COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

DÉMOSTHÈNE

PLAIDOYERS POLITIQUES

TOME IV

SUR LA COURONNE
CONTRE ARISTOGITON I ET II

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT
PAR
GEORGES MATHIEU
Professeur à la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL
1958

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé M. André Plassart d'en faire la revision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. Georges Mathieu.

CONSPECTVS SIGLORVM

S. *Parisinus* 2934; X. sæc. in.
A. *Augustanus Monacensis* 485; X. sæc.
B. *Bavaricus Monacensis* 85; XIII. sæc.
F. *Marcianus* 416; X. sæc.
L. *Laurentianus* LVI, 9, 136; XIII. vel XIV. sæc.
O. *Antverpiensis* 43 (*Bruxellensis*); XV. sæc.
Q. *Marcianus* 418; X. sæc.
Y. *Parisinus* 2935; X. vel XI. sæc.
L. *Laurentianus* LIX, 9; X. vel XI. sæc; omisit *orationem de Corona*, exhibet *priorem orationem in Aristogitonem*.

PAPYRI

De Corona :

Pap.[1]. *Pap. Ryland* I, 59; III. sæc. — continet 1.
Pap.[2]. *Oxyrhynchos Pap.* III, 461; III. sæc. — cont. 7-8.
Pap.[3]. *Oxyrhynchos Pap.* IV, 700; II. vel III. sæc. — cont. 17-19.
Pap.[4]. *Oxyrhynchos Pap.* III, 462; III. sæc. — cont. 25-28.
Pap.[5]. *Oxyrhynchos Pap.* II, 230; II. sæc. — cont. 40 47.

Pap.[6]. *Rendel Harris Pap.* 44 ; II. vel III. sæc. — cont. 63 et 79.
Pap.[7]. Vogliano, *Papyri Mediolanenses* I, 12 ; II. sæc. — cont. 85-87.
Pap.[8]. *Pap. Ryland* I, 57 ; II. vel III. sæc. — cont. 163 et 169.
Pap.[9]. *Oxyrhynchos Pap.* XI, 1377 ; I. sæc. ante Chr. — cont. 167-169.
Pap.[10]. *Pap. Osloenses* 10 ; III. sæc. — cont. 201-204.
Pap.[11]. *Rendel Harris Pap.* 45 ; I. sæc. — cont. 203-205.
Pap.[12]. *Pap. Haunienses* 5 ; I. vel II. sæc. — cont. 217-223.
Pap.[13]. *Oxyrhynchos Pap.* II, 231 ; I. vel II. sæc. — cont. 227-229.
Pap.[14]. *Oxyrhynchos Pap.* I, 25 ; III. sæc. — cont. 244.
Pap.[15]. *Pap. Ryland* I, 58 ; V. vel VI. — cont. 267-324.

In Aristogitonem oratio prior :

Pap.[1]. *Oxyrhynchos Pap.* VI, 882 ; II. sæc. — cont. 47-48.
Pap.[2]. *British Museum Add.* 34.473 (2) (de qua vide Milne, *Catal.* n° 125) ; V. sæc. — continet 63-67.

I

SUR LA COURONNE

NOTICE

Le décret de Ctésiphon et la plainte d'Eschine.

Au lendemain de Chéronée, les Athéniens s'étaient attendus à ce que Philippe marchât directement contre eux ; ils s'étaient préparés à la lutte et au siège. Des mesures à la fois militaires et politiques avaient été prises sur l'initiative d'Hypéride, puis de Démosthène, revenu de l'armée : mobilisation des citoyens jusqu'à l'âge de soixante ans, amnistie en faveur des bannis et des gens privés de leurs droits civiques (ἄτιμοι), projet d'enrôlement des métèques et des esclaves, renforcement des fortifications[1]. La « paix de Démade » rendit rapidement inutiles ces préparatifs et donna quelque influence aux partisans de la Macédoine. Cependant les adversaires de celle-ci conservèrent ou reprirent rapidement la direction des affaires. Au lendemain même de la paix, Démosthène avait été élu pour prononcer l'éloge funèbre des soldats morts pendant la campagne (fin d'octobre 338)[2]. Quelques mois après, tandis que Lycurgue prenait la direction générale des finances athéniennes, Démosthène fut chargé de l'administration du fonds des spectacles (θεωρικόν)[3]. Pensant que la paix était précaire et ne dispensait pas de mesures de précautions, Démosthène fit, en juin 337[4], décider la réparation des fortifications ; une commission de dix membres (τειχοποιοί), désignés à raison d'un par tribu, était

1. Lycurgue, *Contre Léocrate*, 16, 36 et suiv. ; Dém., *Contre Aristogiton* II, 11 ; Hypéride, *Contre Aristogiton*, fr. 32 et 33 Müller · allusion dans Eschine, *C. Ctés.* 252.
2. Dém., *Couronne* 285 ; Plutarque, *Démosth.* 21.
3. *Cour.* 113 ; Eschine, *Contre Ctésiphon* 24.
4. La date est donnée par Eschine, *Contre Ctésiphon* 27.

chargée de la surveillance du travail ; Démosthène fut élu par sa tribu, la Pandionis. Comme il est ordinaire en pareil cas, le crédit de dix talents[1] alloué pour le travail se trouva insuffisant. Démosthène offrit, à titre de contribution volontaire (ἐπίδοσις), la somme de cent mines[2].

Prenant occasion de ce fait, Ctésiphon proposa de décerner à Démosthène un éloge et une couronne, non seulement pour cette libéralité, mais encore « parce que tous ses discours et tous ses actes étaient pour le plus grand bien du peuple athénien »[3]. La proclamation devait avoir lieu lors des Grandes Dionysies (environ mars 336), lors de la représentation des « tragédies nouvelles »[4].

La proposition fut l'objet d'un rapport favorable (προβούλευμα) du Conseil. Mais, à l'Assemblée, Eschine déposa une plainte en illégalité (γραφὴ παρανόμων), qui suspendait l'effet du décret jusqu'à jugement par l'Héliée. Il invoquait trois moyens de droit : une loi interdisait de récompenser un magistrat soumis à reddition de comptes (ὑπεύθυνος), or Démosthène n'avait rendu ses comptes ni comme commissaire aux fortifications, ni comme commissaire au théorique ; — une loi interdisait la proclamation au théâtre ; — une loi enfin interdisait d'introduire des « actes faux » dans les archives de l'État ; à en croire Eschine, le décret de Ctésiphon était « faux » en ce qu'il déclarait bonne une politique qui avait été désastreuse pour l'État. C'était là une interprétation sophistique, mais qui seule permettait à Eschine de mettre en cause toute la politique de Démosthène (ce dont il se souciait beaucoup plus que de faire respecter les formes égales). Démosthène le comprit ainsi ; et, bien que Ctésiphon

1. Eschine, *Contre Ctésiphon* 31.

2. C'est le chiffre donné par Eschine, *Contre Ctésiphon* 17. Le décret apocryphe inséré dans *Cour.* 118 porte la somme à trois talents et parle en outre de cent mines versées à la caisse du théorique ; ce sont des amplifications rhétoriques du même genre que celles qui figurent dans le décret de Démocharès cité par le Pseudo-Plutarque, *Vies des Dix Orateurs*, 851 A.

3. Cf. *Couronne* 57 ; Eschine, *Contre Ctésiphon*, 49, 237.

4. Il y avait alors deux concours tragiques : « tragédies nouvelles » et « tragédie ancienne » (concours d'acteurs interprétant une pièce « du répertoire »).

fût juridiquement seul accusé, c'est l'orateur qui, en tant que συνήγορος, joua le principal rôle du côté de la défense.

Le procès. Néanmoins le procès ne vint devant les juges que six ans plus tard. On pourrait supposer que la mort de Philippe (survenue dans l'été de 336) et l'agitation qui la suivit en Grèce, firent penser à Eschine que le moment était peu favorable. Mais Eschine n'intervint pas non plus quand Démosthène rendit ses comptes pour les deux charges qu'il avait remplies. En tout cas, lors du procès, aucune des deux parties n'accuse l'autre d'avoir volontairement fait traîner les choses en longueur; et Démosthène ne signale qu'en passant le long temps écoulé [1].

De même nous ignorons pourquoi l'action fut reprise dans l'été de 330. L'écrasement des Spartiates à Mégalèpolis (octobre 331) peut avoir encouragé les partisans de la Macédoine. Cependant, même dans cette vaine tentative spartiate et dans l'éloignement d'Alexandre, les adversaires de la Macédoine avaient trouvé des motifs d'action; c'est vers le début de 330 qu'avait eu lieu le procès où Léocrate, accusé par Lycurgue, n'avait été sauvé que par le partage égal des voix [2]. A la vérité, nous ne pouvons savoir si des considérations de politique intérieure ou des circonstances passagères ne firent pas croire à Eschine que l'occasion était bonne pour en finir avec son adversaire.

En tout cas, la date où le procès eut lieu peut être déterminée à quelques semaines près. Ce fut au début de l'archontat d'Aristophon (qui commençait en juin 330) [3], peu avant les jeux pythiques (qui avaient lieu en août ou septembre [4]), alors que le résultat de la bataille d'Arbèles était connu, mais qu'on ignorait encore le sort de Darius

1. *Couronne* 125, 225-226, A la vérité, il semble qu'en droit attique le dépôt d'une plainte suffisait pour interrompre indéfiniment la prescription (cf. J. F. Charles, *Statutes of limitations at Athens*, p. 20-21 et 63-66).

2. Eschine, *Contre Clésiphon* 252, interprète le fait dans le sens de sa thèse, mais ce n'est qu'argutie d'avocat.

3. Théophraste, *Car.* VII, 6 ; Denys d'Halicarnasse, *Première lettre à Ammée*, 12 ; Plutarque, *Démosthène* 25.

4. Eschine, *Contre Clésiphon* 254.

(assassiné en juillet)[1]. C'est donc en juillet ou en août 330 que le procès de la Couronne a été jugé.

L'affaire était une de celles pour lesquelles on disposait d'une journée entière (διαμεμετρημένη ἡμέρα)[2]. Démosthène intervenait comme συνήγορος de Ctésiphon ; mais, étant moralement le véritable accusé, c'est lui qui plaida au fond. Le procès était un ἀγὼν τιμητός[3] où, en cas de verdict favorable à l'accusateur, un second débat s'ouvrait pour permettre aux juges de choisir entre la peine (τίμημα) proposée par celui-ci et celle que proposait l'accusé[4]. Ce second débat n'eut pas lieu ; car Ctésiphon fut acquitté ; Eschine n'obtenait pas le minimum légal (un cinquième) des voix ; en pareil cas, l'accusateur succombant encourait une amende de mille drachmes et une atimie partielle (interdiction d'intenter des actions du même ordre). L'amende était sans doute peu de chose pour Eschine, mais l'atimie le laissait désarmé en présence de ses adversaires. Jugeant son rôle politique terminé, il préféra quitter Athènes (le terme d'exil est impropre, et apocryphes les anecdotes que l'on a brodées autour) ; il alla enseigner l'éloquence à Rhodes et à Samos.

Le plaidoyer et le discours.

Nous sommes assez bien renseignés par Aristote[5] sur le mécanisme des procès jugés en une διαμεμετρημένη ἡμέρα ; et l'on a pu calculer avec une approximation suffisante de quel temps de parole disposait chaque partie[6] ; il en résulte que le discours sur la *Couronne*, à lui seul, et sans tenir compte de l'intervention de Ctésiphon, qui dut être fort brève, dépasse déjà les limites légales[7]. Il a donc été remanié après coup en vue d'une publication.

En effet il ne suffisait pas à Démosthène d'avoir vaincu son adversaire et d'avoir repoussé son attaque. Deux poli-

1. Eschine, *Contre Ctésiphon* 132.
2. Eschine, *Contre Ctésiphon* 197 et 206.
3. Eschine, *Contre Ctésiphon* 210.
4. Le texte de la plainte, inséré dans *Cour.* 55, prévoit un τίμημα de cinquante talents, mais c'est à peu près certainement une pièce apocryphe.
5. *Constitution d'Athènes*, 67, 1.
6. Cf. notamment G. Colin, *Revue des Études grecques*, 1917, p. 70-74.
7. Il en est d'ailleurs de même du *Contre Ctésiphon* d'Eschine.

tiques s'étaient, une fois de plus, affrontées dans le débat. Pour assurer le triomphe durable de ses conceptions et en prolonger l'effet dans l'opinion publique, Démosthène se devait de publier son discours. Pendant la longue période qui s'était écoulée entre le dépôt de la plainte et l'audience, il avait eu tout loisir de préparer son plaidoyer et avait pu se renseigner sur les principaux moyens invoqués par Eschine [1]. Mais, à l'audience, des arguments nouveaux furent produits, et le discours de Démosthène marque une connaissance trop précise de certains d'entre eux pour qu'on n'admette pas que c'est après le procès qu'il en a fait état dans son discours *écrit* [2]. D'autre part les nécessités de la propagande politique imposaient l'appel à certains développements plus généraux, à des discussions plus historiques que juridiques, tous traits qui, sans être exclus d'un plaidoyer réel, pouvaient être plus accusés dans un discours publié.

Néanmoins ces remaniements n'ont pas dû altérer sensiblement le caractère originel du plaidoyer. De la diversité que présente le discours *Sur la Couronne*, il n'y a pas lieu de conclure à des modifications profondes, ni surtout de prétendre y trouver des contradictions [3]. Dès l'origine, le procès fut essentiellement politique ; Eschine lui-même, mettant en cause l'ensemble de la politique démosthénienne, avait voulu qu'il fût tel. Il est donc naturel que le *Sur la Couronne* soit à la fois un plaidoyer et un discours politique (δημηγορία).

Ce double caractère se montre dans le ton, ou plutôt les tons, du *Sur la Couronne*. Tantôt Démosthène, selon l'usage des plaidoyers, s'en prend personnellement à son adversaire, l'attaque avec une extrême violence ainsi que sa famille [4] ;

1. Sur ce trait, commun à beaucoup de plaidoyers athéniens, cf. F. Lämmli, *Das attische Prozessverfahren in seiner Wirkung auf die Gerichtsrede*, p. 94-120.

2. Le plaidoyer d'Eschine, prononcé *avant* celui de Démosthène, tient cependant compte de celui-ci.

3. Contrairement à l'opinion de Kirchhoff (*Abhandlungen der Berliner Akademie*, 1875, p. 59 et suiv.) qui, poussant à l'extrême des conclusions tirées de remarques de détail, niait l'unité du *Sur la Couronne* et y voyait la contamination, faite par une main étrangère, de deux rédactions authentiquement démosthéniennes.

4. Par exemple § 128 et suiv.

il souligne de son côté son rôle individuel [1]. Tantôt ce sont des exposés de politique générale, des polémiques dirigées parfois contre des anonymes ; l'orateur s'adresse moins aux juges [2] qu'à l'ensemble des Athéniens et, par delà même ceux-ci, à l'opinion grecque entière. Les deux procédés d'ailleurs restent liés l'un à l'autre, au point que, parfois, en un même développement, Démosthène s'adresse à la fois à Eschine et au public [3].

L'orateur ne pouvait se dispenser de répondre aux motifs de droit invoqués par Eschine ; mais il le fait brièvement et, quoi qu'il en dise, de façon incomplète et accessoire. Tant sur la question de la reddition de comptes que sur celle de la proclamation au théâtre, son argumentation est faible et parfois même sophistique. C'est qu'en réalité, si la proposition de Ctésiphon était conforme aux habitudes du temps, elle n'en était pas moins, dans sa forme, contraire à la lettre des lois. Démosthène ne peut, à ce point de vue, invoquer pour la défendre que des précédents, dont certains même n'ont pas un rapport direct avec les débats. Si Démosthène rappelle parfois le long temps écoulé entre les faits incriminés et la date du procès, il n'en tire pas argument juridique, mais seulement argument moral : c'est que la prescription n'avait qu'une valeur très limitée devant les tribunaux athéniens et que d'ailleurs ce moyen purement juridique était assez mal vu des jurés dont il aurait semblé limiter la souveraineté.

L'orateur s'abstient même complètement de discuter le plus faible des arguments légaux d'Eschine, celui qui invoquait la « fausseté des documents ». C'est que, si cet argument avait permis à Eschine de mettre en cause la politique de Démosthène, il permettait également à celui-ci de transporter le débat sur son vrai terrain, celui de la politique générale. Dès lors, laissant de côté Ctésiphon, Démosthène devient le véritable plaideur. C'est sa défense personnelle qu'il présente en exposant ses actes et leurs véritables motifs ; il justifie son attitude de 346 à 338 et, rappelant sa poli-

1. P. Treves, dans les notes de son édition (Milan, Signorelli, 1933), fait remarquer la fréquence des emplois de ἐγώ.

2. Ceux-ci sont toujours interpellés par ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, jamais par ὦ ἄνδρες δικασταί.

3. Par exemple § 10-11 ; 119.

tique d'avertissement, de vigilance et d'action, il repousse toute responsabilité dans les événements survenus malgré lui [1].

Passant à la contre-attaque, il souligne les responsabilités d'Eschine et de ses alliés, au point que, les rôles se trouvant renversés, c'est Eschine qui fait figure de véritable accusé [2]. Le procédé est légitime, et usuel dans les procédés politiques. Mais ici il est poussé à ses dernières conséquences, en sorte qu'il transforme le plaidoyer en discours politique.

Démosthène trouvait à cette transposition de grands avantages. Les Athéniens avaient fort peu l'esprit juridique et jugeaient plus par sentiment que d'après les textes [3]. L'Héliée était considérée (et tenait à être considérée) comme la délégation du peuple souverain et l'équivalent de l'Assemblée. Enfin, par cette tactique, Démosthène solidarisait juges et plaideur, et laissait entendre que la cause était jugée d'avance. Le verdict prouva que son attente était justifiée.

Il était donc à la fois utile pour Démosthène et naturel pour le public athénien que le *Sur la Couronne* exposât, non seulement les actes politiques de l'orateur, mais aussi les principes généraux dont il s'était inspiré. Il montre donc quelles raisons ont dicté son attitude en face des événements et en face des puissances soit matérielles (la Macédoine, Thèbes), soit morales (Delphes). Sa politique a été panhellénique ; elle a servi l'intérêt des Grecs, même malgré eux [4]. Mais surtout elle a été une politique athénienne, conforme à la fois aux traditions, aux intérêts et à la gloire de la cité [5] ; en elle s'unissent le réalisme et l'idéalisme : honneur et intérêt concordent ; cette politique a été la meilleure (βελτίστη), au moins dans le domaine du possible.

C'est une question vaine, et sans doute insoluble, que de discuter sur la sincérité de Démosthène ; celle-ci du moins est probable, du fait que l'orateur en tire encore orgueil,

1. Démosthène se montre extrêmement discret sur son rôle après Chéronée, celui pourtant qui avait servi de motif à la proposition de Ctésiphon ; sans doute y a-t-il à cette attitude des raisons de prudence personnelle et de prudence nationale.

2. Cf. par exemple § 227-228, 291.

3. Cet état d'esprit est nettement avoué au § 210.

4. Cf. *Couronne* 59, 20 et suiv., 45-47.

5. Cf. *Couronne* 65-66, 95 ; 195, 229, 301 ; 193, 309, et surtout 206 (le passage capital, et le plus connu, du plaidoyer).

même après que les événements lui ont été défavorables. Cette politique ne se donne pas pour originale ; par prudence et pour se solidariser avec son auditoire, Démosthène exagère même les précédents dont elle peut se réclamer. Sa grande supériorité est qu'elle a été active et précise, surtout si on la compare à l'inexistence (peut-on dire) des plans d'Eschine et de ses amis. Isocrate, dans les appels qu'il adressait au roi de Macédoine (*Philippe* et *Lettre II*), pouvait faire un jeu de dupes ; du moins présentait-il un plan général. Eschine semble n'avoir compté que sur une générosité unilatérale et arbitraire de Philippe. Démosthène, lui, a voulu que les Athéniens gardassent la conscience qu'ils étaient une nation, et en tirassent les conséquences.

La disposition du discours.

De l'union du plaidoyer et de la δημηγορία, des nécessités du débat judiciaire et de la propagande politique, résultent les traits originaux, et parfois inattendus, que présente le *Sur la Couronne* dans son ordonnance générale.

L'exorde (§ 1-16) débute par une prière aux dieux et est destiné essentiellement à justifier l'intervention de Démosthène et le plan qu'il va suivre (il déclare que celui-ci lui est imposé par les accusations mêmes d'Eschine ; mais, en réalité, il renverse très habilement l'ordre naturel des questions).

Prétendant alors montrer que les considérants du décret de Ctésiphon sont justifiés et non pas faux, l'orateur expose ce qui touche à la paix de 346 et à ses conséquences (§ 17-52) ; il dégage sa responsabilité de ces événements et établit celle de ses adversaires, notamment d'Eschine.

Après un court développement (§ 53-59) où il affirme que la question juridique ne peut être traitée qu'après la question de fond, Démosthène expose quelle a été sa politique de 346 à 340, période de trêve et de guerre indirecte, puis de guerre ouverte entre Athènes et la Macédoine (§ 60-109).

Alors seulement se présente la discussion des deux illégalités de forme qu'Eschine incriminait dans le décret (§ 110-125). Comme l'avaient déjà observé les rhéteurs anciens [1], l'orateur a très habilement enclavé et dissimulé la discussion de droit, où il se sentait faible, au milieu de l'exposé politique, qui lui était favorable. En fait, Démosthène n'invoque que des précé-

1. *Argument anonyme*, 5.

dents ou a recours à des analogies et à des distinctions forcées.

Feignant d'en avoir fini avec le débat, il introduit un développement qui, d'ordinaire, marque le début de l'ἐπίλογος (§ 126-138) : il attaque avec une violence extrême Eschine et les siens, et retourne contre son adversaire l'imputation de trahison. Ce faux épilogue dissimule ce que la disposition du discours a d'artificiel et sert d'introduction au nouvel exposé historique et politique qui va suivre.

C'est le récit de l'affaire d'Amphissa (§ 139-159), présentée comme une trahison consciente d'Eschine, cause de l'asservissement de la Grèce par Philippe. Pour bien marquer à la fois qu'un nouveau plaidoyer commence et que cependant il est lié étroitement à la première partie, une prière aux dieux (§ 141) rappelle de très près celle par laquelle débutait le discours.

Pour l'affaire d'Amphissa, Démosthène se fait accusateur. Revenant à son apologie, il justifie son attitude dans la troisième guerre sacrée, et particulièrement dans les rapports avec Thèbes, « renversement des alliances » que ses adversaires lui reprochaient principalement (§ 160-198).

Justifiant alors l'ensemble de sa politique (§ 199-210), l'orateur affirme qu'elle était conforme aux traditions et à l'honneur d'Athènes, et qu'il n'a été en cela que le représentant des sentiments de ses compatriotes. C'est ici que se place le passage le plus célèbre du *Sur la Couronne,* l'appel à tous ceux qui, dans le passé, sont morts pour Athènes et pour la Grèce (§ 207-208) ; du point de vue rhétorique, il n'est pas mis à une place privilégiée du discours ; mais il intervient au moment où, dans l'exposé de sa politique, Démosthène traite des circonstances où il a engagé le plus nettement sa responsabilité.

Exposant ensuite assez rapidement (§ 211-226) la dernière période de la guerre, l'orateur rappelle qu'à ce moment son attitude obtint, non seulement l'approbation du peuple, mais, au moins tacitement, celle d'Eschine lui-même.

Commentant à nouveau sa politique générale, il montre les avantages de fait qu'elle a procurés, les dangers supplémentaires qu'elle a écartés, et il l'oppose au néant qu'était la politique de ses adversaires (§ 227-251).

C'est alors qu'on en arrive au véritable ἐπίλογος. Il débute par de nouvelles attaques personnelles et par un parallèle

entre les existences des deux orateurs (§ 252-284). A nouveau, Démosthène affirme que le peuple athénien a toujours été solidaire de sa politique, même après la défaite dont il n'est pas responsable (§ 285-305). Opposant encore son attitude à celle d'Eschine, et pendant la guerre, et depuis la paix de Démade, il répète que sa politique reste la meilleure et, en même temps, la mieux adaptée aux circonstances, non seulement dans le passé, mais pour l'avenir (§ 306-323).

Une très courte péroraison (§ 324) achève le discours comme il a commencé, par une prière aux dieux, mais celle-ci ne visant qu'à l'intérêt général.

Si, dans le détail, le plan du discours s'écarte délibérément des règles traditionnelles, s'il présente des anomalies et des répétitions, c'est par le dessein même de l'orateur qui voulait élever le débat au-dessus des chicanes de procédure et des constatations de fait où Eschine prétendait le réduire. Le *Sur la Couronne* peut, du strict point de vue de la forme, paraître moins varié et aussi moins « classique » que le *Sur l'Ambassade* (où Démosthène avait le double avantage d'être l'accusateur et de parler alors que les événements semblaient lui donner raison) ; mais, par l'union qui s'y montre de la gravité politique et de la violente polémique, par son pathétique tantôt contenu, tantôt éclatant, il est celui des plaidoyers politiques athéniens qui a toujours le plus frappé le lecteur, ancien ou moderne. Encore la lecture dessert-elle un discours destiné avant tout à justifier l'action. Les anciens étaient fort sensibles à ce caractère, eux qui, dans des anecdotes probablement controuvées, variées dans le détail, mais analogues dans le fond, faisaient rendre témoignage à Eschine lui-même par le mot : « Ah ! vous n'avez pas entendu le Tigre ! (τὸ θηρίον)[1]. »

Le triomphe de Démosthène devant l'Héliée ne modifia d'ailleurs pas immédiatement le cours des événements ; dans les années qui suivirent, Athènes continua à se montrer l'alliée soumise, déférente au moins dans la forme, de la Macédoine. Mais le *Sur la Couronne* était une œuvre de propagande dont les effets lointains peuvent être reconnus. Ce sont les principes qu'il proclame, qui guident Athènes dans la

1. Cicéron, *De oratore*, III, 56, 213 ; Pseudo-Plutarque, *Vies des Dix orateurs, Eschine*, 10 ; Pline le Jeune, *Lettres*, II, 3, 10.

guerre lamiaque (323) ; ce sont eux qui inspirent la politique de Démocharès, neveu de Démosthène, et de Stratoclès (307). Près de deux cents ans après le procès, un politique aussi réaliste que Polybe juge encore nécessaire de discuter la condamnation que Démosthène a portée contre les partisans de la Macédoine. Enfin, quand la Grèce ne fait plus qu'évoquer des souvenirs, les idées de l'orateur, ses projets et ses haines deviennent des thèmes traditionnels de l'éloquence dans l'Athènes hellénistique et romaine, assurant ainsi la survivance de l'esprit démosthénien.

Manuscrits et papyrus.

La tradition manuscrite du *Sur la Couronne* est à peu près identique à celle du *Sur l'Ambassade* ; les manuscrits principaux sont les mêmes et présentent les mêmes caractères. L'éditeur se trouve donc, là aussi, porté à constituer un texte éclectique [1]. Si le *Parisinus 2934* (= S) est le meilleur de nos manuscrits, il ne dispense pas de recourir aux autres témoins de la tradition ou, parfois, à quelques corrections.

Cet éclectisme dans l'établissement du texte remonte haut, comme le montrent les papyrus. Ceux qui nous ont conservé des fragments du *Sur la Couronne,* sont, à ma connaissance, au nombre de quinze [2] et s'échelonnent de la fin du Ier siècle avant J.-C. au début du VIe s. après J.-C. Ils s'accordent tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des manuscrits, et ne fournissent jamais, semble-t-il, de leçon particulièrement intéressante. Deux cependant (*Pap. Ryland* I, 57, et *Pap. Hauniensis* 5) sont importants, du fait qu'ils permettent d'examiner à nouveau, du moins pour certains détails, le problème des « documents » insérés dans le *Sur la Couronne.*

Les documents insérés dans le discours.

En effet Démosthène fait lire un certain nombre de documents de caractères divers : témoignages, décrets athéniens ou étrangers, correspondance diplomatique, extraits d'archives. Dans la majorité des cas, le texte de ces documents nous est transmis. Tous les manuscrits présentent d'ailleurs un caractère commun : les documents sont insérés in-extenso jusqu'au § 187 ; ils sont omis dans le reste du discours (où d'ailleurs ils sont bien plus rarement

1. Voir ce qui est dit dans la Notice du *Sur l'Ambassade.*
2. Voir leur liste au *Conspectus Siglorum.*

invoqués). Deux seulement parmi les papyrus nous ont transmis des passages où les manuscrits reproduisent des documents ; or, tandis qu'*Ox. Pap.* 1377 reproduit la lettre de Philippe aux Thébains (§ 167), le *Pap. Ryland* 57 omet les documents et passe directement du § 163 au § 168. Inversement le *Pap. Hauniensis* 5, publié récemment par Larsen, contient le texte de cinq documents annoncés simplement par leurs titres dans la tradition manuscrite (un décret athénien au § 217, deux lettres de Philippe au § 221, deux décrets athéniens au § 222) ; la teneur de ces documents ne diffère d'ailleurs pas sensiblement des pièces de même caractère insérées ailleurs dans le discours. Ces trois papyrus sont respectivement de la fin du Ier siècle avant J.-C., du IIe ou du IIIe s. après, et du Ier ou du IIe s. après J.-C. Nous avons ainsi la preuve que, pendant la période romaine, il existait au moins trois types d'« éditions » du *Sur la Couronne* : l'une « complète », semble-t-il, présentant le texte des documents dans tout le discours, une autre « abrégée » ne donnant aucun document ; enfin une « mixte », celle qui a survécu dans notre tradition manuscrite, qui ne donnait les documents in-extenso que jusqu'au § 187 (décret proposé par Démosthène au lendemain de l'occupation d'Élatée).

Ces documents avaient été jugés suspects par des érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle [1]. Il y a plus de cent ans que les arguments décisifs contre leur authenticité ont été réunis par Droysen [2] ; et le caractère apocryphe de ces prétendus documents ne peut plus être mis en doute malgré quelques efforts tentés pour les défendre [3].

Ces pièces apocryphes ont été forgées au moyen de renseignements extraits du *Sur la Couronne*, d'autres discours démosthéniens, et aussi du *Contre Ctésiphon* d'Eschine. Mais

1. Contarini, *Var. lect.* en 1606 ; Le Paulmier, *Exercit.* en 1668 ; Corsini, *Fasti Attici* en 1744 ; Taylor, *Prolegomena* en 1748.

2. *Die Urkunden in der Demosthenischen Kranzrede* (Zeitschrift für die Altertumswissenschaft, 1839 et 1845).

3. Notamment par Boeckh, Spengel, Boehnecke, Voemel et, plus récemment, par De Grazia. Un exposé commode et détaillé de la question se trouve dans L. Schlaepfer, *Untersuchungen zu den attischen Staatsurkunden und die Amphiktyonenbeschlüsse der Demosthenischen Kranzrede* (Paderborn, 1939).

le travail a été fait avec une grande négligence : on y trouve accumulés anachronismes, erreurs juridiques et historiques, ignorances des institutions du IVe siècle, formulaire erroné, contradictions avec les faits historiques, avec le texte de Démosthène ou entre les documents eux-mêmes [1]. Il y a d'ailleurs une constance dans l'étourderie qui permet de croire que ces pièces proviennent, sinon du même auteur, du moins de la même officine [2].

Quand ces documents ont-ils été forgés et pourquoi ? La question a été maintes fois discutée [3] et ne semble pas susceptible actuellement d'une solution certaine. Cependant quelques points peuvent être précisés. Le *papyrus d'Oxyrhynchos* 1377 prouve que « nos » documents apocryphes figuraient déjà dans une édition usuelle contemporaine d'Auguste. D'autre part divers détails d'institutions et de formulaire n'ont pu être inspirés que par la connaissance d'institutions du dernier quart du IIIe siècle ; de même les rapports entre Philippe II et les cités grecques sont parfois conçus comme ceux que les Antigonides, et notamment Philippe V, entretenaient avec leurs « alliés » [4]. La rédaction de ces pièces se placerait donc, approximativement, au cours du IIe siècle ou au début du Ier [5].

1. Par exemple, § 166-167 on nous donne deux « lettres de Philippe » aux Athéniens et aux Thébains, alors que Démosthène (§ 163) annonce des pièces montrant la tension des rapports entre Thèbes et Athènes ; § 72, Démosthène rappelle la capture des vaisseaux marchands opérée par Philippe à l'automne de 340 ; or les « documents » (§ 73-74 et 77-78) parlent de vaisseaux de guerre (commandés par un navarque !) ; encore le décret (§ 73) dit-il que cette flotte *se dirigeait vers* l'Hellespont, et la lettre, qu'elle *venait de* l'Hellespont (§ 77).

2. Le même personnage est appelé Aristonicos de Phréarrhoi dans un décret inséré par les manuscrits au § 84 et Aristonicos d'Anagyronte dans un décret placé par le *Pap. Hauniensis* au § 222.

3. Cf. P. Treves, *Les documents apocryphes du Pro Corona* (*Les Études classiques*, 1940, p. 138-174) qui rappelle et discute les travaux de ses prédécesseurs.

4. Par exemple la « lettre de Philippe aux démiurges et représentants de ses alliés péloponnésiens et à ses autres alliés » (§ 157), surtout si la dernière phrase vise des personnalités inscrites dans une « convention ».

5. P. Treves (*Les Études classiques*, 1940, p. 163) admet que le

Quel but poursuivait le rédacteur? Là nous en sommes réduits aux hypothèses. Il ne peut guère s'agir de renforcer l'apologie de Démosthène ; cette tendance, bien connue à la fin du ɪvᵉ siècle (lors de l'activité de Démocharès consacrée à la mémoire de Démosthène, de celle de Stratoclès à la mémoire de Lycurgue) n'était plus d'actualité cent ou cent cinquante ans plus tard ; d'ailleurs les « lettres de Philippe » témoignent que le faussaire s'efforçait de tenir la balance égale entre le roi de Macédoine et Athènes[1]. Imaginer que ce sont des écrits de propagande politique est faire une hypothèse difficilement démontrable. Certes, au début du ɪɪᵉ siècle, il y eut sans doute des écrits qui tentaient de gagner l'opinion publique soit à la Macédoine, soit aux Romains[2] ; mais précisément certains documents ont un ton moins nettement hostile à la Macédoine que le discours qu'ils accompagnent. On songe donc plus facilement à une origine « livresque ». Diels[3] y voyait un recueil de formules pour les actes officiels et judiciaires, une sorte de « Parfait Secrétaire » de l'homme politique. Mais les erreurs et les négligences des documents s'opposent à cette explication, ainsi qu'à celle par laquelle Droysen trouvait là des « modèles d'école » dus à quelque rhéteur (étranges modèles où prédominent l'ignorance et la négligence !). Droysen d'ailleurs supposait également que ce pouvaient être des « exercices scolaires » ; à cette vue se sont ralliés E. Egger, H. Weil et, en dernier lieu, L. Schlaepfer[4]. Mais, en ce cas, comment expliquer que ces compositions d'élèves (et d'élèves médiocres) se soient imposées à notre tradition manuscrite? Plutôt qu'à une origine « rhétorique » (au sens étroit du mot), il serait permis de songer à une origine « littéraire » : il se

« faussaire » opéra entre 196 et 168. L'hypothèse est plausible, bien que difficilement démontrable.

1. Cf. notamment la lettre des § 77-78, censée écrite à l'automne de 340.

2. Cf. le « manifeste » exposé à Delphes devant le monument de Paul Émile et datant de la fin de 168 (*Fouilles de Delphes*, III, 4, n° 75).

3. *Berliner Klassikertexte*, I, p. xʟɪ.

4. E. Egger, *Journal des Savants*, 1875, p. 50 ; H. Weil, *Plaidoyers politiques de Démosthène*, I, p. 415 (avec des réserves quant à l'unité d'origine) ; L. Schlaepfer, *Untersuchungen...*, p. 245 (avec les mêmes réserves que Weil ; cf. p. 15 et 246).

pourrait qu'un éditeur eût voulu donner à son public un texte « complet » du *Sur la Couronne* ; s'inspirant de l'exemple des historiens qui inséraient dans leurs œuvres des discours composés ou recomposés par eux, il aurait prétendu reconstituer les documents annoncés dans le discours de Démosthène ; mais, ne recherchant qu'une sorte d'équilibre de composition, poussé principalement par l'horreur du vide, il aurait traité avec négligence tout ce qui était matière d'érudition précise ; de là les fautes qu'on a relevées ; ainsi s'expliquerait peut-être aussi le fait que le prétendu décret démosthénien de 339 (§ 181-187) présente bien des caractères d'une composition épidictique. Ce n'est là qu'une hypothèse ; mais, en l'état actuel de notre documentation, nous ne pouvons faire plus.

Une question se pose encore : pourquoi la tradition manuscrite ne reproduit-elle les documents que jusqu'au § 187 [1], alors que (le *Pap. Hauniensis* le prouve) l'antiquité gréco-romaine connaissait un texte « complet » ? Là encore, nous en sommes réduits aux hypothèses. Est-il permis de supposer qu'à un certain moment quelqu'un estima que le décret proposé par Démosthène après l'occupation d'Élatée (celui précisément auquel le « faussaire » avait accordé le plus de soin) marquait le point culminant de la politique de l'orateur et que les documents suivants en affaibliraient l'intérêt ? Cette conception de l'ordonnance du plaidoyer se serait imposée à la tradition manuscrite. S'il en était ainsi, ce pourrait être un indice de plus du rôle prépondérant qu'auraient joué les considérations esthétiques dans la composition et la transmission des prétendus documents. Mais on ne peut se dissimuler que cette accumulation d'hypothèses reste fragile et que, si l'inauthenticité des « documents » est bien établie, le problème de leur origine et de leur transmission reste encore à résoudre.

1. Les scholiastes s'intéressent assez peu aux « documents », mais leurs sources ne semblent pas avoir connu autre chose que la tradition de nos manuscrits ; quand le scholiaste du *Parisinus* 2936 arrive au § 213, il marque simplement le changement de méthode dans la présentation : μέχρι τούτου ἀνελλιπῶς ἔχει καὶ τὰς ἐπιστολὰς καὶ τὰ ψηφίσματα καὶ τοὺς μάρτυρας.

SUR LA COURONNE

ARGUMENT DÛ A LIBANIOS

1 Notre orateur a élevé pour les Athéniens un rempart plus résistant et meilleur que ces fortifications ordinaires construites par des bras: son patriotisme et son éloquence, comme il le dit lui-même (*Cour.* 299): « ce n'est pas avec des pierres et des briques que j'ai fortifié Athènes, mais avec des forces importantes, de grandes alliances, l'une du côté de la terre, l'autre du côté de la mer. » Néanmoins il a aussi donné au pays un concours important pour les fortifications matérielles. En effet, les remparts d'Athènes étant détériorés sur bien des points, quand on décida de les réparer, on désigna pour ce travail dix hommes, un de chaque tribu, chargés seulement de la surveillance; les dépenses incombaient à l'État. 2 Notre orateur fut l'un d'eux; il ne borna pas comme les autres son service à la seule surveillance; il fit achever irréprochablement le travail et donna de son propre argent à l'État. Le Conseil le félicita de cet acte de dévouement et récompensa[1] son zèle par une couronne d'or; car les Athéniens étaient portés à la reconnaissance envers leurs bienfaiteurs. 3 C'était Ctésiphon qui avait proposé de couronner Démosthène au moment des Dionysies, au théâtre de Dionysos, sous les yeux de tous les Grecs réunis pour cette fête, et de faire proclamer devant eux par le héraut que l'État accorde une couronne à Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, en raison de tous ses mérites et de son patriotisme.

1. Expression impropre, car le Conseil a fait seulement un rapport, la décision appartenant au peuple (cf. *Cour.* 9).

ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΣΤΕΦΑΝΟΥ

Λιβανίου ὑπόθεσις

1 Τεῖχος μὲν ὁ ῥήτωρ ὑπὲρ Ἀθηναίων προυβάλετο τῶν συνήθων τούτων καὶ χειροποιήτων ἀρραγέστερόν τε καὶ βέλτιον, τήν τ' εἰς τὴν πόλιν εὔνοιαν καὶ περὶ λόγους δεινότητα, ὡς αὐτὸς εἴρηκεν « οὐ λίθοις καὶ πλίνθοις τὰς Ἀθήνας ὠχύρωσα, ἀλλὰ μεγάλαις δυνάμεσι καὶ πολλῇ τινι συμμαχίᾳ, τῇ μὲν ἐκ γῆς, τῇ δ' ἐκ θαλάττης. » Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ εἰς τὸν χειροποίητον περίβολον οὐ μικρὰ τῇ πόλει συνεβάλετο. | Πεπονηκότος γὰρ κατὰ πολλὰ μέρη τοῦ τείχους τοῖς Ἀθηναίοις, ἐπειδὴ ἔδοξεν ἀνορθοῦν αὐτό, ᾑρέθησαν ἐπὶ τὸ ἔργον ἄνδρες δέκα, φυλῆς ἑκάστης εἷς, οὓς ἔδει τὴν ἐπιμέλειαν παρέχεσθαι ψιλήν· τὸ γὰρ ἀνάλωμα δημόσιον. 2 Εἷς τοίνυν τούτων καὶ ὁ ῥήτωρ γενόμενος οὐχ ὁμοίως τοῖς ἄλλοις τὴν ἐπιμέλειαν μόνην εἰσήνεγκε τῇ χρείᾳ, ἀλλὰ τὸ μὲν ἔργον ἀμέμπτως ἀπετέλεσε, τὰ δὲ χρήματ' ἔδωκεν οἴκοθεν τῇ πόλει. Ἐπῄνεσεν αὐτοῦ τὴν εὔνοιαν ταύτην ἡ βουλή, καὶ τὴν προθυμίαν ἠμείψατο στεφάνῳ χρυσῷ· ἕτοιμοι γὰρ Ἀθηναῖοι πρὸς τὰς χάριτας τῶν εὖ ποιούντων. 3 Κτησιφῶν δ' ἦν ὁ τὴν γνώμην εἰπὼν ὡς δεῖ στεφανῶσαι τὸν Δημοσθένην, ἐν μὲν καιρῷ τοῖς Διονυσίοις, ἐν δὲ τόπῳ τῷ τοῦ Διονύσου θεάτρῳ, ἐν δὲ θεαταῖς πᾶσι τοῖς Ἕλλησιν οὓς ἡ πανήγυρις συνήγαγε· καὶ τούτων ἐναντίον ἀνειπεῖν τὸν κήρυκα ὅτι στεφανοῖ Δημοσθένην Δημοσθένους Παιανιέα ἡ πόλις ἀρετῆς συμπάσης ἕνεκα

Arg. Lib. 1 11 ψιλὴν codd. : τοῦ ἔργου vel ψιλὴν τοῦ ἔργου dett. || 3 7 αὑτὴν Blass : αὐτὴν codd.

4 A tous points de vue, c'était un honneur exceptionnel ; aussi l'envie s'en prit-elle à lui et une action d'illégalité fut engagée contre le décret. Eschine, ennemi de Démosthène, intenta à Ctésiphon un procès d'illégalité ; il disait que Démosthène, ayant été magistrat et n'ayant pas rendu ses comptes, restait responsable ; que la loi interdisait de couronner les magistrats responsables ; en outre il invoquait une loi portant que, si c'était le peuple athénien qui décernait une couronne, celle-ci devait être proclamée à l'Assemblée ; si c'était le Conseil, dans la salle du Conseil, mais non pas ailleurs. 5 Il dit aussi que l'éloge décerné à Démosthène est un mensonge ; que l'orateur n'a pas eu une bonne politique, qu'il s'est laissé corrompre et a été cause de bien des malheurs pour l'État. Voici le plan qu'a suivi Eschine dans son accusation : il parle d'abord de la loi sur les magistrats responsables, en second lieu de la loi sur la proclamation, en troisième lieu de la question politique. Il demandait que Démosthène observât aussi le même ordre. 6 Mais notre orateur commença par la question politique et y revint à la fin, agissant ainsi selon les règles de l'art : il faut commencer et finir par les arguments les plus forts. Il a placé au milieu la question de légalité : à la loi sur les fonctionnaires responsables, il oppose des raisonnements, à celle sur les proclamations une autre loi ou un fragment de loi, à ce qu'il dit, où l'on accorde la proclamation au théâtre si le peuple ou le Conseil a voté ainsi.

Autre argument

1 Les Athéniens et les Thébains, dans leur guerre contre Philippe, furent vaincus à Chéronée, ville de Béotie. Le Macédonien, après sa victoire, mit garnison dans Thèbes et tint la ville asservie. Les Athéniens, s'attendant au même sort et prévoyant que le tyran arriverait rapidement sur eux, songèrent à réparer les parties des remparts que le temps avait détériorées ; des commissaires aux fortifications, pris dans chaque tribu, furent désignés et la tribu Pandionis choisit dans son sein notre

καὶ εὐνοίας τῆς πρὸς αὐτήν. 4 Ἦν οὖν πανταχόθεν ἡ τιμὴ θαυμαστή· διὸ καὶ φθόνος αὐτῆς ἥψατο, καὶ τοῦ ψηφίσματος ἀπηνέχθη παρανόμων γραφή. Αἰσχίνης γὰρ ἐχθρὸς ὢν τοῦ Δημοσθένους ἀγῶνα παρανόμων ἐπήγγειλε Κτησιφῶντι λέγων ἄρχοντα γεγονότα τὸν Δημοσθένην καὶ μὴ δόντα λόγον ὑπεύθυνον εἶναι, νόμον δὲ κελεύειν τοὺς ὑπευθύνους μὴ στεφανοῦν, καὶ πάλιν νόμον παρεχόμενος τὸν κελεύοντα, ἐὰν μέν τιν' ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων στεφανοῖ, ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ τὸν στέφανον ἀναγορεύεσθαι, | ἐὰν δ' ἡ βουλή, ἐν τῷ βουλευτηρίῳ, ἀλλαχόθι δὲ μὴ ἐξεῖναι. 5 Φησὶ δὲ καὶ τοὺς ἐπαίνους εἶναι τοὺς ἐπὶ τῷ Δημοσθένει ψευδεῖς· μὴ γὰρ πεπολιτεῦσθαι καλῶς τὸν ῥήτορα, ἀλλὰ καὶ δωροδόκον εἶναι καὶ πολλῶν κακῶν αἴτιον τῇ πόλει. Καὶ τάξει γε ταύτῃ τῆς κατηγορίας Αἰσχίνης κέχρηται, πρῶτον εἰπὼν περὶ τοῦ τῶν ὑπευθύνων νόμου καὶ δεύτερον περὶ τοῦ τῶν κηρυγμάτων καὶ τρίτον περὶ τῆς πολιτείας· ἠξίωσε δὲ καὶ τὸν Δημοσθένην τὴν αὐτὴν τάξιν ποιήσασθαι.· 6 Ὁ δὲ ῥήτωρ καὶ ἀπὸ τῆς πολιτείας τὴν ἀρχὴν ἐποιήσατο καὶ πάλιν εἰς ταύτην τὸν λόγον κατέστρεψε, τεχνικῶς ποιῶν. δεῖ γὰρ ἄρχεσθαί τ' ἀπὸ τῶν ἰσχυροτέρων καὶ λήγειν εἰς ταῦτα· μέσα δὲ τέθεικε τὰ περὶ τῶν νόμων, καὶ τῷ μὲν περὶ τῶν ὑπευθύνων ἀντιτίθησι διανοίας, τῷ δὲ περὶ τῶν κηρυγμάτων νόμον ἕτερον ἤτοι νόμου μέρος, ὥς φησιν αὐτός, ἐν ᾧ συγκεχώρηται καὶ ἐν τῷ θεάτρῳ κηρύττειν ἐὰν ὁ δῆμος ἢ ἡ βουλὴ τοῦτο ψηφίσηται.

Ἑτέρα ὑπόθεσις

1 Ἀθηναῖοι καὶ Θηβαῖοι πολεμοῦντες πρὸς Φίλιππον ἐν Χαιρωνείᾳ, πόλει τῆς Βοιωτίας, ἡττήθησαν. Ἐπικρατήσας οὖν ὁ Μακεδὼν φρουρὰν μὲν εἰς τὰς Θήβας ἐνέβαλε καὶ εἶχεν ὑπὸ τὴν χεῖρα τὴν πόλιν δουλεύουσαν. Ἐλπίσαντες οὖν τὸ αὐτὸ παθεῖν Ἀθηναῖοι καὶ ὅσον οὐδέπω καθ' αὐτῶν ἥξειν προσδοκῶντας τὸν τύραννον, | ἐσκέψαντο τὰ πεπονηκότα μέρη τῷ χρόνῳ τοῦ τείχους ἐπανορθώσασθαι, καὶ δὴ ἀφ' ἑκάστης φυλῆς τειχοποιοὶ προεβλήθησαν. Τοιόνδε καὶ ἡ Πανδιονὶς ἐξ ἑαυτῆς

Alt. arg. 1 4 τὴν πόλιν ante δουλεύουσαν Vind. 7 : om. cett. || 6 καθ' αὐτῶν Voemel : κατ' αὐτῶν codd.

orateur pour ce service. Au cours des travaux, ayant encore besoin d'argent en plus de ce qu'avait donné l'État, notre orateur dépensa de son avoir et, au lieu de porter cela au compte de l'État, il lui en fit cadeau. 2 Prenant motif de cela, un citoyen, Ctésiphon, fit au Conseil au sujet de Démosthène la proposition suivante: « considérant que Démosthène, fils de Démosthène, pendant tout le cours de sa vie, montre un dévouement incessant à l'État; que maintenant, en qualité de commissaire aux fortifications, et, ayant eu besoin d'argent, il a payé et fait cadeau sur son avoir ; pour ces motifs, plaise au Conseil et au peuple de lui décerner une couronne d'or, au théâtre, lors de la représentation des nouvelles tragédies » (sans doute quand la foule se réunit pour assister à un nouveau spectacle)*. 3 La proposition étant soumise au peuple, Eschine se lève pour accuser Ctésiphon dont il était l'ennemi politique; il disait le décret contraire à trois lois, l'une qui interdit de couronner un magistrat responsable avant qu'il ait rendu ses comptes ; or, Démosthène, dit-il, ne les avait pas encore rendus en tant qu'administrateur du fonds des spectacles et de commissaire aux fortifications ; la récompense devrait attendre et rester en suspens jusqu'à ce qu'il eût été reconnu pur de tout reproche. 4 En second lieu, il lit la loi qui ordonne de couronner sur la Pnyx, à l'Assemblée, et il critique les citoyens qui ont accepté que la couronne de Démosthène fût proclamée au théâtre. La troisième loi tend à une enquête sur toute la vie et toute la politique de Démosthène ; elle interdit en effet d'introduire des documents faux au Mètrôon où sont toutes les archives publiques. Or, dit-il, Ctésiphon a commis un faux en affirmant le dévouement et l'activité de Démosthène; on constate plutôt que celui-ci est malveillant et hostile à la patrie. 5 Mais, saisissant cette loi, la troisième, qu'il utilisa comme ancre de salut, notre orateur jeta à terre son adversaire par un procédé très habile et redoutable pour son accusateur ; car c'est par là qu'il eut prise sur son son ennemi et put l'abattre. En effet il jeta au milieu du discours les deux autres lois (sur les magistrats responsables et sur la proclamation), par une stratégie habile « ayant mis les mauvais au milieu » ; il utilise aux extrémités

εἵλετο πρὸς τὴν χρείαν τὸν ῥήτορα. Τῆς τοίνυν ἐργασίας ἐν χερσὶν οὔσης, προσδεηθεὶς ἔτι χρημάτων μετὰ τὰ δεδομένα ὑπὸ τῆς πόλεως ὁ ῥήτωρ ἐκ τῶν ἰδίων ἐδαπάνησε, καὶ οὐκ ἐλογίσατο αὐτὰ τῇ πόλει, ἀλλὰ κατεχαρίσατο. 2 Ταύτην ἀφορμὴν ὁ Κτησιφῶν, εἷς τῶν πολιτευομένων, δεξάμενος εἰσήνεγκε γνώμην ἐν τῇ βουλῇ περὶ αὐτοῦ τοιαύτην· « ἐπειδὴ διατελεῖ Δημοσθένης ὁ Δημοσθένους παρ' ὅλον τὸν βίον εὔνοιαν εἰς τὴν πόλιν ἐπιδεικνύμενος, καὶ νῦν δὲ τειχοποιὸς ὢν καὶ προσδεηθεὶς χρημάτων οἴκοθεν παρέσχε καὶ ἐχαρίσατο, διὰ τοῦτο δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ στεφανοῦσθαι αὐτὸν χρυσέῳ στεφάνῳ ἐν τῷ θεάτρῳ τραγῳδιῶν ἀγομένων καινῶν » ἴσως ὅτε πλήθη συντρέχει ἐπιθυμοῦντα καινὰ δράματα βλέπειν. 3 Εἰσαγομένου τοίνυν εἰς τὸν δῆμον τοῦ προβουλεύματος, ἐφίσταται τοῦ Κτησιφῶντος κατήγορος Αἰσχίνης, ἐκ τῆς πολιτείας ὑπάρχων ἐχθρός, παράνομον εἶναι φάσκων πρὸς τρεῖς νόμους τὸ ψήφισμα, ἕνα μὲν τὸν κελεύοντα τὸν ὑπεύθυνον μὴ στεφανοῦσθαι πρὶν ἂν δῷ τὰς εὐθύνας· οὔπω δὲ ταύτας, φησίν, ὁ Δημοσθένης ἐδεδώκει καὶ τὰ θεωρικὰ διοικῶν καὶ τειχοποιῶν, καὶ ἔδει ἀναμεῖναι καὶ ἐπισχεῖν τὸ γέρας ἕως ἂν ὀφθῇ καθαρὸς ἐξετασθείς. 4 Δεύτερον δ' ἀναγινώσκει νόμον τὸν κελεύοντα ἐν Πυκνὶ στεφανοῦσθαι ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, | διαβάλλων τοὺς πολίτας τοὺς δεξαμένους ἐν τῷ θεάτρῳ ἀναγορευθῆναι τοῦ Δημοσθένους τὸν στέφανον. Ὁ δὲ τρίτος νόμος εἰς τὴν ὅλην ὁρᾷ τοῦ βίου καὶ τῆς πολιτείας ἐξέτασιν· κελεύει γὰρ μηδέποτε ψευδῆ γράμματα εἰς τὸ Μητρῷον εἰσάγειν, ἔνθα ἐστὶν ὅλα τὰ δημόσια γράμματα. Ἐψεύσατο δέ, φησίν, εὔνοιαν καὶ σπουδὴν μαρτυρήσας τῷ Δημοσθένει· κακόνους γὰρ μᾶλλον καὶ πολέμιος εὑρίσκεται τῇ πατρίδι. 5 Τούτου τοῦ νόμου χρησίμου τυγχάνοντος, τοῦ τρίτου, ἀντιλαβόμενος ὥσπερ τινὸς ἀγκύρας ὁ ῥήτωρ κατεπάλαισε τὸν ἀντίδικον, μεθόδῳ δεινοτάτῃ καὶ σοφωτάτῃ τῇ περὶ τοῦ κατηγόρου χρησάμενος· ἐκεῖθεν γὰρ ἔσχε λαβὴν ἑλεῖν καὶ καταγωνίσασθαι τὸν πολέμιον. Τοὺς μὲν γὰρ ἄλλους δύο νόμους, τόν τε τῶν ὑπευθύνων καὶ τὸν τοῦ κηρύγματος, εἰς τὸ μέσον τοῦ λόγου ἀπέρριψε, στρατηγικῶς « κακοὺς

2 7 δεδόχθαι Wolf. : δεδόχθω codd. || 9-10 ἴσως... βλέπειν secl. Wunderlich.

l'argument le plus fort qui soutient de chaque côté ce que les autres ont de chancelant. 6 Il semble aussi qu'il ait organisé utilement son discours et ne montre pas trop insolemment son art. Tout en semblant au début passer sous silence la question de légalité, c'est d'une autre façon qu'il traite de ce point. Eschine avait lu une loi sur ceux qui introduisent des documents faux ; dans sa réponse, notre orateur trouve une occasion de présenter sa politique en feignant de traiter de la légalité. Tel est le plan du discours. Le plus fort argument est pour Eschine la légalité, pour notre orateur, la justice, pour tous deux, à titre égal, l'utilité, qui n'est pas susceptible de démonstration évidente. La question porte sur un point de fait sous forme d'écrit; car le décret traite d'un point déterminé.

7 La plainte avait été déposée quand Philippe vivait encore ; mais le discours et le jugement datent du temps où Alexandre lui avait succédé. En effet, après la mort de Philippe, les Thébains, ayant repris courage, expulsèrent la garnison ; Alexandre, se jugeant méprisé, détruisit Thèbes ; puis, s'en repentant et pris de honte, il quitta la Grèce et marcha contre les Barbares. Les Athéniens jugèrent qu'ils avaient là une occasion de traduire en justice les traîtres qui avaient nui à la Grèce, et c'est ainsi que le tribunal se réunit.

1 La première prière [1], Athéniens, que j'adresse à tous les dieux et à toutes les déesses, c'est qu'une sympathie égale à celle que je ne cesse de témoigner à l'État et à vous tous, me soit aussi réservée par vous pour le présent débat ; puis, — chose qui vous intéresse surtout et touche à votre piété et à votre réputation —, que les dieux vous inspirent de prendre conseil, sur la manière dont vous devez m'écouter, non pas de mon adversaire* (ce serait lamentable), 2 mais des lois et de votre serment, où, à côté d'autres garanties de justice, est écrit également qu'il faut accorder attention semblable aux deux parties. Cela signifie, non pas

1. Prière d'un mouvement solennel, d'ailleurs d'un type connu par d'autres exordes (cf. Lycurgue, *C. Léocr.* 1).

δ' εἰς μέσσον ἐλάσσας, », τῷ δ' ἰσχυροτάτῳ εἰς τὰ ἄκρα προσκέχρηται, τὸ σαθρὸν τῶν ἄλλων ἐξ ἑκατέρου ῥωννύς. 6 Ἔοικε δὲ καὶ διοικῶν πρὸς τὸ συμφέρον τὸν λόγον καὶ οὐ σφόδρα ἀναιδῶς τὴν τέχνην ἐπιδεικνύμενος. Δοκῶν γὰρ ἐν πρώτοις ὑπερβαίνειν τὸ νόμιμον, ἑτέρῳ τρόπῳ τῷ νομίμῳ προσκέχρηται· καὶ γὰρ νόμον ἀνέγνω Αἰσχίνης τὸν περὶ τῶν εἰσφερόντων ψευδῆ, πρὸς ὃν ὁ ῥήτωρ ἀποκρινόμενος εὗρε καιρὸν εἰς μέσον ἀγαγεῖν τὰ ἑαυτοῦ πολιτεύματα, ὡς νομίμῳ μαχόμενος. Καὶ ἡ μὲν διοίκησις τοῦ λόγου τοιαύτη. κεφάλαιον δ' ἰσχυρὸν τῷ μὲν Αἰσχίνῃ τὸ νόμιμον, τῷ δὲ ῥήτορι τὸ δίκαιον, κοινὸν δ' ἀπὸ τοῦ ἴσου τὸ συμφέρον, οὐκ ἔχον φανερὰν τὴν ἐξέτασιν. Ἡ στάσις ἔγγραφος πραγματική· περὶ ῥητοῦ γὰρ τὸ ψήφισμα. |

7 Τῆς δὲ γραφῆς ἔτι Φιλίππου ζῶντος ἀποτεθείσης, ἐπ' Ἀλεξάνδρου διαδεξαμένου τὴν ἀρχὴν ὁ λόγος ἐστὶ καὶ ἡ κρίσις. Ὡς γὰρ ἀπέθανε Φίλιππος καὶ τὴν φρουρὰν οἱ Θηβαῖοι τεθαρσηκότες ἐξέβαλον, ὁ μὲν Ἀλέξανδρος ὡς καταφρονηθεὶς τὰς Θήβας κατέσκαψεν, εἶτα μεταγνοὺς ἐπὶ τῷ πεπραγμένῳ ἐξεχώρησε τῆς Ἑλλάδος αἰσχυνόμενος καὶ κατὰ τῶν βαρβάρων ἐστράτευσεν, οἱ δ' Ἀθηναῖοι καιρὸν ἔχειν ἐνόμισαν κρίσει παραδοῦναι τοὺς προδότας τοὺς τὴν Ἑλλάδα ἀδικήσαντας, καὶ οὕτω συνεκροτήθη τὸ δικαστήριον.

1 Πρῶτον μέν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς θεοῖς εὔχομαι πᾶσι καὶ πάσαις, ὅσην εὔνοιαν ἔχων ἐγὼ διατελῶ τῇ τε πόλει καὶ πᾶσιν ὑμῖν, | τοσαύτην ὑπάρξαι μοι παρ' ὑμῶν εἰς τουτονὶ τὸν ἀγῶνα, ἔπειθ', ὅπερ ἐστὶ μάλισθ' ὑπὲρ ὑμῶν καὶ τῆς ὑμετέρας εὐσεβείας τε καὶ δόξης, τοῦτο παραστῆσαι τοὺς θεοὺς ὑμῖν, μὴ τὸν ἀντίδικον σύμβουλον ποιήσασθαι περὶ τοῦ πῶς ἀκούειν ὑμᾶς ἐμοῦ δεῖ 2 (σχέτλιον γὰρ ἂν εἴη τοῦτό γε), ἀλλὰ τοὺς νόμους καὶ τὸν ὅρκον, ἐν ᾧ πρὸς ἅπασι τοῖς ἄλλοις δικαίοις καὶ τοῦτο γέγραπται, τὸ ὁμοίως ἀμφοῖν ἀκροάσασθαι. Τοῦτο δ' ἐστὶν οὐ μόνον

5 9 μέσσον ἐλάσσας Voemel (coll. *Il.* Δ 299) : μέσον ἐλάσας codd. || 6 5 εἰσφερόντων Weil : στεφάνων codd. γραφόντων Blass.
2 4 ἀκροάσασθαι S : ἀκροᾶσθαι cell.

seulement n'avoir nulle opinion préconçue et attribuer à chacun une sympathie égale, mais aussi laisser chaque plaideur employer le plan et la défense qu'il a choisis et adoptés.

3 Pour ma part, dans ce débat, j'ai, par rapport à Eschine, bien des désavantages[1], deux fort grands en particulier, Athéniens : l'un, c'est que je ne lutte pas pour un intérêt du même ordre : ce n'est pas en effet la même chose pour moi d'être privé de votre sympathie, et pour cet individu de ne pas l'emporter dans son accusation ; pour moi... je ne veux rien dire de fâcheux au début de mon discours,... mais lui ne risque que du superflu en m'accusant. Le second point, c'est ce trait, naturel à tous les hommes, qui fait écouter avec plaisir les injures et les accusations, tandis qu'on se fâche contre qui fait son propre éloge. 4 Or ce qui cause du plaisir est le lot de cet individu ; il me reste ce qui (disons le mot) ennuie tout le monde. Si, me méfiant de cela, je ne parle pas de mes actions, je passerai pour incapable de me débarrasser de l'accusation et de montrer ce pourquoi je demande une marque d'honneur. Si j'en viens à mes actes et à ma politique, je serai bien souvent obligé de parler de moi-même. J'essaierai donc de le faire avec le plus de modestie que je pourrai ; pour ce que l'affaire elle-même me forcera à dire, c'est lui qui mérite d'en porter la responsabilité, lui qui a monté un tel procès.

5 J'imagine, Athéniens, que tous vous reconnaîtriez que ce procès m'est commun avec Ctésiphon et qu'il ne mérite pas de ma part une moindre attention. Car il est dur et pénible de se voir privé de tout, principalement quand la cause en est un ennemi, mais, par-dessus tout, de l'être de votre sympathie et de votre affection, d'autant que les obtenir est plus précieux que tout. 6 Puisque c'est sur

1. C'est un lieu commun pour le défenseur d'affirmer qu'il est défavorisé par rapport au plaignant (cf. Andocide, *Myst.* 7 ; Isocrate, *Éch.* 17, et la parodie de Cratinos, *Bouteille*, fr. 185, dès 423) ; mais Démosthène le rénove en s'excusant d'être obligé de faire son propre éloge.

τὸ μὴ προκατεγνωκέναι μηδὲν οὐδὲ τὸ τὴν εὔνοιαν ἴσην ἀποδοῦναι, ἀλλὰ τὸ καὶ τῇ τάξει καὶ τῇ ἀπολογίᾳ, ὡς βεβούληται καὶ προῄρηται τῶν ἀγωνιζομένων ἕκαστος, οὕτως ἐᾶσαι χρήσασθαι.

3 Πολλὰ μὲν οὖν ἔγωγ' ἐλαττοῦμαι κατὰ τουτονὶ τὸν ἀγῶνα Αἰσχίνου, δύο δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ μεγάλα, ἓν μὲν ὅτι οὐ περὶ τῶν ἴσων ἀγωνίζομαι· οὐ γάρ ἐστιν ἴσον νῦν ἐμοὶ τῆς παρ' ὑμῶν εὐνοίας διαμαρτεῖν, καὶ τούτῳ μὴ ἑλεῖν τὴν γραφήν, ἀλλ' ἐμοὶ μέν... οὐ βούλομαι δυσχερὲς εἰπεῖν οὐδὲν ἀρχόμενος τοῦ λόγου· οὗτος δ' ἐκ περιουσίας μου κατηγορεῖ· ἕτερον δ', ὃ φύσει πᾶσιν ἀνθρώποις ὑπάρχει, τῶν μὲν λοιδοριῶν καὶ τῶν κατηγοριῶν ἀκούειν ἡδέως, τοῖς ἐπαινοῦσι δ' αὐτοὺς ἄχθεσθαι. 4 Τούτων τοίνυν, ὃ μέν ἐστι πρὸς ἡδονήν, τούτῳ δέδοται· ὃ δὲ πᾶσιν ὡς ἔπος εἰπεῖν ἐνοχλεῖ, λοιπὸν ἐμοί. Κἂν μὲν εὐλαβούμενος τοῦτο μὴ λέγω τὰ πεπραγμέν' ἐμαυτῷ, οὐκ ἔχειν ἀπολύσασθαι τὰ κατηγορημένα δόξω, οὐδ' ἐφ' οἷς ἀξιῶ τιμᾶσθαι δεικνύναι· ἐὰν δ' ἐφ' ἃ καὶ πεποίηκα καὶ πεπολίτευμαι βαδίζω, πολλάκις λέγειν ἀναγκασθήσομαι περὶ ἐμαυτοῦ. | Πειράσομαι μὲν οὖν ὡς μετριώτατα τοῦτο ποιεῖν· ὅ τι δ' ἂν τὸ πρᾶγμα αὐτὸ ἀναγκάζῃ, τούτου τὴν αἰτίαν οὗτός ἐστι δίκαιος ἔχειν ὁ τοιοῦτον ἀγῶνα ἐνστησάμενος.

5 Οἶμαι δ' ὑμᾶς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάντας ἂν ὁμολογῆσαι κοινὸν εἶναι τουτονὶ τὸν ἀγῶν' ἐμοὶ καὶ Κτησιφῶντι, καὶ οὐδὲν ἐλάττονος ἄξιον σπουδῆς ἐμοί· πάντων μὲν γὰρ ἀποστερεῖσθαι λυπηρόν ἐστι καὶ χαλεπόν, ἄλλως τε κἂν ὑπ' ἐχθροῦ τῳ τοῦτο συμβαίνῃ, μάλιστα δὲ τῆς παρ' ὑμῶν εὐνοίας καὶ φιλανθρωπίας, ὅσῳ περ καὶ τὸ τυχεῖν τούτων μέγιστόν ἐστιν. 6 Περὶ τούτων δ' ὄντος

2 5 ἴσην SL[1] : ἴσην ἀμφοτέροις S γρ vulg. || 3 5 ἐμοί SL vulg. : ἐγώ B γρ Y γρ || βούλομαι S[1] F γρ B γρ : βούλ- δὲ L vulg || 6 εἰπεῖν οὐδὲν S : οὐδὲν εἰπεῖν LA εἰπεῖν cett. || 8 ἀκούειν codd. : om S[1]L[1]. || 5 1 ὑμεῖς vulg : ὑμᾶς πάντας SL || Ἀθηναῖοι SL : δικασταί vulg. || πάντας ἂν vulg. : ἂν SL || 2 ἐμοὶ S[1] : ἐμοί τε L vulg. || 4 ἀποστερεῖσθαι codd. : ἀπορεῖσθαι S.

cela que porte le présent débat, je vous demande et vous prie tous également de m'entendre dans ma défense contre l'accusation, conformément à la justice, comme l'ordonnent les lois que Solon[1], qui, le premier, les a établies, qui vous était dévoué et bon démocrate, croyait souveraines non seulement du fait qu'elles étaient écrites, mais aussi du fait que les juges avaient prêté serment ; ce n'est pas, à ce qu'il m'apparaît, qu'il se défiât de vous ; 7 mais il voyait que le défendeur ne peut échapper aux imputations et aux calomnies qui font la force de l'accusateur du fait que celui-ci parle le premier, à moins que chacun de vous, les juges, ne conserve sa piété envers les dieux pour assurer un accueil sympathique aux droits de celui qui parle le second ; et ne se montre pour les deux parties un auditeur égal et impartial avant de rendre son verdict sur l'ensemble.

8 Comme je vais rendre compte aujourd'hui de ma vie privée tout entière, à ce qu'il paraît, et de la politique générale, je veux une seconde fois appeler les dieux à mon aide ; et devant vous je les prie tout d'abord de faire qu'une sympathie égale à celle que je ne cesse de témoigner à l'État et à vous tous, me soit aussi réservée par vous pour le présent débat ; puis, qu'ils vous inspirent à tous de prononcer sur la présente accusation ce qui doit profiter à la gloire commune et à la piété de chacun.

9 Si Eschine avait incriminé seulement ce qu'il vise dans sa plainte, moi aussi je présenterais aussitôt ma défense touchant le rapport même du Conseil. Mais, puisqu'il a consacré un discours tout aussi long à exposer le reste et que la plupart du temps il a menti en m'attaquant, je juge à la fois nécessaire et juste de dire tout d'abord sur cette question quelques mots, Athéniens, pour éviter que des discours étrangers à la cause n'entraînent quelqu'un de vous à écouter dans des sentiments un peu hostiles mes justes arguments touchant l'accusation.

1. Appel traditionnel au souvenir du « fondateur de la démocratie », qu'Eschine (*C. Ctés.* 257) avait déjà invoqué contre Démosthène.

τουτουὶ τοῦ ἀγῶνος, ἀξιῶ καὶ δέομαι πάντων ὁμοίως ὑμῶν ἀκοῦσαί μου περὶ τῶν κατηγορημένων ἀπολογουμένου δικαίως, ὥσπερ οἱ νόμοι κελεύουσιν, οὓς ὁ τιθεὶς ἐξ ἀρχῆς Σόλων, εὔνους ὢν ὑμῖν καὶ δημοτικός, οὐ μόνον τῷ γράψαι κυρίους ᾤετο δεῖν εἶναι, ἀλλὰ καὶ τῷ τοὺς δικάζοντας ὑμᾶς ὀμωμοκέναι· 7 οὐκ ἀπιστῶν ὑμῖν, ὥς γ' ἐμοὶ φαίνεται, ἀλλ' ὁρῶν ὅτι τὰς αἰτίας καὶ τὰς διαβολάς, αἷς ἐκ τοῦ πρότερος λέγειν ὁ διώκων ἰσχύει, οὐκ ἔνι τῷ φεύγοντι παρελθεῖν, εἰ μὴ τῶν δικαζόντων ἕκαστος ὑμῶν τὴν πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσέβειαν φυλάττων καὶ τὰ τοῦ λέγοντος ὑστέρου δίκαια εὐνοϊκῶς προσδέξεται, καί, παρασχὼν αὑτὸν ἴσον καὶ κοινὸν ἀμφοτέροις ἀκροατὴν οὕτω τὴν διάγνωσιν ποιήσεται περὶ ἁπάντων.

8 Μέλλων δὲ τοῦ τε ἰδίου βίου παντός, ὡς ἔοικε, λόγον διδόναι τήμερον καὶ τῶν κοινῇ πεπολιτευμένων, βούλομαι πάλιν τοὺς θεοὺς παρακαλέσαι, καὶ ἐναντίον ὑμῶν εὔχομαι πρῶτον μέν, ὅσην εὔνοιαν ἔχων ἐγὼ διατελῶ τῇ τε πόλει καὶ πᾶσιν ὑμῖν, | τοσαύτην ὑπάρξαι μοι παρ' ὑμῶν εἰς τουτονὶ τὸν ἀγῶνα, ἔπειθ' ὅ τι μέλλει συνοίσειν καὶ πρὸς εὐδοξίαν κοινῇ καὶ πρὸς εὐσέβειαν ἑκάστῳ, τοῦτο παραστῆσαι πᾶσιν ὑμῖν περὶ ταυτησὶ τῆς γραφῆς γνῶναι.

9 Εἰ μὲν οὖν περὶ ὧν ἐδίωκε μόνον κατηγόρησεν Αἰσχίνης, κἀγὼ περὶ αὐτοῦ τοῦ προβουλεύματος εὐθὺς ἂν ἀπελογούμην· ἐπειδὴ δ' οὐκ ἐλάττω λόγον τἄλλα διεξιὼν ἀνήλωκεν καὶ τὰ πλεῖστα κατεψεύσατό μου, ἀναγκαῖον εἶναι νομίζω καὶ δίκαιον ἅμα βραχέ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, περὶ τούτων εἰπεῖν πρῶτον, ἵνα μηδεὶς ὑμῶν, τοῖς ἔξωθεν λόγοις ἠγμένος, ἀλλοτριώτερον τῶν ὑπὲρ τῆς γραφῆς δικαίων ἀκούῃ μου.

7 4 ἕκαστος ὑμῶν codd. : υμων εκ- *Pap.*[2] || 5 φυλάττων SL : διαφυλ- vulg. *Pap.*[2] || 6 ὑστέρου S[1]L[2]A : ὕστερον vulg. || προσδέξεται codd. : προσδεξαιτο *Pap.*[2] || 8 3 πάλιν SL[1]A : καθάπερ ἐν ἀρχῇ πάλιν vulg. || 4 τῇ τε codd. : τῇ S[1]L || 5 παρ' ὑμῶν om. S[1]L[1] || 7-8 παραστῆσαι SL[1] : παραστῆσαι τοὺς θεοὺς vulg.

10 Pour ce qui est des injures et des diffamations qu'il a lancées contre ma vie privée, voyez combien mes paroles sont franches et justes. Si vous savez que je suis ce qu'il m'accusait d'être (car je n'ai réellement pas vécu ailleurs que chez vous), ne supportez pas d'entendre ma voix, même si toute ma politique dans les affaires publiques a été excellente ; levez-vous pour voter immédiatement contre moi. Mais si vous pensez et reconnaissez que moi et les miens, nous sommes meilleurs que cet individu et de meilleure origine[1], que nous ne sommes inférieurs à aucune personne convenable (ceci pour ne rien dire d'insupportable), ne vous fiez pas à cet individu non plus pour le reste (car évidemment il forgeait tout de la même façon), et à moi accordez maintenant encore la sympathie que vous m'avez toujours témoignée dans bien des procès antérieurs. 11 Dans ta malice, Eschine, tu as cru tout simplement que je laisserais de côté les arguments touchant mes actes et ma politique, pour tourner mon attention vers les injures lancées par toi. Non, je ne le ferai pas ; je ne suis pas aveuglé à ce point. C'est sur la politique, que tu attaquais et calomniais mensongèrement, que je ferai porter mon examen ; quant à ce carnaval[2] auquel tu t'es livré sans retenue, c'est plus tard que je le rappellerai, si les juges que voici le désirent.

12 Les chefs d'accusation sont nombreux, et, pour quelques-uns, les lois offrent des châtiments sévères, et même les derniers châtiments. Mais si le plan même du présent débat montre réunis les outrages de la haine, ses insolences, ses injures, ses insultes et toutes choses semblables, néanmoins il ne permet pas à l'État, au cas où les accusations et les imputations formulées seraient véridiques, de s'en venger comme elles l'exigeraient ou même approximativement. 13 Car on ne doit empêcher personne de se présenter

1. Démosthène prépare dès maintenant les attaques personnelles contre Eschine et sa famille (*Cour.* 129-131, 256-266) ; c'est à la fois un procédé traditionnel et une riposte à Eschine (*C. Ctés.* 171 et suiv.).

2. Le mot (πομπεία) évoque (comme 122 : ἐξ ἁμάξης) les quolibets et les injures qu'échangeaient les participants aux pro-

10 Περὶ μὲν δὴ τῶν ἰδίων ὅσα λοιδορούμενος βεβλασφήμηκε περὶ ἐμοῦ, θεάσασθε ὡς ἁπλᾶ καὶ δίκαια λέγω. Εἰ μὲν ἴστε με τοιοῦτον οἷον οὗτος ᾐτιᾶτο (οὐ γὰρ ἄλλοθί που βεβίωκ' ἢ παρ' ὑμῖν), μηδὲ φωνὴν ἀνάσχησθε, μηδ' εἰ πάντα τὰ κοινὰ ὑπέρευ πεπολίτευμαι ἀλλ' ἀναστάντες, καταψηφίσασθ' ἤδη· εἰ δὲ πολλῷ βελτίω τούτου καὶ ἐκ βελτιόνων, καὶ μηδενὸς τῶν μετρίων, ἵνα μηδὲν ἐπαχθὲς λέγω, χείρονα καὶ ἐμὲ καὶ τοὺς ἐμοὺς ὑπειλήφατε καὶ γιγνώσκετε, τούτῳ μὲν μηδ' ὑπὲρ τῶν ἄλλων πιστεύετε (δῆλον γὰρ ὡς ὁμοίως ἅπαντ' ἐπλάττετο), ἐμοὶ δ' ἣν παρὰ πάντα τὸν χρόνον εὔνοιαν ἐνδέδειχθ' ἐπὶ πολλῶν ἀγώνων τῶν πρότερον, καὶ νυνὶ παράσχεσθε. 11 Κακοήθης δ' ὤν, Αἰσχίνη, τοῦτο παντελῶς εὔηθες ᾠήθης, τοὺς περὶ τῶν πεπραγμένων καὶ πεπολιτευμένων λόγους ἀφέντα με πρὸς τὰς λοιδορίας τὰς παρὰ σοῦ τρέψεσθαι. Οὐ δὴ ποιήσω τοῦτο· οὐχ οὕτω τετύφωμαι· | ἀλλ' ὑπὲρ μὲν τῶν πεπολιτευμένων ἃ κατεψεύδου καὶ διέβαλλες ἐξετάσω, τῆς δὲ πομπείας ταύτης τῆς ἀνέδην γεγενημένης ὕστερον, ἂν βουλομένοις ᾖ τουτοισί, μνησθήσομαι.

12 Τὰ μὲν οὖν κατηγορημένα πολλά, καὶ περὶ ὧν ἐνίων μεγάλας καὶ τὰς ἐσχάτας οἱ νόμοι διδόασι τιμωρίας, τοῦ δὲ παρόντος ἀγῶνος ἡ προαίρεσις αὐτὴ ἐχθροῦ μὲν ἐπήρειαν ἔχει καὶ ὕβριν καὶ λοιδορίαν καὶ προπηλακισμὸν ὁμοῦ καὶ πάντα τὰ τοιαῦτα· τῶν μέντοι κατηγοριῶν καὶ τῶν αἰτιῶν· τῶν εἰρημένων, εἴπερ ἦσαν ἀληθεῖς, οὐκ ἔνι τῇ πόλει δίκην ἀξίαν λαβεῖν, οὐδ' ἐγγύς. 13 Οὐ γὰρ ἀφαιρεῖσθαι δεῖ

10 6 καταψηφίσασθ' codd. : -σασθαι S || 12 πρότερον SL^{1}A πρότερον γεγενημένων vulg. || 11 2 Αἰσχίνη codd. : -χίνης S^1 || τοὺς περὶ codd. : τοῦ περὶ S^1 || 6 ἐξετάσω SLFQV : αὐτίκα ἐξετ- A vulg. || 7 ἀνέδην S corr. L^1 O corr. : ἀναίδην S^{1}A ἀναίδην οὑτωσί F^1 vulg. || 8 βουλομένοις FQY vulg. : βουλομένοις ἀκούειν SLA || μνησθήσομαι SLAFQY : ἀκούειν μνησθ- vulg. || 12 1 πολλὰ SL^{1}A : πολλὰ καὶ δεινὰ F vulg. || 2 διδόασι SL : τάττουσι vulg. || 3 αὐτὴ vulg. : αὕτη S || ἐπήρειαν codd. : προαίρεσιν L^1 || 4 ὁμοῦ codd. : ἐμοῦ S || 6 ἔνι A^{1}FS γρ : ἔχει SL^1 ἔστι A corr.

devant le peuple et de se faire entendre, ni surtout le faire avec outrage et jalousie ; ce n'est par les dieux ni logique ni digne d'un patriote, ni juste, Athéniens. Mais, pour les actes par lesquels il me voyait nuire à l'État, s'ils étaient aussi graves que tout à l'heure il l'exposait tragiquement, c'est au moment même de la faute qu'il devait faire appel aux châtiments infligés par les lois, en me poursuivant par eisangélie, s'il voyait que mes actes méritaient une eisangélie, et en me mettant de cette façon en jugement devant vous ; en me poursuivant pour illégalité, s'il me voyait faire une proposition illégale. Car il est évidemment impossible qu'il puisse poursuivre Ctésiphon à cause de moi et n'ait pu m'inculper moi-même s'il croyait pouvoir me confondre. **14** Et encore, si pour quelqu'un des autres faits que tout à l'heure il exposait calomnieusement ou en quoi que ce soit d'autre il me voyait vous faire tort, pour tout cela il existe des lois, des châtiments, des procès, des jugements avec des sanctions graves et sévères ; il pouvait avoir recours à tout cela et, quand on verrait qu'il a agi de la sorte et utilisé ainsi ce qui s'appliquait à moi, son accusation serait d'accord avec ses actes. **15** Mais, en fait, après s'être écarté de la route de la logique et de la justice, après avoir évité les démonstrations contemporaines des événements mêmes, c'est si longtemps après qu'il a ramassé des imputations, des railleries et des injures, et qu'il joue sa comédie[1] ; et puis c'est moi qu'il accuse, et Ctésiphon ici présent qu'il traduit en justice ; c'est sa haine contre moi qu'il met en avant dans tout le débat, mais il ne m'a jamais affronté pour liquider cette affaire, et c'est un autre qu'on le voit chercher à priver de ses droits de citoyen. **16** Or, Athéniens, en plus de tous les autres justes arguments qu'on pourrait faire valoir en faveur de Ctésiphon, il serait naturel aussi, me semble-t-il, de dire qu'il était juste de faire juger nos motifs de haine à nos propres risques, au lieu de négliger l'occasion de lutter l'un contre l'autre

cessions dionysiaques (spécialement aux Lénéennes, selon Suidas).

1. Allusion (comme 13 : *tragiquement*) à l'ancien métier d'Eschine ; cf. aussi 180, 242, 262, 313 ; *Amb.* 246-247.

τὸ προσελθεῖν τῷ δήμῳ καὶ λόγου τυχεῖν οὐδ' ἐν ἐπηρείας τάξει καὶ φθόνου τοῦτο ποιεῖν οὔτε μὰ τοὺς θεοὺς ὀρθῶς ἔχον οὔτε πολιτικὸν οὔτε δίκαιόν ἐστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι· ἀλλ' ἐφ' οἷς ἀδικοῦντά μ' ἑώρα τὴν πόλιν, οὖσί γε τηλικούτοις ἡλίκα νῦν ἐτραγῴδει καὶ διεξῄει, ταῖς ἐκ τῶν νόμων τιμωρίαις παρ' αὐτὰ τἀδικήματα χρῆσθαι, εἰ μὲν εἰσαγγελίας ἄξια πράττονθ' ἑώρα, εἰσαγγέλλοντα καὶ τοῦτον τὸν τρόπον εἰς κρίσιν καθιστάντα παρ' ὑμῖν, εἰ δὲ γράφοντα παράνομα, παρανόμων γραφόμενον· οὐ γὰρ δήπου Κτησιφῶντα μὲν δύναται διώκειν δι' ἐμέ, ἐμὲ δέ, εἴπερ ἐξελέγξειν ἐνόμιζεν, αὐτὸν οὐκ ἂν ἐγράψατο. **14** Καὶ μὴν εἴ τι τῶν ἄλλων ὧν νυνὶ διέβαλλε καὶ διεξῄει ἢ καὶ ἄλλ' ὁτιοῦν ἀδικοῦντά μ' ὑμᾶς ἑώρα, εἰσὶν νόμοι περὶ πάντων καὶ τιμωρίαι, καὶ ἀγῶνες καὶ κρίσεις πικρὰ καὶ μεγάλ' ἔχουσαι τἀπιτίμια, καὶ τούτοις ἐξῆν ἅπασι χρῆσθαι κατ' ἐμοῦ, καί, ὁπηνίκα ἐφαίνετο ταῦτα πεποιηκὼς καὶ τοῦτον τὸν τρόπον κεχρημένος τοῖς πρὸς ἐμέ, | ὡμολογεῖτ' ἂν ἡ κατηγορία τοῖς ἔργοις αὐτοῦ. **15** Νῦν δ' ἐκστὰς τῆς ὀρθῆς καὶ δικαίας ὁδοῦ καὶ φυγὼν τοὺς παρ' αὐτὰ τὰ πράγματ' ἐλέγχους, τοσούτοις ὕστερον χρόνοις αἰτίας καὶ σκώμματα καὶ λοιδορίας συμφορήσας ὑποκρίνεται· εἶτα κατηγορεῖ μὲν ἐμοῦ, κρίνει δὲ τουτονὶ καὶ τοῦ μὲν ἀγῶνος ὅλου τὴν πρὸς ἔμ' ἔχθραν προΐσταται, οὐδαμοῦ δ' ἐπὶ ταύτην ἀπηντηκὼς ἐμοὶ τὴν ἑτέρου ζητῶν ἐπιτιμίαν ἀφελέσθαι φαίνεται. **16** Καίτοι πρὸς ἅπασιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς ἄλλοις δικαίοις οἷς ἂν εἰπεῖν τις ὑπὲρ Κτησιφῶντος ἔχοι, καὶ τοῦτ' ἔμοιγε δοκεῖ καὶ μάλ' εἰκότως ἂν λέγειν, ὅτι τῆς ἡμετέρας ἔχθρας ἡμᾶς ἐφ' ἡμῶν αὐτῶν δίκαιον ἦν τὸν ἐξετασμὸν ποιεῖσθαι, οὐ τὸ μὲν πρὸς ἀλλήλους ἀγωνίζεσθαι παραλείπειν, ἑτέρῳ δ' ὅτῳ

13 12 ἐξελέγξειν S²A : -λέγχειν S¹FL vulg. || **14** 3 πικρὰ... τἀπιτίμια codd. : om. S¹ ins. S² || 4 ἐξῆν ἅπασι χρῆσθαι codd. : ἐξῆν αὐτῷ πᾶσι χρῆσθαι κατ' ἐμοῦ A || 6 πρὸς ἐμὲ codd. : πρός με S || **16** 2 δικαίοις codd. : om. SL¹.

pour chercher quelque tiers à qui faire du mal ; car ce serait là le comble de l'injustice.

17 Or toutes ses accusations, comme on peut le voir également d'après cela, ne sont ni justes ni inspirées par la vérité. Mais je veux encore examiner chacune d'elles séparément, et surtout les attaques mensongères qu'il a dirigées contre moi à propos de la paix [1] et de l'ambassade, en m'attribuant ce qu'il a fait avec Philocrate. Il est nécessaire, Athéniens, et peut-être opportun, de vous rappeler quelle était la situation à ce moment-là, pour que vous examiniez chaque fait dans les circonstances mêmes où il s'est produit.

18 Quand la guerre de Phocide eut éclaté (non pas par mon fait, car à ce moment-là je ne faisais pas encore de politique), en premier lieu vos dispositions étaient telles que vous souhaitiez le salut des Phocidiens bien que les voyant agir injustement et que vous vous réjouissiez de tout ce qui pouvait arriver aux Thébains, irrités que vous étiez contre eux non sans raison ni justice, car ils avaient abusé de leur succès de Leuctres. Puis tout le Péloponnèse était divisé : ceux qui détestaient Lacédémone [2], n'avaient pas assez de force pour l'abattre, et ceux qui auparavant gouvernaient grâce à elle, n'étaient plus les maîtres dans les États ; c'était en quelque sorte, là et partout ailleurs, une dissension confuse et le désordre [3]. 19 Voyant cela (ce n'était pas un mystère), Philippe, en distribuant de l'argent aux traîtres de chaque pays, provoquait partout des conflits et des troubles intérieurs ; puis, dans les moments où d'autres commettaient des fautes et des erreurs, lui se préparait et grandissait aux dépens de tous. Comme tout le monde voyait bien qu'accablés par la prolongation des hostilités, les Thébains, alors gênants, maintenant misérables, seraient forcés d'avoir

1. Cf. Eschine, *C. Ctés.* 54 et suiv. (où il se dit renseigné sur le plan de Démosthène et fait succéder l'exposé historique à la discussion juridique sur le décret).

2. Surtout les Messéniens, les Arcadiens et les Argiens.

3. Expression très proche de celle par laquelle Xénophon (*Hell.* VII, 5, 27) caractérise l'état de la Grèce après la bataille de Mantinée.

κακόν τι δώσομεν ζητεῖν· ὑπερβολὴ γὰρ ἀδικίας τοῦτό γε.

17 Πάντα μὲν τοίνυν τὰ κατηγορημέν' ὁμοίως ἐκ τούτων ἄν τις ἴδοι, οὔτε δικαίως οὔτ' ἐπ' ἀληθείας οὐδεμιᾶς εἰρημένα· βούλομαι δὲ καὶ καθ' ἓν ἕκαστον αὐτῶν ἐξετάσαι, καὶ μάλισθ' ὅσ' ὑπὲρ τῆς εἰρήνης καὶ τῆς πρεσβείας κατεψεύσατό μου, τὰ πεπραγμέν' ἑαυτῷ μετὰ Φιλοκράτους ἀνατιθεὶς ἐμοί. Ἔστι δ' ἀναγκαῖον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ προσῆκον ἴσως, ὡς κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους εἶχε τὰ πράγματ' ἀναμνῆσαι, ἵνα πρὸς τὸν ὑπάρχοντα καιρὸν ἕκαστα θεωρῆτε.

18 Τοῦ γὰρ Φωκικοῦ συστάντος πολέμου, οὐ δι' ἐμέ· (οὐ γὰρ ἔγωγ' ἐπολιτευόμην πω τότε), πρῶτον μὲν ὑμεῖς οὕτω διέκεισθε ὥστε Φωκέας μὲν βούλεσθαι σωθῆναι, καίπερ οὐ δίκαια ποιοῦντας ὁρῶντες, | Θηβαίοις δ' ὁτιοῦν ἂν ἐφησθῆναι παθοῦσιν, οὐκ ἀλόγως οὐδ' ἀδίκως αὐτοῖς ὀργιζόμενοι· οἷς γὰρ εὐτυχήκεσαν ἐν Λεύκτροις οὐ μετρίως ἐκέχρηντο· ἔπειθ' ἡ Πελοπόννησος ἅπασα διειστήκει, καὶ οὔθ' οἱ μισοῦντες Λακεδαιμονίους οὕτως ἴσχυον ὥστ' ἀνελεῖν αὐτούς, οὔθ' οἱ πρότερον δι' ἐκείνων ἄρχοντες κύριοι τῶν πόλεων ἦσαν, ἀλλά τις ἦν ἄκριτος καὶ παρὰ τούτοις καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ἅπασιν ἔρις καὶ ταραχή.

19 Ταῦτα δ' ὁρῶν ὁ Φίλιππος (οὐ γὰρ ἦν ἀφανῆ) τοῖς παρ' ἑκάστοις προδόταις χρήματ' ἀναλίσκων πάντας συνέκρουεν καὶ πρὸς αὑτοὺς ἐτάραττεν· εἶτ' ἐν οἷς ἡμάρτανον ἄλλοι καὶ κακῶς ἐφρόνουν, αὐτὸς παρεσκευάζετο καὶ κατὰ πάντων ἐφύετο. Ὡς δὲ ταλαιπωρούμενοι τῷ μήκει τοῦ πολέμου οἱ τότε μὲν βαρεῖς, νῦν δ' ἀτυχεῖς Θηβαῖοι φανεροὶ πᾶσιν ἦσαν ἀναγκασθησόμενοι καταφεύγειν ἐφ'

17 3 ἓν ἕκαστον vulg. : ἓν ἕκαστ' S ἕκαστον A || 8 ἀναμνῆσαι SL[1] : ἀναμνῆσαι ὑμᾶς vulg. || 18 2 γὰρ codd. : γὰρ δὴ F || 8 οὕτως ἴσχυον codd. : ισχυον ουτως Pap.[3] || 11 παρὰ τοῖς codd. : τοῖς F vulg. || ἅπασιν codd. : ἅπασιν Ἕλλησιν S[2]AL || 19 3 αὑτοὺς SL[1] : ἑαυτοὺς vulg. ἀλλήλους AL corr. || 4 ἄλλοι SL[1] : οἱ ἄλλοι vulg.

recours à vous, Philippe, pour éviter et cela et la réconciliation des deux pays, vous offrit la paix et à eux des secours. 20 Qu'est-ce donc qui l'aida à vous prendre au piège, pour ainsi dire, en vous laissant trompés et contents ? Chez les autres Grecs, ce qu'on peut appeler de la méchanceté ou de l'aveuglement ou les deux à la fois ; alors que vous faisiez une guerre longue et ininterrompue, et cela dans l'intérêt de tous, comme les faits l'ont montré, ils ne vous aidaient ni de leur argent ni de leurs personnes, ni par quoi que ce fût d'autre. Aussi, justement et logiquement irrités contre eux, vous avez volontiers écouté Philippe. Donc la paix qu'on accorda alors, se fit pour ces motifs, non pas par mon fait, comme le prétendait cet individu ; mais ce sont les crimes et la vénalité de ces gens lors de sa conclusion, si l'on examine la question en toute justice, qu'on trouvera responsables de la situation présente. 21 Tout cela, c'est dans l'intérêt de la vérité que je le précise et que je l'expose. Si en effet on jugeait absolument qu'il y a eu crime en ces circonstances, il n'y a évidemment rien là qui me regarde. Le premier qui ait parlé et fait mention de la paix, fut l'acteur Aristodèmos ; celui qui a pris la suite, a rédigé le projet de décret et s'est vendu pour cela d'accord avec cet individu, c'est Philocrate d'Hagnonte, ton complice, Eschine, non pas le mien (dusses-tu crever de tes mensonges) ; ceux qui l'ont appuyé, pour quelque raison que ce soit (je laisse cela de côté pour le moment), ce sont Eubule et Képhisophon [1]. Moi, je n'ai paru en rien nulle part. 22 Néanmoins, les faits étant tels et leur exposé d'accord avec la stricte vérité, Eschine en est arrivé à un tel point d'impudence qu'il a osé dire que c'était moi qui, non content d'avoir été responsable de la paix, avais empêché notre pays de la conclure d'accord avec le Conseil commun des Grecs *. Et alors, toi... Que pourrait-on dire pour t'appeler de ton vrai nom ? Y a-t-il eu une circonstance où, me voyant, en ta

1. Sans doute Képhisophon de Paiania, mentionné par Eschine (*Amb.* 73) et Démosthène (*Amb.* 293).

ὑμᾶς, ὁ Φίλιππος, ἵνα μὴ τοῦτο γένοιτο μηδὲ συνέλθοιεν αἱ πόλεις, ὑμῖν μὲν εἰρήνην, ἐκείνοις δὲ βοήθειαν ἐπηγγείλατο. 20 Τί οὖν συνηγωνίσατο αὐτῷ πρὸς τὸ λαβεῖν ὀλίγου δεῖν ὑμᾶς ἑκόντας ἐξαπατωμένους; Ἡ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων, εἴτε χρὴ κακίαν εἴτ' ἄγνοιαν εἴτε καὶ ἀμφότερα ταῦτ' εἰπεῖν· οἳ πόλεμον συνεχῆ καὶ μακρὸν πολεμούντων ὑμῶν, καὶ τοῦτον ὑπὲρ τῶν πᾶσι συμφερόντων, ὡς ἔργῳ φανερὸν γέγονεν, οὔτε χρήμασιν οὔτε σώμασιν, οὔτ' ἄλλῳ οὐδενὶ τῶν ἁπάντων συνελάμβανον ὑμῖν· οἷς καὶ δικαίως καὶ προσηκόντως ὀργιζόμενοι, ἑτοίμως ὑπηκούσατε τῷ Φιλίππῳ. Ἡ μὲν οὖν τότε συγχωρηθεῖσ' εἰρήνη διὰ ταῦτα, οὐ δι' ἐμέ, ὡς οὗτος διέβαλλεν, ἐπράχθη· | τὰ δὲ τούτων ἀδικήματα καὶ δωροδοκήματα ἐν αὐτῇ τῶν νυνὶ παρόντων πραγμάτων, ἄν τις ἐξετάζῃ δικαίως, αἴτι' εὑρήσει. 21 Καὶ ταυτὶ πάνθ' ὑπὲρ τῆς ἀληθείας ἀκριβολογοῦμαι καὶ διεξέρχομαι. Εἰ γὰρ εἶναί τι δοκοίη τὰ μάλιστα ἐν τούτοις ἀδίκημα, οὐδέν ἐστι δήπου πρὸς ἐμέ· ἀλλ' ὁ μὲν πρῶτος εἰπὼν καὶ μνησθεὶς ὑπὲρ τῆς εἰρήνης Ἀριστόδημος ἦν ὁ ὑποκριτής· ὁ δ' ἐκδεξάμενος καὶ γράψας καὶ ἑαυτὸν μετὰ τούτου μισθώσας ἐπὶ ταῦτα Φιλοκράτης ὁ Ἁγνούσιος, ὁ σός, Αἰσχίνη, κοινωνός, οὐχ ὁ ἐμός, οὐδ' ἂν σὺ διαρραγῇς ψευδόμενος· οἱ δὲ συνειπόντες, ὅτου δήποτε εἵνεκα (ἐῶ γὰρ τοῦτό γ' ἐν τῷ παρόντι) Εὔβουλος καὶ Κηφισοφῶν, ἐγὼ δ' οὐδὲν οὐδαμοῦ. 22 Ἀλλ' ὅμως, τούτων τοιούτων ὄντων καὶ ἐπ' αὐτῆς τῆς ἀληθείας οὕτω δεικνυμένων, εἰς τοῦθ' ἧκεν ἀναιδείας ὥστ' ἐτόλμα λέγειν ὡς ἄρα ἐγὼ πρὸς τῷ τῆς εἰρήνης αἴτιος γεγενῆσθαι καὶ κεκωλυκὼς εἴην τὴν πόλιν μετὰ κοινοῦ συνεδρίου τῶν Ἑλλήνων ταύτην ποιήσασθαι. Εἶτ', ὦ τί ἂν εἰπών σέ τις ὀρθῶς προσείποι; Ἔστιν ὅπου σὺ παρὼν τηλικαύτην πρᾶξιν καὶ

19 8 γένοιτο codd. : γένηται S^1A || **20** 5 πᾶσι SL^1 : κοινῇ πᾶσι vulg. || **21** 2 τι... ἀδίκημα SL^1 : τινα... ἀδικήματα vulg. || 7 οὐχ ὁ SL : οὐκ cett. || **22** 3 ἐτόλμα S^1A : τολμᾷ S^2 τολμᾷ F vulg. || 4 καὶ κεκ- codd. : ἔτι καὶ κεκ- L^2 vulg. || 6 ταύτην SL : αὐτὴν vulg.

présence, essayer de priver l'État d'une entreprise et d'une alliance telles que tu viens de les exposer, tu as montré ton indignation, ou bien où tu es monté à la tribune pour apprendre ou exposer ce dont tu m'accuses maintenant ?

23 Eh bien ! si j'avais vendu à Philippe la possibilité d'empêcher l'union des Grecs, il te restait de ne pas te taire, de crier, de protester, d'exposer les faits aux citoyens que voici. Or tu ne l'as jamais fait et personne n'a entendu cette belle voix. C'est tout naturel : il n'y avait alors aucune ambassade envoyée à aucun État grec; tous étaient depuis longtemps dévoilés ; et cet individu n'a rien dit de bon sur ce point.

24 En outre, ses mensonges sont une grave insulte pour l'État. En effet, si vous, en même temps que vous invitiez les Grecs à faire la guerre, séparément vous envoyiez des ambassadeurs traiter de la paix avec Philippe, c'était agir en Eurybate [1], non pas avoir une conduite digne de notre pays ni d'honnêtes gens. Mais cela n'est pas, non, cela n'est pas. Quelles auraient été vos intentions en convoquant les Grecs dans ces circonstances ? Pour faire la paix ? Mais tous l'avaient déjà. Pour faire la guerre ? Mais vous-mêmes, vous délibériez sur la paix. Ainsi donc on voit que je n'ai pas été l'instigateur ni le responsable de la paix primitive [2] et on ne montre comme vraie aucune des choses dont il m'a accusé mensongèrement.

25 Donc examinez encore la conduite qu'adopta chacun de nous deux quand Athènes eut fait la paix [3]. D'après cela, vous saurez qui soutenait Philippe dans la question de la paix, et qui agissait dans votre intérêt et cherchait l'avantage de l'État. Moi, comme membre du Conseil, j'ai proposé que les ambassadeurs partissent par la voie la plus rapide pour les lieux où ils apprendraient la présence de Philippe et

1. Type proverbial du traître et du fourbe (l'origine de l'expression était déjà discutée dans l'antiquité ; Éphore, à en croire Harpocration, faisait vivre Eurybate au temps de Crésus).

2. Telle qu'elle résultait de la lettre des stipulations, car l'application aggrava les déceptions d'Athènes.

3. Cf. Démosthène, *Ambassade*, 150 et suiv.

συμμαχίαν ἡλίκην νυνὶ διεξῄεις ὁρῶν ἀφαιρούμενόν με τῆς πόλεως, ἠγανάκτησας, ἢ παρελθὼν ταῦτα ἃ νῦν κατηγορεῖς ἐδίδαξας καὶ διεξῆλθες; 23 Καὶ μὴν εἰ τὸ κωλῦσαι τὴν τῶν Ἑλλήνων κοινωνίαν ἐπεπράκειν ἐγὼ Φιλίππῳ, σοὶ τὸ μὴ σιγῆσαι λοιπὸν ἦν, ἀλλὰ βοᾶν καὶ διαμαρτύρεσθαι καὶ δηλοῦν τουτοισί. Οὐ τοίνυν ἐποίησας οὐδαμοῦ τοῦτο, | οὐδ' ἤκουσέ σου ταύτην τὴν φωνὴν οὐδείς. Εἰκότως· οὔτε γὰρ ἦν πρεσβεία πρὸς οὐδέν' ἀπεσταλμένη τότε τῶν Ἑλλήνων, ἀλλὰ πάλαι πάντες ἦσαν ἐξεληλεγμένοι, οὔθ' οὗτος ὑγιὲς περὶ τούτων εἴρηκεν οὐδέν. 24 Χωρὶς δὲ τούτων καὶ διαβάλλει τὴν πόλιν τὰ μέγιστα ἐν οἷς ψεύδεται. Εἰ γὰρ ὑμεῖς ἅμα τοὺς μὲν Ἕλληνας εἰς πόλεμον παρεκαλεῖτε, αὐτοὶ δὲ πρὸς Φίλιππον περὶ εἰρήνης πρέσβεις ἐπέμπετε, Εὐρυβάτου πρᾶγμα, οὐ πόλεως ἔργον οὐδὲ χρηστῶν ἀνθρώπων διεπράττεσθε. Ἀλλ' οὐκ ἔστι ταῦτα, οὐκ ἔστι. Τί γὰρ καὶ βουλόμενοι μετεπέμπεσθ' ἂν αὐτοὺς ἐν τούτῳ τῷ καιρῷ; Ἐπὶ τὴν εἰρήνην; ἀλλ' ὑπῆρχεν ἅπασιν. Ἀλλ' ἐπὶ τὸν πόλεμον; ἀλλ' αὐτοὶ περὶ εἰρήνης ἐβουλεύεσθε. Οὔκουν οὔτε τῆς ἐξ ἀρχῆς εἰρήνης ἡγεμὼν οὐδ' αἴτιος ὢν ἐγὼ φαίνομαι, οὔτε τῶν ἄλλων ὧν κατεψεύσατό μου οὐδὲν ἀληθὲς ὂν δείκνυται.

25 Ἐπειδὴ τοίνυν ἐποιήσατο τὴν εἰρήνην ἡ πόλις, ἐνταῦθα πάλιν σκέψασθε τί ἡμῶν ἑκάτερος προείλετο πράττειν· καὶ γὰρ ἐκ τούτων εἴσεσθε τίς ἦν ὁ Φιλίππῳ περὶ τὴν εἰρήνην συναγωνιζόμενος, καὶ τίς ὁ πράττων ὑπὲρ ὑμῶν καὶ τὸ τῇ πόλει συμφέρον ζητῶν. Ἐγὼ μὲν τοίνυν ἔγραψα βουλεύων ἀποπλεῖν τὴν ταχίστην τοὺς πρέσβεις ἐπὶ τοὺς τόπους ἐν οἷς ἂν ὄντα Φίλιππον πυνθάνωνται, καὶ τοὺς

22 8 νυνὶ διεξῄεις SL : νῦν ἐτραγῴδεις (διετραγ- BY) καὶ διεξῄεις BY vulg. || 23 5 οὐδεὶς SFL[1] : οὐδεὶς εἰκότως A || 6 οὐδένα SL vulg. οὐδένας A || 24 3 Ἕλληνας SA : ἄλλους Ἕλληνας L vulg. || 4 εἰρήνης codd. : τῆς εἰρ- S || 25 3 εἴσεσθε codd. : ὄψεσθε A || 3-4 περὶ τὴν εἰρήνην nos : τε τὴν εἰρ- SL[1] πάντα S γρ vulg. τὰ περὶ τὴν εἰρ- Weil || 7 πυνθάνωνται codd. : -νονται *Pap.*[4] || 7-8 καὶ... ἀπολαμβάνειν om. *Pap.*[4].

qu'ils reçussent ses serments; eux, même après ma proposition, ont refusé de le faire. 26 Quelle était la portée de cela, Athéniens? Je vais vous l'apprendre. L'avantage de Philippe était que l'intervalle de temps jusqu'aux serments fût le plus grand possible; le vôtre, qu'il fût le plus court. Pourquoi? Parce que, vous, ce n'est pas seulement à dater du jour où vous aviez juré, mais à dater de celui où vous aviez espéré la paix, que vous aviez suspendu tous les préparatifs de guerre. Philippe, au contraire, travaillait de tout temps à obtenir cela, dans la pensée, — pensée justifiée —, que tout ce qu'il aurait pris à notre pays avant d'avoir prêté serment, tout cela lui resterait acquis ; car personne ne romprait la paix pour ce motif. 27 Moi, qui prévoyais et calculais cela, Athéniens, je propose par écrit ce décret, portant qu'on ira par mer vers les lieux où se trouve Philippe et qu'on recevra au plus vite ses serments, afin que les serments eussent lieu pendant que les Thraces, vos alliés, conservaient ces positions que cet individu persiflait[1] tout à l'heure, Serrhion, Myrtènon, Ergiskè ; cela, pour éviter que Philippe ne s'emparât d'abord des positions favorables et ne se rendît maître de la Thrace ; puis, bien pourvu d'argent et de soldats tirés de cette région, ne pût facilement entreprendre la suite de ses opérations. 28 Et alors, de ce décret, Eschine ne parle pas ; il ne le fait pas lire. Mais si, en tant que membre du Conseil, j'ai cru nécessaire d'introduire les ambassadeurs devant le peuple, c'est pour cela qu'il me calomnie. Mais que devais-je faire? Proposer qu'on n'introduisît pas des gens venus précisément pour vous parler? Ou bien ordonner que l'administrateur du théâtre ne leur réservât pas de places*? Mais ils auraient été spectateurs dans l'enceinte à deux oboles, si cette proposition n'avait pas été faite. J'aurais donc dû sauvegarder les petits intérêts de l'État après avoir vendu l'ensemble, comme ont fait ces gens-là? Non évidemment. Prends-moi donc pour le lire ce décret qu'Eschine, qui le connaît bien, a passé sous silence. Lis.

1. Cf. Eschine, *Ctés.* 82. Noms d'ailleurs mal connus du public, dit Démosthène (70).

ὅρκους ἀπολαμβάνειν· οὗτοι δ' οὐδὲ γράψαντος ἐμοῦ ταῦτα ποιεῖν ἠθέλησαν. 26 Τί δὲ τοῦτ' ἠδύνατο, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι; Ἐγὼ διδάξω. Φιλίππῳ μὲν ἦν συμφέρον ὡς πλεῖστον τὸν μεταξὺ χρόνον γενέσθαι τῶν ὅρκων, ὑμῖν δ' ὡς ἐλάχιστον. | Διὰ τί; Ὅτι ὑμεῖς μέν, οὐκ ἀφ' ἧς ὠμόσαθ' ἡμέρας, ἀλλ' ἀφ' ἧς ἠλπίσατε τὴν εἰρήνην ἔσεσθαι, πάσας ἐξελύσατε τὰς παρακευὰς τὰς τοῦ πολέμου· ὁ δὲ τοῦτ' ἐκ παντὸς τοῦ χρόνου μάλιστ' ἐπραγματεύετο, νομίζων, ὅπερ ἦν ἀληθές, ὅσα τῆς πόλεως προλάβοι πρὸ τοῦ τοὺς ὅρκους ἀποδοῦναι, πάντα ταῦτα βεβαίως ἕξειν· οὐδένα γὰρ τὴν εἰρήνην λύσειν τούτων ἕνεκεν. 27 Ἁγὼ προορώμενος, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ λογιζόμενος τὸ ψήφισμα τοῦτο γράφω, πλεῖν ἐπὶ τοὺς τόπους ἐν οἷς ἂν ᾖ Φίλιππος καὶ τοὺς ὅρκους τὴν ταχίστην ἀπολαμβάνειν· ἵν' ἐχόντων τῶν Θρᾳκῶν τῶν ὑμετέρων συμμάχων ταῦτα τὰ χωρία ἃ νῦν οὗτος διέσυρε, τὸ Σέρριον καὶ τὸ Μύρτηνον καὶ τὴν Ἐργίσκην, οὕτω γίγνοινθ' οἱ ὅρκοι, καὶ μὴ προλαβὼν ἐκεῖνος τοὺς ἐπικαίρους τῶν τόπων κύριος τῆς Θρᾴκης κατασταίη, μηδὲ πολλῶν μὲν χρημάτων, πολλῶν δὲ στρατιωτῶν εὐπορήσας ἐκ τούτων ῥᾳδίως τοῖς λοιποῖς ἐπιχειροίη πράγμασιν. 28 Εἶτα τοῦτο μὲν οὐχὶ λέγει τὸ ψήφισμα, οὐδ' ἀναγιγνώσκει· εἰ δὲ βουλεύων ἐγὼ προσάγειν τοὺς πρέσβεις ᾤμην δεῖν, τοῦτό μου διαβάλλει. Ἀλλὰ τί ἐχρῆν με ποιεῖν; Μὴ προσάγειν γράψαι τοὺς ἐπὶ τοῦθ' ἥκοντας, ἵν' ὑμῖν διαλεχθῶσιν; ἢ θέαν μὴ κατανεῖμαι τὸν ἀρχιτέκτον' αὐτοῖς κελεῦσαι; Ἀλλ' ἐν τοῖν δυοῖν ὀβολοῖν ἐθεώρουν ἄν, εἰ μὴ τοῦτ' ἐγράφη. Τὰ σμικρὰ συμφέροντα τῆς πόλεως ἔδει με φυλάττειν, τὰ δ' ὅλα, ὥσπερ οὗτοι, πεπρακέναι; Οὐ δήπου. Λέγε τοίνυν μοι τὸ ψήφισμα τουτὶ λαβών, ὃ σαφῶς οὗτος εἰδὼς παρέβη. Λέγε. |

25 8 οὐδὲ codd. : οὐ S[1] || 26 5 ὠμόσαθ' ἡμέρας codd. : ημερας ομοσατε *Pap.*[4] || 6 ἐξελύσατε SLA : -σασθε FB || 6-7 δὲ τοῦτ' codd. : δὲ τουτον S[1] || 28 7 σμικρὰ S corr. L[2] : μικρὰ vulg. om. S[1] || 9 πεπρακέναι codd. : πεπρακέναι Φιλίππῳ vulg. || 10 λέγε codd. : om. S.

DÉCRET

29 [Sous l'archontat[1] de Mnésiphilos, le trente Hécatombéon, la tribu Pandionis exerçant la prytanie, Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, a proposé : considérant que Philippe, après avoir envoyé des ambassadeurs au sujet de la paix, a conclu une convention d'accord, plaise au Conseil et au peuple athénien : afin que devienne définitive la paix votée à la première assemblée, on choisira dès maintenant parmi tous les Athéniens cinq ambassadeurs ; les ambassadeurs élus partiront, sans aucun délai, pour le lieu où ils apprendront la présence de Philippe ; ils échangeront les serments avec lui au plus vite selon la convention d'accord faite par lui avec le peuple athénien, en y comprenant les alliés des deux parties. Ont été désignés pour ambassadeurs : Eubule d'Anaphlystos, Eschine de Cothôkidai, Képhisophon de Rhamnonte, Démocratès de Phlya, Cléon de Cothôkidai.]

30 Quand j'avais alors proposé cela et que je cherchais l'avantage de l'État, non pas celui de Philippe, s'en étant peu souciés, ces honnêtes ambassadeurs sont restés immobiles en Macédoine trois mois entiers[2], jusqu'au moment où Philippe revint de Thrace après avoir tout subjugué, — alors qu'on pouvait en dix jours, et tout aussi bien en trois ou quatre, être rendu dans l'Hellespont et, en recevant les serments, sauver les positions avant qu'il les eût emportées. En effet il ne les aurait pas attaquées en notre présence, ou bien nous n'aurions pas admis son serment, en sorte qu'il n'eût pas obtenu la paix et n'aurait pas eu à la fois la paix et ces positions.

31 Telle fut donc, dans l'affaire de l'ambassade, la première escroquerie de Philippe et le premier acte de vénalité

1. Décret apocryphe : la date comporte une erreur de plus de trois mois ; l'ambassade comprend cinq membres (au lieu de dix) et omet Démosthène lui-même ; sa mission n'était pas d'*échanger* les serments, mais de *recevoir* celui de Philippe (les Athéniens ayant prêté serment devant les ambassadeurs de Philippe).

2. Exagération oratoire ; Démosthène (*Amb.* 57) donne le même chiffre pour *tout le voyage* ; ailleurs (*Amb.* 155) il dit : 23 jours pour l'aller et 27 pour le séjour à Pella. Il y eut trois mois entre l'accepta-

Ψήφισμα

29 [Ἐπὶ ἄρχοντος Μνησιφίλου, Ἑκατομβαιῶνος ἕνῃ καὶ νέᾳ, φυλῆς πρυτανευούσης Πανδιονίδος, Δημοσθένης Δημοσθένους Παιανιεὺς εἶπεν· ἐπειδὴ Φίλιππος ἀποστείλας πρέσβεις περὶ τῆς εἰρήνης ὁμολογουμένας πεποίηται συνθήκας, δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων, ὅπως ἂν ἡ εἰρήνη ἐπιτελεσθῇ ἡ ἐπιχειροτονηθεῖσα ἐν τῇ πρώτῃ ἐκκλησίᾳ, πρέσβεις ἑλέσθαι ἐκ πάντων Ἀθηναίων ἤδη πέντε, τοὺς δὲ χειροτονηθέντας ἀποδημεῖν μηδεμίαν ὑπερβολὴν ποιουμένους, ὅπου ἂν ὄντα πυνθάνωνται τὸν Φίλιππον, καὶ τοὺς ὅρκους λαβεῖν τε παρ᾽ αὐτοῦ καὶ δοῦναι τὴν ταχίστην ἐπὶ ταῖς ὡμολογημέναις συνθήκαις αὐτῷ πρὸς τὸν Ἀθηναίων δῆμον, συμπεριλαμβάνοντας καὶ τοὺς ἑκατέρων συμμάχους. Πρέσβεις ᾑρέθησαν Εὔβουλος Ἀναφλύστιος, Αἰσχίνης Κοθωκίδης, Κηφισοφῶν Ῥαμνούσιος, Δημοκράτης Φλυεύς, Κλέων Κοθωκίδης.]

30 Ταῦτα γράψαντος ἐμοῦ τότε καὶ τὸ τῇ πόλει συμφέρον, οὐ τὸ Φιλίππῳ, ζητοῦντος, βραχὺ φροντίσαντες οἱ χρηστοὶ πρέσβεις οὗτοι καθῆντ᾽ ἐν Μακεδονίᾳ τρεῖς ὅλους μῆνας, ἕως ἦλθε Φίλιππος ἐκ Θρᾴκης πάντα καταστρεψάμενος, ἐξὸν ἡμερῶν δέκα, ὁμοίως δὲ τριῶν ἢ τεττάρων, εἰς τὸν Ἑλλήσποντον ἀφῖχθαι καὶ τὰ χωρία σῶσαι, λαβόντας τοὺς ὅρκους πρὶν ἐκεῖνον ἐξελεῖν αὐτά· οὐ γὰρ ἂν ἥψατ᾽ αὐτῶν παρόντων ἡμῶν, ἢ οὐκ ἂν ὡρκίζομεν αὐτόν, ὥστε τῆς εἰρήνης ἂν διημαρτήκει καὶ οὐκ ἂν | ἀμφότερα εἶχε, καὶ τὴν εἰρήνην καὶ τὰ χωρία.

31 Τὸ μὲν τοίνυν ἐν τῇ πρεσβείᾳ πρῶτον κλέμμα μὲν Φιλίππου, δωροδόκημα δὲ τῶν ἀδίκων τούτων ἀνθρώπων

29 ψήφισμα codd. : ψήφισμα Δημοσθένους SL || 8-9 ὑπερβολὴν S^1FL^1 : ἀναβολὴν A vulg. || 14 Αἰσχίνης codd. : om. SFL || 30 4-5 καταστρεψάμενος S^1 : τάχει καταστ- S corr. AL καταστρ- τάχει F || 5 ὁμοίως SAL^1 : μᾶλλον F vulg. οὐρίας Weil ἴσως Blass || 8 ἡμῶν codd. : ὑμῶν S || 31 2 ἀνθρώπων SAL^1 : ἀνθρώπων καὶ θεοῖς ἐχθρῶν F vulg.

de ces criminels. Contre cela, je reconnais qu'alors et maintenant et toujours j'ai fait la guerre et ai été en désaccord avec eux. Mais voyez une seconde fourberie qui suivit immédiatement et fut encore plus grande. 32 Quand Philippe a juré la paix après s'être emparé de la Thrace grâce à ces gens qui n'avaient pas obéi à mon décret, il achète encore d'eux le moyen de nous empêcher de partir de Macédoine tant qu'il préparerait son expédition contre la Phocide, cela pour éviter que, si nous annoncions ici qu'il va avancer et s'y prépare, vous ne partiez en expédition et, venant avec une flotte aux Thermopyles comme auparavant[1], vous ne barriez la région ; pour qu'au contraire, au moment même où vous entendriez notre rapport, lui eût franchi les Thermopyles et que vous ne pussiez plus rien faire. 33 Mais Philippe était fort angoissé par la crainte que, même après qu'il aurait acquis ces avantages, l'affaire lui échappât si vous votiez une expédition de secours avant la perte des Phocidiens ; en conséquence, il prend à ses gages ce répugnant individu, non plus de concert avec les autres ambassadeurs, mais personnellement et isolément, pour vous dire et vous rapporter ce qui a causé le désastre total. 34 Je vous demande, Athéniens, et je vous prie de vous souvenir durant tout le procès que, si Eschine n'avait présenté aucune accusation étrangère à sa plainte[2], moi non plus je ne ferais aucun développement extérieur à la question, mais que, puisqu'il a employé à la fois toutes les critiques et toutes les calomnies, je suis forcé, moi aussi, de répondre en peu de mots à chacune de ses accusations. 35 Quels étaient donc les discours qu'Eschine tint alors et

tion de la paix (16 Élaphébolion) et le compte rendu de la deuxième ambassade (15 Skirophorion).

1. En 353, après avoir défait les Phocidiens d'Onomarchos aux environs du golfe de Pagases, Philippe avait marché sur les Thermopyles : mais il avait renoncé à son entreprise, le passage ayant été occupé par 5 000 hoplites et 400 cavaliers athéniens (soutenus par 1 000 Lacédémoniens et 2 000 Achéens) ; cf. Dém., *Prem. Phil.* 41, *Amb.* 84 et 319 ; Diodore, XVI, 31, 37 et 38.

2 Cf. 9, où Démosthène prétend déjà qu'Eschine a recours à des imputations sans rapport avec la question.

τοιοῦτον ἐγένετο· ὑπὲρ οὗ καὶ τότε καὶ νῦν καὶ ἀεὶ ὁμολογῶ καὶ πολεμεῖν καὶ διαφέρεσθαι τουτοισί. Ἕτερον δ' εὐθὺς ἐφεξῆς ἔτι τούτου μεῖζον κακούργημα θεάσασθε. 32 Ἐπειδὴ γὰρ ὤμοσε τὴν εἰρήνην ὁ Φίλιππος προλαβὼν τὴν Θρᾴκην διὰ τούτους οὐχὶ πεισθέντας τῷ ἐμῷ ψηφίσματι, πάλιν ὠνεῖται παρ' αὐτῶν ὅπως μὴ ἄπιμεν ἐκ Μακεδονίας, ἕως τὰ τῆς στρατείας τῆς ἐπὶ τοὺς Φωκέας εὐτρεπῆ ποιήσαιτο, ἵνα μή, δεῦρ' ἀπαγγειλάντων ἡμῶν ὅτι μέλλει καὶ παρασκευάζεται πορεύεσθαι, ἐξέλθοιθ' ὑμεῖς καὶ περιπλεύσαντες ταῖς τριήρεσιν εἰς Πύλας, ὥσπερ πρότερον, κλείσαιτε τὸν τόπον, ἀλλ' ἅμ' ἀκούοιτε ταῦτα ἀπαγγελλόντων ἡμῶν κἀκεῖνος ἐντὸς εἴη Πυλῶν καὶ μηδὲν ἔχοιθ' ὑμεῖς ποιῆσαι. 33 Οὕτω δ' ἦν ὁ Φίλιππος ἐν φόβῳ καὶ πολλῇ ἀγωνίᾳ, μὴ καὶ ταῦτα προειληφότος αὐτοῦ, εἰ πρὸ τοῦ τοὺς Φωκέας ἀπολέσθαι ψηφίσαισθε βοηθεῖν, ἐκφύγοι τὰ πράγματ' αὐτόν, ὥστε μισθοῦται τὸν κατάπτυστον τουτονί, οὐκέτι κοινῇ μετὰ τῶν ἄλλων πρέσβεων, ἀλλ' ἰδίᾳ καθ' αὑτόν, τοιαῦτα πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν καὶ ἀπαγγεῖλαι δι' ὧν ἅπαντ' ἀπώλετο. 34 Ἀξιῶ δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ δέομαι τοῦτο μεμνῆσθαι παρ' ὅλον τὸν ἀγῶνα, | ὅτι, μὴ κατηγορήσαντος Αἰσχίνου μηδὲν ἔξω τῆς γραφῆς, οὐδ' ἂν ἐγὼ λόγον οὐδέν' ἐποιούμην ἕτερον· πάσαις δ' αἰτίαις καὶ βλασφημίαις ἅμα τούτου κεχρημένου, ἀνάγκη κἀμοὶ πρὸς ἕκαστα τῶν κατηγορημένων μίκρ' ἀποκρίνασθαι. 35 Τίνες οὖν ἦσαν οἱ παρὰ τούτου λόγοι τότε ῥηθέντες,

32 1 ὤμοσε AF γρ L mg. : ὡμολόγησε SLF vulg. || Φίλιππος codd. : Φίλιππος ἕξειν F vulg. || 2 τούτους codd. : τούτους τοὺς A || 3 ἄπιμεν Bekker *Anecd.* p. 129 : ἀπίωμεν SAF¹L ἀπίωσιν F corr. || 5 ἡμῶν SAF γρ L : αὐτῶν F vulg. || 8 κλείσαιτε τὸν τόπον SAL : κλείσοιτε τὸν πορθμὸν F vulg. || 9 ἡμῶν SAL : ὑμῖν τούτων F vulg. || 33 2 καὶ πολλῇ ἀγωνίᾳ SL vulg. : om. ABFY || 3 εἰ πρὸ S : πρὸ vulg. || βοηθεῖν FQY : τοῖς Φωκεῦσι βοηθεῖν SL βοηθεῖν αὐτοῖς vulg. || 4 μισθοῦται SL¹ : πάλιν μισθοῦται vulg. || 34 1 ἀξιῶ δ' SL vulg. : ἀξιῶ δ' ὑμᾶς A || 5 τούτου codd. : τ' αὐτοῦ SL || 6 κατηγορημένων vulg. : κατηγορουμένων S corr. L¹ εἰρημένων S γρ.

qui causèrent le désastre total ? « Il ne fallait pas être troublé par le passage de Philippe en deçà des Thermopyles ; tout ce que vous désiriez arriverait si vous restiez tranquilles ; dans deux ou trois jours vous apprendriez qu'il est devenu l'ami[1] de ceux pour qui il est venu en ennemi, l'ennemi au contraire de ceux pour qui il est venu en ami. Car ce ne sont pas les mots qui affermissent les bonnes relations, disait-il en employant des termes tout à fait solennels, mais l'identité d'intérêts ; or, c'est l'intérêt de Philippe aussi bien que des Phocidiens et de vous tous, d'être débarrassés de l'inhumanité et de la sottise des Thébains. » **36** Il y avait des gens pour l'écouter avec plaisir en raison de la haine sourde qui existait alors contre les Thébains. Qu'arriva-t-il donc, non pas longtemps après, mais aussitôt ? C'est que les Phocidiens furent perdus et leurs villes détruites ; que vous, qui étiez restés tranquilles et aviez été persuadés par cet individu, peu après vous déménagiez[2] de la campagne ; que cet individu reçut de l'argent, et qu'en outre Athènes eut de la haine pour les Thébains et les Thessaliens, mais de la reconnaissance pour Philippe en raison de ce qui s'était passé. **37** Pour montrer qu'il en est ainsi, lis-moi le décret de Callisthénès[3] et la lettre de Philippe, qui tous deux rendront cela évident pour vous. Lis.

DÉCRET

[Sous l'archontat de Mnésiphilos, assemblée extraordinaire convoquée par les stratèges sur avis des prytanes et du Conseil, le 20 Maimactérion. Proposition de Callisthénès de Phalère, fils d'Éteonicos : aucun Athénien, sous aucun prétexte, ne couchera à la campagne, mais dans la ville et au Pirée, sauf ceux qui sont détachés dans les

1. Cf. *Amb.* 20-22, 74, 112, où Démosthène prête à Eschine un langage à la fois plus précis et moins solennel.
2. Cf. *Amb.* 86 et 125 (panique à Athènes lors de la capitulation des Phocidiens).
3. Cf. *C. Leptine* 33 ; plus tard son extradition fut demandée par Alexandre (Plut., *Dém.* 23) ; il fut compromis dans l'affaire d'Harpale (Timoclès, fr. 4).

καὶ δι' οὓς ἅπαντ' ἀπώλετο; Ὡς οὐ δεῖ θορυβεῖσθαι τῷ παρεληλυθέναι Φίλιππον εἴσω Πυλῶν· ἔσται γὰρ ἅπανθ' ὅσα βούλεσθ' ὑμεῖς, ἐὰν ἔχηθ' ἡσυχίαν, καὶ ἀκούσεσθε δυοῖν ἢ τριῶν ἡμερῶν, οἷς μὲν ἐχθρὸς ἥκει, φίλον αὐτὸν γεγενημένον, οἷς δὲ φίλος, τοὐναντίον ἐχθρόν. Οὐ γὰρ τὰ ῥήματα τὰς οἰκειότητας ἔφη βεβαιοῦν, μάλα σεμνῶς ὀνομάζων, ἀλλὰ τὸ ταὐτὰ συμφέρειν· συμφέρειν δὲ Φιλίππῳ καὶ Φωκεῦσι καὶ ὑμῖν ὁμοίως ἅπασι τῆς ἀναλγησίας καὶ τῆς βαρύτητος ἀπαλλαγῆναι τῆς τῶν Θηβαίων 36 Ταῦτα δ' ἀσμένως τινὲς ἤκουον αὐτοῦ διὰ τὴν τόθ' ὑποῦσαν ἀπέχθειαν πρὸς τοὺς Θηβαίους. Τί οὖν συνέβη μετὰ ταῦτ' εὐθύς, οὐκ εἰς μακράν; Τοὺς μὲν Φωκέας ἀπολέσθαι καὶ κατασκαφῆναι τὰς πόλεις αὐτῶν, ὑμᾶς δ' ἡσυχίαν ἀγαγόντας καὶ τούτῳ πεισθέντας μικρὸν ὕστερον σκευαγωγεῖν ἐκ τῶν ἀγρῶν, τοῦτον δὲ χρυσίον λαβεῖν καὶ ἔτι πρὸς τούτοις τὴν μὲν ἀπέχθειαν τὴν πρὸς Θηβαίους καὶ Θετταλοὺς τῇ πόλει γενέσθαι, τὴν δὲ χάριν τὴν ὑπὲρ τῶν πεπραγμένων Φιλίππῳ. 37 Ὅτι δ' οὕτω ταῦτ' ἔχει, λέγε μοι τό τε τοῦ Καλλισθένους ψήφισμα καὶ τὴν ἐπιστολὴν τὴν τοῦ Φιλίππου, ἐξ ὧν ἀμφοτέρων ταῦθ' ἅπανθ' ὑμῖν ἔσται φανερά. Λέγε. |

Ψήφισμα

[Ἐπὶ Μνησιφίλου ἄρχοντος, συγκλήτου ἐκκλησίας ὑπὸ στρατηγῶν καὶ πρυτάνεων καὶ βουλῆς γνώμῃ, μαιμακτηριῶνος δεκάτῃ ἀπιόντος, Καλλισθένης Ἐτεονίκου Φαληρεὺς εἶπε· μηδένα Ἀθηναίων μηδεμιᾷ παρευρέσει ἐν τῇ χώρᾳ κοιταῖον γίγνεσθαι, ἀλλ' ἐν ἄστει καὶ Πειραιεῖ, ὅσοι μὴ ἐν τοῖς φρουρίοις εἰσὶν ἀποτεταγμένοι· τούτων δ'

35 5 ἔχηθ' codd. : ἄγητε A || 9 συμφέρειν S : -φέρει L vulg. || 36 4 Φωκέας S : ταλαιπώρους Φωκέας L vulg. || 5-6 ἀγαγόντας SL : ἄγοντας vulg. || 37 6 συγκλήτου ἐκκλησίας codd. : σύγκλητος ἐκκλησία Spengel (coll. § 73) || 7 καὶ βουλῆς codd. : βουλῆς Dissen || γνώμῃ codd. : γνώμη Taylor.

forteresses ; chacun de ceux-là conservera le poste qu'il a reçu, sans le quitter ni jour ni nuit. 38 Quiconque désobéira au présent décret, encourra la peine prévue pour la trahison, à moins qu'il ne fasse preuve d'un cas de force majeure ; de cette force majeure seront juges le stratège des hoplites, le directeur de l'administration et le secrétaire du Conseil. On ramènera le plus tôt possible tout ce qui se trouve à la campagne en deçà de 120 stades, dans la ville et au Pirée, au delà de 120 stades à Éleusis, Phylè, Aphidna, Rhamnonte et Sounion. Proposition de Callisthénès de Phalère [1].]

Est-ce avec ces espérances que vous faisiez la paix, ou bien est-ce là ce que vous promettait ce salarié ?

39 Lis donc la lettre que Philippe envoya après cela.

LETTRE

[Philippe, roi de Macédoine, au Conseil et au peuple athénien, salut. Vous savez que nous nous sommes avancés en deçà des Thermopyles et avons soumis la Phocide ; que nous avons mis garnison dans celles des villes qui se sont ralliées à nous volontairement ; pour celles qui n'obéissaient pas, nous les avons prises de force, asservies et rasées. Apprenant que vous vous préparez à leur porter secours, je vous écris pour que vous ne soyez plus troublés à ce sujet ; car il me semble que dans la politique générale vous ne faites non plus rien de convenable, après avoir conclu la paix, en faisant néanmoins sortir des troupes contre moi, et cela alors que les Phocidiens ne sont pas compris dans notre commun accord. Ainsi, donc, si vous ne respectez pas la convention, vous ne gagnerez rien, sinon d'avoir eu les premiers torts].

40 Vous entendez comme, dans la lettre qui vous est

1. Le décret est apocryphe (comme tous les actes insérés dans le discours) et rempli d'erreurs formelles : la date même (20 Maimactèrion = environ milieu de novembre 346) est invraisemblable (la capitulation des Phocidiens eut lieu le 23 Skirophorion = milieu de juillet) ; l'archonte de 346/5 s'appelait Archias ; le stratège « des hoplites » et le « directeur de l'administration » (ὁ ἐπὶ τῆς διοικήσεως) n'existaient pas encore en 346. Les garnisons d'Éleusis, de Rhamnonte et de Sounion sont surtout connues à la période hellénistique. Enfin le décret omet la mesure que Démosthène indique ailleurs (*Amb.* 86 et 125) comme la plus caractéristique : la célébration *intra muros* des Héracleia (de Marathon).

ἑκάστους ἣν παρέλαβον τάξιν διατηρεῖν, μήτε ἀφημερεύοντας μήτε ἀποκοιτοῦντας. 38 Ὃς ἂν δ' ἀπειθήσῃ τῷδε τῷ ψηφίσματι, ἔνοχος ἔστω τοῖς τῆς προδοσίας ἐπιτιμίοις, ἐὰν μή τι ἀδύνατον ἐπιδεικνύῃ περὶ ἑαυτόν· περὶ δὲ τοῦ ἀδυνάτου ἐπικρινέτω ὁ ἐπὶ τῶν ὅπλων στρατηγὸς καὶ ὁ ἐπὶ τῆς διοικήσεως καὶ ὁ γραμματεὺς τῆς βουλῆς. Κατακομίζειν δὲ καὶ τὰ ἐκ τῶν ἀγρῶν πάντα τὴν ταχίστην, τὰ μὲν ἐντὸς σταδίων ἑκατὸν εἴκοσι εἰς ἄστυ καὶ Πειραιᾶ, τὰ δὲ ἐκτὸς σταδίων ἑκατὸν εἴκοσι Ἐλευσῖνα καὶ Φυλὴν καὶ Ἄφιδναν καὶ Ῥαμνοῦντα καὶ Σούνιον. Εἶπε Καλλισθένης Φαληρεύς.]

Ἆρ' ἐπὶ ταύταις ταῖς ἐλπίσιν τὴν εἰρήνην ἐποιεῖσθε, ἢ ταῦτ' ἐπηγγέλλεθ' ὑμῖν οὗτος ὁ μισθωτός ; 39 Λέγε δὴ τὴν ἐπιστολὴν ἣν ἔπεμψε Φίλιππος μετὰ ταῦτα.

Ἐπιστολή

[Βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος Ἀθηναίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν. Ἴστε ἡμᾶς παρεληλυθότας εἴσω Πυλῶν καὶ τὰ κατὰ τὴν Φωκίδα ὑφ' ἑαυτοὺς πεποιημένους, καὶ ὅσα μὲν ἑκουσίως προσετίθετο τῶν πολισμάτων, φρουρὰς εἰσαγηοχότας, | τὰ δὲ μὴ ὑπακούοντα κατὰ κράτος λαβόντες καὶ ἐξανδραποδισάμενοι κατεσκάψαμεν. Ἀκούων δὲ καὶ ὑμᾶς παρασκευάζεσθαι βοηθεῖν αὐτοῖς, γέγραφα ὑμῖν ἵνα μὴ πλέον ἐνοχλῆσθε περὶ τούτων. Τοῖς μὲν γὰρ ὅλοις οὐδὲ μέτριόν μοι δοκεῖτε ποιεῖν, τὴν εἰρήνην συνθέμενοι καὶ ὁμοίως ἀντιπαρεξάγοντες· καὶ ταῦτα, οὐδὲ συμπεριειλημμένων τῶν Φωκέων ἐν ταῖς κοιναῖς ἡμῶν συνθήκαις. Ὥστε ἐὰν μὴ ἐμμένητε τοῖς ὡμολογημένοις, οὐδὲν προτερήσετε ἔξω τοῦ ἐφθακέναι ἀδικοῦντες.]

40 Ἀκούεθ' ὡς σαφῶς δηλοῖ καὶ διορίζεται ἐν τῇ πρὸς

38 1 ὃς ἂν δὲ FL : ὃς δ' ἂν vulg. ὃς ἂν δὲ ἂν S || τῷδε τῷ ψηφ- codd. : τῷ ψηφ- τούτῳ vulg. || 3 ἑαυτὸν codd. : ἑαυτὸν ὂν vulg. || 9 εἶπε Καλλισθένης Φαληρεύς A vulg. : om. coll. || 10 ἐποιεῖσθε SFL¹ : ἐποιήσασθε A || 39 1 δὴ codd. : δ' αὖ vulg. || 2 ἣν SL¹ : ἣν δεῦρ' vulg. || 3 ἐπιστολή codd. : ἐπιστολὴ Φιλίππου vulg. || 9 λαβόντες codd. : λαβόντας S || 11 πλεῖον codd. : ἐπὶ πλέον A || 12 οὐδὲ SFL : οὐδὲν A vulg. || εἰρήνην codd. : εἰρήνην ἣν SLF.

adressée, il montre clairement et distinctement en s'adressant à ses alliés : « Moi, j'ai agi ainsi malgré l'opposition et le chagrin des Athéniens ; ainsi donc, si vous êtes raisonnables, Thébains et Thessaliens, vous verrez en eux des ennemis et vous aurez confiance en moi. » Ce n'est pas qu'il écrivît en ces termes, mais c'est ce qu'il voulait indiquer. Donc, à la suite de cela, il partit après les avoir subjugués au point qu'ils ne prévoyaient et n'apercevaient absolument rien de l'avenir et qu'ils l'ont laissé tout mettre en son pouvoir ; par suite de quoi les malheureux sont en proie à leurs présentes calamités. **41** Or son complice et son allié pour obtenir cette confiance, celui qui a fait ici un faux rapport et vous a abusés, c'est cet individu, lui qui gémit maintenant sur les souffrances des Thébains[1], qui expose combien elles sont lamentables, alors qu'il est lui-même responsable de cela et des malheurs de la Phocide et de tout ce que les Grecs ont souffert. Évidemment c'est toi qui souffres de ce qui s'est passé, Eschine, et qui as pitié des Thébains, toi qui possèdes des propriétés[2] en Béotie et fais cultiver les terres des Thébains ; et c'est moi qui me réjouis, moi dont l'extradition[3] était immédiatement demandée par l'auteur de ces actes !

42 Mais je me suis laissé entraîner à un développement que peut-être il vaudra mieux faire dans un instant. Je reviens donc à démontrer que ce sont les crimes de ces gens qui ont causé la situation présente.

Après que vous eûtes été trompés par Philippe, grâce à ces gens qui, dans leurs ambassades, s'étaient mis à ses gages et ne vous avaient fait que des rapports mensongers, après que les malheureux Phocidiens eurent été trompés et leurs villes détruites, que se passa-t-il ? **43** Les dégoûtants Thessaliens

1. Comme il était difficile à Démosthène d'avoir prévu d'avance le double mouvement pathétique d'Eschine (*Ctés.* 133 et 156-157), on peut admettre qu'il y a là un développement ajouté soit à l'audience, soit même pour la publication.

2. Cf. *Amb.* 145 (Eschine est accusé d'avoir acquis des terres à Olynthe).

3. Cf. Plutarque, *Dém.* 23 ; Arrien, *Anabase*, I, 9.

ὑμᾶς ἐπιστολῇ, πρὸς τοὺς αὐτοῦ συμμάχους, ὅτι· « Ἐγὼ ταῦτα πεποίηκα ἀκόντων Ἀθηναίων καὶ λυπουμένων ὥστ', εἴπερ εὖ φρονεῖτ' ὦ Θηβαῖοι καὶ Θετταλοί, τούτους μὲν ἐχθροὺς ὑπολήψεσθε, ἐμοὶ δὲ πιστεύσετε. » οὐ τούτοις τοῖς ῥήμασι γράψας, ταῦτα δὲ βουλόμενος δεικνύναι. Τοιγαροῦν ἐκ τούτων ᾤχετο ἐκείνους λαβὼν εἰς τὸ μηδ' ὁτιοῦν προορᾶν τῶν μετὰ ταῦτα μηδ' αἰσθάνεσθαι, ἀλλ' ἐᾶσαι πάντα τὰ πράγματα ἐκεῖνον ὑφ' ἑαυτῷ ποιήσασθαι· ἐξ ὧν ταῖς παρούσαις συμφοραῖς οἱ ταλαίπωροι κέχρηνται. 41 Ὁ δὲ ταύτης τῆς πίστεως αὐτῷ συνεργὸς καὶ συναγωνιστὴς καὶ ὁ δεῦρ' ἀπαγγείλας τὰ ψευδῆ καὶ φενακίσας ὑμᾶς, οὗτός ἐσθ' ὁ τὰ Θηβαίων ὀδυρόμενος νῦν πάθη καὶ διεξιὼν ὡς οἰκτρά, καὶ τούτων καὶ τῶν ἐν Φωκεῦσι κακῶν καὶ ὅσ' ἄλλα πεπόνθασιν οἱ Ἕλληνες ἁπάντων αὐτὸς ὢν αἴτιος. Δῆλον γὰρ ὅτι σὺ μὲν ἀλγεῖς ἐπὶ τοῖς συμβεβηκόσιν, Αἰσχίνη, καὶ τοὺς Θηβαίους ἐλεεῖς, κτήματ' ἔχων ἐν τῇ Βοιωτίᾳ καὶ γεωργῶν τὰ ἐκείνων· ἐγὼ δὲ χαίρω, ὃς εὐθὺς ἐξῃτούμην ὑπὸ τοῦ ταῦτα πράξαντος. |

42 Ἀλλὰ γὰρ ἐμπέπτωκ' εἰς λόγους οὓς αὐτίκα μᾶλλον ἴσως ἁρμόσει λέγειν· ἐπάνειμι δὴ πάλιν ἐπὶ τὰς ἀποδείξεις, ὡς τὰ τούτων ἀδικήματα τῶν νυνὶ παρόντων πραγμάτων γέγον' αἴτια.

Ἐπειδὴ γὰρ ἐξηπάτησθε μὲν ὑμεῖς ὑπὸ τοῦ Φιλίππου διὰ τούτων τῶν ἐν ταῖς πρεσβείαις μισθωσάντων ἑαυτοὺς καὶ οὐδὲν ἀληθὲς ὑμῖν ἀπαγγειλάντων, ἐξηπάτηντο δ' οἱ ταλαίπωροι Φωκεῖς καὶ ἀνῄρηνθ' αἱ πόλεις αὐτῶν, τί ἐγένετο; 43 Οἱ μὲν κατάπτυστοι Θετταλοὶ καὶ ἀναίσθητοι

40 2-3 ἐγὼ ταῦτα πεποίηκα S[2] : ἐγὼ πεποίηκα ταῦτα S[1]L ταῦτ' ἐγὼ πεποίηκα vulg. || 10 κέχρηνται S : Θηβαῖοι κέχρ- L vulg. κέχρ- Θηβαῖοι A || 41 3-4 οὗτός ἐστιν S[3] codd. : ουτοσι S[1] ουτεστι S[2] || 8 κτήματ' codd. : κτῆμ' S || 42 1 μᾶλλον codd. : μάλα A μάλα ὕστερον Hermogenes III p. 344 || 2 ἴσως codd. : om. Vind.[1] *Pap.*[5] || ἐπὶ codd. *Pap.*[5] : εἰς Vind. 1 || 3 ἀδικήματα SL[1] *Pap.*[5] : ἀδικ- καὶ δωροδοκήματα S γρ A δωροδ- καὶ ἀδικ- F vulg. || νυνὶ codd. : νυν *Pap.*[5]. || 42 7 ἀληθὲς ὑμῖν codd. : υμιν αληθες *Pap.*[5].

et les stupides Thébains voyaient en Philippe un ami, un bienfaiteur, un sauveur; Philippe était tout pour eux; ils n'écoutaient pas même un mot si l'on voulait dire autre chose. Vous, qui regardiez avec défiance et irritation ce qui s'était passé, vous observiez la paix malgré tout, car vous ne pouviez rien faire. Et les autres Grecs, eux aussi, abusés comme vous et déçus dans leurs espérances, étaient contents d'observer la paix, alors qu'eux-mêmes, depuis longtemps, étaient en quelque sorte attaqués. 44 En effet, au moment où Philippe circulait partout et soumettait Illyriens et Triballes [1] et aussi certains Grecs, quand il mettait sous son pouvoir beaucoup de grandes forces, quand, des villes grecques, certaines gens allaient là-bas grâce à la liberté donnée par la paix et se laissaient corrompre (et cet individu était l'un de ceux-là), alors tous ceux contre qui Philippe faisait ces préparatifs étaient attaqués. S'ils ne s'en apercevaient pas, c'est là une autre question qui ne me regarde pas 45 Moi, en effet, je prévenais et protestais, tant devant vous, à chaque occasion, que partout où j'étais envoyé. Mais les États étaient malades : les hommes politiques, les hommes en situation d'agir, se faisaient payer et se laissaient corrompre par l'argent ; la foule des simples particuliers ou bien ne prévoyait rien ou bien se laissait prendre à l'appât de la facilité et des loisirs journaliers ; et tous les gens avaient à peu près l'idée que la catastrophe s'abattrait partout sauf sur eux et que, grâce aux périls d'autrui, leur situation conserverait sa pleine sécurité quand ils le voudraient. 46 Et après cela, j'imagine, il en est résulté que les foules, en échange de leur insouciance excessive et déplacée, ont perdu leur liberté ; que les dirigeants, qui se figuraient tout vendre sauf eux-mêmes, se sont aperçus qu'ils s'étaient vendus les premiers ; car, au lieu d'amis et d'hôtes, noms qu'ils recevaient au moment où ils se faisaient

1. L'expédition contre les Illyriens est de 344 (cf. Didymos ; Isocrate, *Lettre II*) ; celle contre les Triballes est de 336. Les Grecs dont il est question, sont probablement ceux de Cardia et d'Eubée (cf. *Trois. Phil.*, 17 et 27).

Θηβαῖοι φίλον, εὐεργέτην, σωτῆρα τὸν Φίλιππον ἡγοῦντο· πάντ᾽ ἐκεῖνος ἦν αὐτοῖς οὐδὲ φωνὴν ἤκουον, εἴ τις ἄλλο τι βούλοιτο λέγειν. Ὑμεῖς δ᾽ ὑφορώμενοι τὰ πεπραγμένα καὶ δυσχεραίνοντες ἤγετε τὴν εἰρήνην ὅμως· οὐ γὰρ ἦν ὅ τι ἂν ἐποιεῖτε. Καὶ οἱ ἄλλοι δ᾽ Ἕλληνες, ὁμοίως ὑμῖν πεφενακισμένοι καὶ διημαρτηκότες ὧν ἤλπισαν, ἦγον τὴν εἰρήνην ἄσμενοι, καὶ αὐτοὶ τρόπον τινὰ ἐκ πολλοῦ πολεμούμενοι. 44 Ὅτε γὰρ περιιὼν Φίλιππος Ἰλλυριοὺς καὶ Τριβαλλούς, τινὰς δὲ καὶ τῶν Ἑλλήνων κατεστρέφετο, καὶ δυνάμεις πολλὰς καὶ μεγάλας ἐποιεῖθ᾽ ὑφ᾽ ἑαυτῷ, καί τινες τῶν ἐκ τῶν πόλεων ἐπὶ τῇ τῆς εἰρήνης ἐξουσίᾳ βαδίζοντες ἐκεῖσε διεφθείροντο, ὧν εἷς οὗτος ἦν, τότε πάντες ἐφ᾽ οὓς ταῦτα παρεσκευάζετ᾽ ἐκεῖνος ἐπολεμοῦντο. Εἰ δὲ μὴ ᾐσθάνοντο, ἕτερος ὁ λόγος οὗτος, οὐ πρὸς ἐμέ. 45 Ἐγὼ μὲν γὰρ προύλεγον καὶ διεμαρτυρόμην καὶ παρ᾽ ὑμῖν ἀεὶ καὶ ὅποι πεμφθείην· αἱ δὲ πόλεις ἐνόσουν, τῶν μὲν ἐν τῷ πολιτεύεσθαι καὶ πράττειν δωροδοκούντων καὶ διαφθειρομένων ἐπὶ χρήμασι, | τῶν δὲ ἰδιωτῶν καὶ πολλῶν τὰ μὲν οὐ προορωμένων, τὰ δὲ τῇ καθ᾽ ἡμέραν ῥᾳστώνῃ καὶ σχολῇ δελεαζομένων, καὶ τοιουτονί τι πάθος πεπονθότων ἁπάντων, πλὴν οὐκ ἐφ᾽ ἑαυτοὺς ἑκάστων οἰομένων τὸ δεινὸν ἥξειν καὶ διὰ τῶν ἑτέρων κινδύνων τὰ ἑαυτῶν ἀσφαλῶς σχήσειν ὅταν βούλωνται. 46 Εἶτ᾽, οἶμαι, συμβέβηκε τοῖς μὲν πλήθεσιν ἀντὶ τῆς πολλῆς καὶ ἀκαίρου ῥᾳθυμίας, τὴν ἐλευθερίαν ἀπολωλεκέναι, τοῖς δὲ προεστηκόσι καὶ τἆλλα πλὴν ἑαυτοὺς οἰομένοις πωλεῖν πρώτους ἑαυτοὺς πεπρακόσιν αἰσθέσθαι· ἀντὶ γὰρ φίλων καὶ ξένων, ἃ τότ᾽ ὠνομάζοντο

43 6 ἐποιεῖτε SA *Pap.*[6] : ἐποιεῖτε μόνοι LF vulg. || 8 ἄσμενοι καὶ codd. : om. S *Pap.*[6] || πολλοῦ codd. : πολλου χρονου *Pap.*[6]. || 44 1 Φίλιππος SA *Pap.*[6] : ὁ Φίλ- FL vulg. || 2 τινὰς δὲ καὶ codd. : και τινας *Pap.*[6] || 5 τότε codd. : τότε δὴ τότε Hermog. p. 160 et 164 || 45 7 ἁπάντων codd. : ἁπανταχοῖ Weil || 8-9 καὶ διὰ SAL[1]Y : ἀλλὰ διὰ F vulg. || σχήσειν SL[1] : σχήσειν ὑπολαμβανόντων vulg. || 46 5 αἰσθέσθαι S[1]L[1] : ησθησθαι *Pap.*[5].

payer, ils s'entendent appeler maintenant flatteurs, ennemis des dieux et tous autres noms bien mérités. 47 C'est que personne, Athéniens, ne cherche l'avantage du traître quand on dépense de l'argent, ni, une fois qu'on s'est rendu maître de ce qu'on achète, ne prend désormais le traître comme conseiller pour le reste ; si cela était, il n'y aurait rien de plus heureux qu'un traître. Mais cela n'est pas; pourquoi ? Tant s'en faut, Quand celui qui cherche à commander tient fermement en mains la situation, il est aussi le maître de ceux qui la lui ont livrée et, connaissant leur crapulerie, alors, oui, il les déteste, il s'en défie, il les couvre de boue. 48 Voyez en effet ; car, si le moment de l'action est passé, c'est toujours du moins, pour les gens raisonnables, le moment de se rendre compte de cette sorte de faits. Lasthénès[1] était appelé ami jusqu'au moment où il eut livré Olynthe ; Timolaos jusqu'au moment où il eut causé la perte de Thèbes ; Eudicos et Simos de Larissa jusqu'au moment où ils eurent mis la Thessalie aux mains de Philippe. Après cela, la terre entière a été remplie de gens expulsés, outragés, en butte à tous les maux possibles. Qu'est Aristratos à Sicyone ? Qu'est Périllos à Mégare ? Ne sont-ils pas jetés au rebut ? 49 Cela permet de voir clairement que celui qui veille le mieux sur sa patrie et contredit le plus souvent ces gens-là, celui-là, Eschine, vous conserve, à vous, les traîtres soudoyés, le moyen de toucher de l'argent ; et c'est grâce à la majorité des citoyens ici présents[2], grâce à ceux qui s'opposent à vos plans, que, vous, vous êtes saufs et salariés ; car, par votre fait, vous seriez perdus depuis longtemps.

1. Lasthénès livra (avec Euthycratès) la cavalerie olynthienne à Philippe (cf. *Amb.* 265. 342) ; il était en défaveur dès 341 (*Chers.* 40). Timolaos, mal connu, est encore mentionné à 295. Eudicos et Simos auraient été, selon Harpocration, des Aleuades adversaires des tyrans de Phères et auraient été portés au pouvoir en 344 lors de la réorganisation de la Thessalie. Aristratos, tyran de Sicyone depuis 360, fut soutenu par Philippe vers 344, mais renversé par la suite. Sur Périllos de Mégare, cf. *Amb.* 295. Polybe (XVII, 14) conteste d'ailleurs que l'intérêt d'Athènes ait coïncidé avec celui du reste de la Grèce.

2. Démosthène se déclare, dès maintenant, sûr du verdict.

ἡνίκ' ἐδωροδόκουν, νῦν κόλακες καὶ θεοῖς ἐχθροὶ καὶ τἄλλ' ἃ προσήκει πάντ' ἀκούουσιν. 47 Οὐδεὶς γάρ, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ τοῦ προδιδόντος συμφέρον ζητῶν χρήματ' ἀναλίσκει, οὐδ' ἐπειδὰν ὧν ἂν πρίηται κύριος γένηται τῷ προδότῃ συμβούλῳ περὶ τῶν λοιπῶν ἔτι χρῆται· οὐδὲν γὰρ ἂν ἦν εὐδαιμονέστερον προδότου. Ἀλλ' οὐκ ἔστι ταῦτα. Πόθεν; Πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Ἀλλ', ἐπειδὰν τῶν πραγμάτων ἐγκρατὴς ὁ ζητῶν ἄρχειν καταστῇ, καὶ τῶν ταῦτα ἀποδομένων δεσπότης ἐστί, τὴν δὲ πονηρίαν εἰδώς, τότε δή, τότε καὶ μισεῖ καὶ ἀπιστεῖ καὶ προπηλακίζει. 48 Σκοπεῖτε δέ· καὶ γάρ, εἰ παρελήλυθεν ὁ τῶν πραγμάτων καιρός, ὁ τοῦ γ' εἰδέναι τὰ τοιαῦτα καιρὸς ἀεὶ πάρεστι τοῖς εὖ φρονοῦσιν. Μέχρι τούτου Λασθένης φίλος ὠνομάζετο, ἕως προύδωκεν Ὄλυνθον· μέχρι τούτου Τιμόλαος, ἕως ἀπώλεσε Θήβας· μέχρι τούτου Εὔδικος καὶ Σῖμος ὁ Λαρισαῖος, ἕως Θετταλίαν ὑπὸ Φιλίππῳ ἐποίησαν. | Εἶτ' ἐλαυνομένων καὶ ὑβριζομένων καὶ τί κακὸν οὐχὶ πασχόντων πᾶσ' ἡ οἰκουμένη μεστὴ γέγονεν. Τί δ' Ἀρίστρατος ἐν Σικυῶνι, καὶ τί Πέριλλος ἐν Μεγάροις; Οὐκ ἀπερριμμένοι; 49 Ἐξ ὧν καὶ σαφέστατ' ἄν τις ἴδοι ὅτι ὁ μάλιστα φυλάττων τὴν αὑτοῦ πατρίδα καὶ πλεῖστα ἀντιλέγων τούτοις, οὗτος ὑμῖν, Αἰσχίνη, τοῖς προδιδοῦσι καὶ μισθαρνοῦσι, τὸ ἔχειν ἐφ' ὅτῳ δωροδοκήσετε περιποιεῖ, καὶ διὰ τοὺς πολλοὺς τουτωνὶ καὶ τοὺς ἀνθισταμένους τοῖς ὑμετέροις βουλήμασιν ὑμεῖς ἐστὲ σῷοι καὶ ἔμμισθοι, ἐπεὶ διά γ' ὑμᾶς αὐτοὺς πάλαι ἂν ἀπολώλειτε.

46 6 θεοῖς codd. : θεοισιν *Pap.*[6] || 7 ἀκούουσιν SFL[1]O : ἀκούουσιν εἰκότως A vulg. || 47 1 ἄνδρες SF : ὦ ἄνδρες cett. *Pap.*[6] || 5 ἂν ἦν LF vulg. : ἦν S ἦν ἂν cett. || 6 πόθεν; SL[1] : οὐκ ἔστι πόθεν; vulg. || 48 4 ὠνομάζετο SY : ὠν- Φιλίππου (-λίππῳ S γρ) LS γρ vulg || 5 Τιμόλαος codd. : -λας S ad 295, Polybius XVII 14 || 6 μέχρι τούτου codd. : μέχρι του S || ὁ Λαρισαῖος SL[1] : οἱ Λαρισσαῖοι vulg. || 9 γέγονεν S : γέγονε προδοτῶν cett. || 10 Πέριλλος Harpocr. Photius Suidas FY ad 295 : Περίλαος cett. codd. || 49 5-6 τουτωνὶ καὶ SL : τούτων AF vulg. || 8 ἀπολώλειτε codd. : ἀπολ- SAF[1].

50 Quoique pouvant dire encore bien des choses sur ce qui s'est fait alors, je crois que même ce que j'ai dit est plus que suffisant. Le responsable est cet homme, qui a déversé sur moi pour ainsi dire le résidu de sa perversité et de ses crimes; il fallait m'en laver devant ceux qui sont nés après les événements. Mais peut-être avez-vous été ennuyés, vous qui, avant que j'eusse dit le moindre mot, connaissiez sa vénalité d'alors. 51 Cependant il l'appelle amitié et hospitalité, et il vient de dire quelque part : « celui qui me reproche l'hospitalité d'Alexandre. » Moi, te reprocher l'hospitalité d'Alexandre ? Où l'as-tu prise, ou comment l'as-tu méritée ? Je ne t'appellerais pas hôte de Philippe ni ami d'Alexandre; je ne suis pas assez fou pour cela ; à moins qu'on ne doive appeler les moissonneurs ou ceux qui font quelque autre chose moyennant salaire, amis et hôtes de ceux qui les paient. 52 [Cela n'est pas. Pourquoi ? Tant s'en faut.] Mais je t'appelle salarié de Philippe autrefois, et maintenant d'Alexandre[1] ; et tous ces gens que voilà font de même. Si tu en doutes, interroge-les ; ou plutôt je le ferai pour toi. Athéniens, Eschine vous semble-t-il être le salarié ou bien l'hôte d'Alexandre ? Tu entends ce qu'ils disent.

53 Maintenant je veux me justifier sur les faits mêmes de la plainte et exposer mes propres actes, afin qu'Eschine, bien que le sachant, entende encore pourquoi j'affirme mériter d'obtenir et les récompenses prévues par le projet du Conseil et d'autres encore plus grandes. Prends-moi et lis le texte même de la plainte.

Texte de la plainte

54 [Sous l'archontat de Chairondas[2], le 6 Elaphébolion, Eschine de Cothôkidai, fils d'Atrométos, a déposé devant l'archonte une plainte en illégalité contre Ctésiphon d'Anaphlystos, fils de Léosthé-

1. Cf. Eschine, *Ctés.* 66.
2. En réalité, l'archonte de 337/6 était Phrynichos; la même erreur figure d'ailleurs dans Plutarque (*Dém.* 24). En outre l'action ressortissait aux thesmothètes (et non pas à l'archonte).

50 Καὶ περὶ μὲν τῶν τότε πραχθέντων ἔχων ἔτι πολλὰ λέγειν, καὶ ταῦθ' ἡγοῦμαι πλείω τῶν ἱκανῶν εἰρῆσθαι. Αἴτιος δ' οὗτος, ὥσπερ ἑωλοκρασίαν τινά μου τῆς πονηρίας τῆς ἑαυτοῦ καὶ τῶν ἀδικημάτων κατασκεδάσας, ἣν ἀναγκαῖον ἦν πρὸς τοὺς νεωτέρους τῶν πεπραγμένων ἀπολύσασθαι. Παρηνώχλησθε δ' ἴσως οἱ καὶ πρὶν ἔμ' εἰπεῖν ὁτιοῦν εἰδότες τὴν τούτου τότε μισθαρνίαν. 51 Καίτοι φιλίαν γε καὶ ξενίαν αὐτὴν ὀνομάζει, καὶ νῦν εἶπέ που λέγων· « Ὁ τὴν Ἀλεξάνδρου ξενίαν ὀνειδίζων ἐμοί. » Ἐγώ σοι ξενίαν Ἀλεξάνδρου; Πόθεν λαβόντι, ἢ πῶς ἀξιωθέντι; Οὔτε Φιλίππου ξένον οὔτ' Ἀλεξάνδρου φίλον εἴποιμ' ἂν ἐγώ σε (οὐχ οὕτω μαίνομαι), εἰ μὴ καὶ τοὺς θεριστὰς καὶ τοὺς ἄλλο τι μισθοῦ πράττοντας φίλους καὶ ξένους δεῖ καλεῖν τῶν μισθωσαμένων. 52 ['Αλλ' οὐκ ἔστι ταῦτα. Πόθεν; Πολλοῦ γε καὶ δεῖ.] Ἀλλὰ μισθωτὸν ἐγώ σε Φιλίππου πρότερον, καὶ νῦν Ἀλεξάνδρου καλῶ, καὶ οὗτοι πάντες. Εἰ δ' ἀπιστεῖς, ἐρώτησον αὐτούς· μᾶλλον δ' ἐγὼ τοῦθ' ὑπὲρ σοῦ ποιήσω. Πότερον ὑμῖν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, δοκεῖ μισθωτὸς Αἰσχίνης ἢ ξένος εἶναι Ἀλεξάνδρου;... Ἀκούεις ἃ λέγουσιν. |

53 Βούλομαι τοίνυν ἤδη καὶ περὶ τῆς γραφῆς αὐτῆς ἀπολογήσασθαι καὶ διεξελθεῖν τὰ πεπραγμέν' ἐμαυτῷ, ἵνα καίπερ εἰδὼς Αἰσχίνης ὅμως ἀκούσῃ δι' ἅ φημι καὶ τούτων τῶν προβεβουλευμένων καὶ πολλῷ μειζόνων ἔτι τούτων δωρεῶν δίκαιος εἶναι τυγχάνειν. Καί μοι λέγε τὴν γραφὴν αὐτὴν λαβών.

Γραφή

54 ['Επὶ Χαιρώνδου ἄρχοντος, ἐλαφηβολιῶνος ἕκτῃ ἱσταμένου, Αἰσχίνης Ἀτρομήτου Κοθωκίδης ἀπήνεγκε πρὸς τὸν ἄρχοντα παρανόμων κατὰ Κτησιφῶντος τοῦ

50 4 καὶ τῶν ἀδικημάτων codd. : om. Hermog. III p. 407, Harpocr., Suidas || 6 δ' ἴσως SL[1] : δ' ὑμεῖς ἴσως A δὲ καὶ ὑμεῖς ἴσως vulg. || 52 1 ἀλλ' οὐκ... δεῖ secl. Schenkl (coll. § 47) || 54 3 παρανόμων codd. : παρανόμων γραφὴν A vulg.

nès, pour avoir proposé un décret illégal portant qu'il faut décerner une couronne d'or à Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, et proclamer au théâtre, lors des Grandes Dionysies, à la représentation des tragédies nouvelles, que le peuple décerne une couronne d'or à Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, en raison de ses mérites et du dévouement qu'il ne cesse d'avoir pour tous les Grecs et pour le peuple athénien, en raison de son courage, et parce que sans cesse il agit et parle pour le plus grand bien du peuple et met toute son activité à faire tout le bien qu'il peut ; 55 toutes affirmations mensongères et illégales, puisque les lois interdisent premièrement d'introduire des faux[1] dans les actes publics, ensuite de couronner le citoyen soumis à reddition de comptes (or Démosthène est commissaire aux fortifications et préposé aux fonds des spectacles), et qu'en outre elles ordonnent de proclamer la couronne, non pas au théâtre, lors des Dionysies, à la représentation des tragédies nouvelles, mais, si la couronne est décernée par le Conseil, dans la salle du Conseil, si elle est décernée par l'État, à la Pnyx dans l'Assemblée. Peine proposée : cinquante talents d'amende. Témoins instrumentaires : Képhisophon de Rhamnonte, fils de Képhisophon ; Cléon de Cothôkidai, fils de Cléon.]

56 Telles sont, Athéniens, les choses qu'il poursuit dans le décret. Pour ma part, c'est grâce à cela même que tout d'abord je vous montrerai, je crois, que ma défense sera entièrement juste ; car j'adopterai le même ordre que celui de la plainte pour vous parler de chaque point successivement, et je n'omettrai rien consciemment. 57 Pour ce qui est d'avoir écrit que sans cesse j'agis et je parle pour le plus grand bien du peuple et que je mets toute mon activité à faire le bien que je puis, et de me décerner un éloge pour ce motif, c'est dans mes actes politiques que se trouve, je pense, le moyen d'en juger, c'est par leur examen qu'on trouvera si Ctésiphon, en écrivant cela à mon sujet, a dit ce qui est vrai et convenable ou s'il a menti. 58 Pour ce qui est de ne pas avoir ajouté[2] : couronner « quand il aura rendu ses comptes » et d'avoir ordonné de proclamer la couronne au théâtre, je prétends que cela aussi se rattache à ma conduite

1. Cf Eschine, *Ctés.* 50. Il semble que la loi visait l'usage de *documents faux*, et non pas d'allégations inexactes ; mais les deux adversaires avaient intérêt à porter la question sur le terrain politique.
2. Cf. Eschine, *Ctés.* 31 et 203.

Λεωσθένους Ἀναφλυστίου, ὅτι ἔγραψε παράνομον ψήφισμα, ὡς ἄρα δεῖ στεφανῶσαι Δημοσθένην Δημοσθένους Παιανιέα χρυσῷ στεφάνῳ, καὶ ἀναγορεῦσαι ἐν τῷ θεάτρῳ Διονυσίοις τοῖς μεγάλοις, τραγῳδοῖς καινοῖς, ὅτι στεφανοῖ ὁ δῆμος Δημοσθένην Δημοσθένους Παιανιέα χρυσῷ στεφάνῳ ἀρετῆς ἕνεκα, καὶ εὐνοίας ἧς ἔχων διατελεῖ εἴς τε τοὺς Ἕλληνας ἅπαντας καὶ τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων καὶ ἀνδραγαθίας, καὶ διότι διετελεῖ πράττων καὶ λέγων τὰ βέλτιστα τῷ δήμῳ καὶ πρόθυμός ἐστι ποιεῖν ὅ τι ἂν δύνηται ἀγαθόν,
55 πάντα ταῦτα ψευδῆ γράψας καὶ παράνομα, τῶν νόμων οὐκ ἐώντων πρῶτον μὲν ψευδεῖς γραφὰς εἰς τὰ δημόσια γράμματα καταβάλλεσθαι, εἶτα τὸν ὑπεύθυνον στεφανοῦν (ἔστι δὲ Δημοσθένης τειχοποιὸς καὶ ἐπὶ τῷ θεωρικῷ τεταγμένος)· ἔτι δὲ μὴ ἀναγορεύειν τὸν στέφανον ἐν τῷ θεάτρῳ Διονυσίοις, τραγῳδῶν τῇ καινῇ, | ἀλλ', ἐὰν μὲν ἡ βουλὴ στεφανοῖ, ἐν τῷ βουλευτηρίῳ ἀνειπεῖν, ἐὰν δὲ ἡ πόλις, ἐν Πυκνὶ ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ. Τίμημα τάλαντα πεντήκοντα. Κλήτορες· Κηφισοφῶν Κηφισοφῶντος Ῥαμνούσιος, Κλέων Κλέωνος Κοθωκίδης.]

56 Ἃ μὲν διώκει τοῦ ψηφίσματος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ταῦτ' ἐστίν. Ἐγὼ δ' ἀπ' αὐτῶν τούτων πρῶτον οἶμαι δῆλον ὑμῖν ποιήσειν ὅτι πάντα δικαίως ἀπολογήσομαι· τὴν γὰρ αὐτὴν τούτῳ ποιησάμενος τῶν γεγραμμένων τάξιν, περὶ πάντων ἐρῶ καθ' ἕκαστον ἐφεξῆς καὶ οὐδὲν ἑκὼν παραλείψω. 57 Τοῦ μὲν οὖν γράψαι πράττοντα καὶ λέγοντα τὰ βέλτιστά με τῷ δήμῳ διατελεῖν καὶ πρόθυμον εἶναι ποιεῖν ὅ τι δύναμαι ἀγαθόν, καὶ ἐπαινεῖν ἐπὶ τούτοις, ἐν τοῖς πεπολιτευμένοις τὴν κρίσιν εἶναι νομίζω· ἀπὸ γὰρ τούτων ἐξεταζομένων εὑρεθήσεται εἴτ' ἀληθῆ περὶ ἐμοῦ γέγραφε Κτησιφῶν ταῦτα καὶ προσήκοντα εἴτε καὶ ψευδῆ.
58 Τὸ δὲ μὴ προσγράψαντα « ἐπειδὰν τὰς εὐθύνας δῷ » στεφανοῦν καὶ ἀνειπεῖν ἐν τῷ θεάτρῳ τὸν στέφανον κελεῦσαι, κοινωνεῖν μὲν ἡγοῦμαι καὶ τοῦτο τοῖς πεπολιτευ-

55 4 ἔστι δὲ codd. : ἔστι SL || τῷ θεωρικῷ A : τῶν θεωρικῶν SL τῶν θεωρικῶν cett. || 6 τῇ καινῇ codd. : καινῶν A || 9 κλητόρες codd. : κλητῆρες A || 57 3 δύναμαι SL[1] : ἂν δύνωμαι cett.

politique, soit que je mérite la couronne et la proclamation devant les citoyens que voici, soit dans le cas contraire; néanmoins il me semble que j'ai à montrer aussi[1] les lois qui permettaient à Ctésiphon de faire cette proposition. C'est donc de cette façon juste et simple, Athéniens, que j'ai résolu de présenter la défense. Je vais passer à ma conduite même.
59 Et que personne n'aille croire que mon discours s'écarte de l'accusation si je m'occupe d'actions et de discours touchant les affaires de la Grèce. Car c'est celui qui, dans le décret, attaque l'affirmation selon laquelle je parle et j'agis pour le mieux, celui qui a écrit que ce n'est pas vrai, c'est celui-là qui a rendu nécessaires et rattaché à l'accusation les exposés touchant l'ensemble de ma politique. Et puis, alors qu'il y a bien des méthodes en politique, j'ai choisi, moi, celle qui s'intéresse aux affaires de la Grèce, en sorte que j'ai le droit d'avoir recours à celles-ci pour ma démonstration.

60 Ce que Philippe avait pris et occupé avant que je fisse de la politique et des discours, je le laisserai de côté; car j'estime que rien de cela ne me concerne. Mais ce qu'à partir du jour où j'ai pris position sur ces points, il a été empêché de faire, c'est cela que je rappellerai, et de cela je rendrai compte, en ajoutant un mot seulement. Un grand avantage, Athéniens, a été acquis à Philippe : 61 en Grèce, non pas en quelques lieux, mais partout également, il survint une abondance de traîtres, de vendus, d'ennemis des dieux, telle que personne ne se souvient qu'il y en ait jamais eu. Les prenant pour collaborateurs et pour complices, alors que les Grecs étaient déjà auparavant en mauvaise situation et en état de dissension, Philippe les mit en plus mauvais état encore, trompant les uns, faisant des cadeaux à d'autres,

1. Démosthène, sentant la faiblesse de sa position juridique et la force de son argumentation politique, donne pour accessoire ce qui semblerait le plus nécessaire devant un tribunal moderne (Hermogène, *Rhet. graeci,* III, p. 432 Walz, le signalait déjà). Mais les Athéniens, et Eschine lui-même, sentaient bien que c'était essentiellement la politique de Démosthène qui était en cause.

μένοις, εἴτε ἄξιός εἰμι τοῦ στεφάνου καὶ τῆς ἀναῤῥήσεως τῆς ἐν τούτοις εἴτε καὶ μή· ἔτι μέντοι καὶ τοὺς νόμους δεικτέον εἶναί μοι δοκεῖ, καθ' οὓς ταῦτα γράφειν ἐξῆν τούτῳ. Οὑτωσὶ μέν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, δικαίως καὶ ἁπλῶς τὴν ἀπολογίαν ἔγνωκα ποιεῖσθαι. 59 Βαδιοῦμαι δ' ἐπ' αὐθ' ἃ πέπρακταί μοι. Καί με μηδεὶς ἀπαρτᾶν ὑπολάβῃ τὸν λόγον τῆς γραφῆς, ἐὰν εἰς Ἑλληνικὰς πράξεις καὶ λόγους ἐμπέσω· | ὁ γὰρ διώκων τοῦ ψηφίσματος τὸ λέγειν καὶ πράττειν τὰ ἄριστά με καὶ γεγραμμένος ταῦθ' ὡς οὐκ ἀληθῆ, οὗτός ἐστιν ὁ τοὺς περὶ ἁπάντων τῶν ἐμοὶ πεπολιτευμένων λόγους οἰκείους καὶ ἀναγκαίους τῇ γραφῇ πεποιηκώς. Εἶτα καὶ πολλῶν προαιρέσεων οὐσῶν τῆς πολιτείας τὴν περὶ τὰς Ἑλληνικὰς πράξεις εἱλόμην ἐγώ, ὥστε καὶ τὰς ἀποδείξεις ἐκ τούτων δίκαιός εἰμι ποιεῖσθαι.

60 Ἃ μὲν οὖν πρὸ τοῦ πολιτεύεσθαι καὶ δημηγορεῖν ἐμὲ προύλαβε καὶ κατέσχε Φίλιππος, ἐάσω· οὐδὲν γὰρ ἡγοῦμαι τούτων εἶναι πρὸς ἐμέ. Ἃ δ' ἀφ' ἧς ἡμέρας ἐπὶ ταῦτα ἐπέστην ἐγὼ διεκωλύθη, ταῦτ' ἀναμνήσω καὶ τούτων ὑφέξω λόγον, τοσοῦτον ὑπειπών. Πλεονέκτημ', ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μέγ' ὑπῆρξε Φιλίππῳ. 61 Παρὰ γὰρ τοῖς Ἕλλησιν, οὐ τισίν, ἀλλ' ἅπασιν ὁμοίως, φορὰν προδοτῶν καὶ δωροδόκων καὶ θεοῖς ἐχθρῶν ἀνθρώπων συνέβη γενέσθαι τοσαύτην ὅσην οὐδεὶς πω πρότερον μέμνηται γεγονυῖαν· οὓς συναγωνιστὰς καὶ συνεργοὺς λαβὼν καὶ πρότερον κακῶς τοὺς Ἕλληνας ἔχοντας πρὸς ἑαυτοὺς καὶ στασιαστικῶς ἔτι χεῖρον διέθηκε, τοὺς μὲν ἐξαπατῶν, τοῖς δὲ διδούς, τοὺς δὲ πάντα τρόπον διαφθείρων, καὶ διέστησεν εἰς μέρη

58 8 ποιεῖσθαι codd. : ποιεῖσθε S || 59 2-3 ἀπαρτᾶν ὑπολάβῃ Weil : ὑπολάβῃ ἀπαρτᾶν codd. ἀπαρτᾶν νομίσῃ Blass (coll. Alex. *de fig.* VIII 434 W) || 7 πεπολιτευμένων SL[1]O[1] : πεπολιτευμένων καὶ πεπραγμένων AF vulg. || 60 4 διεκωλύθη AF vulg. Herm. III p. 272 : καὶ διεκωλύθη SL[1] καὶ διεκώλυον L corr. διεκώλυον λαβεῖν Dion. Hal. (*de Dem.* 14). || 5 ἄνδρες S : ὦ ἄνδρες cett. || 61 5 λαβὼν codd. : λαβὼν ὁ Φίλιππος ABFQ.

corrompant les autres de toutes façons, et il les divisa[1] en plusieurs partis, alors qu'il n'y avait qu'un seul intérêt pour tous, l'empêcher de grandir. 62 Quand tous les Grecs étaient dans une telle situation et ignoraient encore le fléau qui se préparait et grandissait, il vous faut examiner, Athéniens, ce que notre pays devait choisir de faire et d'exécuter, et de cela me demander compte ; car celui qui a pris cette attitude politique, c'est moi. 63 Notre pays devait-il, Eschine, abandonner sa fierté et sa dignité pour se mettre au rang des Thessaliens et des Dolopes et aider Philippe à conquérir l'empire de la Grèce, en faisant disparaître la gloire et les droits de nos ancêtres ? Ou bien, sans faire cela (qui eût été vraiment scandaleux), voyant et devinant depuis longtemps, semble-t-il, ce qui arriverait si personne ne s'y opposait, devait-il le laisser se produire ? 64 Mais maintenant, moi, je demanderais volontiers à celui qui critique le plus les événements, à quel groupe il voudrait que notre cité appartînt, à celui qui fut complice des malheurs et des hontes infligées à la Grèce (groupe où l'on peut placer les Thessaliens et leurs semblables), ou bien à celui qui, par espoir d'un accroissement particulier, a laissé cela se produire (groupe où nous pourrions mettre les Arcadiens, les Messéniens et les Argiens) ? 65 Mais, même parmi ceux-là, beaucoup, — tous, dirai-je plutôt, — s'en sont tirés plus mal que nous. En effet, quand Philippe eut remporté la victoire[2], s'il était reparti aussitôt et s'était ensuite tenu tranquille sans avoir fait nul mal à aucun de ses alliés ni des autres Grecs, ceux qui se sont opposés à ses entreprises, pourraient encourir quelque reproche et quelque accusation. Mais puisqu'à tous également il a enlevé l'honneur, l'hégémonie, la liberté et, où il l'a pu, la constitution, comment n'avez-vous pas pris, vous, les décisions les plus glorieuses en m'écoutant ?

1. Cf. *Ambassade* 68 et 259-261.
2. Il s'agit ici de Chéronée, la guerre commencée en 340 étant la seule dont on pût prétendre trouver les origines dans la politique de Démosthène ; celui-ci a d'ailleurs rappelé (18) que le commencement de la « guerre de Phocide » était antérieur à ses débuts politiques.

πολλά, ἑνὸς τοῦ συμφέροντος ἅπασιν ὄντος, κωλύειν ἐκεῖνον μέγαν γίγνεσθαι.

62 Ἐν τοιαύτῃ δὲ καταστάσει καὶ ἔτ' ἀγνοίᾳ τοῦ συνισταμένου καὶ φυομένου κακοῦ τῶν ἁπάντων Ἑλλήνων ὄντων, δεῖ σκοπεῖν ὑμᾶς, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τί προσῆκον ἦν ἑλέσθαι πράττειν καὶ ποιεῖν τὴν πόλιν, καὶ τούτων λόγον παρ' ἐμοῦ λαβεῖν· ὁ γὰρ ἐνταῦθ' ἑαυτὸν τάξας τῆς πολιτείας εἴμ' ἐγώ. | 63 Πότερον αὐτὴν ἐχρῆν, Αἰσχίνη, τὸ φρόνημ' ἀφεῖσαν καὶ τὴν ἀξίαν τὴν αὑτῆς ἐν τῇ Θετταλῶν καὶ Δολόπων τάξει συγκατακτᾶσθαι Φιλίππῳ τὴν τῶν Ἑλλήνων ἀρχὴν καὶ τὰ τῶν προγόνων καλὰ καὶ δίκαι' ἀναιρεῖν ; ἢ τοῦτο μὲν μὴ ποιεῖν (δεινὸν γὰρ ὡς ἀληθῶς), ἃ δ' ἑώρα συμβησόμενα εἰ μηδεὶς κωλύσει καὶ προῃσθάνεθ', ὡς ἔοικεν, ἐκ πολλοῦ, ταῦτα περιιδεῖν γιγνόμενα ; 64 Ἀλλὰ νῦν ἔγωγε τὸν μάλιστ' ἐπιτιμῶντα τοῖς πεπραγμένοις ἡδέως ἂν ἐροίμην τῆς ποίας μερίδος γενέσθαι τὴν πόλιν ἐβούλετ' ἄν, πότερον τῆς συναιτίας τῶν συμβεβηκότων τοῖς Ἕλλησι κακῶν καὶ αἰσχρῶν, ἧς ἂν Θετταλοὺς καὶ τοὺς μετὰ τούτων εἴποι τις, ἢ τῆς περιεορακυίας ταῦτα γιγνόμενα ἐπὶ τῇ τῆς ἰδίας πλεονεξίας ἐλπίδι, ἧς ἂν Ἀρκάδας καὶ Μεσσηνίους καὶ Ἀργείους θείημεν ; 65 Ἀλλὰ καὶ τούτων πολλοί, μᾶλλον δὲ πάντες, χεῖρον ἡμῶν ἀπηλλάχασι. Καὶ γὰρ εἰ μὲν ὡς ἐκράτησε Φίλιππος ᾤχετ' εὐθέως ἀπιὼν καὶ μετὰ ταῦτ' ἦγεν ἡσυχίαν, μήτε τῶν αὑτοῦ συμμάχων μήτε τῶν ἄλλων Ἑλλήνων μηδένα μηδὲν λυπήσας, ἦν ἄν τις κατὰ τῶν ἐναντιωθέντων οἷς ἔπραττεν ἐκεῖνος μέμψις καὶ κατηγορία· εἰ δ' ὁμοίως ἁπάντων τὸ ἀξίωμα, τὴν ἡγεμονίαν, τὴν ἐλευθερίαν περιείλετο, μᾶλλον δὲ καὶ τὰς πολιτείας ὅσων ἐδύνατο, πῶς οὐχ ἁπάντων ἐνδοξόταθ' ὑμεῖς ἐβουλεύσασθ' ἐμοὶ πεισθέντες ;

62 2 φυομένου codd. : φυρομένου S[1] || 3 ἄνδρες codd. : ὦ ἄνδρες vulg. || 64 5 περιεορακυίας codd. : περιωρακ- S || 65 4 εὐθέως SL : εὐθὺς vulg. || 6 ἦν SL[1] : ὅμως ἦν vulg. || ἐναντιωθέντων codd. : οὐκ ἐν- O mg Y mg.

66 Mais j'en reviens[1] encore là. Que devait faire notre cité, Eschine, en voyant Philippe se préparer l'empire e la tyrannie de la Grèce? Ou que devait dire ou proposer le conseiller qui se trouvait à Athènes (car c'est là le point le plus important), alors que je savais bien que, de tou temps, jusqu'au jour où moi-même j'étais monté à la tribune, ma patrie avait toujours lutté pour le premier rang, le prestige et la gloire, et avait dépensé pour l'honneur et l'intérêt commun plus d'argent et plus d'hommes que chacun des autres peuples grecs n'en a dépensé pour lui-même, 67 alors que je voyais que Philippe lui-même, contre qui nous luttions, pour son empire et sa domination avait eu l'œil crevé, la clavicule brisée, le bras et la jambe mutilés[2], avait sacrifié toute partie de son corps que le sort désirait, afin que le reste lui permît de vivre avec honneur et gloire? 68 Eh bien! Personne n'oserait même dire qu'un homme élevé à Pella, lieu alors obscur et petit, devait avoir assez de grandeur d'âme pour aspirer à l'empire de la Grèce et se mettre cela dans l'esprit, tandis que vous, des Athéniens, qui, chaque jour, dans tous les discours et tous les spectacles[3], voyez des monuments de la valeur de vos ancêtres, vous auriez été assez lâches pour abandonner spontanément, volontairement, votre liberté à Philippe. 69 Pas un seul homme ne pourrait dire cela.

Il ne vous restait donc, de toute nécessité, qu'à faire une juste opposition à tous ses actes injustes. C'est ce que vous faisiez depuis l'origine, selon la raison et le devoir; c'est à quoi, moi aussi, je contribuais par mes propositions

1. Argument déjà indiqué à 62, et qui sera repris à 71-72.

2. Les blessures de Philippe devinrent rapidement un lieu commun chez les orateurs et les historiens (cf. Marsyas, cité par Didymos, *Comm. sur Dém.*. col. XII, l. 63 et suiv.): Philippe perdit l'œil droit à Méthone en 353, fut blessé à la clavicule droite en Illyrie en 344 (ce qui fut l'occasion de la *Lettre II* d'Isocrate), puis à la main et à la cuisse chez les Triballes en 339.

3. Allusion à l'éloquence épidictique, et surtout au λόγος ἐπιτάφιος et à la cérémonie qu'il accompagnait.

66 Ἀλλ' ἐκεῖσ' ἐπανέρχομαι. Τί τὴν πόλιν, Αἰσχίνη, προσῆκεν ποιεῖν ἀρχὴν καὶ τυραννίδα τῶν Ἑλλήνων ὁρῶσαν ἑαυτῷ κατασκευαζόμενον Φίλιππον; ἢ τί τὸν σύμβουλον ἔδει λέγειν ἢ γράφειν τὸν Ἀθήνησιν | (καὶ γὰρ τοῦτο πλεῖστον διαφέρει), ὃς συνῄδειν μὲν ἐκ παντὸς τοῦ χρόνου μέχρι τῆς ἡμέρας ἀφ' ἧς αὐτὸς ἐπὶ τὸ βῆμ' ἀνέβη, ἀεὶ περὶ πρωτείων καὶ τιμῆς καὶ δόξης ἀγωνιζομένην τὴν πατρίδα, καὶ πλείω καὶ χρήματα καὶ σώματ' ἀνηλωκυῖαν ὑπὲρ φιλοτιμίας καὶ τῶν πᾶσι συμφερόντων ἢ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων ὑπὲρ αὑτῶν ἀνηλώκασιν ἕκαστοι, 67 ἑώρων δ' αὐτὸν τὸν Φίλιππον, πρὸς ὃν ἦν ὑμῖν ὁ ἀγών, ὑπὲρ ἀρχῆς καὶ δυναστείας τὸν ὀφθαλμὸν ἐκκεκομμένον, τὴν κλεῖν κατεαγότα, τὴν χεῖρα, τὸ σκέλος πεπηρωμένον, πᾶν ὅ τι βουληθείη μέρος ἡ τύχη τοῦ σώματος παρελέσθαι, τοῦτο προιέμενον, ὥστε τῷ λοιπῷ μετὰ τιμῆς καὶ δόξης ζῆν; 68 Καὶ μὴν οὐδὲ τοῦτό γ' οὐδεὶς ἂν εἰπεῖν τολμήσαι, ὡς τῷ μὲν ἐν Πέλλῃ τραφέντι, χωρίῳ ἀδόξῳ τότε γ' ὄντι καὶ μικρῷ, τοσαύτην μεγαλοψυχίαν προσῆκεν ἐγγενέσθαι ὥστε τῆς τῶν Ἑλλήνων ἀρχῆς ἐπιθυμῆσαι καὶ τοῦτ' εἰς τὸν νοῦν ἐμβαλέσθαι, ὑμῖν δ' οὖσιν Ἀθηναίοις καὶ κατὰ τὴν ἡμέραν ἑκάστην ἐν πᾶσι καὶ λόγοις καὶ θεωρήμασι τῆς τῶν προγόνων ἀρετῆς ὑπομνήμαθ' ὁρῶσι τοσαύτην ὑπάρξαι κακίαν ὥστε τῆς ἐλευθερίας αὐτεπαγγέλτους ἐθελοντὰς παραχωρῆσαι Φιλίππῳ. 69 Οὐδ' ἂν εἷς ταῦτα φήσειεν. Λοιπὸν τοίνυν ἦν καὶ ἀναγκαῖον ἅμα πᾶσιν οἷς ἐκεῖνος ἔπραττ' ἀδικῶν ὑμᾶς ἐναντιοῦσθαι δικαίως. Τοῦτ' ἐποιεῖτε μὲν ὑμεῖς ἐξ ἀρχῆς εἰκότως καὶ

66 4 Ἀθήνησιν SL[1] : Ἀθήνησιν ἐμὲ vulg. || 6 τῆς ἡμέρας SL[1] : τῆσδε τῆς ἡμ- A τῆς ἡμ-ἐκείνης F vulg. || 9 πᾶσι codd. : ἅπασι τοῖς Ἕλλησι F || 10 Ἑλλήνων codd. : Ἑλλήνων οἱ F || 67 6 προιέμενον SL[1] Aulus Gellius II 27 : ἑτοίμως προιέμενον AS γρ ῥᾳδίως καὶ ἑτοίμως προιέμενον F vulg. || 68 2 τολμήσαι SL[1] : -σειεν cett. || 7 ὑπομνήμαθ' ὁρῶσι codd. : ὑπόμνημα θεωροῦσι S[1]L || 8 τῆς ἐλευθερίας codd. : τῆς τῶν Ἑλλήνων ἐλευθ- AF vulg.

et mes conseils au temps où je faisais de la politique ; je le reconnais. Mais que devais-je faire ? Maintenant je te pose cette question, en laissant de côté tout le reste, Amphipolis, Pydna, Potidée, Halonnèse[1] ; je ne rappelle rien de cela. 70 Serrhion, Doriscos, le sac de Péparèthos[2], toutes les injustices subies par notre pays, je ne sais même pas si c'est arrivé. Et pourtant tu as prétendu qu'en parlant de cela j'avais poussé à la haine les citoyens que voici, alors que les décrets sur ces questions sont d'Eubule, d'Aristophon, de Diopeithès, non pas de moi, ô homme qui dis facilement tout ce que tu veux. Maintenant je ne parlerai même pas de cela. 71 Mais cet homme-là, qui s'appropriait l'Eubée et en faisait une base d'opérations contre l'Attique, qui faisait une tentative sur Mégare, qui s'emparait d'Oréos, qui détruisait Porthmos, qui établissait comme tyran à Oréos Philistidès, à Érétrie Cleitarchos, qui soumettait l'Hellespont à son pouvoir, qui assiégeait Byzance*, qui anéantissait certaines villes grecques, ramenait les bannis dans d'autres, en faisant cela, violait-il la justice et les traités, rompait-il la paix, oui ou non ? Fallait-il, oui ou non, que parût quelque Grec pour l'empêcher d'agir ainsi ? 72 S'il ne le fallait pas, s'il fallait voir la Grèce devenue, comme on dit, la proie des Mysiens* quand les Athéniens vivaient et existaient, je me suis mêlé de ce qui ne me regardait pas en parlant de cela ; notre pays, qui m'a écouté, s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas ; que tout ce qui s'est fait, soit crimes et fautes à mon actif. Mais s'il fallait que quelqu'un parût pour

1. En droit, les questions concernant Amphipolis, Pydna et Potidée (occupées par Philippe en 357 et 356) étaient réglées depuis la paix de 346, mais la propagande athénienne les remettait sans cesse en discussion. La petite île d'Halonnèse, ancienne possession athénienne, semble avoir été reprise par Philippe à des pirates peu avant 342 (cf. Pseudo-Dém., c'est-à-dire Hégésippe, *Sur l'Halonnèse*).

2. Serrhion et Doriscos, en Thrace, furent pris par Philippe en 346 avant la prestation des serments (cf. 27 ; *Amb.* 156, 334). L'île de Péparèthos fut saccagée par le navarque macédonien Alkinos dans l'été de 340 (en représailles d'ailleurs d'une attaque sur Halonnèse : cf. [Ps.-Dém.], *Lettre de Philippe*, 12).

προσηκόντως, ἔγραφον δὲ καὶ συνεβούλευον κἀγὼ καθ' οὓς ἐπολιτευόμην χρόνους, ὁμολογῶ. | Ἀλλὰ τί ἐχρῆν με ποιεῖν; Ἤδη γάρ σ' ἐρωτῶ, πάντα τἆλλ' ἀφεὶς, Ἀμφίπολιν, Πύδναν, Ποτείδαιαν, Ἁλόννησον· οὐδενὸς τούτων μέμνημαι· 70 Σέρριον δὲ καὶ Δορίσκον καὶ τὴν Πεπαρήθου πόρθησιν καὶ ὅσ' ἄλλ' ἡ πόλις ἠδικεῖτο, οὐδ' εἰ γέγονεν οἶδα. Καίτοι σύ γ' ἔφησθά με ταῦτα λέγοντα εἰς ἔχθραν ἐμβαλεῖν τουτουσί, Εὐβούλου καὶ Ἀριστοφῶντος καὶ Διοπείθους τῶν περὶ τούτων ψηφισμάτων ὄντων, οὐκ ἐμῶν, ὦ λέγων εὐχερῶς ὅ τι ἂν βουληθῇς. Οὐδὲ νῦν περὶ τούτων ἐρῶ. 71 Ἀλλ' ὁ τὴν Εὔβοιαν ἐκεῖνος σφετεριζόμενος καὶ κατασκευάζων ἐπιτείχισμα ἐπὶ τὴν Ἀττικήν, καὶ Μεγάροις ἐπιχειρῶν, καὶ καταλαμβάνων Ὠρεὸν καὶ κατασκάπτων Πορθμὸν καὶ καθιστὰς ἐν μὲν Ὠρεῷ Φιλιστίδην τύραννον, ἐν δ' Ἐρετρίᾳ Κλείταρχον, καὶ τὸν Ἑλλήσποντον ὑφ' ἑαυτῷ ποιούμενος, καὶ Βυζάντιον πολιορκῶν, καὶ πόλεις Ἑλληνίδας τὰς μὲν ἀναιρῶν, εἰς τὰς δὲ τοὺς φυγάδας κατάγων, πότερον ταῦτα ποιῶν ἠδίκει καὶ παρεσπόνδει καὶ ἔλυε τὴν εἰρήνην, ἢ οὔ; Καὶ πότερον φανῆναί τινα τῶν Ἑλλήνων τὸν ταῦτα κωλύσοντα ποιεῖν αὐτὸν ἐχρῆν, ἢ μή; 72 Εἰ μὲν γὰρ μὴ ἐχρῆν, ἀλλὰ τὴν Μυσῶν λείαν καλουμένην τὴν Ἑλλάδ' οὖσαν ὀφθῆναι, ζώντων καὶ ὄντων Ἀθηναίων, περιείργασμαι μὲν ἐγὼ περὶ τούτων εἰπών, περιείργασται δ' ἡ πόλις ἡ πεισθεῖσ' ἐμοί· ἔστω δ' ἀδικήματα πάνθ' ἃ πέπρακται καὶ ἁμαρτήματ' ἐμά. Εἰ δ' ἔδει τινὰ τούτων κωλυτὴν φανῆναι, τίν' ἄλλον ἢ τὸν

69 8 Ποτείδαιαν Kirchhoff (ex titulis) : Ποτίδαιαν codd. || 70 2 ἄλλ' SL : ἄλλα τοιαῦτα vulg. || ἠδικεῖτο SFLQ : ἠδίκητο vulg. || 4 Ἀριστοφῶντος S mg L vulg. : Κτησιφῶντος S[1] || 6 οὐδὲ νῦν codd. : οὐδὲν νῦν A || 71 2-3 καὶ Μεγάροις ἐπιχειρῶν codd. : om. Hermog. III p. 159 || 7 τὰς μὲν AY vulg. : ἃς μὲν SFL τινὰς μὲν cett. || τὰς δὲ O[1] : ἃς δὲ SAFL τινὰς vulg. || 72 3 καὶ ὄντων Ἀθηναίων codd. : Ἀθηναίων καὶ ὄντων F || 6 τινὰ τούτων S corr. L : τούτων τινὰ O τούτων vulg. τινὰ S γρ A || φανῆναι codd. : om. S γρ A || τίν' codd. : τοῦτον S γρ.

l'empêcher, qui convenait-il que ce fût, sinon le peuple athénien ? Voilà donc la politique que je faisais ; en voyant cet homme chercher à asservir le monde entier, je m'y opposais et je ne cessais de vous avertir et de vous conseiller de ne pas vous abandonner. Et voilà que c'est Philippe qui a rompu la paix en prenant nos bateaux[1], non pas notre pays, Eschine. 73 (*Au greffier*) Apporte les décrets eux-mêmes et la lettre de Philippe, et lis-les à la suite. Ils montreront clairement ce qui s'est passé et qui en est responsable.

Décret

[Sous l'archontat de Néoclès, au mois de Boédromion, assemblée extraordinaire convoquée par les stratèges ; proposition d'Euboulos de Copros, fils de Mnésithéos : considérant que les stratèges ont rapporté à l'Assemblée que le navarque Léodamas et les vingt vaisseaux envoyés avec lui pour convoyer le blé dans l'Hellespont ont été emmenés en Macédoine par le stratège Amyntas envoyé par Philippe et sont retenus par lui, les prytanes et les stratèges prendront des mesures pour que le Conseil se réunisse et que des ambassadeurs soient désignés pour aller trouver Philippe. 74 Ceux-ci, à leur arrivée, s'entretiendront avec Philippe pour faire relâcher le navarque, les bateaux et les soldats. Si Amyntas a fait cela par ignorance, ils diront que le peuple n'en a nulle rancune ; s'il a surpris Léodamas à commettre une erreur contraire à ses instructions, ils diront que les Athéniens, après enquête, infligeront à celui-là une sanction en rapport avec sa négligence ; s'il n'en est rien et s'il s'agit d'une méconnaissance du droit, commise à titre personnel par qui a ordonné l'expédition ou par qui l'a exécutée, ils en parleront aussi, afin que le peuple s'en rende compte et délibère sur ce qu'il doit faire.]

75 Ce décret a été rédigé par Eubule, non par moi ; le

1. Cf. 139 et surtout Philochoros (cité par Didymos, *Comm. sur Dém.* Col. X, l. 45 et suiv.) : en septembre 340, Philippe, profitant d'une absence du stratège athénien Charès, enleva au moins 180 navires marchands athéniens qui revenaient du Pont-Euxin chargés de blé et de peaux et qui attendaient à Hiéron, à l'entrée du Bosphore, le moment de se former en convoi. Les documents apocryphes parlent à tort de vaisseaux de guerre (commandés, à les en croire, par un *navarque*, alors qu'aucun officier de ce titre n'existait dans la marine athénienne du IVe siècle).

Ἀθηναίων δῆμον προσῆκε γενέσθαι; | Ταῦτα τοίνυν ἐπολιτευόμην ἐγώ, καὶ ὁρῶν καταδουλούμενον πάντας ἀνθρώπους ἐκεῖνον ἠναντιούμην, καὶ προλέγων καὶ διδάσκων μὴ προίεσθαι διετέλουν. Καὶ μὴν τὴν εἰρήνην γ' ἐκεῖνος ἔλυσε τὰ πλοῖα λαβών, οὐχ ἡ πόλις, Αἰσχίνη. 73 Φέρε δ' αὐτὰ τὰ ψηφίσματα καὶ τὴν ἐπιστολὴν τὴν τοῦ Φιλίππου, καὶ λέγ' ἐφεξῆς· ἀπὸ γὰρ τούτων τίς τίνος αἴτιός ἐστι γενήσεται φανερόν.

Ψήφισμα

[Ἐπὶ ἄρχοντος Νεοκλέους, μηνὸς βοηδρομιῶνος, ἐκκλησία σύγκλητος ὑπὸ στρατηγῶν, Εὔβουλος Μνησιθέου Κόπριος εἶπεν· ἐπειδὴ προσήγγειλαν οἱ στρατηγοὶ ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ ὡς ἄρα Λεωδάμαντα τὸν ναύαρχον καὶ τὰ μετ' αὐτοῦ ἀποσταλέντα σκάφη εἴκοσι ἐπὶ τὴν τοῦ σίτου παραπομπὴν εἰς Ἑλλήσποντον ὁ παρὰ Φιλίππου στρατηγὸς Ἀμύντας καταγήοχεν εἰς Μακεδονίαν καὶ ἐν φυλακῇ ἔχει, ἐπιμεληθῆναι τοὺς πρυτάνεις καὶ τοὺς στρατηγοὺς ὅπως ἡ βουλὴ συναχθῇ καὶ αἱρεθῶσι πρέσβεις πρὸς Φίλιππον, 74 οἳ παραγενόμενοι διαλέξονται πρὸς αὐτὸν περὶ τοῦ ἀφεθῆναι τόν τε ναύαρχον καὶ τὰ πλοῖα καὶ τοὺς στρατιώτας, καὶ εἰ μὲν δι' ἄγνοιαν ταῦτα πεποίηκεν ὁ Ἀμύντας, ὅτι οὐ μεμψιμοιρεῖ ὁ δῆμος οὐδέν· εἰ δέ τι πλημμελοῦντα παρὰ τὰ ἐπεσταλμένα λαβών, ὅτι ἐπισκεψάμενοι Ἀθηναῖοι ἐπιτιμήσουσι κατὰ τὴν τῆς ὀλιγωρίας ἀξίαν· εἰ δὲ μηδέτερον τούτων ἐστίν, ἀλλ' ἰδίᾳ ἀγνωμονοῦσιν ἢ ὁ ἀποστείλας ἢ ὁ ἀπεσταλμένος, καὶ τοῦτο λέγειν, | ἵνα αἰσθανόμενος ὁ δῆμος βουλεύσηται τί δεῖ ποιεῖν.]

75 Τοῦτο μὲν τοίνυν τὸ ψήφισμα Εὔβουλος ἔγραψεν,

72 10 προίεσθαι SL¹ : προίεσθαι (προέσθαι AO) Φιλίππῳ AO vulg. || διετέλουν codd. : om. BFOY || 73 3 τούτων S¹L¹ : τούτων ἐξεταζομένων vulg. || 4 φανερόν SFL : φανερόν. Λέγε cett. || 6 ἐκκλησία σύγκλητος SF¹L : ἐκκλησίας συγκλήτου AF vulg. || 9 Λεωδάμαντα SL vulg. : Λαομέδοντα A || 14 συναχθῇ A : συναχθῶσι SL vulg. || 74 1 οἳ codd. : οἵτινες A om. SL¹ || 3 στρατιώτας codd. : στρατηγούς SF || 5 οὐδὲν codd. : om. A || εἰ δέ τι codd. : οὐδέ τι οὐ F οὐδέ τι οὖν SL¹ ὅτι οὐδὲ A || 8 ἰδίᾳ codd. : ἰδίαι δι' SL || 9 λέγειν codd. : τοῦτο γράψαι λέγειν A.

suivant par Aristophon ; puis c'est Hégésippe, ensuite encore Aristophon, puis Philocrate, puis Képhisophon, puis tout le monde. De moi, rien touchant cette question. Lis.

Décrets

[Sous l'archontat de Néoclès, le 30 Boédromion, sur l'avis du Conseil, les prytanes et les stratèges ont mis en délibération les décisions qu'ils rapportaient de l'Assemblée, à savoir que le peuple a décidé d'élire des ambassadeurs à envoyer à Philippe pour récupérer les bateaux et de leur donner des instructions conformes aux décrets de l'Assemblée. Ont été désignés : Képhisophon d'Anaphlystos, fils de Cléon ; Démocritos d'Anagyronte, fils de Démophon ; Polycritos de Cothôkidai, fils d'Apémantos. Prytanie de la tribu Hippothontide. Proposition du proèdre Aristophon de Collytos.]

76 De même donc que je montre ces décrets, montre, toi aussi, Eschine, quel décret j'ai proposé qui me fasse responsable de la guerre. Tu ne le pourrais pas ; car, si tu le pouvais, tout à l'heure tu n'aurais rien produit avant lui. Et voilà que Philippe lui-même ne m'accuse pas de la guerre, alors qu'il s'en prend à d'autres. Lis la lettre même de Philippe.

Lettre

77 [Philippe[1], roi de Macédoine, au Conseil et au peuple athénien, salut. Vos ambassadeurs, Képhisophon, Démocritos et Polycritos, se sont présentés à moi et m'ont parlé de faire relâcher les bateaux dont Léodamas était navarque. Dans l'ensemble, vous me semblez être bien simples si vous croyez que j'ignore que ces bateaux ont été

1. Le faux qui nous a donné la prétendue lettre de Philippe, est spécialement maladroit : la lettre prétend que les vaisseaux ont été relâchés, ce qui est contradictoire avec ce que dit Démosthène lui-même (72). En outre, selon Démosthène (79), Philippe incriminait *nommément* divers orateurs. La *Lettre de Philippe*, insérée dans les discours de Démosthène (XII), n'est pas plus authentique ; elle aussi ne mentionne aucun nom, alors que (selon Didymos, *Comm. sur Dém.*, col IX, 45) Philippe s'en prenait, entre autres, à Aristomédès de Phères.

οὐκ ἐγώ· τὸ δ' ἐφεξῆς Ἀριστοφῶν, εἶθ' Ἡγήσιππος, εἶτα Ἀριστοφῶν πάλιν, εἶτα Φιλοκράτης, εἶτα Κηφισοφῶν, εἶτα πάντες, ἐγὼ δ' οὐδὲν περὶ τούτων. Λέγε.

Ψηφίσματα

[Ἐπὶ Νεοκλέους ἄρχοντος, βοηδρομιῶνος ἕνῃ καὶ νέᾳ, βουλῆς γνώμῃ, πρυτάνεις καὶ στρατηγοὶ ἐχρημάτισαν τὰ ἐκ τῆς ἐκκλησίας ἀνενεγκόντες, ὅτι ἔδοξε τῷ δήμῳ πρέσβεις ἑλέσθαι πρὸς Φίλιππον περὶ τῆς τῶν πλοίων ἀνακομιδῆς καὶ ἐντολὰς δοῦναι κατὰ τὰ ἐκ τῆς ἐκκλησίας ψηφίσματα. Καὶ εἵλοντο τούσδε· Κηφισοφῶντα Κλέωνος Ἀναφλύστιον, Δημόκριτον Δημοφῶντος Ἀναγυράσιον, Πολύκριτον Ἀπημάντου Κοθωκίδην. Πρυτανεία φυλῆς Ἱπποθωντίδος, Ἀριστοφῶν Κολλυτεὺς πρόεδρος εἶπεν.]

76 Ὥσπερ τοίνυν ἐγὼ ταῦτα δεικνύω τὰ ψηφίσματα, οὕτω καὶ σὺ δεῖξον, Αἰσχίνη, ὁποῖον ἐγὼ γράψας ψήφισμα αἴτιός εἰμι τοῦ πολέμου. Ἀλλ' οὐκ ἂν ἔχοις· εἰ γὰρ εἶχες, οὐδὲν ἂν αὐτοῦ πρότερον νυνὶ παρέσχου. Καὶ μὴν οὐδ' ὁ Φίλιππος οὐδὲν αἰτιᾶται ἔμ' ὑπὲρ τοῦ πολέμου, ἑτέροις ἐγκαλῶν. Λέγε δ' αὐτὴν τὴν ἐπιστολὴν τὴν τοῦ Φιλίππου.

Ἐπιστολή

77 [Βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος Ἀθηναίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν. | Παραγενόμενοι πρὸς ἐμὲ οἱ παρ' ὑμῶν πρεσβευταί, Κηφισοφῶν καὶ Δημόκριτος καὶ Πολύκριτος, διελέγοντο περὶ τῆς τῶν πλοίων ἀφέσεως, ὧν ἐναυάρχει Λεωδάμας. Καθ' ὅλου μὲν οὖν ἔμοιγε φαίνεσθε ἐν μεγάλῃ εὐηθείᾳ ἔσεσθαι, εἰ οἴεσθ' ἐμὲ λανθάνειν ὅτι ἐξαπεστάλη

75 4 πάντες SL[1] : πάντες οἱ ἄλλοι vulg. || λέγε S : λέγε τὸ ψήφισμα vulg. || 5 ψηφίσματα Turr. : ψήφισμα codd. || 6 Νεοκλέους L : Νικοκλέους S cett. || 10 κατὰ Schaefer : καὶ codd. || 13 πρυτάνεια SA[1]F[1] -νεία L vulg. || 13-14 Ἱπποθωντίδος Dindorf: -θοωντίδος codd. || 76 5 ἐμὲ SL : με vulg. || 77 5 Λεωδάμας codd. nonnulli : Λαομέδων cett. || 6 εἰ dett. : εἶτ S εἶτ' vulg. || ἐμὲ S : με vulg.

envoyés sous prétexte de convoyer le blé de l'Hellespont jusqu'à Lemnos, mais en réalité pour secourir Sélymbria que j'assiège et qui n'est pas comprise dans le traité d'amitié conclu entre nous. 78 Ces instructions ont été données au navarque, sans l'aveu du peuple athénien, par certains magistrats et d'autres gens, maintenant simples particuliers, qui veulent par tous les moyens que le peuple abandonne l'amitié qu'il a maintenant pour moi et recommence la guerre, et qui s'efforcent de réaliser cela bien plus que de secourir Sélymbria. Ils se figurent que de tels actes seront un profit pour eux. Je crois, pour ma part, que ce n'est ni votre intérêt ni le mien. C'est pourquoi je relâche en votre faveur les bateaux amenés chez nous ; et, à l'avenir, si vous voulez interdire à vos dirigeants de faire une politique malveillante et si vous les châtiez, moi aussi je m'efforcerai de conserver la paix. Soyez heureux.]

79 Là, il n'a nulle part écrit le nom de Démosthène, ni aucune imputation contre moi. Pourquoi donc, alors qu'il s'en prenait aux autres, ne mentionne-t-il pas ce que j'ai fait ? Parce qu'il aurait mentionné ses propres torts, s'il avait écrit quelque chose à mon sujet ; car c'est à eux que je m'attachais et que je m'opposais. Tout d'abord j'ai proposé l'ambassade envoyée dans le Péloponnèse[1], quand pour la première fois il s'y infiltrait ; puis celle d'Eubée, quand il touchait à l'Eubée, puis l'expédition d'Oréos (non plus une ambassade) et celle d'Érétrie quand il institua des tyrans dans ces villes. 80 Après cela, j'ai fait envoyer toutes les expéditions qui ont sauvé la Chersonèse, Byzance et tous les alliés. A vous, elles rapportaient ce qu'il y a de plus beau, éloges, gloire, honneurs, couronnes, reconnaissance de ceux qui en bénéficiaient; il en résulta pour les victimes qui vous ont alors écoutés, leur salut ; pour celles qui n'ont pas fait attention,

1. L'ambassade dans le Péloponnèse est sans doute celle de 343 (cf. *Trois. Phil.* 72); l'ambassade en Eubée doit être à peu près du même moment ; en 341, une expédition athénienne aida à expulser d'Oréos et d'Érétrie les tyrans soutenus par Philippe (cf. Eschine, *Ctés.*, 91-94 ; Philochoros, cité par Didymos, *Comm. sur Dém.*, col. I, l. 13 et suiv.). Par « l'expédition de Chersonèse », Démosthène entend peut-être les mesures prises au printemps de 340, quand Philippe fit passer son armée par la Chersonèse pour aller assiéger Périnthe.

ταῦτα τὰ πλοῖα πρόφασιν μὲν ὡς τὸν σῖτον παραπέμψοντα ἐκ τοῦ Ἑλλησπόντου εἰς Λῆμνον, βοηθήσοντα δὲ Σηλυμβριανοῖς, τοῖς ὑπ' ἐμοῦ μὲν πολιορκουμένοις, οὐ συμπεριειλημμένοις δὲ ἐν ταῖς τῆς φιλίας κοινῇ κειμέναις ἡμῖν συνθήκαις. 78 Καὶ ταῦτα συνετάχθη τῷ ναυάρχῳ ἄνευ μὲν τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, ὑπὸ δέ τινων ἀρχόντων καὶ ἑτέρων ἰδιωτῶν μὲν νῦν ὄντων, ἐκ παντὸς δὲ τρόπου βουλομένων τὸν δῆμον ἀντὶ τῆς νῦν ὑπαρχούσης πρὸς ἐμὲ φιλίας τὸν πόλεμον ἀναλαβεῖν, πολλῷ μᾶλλον φιλοτιμουμένων τοῦτο συντετελέσθαι ἢ τοῖς Σηλυμβριανοῖς βοηθῆσαι. Καὶ ὑπολαμβάνουσιν αὐτοῖς τὸ τοιοῦτον πρόσοδον ἔσεσθαι· οὐ μέντοι μοι δοκεῖ τοῦτο χρήσιμον ὑπάρχειν οὔθ' ὑμῖν οὔτ' ἐμοί. Διόπερ τά τε νῦν καταχθέντα πλοῖα πρὸς ἡμᾶς ἀφίημι ὑμῖν, καὶ τοῦ λοιποῦ, ἐὰν βούλησθε μὴ ἐπιτρέπειν τοῖς προεστηκόσιν ὑμῶν κακοήθως πολιτεύεσθαι, ἀλλ' ἐπιτιμᾶτε, πειράσομαι κἀγὼ διαφυλάττειν τὴν εἰρήνην. Εὐτυχεῖτε.]

79 Ἐνταῦθ' οὐδαμοῦ Δημοσθένην γέγραφεν, οὐδ' αἰτίαν οὐδεμίαν κατ' ἐμοῦ. Τί ποτ' οὖν τοῖς ἄλλοις ἐγκαλῶν τῶν ἐμοὶ πεπραγμένων οὐχὶ μέμνηται ; Ὅτι τῶν ἀδικημάτων ἂν ἐμέμνητο τῶν ἑαυτοῦ, εἴ τι περὶ ἐμοῦ γέγραφεν. | Τούτων γὰρ εἰχόμην ἐγὼ καὶ τούτοις ἠναντιούμην. Καὶ πρῶτον μὲν τὴν εἰς Πελοπόννησον πρεσβείαν ἔγραψα, ὅτε πρῶτον ἐκεῖνος εἰς Πελοπόννησον παρεδύετο· εἶτα τὴν εἰς Εὔβοιαν, ἡνίκ' Εὐβοίας ἥπτετο· εἶτα τὴν ἐπ' Ὠρεὸν ἔξοδον, οὐκέτι πρεσβείαν, καὶ τὴν εἰς Ἐρέτριαν, ἐπειδὴ τυράννους ἐκεῖνος ἐν ταύταις ταῖς πόλεσι κατέστησε. 80 Μετὰ ταῦτα δὲ τοὺς ἀποστόλους ἅπαντας ἀπέστειλα, καθ' οὓς Χερρόνησος ἐσώθη καὶ τὸ Βυζάντιον καὶ πάντες οἱ σύμμαχοι. Ἐξ ὧν ὑμῖν μὲν τὰ κάλλιστα, ἔπαινοι, δόξαι, τιμαί, στέφανοι, χάριτες, παρὰ τῶν εὖ πεπονθότων ὑπῆρχον· τῶν δ' ἀδικουμένων τοῖς μὲν ὑμῖν τότε πεισθεῖσιν ἡ σωτηρία περιε-

77 10 ταῖς codd. : τοῖς S || 78 5-6 φιλοτιμουμένων codd. : -μούμενον SL || συντετελέσθαι L : συντελεσθαι S συντετάχθαι vulg. || 7 πρόσοδον codd. : προσολον S || 8 τοῦτο codd. : τοῦτο τὸ SL¹ || 80 5 ὑπῆρχον SAL¹ : ἐγίγνοντο vulg.

le souvenir fréquent de ce que vous aviez prédit et la pensée que vous n'étiez pas seulement dévoués pour elles, mais des hommes intelligents et des devins ; car tout ce que vous aviez prédit, est arrivé.

81 D'ailleurs, que Philistidès eût donné beaucoup d'argent pour conserver Oréos, Cleitarchos beaucoup pour conserver Érétrie, Philippe lui-même beaucoup pour disposer de ces points contre vous, pour ne pas être dénoncé pour le reste de ses actes et pour que personne n'examinât en toute occasion ses actes injustes, nul ne l'ignore, et toi moins que tout autre. 82 Car les ambassadeurs de Cleitarchos et de Philistidès, à leur arrivée ici, logeaient alors chez toi, Eschine, et tu leur rendais de bons offices. L'État, les regardant comme des ennemis qui ne parlaient que de choses injustes et sans intérêt, les a expulsés ; mais ils étaient tes amis. Donc rien n'a été fait de ce que tu dis, homme qui me calomnies et prétends que je me tais quand j'ai reçu de l'argent et que je crie quand je l'ai dépensé[1]. Ce n'est pas ce que tu fais : tu cries quand tu as de l'argent et tu ne t'arrêteras jamais, à moins que les juges que voici ne t'arrêtent en te frappant aujourd'hui d'atimie. 83 A cette occasion, vous m'avez alors décerné une couronne ; Aristonicos a usé dans son décret des mêmes termes que Ctésiphon ici présent dans le décret dont il s'agit maintenant ; la couronne a été proclamée au théâtre ; c'était la deuxième proclamation dont j'étais l'objet ; et Eschine, qui était présent, n'a pas protesté et n'a pas cité en justice l'auteur de la proposition. (*Au greffier.*) Prends-moi encore, pour le lire, ce décret-là.

Décret

84 [Sous l'archontat de Chairondas, fils d'Hégémon, le 25 Gamélion, la tribu Léontis ayant la prytanie, proposition d'Aristonicos de

1. Cf. Eschine, *Ctés.* 218, et aussi 91-104 (Démosthène aurait été payé par les Eubéens Callias et Taurosthénès).

γένετο, τοῖς δ᾽ ὀλιγωρήσασι, τὸ πολλάκις ὧν ὑμεῖς προείπατε μεμνῆσθαι, καὶ νομίζειν ὑμᾶς μὴ μόνον εὔνους ἑαυτοῖς, ἀλλὰ καὶ φρονίμους ἀνθρώπους καὶ μάντεις εἶναι· πάντα γὰρ ἐκβέβηχ᾽ ἃ προείπατε.

81 Καὶ μὴν ὅτι πολλὰ μὲν ἂν χρήματα ἔδωκε Φιλιστίδης ὥστ᾽ ἔχειν Ὠρεόν, πολλὰ δὲ Κλείταρχος ὥστ᾽ ἔχειν Ἐρέτριαν, πολλὰ δ᾽ αὐτὸς ὁ Φίλιππος ὥστε ταῦθ᾽ ὑπάρχειν ἐφ᾽ ὑμᾶς αὐτῷ, καὶ περὶ τῶν ἄλλων μηδὲν ἐξελέγχεσθαι μηδ᾽ ἃ ποιῶν ἠδίκει μηδέν᾽ ἐξετάζειν πανταχοῦ, οὐδεὶς ἀγνοεῖ, καὶ πάντων ἥκιστα σύ· 82 οἱ γὰρ παρὰ τοῦ Κλειτάρχου καὶ τοῦ Φιλιστίδου τότε πρέσβεις δεῦρ᾽ ἀφικνούμενοι παρὰ σοὶ κατέλυον, Αἰσχίνη, καὶ σὺ προυξένεις αὐτῶν· οὓς ἡ μὲν πόλις ὡς ἐχθροὺς καὶ οὔτε δίκαι᾽ οὔτε συμφέροντα λέγοντας ἀπήλασε, σοὶ δ᾽ ἦσαν φίλοι. Οὐ τοίνυν ἐπράχθη τούτων οὐδέν, ὦ βλασφημῶν περὶ ἐμοῦ καὶ λέγων ὡς σιωπῶ μὲν λαβών, βοῶ δ᾽ ἀναλώσας. | Ἀλλ᾽ οὐ σύ, ἀλλὰ βοᾷς μὲν ἔχων, παύσει δ᾽ οὐδέποτ᾽ ἐὰν μή σ᾽ οὗτοι παύσωσιν ἀτιμώσαντες τήμερον. 83 Στεφανωσάντων τοίνυν ὑμῶν ἔμ᾽ ἐπὶ τούτοις τότε, καὶ γράψαντος Ἀριστονίκου τὰς αὐτὰς συλλαβὰς ἅσπερ οὑτοσὶ Κτησιφῶν νῦν γέγραφεν, καὶ ἀναρρηθέντος ἐν τῷ θεάτρῳ τοῦ στεφάνου, καὶ δευτέρου κηρύγματος ἤδη μοι τούτου γιγνομένου, οὔτ᾽ ἀντεῖπεν Αἰσχίνης παρὼν οὔτε τὸν εἰπόντ᾽ ἐγράψατο. Καί μοι λέγε καὶ τοῦτο τὸ ψήφισμα λαβών.

Ψήφισμα

84 [Ἐπὶ Χαιρώνδου Ἡγέμονος ἄρχοντος, γαμηλιῶνος ἕκτῃ ἀπιόντος, φυλῆς πρυτανευούσης Λεοντίδος, Ἀριστό-

80 10 προείπατε SL[1] : προείπατε αὐτοῖς vulg. || 81 4 ἐξελέγχεσθαι SL vulg. : ἐλεγχ- AY Bekker An. 147, 9 || 82 9 ἀτιμώσαντες codd. : ἀτιμάσαντες O || 83 6 εἰπόντ᾽ codd. : ἀντειπόντα SL || 7 λαβών codd. : λαβὼν λέγε vulg. || 84 1 Χαιρώνδου codd. : Χαιρωνίδου vulg.

Phréarrhoi : considérant que Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, a rendu beaucoup de grands services au peuple athénien, que, par ses décrets, autrefois et dans les circonstances présentes, il a porté secours à beaucoup de nos alliés, qu'il a délivré certaines villes d'Eubée, qu'il a un dévouement incessant pour le peuple athénien, qu'il parle et agit, autant qu'il le peut, pour le bien des Athéniens eux-mêmes et des autres Grecs ; plaise au Conseil et au peuple athénien de décerner à Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, un éloge et une couronne d'or, et de faire proclamer la couronne au théâtre, aux Dionysies, lors de la représentation des tragédies nouvelles. La proclamation de la couronne sera faite à la diligence de la tribu prytane et de l'agonothète. Proposition d'Aristonicos de Phréarrhoi.]

85 Y a-t-il parmi vous quelqu'un pour connaître une honte, une raillerie ou un ridicule causé à l'État par ce décret ? Chose qui arrivera, dit cet individu [1], si je suis couronné. Et pourtant c'est quand les faits sont récents et connus de tous, qu'ils provoquent la reconnaissance s'ils sont heureux, le châtiment dans le cas contraire. Or, on voit bien que j'ai alors obtenu de la reconnaissance, et non pas quelque blâme ou quelque châtiment.

86 Donc, jusqu'au temps où cela a eu lieu, on a reconnu que tous mes actes étaient les meilleurs pour l'État, du fait que mes discours et mes propositions triomphaient quand vous délibériez, que mes propositions étaient exécutées et valaient des couronnes à l'État, à moi-même et à tous, que vous avez offert aux dieux sacrifices et processions en regardant ces actes comme bons.

87 Une fois donc que Philippe eut été expulsé d'Eubée [2], par vos armes et (dussent certains de ces individus en crever) par ma politique et par mes décrets, il cherchait un autre moyen

1. Cf. Eschine, *Ctés.* 231. Démosthène a pu connaître cet argument pendant la période qui a séparé le dépôt de la plainte et le procès effectif ; ou bien il a ajouté la phrase en vue de la publication.

2. Cf. 79. Démosthène avait fait de la propagande pour une intervention en Eubée au printemps de 341 (cf. *Chers.* 36, 66 ; *Trois. Phil.* 27, 59 et suiv.). L'expédition, conduite par Képhisophon, puis par Phocion, eut lieu quelques semaines plus tard (cf. schol. d'Eschine, *Ctés.* 85 ; Philochoros dans Didymos, *Comm. sur Dém.*, col. I, l. 13 et suiv).

νικος Φρεάρριος εἶπεν· ἐπειδὴ Δημοσθένης Δημοσθένους Παιανιεὺς πολλὰς καὶ μεγάλας χρείας παρέσχηται τῷ δήμῳ Ἀθηναίων, καὶ πολλοῖς τῶν συμμάχων καὶ πρότερον καὶ ἐν τῷ παρόντι καιρῷ βεβοήθηκε διὰ τῶν ψηφισμάτων, καί τινας τῶν ἐν τῇ Εὐβοίᾳ πόλεων ἠλευθέρωκε, καὶ διατελεῖ εὔνους ὢν τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων, καὶ λέγει καὶ πράττει ὅ τι ἂν δύνηται ἀγαθὸν ὑπέρ τε αὐτῶν Ἀθηναίων καὶ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων, δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων ἐπαινέσαι Δημοσθένην Δημοσθένους Παιανιέα καὶ στεφανῶσαι χρυσῷ στεφάνῳ, καὶ ἀναγορεῦσαι τὸν στέφανον ἐν τῷ θεάτρῳ, Διονυσίοις τραγῳδοῖς καινοῖς· τῆς δὲ ἀναγορεύσεως τοῦ στεφάνου ἐπιμεληθῆναι τὴν πρυτανεύουσαν φυλὴν καὶ τὸν ἀγωνοθέτην. Εἶπεν Ἀριστόνικος Φρεάρριος.] |

85 Ἔστιν οὖν ὅστις ὑμῶν οἶδέ τινα αἰσχύνην τῇ πόλει συμβᾶσαν διὰ τοῦτο τὸ ψήφισμα, ἢ χλευασμὸν ἢ γέλωτα, ἃ νῦν οὗτος ἔφη συμβήσεσθαι ἂν ἐγὼ στεφανῶμαι; Καὶ μὴν ὅταν ᾖ νέα καὶ γνώριμα πᾶσι τα πράγματα, ἐάν τε καλῶς ἔχῃ, χάριτος τυγχάνει, ἐάν θ' ὡς ἑτέρως, τιμωρίας. Φαίνομαι τοίνυν ἐγὼ χάριτος τετυχηκὼς τότε, καὶ οὐ μέμψεως οὐδὲ τιμωρίας.

86 Οὐκοῦν, μέχρι μὲν τῶν χρόνων ἐκείνων ἐν οἷς ταῦτ' ἐπράχθη, πάντ' ἀνωμολόγημαι τὰ ἄριστα πράττειν τῇ πόλει τῷ νικᾶν, ὅτ' ἐβουλεύεσθε, λέγων καὶ γράφων, τῷ καταπραχθῆναι τὰ γραφέντα, καὶ στεφάνους ἐξ αὐτῶν τῇ πόλει καὶ ἐμοὶ καὶ πᾶσιν γενέσθαι, τῷ θυσίας τοῖς θεοῖς καὶ προσόδους ὡς ἀγαθῶν τούτων ὄντων ὑμᾶς πεποιῆσθαι.

87 Ἐπειδὴ τοίνυν ἐκ τῆς Εὐβοίας ὁ Φίλιππος ὑφ' ὑμῶν ἐξηλάθη τοῖς ὅπλοις, τῇ δὲ πολιτείᾳ καὶ τοῖς ψηφίσμασι κἂν διαρραγῶσί τινες τούτων, ὑπ' ἐμοῦ, ἕτερον κατὰ

84 13 Διονυσίοις vulg. : om. SBFL || 15 Ἀριστόνικος codd. : Ἀριστόδημος S || 86 2 πάντ' ἀνωμολόγημαι Westermann : πάντας ἀνώμ- S πάντας ἀνωμ- τοὺς χρόνους L vulg. *Pap.*[7] || 5 πᾶσιν SL[1] : πᾶσιν ὑμῖν vulg. || 87 1-2 ὑφ' ὑμῶν ἐξηλάθη τοῖς ὅπλοις Weil : ὑφ' ὑμῶν ἐξηλ- τοῖς μὲν ὅπλοις S[1]L ὑφ' ὑμῶν μὲν ἐξηλ- τοῖς ὅπλοις Y ἐξηλ- τοῖς μὲν ὅπλοις ὑφ' ὑμῶν ABF vulg.

d'offensive contre notre pays. Voyant que, plus que tout autre peuple, nous utilisons du blé importé[1], il voulut se rendre maître de la route du blé ; s'avançant en Thrace, comme les Byzantins étaient ses alliés, tout d'abord il leur demanda de participer à la guerre dirigée contre vous ; puis, comme ils refusaient et disaient (ce qui était vrai) qu'ils n'avaient pas conclu leur alliance pour cela, il établit des retranchements autour de leur ville, mit en position des machines et les assiégea. **88** Devant cette situation, ce que vous deviez faire, je ne le demanderai pas ; car tout le monde le voit. Mais qui porta secours aux Byzantins et les sauva ? Qui empêcha l'Hellespont de passer en des mains étrangères à ce moment-là ? C'est vous, Athéniens ; et quand je dis : vous, je dis : notre pays. Mais qui parla pour notre pays, proposa, agit et, en un mot, se dépensa sans compter pour l'action[2] ? Moi. **89** Mais combien cela a été utile à tout le monde, ce n'est plus par mon discours que vous devez l'apprendre, car vous l'avez éprouvé par les faits. La guerre qui s'engagea alors (pour ne pas parler de la superbe gloire qu'elle rapporta) vous faisait vivre avec plus d'abondance et à meilleur marché que la paix actuelle, que ces individus observent au détriment de leur patrie, ces honnêtes gens, dans leurs espérances de l'avenir. Puissent-ils voir leurs espoirs trompés, profiter de ce que vous demandez aux dieux, vous qui désirez le plus grand bien, et ne pas vous faire partager le sort qu'eux-mêmes ont choisi ! (*Au greffier.*) Lis-leur les couronnes décernées à cette occasion à notre pays et par Byzance et par Périnthe.

1. La même affirmation se trouve déjà dans *Contre Leptine* 31 (où Démosthène parle de 800 000 médimnes importés annuellement, dont la moitié venant du Bosphore Cimmérien ; le chiffre est d'ailleurs tenu pour bien trop faible par Gernet, *L'approvisionnement d'Athènes en blé*, p. 299 et suiv., et Jardé, *La culture des céréales en Grèce*, p. 123) ; cf. encore 241 et 301 (qui insistent sur l'importance de la « route du blé »).

2. Encore en 341, les Athéniens gardaient rancune à Byzance de sa sécession lors de la « Guerre Sociale » ; mais Démosthène

τῆς πόλεως ἐπιτειχισμὸν ἐζήτει. Ὁρῶν δ' ὅτι σίτῳ πάντων ἀνθρώπων πλείστῳ χρώμεθ' ἐπεισάκτῳ, βουλόμενος τῆς σιτοπομπίας κύριος γενέσθαι, παρελθὼν ἐπὶ Θρᾴκης Βυζαντίους συμμάχους ὄντας αὐτῷ τὸ μὲν πρῶτον ἠξίου συμπολεμεῖν τὸν πρὸς ὑμᾶς πόλεμον, ὡς δ' οὐκ ἤθελον οὐδ' ἐπὶ τούτοις ἔφασαν τὴν συμμαχίαν πεποιῆσθαι, λέγοντες ἀληθῆ, χάρακα βαλόμενος πρὸς τῇ πόλει καὶ μηχανήματ' ἐπιστήσας ἐπολιόρκει. 88 Τούτων δὲ γιγνομένων, ὅ τι μὲν προσῆκε ποιεῖν ὑμᾶς οὐκ ἐπερωτήσω· δῆλον γάρ ἐστιν ἅπασιν. | Ἀλλὰ τίς ἦν ὁ βοηθήσας τοῖς Βυζαντίοις καὶ σώσας αὐτούς; Τίς ὁ κωλύσας τὸν Ἑλλήσποντον ἀλλοτριωθῆναι κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους; Ὑμεῖς, ἄνδρες Ἀθηναῖοι. Τὸ δ' ὑμεῖς ὅταν λέγω, τὴν πόλιν λέγω. Τίς δ' ὁ τῇ πόλει λέγων καὶ γράφων καὶ πράττων καὶ ἁπλῶς ἑαυτὸν εἰς τὰ πράγματ' ἀφειδῶς δούς ; Ἐγώ. 89 Ἀλλὰ μὴν ἡλίκα ταῦτ' ὠφέλησεν ἅπαντας, οὐκέτ' ἐκ λόγου δεῖ μαθεῖν, ἀλλ' ἔργῳ πεπείρασθε. Ὁ γὰρ τότ' ἐνστὰς πόλεμος, ἄνευ τοῦ καλὴν δόξαν ἐνεγκεῖν, ἐν πᾶσι τοῖς κατὰ τὸν βίον ἀφθονωτέροις καὶ εὐωνοτέροις διῆγεν ὑμᾶς τῆς νῦν εἰρήνης ἣν οὗτοι κατὰ τῆς πατρίδος τηροῦσιν οἱ χρηστοὶ ἐπὶ ταῖς μελλούσαις ἐλπίσιν· ὧν διαμάρτοιεν, καὶ μετάσχοιεν ὧν ὑμεῖς οἱ τὰ βέλτιστα βουλόμενοι τοὺς θεοὺς αἰτεῖτε, μὴ μεταδοῖεν ὑμῖν ὧν αὐτοὶ προῄρηνται. Λέγε δ' αὐτοῖς καὶ τοὺς τῶν Βυζαντίων στεφάνους καὶ τοὺς τῶν Περινθίων, οἷς ἐστεφάνουν ἐκ τούτων τὴν πόλιν.

87 5 πάντων... χρώμεθ' codd. : παντων ανθρωμεθαπων χρωματα Pap.^{7} (quae πλειστω ins. infra lineam) || 8 συμπολεμεῖν codd. : πολεμειν Pap.^{7} || πρὸς ὑμᾶς codd. : προς ημας Pap.^{7} || 9 ἔφασαν τὴν συμμαχίαν codd. : συμμαχιαν εφασαν Pap.^{7} || 10 χάρακα SL^1 Harp. : χαράκωμα AS γρ χαρακώματα FL^2 Pap.^{7} || 88 2 προσῆκε vulg. : προσήκει SL || ὑμᾶς codd. : ἡμᾶς vulg. || οὐκ ἐπερωτήσω SL : οὐκέτ' ἐρωτήσω vulg. || 5 ἄνδρες codd. : ὦ ἄνδρες vulg. || 6 λέγω SL : εἴπω vulg. || 8 δούς SL vulg. : διδούς A || 89 2 οὐκέτ' SAL : οὐκ F vulg. || 5 διῆγεν SL : διήγαγεν cett. || 7 μετάσχοιεν SL : μὴ μετάσχοιεν vulg. || 8-9 μὴ μεταδοῖεν S : μηδὲ μεταδοῖεν cett.

Décret des Byzantins

90 [Sous le hiéromnémon[1] Bosporichos, proposition de Damagetos à l'Assemblée, appuyée par une décision du Conseil : considérant que le peuple athénien, dans le passé, n'a cessé de montrer son dévouement aux Byzantins et à leurs alliés et parents les Périnthiens, qu'il leur a rendu beaucoup de grands services ; que, dans les circonstances présentes, alors que Philippe de Macédoine avait dirigé une expédition contre le pays et la ville, pour détruire Byzance et Périnthe, qu'il incendiait la campagne et y abattait les arbres, le peuple athénien est venu à notre secours avec cent vingt vaisseaux, du blé, des projectiles et des hoplites, qu'il nous a fait échapper à ces grands dangers et a rétabli la constitution[2] de nos pères, les lois et les tombeaux ; 91 plaise au peuple de Byzance et de Périnthe de donner aux Athéniens le droit de mariage, le droit de cité, le droit d'acquérir terres et maisons, la place d'honneur dans les jeux, l'accès devant le Conseil et le peuple immédiatement après les questions religieuses et, pour les Athéniens qui voudraient habiter la ville, l'exemption de toutes les liturgies, — d'élever dans le Bosporeion trois statues de seize coudées représentant le peuple athénien couronné par le peuple de Byzance et de Périnthe ; — d'envoyer des missions aux grandes fêtes grecques, jeux Isthmiques, Néméens, Olympiques et Pythiques ; et de faire proclamer les deux couronnes décernées par nous au peuple athénien ; — cela afin que les Grecs

(*Chers.* 14-18) cherchait à les persuader qu'il était de leur intérêt d'oublier leurs griefs.

1. Le rédacteur de ce document apocryphe (se méprenant sur les expressions de Démosthène) a cru qu'il s'agissait d'un décret pris en commun par Byzance et Périnthe. Les deux cités étant indépendantes, il y a eu en réalité deux décrets distincts. Les Athéniens ont envoyé, en fait, deux expéditions au secours de Byzance en 340/39 : la première, commandée par Charès et comprenant 40 trières ; la seconde, plus importante, commandée par Phocion et Képhisophon (mais comprenait-elle 120 navires ? nous l'ignorons). — Le hiéromnémon (c'est-à-dire le prêtre de Poseidon) était magistrat éponyme à Byzance (cf. Polybe, IV, 52 ; Plutarque, *Questions de table,* VIII, 8, 4).

2. Erreur, Byzance n'ayant pas été soumise par Philippe à ce moment ; l'auteur a sans doute été influencé par les expressions générales que Démosthène employait au par. 65 (« *A tous les Grecs, Philippe a enlevé... la liberté et, où il l'a pu, la constitution.* »)

Ψήφισμα Βυζαντίων

90 [Ἐπὶ ἱερομνάμονος Βοσπορίχω, Δαμάγητος ἐν τᾷ ἁλίᾳ ἔλεξεν, ἐκ τᾶς βωλᾶς λαβὼν ῥήτραν· ἐπειδὴ ὁ δᾶμος ὁ Ἀθαναίων ἔν τε τοῖς προγεναμένοις καιροῖς εὐνοέων διατελεῖ Βυζαντίοις καὶ τοῖς συμμάχοις καὶ συγγενέσι Περινθίοις καὶ πολλὰς καὶ μεγάλας χρείας παρέσχηται ἔν τε τῷ παρεστακότι καιρῷ Φιλίππω τῶ Μακεδόνος ἐπιστρατεύσαντος ἐπὶ τὰν χώραν καὶ τὰν πόλιν ἐπ' ἀναστάσει Βυζαντίων καὶ Περινθίων καὶ τὰν χώραν δαίοντος καὶ δενδροκοπέοντος, | βοαθήσας πλοίοις ἑκατὸν καὶ εἴκοσι καὶ σίτῳ καὶ βέλεσι καὶ ὁπλίταις ἐξείλετο ἁμὲ ἐκ τῶν μεγάλων κινδύνων καὶ ἀποκατέστασε τὰν πάτριον πολιτείαν καὶ τὼς νόμως καὶ τὼς τάφως, 91 δεδόχθαι τῷ δάμῳ τῷ Βυζαντίων καὶ Περινθίων Ἀθηναίοις δόμεν ἐπιγαμίαν, πολιτείαν, ἔγκτασιν γᾶς καὶ οἰκιᾶν, προεδρίαν ἐν τοῖς ἀγῶσι, πόθοδον ποτὶ τὰν βωλὰν καὶ τὸν δᾶμον πράτοις πεδὰ τὰ ἱερά, καὶ τοῖς κατοικεῖν ἐθέλουσι τὰν πόλιν ἀλειτουργήτοις ἦμεν πασᾶν τᾶν λειτουργιᾶν· στᾶσαι δὲ καὶ εἰκόνας τρεῖς ἑκκαιδεκαπάχεις ἐν τῷ Βοσπορείῳ, στεφανούμενον τὸν δᾶμον τὸν Ἀθηναίων ὑπὸ τῶ δάμω τῶ Βυζαντίων καὶ Περινθίων· ἀποστεῖλαι δὲ καὶ θεαρίας εἰς τὰς ἐν τᾷ Ἑλλάδι παναγύριας, Ἴσθμια καὶ Νέμεα καὶ Ὀλύμπια καὶ Πύθια, καὶ ἀνακαρῦξαι τὼ στεφάνω οἷς ἐστεφάνωται ὁ δᾶμος ὁ Ἀθηναίων ὑφ' ἁμέων ὅπως ἐπιστέωνται οἱ Ἕλλανες τάν τε

90 1-2 ἐν τᾷ ἁλίᾳ Taylor : ἐντεαλία codd. || 3 Ἀθαναίων Dind. : Ἀθη- codd. || προγεναμένοις SF^{1}Y^{1}O corr. : γενομ- L vulg. || 6-7 ἐπιστρατεύσαντος codd. : ἐπιστατ- S || 8 δαίοντος codd. : δέοντος S || 9 βοαθήσας Blass : βοηθήσας vulg. βοηθῆσαι SFL || 10 ἁμὲ S : ἄμμε L vulg. || 91 1 δεδόχθαι L corr. : -χθω SL^1 vulg. || 3 ἔγκτασιν Valesius : ἔκτασιν codd. || πόθοδον Valesius : ποθόλον codd. || 4 πράτοις Valesius : παρὰ τοῖς codd. || πεδὰ Bekker : παρὰ codd. || 6-7 ἑκκαιδεκαπάχεις Dindorf : -πήχεις codd. || 7 βοσπορείῳ Dindorf : -ρείχῳ S -ρίχῳ vulg. || 9 θεαρίας Cobet : δωρίας codd. || τᾷ Valckenaer : τε SL vulg. || 9-10 παναγύριας Dindorf : πανηγ- codd. || 11 τὼ στεφάνω L^1 vulg. : τως στεφανωις S || οἷς ἐστεφάνωται Valckenaer : οσοιστεφ- S ὅσοι στεφ- FL^1 ᾧ συστεφ- vulg. || 12 ἁμέων Blass : ἡμῶν vulg. ὑμῶν SLF^1 || τάν τε Porson : πάντε S πάντες vulg.

connaissent les mérites des Athéniens et la reconnaissance de Byzance et de Périnthe.]

92 Lis aussi les couronnes décernées par les habitants de la Chersonèse.

DÉCRET DES HABITANTS DE LA CHERSONÈSE

[Les habitants[1] des villes de Chersonèse, Sestos, Eléonte, Madytos, Alopéconnésos, décernent au Conseil et au peuple athénien une couronne d'or de soixante talents, et ils élèvent un autel à la Reconnaissance et au peuple athénien, parce que celui-ci a été cause des plus grands biens pour les habitants de la Chersonèse, en les arrachant à la domination de Philippe et en leur rendant leur patrie, leurs lois, leurs libertés, leurs sanctuaires. Et, à l'avenir, le peuple ne manquera pas de témoigner sa reconnaissance et de faire tout le bien qu'il pourra. Cela a été voté dans la salle du Conseil fédéral.]

93 Ainsi donc mon plan et ma politique non seulement ont eu pour résultat que la Chersonèse[2] et Byzance furent sauvées, que Philippe fut alors empêché de soumettre l'Hellespont, que notre pays en reçut de l'honneur, mais encore ils ont montré au monde entier la noblesse de notre cité et la perfidie de Philippe. Lui en effet, qui était l'allié des Byzantins, tous le voyaient les assiéger. Est-il conduite plus honteuse ou plus sacrilège ? 94 Vous qui auriez eu de bonnes raisons pour faire aux Byzantins maints justes reproches pour leurs erreurs[3] à votre égard dans le passé, vous montriez non seulement que vous n'aviez pas de rancune et n'abandonniez pas les opprimés, mais encore que vous les sauviez ; ce qui vous valait partout gloire et sympathie. Et d'ailleurs, que vous ayez déjà couronné bien des hommes politiques, tout le monde le sait. Mais un homme

1. La formule n'est pas claire : s'agit-il des clérouques athéniens établis en Chersonèse ou des cités autonomes de Chersonèse qui formaient une Confédération (κοινον) ?

2. Démosthène reprend ici l'ordre chronologique (l'intervention en Chersonèse datant de 342, sinon même de 343), tandis qu'il avait fait lire les décrets en tenant compte de l'ordre d'importance des cités.

3. Démosthène réduit, autant que possible, les torts de Byzance à l'égard d'Athènes (cf. *Chers.* 14-16).

Ἀθαναίων ἀρετὰν καὶ τὰν Βυζαντίων καὶ Περινθίων εὐχαριστίαν.]

92 Λέγε καὶ τοὺς παρὰ τῶν ἐν Χερρονήσῳ στεφάνους.

Ψήφισμα Χερρονησιτῶν

[Χερρονησιτῶν οἱ κατοικοῦντες Σηστόν, Ἐλαιοῦντα, Μάδυτον, Ἀλωπεκόννησον, στεφανοῦσιν Ἀθηναίων τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον χρυσῷ στεφάνῳ ἀπὸ ταλάντων ἑξήκοντα, καὶ Χάριτος βωμὸν ἱδρύονται καὶ Δήμου Ἀθηναίων, ὅτι πάντων ⟨τῶν⟩ μεγίστων ἀγαθῶν παραίτιος γέγονε Χερρονησίταις, ἐξελόμενος ἐκ τῆς Φιλίππου καὶ ἀποδοὺς τὰς πατρίδας, τοὺς νόμους, τὴν ἐλευθερίαν, τὰ ἱερά. | Καὶ ἐν τῷ μετὰ ταῦτα αἰῶνι παντὶ οὐκ ἐλλείψει εὐχαριστῶν καὶ ποιῶν ὅ τι ἂν δύνηται ἀγαθόν. Ταῦτα ἐψηφίσαντο ἐν τῷ κοινῷ βουλευτηρίῳ.]

93 Οὐκοῦν οὐ μόνον τὸ Χερρόνησον καὶ Βυζάντιον σῶσαι, οὐδὲ τὸ κωλῦσαι τὸν Ἑλλήσποντον ὑπὸ Φιλίππῳ γενέσθαι τότε, οὐδὲ τὸ τιμᾶσθαι τὴν πόλιν ἐκ τούτων ἡ προαίρεσις ἡ ἐμὴ καὶ ἡ πολιτεία διεπράξατο, ἀλλὰ καὶ πᾶσιν ἔδειξεν ἀνθρώποις τήν τε τῆς πόλεως καλοκαγαθίαν καὶ τὴν Φιλίππου κακίαν. Ὁ μὲν γὰρ σύμμαχος ὢν τοῖς Βυζαντίοις πολιορκῶν αὐτοὺς ἑωρᾶθ' ὑπὸ πάντων, οὗ τί γένοιτ' ἂν αἴσχιον ἢ μιαρώτερον; 94 Ὑμεῖς δ', οἱ καὶ μεμψάμενοι πολλὰ καὶ δίκαι' ἂν ἐκείνοις εἰκότως περὶ ὧν ἠγνωμονήκεσαν εἰς ὑμᾶς ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις, οὐ μόνον οὐ μνησικακοῦντες, οὐδὲ προϊέμενοι τοὺς ἀδικουμένους, ἀλλὰ καὶ σῴζοντες ἐφαίνεσθε· ἐξ ὧν δόξαν, εὔνοιαν παρὰ πάντων ἐκτᾶσθε. Καὶ μὴν ὅτι μὲν πολλοὺς ἐστεφανώκατ

92 3 Ἐλαιοῦντα Felicianus (ex Harp.) : Ἐλεοῦντα codd. || 7 τῶν post πάντων ins. Weil || παραίτιος Reiske : πράττειν SFL πράττειν αἴτιος cett. || 11 ἐν τῷ κοινῷ dett. : ἐν κοινῷ FO κοινῷ SL vulg. || 93 6 μὲν γὰρ SF mg L[1] : μέν γε S γρ vulg. || σύμμαχος SL[1] : φίλος καὶ σύμμαχος vulg. || 94 5 εὔνοιαν SL vulg. : εὔνοιαν, τιμὴν A.

grâce à qui notre cité ait reçu des couronnes (je veux dire un conseiller et un orateur), moi excepté, nul ne pourrait en citer un.

95 Pour les calomnies qu'Eschine a proférées contre les habitants de l'Eubée et de Byzance en rappelant ce qu'ils avaient pu vous faire de désagréable, j'entends vous démontrer que ce sont paroles de sycophante, non pas seulement du fait qu'elles sont fausses (car je pense que vous le savez déjà), mais aussi du fait que, fussent-elles absolument vraies, il était utile qu'on tirât parti des événements comme je l'ai fait; pour cela je veux vous exposer, en peu de mots d'ailleurs, une ou deux des belles actions accomplies de votre temps par notre pays; car un homme pris isolément et une cité prise dans son ensemble doivent toujours s'efforcer d'agir en imitant les plus beaux actes de leur passé : 96 Vous donc, Athéniens, alors que les Lacédémoniens avaient l'empire de la terre et de la mer et tenaient par leurs harmostes et leurs garnisons tous les alentours de l'Attique : l'Eubée, Tanagra, toute la Béotie, Mégare, Égine, Céos, les autres îles ; quand notre cité ne possédait à ce moment ni flotte ni fortifications, vous vous êtes avancés jusqu'à Haliarte[1] et, quelques jours plus tard, jusqu'à Corinthe, bien que les Athéniens d'alors eussent beaucoup à reprocher aux Corinthiens et aux Thébains pour leur conduite dans la guerre décélique ; mais ils n'en firent rien ; loin de là. 97 Et cependant alors, en ces deux cas, Eschine, ils n'agissaient pas pour défendre des bienfaiteurs et ne voyaient pas que ce fût sans risques. Mais ce n'était pas pour eux une raison d'abandonner ceux qui avaient recours à eux ; ils acceptaient de s'offrir aux dangers pour la gloire et l'honneur, résolution logique et noble. En effet, pour tout le monde, l'aboutissement de la vie est la mort, même si l'on s'enferme et se garde dans une chambrette ; mais les braves doivent toujours entreprendre toutes les belles actions en fixant leurs yeux sur l'espoir du succès et supporter avec

1. En 395 ; mais Démosthène réduit la durée de la campagne (cf. Xénophon, *Hell.*, III, 5, 17-23).

ἤδη τῶν πολιτευομένων, ἅπαντες ἴσασι· δι' ὅντινα δ' ἄλλον ἡ πόλις ἐστεφάνωται, σύμβουλον λέγω καὶ ῥήτορα, πλὴν δι' ἐμέ, οὐδ' ἂν εἷς εἰπεῖν ἔχοι.

95 Ἵνα τοίνυν καὶ τὰς βλασφημίας ἃς κατὰ τῶν Εὐβοέων καὶ τῶν Βυζαντίων ἐποιήσατο, εἴ τι δυσχερὲς αὐτοῖς ἐπέπρακτο πρὸς ὑμᾶς ὑπομιμνήσκων, συκοφαντίας οὔσας ἐπιδείξω μὴ μόνον τῷ ψευδεῖς εἶναι (τοῦτο μὲν γὰρ ὑπάρχειν ὑμᾶς εἰδότας ἡγοῦμαι), ἀλλὰ καὶ τῷ, εἰ τὰ μάλιστ' ἦσαν ἀληθεῖς, οὕτως ὡς ἐγὼ κέχρημαι τοῖς πράγμασι συμφέρειν χρήσασθαι, | ἓν ἢ δύο βούλομαι τῶν καθ' ὑμᾶς πεπραγμένων καλῶν τῇ πόλει διεξελθεῖν, καὶ ταῦτ' ἐν βραχέσι. Καὶ γὰρ ἄνδρ' ἰδίᾳ καὶ πόλιν κοινῇ πρὸς τὰ κάλλιστα τῶν ὑπαρχόντων ἀεὶ δεῖ πειρᾶσθαι τὰ λοιπὰ πράττειν. 96 Ὑμεῖς τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, Λακεδαιμονίων γῆς καὶ θαλάττης ἀρχόντων καὶ τὰ κύκλῳ τῆς Ἀττικῆς κατεχόντων ἁρμοσταῖς καὶ φρουραῖς, Εὔβοιαν, Τάναγραν, τὴν Βοιωτίαν ἅπασαν, Μέγαρα, Αἴγιναν, Κέω, τὰς ἄλλας νήσους, οὐ ναῦς, οὐ τείχη τῆς πόλεως τότε κεκτημένης, ἐξήλθετ' εἰς Ἁλίαρτον καὶ πάλιν οὐ πολλαῖς ἡμέραις ὕστερον εἰς Κόρινθον, τῶν τότ' Ἀθηναίων πόλλ' ἂν ἐχόντων μνησικακῆσαι καὶ Κορινθίοις καὶ Θηβαίοις τῶν περὶ τὸν Δεκελεικὸν πόλεμον πραχθέντων· ἀλλ' οὐκ ἐποίουν τοῦτο, οὐδ' ἐγγύς. 97 Καίτοι τότε ταῦτ' ἀμφότερα, Αἰσχίνη, οὔθ' ὑπὲρ εὐεργετῶν ἐποίουν, οὔτ' ἀκίνδυν' ἑώρων· ἀλλ' οὐ διὰ ταῦτα προΐεντο τοὺς καταφεύγοντας ἐφ' ἑαυτούς, ἀλλ' ὑπὲρ εὐδοξίας καὶ τιμῆς ἤθελον τοῖς δεινοῖς αὑτοὺς διδόναι, ὀρθῶς καὶ καλῶς βουλευόμενοι. Πέρας μὲν γὰρ ἅπασιν ἀνθρώποις ἐστὶ τοῦ βίου θάνατος, κἂν ἐν οἰκίσκῳ τις αὑτὸν καθείρξας τηρῇ· δεῖ δὲ τοὺς ἀγαθοὺς ἄνδρας ἐγχειρεῖν μὲν ἅπασιν ἀεὶ τοῖς καλοῖς, τὴν ἀγαθὴν

94 7 πολιτευομένων codd. : πεπολιτευμένων F || 96 4 Κέω, τὰς Dobrée : Κλεωνὰς S Κλεωνὰς τὰς cett. || 5 οὐ τείχη vulg. : οὔτε τείχη SL || 6 κεκτημένης vulg. : κτησαμένης S¹L || 97 1 τότε ταῦτ' codd. : ταῦτ' A || 3 προίεντο SL¹ : προεῖντο AFO πρόειντο vulg.

grandeur d'âme tout ce que leur donne la divinité. 98 Ainsi agissaient vos ancêtres, ainsi avez-vous agi, du moins les plus âgés d'entre vous : les Lacédémoniens n'étaient ni vos amis ni vos bienfaiteurs ; ils avaient traité injustement notre pays en bien de graves occasions ; mais, quand les Thébains, après leur victoire de Leuctres, essayaient de les détruire, vous vous y êtes opposés, sans redouter la force et la réputation qu'avaient alors les Thébains et sans calculer ce qu'avaient fait ces hommes pour qui vous alliez courir des dangers. 99 Vous avez donc montré ainsi à tous les Grecs que, contre quiconque a mal agi envers vous, vous savez bien conserver de la colère pour les autres circonstances, mais que, si un danger les menace dans leur intégrité et leur liberté, vous n'aurez pas de rancune et vous n'en tiendrez pas compte. Ce n'est pas le seul cas où vous ayez montré cet état d'esprit ; une autre fois, quand les Thébains essayaient de s'approprier l'Eubée, vous n'êtes pas restés indifférents ; vous ne vous êtes pas rappelé les injustices commises à vos dépens par Thémison et Théodoros à propos d'Oropos[1] ; vous êtes même allés à leur secours, quand la cité trouva pour la première fois des trièrarques volontaires dont je faisais partie. 100 — Mais ce n'est pas encore le moment de parler de ceci. — Vous avez noblement agi en sauvant l'île, bien plus noblement encore quand, devenus maître des personnes et des villes, vous les avez rendues, conformément à la justice, à ceux-mêmes qui avaient mal agi envers vous, sans tenir compte d'aucune injustice subie, dans ce cas où l'on s'était fié à vous. Je pourrais citer mille faits semblables ; mais je les passe sous silence : batailles navales, sorties sur terre, expéditions anciennes et contemporaines, qui toutes ont été faites par notre pays pour la liberté et le salut des autres Grecs. 101 Et alors moi, qui avais vu que, dans des circonstances si nombreuses et si graves, notre cité avait accepté de combattre pour les intérêts des autres, quand la délibé-

1. En 366, Thémison d'Érétrie avait pris Oropos et l'avait remise aux Thébains ; l'expédition athénienne date de 357 (cf. *Chers.* 74-75)

προβαλλομένους ἐλπίδα, φέρειν δ' ἂν ὁ θεὸς διδῷ γενναίως. 98 Ταῦτ' ἐποίουν οἱ ὑμέτεροι πρόγονοι· ταῦθ' ὑμεῖς οἱ πρεσβύτεροι, οἳ Λακεδαιμονίους οὐ φίλους ὄντας οὐδ' εὐεργέτας, ἀλλὰ πολλὰ τὴν πόλιν ἡμῶν ἠδικηκότας καὶ μεγάλα, ἐπειδὴ Θηβαῖοι κρατήσαντες ἐν Λεύκτροις ἀνελεῖν ἐπεχείρουν, διεκωλύσατε, οὐ φοβηθέντες τὴν τότε Θηβαίοις ῥώμην καὶ δόξαν ὑπάρχουσαν, | οὐδ' ὑπὲρ οἷα πεποιηκότων ἀνθρώπων κινδυνεύσετε διαλογισάμενοι. 99 Καὶ γάρ τοι πᾶσι τοῖς Ἕλλησιν ἐδείξατε ἐκ τούτων ὅτι, κἂν ὁτιοῦν τις εἰς ὑμᾶς ἐξαμάρτῃ, τούτων τὴν ὀργὴν εἰς τἄλλ' ἔχετε· ἂν δ' ὑπὲρ σωτηρίας ἢ ἐλευθερίας κίνδυνός τις αὐτοὺς καταλαμβάνῃ, οὔτε μνησικακήσετ' οὔθ' ὑπολογιεῖσθε. Καὶ οὐκ ἐπὶ τούτων μόνον οὕτως ἐσχήκατε, ἀλλὰ πάλιν σφετεριζομένων Θηβαίων τὴν Εὔβοιαν οὐ περιείδετε, οὐδ' ὧν ὑπὸ Θεμίσωνος καὶ Θεοδώρου περὶ Ὠρωπὸν ἠδίκησθ' ἀνεμνήσθητε, ἀλλ' ἐβοηθήσατε καὶ τούτοις, τῶν ἐθελοντῶν τότε τριηράρχων πρῶτον γενομένων τῇ πόλει, ὧν εἷς ἦν ἐγώ. 100 Ἀλλ' οὔπω περὶ τούτων. Καὶ καλὸν μὲν ἐποιήσατε καὶ τὸ σῶσαι τὴν νῆσον, πολλῷ δ' ἔτι τούτου κάλλιον τὸ καταστάντες κύριοι καὶ τῶν σωμάτων καὶ τῶν πόλεων ἀποδοῦναι ταῦτα δικαίως αὐτοῖς τοῖς ἐξημαρτηκόσιν εἰς ὑμᾶς, μηδὲν ὧν ἠδίκησθε ἐν οἷς ἐπιστεύθητε ὑπολογισάμενοι. Μυρία τοίνυν ἕτερ' εἰπεῖν ἔχων παραλείπω, ναυμαχίας, ἐξόδους πεζάς, στρατείας καὶ πάλαι γεγονυίας καὶ νῦν ἐφ' ἡμῶν αὐτῶν, ἃς ἁπάσας ἡ πόλις τῆς τῶν ἄλλων Ἑλλήνων ἐλευθερίας καὶ σωτηρίας πεποίηται. 101 Εἶτ' ἐγὼ τεθεωρηκὼς ἐν τοσούτοις καὶ τοιούτοις τὴν πόλιν ὑπὲρ τῶν τοῖς ἄλλοις συμφερόντων ἐθέλουσαν ἀγωνίζεσθαι,

97 9 ἂν Dindorf : αν ὃ S ὃ ἂν Stob. ὅ τι ἂν L vulg. || 98 1 ὑμεῖς S : ὑμῶν S γρ FL ὑμῖν A || 99 2 τούτων S : τούτῳ cett. || 6 μόνον codd. : μόνων LAF[1] || 9 ἐθελοντῶν B : -λόντων SL vulg. || 100 1 καὶ καλὸν SQ : καίτοι καλὸν L vulg. || 5 ἐν οἷς ἐπιστεύθητε om. S[1]L[1], ins. S mg L[2] || 8 ἄλλων Ἑλλήνων SL[1] : ἄλλων ἕνεκ' Ἑλλήνων FL[2] vulg. Ἑλλήνων ἕνεκα A.

ration portait en quelque sorte sur son sort même, que devais-je dire ou lui conseiller de faire ? De garder rancune, par Zeus, à ceux qui demandaient d'être sauvés, et de chercher des prétextes pour tout abandonner ? Et qui n'aurait pas eu raison de me condamner à mort, si j'avais cherché à salir, ne fût-ce qu'en paroles, quelqu'une des gloires de la cité ? Car, pour l'acte, vous ne l'auriez pas fait, je le sais bien. Si vous l'aviez voulu, qu'est-ce qui vous empêchait ? N'en aviez-vous pas la liberté ? N'aviez-vous pas ces individus pour vous le dire ?

102 Je veux donc revenir sur la politique que j'ai pratiquée à la suite de cela. Voyez encore une fois ce qui, dans ce cas, valait le mieux pour l'État. Constatant, Athéniens, que notre marine périclitait, que les riches étaient exempts de charges à peu de frais et que les citoyens de petite ou moyenne fortune perdaient ce qu'ils avaient ; que, de plus, par ce fait, le pays était en retard sur les occasions, j'ai fait passer une loi[1] par laquelle j'ai forcé les uns, les riches, à faire leur devoir, tandis que je mettais un terme aux injustices subies par les pauvres et que j'obtenais que les préparatifs eussent lieu au bon moment, chose la plus utile pour l'État. 103 Accusé pour cela, je me suis présenté devant vous pour ce procès ; j'ai été acquitté, et mon accusateur n'a pas obtenu le minimum légal des voix. Pourtant quelle somme croyez-vous que m'offraient les chefs des symmories* ou les seconds et les troisièmes, pour qu'avant tout je ne proposasse pas cette loi, ou, sinon, que je la laissasse tomber au moment du serment d'opposition ? Une telle somme, Athéniens, que je n'oserais pas vous la dire. 104 Et ils avaient leurs raisons pour agir ainsi. Car les lois précédentes les

1. La loi fut sans doute votée en 340, à la veille de la rupture officielle de la paix de Philocrate ; Démosthène en surveilla l'application comme *intendant de la marine* (ἐπιστάτης τοῦ ναυτικοῦ). Naturellement ses adversaires ont toujours prétendu que la loi avait été inopérante et même nuisible (Eschine, *Contre Ctésiphon*, 222 ; Dinarque, *Contre Démosthène*, 42).

ὑπὲρ αὐτῆς τρόπον τινὰ τῆς βουλῆς οὔσης, τί ἔμελλον κελεύσειν ἢ τί συμβουλεύσειν αὐτῇ ποιεῖν; Μνησικακεῖν νὴ Δία πρὸς τοὺς βουλομένους σῴζεσθαι, καὶ προφάσεις ζητεῖν δι' ἃς ἅπαντα προησόμεθα ; | Καὶ τίς οὐκ ἂν ἀπέκτεινέν με δικαίως, εἴ τι τῶν ὑπαρχόντων τῇ πόλει καλῶν λόγῳ μόνον καταισχύνειν ἐπεχείρησα ; 'Επεὶ τό γ' ἔργον οὐκ ἂν ἐποιήσαθ' ὑμεῖς, ἀκριβῶς οἶδ' ἐγώ· εἰ γὰρ ἐβούλεσθε, τί ἦν ἐμποδών ; Οὐκ ἐξῆν ; Οὐκ ὑπῆρχον οἱ ταῦτ' ἐροῦντες οὗτοι ;

102 Βούλομαι τοίνυν ἐπανελθεῖν ἐφ' ἃ τούτων ἑξῆς ἐπολιτευόμην· καὶ σκοπεῖτ' ἐν τούτοις πάλιν αὖ τί τὸ τῇ πόλει βέλτιστον ἦν. 'Ορῶν γάρ, ὦ ἄνδρες 'Αθηναῖοι, τὸ ναυτικὸν, ὑμῶν καταλυόμενον καὶ τοὺς μὲν πλουσίους ἀτελεῖς ἀπὸ μικρῶν ἀναλωμάτων γιγνομένους, τοὺς δὲ μέτρια ἢ μικρὰ κεκτημένους τῶν πολιτῶν τὰ ὄντ' ἀπολλύοντας, ἔτι δ' ὑστερίζουσαν ἐκ τούτων τὴν πόλιν τῶν καιρῶν, ἔθηκα νόμον καθ' ὃν τοὺς μὲν τὰ δίκαια ποιεῖν ἠνάγκασα, τοὺς πλουσίους, τοὺς δὲ πένητας ἔπαυσ' ἀδικουμένους, τῇ πόλει δ' ὅπερ ἦν χρησιμώτατον, ἐν καιρῷ γίγνεσθαι τὰς παρασκευὰς ἐποίησα. 103 Καὶ γραφεὶς τὸν ἀγῶνα τοῦτον εἰς ὑμᾶς εἰσῆλθον καὶ ἀπέφυγον, καὶ τὸ μέρος τῶν ψήφων ὁ διώκων οὐκ ἔλαβεν. Καίτοι πόσα χρήματα τοὺς ἡγεμόνας τῶν συμμοριῶν ἢ τοὺς δευτέρους καὶ τρίτους οἴεσθέ μοι διδόναι, ὥστε μάλιστα μὲν μὴ θεῖναι τὸν νόμον τοῦτον, εἰ δὲ μή, καταβάλλοντ' ἐᾶν ἐν ὑπωμοσίᾳ ; Τοσαῦτ', ὦ ἄνδρες 'Αθηναῖοι, ὅσ' ὀκνήσαιμ' ἂν πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν. 104 Καὶ ταῦτ' εἰκότως ἔπραττον ἐκεῖνοι. Ἦν γὰρ αὐτοῖς, ἐκ μὲν τῶν προτέρων νόμων

101 5 μνησικακεῖν LAF γρ : -κακήσειν S vulg. || 9 καταισχύνειν codd. : αἰσχ- A || ἐπεχείρησα codd. : -χείρησ' ἂν SF[1]LQ || 102 6 τῶν πολιτῶν codd. A || τὰ ὄντα codd. : om. S[1], ins. S[2] || 8 τοὺς μὲν codd. : μὲν τοὺς S || 103 1 γραφεὶς codd. : γραφεὶς εἰς A || 2 τοῦτον SFL : τοῦτον παρανόμων vulg. || 3 μέρος SFL[1] : πέμπτον μέρος A vulg. || 6 καταβάλλοντα SF[1]L[1]QY : -βαλόντα με A vulg.

faisaient s'acquitter de leur liturgie par groupes de seize, en dépensant peu et même presque rien, et en écrasant les citoyens embarrassés ; mais ma loi faisait verser par chacun le montant proportionnel à sa fortune, et on vit tout à coup triérarque de deux vaisseaux l'homme qui auparavant était contribuable d'un seul pour un seizième[1] ; car ils ne se nommaient plus triérarques, mais contribuables. Aussi, pour faire abolir cette loi et pour éviter d'être forcés de faire leur devoir, il n'est rien qu'ils n'offraient. **105** Lis-moi d'abord le décret en vertu duquel j'ai dû me présenter au procès, puis les listes (*des triérarques*), celle qui résulte de la loi précédente et celle qui résulte de la mienne. Lis.

Décret

[Sous l'archontat de Polyclès*, le 16 Boédromion, la tribu Hippothontis exerçant la prytanie, Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, a présenté une loi sur la triérarchie, contraire à la loi précédente qui organisait les syndicats de triérarques ; la loi a été votée par le Conseil et par le peuple. Patroclès de Phlya a introduit une action en illégalité contre Démosthène et, n'ayant pas obtenu le minimum légal des voix, a payé les cinq cents drachmes.]

106 Produis maintenant cette belle liste.

Liste

[Les triérarques seront appelés par seize pour l'équipement d'une trière ; ils seront pris dans les syndicats des compagnies, de 25 à 40 ans, et participeront à la dépense pour une part égale.]

Produis à côté la liste qui résulte de ma loi.

1. Il semble bien que Démosthène oppose sophistiquement, dans l'intérêt de sa thèse, le *maximum* de protestations obtenu par sa loi (deux trières) et le *minimum* prévu par celle de Périandros (seize contribuables pour une trière). La loi de Périandros prévoyait déjà des prestations proportionnelles à la fortune, mais, en confiant un rôle officiel aux contribuables les plus imposés, elle les incitait à se décharger sur leurs associés.

συνεκκαίδεκα λῃτουργεῖν, αὐτοῖς μὲν μικρὰ καὶ οὐδὲν ἀναλίσκουσιν, | τοὺς δ' ἀπόρους τῶν πολιτῶν ἐπιτρίβουσιν, ἐκ δὲ τοῦ ἐμοῦ νόμου τὸ γιγνόμενον κατὰ τὴν οὐσίαν ἕκαστον τιθέναι καὶ δυοῖν ἐφάνη τριήραρχος ὁ τῆς μιᾶς ἕκτος καὶ δέκατος πρότερον συντελής· οὐδὲ γὰρ τριηράρχους ἔτ' ὠνόμαζον ἑαυτούς, ἀλλὰ συντελεῖς. Ὥστε δὴ ταῦτα λυθῆναι καὶ μὴ τὰ δίκαια ποιεῖν ἀναγκασθῆναι, οὐκ ἔσθ' ὅ τι οὐκ ἐδίδοσαν. 105 Καί μοι λέγε πρῶτον μὲν τὸ ψήφισμα καθ' ὃ εἰσῆλθον τὴν γραφήν, εἶτα τοὺς καταλόγους, τόν τ' ἐκ τοῦ προτέρου νόμου καὶ τὸν κατὰ τὸν ἐμόν. Λέγε.

Ψήφισμα

[Ἐπὶ ἄρχοντος Πολυκλέους, μηνὸς Βοηδρομιῶνος ἕκτῃ ἐπὶ δέκα, φυλῆς πρυτανευούσης Ἱπποθωντίδος, Δημοσθένης Δημοσθένους Παιανιεὺς εἰσήνεγκε [εἰς τὸ] τριηραρχικὸν ἀντὶ τοῦ πρότερον, καθ' ὃν αἱ συντέλειαι ἦσαν τῶν τριηράρχων· καὶ ἐπεχειροτόνησεν ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος. Καὶ ἀπήνεγκε παρανόμων Δημοσθένει Πατροκλῆς Φλυεύς, καὶ τὸ μέρος τῶν ψήφων οὐ λαβὼν ἀπέτεισε τὰς πεντακοσίας δραχμάς.]

106 Φέρε δὴ καὶ τὸν καλὸν κατάλογον.

Κατάλογος

[Τοὺς τριηράρχους καλεῖσθαι ἐπὶ τὴν τριήρη συνεκκαίδεκα ἐκ τῶν ἐν τοῖς λόχοις συντελειῶν, ἀπὸ εἴκοσι καὶ πέντε ἐτῶν εἰς τετταράκοντα, ἐπὶ ἴσον τῇ χορηγίᾳ χρωμένους.]

Φέρε δὴ παρὰ τοῦτον τὸν ἐκ τοῦ ἐμοῦ νόμου κατάλογον. |

104 7 δέκατος S[1]ABFQY : δέκατος ὢν L vulg. || 8 ἔτ' ὠνόμαζον SAL : ἐπων- vulg. || 105 6 Ἱπποθωντίδος Dindorf : Ἱπποθοων- codd. || 7 εἰς τὸ codd., secl. Boeckh || 8 πρότερον SFL[1] : προτέρου vulg. || 11 ἀπέτεισε Blass. : ἀπέτισε vulg. ἀπήτησε SLQ || 106 5 χρωμένους L mg : χρώμενον SL vulg.

LISTE

[On choisira les triérarques pour une trière d'après l'évaluation de leur fortune, à partir de dix talents ; si la fortune est évaluée à une somme plus élevée, la liturgie ira proportionnellement jusqu'à trois vaisseaux et un bâtiment de service. Selon la même proportion, la liturgie incombera aussi à ceux dont la fortune est inférieure à dix talents, ceux-ci étant réunis en syndicats pour atteindre dix talents.]

107 Vous semble-t-il que j'aie prêté un faible appui aux pauvres ou que les riches aient voulu ne dépenser que peu pour éviter de faire leur devoir ? Ce n'est pas seulement de n'avoir pas cédé sur ce point que je m'enorgueillis, ni d'avoir été acquitté après avoir été accusé, mais encore d'avoir fait adopter une loi utile et d'en avoir fait la preuve par les faits. En effet, pendant toute la durée de la guerre, les expéditions navales se firent selon ma loi ; or aucun triérarque ne vous présenta jamais un rameau de suppliant en se prétendant victime d'une injustice, aucun n'alla s'asseoir dans le sanctuaire d'Artémis Mounichia [1], aucun ne fut mis en prison par les commissaires aux expéditions, aucune trière ne fut abandonnée à l'extérieur et perdue pour l'État ou ne fut laissée sur place comme inapte à prendre la mer. 108 Or, sous l'empire des lois précédentes, c'est tout cela qui se produisait. La raison, c'est que la liturgie retombait sur les pauvres ; il y avait donc bien des impossibilités. Moi, j'ai fait passer la triérarchie des gens sans ressources sur les gens à leur aise ; donc tout ce qu'il fallait faire, se faisait. Voilà encore pourquoi je mérite un éloge, parce que j'ai adopté en tout une politique qui produisait à la fois pour la cité de la gloire, des honneurs et de la puissance ; il n'y a, dans ma conduite poli-

1. Le triérarque défaillant pouvait être emprisonné par un des dix « commissaires aux expéditions », à moins qu'il ne se réfugiât dans le sanctuaire d'Artémis à Munychie ou n'obtînt du peuple l'autorisation de faire reviser sa situation (sur cette procédure, cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 43, 6).

Κατάλογος

[Τοὺς τριηράρχους αἱρεῖσθαι ἐπὶ τὴν τριήρη ἀπὸ τῆς οὐσίας κατὰ τίμησιν ἀπὸ ταλάντων δέκα. Ἐὰν δὲ πλειόνων ἡ οὐσία ἀποτετιμημένη ᾖ χρημάτων, κατὰ τὸν ἀναλογισμὸν ἕως τριῶν πλοίων καὶ ὑπηρετικοῦ ἡ λειτουργία ἔστω· κατὰ τὴν αὐτὴν δὲ ἀναλογίαν ἔστω καὶ οἷς ἐλάττων οὐσία ἐστὶ τῶν δέκα ταλάντων, εἰς συντέλειαν συναγομένοις εἰς τὰ δέκα τάλαντα.]

107 Ἆρα μικρὰ βοηθῆσαι τοῖς πένησιν ὑμῶν δοκῶ, ἢ μίκρ' ἀναλῶσαι τοῦ μὴ τὰ δίκαια ποιεῖν ἐθέλειν οἱ πλούσιοι; Οὐ τοίνυν μόνον τῷ μὴ καθυφεῖναι ταῦτα σεμνύνομαι, οὐδὲ τῷ γραφεὶς ἀποφυγεῖν, ἀλλὰ καὶ τῷ συμφέροντα θεῖναι τὸν νόμον καὶ τῷ πεῖραν ἔργῳ δεδωκέναι. Πάντα γὰρ τὸν πόλεμον τῶν ἀποστόλων γιγνομένων κατὰ τὸν νόμον τὸν ἐμὸν οὐχ ἱκετηρίαν ἔθηκε τριήραρχος οὐδεὶς πώποθ' ὡς ἀδικούμενος παρ' ὑμῖν, οὐκ ἐν Μουνιχίας ἐκαθέζετο, οὐχ ὑπὸ τῶν ἀποστολέων ἐδέθη, οὐ τριήρης οὔτ' ἔξω καταλειφθεῖσ' ἀπώλετο τῇ πόλει, οὔτ' αὐτοῦ ἀπελείφθη οὐ δυναμένη ἀνάγεσθαι. 108 Καίτοι κατὰ τοὺς προτέρους νόμους ἅπαντα ταῦτ' ἐγίγνετο. Τὸ δ' αἴτιον· ἐν τοῖς πένησιν ἦν τὸ λειτουργεῖν· πολλὰ δὴ τἀδύνατα συνέβαινεν. Ἐγὼ δ' ἐκ τῶν ἀπόρων εἰς τοὺς εὐπόρους μετήνεγκα τὰς τριηραρχίας· πάντ' οὖν τὰ δέοντ' ἐγίγνετο. Καὶ μὴν καὶ κατ' αὐτὸ τοῦτ' ἄξιός εἰμ' ἐπαίνου τυχεῖν, ὅτι πάντα τὰ τοιαῦτα προῃρούμην πολιτεύματα, ἀφ' ὧν ἅμα δόξαι καὶ τιμαὶ καὶ δυνάμεις συνέβαινον τῇ πόλει, | βάσκανον δὲ καὶ

106 7 κατάλογος codd. : -λόγου S || 107 1 ἆρα S¹Q : ἆρά γε vulg. || 2 ἀναλῶσαι A : -λῶσαι ἂν cett. || ποιεῖν ἐθέλειν SL vulg. : ποιεῖν A || 8 Μουνιχίας Kirchhoff : Μουνυχία codd. || 9-10 καταλειφθεῖσα SL vulg. : -ληφθεῖσα Vind. 1 || 10 ἀπελείφθη codd. : -λήφθη S¹ || 108 3 λειτουργεῖν SLQ : λειτ- μὴ δύνασθαι S γρ vulg. μὴ δύνασθαι λειτ- A.

tique, aucun trait de jalousie, de chagrin ou de méchanceté, aucune bassesse, rien qui soit indigne de notre pays. 109 On verra que j'ai eu le même état d'esprit dans ma politique à l'égard de notre cité et dans ma politique grecque ; dans la cité, je n'ai pas préféré les faveurs des riches aux droits de la majorité ; dans les affaires grecques, je n'ai pas accueilli les présents et l'hospitalité de Philippe au détriment de l'intérêt commun des Grecs.

110 Je pense qu'il me reste à parler de la proclamation et des comptes à rendre ; car, que j'aie agi pour le mieux et qu'en toute circonstance je sois plein de dévouement et de zèle pour vous rendre service, je crois l'avoir suffisamment montré dans ce que je viens de dire. D'ailleurs je laisse de côté les plus importants de mes actes politiques, car j'estime d'abord que je dois exposer à la suite tous les arguments portant sur la question même d'illégalité, puis que, même si je ne dis rien sur le reste de ma politique, tout de même la conscience de chacun de vous me sera acquise.

111 Pour les arguments qu'il exposait en un désordre complet[1] touchant les lois annexées à sa plainte, je ne crois pas, par les dieux, que vous les compreniez, et, pour ma part, je n'ai pu en saisir la majeure partie. C'est tout simplement, sans détours, que je vous parlerai de la question de droit. Bien loin de dire que je ne suis pas soumis à reddition de comptes (comme cet individu le précisait en me calomniant), c'est toute ma vie durant, je le reconnais, que j'ai à rendre compte de tout ce que j'ai géré ou accompli devant vous comme homme politique. 112 Mais pour ce que j'ai offert et donné au peuple sur ma propre fortune, pas un seul jour, je l'affirme, je n'ai de comptes à en rendre (tu entends, Eschine ?), ni d'ailleurs personne d'autre, fût-ce l'un des neuf archontes. Y a-t-il en effet une loi assez pleine

1. Cf. Eschine, *Clés.* 9-48, où, en effet, sont invoqués des faits de valeur et de nature très inégale (en particulier aux par. 18-22). Démosthène en profite pour feindre de faire appel au bon sens le plus vulgaire et pour utiliser la répugnance qu'ont les héliastes à s'en tenir au texte de la loi.

πικρὸν καὶ κακόηθες οὐδέν ἐστι πολίτευμ' ἐμόν, οὐδὲ ταπεινόν, οὐδὲ τῆς πόλεως ἀνάξιον. 109 Ταὐτὸ τοίνυν ἦθος ἔχων ἔν τε τοῖς κατὰ τὴν πόλιν πολιτεύμασι καὶ ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς φανήσομαι· οὔτε γὰρ ἐν τῇ πόλει τὰς παρὰ τῶν πλουσίων χάριτας μᾶλλον ἢ τὰ τῶν πολλῶν δίκαι' εἱλόμην, οὔτ' ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς τὰ Φιλίππου δῶρα καὶ τὴν ξενίαν ἠγάπησα ἀντὶ τῶν κοινῇ πᾶσι τοῖς Ἕλλησι συμφερόντων.

110 Ἡγοῦμαι τοίνυν λοιπὸν εἶναί μοι περὶ τοῦ κηρύγματος εἰπεῖν καὶ τῶν εὐθυνῶν· τὸ γὰρ ὡς τἄριστά τ' ἔπραττον καὶ διὰ παντὸς εὔνους εἰμὶ καὶ πρόθυμος εὖ ποιεῖν ὑμᾶς, ἱκανῶς ἐκ τῶν εἰρημένων δεδηλῶσθαί μοι νομίζω. Καίτοι τὰ μέγιστά γε τῶν πεπολιτευμένων καὶ πεπραγμένων ἐμαυτῷ παραλείπω, ὑπολαμβάνων πρῶτον μὲν ἐφεξῆς τοὺς περὶ αὐτοῦ τοῦ παρανόμου λόγους ἀποδοῦναί με δεῖν, εἶτα, κἂν μηδὲν εἴπω περὶ τῶν λοιπῶν πολιτευμάτων, ὁμοίως παρ' ὑμῶν ἑκάστῳ τὸ συνειδὸς ὑπάρχειν μοι.

111 Τῶν μὲν οὖν λόγων, οὓς οὗτος ἄνω καὶ κάτω διακυκῶν ἔλεγε περὶ τῶν παραγεγραμμένων νόμων, οὔτε μὰ τοὺς θεοὺς ὑμᾶς οἶμαι μανθάνειν οὔτ' αὐτὸς ἐδυνάμην συνιέναι τοὺς πολλούς· ἁπλῶς δὲ τὴν ὀρθὴν περὶ τῶν δικαίων διαλέξομαι. Τοσούτου γὰρ δέω λέγειν ὡς οὐκ εἴμ' ὑπεύθυνος, ὃ νῦν οὗτος διέβαλλε καὶ διωρίζετο, ὥσθ' ἅπαντα τὸν βίον ὑπεύθυνος εἶναι ὁμολογῶ ὧν ἢ διακεχείρικ' ἢ πεπολίτευμαι παρ' ὑμῖν. 112 Ὧν μέντοι γ' ἐκ τῆς ἰδίας οὐσίας ἐπαγγειλάμενος δέδωκα τῷ δήμῳ, οὐδεμίαν ἡμέραν ὑπεύθυνος εἶναί φημι (ἀκούεις, Αἰσχίνη;) | οὐδ' ἄλλον οὐδένα, οὐδ' ἂν τῶν ἐννέ' ἀρχόντων τις ὢν τύχῃ.

110 9 ἑκάστῳ codd. : ἑκάστου F || 111 2 παραγεγραμμένων S γρ : γεγραμμ- AL mg O πεπραγμένων S^1L || 3 ὑμᾶς οἶμαι A : ὑμᾶς οἴομαι L οἶμαι ὑμᾶς SFOQ || 4 ὀρθὴν codd. : ὀρθὴν ὁδὸν vulg. || 5 δικαίων codd. : δικαίων ὁδὸν L mg Y || τοσούτου vulg. -τῳ SF^1L^1Q.

d'injustice et d'inhumanité pour que quiconque a donné de son propre bien et accompli un acte d'humanité et de générosité, soit privé de toute reconnaissance et traîné devant les sycophantes et que ceux-ci soient chargés de lui faire rendre compte de ce qu'il a donné? Il n'y en a pas une. Si cet individu prétend le contraire, qu'il la montre ; je me résignerai et me tairai. **113** Il n'y en a point, Athéniens. Cet individu, en vrai sycophante, parce que j'étais préposé au fonds des spectacles au moment où j'ai fait un don volontaire, dit : « ⟨Ctésiphon⟩ lui a accordé un éloge quand il avait des comptes à rendre. » Oui, mais non pas pour rien de ce dont j'avais à rendre compte ; pour mon don volontaire[1], sycophante. « Mais tu étais commissaire aux fortifications. » Oui, et c'est pour cela qu'on avait raison de me décerner un éloge, puisque j'ai fait don de la dépense au lieu de la porter au compte de l'État. Ce sont les comptes qui demandent un examen et des enquêteurs ; les dons méritent reconnaissance et éloge ; et c'est pourquoi Ctésiphon ici présent a proposé cela pour moi. **114** Que cette définition soit conforme non seulement aux lois, mais encore à vos mœurs, je le montrerai facilement par bien des exemples. Tout d'abord, Nausiclès* était stratège quand il a maintes fois été couronné par le peuple pour ce qu'il avait sacrifié de sa fortune personnelle. Puis, quand Diotimos et, une autre fois, Charidémos donnèrent des boucliers, ils furent couronnés ; puis Néoptolémos ici présent était inspecteur de nombreux travaux quand il a été honoré pour ses dons volontaires. En effet il serait lamentable qu'un magistrat quelconque ou bien fût empêché, de par sa fonction, de donner de ses biens à l'État ou bien fût soumis à rendre compte de ses dons au lieu d'en recevoir de la reconnaissance. **115** Pour montrer que c'est bien la vérité que je dis, lis-moi les décrets en l'honneur de ces gens, en prenant le texte même[2]. Lis.

1. Cent mines, semble-t-il (Eschine, *Ctés.* 17).
2. Il s'agit d'une lecture *in extenso*.

Τίς γάρ ἐστιν νόμος τοσαύτης ἀδικίας καὶ μισανθρωπίας μεστὸς ὥστε τὸν δόντα τι τῶν ἰδίων καὶ ποιήσαντα πρᾶγμα φιλάνθρωπον καὶ φιλόδωρον τῆς χάριτος μὲν ἀποστερεῖν, εἰς τοὺς συκοφάντας δ' ἄγειν, καὶ τούτους ἐπὶ τὰς εὐθύνας ὧν ἔδωκεν ἐφιστάναι; Οὐδὲ εἷς. Εἰ δέ φησιν οὗτος, δειξάτω, κἀγὼ στέρξω καὶ σιωπήσομαι. **113** Ἀλλ' οὐκ ἔστιν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἀλλ' οὗτος συκοφαντῶν, ὅτι ἐπὶ τῷ θεωρικῷ τότ' ὢν ἐπέδωκα τὰ χρήματα· « Ἐπῄνεσεν αὐτόν, φησίν, ὑπεύθυνον ὄντα. » Οὐ περὶ τούτων γ' οὐδενὸς ὢν ὑπεύθυνος ἦν, ἀλλ' ἐφ' οἷς ἐπέδωκα, ὦ συκοφάντα. « Ἀλλὰ καὶ τειχοποιὸς ἦσθα ». Καὶ διά γε τοῦτο ὀρθῶς ἐπῃνούμην, ὅτι τἀνηλωμέν' ἔδωκα καὶ οὐκ ἐλογιζόμην. Ὁ μὲν γὰρ λογισμὸς εὐθυνῶν καὶ τῶν ἐξετασόντων προσδεῖται, ἡ δὲ δωρεὰ χάριτος καὶ ἐπαίνου δικαία ἐστὶ τυγχάνειν· διόπερ ταῦτ' ἔγραψεν ὁδὶ περὶ ἐμοῦ. **114** Ὅτι δ' οὕτω ταῦτ' οὐ μόνον ἐν τοῖς νόμοις, ἀλλὰ καὶ ἐν τοῖς ὑμετέροις ἤθεσιν ὥρισται, ἐγὼ ῥᾳδίως πολλαχόθεν δείξω. Πρῶτον μὲν γὰρ Ναυσικλῆς στρατηγῶν ἐφ' οἷς ἀπὸ τῶν ἰδίων προεῖτο πολλάκις ἐστεφάνωται ὑφ' ὑμῶν· εἶθ' ὅτε τὰς ἀσπίδας Διότιμος ἔδωκε καὶ πάλιν Χαρίδημος, ἐστεφανοῦντο· εἶθ' οὑτοσὶ Νεοπτόλεμος πολλῶν ἔργων ἐπιστάτης ὢν ἐφ' οἷς ἐπέδωκεν τετίμηται. Σχέτλιον γὰρ ἂν εἴη τοῦτό γε, εἰ τῷ τιν' ἀρχὴν ἄρχοντι ἢ διδόναι τῇ πόλει τὰ ἑαυτοῦ διὰ τὴν ἀρχὴν μὴ ἐξέσται, | ἢ τῶν δοθέντων ἀντὶ τοῦ κομίσασθαι χάριν εὐθύνας ὑφέξει. **115** Ὅτι τοίνυν ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, λέγε τὰ ψηφίσματά μοι τὰ τούτοις γεγενημέν' αὐτὰ λαβών. Λέγε.

112 8 τοὺς συκοφάντας δὲ AY : δὲ τοὺς συκ- FL vulg. δὲ τοὺς συκ- δὲ S || 9 εἷς SA : εἷς δήπου L vulg. || **113** 4 ὑπεύθυνον S[1] : ἡ βουλὴ ὑπ- L vulg. schol. || 6 ἦσθα SQ : ἦσθα φησί L vulg. || διά γε SFLQ : δι' αὐτό γε A vulg. || 7 ἔδωκα SALQ : ἐπέδ- F vulg. || 9-10 ἐστὶ τυγχάνειν codd. : τυγχάνειν ἐστὶ AY || **114** 2 ταῦτ' οὐ codd. : ταῦτ' ἔχει καὶ οὐ A || 3 ἤθεσιν codd. : ἔθεσιν Sopater *Rh. gr.* IV, 513, 729 || 5 ὅτε codd. : ὅτι A || 7 οὑτοσὶ S corr. AL : οὗτος S[1]F vulg.

Décret

[Archontat de Dèmonicos de Phlya, le 26 Boédromion, sur avis du Conseil et du peuple, Callias de Phréarrhoi a proposé qu'il semblât bon au Conseil et au peuple de couronner Nausiclès, stratège des hoplites, parce que, deux milles hoplites athéniens se trouvant à Imbros pour soutenir les Athéniens établis dans l'île, comme les tempêtes empêchaient Philon, élu directeur do l'administration financière, de prendre la mer et de distribuer la solde aux hoplites, Nausiclès l'a offerte sur ses propres biens sans la recouvrer sur le peuple ; on proclamera la couronne aux Dionysies à la représentation des tragédies nouvelles.]

Second décret

116 [Proposition de Callias de Phréarrhoi, sur proposition des prytanes après avis du Conseil; considérant que Charidèmos, commandant des hoplites, envoyé à Salamine, et Diotimos, commandant de la cavalerie, après qu'à la bataille près du fleuve certains soldats eurent été dépouillés de leurs armes par l'ennemi, ont, à leurs propres frais, armé les conscrits avec huit cents boucliers ; plaise au Conseil et au peuple de décerner à Charidèmos et à Diotimos une couronne d'or et d'en faire la proclamation aux grandes Panathénées lors du concours gymnique et aux Dionysies lors de la représentation des tragédies nouvelles; le soin do la proclamation incombera aux thesmothètes, prytanes et agonothètes.]

117 Chacun d'eux, Eschine, devait rendre ses comptes pour la magistrature qu'il exerçait, non pas pour les faits qui lui valaient une couronne. Donc moi non plus; car j'ai sans doute les mêmes droits que les autres pour les mêmes actes. J'ai fait un don : je reçois un éloge pour cela, sans avoir à rendre compte de ce que j'ai donné. J'ai exercé une magistrature; oui, et j'en ai rendu compte, mais non pas des dons que j'ai faits. « Oui, par Zeus » ; mais j'ai trahi les devoirs de ma charge. Et alors, toi, qui étais là quand les auditeurs des comptes[1] introduisaient mon affaire, tu ne m'accusais pas ?

1. Sur cette procédure, cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 48, 3-4 et 54, 2.

Ψήφισμα

[Ἄρχων Δημόνικος Φλυεύς, βοηδρομιῶνος ἕκτη μετ' εἰκάδα, γνώμῃ βουλῆς καὶ δήμου, Καλλίας Φρεάρριος εἶπεν ὅτι δοκεῖ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ στεφανῶσαι Ναυσικλέα τὸν ἐπὶ τῶν ὅπλων, ὅτι Ἀθηναίων ὁπλιτῶν δισχιλίων ὄντων ἐν Ἴμβρῳ καὶ βοηθούντων τοῖς κατοικοῦσιν Ἀθηναίων τὴν νῆσον, οὐ δυναμένου Φίλωνος τοῦ ἐπὶ τῆς διοικήσεως κεχειροτονημένου διὰ τοὺς χειμῶνας πλεῦσαι καὶ μισθοδοτῆσαι τοὺς ὁπλίτας, ἐκ τῆς ἰδίας οὐσίας ἔδωκε καὶ οὐκ εἰσέπραξε τὸν δῆμον, καὶ ἀναγορεῦσαι τὸν στέφανον Διονυσίοις τραγῳδοῖς καινοῖς.]

Ἕτερον ψήφισμα

116 [Εἶπε Καλλίας Φρεάρριος, πρυτάνεων λεγόντων βουλῆς γνώμῃ· ἐπειδὴ Χαρίδημος ὁ ἐπὶ τῶν ὁπλιτῶν ἀποσταλεὶς εἰς Σαλαμῖνα καὶ Διότιμος ὁ ἐπὶ τῶν ἱππέων ἐν τῇ ἐπὶ τοῦ ποταμοῦ μάχῃ τῶν στρατιωτῶν τινων ὑπὸ τῶν πολεμίων σκυλευθέντων, ἐκ τῶν ἰδίων ἀναλωμάτων καθώπλισαν τοὺς νεανίσκους ἀσπίσιν ὀκτακοσίαις, δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ στεφανῶσαι Χαρίδημον καὶ Διότιμον χρυσῷ στεφάνῳ, καὶ ἀναγορεῦσαι Παναθηναίοις τοῖς μεγάλοις ἐν τῷ γυμνικῷ ἀγῶνι καὶ Διονυσίοις τραγῳδοῖς καινοῖς· τῆς δὲ ἀναγορεύσεως ἐπιμεληθῆναι θεσμοθέτας, πρυτάνεις, ἀγωνοθέτας.] |

117 Τούτων ἕκαστος, Αἰσχίνη, τῆς μὲν ἀρχῆς ἧς ἦρχεν ὑπεύθυνος ἦν, ἐφ' οἷς δ' ἐστεφανοῦτο οὐχ ὑπεύθυνος. Οὐκοῦν οὐδ' ἐγώ· ταὐτὰ γὰρ δίκαι' ἐστί μοι περὶ τῶν αὐτῶν τοῖς ἄλλοις δήπου. Ἐπέδωκα· ἐπαινοῦμαι διὰ ταῦτα, οὐκ ὢν ὧν ἔδωχ' ὑπεύθυνος. Ἦρχον· καὶ δέδωκά γ' εὐθύνας ἐκείνων, οὐχ ὧν ἐπέδωκα. Νὴ Δί', ἀλλ' ἀδίκως ἦρξα. Εἶτα, παρὼν ὅτε μ' εἰσῆγον οἱ λογισταί, οὐ κατηγόρεις;

116 2 γνώμῃ codd. : γνώμη S || 117 5 ἔδωκα S¹Q : ἐπέδ- L vulg.

118 Pour vous faire voir qu'Eschine lui-même témoigne que j'ai été couronné pour des faits dont je n'avais pas à rendre compte, prends et lis en entier le décret proposé en mon honneur. Grâce aux points mêmes que dans le projet il n'a pas incriminés, on verra qu'il agit en sycophante dans sa plainte. Lis.

DÉCRET

[Sous l'archontat d'Euthyclès[1], le 22 Pyanepsion, la tribu Oinéis exerçant la prytanie, proposition de Ctésiphon d'Anaphlystos, fils de Léosthénès : considérant que Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, étant commissaire à la réparation des remparts, a avancé de ses propres ressources trois talents pour ce travail et en a fait don au peuple ; que, nommé commissaire du fonds des spectacles, il a donné aux théores de toutes les tribus cent mines pour des sacrifices ; plaise au Conseil et au peuple athénien d'accorder un éloge à Démosthène de Paiania, fils de Démosthène, pour le mérite et l'honnêteté dont il ne cesse de faire preuve en toute occasion à l'égard du peuple athénien, de lui décerner une couronne d'or et de la faire proclamer au théâtre, lors des Dionysies, à la représentation des tragédies nouvelles ; le soin de la proclamation incombera à l'agonothète.]

119 Ainsi donc ce que j'ai donné, voilà ce que tu n'as pas mentionné dans ta plainte ; mais ce que le Conseil veut qu'on me donne en échange, c'est cela que tu attaques. Il reconnaît qu'il est légal d'accepter ce qu'on offre et il poursuit comme illégale la reconnaissance qu'on en témoigne. L'homme scélérat, détesté des dieux et réellement jaloux, qui pourrait-il être, au nom des dieux ? Ne serait-ce pas un tel individu ?

120 D'ailleurs, pour ce qui est de la proclamation au théâtre, je laisse de côté le fait que mille personnes[2] y ont été mille fois proclamées, et moi-même plusieurs fois auparavant. Mais, par les dieux, es-tu si sot et si inintelligent,

1. En réalité, la proposition fut faite sous l'archontat de Phrynichos. D'ailleurs il manque là des éléments qui figuraient dans le décret authentique au dire de Démosthène (*Cour.* 57, 110) et d'Eschine (*Ctés.* 49, 236).

2. Simple argument de fait, sans aucune valeur légale.

118 Ἵνα τοίνυν ἴδηθ' ὅτι αὐτὸς οὗτός μοι μαρτυρεῖ ἐφ' οἷς οὐχ ὑπεύθυνος ἦν ἐστεφανῶσθαι, λαβὼν ἀνάγνωθι τὸ ψήφισμ' ὅλον τὸ γραφέν μοι. Οἷς γὰρ οὐκ ἐγράψατο τοῦ προβουλεύματος, τούτοις ἃ διώκει συκοφαντῶν φανήσεται. Λέγε.

Ψήφισμα

[Ἐπὶ ἄρχοντος Εὐθυκλέους, πυανεψιῶνος ἐνάτῃ ἀπιόντος, φυλῆς πρυτανευούσης Οἰνηίδος, Κτησιφῶν Λεωσθένους Ἀναφλύστιος εἶπεν· ἐπειδὴ Δημοσθένης Δημοσθένους Παιανιεὺς γενόμενος ἐπιμελητὴς τῆς τῶν τειχῶν ἐπισκευῆς καὶ προσαναλώσας εἰς τὰ ἔργα ἀπὸ τῆς ἰδίας οὐσίας τρία τάλαντα ἐπέδωκε ταῦτα τῷ δήμῳ, καὶ ἐπὶ τοῦ θεωρικοῦ κατασταθεὶς ἐπέδωκε τοῖς ἐκ πασῶν τῶν φυλῶν θεωροῖς ἑκατὸν μνᾶς εἰς θυσίας, δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων ἐπαινέσαι Δημοσθένην Δημοσθένους Παιανιέα, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ καλοκαγαθίας ἧς ἔχων διατελεῖ ἐν παντὶ καιρῷ εἰς τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων, καὶ στεφανῶσαι χρυσῷ στεφάνῳ, | καὶ ἀναγορεῦσαι τὸν στέφανον ἐν τῷ θεάτρῳ Διονυσίοις τραγῳδοῖς καινοῖς· τῆς δὲ ἀναγορεύσεως ἐπιμεληθῆναι τὸν ἀγωνοθέτην.]

119 Οὐκοῦν ἃ μὲν ἐπέδωκα, ταῦτ' ἐστὶν ὧν οὐδὲν σὺ γέγραψαι· ἃ δέ φησιν ἡ βουλὴ δεῖν ἀντὶ τούτων γενέσθαι μοι, ταῦτ' ἔσθ' ἃ διώκεις. Τὸ λαβεῖν οὖν τὰ διδόμεν' ὁμολογῶν ἔννομον εἶναι, τὸ χάριν τούτων ἀποδοῦναι παρανόμων γράφει. Ὁ δὲ παμπόνηρος ἄνθρωπος καὶ θεοῖς ἐχθρὸς καὶ βάσκανος ὄντως ποῖός τις ἂν εἴη πρὸς θεῶν; Οὐχ ὁ τοιοῦτος;

120 Καὶ μὴν περὶ τοῦ γ' ἐν τῷ θεάτρῳ κηρύττεσθαι, τὸ μὲν μυριάκις μυρίους κεκηρῦχθαι παραλείπω, καὶ τὸ πολλάκις αὐτὸς [ἐστεφανῶσθαι] πρότερον. Ἀλλὰ πρὸς θεῶν οὕτω σκαιὸς εἶ καὶ ἀναίσθητος, Αἰσχίνη, ὥστ' οὐ

118 1 ἴδητε S[1] : εἰδῆτε L vulg. || 14 θεωροῖς Scrimger : θεωρικοῖς codd.. || 120 1-2 τὸ μὲν codd. : τὸν μὲν S[1]. || 3 ἐστεφανῶσθαι secl. Kirchhoff.

Eschine, que tu ne puisses calculer que, si la couronne provoque la même admiration pour le bénéficiaire en quelque lieu qu'elle soit proclamée, c'est dans l'intérêt de ceux qui la décernent que la proclamation a lieu au théâtre ? Car tous les auditeurs sont incités[1] à rendre service à l'État et accordent aux gens reconnaissants un éloge plus grand qu'à celui qui est couronné. C'est pourquoi l'État a rédigé cette loi. Prends-moi et lis la loi elle-même.

Loi

[Tous ceux que les dèmes couronnent auront leur couronne proclamée chacun dans son propre dème, à moins que certains ne soient couronnés par le peuple athénien ou le Conseil. Pour ceux-là, on pourra le faire au théâtre, lors des Dionysies...]

121 Tu entends, Eschine, la loi qui dit explicitement : « excepté pour ceux qui sont l'objet d'un vote du peuple ou du Conseil ; que ceux-là soient proclamés... » Pourquoi donc, malheureux, fais-tu le sycophante ? Pourquoi forges-tu des discours ? Pourquoi ne te donnes-tu pas, pour cela, de l'ellébore ? Tu n'as même pas honte de t'engager dans un procès causé par l'envie, et non pas par un délit, de modifier des lois, de supprimer des parties de certaines que c'était un devoir de lire en entier à des juges qui ont juré de voter selon les lois. 122 Et alors, quand tu agis ainsi, tu dis quelles doivent être les qualités du démocrate, comme si c'était une statue commandée d'après un cahier de charges et qui, lorsqu'on te la livrerait, ne serait pas conforme à celui-ci, ou bien comme si on reconnaissait les démocrates à la parole et non pas à leurs actes et à leur politique. Et tu cries, en employant, comme du haut d'un char[2] *(de carnaval)* termes permis et termes interdits, expressions qui s'appliquent

1. Des formules analogues figurent assez souvent dans le dispositif des décrets honorifiques à partir du IVe s. (cf. Michel, *Rec. d'insc. gr.*, n° 100 A l. 14 sqq. en 342/1, 105 l. 21 sqq. en 333).

2. Cf. 11 et 124.

δύνασαι λογίσασθαι ὅτι τῷ μὲν στεφανουμένῳ τὸν αὐτὸν ἔχει ζῆλον ὁ στέφανος, ὅπου ἂν ἀναρρηθῇ, τοῦ δὲ τῶν στεφανούντων εἵνεκα συμφέροντος ἐν τῷ θεάτρῳ γίγνεται τὸ κήρυγμα ; Οἱ γὰρ ἀκούσαντες ἅπαντες εἰς τὸ ποιεῖν εὖ τὴν πόλιν προτρέπονται, καὶ τοὺς ἀποδιδόντας τὴν χάριν μᾶλλον ἐπαινοῦσι τοῦ στεφανουμένου. Διόπερ τὸν νόμον τοῦτον ἡ πόλις γέγραφεν. Λέγε δ' αὐτόν μοι τὸν νόμον λαβών.

Νόμος

[Ὅσους στεφανοῦσί τινες τῶν δήμων, τὰς ἀναγορεύσεις τῶν στεφάνων ποιεῖσθαι ἐν αὐτοῖς ἑκάστους τοῖς ἰδίοις δήμοις, ἐὰν μή τινας ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων ἢ ἡ βουλὴ στεφανοῖ· τούτους δ' ἐξεῖναι ἐν θεάτρῳ Διονυσίοις...]

121 Ἀκούεις, Αἰσχίνη, τοῦ νόμου λέγοντος σαφῶς· « πλὴν ἐάν τινας ὁ δῆμος ἢ ἡ βουλὴ ψηφίσηται· | τούτους δ' ἀναγορευέτω... » Τί οὖν, ὦ ταλαίπωρε, συκοφαντεῖς ; Τί λόγους πλάττεις ; Τί σαυτὸν οὐκ ἐλλεβορίζεις ἐπὶ τούτοις ; Ἀλλ' οὐδ' αἰσχύνει φθόνου δίκην εἰσάγων, οὐκ ἀδικήματος οὐδενός, καὶ νόμους μεταποιῶν, τῶν δ' ἀφαιρῶν μέρη, οὓς ὅλους δίκαιον ἦν ἀναγιγνώσκεσθαι τοῖς γ' ὀμωμοκόσιν κατὰ τοὺς νόμους ψηφιεῖσθαι ; **122** Ἔπειτα τοιαῦτα ποιῶν λέγεις πόσα δεῖ προσεῖναι τῷ δημοτικῷ, ὥσπερ ἀνδριάντ' ἐκδεδωκὼς κατὰ συγγραφήν, εἶτ' οὐκ ἔχοντα ἃ προσῆκεν ἐκ τῆς συγγραφῆς κομιζόμενος, ἢ λόγῳ τοὺς δημοτικούς, ἀλλ' οὐ τοῖς πράγμασι καὶ τοῖς πολιτεύμασι γιγνωσκομένους. Καὶ βοᾷς ῥητὰ καὶ ἄρρητ' ὀνομάζων, ὥσπερ ἐξ ἁμάξης, ἃ

120 5 δύνασαι SALY : δύνασθαι F[1] vulg. || 7 εἵνεκα SFL : ἕνεκα vulg. || 15 ποιεῖσθαι codd. : ποιεῖσθε S || 17 Post Διονυσίοις add. ἐξειναιεσθαι SY, στεφανοῦσθαι L, ἀναγορεύεσθαι vulg. || **121** 2 ψηφίσηται SAFLOQ : στεφανώσηται S mg F mg. vulg. || 5 εἰσάγων vulg. : -άγειν SF[1]LQ || 6 οὐδενός codd. : οὐδενὸς λαβεῖν τιμωρίαν AO || νόμους S : νόμους τοὺς μὲν L vulg. || **122** 2 πόσα Blass : πρὸς ἃ SBFL cor. ἃ vulg.

à toi et à ta famille, mais non pas à moi. Cependant encore un mot, Athéniens. 123 A mon avis, l'accusation diffère de l'injure en ce que l'accusation implique des fautes dont la peine est fixée par les lois, et l'injure, des calomnies que les ennemis s'adressent en suivant leur propre naturel. J'ai toujours pensé que, si nos ancêtres ont bâti les tribunaux que voici, ce n'est pas pour vous y réunir afin de nous entendre nous injurier en termes interdits à propos de notre vie privée, mais pour que nous confondions tout homme qui a commis un crime envers l'État. 124 Or Eschine, qui sait cela aussi bien que moi, a résolu d'agir comme en carnaval au lieu d'accuser. Néanmoins, là non plus, il n'a pas le droit de se retirer sans avoir ce qu'il mérite. J'en arriverai bientôt à cela, après lui avoir posé une seule question. Doit-on t'appeler, Eschine, ennemi de l'État ou mon ennemi ? Le mien, évidemment. Et alors, là où tu pouvais me faire châtier de cela conformément aux lois si j'étais coupable, tu t'éclipsais, lors des redditions de comptes, lors des accusations publiques, lors des autres procès ; 125 mais là où, moi, je ne risque aucune sanction pour toute sorte de raisons, du fait des lois, du temps écoulé, de la prescription [1], du fait que bien souvent auparavant j'ai été jugé sur tous ces points, du fait qu'on ne m'a jamais convaincu d'injustice envers vous, là où l'État nécessairement a une part plus ou moins grande dans la gloire des actes publics, c'est là que tu te présentes en justice ? Prends garde d'être l'ennemi réel des citoyens que voici, en faisant semblant d'être le mien.

126 Puisque donc on a montré à tous quel est le vote dicté par la piété et par la justice, puisque je dois, semble-t-il, bien que n'aimant pas les injures, en raison des calomnies lancées par cet individu, répondre à ses nombreux mensonges seulement par ce qu'on doit nécessairement dire de lui, puisqu'il me faut montrer qui il est et quels sont ses parents, à lui qui prend si facilement l'initiative des injures

1. Sur les délais en matière de reddition de comptes, cf. Aristote, *Const. d'Ath.*, 48, 4-5.

σοι καὶ τῷ σῷ γένει πρόσεστιν, οὐκ ἐμοί. Καίτοι καὶ τοῦτ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι. 123 Ἐγὼ λοιδορίαν κατηγορίας τούτῳ διαφέρειν ἡγοῦμαι, τῷ τὴν μὲν κατηγορίαν ἀδικήματ' ἔχειν ὧν ἐν τοῖς νόμοις εἰσὶν αἱ τιμωρίαι, τὴν δὲ λοιδορίαν βλασφημίας ἃς κατὰ τὴν αὑτῶν φύσιν τοῖς ἐχθροῖς περὶ ἀλλήλων συμβαίνει λέγειν. Οἰκοδομῆσαι δὲ τοὺς προγόνους ταυτὶ τὰ δικαστήρι' ὑπείληφα, οὐχ ἵνα συλλέξαντες ὑμᾶς εἰς ταῦτα ἀπὸ τῶν ἰδίων κακῶς ἀπόρρητα λέγωμεν ἀλλήλους, ἀλλ' ἵν' ἐξελέγχωμεν ἐάν τις ἠδικηκώς τι τυγχάνῃ τὴν πόλιν. 124 Ταῦτα τοίνυν εἰδὼς Αἰσχίνης οὐδὲν ἧττον ἐμοῦ πομπεύειν ἀντὶ τοῦ κατηγορεῖν εἵλετο. Οὐ μὴν οὐδ' ἐνταῦθ' ἔλαττον ἔχων δίκαιός ἐστιν ἀπελθεῖν. Ἤδη δ' ἐπὶ ταῦτα πορεύσομαι, τοσοῦτον αὐτὸν ἐρωτήσας. Πότερόν σέ τις, Αἰσχίνη, τῆς πόλεως ἐχθρὸν ἢ ἐμὸν εἶναι φῇ; Ἐμὸν δῆλον ὅτι. | Εἶθ' οὗ μὲν ἦν παρ' ἐμοῦ δίκην κατὰ τοὺς νόμους ὑπὲρ τούτων λαβεῖν, εἴπερ ἠδίκουν, ἐξέλειπες, ἐν ταῖς εὐθύναις, ἐν ταῖς γραφαῖς, ἐν ταῖς ἄλλαις κρίσεσιν· 125 οὗ δ' ἐγὼ μὲν ἀθῷος ἅπασι, τοῖς νόμοις, τῷ χρόνῳ, τῇ προθεσμίᾳ, τῷ κεκρίσθαι περὶ πάντων πολλάκις πρότερον, τῷ μηδεπώποτ' ἐξελεγχθῆναι μηδὲν ὑμᾶς ἀδικῶν, τῇ πόλει δ' ἢ πλέον ἢ ἔλαττον ἀνάγκη τῶν γε δημοσίᾳ πεπραγμένων μετεῖναι τῆς δόξης, ἐνταῦθ' ἀπήντηκας; Ὅρα μὴ τούτων μὲν ἐχθρὸς ᾖς, ἐμοὶ δὲ προσποιῇ.

126 Ἐπειδὴ τοίνυν ἡ μὲν εὐσεβὴς καὶ δικαία ψῆφος ἅπασι δέδεικται, δεῖ δέ μ', ὡς ἔοικε, καίπερ οὐ φιλολοίδορον ὄντα, διὰ τὰς ὑπὸ τούτου βλασφημίας εἰρημένας, ἀντὶ πολλῶν καὶ ψευδῶν αὐτὰ τἀναγκαιότατ' εἰπεῖν περὶ αὐτοῦ, καὶ δεῖξαι τίς ὢν καὶ τίνων ῥᾳδίως οὕτως ἄρχει τοῦ κακῶς λέγειν, καὶ λόγους τινὰς διασύρει, αὐτὸς εἰρηκὼς ἃ

122 7 καίτοι καὶ codd. : καίτοι S¹A || 124 6 φῇ codd. : θῇ A || 8 ἐξέλειπες S : -λιπες cett. || 125 3 πρότερον codd. : om. A || 7 ἐμοὶ SBL¹Q : ἐμός ALO || 126 3 ὄντα S¹FQV : ὄντα φύσει S corr. AL || 6 τινὰς FL vulg. : τινας S τίνας A.

et persifle certaines expressions, quand lui-même a dit ce que tout honnête homme hésiterait à prononcer..... 127 En effet, si l'accusateur était Éaque, Rhadamanthe ou Minos, au lieu d'être un misérable glaneur, un rebut de l'agora, une peste de scribouillard, je ne crois pas qu'il aurait ainsi parlé ni qu'il aurait employé des expressions si insupportables, en criant comme dans une tragédie : « O terre, ô soleil, ô vertu » et cætera, et encore en invoquant « l'intelligence et l'éducation qui nous font distinguer le beau et le laid[1] ». Car, bien sûr, vous l'avez entendu s'exprimer ainsi. 128 Qu'as-tu à faire, ordure, avec la vertu, toi ou les tiens ? Comment peux-tu distinguer ce qui est bien et ce qui ne l'est pas ? Où et comment en as-tu été jugé digne ? Où t'a-t-on permis de parler d'éducation ? Pas un de ceux qui en sont véritablement pourvus, ne dirait rien de tel sur lui-même, et il en rougirait même quand un autre le dirait. Quant à ceux qui en sont dénués comme toi et qui l'affectent par sottise, ils n'y gagnent que de peiner leurs auditeurs quand ils en parlent, non pas de paraître en avoir.

129 Je n'ai pas à me demander ce que je dois dire de toi et des tiens, mais je me demande ce que je rappellerai en premier lieu. Sera-ce que ton père Tromès[2] était esclave d'Elpias qui enseignait l'écriture près du Théseion ? Il portait de grosses entraves et un carcan. Ou bien que ta mère, grâce à ses mariages en plein jour dans la boutique voisine du héros Calamitès*, a élevé le beau portrait et l'excellent acteur de dernier ordre que tu es ? Mais tout le monde le sait, même si je n'en parle pas. Ou bien que le flûtiste de trière* Phormion, l'esclave de Dion de Phréarrhoi, l'a tirée de ce beau métier ? Mais, par Zeus et par les dieux, j'hésite, craignant qu'en disant de toi ce qui te convient, je ne passe pour adopter un langage peu convenable pour moi. 130 Je

1. C'est la péroraison même d'Eschine (*Clés.* 260).
2. Cf. *Amb.* 269, où Démosthène se montre moins violent à l'égard des parents d'Eschine à la fois pour éviter un démenti (Atromètos vivait encore en 343) et parce que la lutte était moins ancienne, donc moins acharnée.

τίς οὐκ ἂν ὤκνησεν τῶν μετρίων ἀνθρώπων φθέγξασθαι ; 127 Εἰ γὰρ Αἰακὸς ἢ Ῥαδάμανθυς ἢ Μίνως ἦν ὁ κατηγορῶν, ἀλλὰ μὴ σπερμολόγος, περίτριμμ' ἀγορᾶς, ὄλεθρος γραμματεύς, οὐκ ἂν αὐτὸν οἶμαι ταῦτ' εἰπεῖν οὐδ' ἂν οὕτως ἐπαχθεῖς λόγους πορίσασθαι, ὥσπερ ἐν τραγῳδίᾳ βοῶντα « Ὦ γῆ καὶ ἥλιε καὶ ἀρετή. » καὶ τὰ τοιαῦτα, καὶ πάλιν « σύνεσιν καὶ παιδείαν » ἐπικαλούμενον, « ᾗ τὰ καλὰ καὶ τὰ αἰσχρὰ διαγιγνώσκεται »· ταῦτα γὰρ δήπουθεν ἠκούετ' αὐτοῦ λέγοντος. 128 Σοὶ δ' ἀρετῆς, ὦ κάθαρμα, ἢ τοῖς σοῖς τίς μετουσία ; Ἢ καλῶν ἢ μὴ τοιούτων τίς διάγνωσις ; Πόθεν ἢ πῶς ἀξιωθέντι ; Ποῦ δὲ παιδείας σοι θέμις μνησθῆναι ; Ἧς τῶν μὲν ὡς ἀληθῶς τετυχηκότων οὐδ' ἂν εἷς εἴποι περὶ αὑτοῦ τοιοῦτον οὐδέν, | ἀλλὰ κἂν ἑτέρου λέγοντος ἐρυθριάσειεν· τοῖς δ' ἀπολειφθεῖσιν μὲν ὥσπερ σύ, προσποιουμένοις δ' ὑπ' ἀναισθησίας τὸ τοὺς ἀκούοντας ἀλγεῖν ποιεῖν ὅταν λέγωσιν, οὐ τὸ δοκεῖν τοιούτοις εἶναι περίεστιν.

129 Οὐκ ἀπορῶν δ' ὅ τι χρὴ περὶ σοῦ καὶ τῶν σῶν εἰπεῖν, ἀπορῶ τοῦ πρώτου μνησθῶ. Πότερ' ὡς ὁ πατήρ σου Τρόμης ἐδούλευεν παρ' Ἐλπίᾳ τῷ πρὸς τῷ Θησείῳ διδάσκοντι γράμματα, χοίνικας παχείας ἔχων καὶ ξύλον ; Ἢ ὡς ἡ μήτηρ σου τοῖς μεθημερινοῖς γάμοις ἐν τῷ κλεισίῳ τῷ πρὸς τῷ Καλαμίτῃ ἥρωι χρωμένη τὸν καλὸν ἀνδριάντα καὶ τριταγωνιστὴν ἄκρον ἐξέθρεψέ σε ; Ἀλλὰ πάντες ἴσασι ταῦτα, κἂν ἐγὼ μὴ λέγω. Ἀλλ' ὡς ὁ τριηραύλης Φορμίων, ὁ Δίωνος τοῦ Φρεαρρίου δοῦλος, ἀνέστησεν αὐτὴν ἀπὸ ταύτης τῆς καλῆς ἐργασίας ; Ἀλλά, νὴ τὸν Δία καὶ θεούς, ὀκνῶ μὴ περὶ σοῦ τὰ προσήκοντα λέγων αὐτὸς οὐ προσήκοντας ἐμαυτῷ δόξω προῃρῆσθαι λόγους. 130 Ταῦτα μὲν οὖν ἐάσω, ἀπ' αὐτῶν

127 3 ταῦτ' εἰπεῖν SBFLQ : τοιαῦτ' εἰπεῖν A || 128 3 πόθεν codd. : πόθεν λαβόντι S corr. P γρ LQ γρ || 129 3 Ἐλπίᾳ AF vulg. : ελπιδαι S[1] ἐλπίδα L[1]O[1] || 7 ἀλλὰ πάντες... λέγω AO : om. SBFL[1]QY || 130 1 ἀπ' αὐτῶν codd. : απαντων S.

laisserai donc cela et commencerai par les faits mêmes de sa propre vie. Il n'était pas en effet l'homme de la situation qu'il a obtenue, mais un de ces hommes que le peuple maudit[1]. Bien tard — je dis tard ? plutôt il y a un ou deux jours, il est devenu à la fois Athénien et orateur. Ajoutant deux syllabes au nom de son père, il a fait de Tromès Atromètos et de sa mère tout à fait noblement Glaucothéa, quand chacun sait qu'on l'appelait Empousa[2] et qu'elle avait reçu ce nom évidemment parce qu'elle faisait et subissait tout (quelle autre origine en effet ?) **131** Malgré cela, ta nature est si ingrate et perverse que, transformé par les citoyens que voici d'esclave en homme libre et de mendiant en riche, non seulement tu ne leur en es pas reconnaissant, mais tu t'es vendu pour faire une politique dirigée contre eux. Ce sur quoi l'on peut discuter et dire qu'il a parlé dans l'intérêt de l'État, je le laisserai de côté ; mais ce qu'il a été évidemment convaincu de faire pour l'ennemi, voilà ce que je rappellerai.

132 Qui de vous ne connaît Antiphon, l'homme exclu de son dème[3], qui était venu à Athènes pour exécuter la promesse faite à Philippe d'incendier les arsenaux ? Je l'avais surpris caché au Pirée et l'avais présenté à l'Assemblée ; mais cet individu jaloux cria et hurla qu'en régime démocratique je causais un scandale en outrageant les citoyens malheureux et en entrant sans décret dans une maison, et il le fit relâcher. **133** Si le Conseil de l'Aréopage*, mis au courant de l'affaire, et voyant que votre aveuglement était déplacé, n'avait pas fait rechercher et arrêter l'individu pour le ramener devant vous, un tel homme vous aurait été arraché, aurait esquivé le châtiment et allait être envoyé à l'étranger par le beau parleur que voici. En fait, vous, vous l'avez fait mettre à la torture et exécuter, comme aurait dû l'être également Eschine. **134** Aussi le Conseil de l'Aréopage, qui connaissait

1. Au début de chaque assemblée, le héraut maudissait solennellement les traîtres et les mauvais conseillers.
2. Monstre féminin à formes variées (Aristoph., *Gren.* 288 et suiv.).
3. Évidemment lors de la revision générale des listes civiques qui eut lieu en 346/5 (cf. *Contre Euboulidès*).

δ' ὧν αὐτὸς βεβίωκεν ἄρξομαι. Οὐδὲ γὰρ ὧν ἔτυχεν ἦν, ἀλλ' οἷς ὁ δῆμος καταρᾶται. Ὀψὲ γάρ ποτε... ὀψὲ λέγω; χθὲς μὲν οὖν καὶ πρῴην ἅμ' Ἀθηναῖος καὶ ῥήτωρ γέγονεν, καὶ δύο συλλαβὰς προσθεὶς τὸν μὲν πατέρ' ἀντὶ Τρόμητος ἐποίησεν Ἀτρόμητον, τὴν δὲ μητέρα σεμνῶς πάνυ Γλαυκοθέαν, ἣν Ἔμπουσαν ἅπαντες ἴσασι καλουμένην, ἐκ τοῦ πάντα ποιεῖν καὶ πάσχειν δηλόνοτι ταύτης τῆς ἐπωνυμίας τυχοῦσαν· πόθεν γὰρ ἄλλοθεν; 131 Ἀλλ' ὅμως οὕτως ἀχάριστος εἶ καὶ πονηρὸς φύσει ὥστ' ἐλεύθερος ἐκ δούλου καὶ | πλούσιος ἐκ πτωχοῦ διὰ τουτουσὶ γεγονὼς οὐχ ὅπως χάριν αὐτοῖς ἔχεις, ἀλλὰ μισθώσας σαυτὸν κατὰ τουτωνὶ πολιτεύῃ. Καὶ περὶ ὧν μὲν ἔστι τις ἀμφισβήτησις ὡς ἄρ' ὑπὲρ τῆς πόλεως εἴρηκεν, ἐάσω· ἃ δ' ὑπὲρ τῶν ἐχθρῶν φανερῶς ἀπεδείχθη πράττων, ταῦτ' ἀναμνήσω. 132 Τίς γὰρ ὑμῶν οὐκ οἶδεν τὸν ἀποψηφισθέντ' Ἀντιφῶντα, ὃς ἐπαγγειλάμενος Φιλίππῳ τὰ νεώρι' ἐμπρήσειν εἰς τὴν πόλιν ἦλθεν; Ὃν λαβόντος ἐμοῦ κεκρυμμένον ἐν Πειραιεῖ καὶ καταστήσαντος εἰς τὴν ἐκκλησίαν βοῶν ὁ βάσκανος οὗτος καὶ κεκραγὼς ὡς ἐν δημοκρατίᾳ δεινὰ ποιῶ τοὺς ἠτυχηκότας τῶν πολιτῶν ὑβρίζων καὶ ἐπ' οἰκίας βαδίζων ἄνευ ψηφίσματος, ἀφεθῆναι ἐποίησεν. 133 Καὶ εἰ μὴ ἡ βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου τὸ πρᾶγμ' αἰσθομένη καὶ τὴν ὑμετέραν ἄγνοιαν ἐν οὐ δέοντι συμβεβηκυῖαν ἰδοῦσα ἐπεζήτησε τὸν ἄνθρωπον καὶ συλλαβοῦσ' ἐπανήγαγεν ὡς ὑμᾶς, ἐξήρπαστ' ἂν ὁ τοιοῦτος καὶ τὸ δίκην δοῦναι διαδὺς ἐξεπέμπετ' ἂν ὑπὸ τοῦ σεμνολόγου τουτουί. Νῦν δ' ὑμεῖς στρεβλώσαντες αὐτὸν ἀπεκτείνατε, ὡς ἔδει γε καὶ τοῦτον. 134 Τοιγαροῦν εἰδυῖα ταῦθ' ἡ βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου

130 2 οὐδὲ γὰρ..... καταρᾶται codd, post λόγους transp. S mg. || 6–7 Γλαυκοθέαν SL¹ : Γλαυκοθέαν ὠνόμασεν vulg. || 8 πάσχειν codd. : πάσχειν καὶ γίγνεσθαι SL¹ || 131 4 τουτωνί codd. : τουτωι S¹ || 7 φανερῶς codd. : καθαρῶς Q Aug 2 || 132 3 ἐμπρήσειν SB¹F¹LQ : ἐμπρήσειν τὰ ὑμέτερα vulg. || 133 3 ὑμετέραν codd. : ἡμ- S¹.

la conduite d'Eschine en cette circonstance, quand vous eûtes élu celui-ci comme avocat pour l'affaire du sanctuaire de Dèlos[1], avec le même aveuglement qui vous faisait sacrifier bien des intérêts publics, le Conseil, comme vous aviez demandé sa collaboration en lui donnant pleins pouvoirs, exclut immédiatement cet individu comme traître et désigna Hypéride pour orateur. C'est en prenant les bulletins sur l'autel qu'il agit ainsi, et aucun suffrage n'alla à ce sale individu. **135** Pour montrer que c'est bien la vérité, appelle-moi les témoins de ces faits.

Témoins

[Au nom de tous, témoignage en faveur de Démosthène porté par Callias de Sounion, Zénon de Phlya, Cléon de Phalère et Dèmonicos de Marathon : un jour que le peuple avait nommé Eschine avocat auprès des Amphictyons pour l'affaire du sanctuaire de Dèlos, nous, réunis en conseil, nous avons jugé qu'Hypéride était plus digne de parler au nom de l'Etat, et c'est Hypéride qui fut envoyé en mission.]

136 Ainsi donc le Conseil, en enlevant la parole à cet individu et en confiant la mission à un autre, fit voir qu'Eschine était un traître et un de vos ennemis.

Voilà donc un acte politique de cette espèce dû à ce vaillant homme, semblable, n'est-ce pas ?, à ceux qu'il me reproche. Rappelez-vous-en un second. Quand Philippe envoya Python de Byzance* et, avec lui, des ambassadeurs de tous ses alliés pour déshonorer notre pays et montrer son injustice, alors moi, quand Python déployait son audace et lâchait ses écluses contre vous, je n'ai pas battu en retraite, je me suis levé

1. En 345 (Cloché, *Démosth.*, p. 128) ou 343 (Glotz, *Hist. gr.* III, 1, p. 318), Athènes avait eu à plaider devant les Amphictyons contre Dèlos qui demandait que l'administration du sanctuaire, exercée par les Athéniens, leur fût enlevée ; Athènes eut gain de cause (cf. Ps.-Plut., *Vies des Dix Or.* 849 F).

τότε τούτῳ πεπραγμένα, χειροτονησάντων αὐτὸν ὑμῶν σύνδικον ὑπὲρ τοῦ ἱεροῦ τοῦ ἐν Δήλῳ ἀπὸ τῆς αὐτῆς ἀγνοίας ἧσπερ πολλὰ προιεσθε τῶν κοινῶν, ὡς προσείλεσθε κἀκείνην καὶ τοῦ πράγματος κυρίαν ἐποιήσατε, τοῦτον μὲν εὐθὺς ἀπήλασεν ὡς προδότην, Ὑπερείδῃ δὲ λέγειν προσέταξεν· καὶ ταῦτα ἀπὸ τοῦ βωμοῦ φέρουσα τὴν ψῆφον ἔπραξε, καὶ οὐδεμία ψῆφος ἠνέχθη τῷ μιαρῷ τούτῳ. |
135 Καὶ ὅτι ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι τούτων τοὺς μάρτυρας.

Μάρτυρες

[Μαρτυροῦσι Δημοσθένει ὑπὲρ ἁπάντων οἵδε, Καλλίας Σουνιεύς, Ζήνων Φλυεύς, Κλέων Φαληρεύς, Δημόνικος Μαραθώνιος, ὅτι τοῦ δήμου ποτὲ χειροτονήσαντος Αἰσχίνην σύνδικον ὑπὲρ τοῦ ἱεροῦ τοῦ ἐν Δήλῳ εἰς τοὺς Ἀμφικτύονας συνεδρεύσαντες ἡμεῖς ἐκρίναμεν Ὑπερείδην ἄξιον εἶναι μᾶλλον ὑπὲρ τῆς πόλεως λέγειν, καὶ ἀπεστάλη Ὑπερείδης.]

136 Οὐκοῦν ὅτε τοῦτον τοῦ λέγειν ἀπήλασεν ἡ βουλὴ καὶ προσέταξεν ἑτέρῳ, τότε καὶ προδότην εἶναι καὶ κακόνουν ὑμῖν ἀπέφηνεν.

Ἓν μὲν τοίνυν τοῦτο τοιοῦτο πολίτευμα τοῦ νεανίου τούτου, ὅμοιόν γε (οὐ γάρ;) οἷς ἐμοῦ κατηγορεῖ. Ἕτερον δ' ἀναμιμνήσκεσθε. Ὅτε γὰρ Πύθωνα Φίλιππος ἔπεμψε τὸν Βυζάντιον καὶ παρὰ τῶν αὐτοῦ συμμάχων πάντων συνέπεμψε πρέσβεις, ὡς ἐν αἰσχύνῃ ποιήσων τὴν πόλιν καὶ δείξων ἀδικοῦσαν, τότε ἐγὼ μὲν τῷ Πύθωνι θρασυνομένῳ καὶ πολλῷ ῥέοντι καθ' ὑμῶν οὐχ ὑπεχώρησα, ἀλλ'

134 2 τότε S : τὰ τότε L vulg. ‖ 4 ἧσπερ SFLQ ; ἧσπερ ἕνεκα A ἀφ' ἧσπερ vulg. ‖ προίεσθε L vulg. : προΐστε S[1]F[1]Q προεῖσθε AL γρ ‖ προσείλεσθε Wolf : προείλ- codd. ‖ **136** 1 τοῦτον τοῦ λέγειν Pauly : τούτου λέγοντος S[1]BFQ τούτου μέλλοντος λέγειν S corr. AL vulg. ‖ ἀπήλασεν SL : ἀπήλ- αὐτὸν vulg. ‖ 6 ἀναμιμνήσκεσθε codd. : -μνήσκεσθαι S[1] ‖ 10 οὐχ ὑπεχώρησα SBLQ : οὐκ εἶξα οὐδ' ὑπεχ- vulg.

pour répondre, je n'ai pas abandonné les droits de notre pays, j'ai prouvé si clairement l'injustice de Philippe que ses propres alliés se sont levés pour en convenir. Et cet individu soutenait Python et portait témoignage contre sa patrie, un faux témoignage.

137 Cela ne lui suffisait pas. Une autre fois, plus tard, il fut surpris en conférence avec Anaxinos[1], l'espion, dans la maison de Thrason. Or quiconque se rencontrait seul à seul avec l'envoyé de l'ennemi et délibérait avec lui, cet homme était, par nature, espion et ennemi de sa patrie. Pour montrer que je dis bien la vérité, appelle-moi les témoins de ces faits.

Témoins

[Télédèmos, fils de Cléon, Hypéride, fils de Callaischros, Nicomachos, fils de Diophantos, témoignent en faveur de Démosthène et ont affirmé sous la foi du serment devant les stratèges savoir qu'Eschine de Cothôkidai, fils d'Atromètos, se rencontrait de nuit dans la maison de Thrason et délibérait avec Anaxinos qui fut jugé comme espion de Philippe. Ces témoignages ont été rendus sous l'archontat de Nikias, le 3 Hécatombéon.]

138 Je pourrais encore dire mille autres choses sur Eschine, mais je les laisse de côté. Car voilà ce qu'il en est. Je pourrais encore montrer bien des actes où cet individu, en ce temps-là, s'est découvert comme un serviteur de l'ennemi et mon insulteur. Mais il n'y a pas pour cela chez vous un souvenir exact ni la colère légitime. Par une mauvaise habitude, vous avez laissé pleine licence à qui veut donner un croc-en-jambe à l'homme qui parle dans votre intérêt et l'attaquer en sycophante, et vous troquez l'intérêt de l'État contre le plaisir et l'agrément que causent les injures. Aussi est-il plus facile et plus sûr de toucher un salaire en servant l'ennemi en toute occasion que d'agir en bon citoyen et de prendre position pour vous défendre.

1. L'arrestation et le procès d'Anaxinos d'Oréos semblent avoir eu lieu au printemps de 340 ; naturellement Eschine (*Ctés.* 223-224) donne de l'affaire une version toute différente.

ἀναστὰς ἀντεῖπον, καὶ τὰ τῆς πόλεως δίκαι' οὐχὶ προύδωκα, ἀλλ' ἀδικοῦντα Φίλιππον ἐξέλεγξα φανερῶς οὕτως ὥστε τοὺς ἐκείνου συμμάχους αὐτοὺς ἀνισταμένους ὁμολογεῖν· οὗτος δὲ συνηγωνίζετο καὶ τἀναντία ἐμαρτύρει τῇ πατρίδι, καὶ ταῦτα ψευδῆ.

137 Καὶ οὐκ ἀπέχρη ταῦτα, ἀλλὰ πάλιν μετὰ ταῦθ' ὕστερον Ἀναξίνῳ τῷ κατασκόπῳ συνιὼν εἰς τὴν Θράσωνος οἰκίαν ἐλήφθη. Καίτοι ὅστις τῷ ὑπὸ τῶν πολεμίων πεμφθέντι μόνος μόνῳ συνῄει καὶ ἐκοινολογεῖτο, | οὗτος αὐτὸς ὑπῆρχεν τῇ φύσει κατάσκοπος καὶ πολέμιος τῇ πατρίδι. Καὶ ὅτι ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι τούτων τοὺς μάρτυρας.

Μάρτυρες

[Τελέδημος Κλέωνος, Ὑπερείδης Καλλαίσχρου, Νικόμαχος Διοφάντου μαρτυροῦσι Δημοσθένει καὶ ἐπωμόσαντο ἐπὶ τῶν στρατηγῶν εἰδέναι Αἰσχίνην Ἀτρομήτου Κοθωκίδην συνερχόμενον νυκτὸς εἰς τὴν Θράσωνος οἰκίαν καὶ κοινολογούμενον Ἀναξίνῳ, ὃς ἐκρίθη εἶναι κατάσκοπος παρὰ Φιλίππου. Αὗται ἀπεδόθησαν αἱ μαρτυρίαι ἐπὶ Νικίου, ἑκατομβαιῶνος τρίτῃ ἱσταμένου.]

138 Μυρία τοίνυν ἕτερ' εἰπεῖν ἔχων περὶ αὐτοῦ παραλείπω. Καὶ γὰρ οὕτω πως ἔχει· πόλλ' ἂν ἐγὼ ἔτι τούτων ἔχοιμι δεῖξαι, ὧν οὗτος κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους τοῖς μὲν ἐχθροῖς ὑπηρετῶν, ἐμοὶ δ' ἐπηρεάζων εὑρέθη· ἀλλ' οὐ τίθεται ταῦτα παρ' ὑμῖν εἰς ἀκριβῆ μνήμην οὐδ' ἣν προσῆκεν ὀργήν, ἀλλὰ δεδώκατ' ἔθει τινὶ φαύλῳ πολλὴν ἐξουσίαν τῷ βουλομένῳ τὸν λέγοντά τι τῶν ὑμῖν συμφερόντων ὑποσκελίζειν καὶ συκοφαντεῖν, τῆς ἐπὶ ταῖς λοιδορίαις ἡδονῆς καὶ χάριτος τὸ τῆς πόλεως συμφέρον ἀνταλλαττόμενοι. Διόπερ ῥᾷόν ἐστι καὶ ἀσφαλέστερον ἀεὶ τοῖς ἐχθροῖς ὑπηρετοῦντα μισθαρνεῖν ἢ τὴν ὑπὲρ ὑμῶν ἑλόμενον τάξιν πολιτεύεσθαι.

138 2 ἐγὼ SL : ἐγὼ νῦν vulg.

·139 Certes être l'allié de Philippe avant la guerre ouverte était scandaleux, terre et dieux ! (n'est-ce pas ?) quand c'était contre la patrie. Accordez-lui cela, si vous le voulez, accordez-le lui. Mais quand nos bateaux étaient ouvertement capturés, quand la Chersonèse était ravagée, quand l'homme cherchait à marcher vers l'Attique, quand les événements n'étaient plus discutables et que la guerre était engagée, ce que ce jaloux avaleur d'iambes a jamais fait pour vous, il ne saurait le montrer ; il n'existe pas de décret, petit ou grand, au compte d'Eschine dans l'intérêt de l'État. S'il le prétend, qu'il le montre maintenant sur le temps qui m'est accordé. Mais il n'y en a aucun. Or nécessairement de deux choses l'une : ou bien c'est parce qu'il n'avait rien à critiquer alors dans mon action qu'il ne proposait pas des mesures opposées ; ou bien c'est parce qu'il cherchait l'avantage de l'ennemi qu'il n'exposait pas ce qui valait mieux.

140 Est-ce que, de même qu'il s'abstenait de rédiger des propositions, il s'abstenait de parler quand il s'agissait de faire du mal ? Au contraire, nul autre ne pouvait plus parler. Et encore, ses autres actes, le pays pouvait, à ce qu'il paraît, les supporter, et lui pouvait rester dans l'ombre. Mais il y a ajouté une action, Athéniens, qui a mis le comble à ses agissements antérieurs ; et c'est à quoi il a consacré la majeure partie[1] de son discours, en exposant les décisions touchant les Locriens d'Amphissa, pour déformer la vérité. Mais cela n'est pas de nature à le faire. Pourquoi ? Jamais tu ne te laveras de ce que tu as fait là-bas ; tu ne pourras assez parler pour cela.

141 J'invoque[2] en votre présence, Athéniens, tous les dieux et toutes les déesses qui règnent sur la terre d'Attique, et Apollon Pythien qui est le dieu ancestral de notre pays, et je demande à tous, si je vous dis la vérité et si je l'ai

1. Hyperbole oratoire, bien que l'exposé d'Eschine (*Ctés.* 107-151) soit long.

2. Après le faux épilogue (126 et suiv.), Démosthène fait précéder son exposé d'une prière qui rappelle celle du début, au moment où vient en discussion la période essentielle de sa vie politique.

139 Καὶ τὸ μὲν δὴ πρὸ τοῦ πολεμεῖν φανερῶς συναγωνίζεσθαι Φιλίππῳ, δεινὸν μέν, ὦ γῆ καὶ θεοί, (πῶς γὰρ οὔ;) κατὰ τῆς πατρίδος· δότε δ', εἰ βούλεσθε, δότ' αὐτῷ τοῦτο. | Ἀλλ' ἐπειδὴ φανερῶς ἤδη τὰ πλοῖ' ἐσεσύλητο, Χερρόνησος ἐπορθεῖτο, ἐπὶ τὴν Ἀττικὴν ἐπορεύεθ' ἄνθρωπος, οὐκέτ' ἐν ἀμφισβητησίμῳ τὰ πράγματ' ἦν, ἀλλ' ἐνειστήκει πόλεμος, ὅ τι μὲν πώποτ' ἔπραξ' ὑπὲρ ὑμῶν ὁ βάσκανος οὑτοσὶ ἰαμβειοφάγος οὐκ ἂν ἔχοι δεῖξαι, οὐδ' ἔστιν οὔτε μεῖζον οὔτ' ἔλαττον ψήφισμ' οὐδὲν Αἰσχίνῃ περὶ τῶν συμφερόντων τῇ πόλει· εἰ δέ φησι, νῦν δειξάτω ἐν τῷ ἐμῷ ὕδατι. Ἀλλ' οὐκ ἔστιν οὐδέν. Καίτοι δυοῖν αὐτὸν ἀνάγκη θάτερον· ἢ μηδὲν τοῖς πραττομένοις ὑπ' ἐμοῦ τότ' ἔχοντ' ἐγκαλεῖν μὴ γράφειν παρὰ ταῦθ' ἕτερα ἢ τὸ τῶν ἐχθρῶν συμφέρον ζητοῦντα μὴ φέρειν εἰς μέσον τὰ τούτων ἀμείνω.

140 Ἆρ' οὖν οὐδ' ἔλεγεν, ὥσπερ οὐδ' ἔγραφεν, ἡνίκα ἐργάσασθαί τι δέοι κακόν; Οὐ μὲν οὖν ἦν εἰπεῖν ἑτέρῳ. Καὶ τὰ μὲν ἄλλα καὶ φέρειν ἠδύναθ', ὡς ἔοικεν, ἡ πόλις καὶ ποιῶν οὗτος λανθάνειν· ἓν δ' ἐπεξειργάσατ', ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοιοῦτον ὃ πᾶσι τοῖς προτέροις ἐπέθηκε τέλος· περὶ οὗ τοὺς πολλοὺς ἀνήλωσε λόγους, τὰ τῶν Ἀμφισσέων Λοκρῶν διεξιὼν δόγματα ὡς διαστρέψων τἀληθές. Τὸ δ' οὐ τοιοῦτόν ἐστι· πόθεν; Οὐδέποτ' ἐκνίψει σὺ τἀκεῖ πεπραγμένα σαυτῷ· οὐχ οὕτω πόλλ' ἐρεῖς.

141 Καλῶ δ' ἐναντίον ὑμῶν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοὺς θεοὺς πάντας καὶ πάσας, ὅσοι τὴν χώραν ἔχουσι τὴν Ἀττικήν, καὶ τὸν Ἀπόλλω τὸν Πύθιον, ὃς πατρῷός ἐστι τῇ πόλει, καὶ ἐπεύχομαι πᾶσι τούτοις, εἰ μὲν ἀληθῆ πρὸς

139 5 ἄνθρωπος FQ : ὁ ἄνος L ἄνθρωπος S vulg. || 8 ἰαμβειοφάγος S γρ F mg 4 Ham. III p. 241 et 244 : ἰαμβοφάγος *Ét. mag.* p. 463, 41 ἰαμβειογράφος S vulg. ἰαμβογράφος A || 9 περὶ τῶν συμφ- vulg. : ὑπὲρ τῶν συμφ- SL || 10 ἐν A : ἐπὶ SL || **140** 2 ἦν εἰπεῖν codd. : εἰπεῖν ἦν S^1L || 3-4 καὶ ποιῶν SA : ἃ ποιῶν vulg. || 4 λανθάνειν S^1 : ἐλάνθανεν cett. || ἄνδρες SAFL : ὦ ἄνδρες vulg. || 7 Λοκρῶν Wolf : τῶν Λοκρῶν codd. om. A || **141** 1 ἄνδρες S : ὦ ἄνδρες L vulg. || 2 πάντας dett. : ἅπαντας SL vulg.

dite alors devant le peuple aussitôt que j'ai vu ce sacrilège se mêler de cette affaire (je l'ai reconnu, je l'ai reconnu aussitôt), de me donner le bonheur et le salut ; mais si, par haine ou par jalousie personnelle, j'apporte contre cet individu une imputation fausse, je leur demande de m'empêcher de jouir d'aucun bien.

142 Pourquoi ai-je lancé cette imprécation et monté si haut le ton ? C'est que, tout en ayant à ma disposition dans les archives de l'État des documents qui me permettront une démonstration claire, tout en sachant que vous vous rappellerez les événements, je crains que cet individu ne soit jugé trop petit[1] pour le mal qu'il a causé ; c'est ce qui s'est produit autrefois, quand il a causé la perte des malheureux Phocidiens par le faux rapport qu'il a fait ici. **143** En effet la guerre d'Amphissa, qui permit à Philippe de venir à Élatée et qui fit choisir comme chef des Amphictyons l'homme qui a bouleversé toute la Grèce, c'est cet individu qui l'a machinée et qui, seul au monde, est responsable des plus grands malheurs. Et alors, dès le début, quand je protestais et criais à l'Assemblée[2] : « Tu introduis la guerre en Attique, Eschine, une guerre amphictyonique », ceux qui avaient été spécialement convoqués pour siéger là, m'empêchaient de parler, tandis que les autres s'étonnaient et supposaient que, par haine personnelle, je portais contre lui une imputation sans fondement. **144** De quelle espèce était cette affaire, Athéniens, pour quel but elle fut machinée, comment elle fut exécutée, écoutez-le maintenant, puisqu'alors on vous en a empêchés ; vous verrez que l'affaire fut bien montée, vous en tirerez grand profit pour l'histoire des affaires publiques et vous apercevrez combien grande était l'habileté de Philippe.

1. Une remarque analogue figure déjà dans *Amb.* 29.
2. Quand Eschine rendit compte de l'action qu'il avait menée à Delphes en 339, son attitude fut d'abord approuvée, mais Démosthène obtint presque aussitôt qu'Athènes refusât de s'associer aux mesures prises par la majorité de l'Amphictyonie contre les Locriens (cf. Eschine, *Ctés.* 125-127).

ὑμᾶς εἴποιμι, καὶ εἶπον καὶ τότ' εὐθὺς ἐν τῷ δήμῳ, | ὅτε πρῶτον εἶδον τουτονὶ τὸν μιαρὸν τούτου τοῦ πράγματος ἁπτόμενον (ἔγνων γάρ, εὐθέως ἔγνων), εὐτυχίαν μοι δοῦναι καὶ σωτηρίαν, εἰ δὲ πρὸς ἔχθραν ἢ φιλονικίας ἰδίας ἕνεκ' αἰτίαν ἐπάγω τούτῳ ψευδῆ, πάντων τῶν ἀγαθῶν ἀνόνητόν με ποιῆσαι.

142 Τί οὖν ταῦτ' ἐπήραμαι καὶ διετεινάμην οὑτωσὶ σφοδρῶς; Ὅτι καὶ γράμματ' ἔχων ἐν τῷ δημοσίῳ κείμενα, ἐξ ὧν ταῦτ' ἐπιδείξω σαφῶς καὶ ὑμᾶς εἰδὼς τὰ πεπραγμένα μνημονεύσοντας, ἐκεῖνο φοβοῦμαι, μὴ τῶν εἰργασμένων αὐτῷ κακῶν οὗτος ἐλάττων ὑποληφθῇ· ὅπερ πρότερον συνέβη, ὅτε τοὺς ταλαιπώρους Φωκέας ἐποίησ' ἀπολέσθαι, τὰ ψευδῆ δεῦρ' ἀπαγγείλας. **143** Τὸν γὰρ ἐν Ἀμφίσσῃ πόλεμον, δι' ὃν εἰς Ἐλάτειαν ἦλθε Φίλιππος καὶ δι' ὃν ᾑρέθη τῶν Ἀμφικτυόνων ἡγεμὼν ὃς ἅπαντ' ἀνέτρεψε τὰ τῶν Ἑλλήνων, οὗτός ἐστιν ὁ συγκατασκευάσας καὶ πάντων εἷς ἀνὴρ τῶν μεγίστων αἴτιος κακῶν. Καὶ τότ' εὐθὺς ἐμοῦ διαμαρτυρομένου καὶ βοῶντος ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ· « Πόλεμον εἰς τὴν Ἀττικὴν εἰσάγεις, Αἰσχίνη, πόλεμον Ἀμφικτυονικόν », οἱ μὲν ἐκ παρακλήσεως συγκαθήμενοι οὐκ εἴων με λέγειν, οἱ δὲ ἐθαύμαζον καὶ κενὴν αἰτίαν διὰ τὴν ἰδίαν ἔχθραν ἐπάγειν μ' ὑπελάμβανον αὐτῷ. **144** Ἥτις δ' ἡ φύσις, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, γέγονεν τούτων τῶν πραγμάτων καὶ τίνος εἵνεκα ταῦτα συνεσκευάσθη καὶ πῶς ἐπράχθη, νῦν ἀκούσατε, ἐπειδὴ τότ' ἐκωλύθητε· καὶ γὰρ εὖ πρᾶγμα συντεθὲν ὄψεσθε, καὶ μεγάλ' ὠφελήσεσθε πρὸς ἱστορίαν τῶν κοινῶν, καὶ ὅση δεινότης ἦν τῷ Φιλίππῳ θεάσεσθε.

141 5 καὶ τότ' SF¹LQ : τότ' vulg. || **142** 4 μνημονεύσοντας SQ : -νεύοντας cett. || 5 οὗτος ἐλάττων ὑποληφθῇ codd. : ὑποληφθῇ οὗτος ἐλάττων SL || **143** 5 τῶν μεγίστων vulg. : μεγίστων SBFLQ || κακῶν codd. : κακῶν γεγενημένος A || 7 εἰσάγεις codd. : ἄγεις FOQ || **144** 3 εἵνεκα SF : ἕνεκα L ἕνεκεν A || 4 ἀκούσατε A vulg. : ὑπακ- SBFLQ || 7 θεάσεσθε LO : -σασθε SA vulg.

145 Philippe ne pouvait trouver ni fin ni délivrance à sa guerre contre nous, s'il ne faisait des Thébains et des Thessaliens des ennemis de notre pays. Bien que vos stratèges conduisissent mal et de façon déplorable la guerre contre lui, néanmoins il souffrait mille maux du fait même des hostilités et des corsaires[1]. Car il ne pouvait rien exporter des produits de son pays ni rien importer de ce dont il avait besoin. 146 Il ne l'emportait pas sur vous sur mer et était incapable de marcher sur l'Attique si les Thessaliens ne le suivaient pas et si les Thébains ne le laissaient point passer. Le résultat était que, tout en l'emportant dans les opérations sur les stratèges, quels qu'ils fussent, que vous envoyiez (je laisse de côté ce point), il souffrait beaucoup de par la nature même des lieux et les ressources propres aux deux partis. 147 Si, pour satisfaire sa haine particulière, il cherchait à persuader soit les Thessaliens, soit les Thébains de marcher contre vous, personne, pensait-il, ne le prendrait au sérieux; mais si, sous prétexte d'affaires touchant ces peuples, il se faisait désigner comme chef, il aurait ainsi, espérait-il, plus de facilité pour écarter les uns et persuader les autres. Et alors ? Il entreprend (voyez avec quelle habileté !) de provoquer une guerre touchant les Amphictyons et des troubles au moment de l'assemblée amphictyonique; car, pour régler cela, on aurait, pensait-il, aussitôt besoin de lui. 148 Or, si l'affaire était introduite par un hiéromnémon envoyé soit par lui[2] soit par ses alliés, les soupçons, pensait-il, seraient éveillés; les Thébains, les Thessaliens, tout le monde se tiendrait sur ses gardes. Mais si celui qui faisait cela était un Athénien, envoyé par vous, ses adversaires, il lui serait aisé de rester dans l'ombre. C'est ce qui arriva. 149 Comment donc exécuta-t-il cela ? Il prend à ses gages cet individu. Personne, j'imagine, ne prévoyait l'affaire ni ne se tenait sur ses gardes (c'est l'habitude chez vous en pareil cas). Cet individu fut

1. En 343, Démosthène (*Amb.* 315) jugeait de façon semblable la situation de Philippe en 347.

2. Depuis 346, les deux voix, possédées auparavant par les Phocidiens, avaient été attribuées *à titre personnel* au roi de Macédoine.

145 Οὐκ ἦν τοῦ πρὸς ὑμᾶς πολέμου πέρας οὐδ' ἀπαλλαγὴ Φιλίππῳ, | εἰ μὴ Θηβαίους καὶ Θετταλοὺς ἐχθροὺς ποιήσειε τῇ πόλει: ἀλλὰ καίπερ ἀθλίως καὶ κακῶς τῶν στρατηγῶν τῶν ὑμετέρων πολεμούντων αὐτῷ ὅμως ὑπ' αὐτοῦ τοῦ πολέμου καὶ τῶν λῃστῶν μυρί' ἔπασχε κακά. Οὔτε γὰρ ἐξήγετο τῶν ἐκ τῆς χώρας γιγνομένων οὐδὲν, οὔτ' εἰσήγεθ' ὧν ἐδεῖτ' αὐτῷ· 146 ἦν δὲ οὔτ' ἐν τῇ θαλάττῃ τότε κρείττων ὑμῶν, οὔτ' εἰς τὴν Ἀττικὴν ἐλθεῖν δυνατὸς μήτε Θετταλῶν ἀκολουθούντων, μήτε Θηβαίων διιέντων· συνέβαινε δὲ αὐτῷ τῷ πολέμῳ κρατοῦντι τοὺς ὁποιουσδήποθ' ὑμεῖς ἐξεπέμπετε στρατηγοὺς (ἐῶ γὰρ τοῦτό γε) αὐτῇ τῇ φύσει τοῦ τόπου καὶ τῶν ὑπαρχόντων ἑκατέροις κακοπαθεῖν. 147 Εἰ μὲν οὖν τῆς ἰδίας ἕνεκ' ἔχθρας ἢ τοὺς Θετταλοὺς ἢ τοὺς Θηβαίους συμπείθοι βαδίζειν ἐφ' ὑμᾶς, οὐδέν' ἡγεῖτο προσέξειν αὐτῷ τὸν νοῦν· ἐὰν δὲ τὰς ἐκείνων κοινὰς προφάσεις λαβὼν ἡγεμὼν αἱρεθῇ, ῥᾷον ἤλπιζε τὰ μὲν παρακρούσεσθαι, τὰ δὲ πείσειν. Τί οὖν; Ἐπιχειρεῖ (θεάσασθ' ὡς εὖ) πόλεμον ποιῆσαι τοῖς Ἀμφικτύοσι καὶ περὶ τὴν Πυλαίαν ταραχήν· εἰς γὰρ ταῦτ' εὐθὺς αὐτοὺς ὑπελάμβανεν αὐτοῦ δεήσεσθαι. 148 Εἰ μὲν τοίνυν τοῦτο ἢ τῶν παρ' ἑαυτοῦ πεμπομένων ἱερομνημόνων ἢ τῶν ἐκείνου συμμάχων εἰσηγοῖτό τις, ὑπόψεσθαι τὸ πρᾶγμ' ἐνόμιζε καὶ τοὺς Θηβαίους καὶ τοὺς Θετταλοὺς καὶ πάντας φυλάξεσθαι, ἂν δ' Ἀθηναῖος ᾖ καὶ παρ' ὑμῶν τῶν ὑπεναντίων ὁ τοῦτο ποιῶν, εὐπόρως λήσειν· ὅπερ συνέβη. 149 Πῶς οὖν ταῦτ' ἐποίησε; Μισθοῦται τουτονί. Οὐδενὸς δὲ προειδότος, οἶμαι, τὸ πρᾶγμ' οὐδὲ φυλάττοντος, | ὥσπερ εἴωθε τὰ τοιαῦτα παρ' ὑμῖν γίγνεσθαι, προβληθεὶς πυλάγορος οὗτος καὶ τριῶν ἢ τετ-

145 7 εἰσήγεθ' codd. : ἐσήγ- S || 147 3 οὐδέν' AL : οὐδὲν ἂν S οὐδέν' ἂν coll. || ἡγεῖτο codd. : om. A || προσέξειν SBFL Aug. 2 : προσέχειν A Aug. 4 || 148 3 εἰσηγοῖτο AF corr. Y : -γεῖτο SL vulg. || 5 φυλάξεσθαι SLFO : -ξασθαι AY || 149 4 πυλάγορος S¹A corr. Harp. : πυλαγόρας S corr. L vulg.

proposé comme pylagore [1], élu par trois ou quatre voix et proclamé. Quand il fut arrivé près des Amphictyons avec le prestige d'Athènes, il laissa de côté et négligea tout pour tenter d'exécuter ce pour quoi il avait reçu salaire: il fabriqua et exposa des discours spécieux et des légendes d'où résultait que la région de Kirrha avait été consacrée; ayant affaire à des hommes ignorants de l'éloquence et qui ne prévoyaient pas l'avenir, aux hiéromnémons, 150 il les décida à voter une inspection de la région que les Amphissiens cultivaient parce que, disaient-ils, elle leur appartenait, mais que lui, Eschine, prétendait faire partie du territoire sacré. Les Locriens ne nous intentaient aucun procès et ne faisaient rien de ce qu'il prétexte aujourd'hui où il ment. Vous allez le reconnaître. Il était évidemment impossible aux Locriens de faire aboutir un procès contre notre pays sans nous avoir cités préalablement. Qui donc nous a cités? Sous quel magistrat? Dis l'homme qui le sait, montre-le. Tu ne le pourrais pas. C'était là un prétexte vain et mensonger dont tu abusais. 151 Comme les Amphictyons inspectaient la contrée selon les indications d'Eschine, les Locriens, tombant sur eux, faillirent les abattre tous et enlevèrent même quelques hiéromnémons. Une fois que ces désordres eurent provoqué des griefs et une guerre contre les Amphissiens, tout d'abord Cottyphos conduisit une armée proprement amphictyonique; mais comme les uns n'étaient pas venus, que les autres étaient bien venus, mais ne faisaient rien, ceux des Thessaliens et des autres cités qui étaient depuis longtemps des misérables préparés à cela, poussaient, pour la prochaine session, à prendre aussitôt Philippe comme chef. 152 Et ils avaient trouvé de bons prétextes : il fallait, disaient-ils, ou bien fournir des contributions personnelles, entretenir des mercenaires et infliger des amendes aux insoumis, ou bien prendre Philippe pour chef. A quoi bon m'étendre? A la suite de cela, Philippe fut désigné comme chef. Aussitôt après, il rassembla son

1. Les pylagores étaient élus, tandis que le hiéromnémon, auquel ils étaient adjoints, était désigné par le sort.

τάρων χειροτονησάντων αὐτὸν ἀνερρήθη. Ὡς δὲ τὸ τῆς πόλεως ἀξίωμα λαβὼν ἀφίκετ' εἰς τοὺς Ἀμφικτύονας, πάντα τἄλλ' ἀφεὶς καὶ παριδὼν ἐπέραινεν ἐφ' οἷς ἐμισθώθη, καὶ λόγους εὐπροσώπους καὶ μύθους, ὅθεν ἡ Κιρραία χώρα καθιερώθη, συνθεὶς καὶ διεξελθὼν ἀνθρώπους ἀπείρους λόγων καὶ τὸ μέλλον οὐ προορωμένους, τοὺς ἱερομνήμονας, 150 πείθει ψηφίσασθαι περιελθεῖν τὴν χώραν ἣν οἱ μὲν Ἀμφισσεῖς σφῶν αὐτῶν οὖσαν γεωργεῖν ἔφασαν, οὗτος δὲ τῆς ἱερᾶς χώρας ᾐτιᾶτ' εἶναι, οὐδεμίαν δίκην τῶν Λοκρῶν ἐπαγόντων ἡμῖν, οὐδ' ἃ νῦν προφασίζεται λέγων οὐκ ἀληθῆ. Γνώσεσθε δ' ἐκεῖθεν. Οὐκ ἐνῆν ἄνευ τοῦ προσκαλέσασθαι δήπου τοῖς Λοκροῖς δίκην κατὰ τῆς πόλεως τελέσασθαι. Τίς οὖν ἐκλήτευσεν ἡμᾶς; Ἐπὶ ποίας ἀρχῆς; Εἰπὲ τὸν εἰδότα, δεῖξον. Ἀλλ' οὐκ ἂν ἔχοις, ἀλλὰ κενῇ προφάσει ταύτῃ κατεχρῶ καὶ ψευδεῖ. 151 Περιιόντων τοίνυν τὴν χώραν τῶν Ἀμφικτυόνων κατὰ τὴν ὑφήγησιν τὴν τούτου, προσπεσόντες οἱ Λοκροὶ μικροῦ κατηκόντισαν ἅπαντας, τινὰς δὲ καὶ συνήρπασαν τῶν ἱερομνημόνων. Ὡς δ' ἅπαξ ἐκ τούτων ἐγκλήματα καὶ πόλεμος πρὸς τοὺς Ἀμφισσεῖς ἐταράχθη, τὸ μὲν πρῶτον ὁ Κόττυφος αὐτῶν τῶν Ἀμφικτυόνων ἤγαγε στρατιάν· ὡς δ' οἱ μὲν οὐκ ἦλθον, οἱ δ' ἐλθόντες οὐδὲν ἐποίουν, εἰς τὴν ἐπιοῦσαν Πυλαίαν ἐπὶ τὸν Φίλιππον εὐθὺς ἡγεμόν' ἦγον οἱ κατεσκευασμένοι καὶ πάλαι πονηροὶ τῶν Θετταλῶν καὶ τῶν ἐν ταῖς ἄλλαις πόλεσι. 152 Καὶ προφάσεις εὐλόγους εἰλήφεσαν· ἢ γὰρ αὐτοὺς εἰσφέρειν καὶ ξένους τρέφειν ἔφασαν δεῖν | καὶ ζημιοῦν τοὺς μὴ ταῦτα ποιοῦντας, ἢ 'κεῖνον αἱρεῖσθαι. Τί δεῖ τὰ πολλὰ λέγειν; Ἡιρέθη γὰρ ἐκ τούτων ἡγεμών. Καὶ μετὰ ταῦτ' εὐθέως δύναμιν συλλέξας καὶ παρελθὼν ὡς

150 5 προφασίζεται λέγων Y : οὗτος προφ- λέγων SL προφ- οὗτος λέγων A Vind. 1 οὗτος λέγων προφ- BF vulg. || γνώσεσθε codd. : -σθαι S || 8 ἐπὶ AO mg. : ἀπὸ SL vulg. || 151 2 μικροῦ SL[1] : μικροῦ μὲν vulg. || 3 κατηκόντισαν ἅπαντας S corr A[1]L : κατηκ- S[1] ἅπαντας κατηκ- F vulg. || 7 οἱ δ' ἐλθόντες codd. : om. S[1]L.

armée, s'avança en direction de Kirrha ; puis il dit bien le bonjour à Kirrha et à la Locride, et occupe Élatée [1]. **153** Si, à ce spectacle, les Thébains n'avaient pas aussitôt changé d'opinion pour se ranger de notre côté, tout cela aurait été comme un torrent qui se serait abattu sur Athènes. Mais, pour l'attaque brusquée du moins, les Thébains l'arrêtèrent, surtout, Athéniens, grâce à la faveur de quelque dieu à votre égard, et puis cependant, autant que cela dépendait d'un seul homme, également grâce à moi. Donne-moi ces décrets et la date où chacun a été fait, pour que vous sachiez quel trouble a causé cette tête sacrilège, sans en avoir été châtiée. **154** Lis-moi les décrets [2].

Décret des Amphictyons

[Sous la prêtrise de Cleinagoras, à la session de printemps, décision des pylagores, des représentants des Amphictyons et de la fédération amphictyonique : considérant que les Amphissiens pénètrent sur le territoire sacré, y sèment et se le partagent pour des pâturages, les pylagores et les représentants parcourront ce territoire, en marqueront les limites par des stèles et interdiront aux Amphissiens d'y pénétrer à l'avenir.]

Second décret

155 [Sous la prêtrise de Cleinagoras, à la session de printemps, décision des pylagores, des représentants des Amphictyons et de la fédération amphictyonique : considérant que les Amphissiens se sont partagé le territoire sacré, le cultivent et y font paître des troupeaux ; que, comme on les empêchait d'agir ainsi, ils sont survenus en armes, ont entravé avec violence l'action du conseil commun des Grecs et ont

1. La prise d'Élatée se place au début de l'automne 339 (alors que Thèbes, en expulsant quelques semaines auparavant, la garnison macédonienne de Nikaia, à l'Est des Thermopyles, avait en fait montré son hostilité à Philippe).

2. Les deux décrets transmis par les manuscrits sont apocryphes : l'auteur ignore les hiéromnémons (à moins qu'il ne les appelle « représentants », σύνεδροι) et donne le premier rôle à leurs adjoints les pylagores. Cottyphos y est donné comme Arcadien, alors que c'était un Thessalien de Pharsale.

ἐπὶ τὴν Κιρραίαν, ἐρρῶσθαι φράσας πολλὰ Κιρραίοις καὶ Λοκροῖς, τὴν Ἐλάτειαν καταλαμβάνει. 153 Εἰ μὲν οὖν μὴ μετέγνωσαν εὐθέως, ὡς τοῦτ' εἶδον, οἱ Θηβαῖοι καὶ μεθ' ἡμῶν ἐγένοντο, ὥσπερ χειμάρρους ἂν ἅπαν τοῦτο τὸ πρᾶγμ' εἰς τὴν πόλιν εἰσέπεσε· νῦν δὲ τό γ' ἐξαίφνης ἐπέσχον ἐκεῖνοι, μάλιστα μέν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, θεῶν τινος εὐνοίᾳ πρὸς ὑμᾶς, εἶτα μέντοι καὶ ὅσον καθ' ἕν' ἄνδρα καὶ δι' ἐμέ. Δὸς δέ μοι τὰ δόγματα ταῦτα, καὶ τοὺς χρόνους ἐν οἷς ἕκαστα πέπρακται, ἵν' εἰδῆθ' ἡλίκα πράγμαθ' ἡ μιαρὰ κεφαλὴ ταράξασ' αὕτη δίκην οὐκ ἔδωκε. 154 Λέγε μοι τὰ δόγματα.

Δόγμα Ἀμφικτυόνων

[Ἐπὶ ἱερέως Κλειναγόρου, ἐαρινῆς πυλαίας, ἔδοξε τοῖς πυλαγόροις καὶ τοῖς συνέδροις τῶν Ἀμφικτυόνων καὶ τῷ κοινῷ τῶν Ἀμφικτυόνων, ἐπειδὴ Ἀμφισσεῖς ἐπιβαίνουσιν ἐπὶ τὴν ἱερὰν χώραν καὶ σπείρουσι καὶ βοσκήμασι κατανέμουσιν, ἐπελθεῖν τοὺς πυλαγόρους καὶ τοὺς συνέδρους, καὶ στήλαις διαλαβεῖν τοὺς ὅρους, καὶ ἀπειπεῖν τοῖς Ἀμφισσεῦσι τοῦ λοιποῦ μὴ ἐπιβαίνειν.]

Ἕτερον δόγμα

155 [Ἐπὶ ἱερέως Κλειναγόρου, | ἐαρινῆς πυλαίας, ἔδοξε τοῖς πυλαγόροις καὶ τοῖς συνέδροις τῶν Ἀμφικτυόνων καὶ τῷ κοινῷ τῶν Ἀμφικτυόνων, ἐπειδὴ οἱ ἐξ Ἀμφίσσης τὴν ἱερὰν χώραν κατανειμάμενοι γεωργοῦσι καὶ βοσκήματα νέμουσι, καὶ κωλυόμενοι τοῦτο ποιεῖν ἐν τοῖς ὅπλοις παραγενόμενοι τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων συνέδριον κεκωλύ-

152 6 Κιρραίαν codd. : Κίρραν SL^1 || Κιρραίοις codd. : καὶ Κιρραίοις F || 153 2 εὐθέως codd. : εὐθὺς F || ὡς τοῦτ' εἶδον codd. : om. F || 4 τό γ' SF^{1}LQ : τοῦτό γ' A τότε BY τότε γ' vulg. || 5 ἐπέσχον ABFQ : ἐπέσχον αὐτὸν SL vulg. || 154 2 δόγμα codd. : δόγματα SL || 4 καὶ τῷ... Ἀμφικτυόνων codd : om. SL || 8 ὅρους SFLO : ὅρκους vulg.

même blessé quelques-uns de ses membres, le stratège élu par les Amphictyons, Cottyphos l'Arcadien, ira comme ambassadeur trouver Philippe de Macédoine et lui demandera de porter secours à Apollon et aux Amphictyons, pour éviter de laisser les impies d'Amphissa traiter insolemment le dieu ; et (il lui annoncera[1]) que les Grecs membres du Conseil amphictyonique le choisissent pour général souverain.]

Lis aussi la date où cela s'est produit ; car c'est celle où Eschine a été pylagore. Lis.

Date

[Archontat de Mnésithéidès[2], 16 Anthestérion.]

156 Donne donc la lettre qu'au moment du refus d'obéissance des Thébains, Philippe envoie à ses alliés du Péloponnèse ; vous y verrez aussi clairement qu'il dissimulait le vrai motif des événements, son action dirigée contre la Grèce, les Thébains et vous-mêmes, et qu'il prétendait agir selon l'intérêt commun et les décisions des Amphictyons. Or celui qui lui avait fourni le point de départ et le prétexte, était cet individu. Lis.

Lettre

157 [Philippe[3], roi de Macédoine, aux démiurges et aux représentants de ses alliés du Péloponnèse et à ses autres alliés, salut. Considérant que les Locriens Ozoles, habitants d'Amphissa, traitent insolemment le sanctuaire d'Apollon de Delphes, qu'ils pénètrent en

1. La phrase grecque est très gauchement interrompue par une forte ellipse.
2. L'archonte de 340/39 s'appelait Théophrastos (cf. Eschine, *Ctés.* 115).
3. La lettre présente des formules inusitées au temps de Philippe II. P. Treves (*Les Études classiques*, 1940, p. 150-15) a fait observer que, par contre, elles ressemblent à celles qu'employa Philippe V, ce qui serait un indice que le « faux » est postérieur à la fin du IIIe s. De même les rapports prétendus entre le roi de Macédoine et ses alliés sont fort analogues à ceux qui existèrent au temps d'Antigone Doson, ou, tout au plus, à l'organisation de la ligue de Corinthe après 338.

κασι μετὰ βίας, τινὰς δὲ καὶ τετραυματίκασι, [καὶ] τὸν στρατηγὸν τὸν ᾑρημένον τῶν Ἀμφικτυόνων Κόττυφον τὸν Ἀρκάδα πρεσβεῦσαι πρὸς Φίλιππον τὸν Μακεδόνα, καὶ ἀξιοῦν ἵνα βοηθήσῃ τῷ τε Ἀπόλλωνι καὶ τοῖς Ἀμφικτύοσιν, ὅπως μὴ περιίδῃ ὑπὸ τῶν ἀσεβῶν Ἀμφισσέων τὸν θεὸν πλημμελούμενον· καὶ διότι αὐτὸν στρατηγὸν αὐτοκράτορα αἱροῦνται οἱ Ἕλληνες οἱ μετέχοντες τοῦ συνεδρίου τῶν Ἀμφικτυόνων.]

Λέγε δὴ καὶ τοὺς χρόνους ἐν οἷς ταῦτ' ἐγίγνετο· εἰσὶ γὰρ καθ' οὓς ἐπυλαγόρησεν οὗτος. Λέγε.

Χρόνοι

[Ἄρχων Μνησιθείδης· μηνὸς ἀνθεστηριῶνος ἕκτῃ ἐπὶ δέκα.]

156 Δὸς δή μοι τὴν ἐπιστολὴν ἥν, ὡς οὐχ ὑπήκουον οἱ Θηβαῖοι, πέμπει πρὸς τοὺς ἐν Πελοποννήσῳ συμμάχους ὁ Φίλιππος, ἵν' εἰδῆτε καὶ ἐκ ταύτης σαφῶς ὅτι τὴν μὲν ἀληθῆ πρόφασιν τῶν πραγμάτων, τὸ ταῦτ' ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα καὶ τοὺς Θηβαίους καὶ ὑμᾶς πράττειν, ἀπεκρύπτετο, κοινὰ δὲ καὶ τοῖς Ἀμφικτύοσιν δόξαντα ποιεῖν προσεποιεῖτο. Ὁ δὲ τὰς ἀφορμὰς ταύτας καὶ τὰς προφάσεις αὐτῷ παρασχὼν οὗτος ἦν. Λέγε. |

Ἐπιστολή

157 [Βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος Πελοποννησίων τῶν ἐν τῇ συμμαχίᾳ τοῖς δημιουργοῖς καὶ τοῖς συνέδροις καὶ τοῖς ἄλλοις συμμάχοις πᾶσι χαίρειν. Ἐπειδὴ Λοκροὶ οἱ καλούμενοι Ὀζόλαι, κατοικοῦντες ἐν Ἀμφίσσῃ, πλημμελοῦσιν εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ ἐν Δελφοῖς καὶ

155 7-8 καί ante τὸν στρατηγὸν secl. Schaefer || 19 δέκα Taylor : δεκάτῃ codd. || 156 7-8 αὐτῷ παρασχὼν οὗτος ἦν L : αὐτῷ παρασχὼν S¹ αὐτῷ παρασχὼν οὗτος ἦν αὐτῷ S corr. παραδοὺς οὗτος ἦν αὐτῷ A παραδοὺς αὐτῷ οὗτος ἦν vulg.

armes sur le territoire sacré et y enlèvent du butin, je veux aider le dieu avec votre concours et repousser ceux qui transgressent les règles de piété établies chez les hommes. Ainsi donc présentez-vous en armes en Phocide, avec des vivres pour quarante jours, le présent mois Lôos, selon notre calendrier, Boèdromion, suivant le calendrier athénien, Panèmos, selon le calendrier corinthien. Nous frapperons ceux qui ne se présenteront pas avec toutes leurs forces, des sanctions établies par nous dans la convention fédérale. Soyez heureux.]

158 Vous voyez qu'il évite de parler de ses motifs personnels et a recours aux motifs fournis par les Amphictyons. Qui donc l'a aidé à préparer cela ? Qui lui a offert ces motifs ? Qui est le principal responsable des malheurs qui sont arrivés ? N'est-ce pas cet individu ? N'allez pas dire dans vos promenades[1], Athéniens, qu'un tel sort a été infligé à la Grèce par un seul homme. Non, pas par un seul, mais par beaucoup de scélérats établis dans chaque pays[2], ô terre et dieux ! 159 Eschine est l'un d'eux ; et, s'il faut dire la vérité sans prendre de précautions, je n'hésiterais pas, moi, à l'appeler le fléau[3] commun de tout ce qui a péri depuis, hommes, pays, cités ; car qui a fourni la graine, est responsable de la plante[4]. Et je m'étonne que, dès que vous l'apercevez, vous ne vous détourniez pas avec horreur. Il est vrai qu'un nuage épais, semble-t-il, est chez vous placé devant la vérité.

160 En touchant aux actes accomplis par cet individu pour le malheur de sa patrie, je suis amené à parler de la politique que j'ai tenue en leur faisant opposition. Vous aurez bien des raisons de m'écouter en parler, principalement celle-ci : il est honteux, Athéniens, que j'aie supporté la réalité des labeurs accomplis pour vous, tandis que vous n'en

1. Sur ce trait réaliste des mœurs athéniennes, cf *Prem. Phil.* 10 et 48.

2. L'allusion prépare la liste des traîtres que Démosthène dressera plus loin (295) ; l'argument avait d'ailleurs déjà été employé auparavant (60) et avait fourni un long développement dans *Sur l'Ambassade* 259-262.

3. Démosthène renvoie à Eschine le terme dont celui-ci s'est servi à son égard à deux reprises (*Ctés.* 131 et 157).

4. Imité presque textuellement par Cicéron, *Deux. Phil.* 22.

τὴν ἱερὰν χώραν ἐρχόμενοι μεθ' ὅπλων λεηλατοῦσι. βούλομαι τῷ θεῷ μεθ' ὑμῶν βοηθεῖν καὶ ἀμύνασθαι τοὺς παραβαίνοντάς τι τῶν ἐν ἀνθρώποις εὐσεβῶν· ὥστε συναντᾶτε μετὰ τῶν ὅπλων εἰς τὴν Φωκίδα, ἔχοντες ἐπισιτισμὸν ἡμερῶν τετταράκοντα, τοῦ ἐνεστῶτος μηνὸς λῴου, ὡς ἡμεῖς ἄγομεν, ὡς δὲ Ἀθηναῖοι, βοηδρομιῶνος, ὡς δὲ Κορίνθιοι, πανήμου. Τοῖς δὲ μὴ συναντήσασι πανδημεὶ χρησόμεθα τοῖς διὰ συμβολῆς ἡμῖν κειμένοις ἐπιζημίοις. Εὐτυχεῖτε |

158 Ὁρᾶθ' ὅτι φεύγει μὲν τὰς ἰδίας προφάσεις, εἰς δὲ τὰς Ἀμφικτυονικὰς καταφεύγει. Τίς οὖν ὁ ταῦτα συμπαρασκευάσας αὐτῷ; Τίς ὁ τὰς προφάσεις ταύτας ἐνδούς; Τίς ὁ τῶν κακῶν τῶν γεγενημένων μάλιστα αἴτιος; Οὐχ οὗτος; Μὴ τοίνυν λέγετ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, περιιόντες ὡς ὑφ' ἑνὸς τοιαῦτα πέπονθεν ἡ Ἑλλὰς ἀνθρώπου. Οὐχ ὑφ' ἑνός, ἀλλ' ὑπὸ πολλῶν καὶ πονηρῶν τῶν παρ' ἑκάστοις, ὦ γῆ καὶ θεοί· **159** ὧν εἷς οὑτοσί, ὅν, εἰ μηδὲν εὐλαβηθέντα τἀληθὲς εἰπεῖν δέοι, οὐκ ἂν ὀκνήσαιμ' ἔγωγε κοινὸν ἀλειτήριον τῶν μετὰ ταῦτ' ἀπολωλότων ἁπάντων εἰπεῖν, ἀνθρώπων, τόπων, πόλεων. Ὁ γὰρ τὸ σπέρμα παρασχών, οὗτος τῶν φύντων αἴτιος. | Ὃν ὅπως ποτ' οὐκ εὐθὺς ἰδόντες ἀπεστράφητε θαυμάζω· πλὴν πολύ τι σκότος, ὡς ἔοικεν, ἐστὶν παρ' ὑμῖν πρὸ τῆς ἀληθείας.

160 Συμβέβηκε τοίνυν μοι, τῶν κατὰ τῆς πατρίδος τούτῳ πεπραγμένων ἁψαμένῳ εἰς ἃ τούτοις ἐναντιούμενος αὐτὸς πεπολίτευμαι ἀφῖχθαι· ἃ πολλῶν μὲν ἕνεκ' ἂν εἰκότως ἀκούσετέ μου, μάλιστα δ' ὅτι αἰσχρόν ἐστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ ἐγὼ μὲν τὰ ἔργα τῶν ὑπὲρ ὑμῶν πόνων ὑπέμεινα, ὑμεῖς δὲ μηδὲ τοὺς λόγους αὐτῶν

157 7 ἀμύνασθαι codd. : -νεσθαι S[1] || 13 διὰ συμβολῆς nos : δὲ συμβούλοις codd. διὰ συμβουλῆς Blass διὰ συμβόλων Sauppe ἐν τοῖς συμβόλοις Westermann ἀσυμβόλοις Weil || **158** 1 φεύγει μὲν codd. : φεύγει SL[1] || 2-3 συμπαρασκευάσας codd. : παρασκ- A || 5 λέγετ' codd. : om. S[1] || **159** 1 οὑτοσί SL[1] : οὗτός ἐστιν vulg. || 3 ἀλειτήριον Blass : ἀλητ- S[1] ἀλιτ- cett. || 5 φύντων BOY : φύντων κακῶν SFL vulg. || **160** 3 ἕνεκ' ἂν SL : ἕνεκα cett. || 4 ἀκούσετε SL : -σαιτε Q corr. Y -σατε A ἀκούετε O.

accepteriez même pas le récit. **161** Je voyais que les Thébains, et vous aussi peu s'en faut, poussés par les partisans de Philippe et les vendus qui existaient dans les deux pays, vous négligiez ce qui était redoutable pour tous deux et demandait le plus de précautions, la permission laissée à Philippe de s'accroître ; que vous ne preniez pas une précaution et que vous étiez tout disposés à vous détester et à vous heurter ; je ne cessais de veiller à ce que cela ne se produisît pas. Ce n'était pas mon opinion seule qui me faisait penser que cette conduite était utile. **162** Je savais qu'Aristophon et encore Eubule avaient sans cesse désiré réaliser cette amitié, et qu'ils avaient toujours été d'accord sur ce point, eux qui sur les autres s'opposaient souvent l'un à l'autre. De leur vivant, bête fourbe, tu les suivais en flatteur ; maintenant qu'ils sont morts, tu les accuses sans t'en douter ; car les reproches que tu m'adresses[1] à propos des Thébains, sont des accusations contre eux bien plus que contre moi, puisqu'ils ont approuvé cette alliance bien avant moi. **163** Mais j'en reviens au point suivant : comme cet individu avait provoqué la guerre d'Amphissa, que les autres, ses complices, avaient établi d'accord avec lui la haine contre les Thébains, le résultat fut que Philippe marcha contre nous, but en vue duquel ces individus mettaient en conflit les cités ; et, si nous ne nous étions pas réveillés un peu tôt, nous n'aurions même pas pu nous relever, tant ces gens-là avaient poussé les choses. La situation où vous étiez les uns en face des autres, l'audition de ces décrets et des réponses vous la fera connaître. (*Au greffier.*) Prends-les et lis-les moi.

Décret

164 [Sous l'archontat d'Hièropythos, le 25 Élaphébolion, sous la prytanie de la tribu Érechthéis, sur avis du Conseil et des stratèges ;

1. En réalité Eschine (*Ctés.* 137 et suiv.) reprochait moins à Démosthène le fait même de l'alliance (qu'il disait imposée à Thèbes par les circonstances) que les concessions faites par Athènes à cette occasion.

ἀνέξεσθε. **161** Ὁρῶν γὰρ ἐγὼ Θηβαίους, σχεδὸν δὲ καὶ ὑμᾶς ὑπὸ τῶν τὰ Φιλίππου φρονούντων καὶ διεφθαρμένων παρ' ἑκατέροις, ὃ μὲν ἦν ἀμφοτέροις φοβερὸν καὶ φυλακῆς πολλῆς δεόμενον, τὸ τὸν Φίλιππον ἐᾶν αὐξάνεσθαι, παρορῶντας καὶ οὐδὲ καθ' ἓν φυλαττομένους, εἰς ἔχθραν δὲ καὶ τὸ προσκρούειν ἀλλήλοις ἑτοίμως ἔχοντας, ὅπως τοῦτο μὴ γένοιτο παρατηρῶν διετέλουν, οὐκ ἀπὸ τῆς ἐμαυτοῦ γνώμης μόνον ταῦτα συμφέρειν ὑπολαμβάνων, **162** ἀλλ' εἰδὼς Ἀριστοφῶντα καὶ πάλιν Εὔβουλον πάντα τὸν χρόνον βουλομένους πρᾶξαι ταύτην τὴν φιλίαν, καὶ περὶ τῶν ἄλλων πολλάκις ἀντιλέγοντας ἑαυτοῖς τοῦθ' ὁμογνωμονοῦντας ἀεί. Οὓς σὺ ζῶντας μέν, ὦ κίναδος, κολακεύων παρηκολούθεις, τεθνεώτων δ' οὐκ αἰσθάνει κατηγορῶν· ἃ γὰρ περὶ Θηβαίων ἐπιτιμᾷς ἐμοί, ἐκείνων πολὺ μᾶλλον ἢ ἐμοῦ κατηγορεῖς, τῶν πρότερον ἢ ἐγὼ ταύτην τὴν συμμαχίαν δοκιμασάντων. **163** Ἀλλ' ἐκεῖσ' ἐπάνειμι, ὅτι τὸν ἐν Ἀμφίσσῃ πόλεμον τούτου μὲν ποιήσαντος, συμπεραναμένων δὲ τῶν ἄλλων τῶν συνεργῶν αὐτῷ τὴν πρὸς Θηβαίους ἔχθραν, | συνέβη τὸν Φίλιππον ἐλθεῖν ἐφ' ἡμᾶς, οὗπερ εἵνεκα τὰς πόλεις οὗτοι συνέκρουον· καί, εἰ μὴ προεξανέστημεν μικρόν, οὐδ' ἀναλαβεῖν ἂν ἐδυνήθημεν, οὕτω μέχρι πόρρω προήγαγον οὗτοι. Ἐν οἷς δ' ἦτ' ἤδη τὰ πρὸς ἀλλήλους, τουτωνὶ τῶν ψηφισμάτων ἀκούσαντες καὶ τῶν ἀποκρίσεων εἴσεσθε. Καί μοι λέγε ταῦτα λαβών.

Ψήφισμα

164 [Ἐπὶ ἄρχοντος Ἡροπύθου, μηνὸς ἐλαφηβολιῶνος ἕκτῃ φθίνοντος, φυλῆς πρυτανευούσης Ἐρεχθηίδος,

161 2 φρονούντων SA corr. L[1] : πραττόντων vulg. || 7 γένοιτο SL[1] : γενήσεται A vulg. γενήσηται L corr. || **162** 4 ἑαυτοῖς codd. : om. S || 6 αἰσθάνει S : αἰσθάνῃ L αἰσχύνῃ vulg. || **163** 6 ἀναλαβεῖν ἂν SAL[1] : ἂν ἀναλ- F ἀναλ- Wind. ι ἀναλ- αὐτοὺς F || 7 οὗτοι S γρ A : οὗτοι τὴν ἔχθραν S οὗτοι τὸ πρᾶγμα L[2] vulg. τὸν Φίλιππον δὴ L[1] || 10 ψήφισμα codd. : ψηφίσματα SL || **164-167** Decreta et epistulae desunt in *Pap.*[8].

considérant que Philippe s'est emparé de certaines villes voisines, qu'il en ravage d'autres et, en résumé, qu'il s'apprête à se présenter en Attique sans respecter l'accord conclu avec nous ; qu'il vise à violer les serments et la paix et à transgresser les engagements mutuels, plaise au Conseil et au peuple de lui envoyer des ambassadeurs pour négocier avec lui et l'inviter avant tout à observer l'accord et les traités conclus avec nous ; sinon, à donner à notre cité le temps de délibérer et conclure une trêve jusqu'au mois de Thargélion. Ont été désignés dans le Conseil : Simos d'Anagyronte, Euthydèmos de Phylê, Boulagoras d'Alopèkê.]

Second décret

165 [Sous l'archontat d'Hèropythos, le 29 Munychion, sur avis du polémarque ; considérant que Philippe vise à brouiller les Thébains avec nous et est prêt à se présenter avec toute son armée au voisinage immédat de l'Attique en violant les accords conclus avec nous, plaise au Conseil et au peuple de lui envoyer un héraut et des ambassadeurs pour lui demander et le sommer de conclure une trêve afin que le peuple délibère dans la mesure du possible ; car maintenant celui-ci a décidé de ne pas intervenir en cas d'attitude modérée de Philippe. Ont été désignés dans le Conseil : Néarchos, fils de Sosinomos, et Polycratès, fils d'Épiphron ; et comme héraut, pris dans le peuple, Eunomos d'Anaphlystos.]

166 Lis aussi les réponses [1].

Réponse aux Athéniens

[Philippe, roi de Macédoine, au Conseil et au peuple athénien, salut. L'attitude que vous aviez dès l'origine à mon égard, ne m'est

1. Les « réponses » aussi bien que les « décrets » sont apocryphes et ne s'accordent pas avec le texte de Démosthène. Alors que les documents dont celui-ci annonce la lecture, devaient concerner les rapports entre Athènes et Thèbes *avant* la prise d'Élatée, les prétendus documents se rapportent aux rapports entre Philippe et Athènes *après* la prise d'Élatée ; les décrets prévoient une invraisemblable demande d'armistice, accordé d'ailleurs par Philippe de façon tout aussi inattendue. Il y a également erreur de date : l'archonte de 339/8 n'était pas Hèropythos ; les mois d'Élaphèbolion et de Munychion correspondent au début du printemps 338, alors qu'Élatée fut

βουλῆς καὶ στρατηγῶν γνώμῃ· ἐπειδὴ Φίλιππος ἃς μὲν κατείληφε πόλεις τῶν ἀστυγειτόνων, τινὰς δὲ πορθεῖ, κεφαλαίῳ δ' ἐπὶ τὴν Ἀττικὴν παρασκευάζεται παραγίγνεσθαι, παρ' οὐδὲν ἡγούμενος τὰς ἡμετέρας συνθήκας, καὶ τοὺς ὅρκους λύειν ἐπιβάλλεται καὶ τὴν εἰρήνην, παραβαίνων τὰς κοινὰς πίστεις, δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ πέμπειν πρὸς αὐτὸν πρέσβεις, οἵτινες αὐτῷ διαλέξονται καὶ παρακαλέσουσιν αὐτὸν μάλιστα μὲν τὴν πρὸς ἡμᾶς ὁμόνοιαν διατηρεῖν καὶ τὰς συνθήκας, εἰ δὲ μή, πρὸς τὸ βουλεύσασθαι δοῦναι χρόνον τῇ πόλει καὶ τὰς ἀνοχὰς ποιήσασθαι μέχρι τοῦ θαργηλιῶνος μηνός. Ἡιρέθησαν ἐκ βουλῆς Σῖμος Ἀναγυράσιος, Εὐθύδημος Φυλάσιος, Βουλαγόρας Ἀλωπεκῆθεν.]

Ετερον ψήφισμα

165 [Ἐπὶ ἄρχοντος Ἡροπύθου, μηνὸς μουνυχιῶνος ἕνῃ καὶ νέᾳ, πολεμάρχου γνώμῃ· ἐπειδὴ Φίλιππος εἰς ἀλλοτριότητα Θηβαίους πρὸς ἡμᾶς ἐπιβάλλεται καταστῆσαι, παρεσκεύασται δὲ καὶ παντὶ τῷ στρατεύματι πρὸς τοὺς ἔγγιστα τῆς Ἀττικῆς παραγίγνεσθαι τόπους, | παραβαίνων τὰς πρὸς ἡμᾶς ὑπαρχούσας αὐτῷ συνθήκας, δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ πέμψαι πρὸς αὐτὸν κήρυκα καὶ πρέσβεις, οἵτινες ἀξιώσουσι καὶ παρακαλέσουσιν αὐτὸν ποιήσασθαι τὰς ἀνοχάς, ὅπως ἐνδεχομένως ὁ δῆμος βουλεύσηται· καὶ γὰρ νῦν οὐ κέκρικε βοηθεῖν ἐν οὐδενὶ τῶν μετρίων. Ἡιρέθησαν ἐκ βουλῆς Νέαρχος Σωσινόμου, Πολυκράτης Ἐπίφρονος, καὶ κῆρυξ Εὔνομος Ἀναφλύστιος ἐκ τοῦ δήμου.]

166 Λέγε δὴ καὶ τὰς ἀποκρίσεις.

Ἀπόκρισις Ἀθηναίοις

[Βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος Ἀθηναίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν. Ἣν μὲν ἀπ' ἀρχῆς εἴχετε πρὸς ἡμᾶς

164 14 Φυλάσιος Boehnecke : Φλειάσιος S[1] Φλιάσιος vulg. || 165 19 ἐνδεχομένως codd. : -μένων SL.

pas inconnue, non plus que l'activité que vous montriez dans le désir d'appeler à vous les Thessaliens, les Thébains, et aussi les Béotiens. Comme ces peuples étaient plus sages, se refusaient à faire dépendre leur attitude de la vôtre et s'en tenaient à leur intérêt, maintenant, faisant volte-face, vous m'avez envoyé des ambassadeurs et un héraut ; vous vous souvenez des traités et vous demandez une trêve, alors que nous ne vous avons fait nul tort. Néanmoins moi, après avoir entendu les ambassadeurs, je me rends à cette invitation et suis prêt à conclure une trêve, si vous mettez à l'écart ceux qui vous donnent de mauvais conseils [1] et les frappez de la déchéance qu'ils méritent. Portez-vous bien.]

Réponse aux Thébains

167 [Philippe, roi de Macédoine, au Conseil et au peuple thébain, salut. J'ai reçu la lettre par laquelle vous renouvelez avec moi l'accord et la paix [2]. J'apprends cependant que les Athéniens déploient auprès de vous toute activité dans le désir de vous voir accéder à leurs invitations. Auparavant je vous accusais d'être près de céder aux espoirs qu'ils vous offraient et de vous rallier à leur attitude. Mais maintenant j'ai reconnu que vous aimez mieux chercher à conserver la paix avec nous que suivre l'opinion des autres ; j'en suis content et je vous en loue encore plus pour bien des raisons, principalement parce que vous avez pris sur ce point une décision plus sûre et que vous avez du dévouement pour nous. Cela, je l'espère, n'aura pas une mince importance pour vous si vous restez dans ces dispositions. Portez-vous bien.]

168 Philippe, après avoir ainsi excité les villes l'une contre l'autre par l'intermédiaire de ces gens, encouragé par ces décrets et ces réponses, était arrivé avec ses forces ; il

occupée vers septembre 339 (cf. la mention de la « bataille d'hiver » au par. 216).

1. L'argument rappelle le ton de la *Lettre de Philippe*, envoyée en 340 avant la déclaration de guerre et dont les anciens connaissaient au moins deux rédactions, l'une insérée dans le recueil démosthénien (XII), l'autre figurant dans l'*Histoire de Philippe* d'Anaximénès de Lampsaque (cf. notamment *Lettre* du recueil démosthénien, 18-19).

2. P. Treves (éd. du *Sur la Couronne*, p. 142) signale une certaine allure isocratique dans l'appel à « l'accord et la paix » (τὴν ὁμόνοιαν καὶ τὴν εἰρήνην). Il est certain que la prétendue lettre tient plus d'un exposé général d'origine rhétorique que d'un acte précis de politique et de diplomatie.

αἵρεσιν οὐκ ἀγνοῶ, καὶ τίνα σπουδὴν ἐποιεῖσθε, προσκαλέσασθαι βουλόμενοι Θετταλοὺς καὶ Θηβαίους, ἔτι δὲ καὶ Βοιωτούς. Βέλτιον δ' αὐτῶν φρονούντων καὶ μὴ βουλομένων ἐφ' ὑμῖν ποιήσασθαι τὴν ἑαυτῶν αἵρεσιν, ἀλλὰ κατὰ τὸ συμφέρον ἱσταμένων, νῦν ἐξ ὑποστροφῆς ἀποστείλαντες ὑμεῖς πρός με πρέσβεις καὶ κήρυκα συνθηκῶν μνημονεύετε καὶ τὰς ἀνοχὰς αἰτεῖσθε, κατ' οὐδὲν ὑφ' ἡμῶν πεπλημμελημένοι. Ἐγὼ μέντοι ἀκούσας τῶν πρεσβευτῶν συγκατατίθεμαι τοῖς παρακαλουμένοις καὶ ἕτοιμός εἰμι ποιεῖσθαι τὰς ἀνοχάς, ἄνπερ τοὺς οὐκ ὀρθῶς συμβουλεύοντας ὑμῖν παραπέμψαντες τῆς προσηκούσης ἀτιμίας ἀξιώσητε. Ἔρρωσθε.]

Ἀπόκρισις Θηβαίοις

167 [Βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος Θηβαίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν. Ἐκομισάμην τὴν παρ' ὑμῶν ἐπιστολήν, δι' ἧς μοι τὴν ὁμόνοιαν καὶ τὴν εἰρήνην ἀνανεοῦσθε. | Πυνθάνομαι μέντοι διότι πᾶσαν ὑμῖν Ἀθηναῖοι προσφέρονται φιλοτιμίαν βουλόμενοι ὑμᾶς συγκαταίνους γενέσθαι τοῖς ὑπ' αὐτῶν παρακαλουμένοις. Πρότερον μὲν οὖν ὑμῶν κατεγίγνωσκον ἐπὶ τῷ μέλλειν πείθεσθαι ταῖς ἐκείνων ἐλπίσι καὶ ἐπακολουθεῖν αὐτῶν τῇ προαιρέσει· νῦν δ' ἐπιγνοὺς ὑμᾶς τὰ πρὸς ἡμᾶς ἐζητηκότας ἔχειν εἰρήνην μᾶλλον ἢ ταῖς ἑτέρων ἐπακολουθεῖν γνώμαις, ἥσθην καὶ μᾶλλον ὑμᾶς ἐπαινῶ κατὰ πολλά, μάλιστα δ' ἐπὶ τῷ βουλεύσασθαι περὶ τούτων ἀσφαλέστερον καὶ τὰ πρὸς ἡμᾶς ἔχειν ἐν εὐνοίᾳ· ὅπερ οὐ μικρὰν ὑμῖν οἴσειν ἐλπίζω ῥοπήν, ἐάνπερ ἐπὶ ταύτης μένητε τῆς προθέσεως. Ἔρρωσθε.]

168 Οὕτω διαθεὶς ὁ Φίλιππος τὰς πόλεις πρὸς ἀλλήλας διὰ τούτων καὶ τούτοις ἐπαρθεὶς τοῖς ψηφίσμασι καὶ ταῖς ἀποκρίσεσιν, ἧκεν ἔχων τὴν δύναμιν καὶ τὴν Ἐλάτειαν

166 10 κήρυκα Reiske : κήρυκας codd. || 11-12 πεπλημμελημένοι codd. : πεπληγμένοι vulg. || 14 τοὺς οὐκ codd. : τούτους οὐκ S || 167 3-4 ἀνανεοῦσθε F corr. L^2Q vulg. : τωσεμοι εἶτε S^1 ὄντως ἐμοι εἶτε S^2 || 11 κατὰ S^2 : καὶ τὰ S^1 vulg || μάλιστα δ' codd. : και μαλιστα Pap.^{9} || 11-12 βουλεύσασθαι codd. : βουλευεσθαι Pap.^{9} || 14 ἔρρωσθε codd. : om. Pap.^{9} || 168 2-3 καὶ ταῖς ἀποκρίσεσιν codd. : om. Pap.^{9}.

occupa Élatée, pensant que, même s'il se passait quelque chose, les Thébains et nous ne nous accorderions pas encore. D'ailleurs vous connaissez tous l'affolement qu'il y eut alors à Athènes. Écoutez cependant quelques mots, juste le nécessaire.

169 C'était le soir ; on vint annoncer aux prytanes l'occupation d'Élatée. Après cela, les uns aussitôt, se levant au milieu de leur dîner [1], chassaient les gens des boutiques de l'agora et mettaient le feu aux baraques*, pendant que les autres convoquaient les stratèges et appelaient le trompette ; et toute la ville était remplie d'affolement. Le lendemain, dès le jour, les prytanes convoquaient le Conseil à la salle des séances, tandis que vous vous rendiez à l'Assemblée ; et, avant que le Conseil eût délibéré et préparé son rapport, tout le peuple était assis sur la hauteur (*de la Pnyx*). **170** Puis, quand le Conseil fut arrivé, que les prytanes eurent fait connaître les nouvelles qu'on leur avait apportées et eurent présenté leur informateur, quand celui-ci eut parlé, le héraut demanda : « Qui veut prendre la parole ? » On ne voyait s'avancer personne. Le héraut répéta plusieurs fois sa question ; néanmoins on ne voyait toujours se lever personne. Et pourtant tous les stratèges étaient là, tous les orateurs ; et la patrie appelait l'homme qui parlerait pour son salut ; car la voix que le héraut fait entendre sur l'ordre des lois, doit être regardée comme la voix commune de la patrie. **171** Cependant, si c'étaient ceux qui voulaient le salut du pays qui devaient s'avancer, vous tous et les autres Athéniens, vous vous seriez levés pour aller à la tribune ; car tous, je le sais, vous désiriez le salut du pays. Si ç'avaient été les plus riches, ç'auraient été les Trois-Cents*. Si ç'avaient été les gens à la fois dévoués à l'État et riches, ç'auraient été ceux qui, par la suite, ont versé de fortes contributions volontaires ; car ils ont agi à la fois par dévouement et grâce à leur richesse. **172** Mais, semble-t-il, ce moment, ce jour appelait

1. Les prytanes, formant la section permanente du Conseil, prenaient leurs repas dans la *Tholos* quand ils étaient en fonctions.

κατέλαβεν, ὡς οὐδ' ἂν εἴ τι γένοιτ' ἔτι συμπνευσάντων ἂν ἡμῶν καὶ τῶν Θηβαίων. Ἀλλὰ μὴν τὸν τότε συμβάντ' ἐν τῇ πόλει θόρυβον ἴστε μὲν ἅπαντες· μικρὰ δ' ἀκούσαθ' ὅμως αὐτὰ τἀναγκαιότατα.

169 Ἑσπέρα μὲν γὰρ ἦν· ἧκε δ' ἀγγέλλων τις ὡς τοὺς πρυτάνεις ὡς Ἐλάτεια κατείληπται. Καὶ μετὰ ταῦθ' οἱ μὲν εὐθὺς ἐξαναστάντες μεταξὺ δειπνοῦντες τούς τ' ἐκ τῶν σκηνῶν τῶν κατὰ τὴν ἀγορὰν ἐξεῖργον καὶ τὰ γέρρ' ἐνεπίμπρασαν, οἱ δὲ τοὺς στρατηγοὺς μετεπέμποντο καὶ τὸν σαλπικτὴν ἐκάλουν, καὶ θορύβου πλήρης ἦν ἡ πόλις. Τῇ δ' ὑστεραίᾳ, ἅμα τῇ ἡμέρᾳ, οἱ μὲν πρυτάνεις τὴν βουλὴν ἐκάλουν εἰς τὸ βουλευτήριον, ὑμεῖς δ' εἰς τὴν ἐκκλησίαν ἐπορεύεσθε· | καὶ πρὶν ἐκείνην χρηματίσαι καὶ προβουλεῦσαι, πᾶς ὁ δῆμος ἄνω καθῆτο. 170 Καὶ μετὰ ταῦτα ὡς εἰσῆλθεν ἡ βουλὴ καὶ ἀπήγγειλαν οἱ πρυτάνεις τὰ προσηγγελμέν' ἑαυτοῖς καὶ τὸν ἥκοντα παρήγαγον κἀκεῖνος εἶπεν, ἠρώτα μὲν ὁ κῆρυξ· « Τίς ἀγορεύειν βούλεται; » Παρῄει δ' οὐδείς. Πολλάκις δὲ τοῦ κήρυκος ἐρωτῶντος οὐδὲν μᾶλλον ἀνίστατ' οὐδείς, ἁπάντων μὲν τῶν στρατηγῶν παρόντων, ἁπάντων δὲ τῶν ῥητόρων, καλούσης δὲ τῆς πατρίδος τὸν ἐροῦνθ' ὑπὲρ σωτηρίας· ἣν γὰρ ὁ κῆρυξ κατὰ τοὺς νόμους φωνὴν ἀφίησι, ταύτην κοινὴν τῆς πατρίδος δίκαιόν ἐστιν ἡγεῖσθαι. 171 Καίτοι εἰ μὲν τοὺς σωθῆναι τὴν πόλιν βουλομένους παρελθεῖν ἔδει, πάντες ἂν ὑμεῖς καὶ οἱ ἄλλοι Ἀθηναῖοι ἀναστάντες ἐπὶ τὸ βῆμ' ἐβαδίζετε· πάντες γὰρ οἶδ' ὅτι σωθῆναι αὐτὴν ἐβούλεσθε· εἰ δὲ τοὺς πλουσιωτάτους, οἱ τριακόσιοι· εἰ δὲ τοὺς ἀμφότερα ταῦτα, καὶ εὔνους τῇ πόλει καὶ πλουσίους, οἱ μετὰ ταῦτα τὰς μεγάλας ἐπιδόσεις ἐπιδόντες· καὶ γὰρ εὐνοίᾳ καὶ πλούτῳ τοῦτ' ἐποίησαν. 172 Ἀλλ', ὡς ἔοικεν, ἐκεῖνος ὁ καιρὸς

168 4 συμπνευσάντων ἂν Elmsky : συμπνευσάντων *Pap.*[9] Harp. s. v. συμπνευσόντων ἂν SAL συμπνευσόντων F vulg. || 5-6 ἐν τῇ πόλει θόρυβον codd. : τῇ πόλει θόρυβον A θορυβον τηι πολει *Pap.*[9] || 7 αὐτὰ codd. : om. S[1]L[1] *Pap.*[9].

un homme qui non seulement fût dévoué et riche, mais qui eût suivi les événements depuis le début et eût réfléchi consciencieusement aux motifs et au but des actes de Philippe ; car quiconque ne savait pas cela et ne l'avait pas examiné depuis longtemps, fût-il dévoué ou riche, n'en devait pas moins ignorer ce qu'il fallait faire et être incapable de vous conseiller. 173 Il parut donc, cet homme, ce jour-là : c'était moi ; et je dis alors ce à quoi vous devez être attentifs pour deux raisons : premièrement, pour savoir que, seul des orateurs et des hommes politiques, je n'ai pas abandonné le poste du dévouement au milieu des dangers, que j'ai fait mes preuves en disant et en rédigeant pour vous ce qu'il fallait au milieu même de l'épouvante ; secondement, parce qu'en perdant un peu de temps, vous acquerrez pour l'avenir une bien plus grande expérience de la politique générale. 174 Voici donc ce que je dis[1] : « Ceux qui sont tout à fait affolés en croyant les Thébains acquis à Philippe, méconnaissent, à mon avis, la situation présente ; car je sais bien que, s'il en était ainsi, nous entendrions dire qu'il est non pas à Élatée, mais sur nos frontières. D'ailleurs, qu'il soit venu pour avoir Thèbes à sa disposition, je le sais nettement. Quelle est la situation, disais-je encore, apprenez-le de moi. 175 Philippe s'est déjà concilié tous ceux des Thébains qu'il a pu gagner à prix d'argent ou tromper ; mais ceux qui, dès le début, lui ont fait obstacle et qui, maintenant encore, s'opposent à lui, il ne peut nullement les persuader. Quel est donc son but, et pour quels motifs a-t-il occupé Élatée ? Il veut montrer ses forces et disposer son armée dans le voisinage, afin d'exciter et de pousser à l'audace ses amis et afin d'épouvanter les opposants, pour que la crainte leur fasse accorder ce qu'ils refusent maintenant ou qu'ils y soient contraints par la force. 176 Si donc en ce moment,

1 Résumé très schématique d'un discours que Démosthène a presque improvisé, bien qu'il eût prévu depuis lontemps (172) la nécessité d'une action commune de Thèbes et d'Athènes. Le discours n'avait pas été publié par la suite, Démosthène ayant fait alors passer l'action avant la propagande écrite.

καὶ ἡ ἡμέρα 'κείνη οὐ μόνον εὔνουν καὶ πλούσιον ἄνδρ' ἐκάλει, ἀλλὰ καὶ παρηκολουθηκότα τοῖς πράγμασιν ἐξ ἀρχῆς, καὶ συλλελογισμένον ὀρθῶς τίνος εἵνεκα ταῦτ' ἔπραττεν ὁ Φίλιππος καὶ τί βουλόμενος. Ὁ γὰρ μὴ ταῦτ' εἰδὼς μηδ' ἐξητακὼς πόρρωθεν, οὔτ' εἰ εὔνους ἦν οὔτ' εἰ πλούσιος, οὐδὲν μᾶλλον ἔμελλ' ὅ τι χρὴ ποιεῖν εἴσεσθαι οὐδ' ὑμῖν ἕξειν συμβουλεύειν. 173 Ἐφάνην τοίνυν οὗτος ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ ἐγώ, καὶ παρελθὼν εἶπον εἰς ὑμᾶς, | ἅ μου δυοῖν ἕνεκ' ἀκούσατε προσσχόντες τὸν νοῦν, ἑνὸς μέν, ἵν' εἰδῆθ' ὅτι μόνος τῶν λεγόντων καὶ πολιτευομένων ἐγὼ τὴν τῆς εὐνοίας τάξιν ἐν τοῖς δεινοῖς οὐκ ἔλιπον, ἀλλὰ καὶ λέγων καὶ γράφων ἐξηταζόμην τὰ δέονθ' ὑπὲρ ὑμῶν ἐν αὐτοῖς τοῖς φοβεροῖς, ἑτέρου δέ, ὅτι μικρὸν ἀναλώσαντες χρόνον πολλῷ πρὸς τὰ λοιπὰ τῆς πάσης πολιτείας ἔσεσθ' ἐμπειρότεροι. 174 Εἶπον τοίνυν ὅτι « τοὺς μὲν ὡς ὑπαρχόντων Θηβαίων Φιλίππῳ λίαν θορυβουμένους ἀγνοεῖν τὰ παρόντα πράγμαθ' ἡγοῦμαι. Εὖ γὰρ οἶδ' ὅτι, εἰ τοῦθ' οὕτως ἐτύγχανεν ἔχον, οὐκ ἂν αὐτὸν ἠκούομεν ἐν Ἐλατείᾳ ὄντα, ἀλλ' ἐπὶ τοῖς ἡμετέροις ὁρίοις. Ὅτι μέντοι ἵν' ἕτοιμα ποιήσηται τἀν Θήβαις ἥκει, σαφῶς ἐπίσταμαι. Ὡς δ' ἔχει, ἔφην, ταῦτα, ἀκούσατέ μου. 175 Ἐκεῖνος ὅσους ἢ πεῖσαι χρήμασι Θηβαίων ἢ ἐξαπατῆσαι ἐνῆν ἅπαντας ηὐτρέπισται· τοὺς δ' ἀπ' ἀρχῆς ἀνθεστηκότας αὐτῷ καὶ νῦν ἐναντιουμένους οὐδαμῶς πεῖσαι δύναται. Τί οὖν βούλεται, καὶ τίνος εἵνεκα τὴν Ἐλάτειαν κατείληφε; Πλησίον δύναμιν δείξας καὶ παραστήσας τὰ ὅπλα τοὺς μὲν ἑαυτοῦ φίλους ἐπᾶραι καὶ θρασεῖς ποιῆσαι, τοὺς δ' ἐναντιουμένους καταπλῆξαι, ἵν' ἢ συγχωρήσωσι φοβηθέντες ἃ νῦν οὐκ ἐθέλουσιν, ἢ βιασθῶσιν. 176 Εἰ μὲν τοίνυν προαιρη-

172 4 ὀρθῶς codd. : ἐξ ἀρχῆς ὀρθῶς S¹L || 6 πόρρωθεν S¹ : πόρρωθεν ἐπιμελῶς cett. || 173 3 προσσχόντες Q : προσχόντες SL προσέχοντες vulg. || 174 2 Φιλίππῳ S Tiberius (*Rh. gr.* VIII 570) : Φιλίππῳ φίλων cett. || 4 ὄντα codd. : νῦν ὄντα A Vind. 1 || 175 5 εἵνεκα SLF : ἕνεκα vulg. || πλησίον codd. : ἵνα πλησίον SL¹Q || 176 1 τοίνυν S : οὖν L vulg.

disais-je, nous décidons de nous rappeler ce que les Thébains ont pu nous faire de désagréable[1] et de nous défier d'eux en les jugeant du parti de l'ennemi, d'abord nous ferons ce que souhaiterait Philippe, puis je crains que ses adversaires actuels ne l'accueillent, que tous ne prennent unanimement le parti de Philippe et que les deux États ne marchent contre l'Attique. Mais, si vous m'écoutez et vous mettez à examiner au lieu de critiquer l'objet de mon discours, je crois que je vous paraîtrai tenir un langage opportun et que je pourrai écarter de notre pays le danger qui le menace. 177 Qu'est-ce donc que je déclare nécessaire? Tout d'abord, diminuer nos craintes présentes, puis en changer l'objet et craindre tous pour les Thébains (car ils sont bien plus près que nous du danger et ils risquent avant nous). Puis, faire partir pour Éleusis les hommes mobilisables[2] et les cavaliers, et montrer à tout le monde que vous êtes en personne sous les armes, afin que vos partisans de Thèbes aient une égale liberté pour parler de la justice, quand ils sauront que, si les gens qui vendent leur patrie à Philippe ont à Élatée une armée pour les soutenir, ceux qui veulent combattre pour la liberté, vous trouvent aussi à leur disposition et que vous les soutiendrez si l'on marche contre eux. 178 Ensuite je conseille d'élire dix ambassadeurs et de leur donner pleins pouvoirs pour fixer, d'accord avec les stratèges, la date de leur départ pour Thèbes et la démonstration militaire. Une fois les ambassadeurs arrivés à Thèbes, quels sont les avis que je donne pour leur conduite? Prêtez-moi ici toute votre attention. Ne rien demander aux Thébains (ce serait honteux en la circons-

1. Litote, atténuant les déceptions que la politique thébaine avait apportées à Athènes après Leuctres et pendant la guerre de Phocide. Sur l'opinion courante des Athéniens à l'égard de Thèbes, cf. *Pour les Mégal.* 6, 18-21, 26 ; *Amb.* 325 ; *Cour.* 18-19, 36.

2. Textuellement : *les gens en âge* (de combattre); en principe, les hommes de 18 à 60 ans ; on peut cependant douter que les classes les plus âgées aient été envoyées hors d'Athènes (Lycurgue, *C. Léocr.* 39-40, semble dire qu'on les mobilisa, hâtivement, seulement après Chéronée).

σόμεθ' ἡμεῖς, ἔφην, ἐν τῷ παρόντι, εἴ τι δύσκολον πέπρακται Θηβαίοις πρὸς ἡμᾶς, τούτου μεμνῆσθαι καὶ ἀπιστεῖν αὐτοῖς ὡς ἐν τῇ τῶν ἐχθρῶν οὖσι μερίδι, πρῶτον μὲν ἂν εὔξαιτο Φίλιππος ποιήσομεν, εἶτα φοβοῦμαι μὴ προσδεξαμένων τῶν νῦν ἀνθεστηκότων αὐτῷ καὶ μιᾷ γνώμῃ πάντων φιλιππισάντων, | εἰς τὴν Ἀττικὴν ἔλθωσιν ἀμφότεροι. Ἂν μέντοι πεισθῆτ' ἐμοὶ καὶ πρὸς τῷ σκοπεῖν, ἀλλὰ μὴ φιλονεικεῖν περὶ ὧν ἂν λέγω γένησθε, οἶμαι καὶ τὰ δέοντα λέγειν δόξειν καὶ τὸν ἐφεστηκότα κίνδυνον τῇ πόλει διαλύσειν. 177 Τί οὖν φημι δεῖν; Πρῶτον μὲν τὸν παρόντ' ἐπανεῖναι φόβον, εἶτα μεταθέσθαι καὶ φοβεῖσθαι πάντας ὑπὲρ Θηβαίων· πολὺ γὰρ τῶν δεινῶν εἰσιν ἡμῶν ἐγγυτέρω, καὶ προτέροις αὐτοῖς ἐστιν ὁ κίνδυνος· ἔπειτ' ἐξελθόντας Ἐλευσῖνάδε τοὺς ἐν ἡλικίᾳ καὶ τοὺς ἱππέας δεῖξαι πᾶσιν αὐτοὺς ὑμᾶς ἐν τοῖς ὅπλοις ὄντας, ἵνα τοῖς ἐν Θήβαις φρονοῦσι τὰ ὑμέτερα ἐξ ἴσου γένηται τὸ παρρησιάζεσθαι περὶ τῶν δικαίων, εἰδόσιν ὅτι, ὥσπερ τοῖς πωλοῦσι Φιλίππῳ τὴν πατρίδα πάρεσθ' ἡ βοηθήσουσα δύναμις ἐν Ἐλατείᾳ, οὕτω τοῖς ὑπὲρ τῆς ἐλευθερίας ἀγωνίζεσθαι βουλομένοις ὑπάρχεθ' ὑμεῖς ἕτοιμοι καὶ βοηθήσετ', ἐάν τις ἐπ' αὐτοὺς ἴῃ. 178 Μετὰ ταῦτα χειροτονῆσαι κελεύω δέκα πρέσβεις, καὶ ποιῆσαι τούτους κυρίους μετὰ τῶν στρατηγῶν καὶ τοῦ πότε δεῖ βαδίζειν ἐκεῖσε καὶ τῆς ἐξόδου. Ἐπειδὰν δ' ἔλθωσιν οἱ πρέσβεις εἰς Θήβας, πῶς χρήσασθαι τῷ πράγματι παραινῶ; Τούτῳ πάνυ μοι προσέχετε τὸν νοῦν. Μὴ δεῖσθαι Θηβαίων μηδέν (αἰσχρὸς γὰρ ὁ καιρός), ἀλλ' ἐπαγγέλλεσθαι βοηθήσειν ἐὰν κελεύωσιν, ὡς ἐκείνων

176 9 φιλονεικεῖν codd. : -νικεῖν O || 177 3 ἡμῶν codd. : om. L vulg. || 4 αὐτοῖς ἐστιν codd. : αὐτοῖς L vulg. || 6 αὐτοὺς ὑμᾶς nos : ὑμᾶς αὐτοὺς codd. ὑμᾶς ⟨καὶ⟩ αὐτοὺς Cobet || 178 4 χρήσασθαι SAL : χρήσεσθαι FO χρήσεσθε vulg. || 5 προσέχετε codd. : προσέσχετε S' πρόσσχετε Blass || 6 δεῖσθαι SFLOQ : δεῖσθε vulg. || 7 ἐπαγγέλλεσθαι SFLQ : ἐπαγγέλλεσθε A ἐπαγγείλασθε vulg. || ἐκείνων codd. : ἐκείνων μὲν A.

tance), mais leur promettre notre concours s'ils le désirent, en jugeant qu'ils sont en situation extrêmement critique et que nous prévoyons l'avenir mieux qu'eux. De la sorte, s'ils acceptent cette offre et nous écoutent, nous aurons exécuté ce que nous voulons et nous aurons agi avec une attitude digne de notre pays ; si par hasard nous n'arrivons pas à ce résultat, eux n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils commettent maintenant une faute, tandis que nous n'aurons rien fait de honteux ni de bas. » **179** C'est après avoir dit cela et des choses analogues que je descendis de la tribune. Tout le monde m'approuva, personne ne dit rien en sens opposé. Et il n'est pas vrai [1] que j'aie parlé ainsi sans rédiger de projet de décret, que j'aie rédigé un projet sans aller en ambassade, que je sois allé en ambassade sans persuader les Thébains ; depuis le début, sans interruption, jusqu'à la fin, j'ai suivi ma ligne et je me suis offert à vous en toute sincérité pour lutter contre les dangers qui entouraient Athènes. (*Au greffier.*) Apporte-moi le décret qu'on a voté alors.

180 Or que dois je, à ton avis, supposer que tu as été ce jour-là, Eschine ? Et qui ai-je été ? Veux-tu que moi, j'aie été ce que tu m'appellerais peut-être, en m'injuriant et me persiflant : Battalos [2], et toi, que tu aies été non plus un personnage quelconque, mais un de ces héros de théâtre, Cresphonte ou Créon [3] ou cet Œnomaos qu'un jour tu as tellement maltraité à Collytos ? Mais alors, en cette circonstance, moi, Battalos de Paiania, j'ai montré que je valais mieux pour la patrie que toi, Œnomaos de Cothôkidai. Toi, d'ailleurs, tu n'as jamais servi à rien ; moi, je faisais tout ce que doit faire un bon citoyen. (*Au greffier.*) Lis-moi le décret.

1. Type classique de la figure de rhétorique appelée κλῖμαξ (gradation par échelons), relevée par la plupart des théoriciens (cf. Quintilien, IX. 3, 55 ; Tibérius, *De fig.* 28).

2. Sobriquet déjà obscur pour les anciens et qui semble désigner un efféminé ; Eschine, qui l'avait appliqué à Démosthène dans *Contre Timarque* 126, 131, 164 et *Amb.* 99, n'y a pas eu recours dans le *Contre Ctésiphon* (du moins dans la rédaction qui nous a été transmise).

3. Pour le rôle de Créon, cf. *Amb.* 247 ; pour celui d'Œnomaos, cf. ici 242.

ὄντων ἐν τοῖς ἐσχάτοις, ἡμῶν δ' ἄμεινον ἢ 'κεῖνοι τὸ μέλλον προορωμένων· ἵν' ἐὰν μὲν δέξωνται ταῦτα καὶ πεισθῶσιν ἡμῖν, καὶ ἃ βουλόμεθ' ὦμεν διῳκημένοι καὶ μετὰ προσχήματος ἀξίου τῆς πόλεως ταῦτα πράξωμεν, | ἂν δ' ἄρα μὴ συμβῇ κατατυχεῖν, ἐκεῖνοι μὲν αὑτοῖς ἐγκαλῶσιν ἄν τι νῦν ἐξαμαρτάνωσιν, ἡμῖν δὲ μηδὲν αἰσχρὸν μηδὲ ταπεινὸν ᾖ πεπραγμένον. » 179 Ταῦτα καὶ παραπλήσια τούτοις εἰπών, κατέβην. Συνεπαινεσάντων δὲ πάντων καὶ οὐδενὸς εἰπόντος ἐναντίον οὐδέν, οὐκ εἶπον μὲν ταῦτα, οὐκ ἔγραψα δέ· οὐδ' ἔγραψα μέν, οὐκ ἐπρέσβευσα δέ· οὐδ' ἐπρέσβευσα μέν, οὐκ ἔπεισα δὲ Θηβαίους· ἀλλ' ἀπὸ τῆς ἀρχῆς διὰ πάντων ἄχρι τῆς τελευτῆς διεξῆλθον, καὶ ἔδωκ' ἐμαυτὸν ὑμῖν ἁπλῶς εἰς τοὺς περιεστηκότας τῇ πόλει κινδύνους. Καί μοι φέρε τὸ ψήφισμα τὸ τότε γενόμενον.

180 Καίτοι τίνα βούλει σε, Αἰσχίνη, καὶ τίν' ἐμαυτὸν ἐκείνην τὴν ἡμέραν εἶναι θῶ; Βούλει ἐμαυτὸν μέν, ὃν ἂν σὺ λοιδορούμενος καὶ διασύρων καλέσαις Βάτταλον, σὲ δὲ μηδ' ἥρω τὸν τυχόντα, ἀλλὰ τούτων τινὰ τῶν ἀπὸ τῆς σκηνῆς, Κρεσφόντην ἢ Κρέοντα ἢ ὃν ἐν Κολλυτῷ ποτε Οἰνόμαον κακῶς ἐπέτριψας; Τότε τοίνυν κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρὸν ὁ Παιανιεὺς ἐγὼ Βάτταλος Οἰνομάου τοῦ Κοθωκίδου σοῦ πλείονος ἄξιος ὢν ἐφάνην τῇ πατρίδι. Σὺ μέν γ' οὐδὲν οὐδαμοῦ χρήσιμος ἦσθα, ἐγὼ δὲ πάντα ὅσα προσῆκε τὸν ἀγαθὸν πολίτην ἔπραττον. Λέγε τὸ ψήφισμά μοι.

178 8 ἐσχάτοις SFL : ἐσχάτοις κινδύνοις vulg. || 'κεῖνοι edd. : κεῖνα SL[1]Q κεῖνοι AB corr. κείνων L corr. ἐκείνων B[1]F || 8-9 τὸ μέλλον προορωμένων vulg. προορωμένων τὸ μέλλον S γρ προορωμένων S[1] || 10 βουλόμεθ' codd. : -λώμεθα S || 11 προσχήματος codd. : σχήματος A Dion. || 13 ἐξαμαρτάνωσιν SL : ἐξαμάρτωσιν vulg. || 179 6 ἀρχῆς διὰ πάντων L vulg. : ἀρχῆς S[1] || 180 6 ἐπέτριψας S[1] : ἐπέτριψας ὑποκρινόμενος L vulg. || 9 ὅσα codd. : ἃ A || 10 ἔπραττον codd. : om. Y || 11 μοι codd. : om. F.

Décret de Démosthène

181 [Sous l'archontat de Nausiclès[1], la tribu Aiantis exerçant la prytanie, le 16 Skirophorion, proposition de Démosthène de Paiania, fils de Démosthène : considérant que Philippe de Macédoine, dans le passé, a ouvertement violé le traité de paix conclu avec le peuple athénien ; qu'il a méprisé les serments et les règles de justice admises par tous les Grecs ; qu'il s'empare de villes qui ne lui appartiennent pas ; qu'il a même pris de vive force certaines villes appartenant aux Athéniens, cela sans avoir été l'objet d'aucune provocation du peuple athénien, que dans le présent il développe de plus en plus sa violence et sa cruauté : 182 il met garnison dans certaines villes grecques et y abolit les constitutions, il en asservit d'autres et les détruit ; dans certaines même, à la place des Grecs, il établit des barbares qui foulent aux pieds les sanctuaires et les tombeaux ; il agit d'ailleurs en conformité avec les usages de sa patrie et son propre caractère, en profitant jusqu'à satiété de sa chance actuelle et en oubliant qu'il a d'abord été humble et le premier venu avant de grandir contre toute attente. 183 Tant que le peuple athénien le voyait s'emparer de cités barbares qui lui appartenaient, il pensait que ces insolences à son égard avaient peu d'importance ; mais le voyant maintenant outrager des villes grecques et en détruire d'autres, il juge scandaleux et indigne de la gloire de ses ancêtres de laisser réduire les Grecs en esclavage. 184 C'est pourquoi le Conseil et le peuple athénien ont décidé ce qui suit : on fera des prières et des sacrifices aux dieux et aux héros souverains de la cité et de la terre athéniennes ; on évoquera le courage des ancêtres parce que ceux-ci ont mieux aimé sauvegarder la liberté des Grecs que leur propre patrie ; on mettra à la mer deux cents vaisseaux, et le navarque partira pour les Thermopyles ; le stratège et l'hipparque emmèneront les forces à pied et à cheval à Éleusis. On enverra des ambassadeurs aux autres

1. Il y a erreur sur le nom de l'archonte, sur le nombre des ambassadeurs (cinq, alors que Démosthène, 178, propose le chiffre usuel de dix), sur l'organisation militaire (on n'y parle que d'un stratège et d'un hipparque et on y introduit un navarque, cf. [73, 77, 78]). Le style et l'argumentation tiennent plus du manifeste de propagande que de la décision officielle. On en a rapproché un discours fictif d'Aelius Aristide (I, p. 720 et suiv. Dindorf : *Les Athéniens offrent leur alliance aux Thébains à qui Philippe demande le passage*). Aelius Aristide s'inspire-t-il du décret, ou y a-t-il une source commune ? On ne peut en décider.

Ψήφισμα Δημοσθένους

181 [Ἐπὶ ἄρχοντος Ναυσικλέους, φυλῆς πρυτανευούσης Αἰαντίδος σκιροφοριῶνος ἕκτῃ ἐπὶ δέκα, Δημοσθένης Δημοσθένους Παιανιεὺς εἶπεν· | ἐπειδὴ Φίλιππος ὁ Μακεδὼν ἔν τε τῷ παρεληλυθότι χρόνῳ παραβαίνων φαίνεται τὰς γεγενημένας αὐτῷ συνθήκας πρὸς τὸν Ἀθηναίων δῆμον περὶ τῆς εἰρήνης, ὑπεριδὼν τοὺς ὅρκους καὶ τὰ παρὰ πᾶσι τοῖς Ἕλλησι νομιζόμενα εἶναι δίκαια, καὶ πόλεις παραιρεῖται οὐδὲν αὐτῷ προσηκούσας, τινὰς δὲ καὶ Ἀθηναίων οὔσας δοριαλώτους πεποίηκεν οὐδὲν προαδικηθεὶς ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, ἔν τε τῷ παρόντι ἐπιπολὺ προάγει τῇ τε βίᾳ καὶ τῇ ὠμότητι· 182 καὶ γὰρ Ἑλληνίδας πόλεις ἃς μὲν ἐμφρούρους ποιεῖ καὶ τὰς πολιτείας καταλύει, τινὰς δὲ καὶ ἐξανδραποδιζόμενος κατασκάπτει, εἰς ἐνίας δὲ καὶ ἀντὶ Ἑλλήνων βαρβάρους κατοικίζει ἐπὶ τὰ ἱερὰ καὶ τοὺς τάφους ἐπάγων, οὐδὲν ἀλλότριον ποιῶν οὔτε τῆς ἑαυτοῦ πατρίδος οὔτε τοῦ τρόπου, καὶ τῇ νῦν αὐτῷ παρούσῃ τύχῃ κατακόρως χρώμενος, ἐπιλελησμένος ἑαυτοῦ ὅτι ἐκ μικροῦ καὶ τοῦ τυχόντος γέγονεν ἀνελπίστως μέγας· 183 καὶ ἕως μὲν πόλεις ἑώρα παραιρούμενον αὐτὸν βαρβάρους καὶ ἰδίας, ὑπελάμβανεν ἔλαττον εἶναι ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων τὸ εἰς αὐτὸν πλημμελεῖσθαι· νῦν δὲ ὁρῶν Ἑλληνίδας πόλεις τὰς μὲν ὑβριζομένας, τὰς δὲ ἀναστάτους γιγνομένας, δεινὸν ἡγεῖται εἶναι καὶ ἀνάξιον τῆς τῶν προγόνων δόξης τὸ περιορᾶν τοὺς Ἕλληνας καταδουλουμένους· 184 διὸ δέδοκται τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων, εὐξαμένους καὶ θύσαντας τοῖς θεοῖς καὶ ἥρωσι τοῖς κατέχουσι τὴν πόλιν καὶ τὴν χώραν τὴν Ἀθηναίων, καὶ ἐνθυμηθέντας τῆς τῶν προγόνων ἀρετῆς, διότι περὶ πλείονος ἐποιοῦντο τὴν τῶν Ἑλλήνων ἐλευθερίαν διατηρεῖν ἢ τὴν ἰδίαν πατρίδα, | διακοσίας ναῦς καθέλκειν εἰς τὴν θάλατταν καὶ τὸν ναύαρχον ἀναπλεῖν ἐντὸς Πυλῶν, καὶ τὸν στρατηγὸν καὶ τὸν ἵππαρχον τὰς πεζὰς καὶ τὰς ἱππικὰς δυνάμεις Ἐλευσῖνάδε ἐξάγειν· πέμψαι δὲ καὶ πρέσβεις πρὸς τοὺς ἄλλους

181 3 Μακεδών BFQ : Μακεδόνων SL Μακεδόνων βασιλεὺς vulg. || 7 παραιρεῖται codd. : παραιτεῖται SL || **184** 4 ἐνθυμηθέντας L γρ : -θεῖσι celt. || 10 πρέσβεις codd. : τοὺς πρέσβεις SL.

Grecs, et, avant tout, aux Thébains parce que Philippe est tout près de leur pays. 185 On invitera les Thébains à ne pas avoir peur de Philippe et à tenir ferme pour leur liberté et celle des autres Grecs ; on leur dira que le peuple athénien, sans rancune pour tout différend qui a pu exister antérieurement entre les deux cités, les soutiendra de ses armées, de son argent, de ses traits et de ses armes ; car il sait que, s'il est beau pour eux, des Grecs, de se disputer l'hégémonie, obéir à un homme d'une autre race[1] et être privé par lui de l'hégémonie est indigne de la gloire des Grecs et de la vertu des ancêtres. 186 En outre le peuple athénien ne juge pas que le peuple thébain lui soit étranger par le sang ni par la race. Il se rappelle aussi les services rendus par ses ancêtres aux ancêtres des Thébains ; ils ont ramené dans leur patrie les fils d'Héraclès[2] que les Péloponnésiens voulaient dépouiller de l'empire paternel et ils ont triomphé par les armes de ceux qui voulaient marcher contre les descendants d'Héraclès ; nous avons accueilli Œdipe et ses compagnons d'exil ; et nous avons bien d'autres actes de bienveillance et de gloire accomplis en faveur des Thébains. 187 C'est pourquoi maintenant encore le peuple athénien n'abandonne pas les intérêts des Thébains et des autres Grecs. On concluera une alliance ; on s'accordera le droit de mariage réciproque et on échangera des serments. Ambassadeurs : Démosthène de Paiania, fils de Démosthène ; Hypéride de Sphettos, fils de Cléandros ; Mnésitheidès de Phréarrhoi, fils d'Antiphanès ; Démocratès de Phlya, fils de Sophilos ; Callaischros de Cothôkidai, fils de Diotimos.]

188 Telle fut l'origine des affaires de Thèbes et le début de l'apaisement, tandis que, par ces individus, les deux cités avaient été entraînées auparavant à se haïr, se détester et se regarder avec méfiance. Ce décret fit que les dangers qui entouraient alors notre ville, passèrent comme des nuages. Donc un bon citoyen devait, s'il connaissait quelque chose de mieux, le montrer alors à tous, au lieu de critiquer maintenant.

1. Sur la prétendue origine étrangère de Philippe, cf. *Phil.* I, 10 ; III, 31 ; *Cour.* 68.

2. Thème fréquent, à la fois dans la tragédie (cf. les *Héraclides* d'Euripide) et dans les éloges d'Athènes (cf. Isocrate, *Panég.* 54 et suiv. ; *Panathén.* 194 ; Pseudo-Lysias, *Or. fun.* 11 et suiv. ; Platon, *Ménéx.* 239 B). L'allusion à Œdipe porte sur une tradition différente de celle que Sophocle a utilisée dans *Œdipe à Colone*. Un texte d'Aelius Aristide (I, p. 667 Dindorf) prouve que la liaison des deux légendes était passée de son temps à l'état de lieu commun.

Ἕλληνας, πρῶτον δὲ πάντων πρὸς Θηβαίους διὰ τὸ ἐγγυτάτω εἶναι τὸν Φίλιππον τῆς ἐκείνων χώρας· 185 παρακαλεῖν δὲ αὐτοὺς μηδὲν καταπλαγέντας τὸν Φίλιππον ἀντέχεσθαι τῆς ἑαυτῶν καὶ τῆς τῶν ἄλλων Ἑλλήνων ἐλευθερίας, καὶ ὅτι ὁ Ἀθηναίων δῆμος, οὐδὲν μνησικακῶν εἴ τι πρότερον γέγονεν ἀλλότριον ταῖς πόλεσι πρὸς ἀλλήλας, βοηθήσει καὶ δυνάμεσι καὶ χρήμασι καὶ βέλεσι καὶ ὅπλοις, εἰδὼς ὅτι αὐτοῖς μὲν πρὸς ἀλλήλους διαμφισβητεῖν περὶ τῆς ἡγεμονίας οὖσιν Ἕλλησι καλόν, ὑπὸ δὲ ἀλλοφύλου ἀνθρώπου ἄρχεσθαι καὶ τῆς ἡγεμονίας ἀποστερεῖσθαι ἀνάξιον εἶναι καὶ τῆς τῶν Ἑλλήνων δόξης καὶ τῆς τῶν προγόνων ἀρετῆς· 186 ἔτι δὲ οὐδὲ ἀλλότριον ἡγεῖται εἶναι ὁ Ἀθηναίων δῆμος τὸν Θηβαίων δῆμον οὔτε τῇ συγγενείᾳ οὔτε τῷ ὁμοφύλῳ. Ἀναμιμνήσκεται δὲ καὶ τὰς τῶν προγόνων τῶν ἑαυτοῦ εἰς τοὺς Θηβαίων προγόνους εὐεργεσίας· καὶ γὰρ τοὺς Ἡρακλέους παῖδας ἀποστερουμένους ὑπὸ τῶν Πελοποννησίων τῆς πατρῴας ἀρχῆς κατήγαγον, τοῖς ὅπλοις κρατήσαντες τοὺς ἀντιβαίνειν πειρωμένους τοῖς Ἡρακλέους ἐγγόνοις, καὶ τὸν Οἰδίπουν καὶ τοὺς μετ' ἐκείνου ἐκπεσόντας ὑπεδεξάμεθα, | καὶ ἕτερα πολλὰ ἡμῖν ὑπάρχει φιλάνθρωπα καὶ ἔνδοξα πρὸς Θηβαίους· 187 διόπερ οὐδὲ νῦν ἀποστήσεται ὁ Ἀθηναίων δῆμος τῶν Θηβαίοις τε καὶ τοῖς ἄλλοις Ἕλλησι συμφερόντων· συνθέσθαι δὲ πρὸς αὐτοὺς συμμαχίαν καὶ ἐπιγαμίαν ποιήσασθαι καὶ ὅρκους δοῦναι καὶ λαβεῖν. Πρέσβεις· Δημοσθένης Δημοσθένους Παιανιεύς, Ὑπερείδης Κλεάνδρου Σφήττιος, Μνησιθείδης Ἀντιφάνους Φρεάρριος, Δημοκράτης Σωφίλου Φλυεύς, Κάλλαισχρος Διοτίμου Κοθωκίδης.]

188 Αὕτη τῶν περὶ Θήβας ἐγίγνετο πραγμάτων ἀρχὴ καὶ κατάστασις πρώτη, τὰ πρὸ τούτων εἰς ἔχθραν καὶ μῖσος καὶ ἀπιστίαν τῶν πόλεων ὑπηγμένων ὑπὸ τούτων. Τοῦτο τὸ ψήφισμα τὸν τότε τῇ πόλει περιστάντα κίνδυνον παρελθεῖν ἐποίησεν ὥσπερ νέφος. Ἦν μὲν τοίνυν τοῦ δικαίου πολίτου τότε δεῖξαι πᾶσιν εἴ τι τούτων εἶχεν

185 7 αὐτοῖς μὲν O[1] : καὶ αὐτοῖς μὲν cett. || 10 Ἑλλήνων codd. : προγόνων SL vulg || 187 2 τοῖς ἄλλοις Reiske : ἄλλοις codd. plerique || 3 συμμαχίαν Aug. 4 : καὶ συμμαχίαν codd. cett. || 188 1 ἐγίγνετο QY : ἐγίν- SAL ἐγεν- vulg.

189 En effet le conseiller[1] et le sycophante, qui d'ailleurs ne se ressemblent en rien, diffèrent surtout en ceci : le premier expose son avis avant les événements et s'offre comme responsable devant ceux qu'il a persuadés, devant le sort, devant les circonstances, devant qui le veut ; l'autre, qui s'est tu[2] quand il fallait parler, s'il arrive quelque événement désagréable, le dénigre méchamment. 190 Donc, comme je l'ai déjà dit, les circonstances exigeaient un homme qui eût souci du bien de l'État et des arguments justes. Je pousse même les choses si loin que, si maintenant encore quelqu'un peut montrer quelque chose de mieux ou si, en général, autre chose était possible que mon plan, je me reconnais coupable. Car s'il existe une chose qu'un homme voie maintenant et dont l'exécution eût alors été utile, je déclare que cela n'aurait pas dû m'échapper. Mais si cela n'existe pas et n'existait pas, si personne, même aujourd'hui encore, ne peut en parler, que devait faire un conseiller ? Choisir, n'est-ce pas ? le meilleur dans les possibilités qu'on apercevait. 191 Voilà ce que j'ai fait, quand le héraut demandait, Eschine : « Qui veut prendre la parole? », non pas : « Qui veut incriminer le passé ? », ni : « Qui veut garantir l'avenir ? » Alors que toi, en ce temps-là, tu restais assis et muet aux assemblées, moi, je m'avançais et je parlais. Puisque tu ne l'as pas fait alors, maintenant du moins montre, dis si j'ai omis au détriment de l'État soit un argument que j'aurais dû avoir à ma disposition, soit une circonstance favorable ou une alliance ou une action où il aurait mieux valu que j'amenasse les citoyens ici présents.

192 Mais d'ailleurs le passé, toujours, partout, est laissé de côté et personne n'ouvre nulle part de délibération à ce sujet. C'est l'avenir ou le présent qui réclame que le conseiller soit à son poste. Alors donc, parmi les périls, les uns étaient à venir, semblait-il, les autres étaient déjà là ; examine quel

1. Développement de type général, destiné à préparer une attaque personnelle ; cf. Eschine, *Ctés.* 169-170 (portrait du démocrate).

2. Le thème sera repris et développé dans la péroraison (308).

ἄμεινον, μὴ νῦν ἐπιτιμᾶν. 189 Ὁ γὰρ σύμβουλος καὶ ὁ συκοφάντης, οὐδὲ τῶν ἄλλων οὐδὲν ἐοικότες, ἐν τούτῳ πλεῖστον ἀλλήλων διαφέρουσιν· ὁ μέν γε πρὸ τῶν πραγμάτων γνώμην ἀποφαίνεται, καὶ δίδωσιν ἑαυτὸν ὑπεύθυνον τοῖς πεισθεῖσι, τῇ τύχῃ, τῷ καιρῷ, τῷ βουλομένῳ· ὁ δὲ σιγήσας ἡνίκ' ἔδει λέγειν, ἄν τι δύσκολον συμβῇ, τοῦτο βασκαίνει. 190 Ἦν μὲν οὖν, ὅπερ εἶπον, ἐκεῖνος ὁ καιρὸς τοῦ γε φροντίζοντος ἀνδρὸς τῆς πόλεως καὶ τῶν δικαίων λόγων· ἐγὼ δὲ τοσαύτην ὑπερβολὴν ποιοῦμαι ὥστε, ἂν νῦν ἔχῃ τις δεῖξαί τι βέλτιον, ἢ ὅλως εἴ τι ἄλλ' ἐνῆν πλὴν ὧν ἐγὼ προειλόμην, ἀδικεῖν ὁμολογῶ. Εἰ γὰρ ἔσθ' ὅ τι τις νῦν ἑόρακεν, ὃ συνήνεγκεν ἂν τότε πραχθέν, τοῦτ' ἐγώ φημι δεῖν ἐμὲ μὴ λαθεῖν. Εἰ δὲ μήτ' ἐστὶ μήτε ἦν μήτ' ἂν εἰπεῖν ἔχοι μηδεὶς μηδέπω καὶ τήμερον, τί τὸν σύμβουλον ἐχρῆν ποιεῖν; | οὐ τῶν φαινομένων καὶ ἐνόντων τὰ κράτισθ' ἑλέσθαι; 191 Τοῦτο τοίνυν ἐποίησα, τοῦ κήρυκος ἐρωτῶντος, Αἰσχίνη· « Τίς ἀγορεύειν βούλεται; » οὐ· « Τίς αἰτιᾶσθαι περὶ τῶν περεληλυθότων; » οὐδέ « Τίς ἐγγυᾶσθαι τὰ μέλλοντ' ἔσεσθαι; » Σοῦ δ' ἀφώνου κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους ἐν ταῖς ἐκκλησίαις καθημένου, ἐγὼ παριὼν ἔλεγον. Ἐπειδὴ δ' οὐ τότε, ἀλλὰ νῦν δεῖξον· εἰπὲ τίς ἢ λόγος ὅντινα ἐχρῆν εὐπορεῖν, ἢ καιρὸς συμφέρων ὑπ' ἐμοῦ παρελείφθη τῇ πόλει· τίς δὲ συμμαχία, τίς πρᾶξις, ἐφ' ἣν μᾶλλον ἔδει μ' ἀγαγεῖν τουτουσί.

192 Ἀλλὰ μὴν τὸ μὲν παρεληλυθὸς ἀεὶ παρὰ πᾶσιν ἀφεῖται, καὶ οὐδεὶς περὶ τούτου προτίθησιν οὐδαμοῦ βουλήν· τὸ δὲ μέλλον ἢ τὸ παρὸν τὴν τοῦ συμβούλου τάξιν ἀπαιτεῖ. Τότε τοίνυν τὰ μὲν ἔμελλεν, ὡς ἐδόκει, τῶν δεινῶν, τὰ δ' ἤδη παρῆν, ἐν οἷς τὴν προαίρεσίν μου σκόπει

189 2 οὐδὲ SL mg. : οὐδενὶ S γρ A ἐν οὐδενὶ FL vulg. || 3 μέν γε S : μὲν γὰρ L vulg. || 5 τῷ καιρῷ SL τοῖς καιροῖς cett. || 190 2 τοῦ γε codd. : τοῦ τε A || 191 1 ἐποίησα codd. : ἐποίησα ἐγὼ A || 3 αἰτιᾶσθαι SAL : αἰτιάσασθαι F vulg. || 6 παριὼν A : περιιὼν S²L περιων S¹ παρελθὼν F vulg. || 7 εὐπορεῖν S : εὑρεῖν cett.

fut en face d'eux mon plan politique, au lieu de faire le sycophante à propos du passé. Car, en tout, la réalisation survient selon la volonté de la divinité ; mais c'est le plan lui-même qui fait voir les dispositions du conseiller. 193 Ne porte donc pas comme faute à mon compte que Philippe soit arrivé à gagner la bataille ; car le résultat était au pouvoir de la divinité, non au mien. Mais que je n'aie pas choisi tout ce qui était possible selon le raisonnement humain, que je n'aie pas agi avec justice, avec soin et avec une activité supérieure encore à mes forces, ou bien que l'action où je me suis engagé, n'ait pas été noble, digne de notre pays et nécessaire, cela, montre-le moi ; et après cela seulement accuse-moi. 194 Mais si l'ouragan qui survint, a été plus fort, non seulement que nous, mais que tous les autres Grecs, que devons-nous faire ? C'est comme si un armateur[1] avait tout fait pour le salut d'un navire, qu'il l'eût muni de tout ce qui, pensait-il, devait le protéger, puis qu'il eût subi une tempête, que les agrès eussent souffert ou même eussent été entièrement détruits et qu'on le rendit responsable du naufrage. « Mais, dirait-il, je n'étais pas pilote » (et de même, moi non plus, je n'étais pas stratège) « et je n'étais pas maître de la fortune ; c'est elle qui est maîtresse de tout ». 195 Raisonne et vois encore ceci : si notre destin était d'aboutir à ce résultat en combattant alliés aux Thébains, à quoi devions-nous nous attendre si nous ne les avions même pas eus comme alliés et s'ils s'étaient joints à Philippe, ce pour quoi celui-ci avait alors employé tous les tons ? Puisque, en fait, quand la bataille avait eu lieu à trois jours de marche de l'Attique, la ville se trouva en un tel danger et dans de telles craintes, à quoi aurions-nous dû nous attendre si le même malheur s'était produit en quelque point de notre territoire ? Sais-tu bien qu'en fait, pour s'arrêter, se regrouper, reprendre haleine, un seul jour, et deux, et trois ont donné à notre pays bien des moyens de salut ; tandis qu'alors... Mieux vaut ne pas parler de ce qui n'a même pas été éprouvé,

1. Riposte à une comparaison d'Eschine (*Ctés.*, 158).

τῆς πολιτείας, μὴ τὰ συμβάντα συκοφάντει. Τὸ μὲν γὰρ πέρας ὡς ἂν ὁ δαίμων βουληθῇ πάντων γίγνεται· ἡ δὲ προαίρεσις αὐτὴ τὴν τοῦ συμβούλου διάνοιαν δηλοῖ. 193 Μὴ δὴ τοῦθ' ὡς ἀδίκημα ἐμὸν θῇς, εἰ κρατῆσαι συνέβη Φιλίππῳ τῇ μάχῃ· ἐν γὰρ τῷ θεῷ τὸ τούτου τέλος ἦν, οὐκ ἐμοί· ἀλλ' ὡς οὐχ ἅπανθ' ὅσ' ἐνῆν κατ' ἀνθρώπινον λογισμὸν εἱλόμην, καὶ δικαίως ταῦτα καὶ ἐπιμελῶς ἔπραξα καὶ φιλοπόνως ὑπὲρ δύναμιν, ἢ ὡς οὐ καλὰ καὶ τῆς πόλεως ἄξια πράγματ' ἐνεστησάμην καὶ ἀναγκαῖα, ταῦτά μοι δεῖξον, καὶ τότ' ἤδη κατηγόρει μου. 194 Εἰ δ' ὁ συμβὰς σκηπτὸς [ἢ χειμὼν] μὴ μόνον ἡμῶν, ἀλλὰ καὶ πάντων τῶν ἄλλων Ἑλλήνων μείζων γέγονε, τί χρὴ ποιεῖν; | Ὥσπερ ἂν εἴ τις ναύκληρον πάντ' ἐπὶ σωτηρίᾳ πράξαντα καὶ κατασκευάσαντα τὸ πλοῖον ἀφ' ὧν ὑπελάμβανε σωθήσεσθαι, εἶτα χειμῶνι χρησάμενον καὶ πονησάντων αὐτῷ τῶν σκευῶν ἢ καὶ συντριβέντων ὅλως, τῆς ναυαγίας αἰτιῷτο. Ἀλλ' οὔτ' ἐκυβέρνων τὴν ναῦν, φήσειεν ἄν (ὥσπερ οὐδ' ἐστρατήγουν ἐγώ), οὔτε τῆς τύχης κύριος ἦν, ἀλλ' ἐκείνη τῶν πάντων.
195 Ἀλλ' ἐκεῖνο λογίζου καὶ ὅρα. Εἰ μετὰ Θηβαίων ἡμῖν ἀγωνιζομένοις οὕτως εἵμαρτο πρᾶξαι, τί χρῆν προσδοκᾶν εἰ μηδὲ τούτους ἔσχομεν συμμάχους, ἀλλὰ Φιλίππῳ προσέθεντο, ὑπὲρ οὗ τότ' ἐκεῖνος πάσας ἀφῆκε φωνάς; Καὶ εἰ νῦν τριῶν ἡμερῶν ἀπὸ τῆς Ἀττικῆς ὁδὸν τῆς μάχης γενομένης τοσοῦτος κίνδυνος καὶ φόβος περιέστη τὴν πόλιν, τί ἄν, εἴ που τῆς χώρας ταὐτὸ τοῦτο πάθος συνέβη, προσδοκῆσαι χρῆν; Ἆρ' οἶσθ' ὅτι νῦν μὲν στῆναι, συνελθεῖν, ἀναπνεῦσαι, πολλὰ μί' ἡμέρα καὶ δύο καὶ τρεῖς ἔδοσαν τῶν εἰς σωτηρίαν τῇ πόλει· τότε δέ... Οὐκ ἄξιον εἰπεῖν ἅ γε

192 6 συμβάντα SLA : συμβαίνοντα vulg. || 193 3 τῇ μάχῃ SAFL : τὴν μάχην vulg. || 4 ἐμοὶ SL : ἐν ἐμοὶ vulg. || 194 2 ἢ χειμὼν secl. Reiske || ἡμῶν codd. : ὑμῶν F || 4-5 κατασκευάσαντα SL[1] : πᾶσι κατασκ- vulg. || 195 2 τί χρῆν Markland : τί χρὴ SL vulg. || 5-6 γενομένης codd. : γεγενημένης F || 7 που codd. : που πλησίον A || 8 οἶσθ' L : οἶσθα A οἴεσθε SFOQ οἴσθε Y.

grâce à la faveur d'un dieu[1], et parce que notre pays s'était couvert par cette alliance que toi, tu accuses.

196 Tous ces arguments, du moins la plupart, je les expose pour vous, juges, et pour les assistants qui écoutent du dehors; car pour ce répugnant individu il suffisait de quelques mots brefs et clairs. Si l'avenir était évident pour toi, Eschine, pour toi seul entre tous, quand la cité délibérait à ce sujet, c'est alors qu'il fallait avertir. Si tu ne savais rien à l'avance, tu es responsable de la même ignorance que les autres. Ainsi donc pourquoi m'accuses-tu de cela plutôt que je ne t'accuse? 197 Car, dans ces événements mêmes dont je parle (et je ne traite pas encore des autres), j'ai été un citoyen d'autant supérieur à toi, que moi, je me suis offert pour ce qui paraissait utile à tous, sans hésiter devant aucun risque personnel, sans en tenir compte, tandis que toi, tu n'as pas fait de propositions meilleures que les miennes (car alors on n'aurait pas adopté celles-ci), et tu ne t'es montré utile en rien pour l'exécution de celles-ci; on a reconnu à l'expérience que tu avais agi comme l'aurait fait l'individu le plus vil et le plus hostile à notre pays. Et c'est au même moment qu'Aristratos à Naxos et Aristoléos à Thasos, les ennemis irréconciliables de notre pays, mettent en jugement les amis d'Athènes, et qu'à Athènes Eschine accuse Démosthène! 198 Or quiconque a mis en réserve les malheurs des Grecs pour en tirer de la réputation mérite bien plus de périr que d'accuser un autre; quiconque a tiré avantage des mêmes circonstances que les ennemis de son pays, ne peut être dévoué à sa patrie. Tu le montres par ta vie, par tes actions, par ta politique, et aussi par ton éloignement de la politique. On fait quelque chose qui semble vous être utile? Eschine est muet. Il y a un obstacle et il se produit ce qui n'aurait pas dû arriver? Eschine est présent. C'est comme les fractures[2] et les déchirures de muscles qui se réveillent quand le corps est atteint de quelque mal.

1. Cf. une formule analogue au par. 153.
2. Même comparaison dans *Deux. Ol.* 21 et *Rép. à la l. de Phil.* 14.

μηδὲ πεῖραν ἔδωκε θεῶν τινὸς εὐνοίᾳ καὶ τῷ προβαλέσθαι τὴν πόλιν ταύτην τὴν συμμαχίαν, ἧς σὺ κατηγορεῖς.

196 Ἔστι δὲ ταυτὶ πάντα μοι, τὰ πολλά, πρὸς ὑμᾶς, ἄνδρες δικασταί, καὶ τοὺς περιεστηκότας ἔξωθεν καὶ ἀκροωμένους· ἐπεὶ πρός γε τοῦτον τὸν κατάπτυστον βραχὺς καὶ σαφὴς ἐξήρκει μοι λόγος. Εἰ μὲν γὰρ ἦν σοι πρόδηλα τὰ μέλλοντ', Αἰσχίνη, μόνῳ τῶν ἄλλων, ὅτ' ἐβουλεύεθ' ἡ πόλις περὶ τούτων, τότ' ἔδει προλέγειν· εἰ δὲ μὴ προῄδεις, τῆς αὐτῆς ἀγνοίας ὑπεύθυνος εἶ τοῖς ἄλλοις· | ὥστε τί μᾶλλον ἐμοῦ σὺ ταῦτα κατηγορεῖς ἢ ἐγὼ σοῦ; 197 Τοσοῦτον γὰρ ἀμείνων ἐγὼ σοῦ πολίτης γέγον' εἰς αὐτὰ ταῦθ' ἃ λέγω (καὶ οὔπω περὶ τῶν ἄλλων διαλέγομαι), ὅσον ἐγὼ μὲν ἔδωκ' ἐμαυτὸν εἰς τὰ πᾶσι δοκοῦντα συμφέρειν, οὐδένα κίνδυνον ὀκνήσας ἴδιον οὐδ' ὑπολογισάμενος· σὺ δ' οὔθ' ἕτερ' εἶπες βελτίω τούτων (οὐ γὰρ ἂν τούτοις ἐχρῶντο), οὔτ' εἰς ταῦτα χρήσιμον οὐδὲν σαυτὸν παρέσχες· ὅπερ δ' ἂν φαυλότατος καὶ δυσμενέστατος ἄνθρωπος τῇ πόλει, τοῦτο πεποιηκὼς ἐπὶ τοῖς συμβᾶσιν ἐξήτασαι· καὶ ἅμα Ἀρίστρατος ἐν Νάξῳ καὶ Ἀριστόλεως ἐν Θάσῳ, οἱ καθάπαξ ἐχθροὶ τῆς πόλεως, τοὺς Ἀθηναίων κρίνουσι φίλους, καὶ Ἀθήνησιν Αἰσχίνης Δημοσθένους κατηγορεῖ. 198 Καίτοι, ὅτῳ τὰ τῶν Ἑλλήνων ἀτυχήματα ἐνευδοκιμεῖν ἀπέκειτο, ἀπολωλέναι μᾶλλον οὗτός ἐστι δίκαιος ἢ κατηγορεῖν ἑτέρου· καὶ ὅτῳ συνενηνόχασιν οἱ αὐτοὶ καιροὶ καὶ τοῖς τῆς πόλεως ἐχθροῖς, οὐκ ἔνι τοῦτον εὔνουν εἶναι τῇ πατρίδι. Δηλοῖς δὲ καὶ ἐξ ὧν ζῇς καὶ ποιεῖς καὶ πολιτεύει καὶ πάλιν οὐ πολιτεύει. Πράττεταί τι τῶν ὑμῖν δοκούντων συμφέρειν; ἄφωνος Αἰσχίνης. Ἀντέκρουσέ τι καὶ γέγον' οἷον οὐκ ἔδει; πάρεστιν Αἰσχίνης. Ὥσπερ τὰ ῥήγματα καὶ τὰ σπάσματα, ὅταν τι κακὸν τὸ σῶμα λάβῃ, τότε κινεῖται.

195 11 εὐνοίᾳ AFQ : εὔνοια SF vulg. || τῷ SAF vulg. : τὸ L || προβαλέσθαι vulg. : -βάλλεσθαι SLO[1]Q || **196** 3 τοῦτον S : τοῦτον αὐτόν vulg. || **197** 8 ἄνθρωπος codd. : ἄνθρωπος ποιήσειε F vulg. || 10 Ἀριστόλεως AL : -λεος S -λαος vulg.

199 Puisqu'il a tellement appuyé sur ce qui s'est passé, je veux encore dire quelque chose d'inattendu. Et, par Zeus et par les dieux, que personne ne s'étonne de mon exagération ; qu'on examine avec bienveillance ce que je veux dire. Même si l'avenir avait été visible à tous, si tout le monde l'avait connu d'avance, si tu l'avais annoncé, Eschine, et attesté avec des cris et des clameurs, toi qui n'as pas soufflé mot, même ainsi notre pays ne devait pas renoncer à cette conduite, si du moins il se souciait de sa gloire, de nos ancêtres ou de la postérité. 200 Maintenant il paraît avoir échoué dans l'action, ce qui est le lot commun des hommes quand telle est la volonté des dieux. Mais alors, en prétendant diriger les autres, puis en y renonçant, il aurait été accusé d'avoir livré tout le monde à Philippe. Si en effet on avait abandonné sans combat ce pourquoi il n'est pas de danger que nos ancêtres n'aient supporté, qui ne t'aurait craché au visage? Ne parlons pas en effet de la cité, ni de moi. 201 De quels yeux, par Zeus, regarderions-nous les gens qui viennent dans notre ville, si les événements avaient tourné comme maintenant, si Philippe avait été choisi pour chef et maître de tous, mais si, pour l'empêcher, d'autres avaient lutté sans nous, et cela quand jamais auparavant notre pays n'a préféré une sécurité sans gloire aux périls pour la défense de l'honneur? 202 Y a-t-il un Grec, y a-t-il un barbare pour ignorer que les Thébains, et les Lacédémoniens qui ont été puissants avant eux, et le roi de Perse[1] auraient volontiers accordé à notre cité, et avec beaucoup de reconnaissance, de prendre ce qu'elle voudrait tout en gardant son propre domaine, pourvu qu'elle obéît à des ordres et laissât un autre diriger les Grecs? 203 Mais, pour les Athéniens, ce n'était, semble-t-il, ni traditionnel, ni supportable, ni natu-

1. Démosthène fait probablement allusion à la démarche qu'Alexandre, roi de Macédoine, fit avant Platées pour tenter, au nom de Mardonios, de détacher les Athéniens de la ligue hellénique (cf. Hérodote, VIII, 140 et suiv.) ; il en avait déjà parlé (*Deux. Phil.* 11) en la plaçant d'ailleurs (à tort) avant Salamine ; cf. Lycurgue, *C. Léocr.* 71 (qui donne un tout autre sens à la démarche).

199 Ἐπειδὴ δὲ πολὺς τοῖς συμβεβηκόσιν ἔγκειται, βούλομαί τι καὶ παράδοξον εἰπεῖν. Καί μου, πρὸς Διὸς καὶ θεῶν, μηδεὶς τὴν ὑπερβολὴν θαυμάσῃ, ἀλλὰ μετ' εὐνοίας ὃ λέγω θεωρησάτω. Εἰ γὰρ ἦν ἅπασι πρόδηλα τὰ μέλλοντα γενήσεσθαι καὶ προῄδεσαν ἅπαντες καὶ σὺ προὔλεγες, Αἰσχίνη, καὶ διεμαρτύρου βοῶν καὶ κεκραγώς, ὃς οὐδ' ἐφθέγξω, | οὐδ' οὕτως ἀποστατέον τῇ πόλει τούτων ἦν, εἴπερ ἢ δόξης ἢ προγόνων τοῦ μέλλοντος αἰῶνος εἶχε λόγον. 200 Νῦν μέν γ' ἀποτυχεῖν δοκεῖ τῶν πραγμάτων, ὃ πᾶσι κοινόν ἐστιν ἀνθρώποις ὅταν τῷ θεῷ ταῦτα δοκῇ· τότε δ' ἀξιοῦσα προεστάναι τῶν ἄλλων, εἶτ' ἀποστᾶσα τούτου Φιλίππῳ προδεδωκέναι πάντας ἂν ἔσχεν αἰτίαν. Εἰ γὰρ ταῦτα προεῖτο ἀκοντί, περὶ ὧν οὐδένα κίνδυνον ὅντιν' οὐχ ὑπέμειναν οἱ πρόγονοι, τίς οὐχὶ κατέπτυσεν ἂν σοῦ; μὴ γὰρ δὴ τῆς πόλεώς γε, μηδ' ἐμοῦ. 201 Τίσι δ' ὀφθαλμοῖς πρὸς Διὸς ἑωρῶμεν ἂν τοὺς εἰς τὴν πόλιν ἀνθρώπους ἀφικνουμένους, εἰ τὰ μὲν πράγματ' εἰς ὅπερ νυνὶ περιέστη, ἡγεμὼν δὲ καὶ κύριος ᾑρέθη Φίλιππος ἁπάντων, τὸν δ' ὑπὲρ τοῦ μὴ γενέσθαι ταῦτ' ἀγῶνα ἕτεροι χωρὶς ἡμῶν ἦσαν πεποιημένοι, καὶ ταῦτα μηδεπώποτε τῆς πόλεως ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις ἀσφάλειαν ἄδοξον μᾶλλον ἢ τὸν ὑπὲρ τῶν καλῶν κίνδυνον ᾑρημένης; 202 Τίς γὰρ οὐκ οἶδεν Ἑλλήνων, τίς δὲ βαρβάρων, ὅτι καὶ παρὰ Θηβαίων καὶ παρὰ τῶν ἔτι τούτων πρότερον ἰσχυρῶν γενομένων Λακεδαιμονίων καὶ παρὰ τοῦ Περσῶν βασιλέως μετὰ πολλῆς χάριτος τοῦτ' ἂν ἀσμένως ἐδόθη τῇ πόλει, ὅ τι βούλεται λαβούσῃ καὶ τὰ ἑαυτῆς ἐχούσῃ τὸ κελευόμενον ποιεῖν καὶ ἐᾶν ἕτερον τῶν Ἑλλήνων προεστάναι; 203 Ἀλλ' οὐκ ἦν ταῦθ', ὡς ἔοικεν, τοῖς Ἀθηναίοις πάτρια οὐδ' ἀνεκτὰ

199 6 Αἰσχίνη SLQ : om. vulg. || 200 1 μέν γ' SAL[1] : μὲν γὰρ vulg. || 3 ἄλλων codd. : Ἑλλήνων S γρ O mg. Q Dion. Hal. (*Dem.* 31) || 5 ἀκοντὶ codd. : ἀκονειτὶ S || 7 γὰρ codd. : γὰρ δὴ A || 203 2 τοῖς Ἀθ- vulg. : τοῖς τότ' Ἀθ- S corr. AL corr. τότε τοῖς Ἀθ- L[1]

rel; jamais personne, à aucun moment, n'a pu persuader notre pays de s'allier aux puissants, s'ils agissaient injustement, pour trouver la sécurité dans la servitude[1]; il n'a pas cessé un instant de s'exposer aux dangers en luttant pour le premier rang, pour l'honneur et pour la gloire. 204 Vous jugez cette conduite si noble et si conforme à votre caractère que vous louez principalement ceux de vos ancêtres qui ont agi ainsi. Et vous avez raison. Qui en effet n'admirerait pas le courage de ces hommes, qui ont accepté d'abandonner leur pays et leur ville et de monter sur leurs trières pour ne pas obéir à des ordres, qui ont élu pour stratège Thémistocle[2] qui leur avait donné ce conseil, et ont lapidé Kyrsilos[3] qui avait exprimé l'avis d'obéir à la sommation (et non pas lui seul, car sa femme fut lapidée par vos femmes)? 205 Les Athéniens d'alors ne cherchaient pas d'orateur ni de stratège qui leur procurât une servitude heureuse ; ils ne se jugeaient même pas dignes de vivre s'il ne leur était pas permis de le faire en pleine liberté. Chacun d'eux pensait qu'il n'était pas né seulement pour son père et pour sa mère, mais pour sa patrie. Quelle est la différence? Celui qui croit n'être né que pour ses parents, attend la mort fixée par le destin et qui vient du hasard ; celui qui se juge né aussi pour sa patrie, pour ne pas la voir esclave, acceptera de mourir et estimera les outrages et le déshonneur que l'on est contraint de supporter dans un pays asservi, plus redoutables que la mort.

206 Si j'essayais de dire que c'est moi qui vous ai poussés à des sentiments dignes de vos ancêtres, il n'est personne qui n'aurait raison de me blâmer. Mais, en fait, moi, je

1. Déjà Périclès, dans le discours que lui prête Thucydide (II, 63, 5), disait aux Athéniens qu'Athènes (et toute cité dominante) ne pouvait « *trouver la sécurité dans la servitude.* »

2. Bien que le développement tienne du lieu commun, Démosthène riposte peut-être ici à la péroraison d'Eschine (*Ctés.* 259).

3. Hérodote (IX, 4-5) place le même épisode au moment de la seconde invasion de l'Attique (ce qui semble plus probable) ; en outre il nomme le personnage Lykidès et en fait un membre du Conseil. Lycurgue (*C. Léocr.* 122) semble suivre, en gros, la version d'Hérodote, mais ne donne pas de nom.

οὐδ' ἔμφυτα, οὐδ' ἐδυνήθη πώποτε τὴν πόλιν οὐδεὶς ἐκ παντὸς τοῦ χρόνου πεῖσαι τοῖς ἰσχύουσι μέν, μὴ δίκαια δὲ πράττουσι προσθεμένην ἀσφαλῶς δουλεύειν, ἀλλ' ἀγωνιζομένη περὶ πρωτείων καὶ τιμῆς καὶ δόξης κινδυνεύουσα πάντα τὸν αἰῶνα διατετέλεκε. 204 Καὶ ταῦθ' οὕτω σεμνὰ καὶ προσήκοντα τοῖς ὑμετέροις ἤθεσιν ὑμεῖς ὑπολαμβάνετ' εἶναι | ὥστε καὶ τῶν προγόνων τοὺς ταῦτα πράξαντας μάλιστ' ἐπαινεῖτε. Εἰκότως· τίς γὰρ οὐκ ἂν ἀγάσαιτο τῶν ἀνδρῶν ἐκείνων τῆς ἀρετῆς, οἳ καὶ τὴν χώραν καὶ τὴν πόλιν ἐκλιπεῖν ὑπέμειναν εἰς τὰς τριήρεις ἐμβάντες ὑπὲρ τοῦ μὴ τὸ κελευόμενον ποιῆσαι, τὸν μὲν ταῦτα συμβουλεύσαντα Θεμιστοκλέα στρατηγὸν ἑλόμενοι, τὸν δ' ὑπακούειν ἀποφηνάμενον τοῖς ἐπιταττομένοις Κυρσίλον καταλιθώσαντες, οὐ μόνον αὐτόν, ἀλλὰ καὶ αἱ γυναῖκες αἱ ὑμέτεραι τὴν γυναῖκα αὐτοῦ. 205 Οὐ γὰρ ἐζήτουν οἱ τότε Ἀθηναῖοι οὔτε ῥήτορ' οὔτε στρατηγὸν δι' ὅτου δουλεύσουσιν εὐτυχῶς, ἀλλ' οὐδὲ ζῆν ἠξίουν, εἰ μὴ μετ' ἐλευθερίας ἔξεσται τοῦτο ποιεῖν. Ἡγεῖτο γὰρ αὐτῶν ἕκαστος οὐχὶ τῷ πατρὶ καὶ τῇ μητρὶ μόνον γεγενῆσθαι, ἀλλὰ καὶ τῇ πατρίδι. Διαφέρει δὲ τί; ὅτι ὁ μὲν τοῖς γονεῦσι μόνον γεγενῆσθαι νομίζων, τὸν τῆς εἱμαρμένης καὶ τὸν αὐτόματον θάνατον περιμένει· ὁ δὲ καὶ τῇ πατρίδι, ὑπὲρ τοῦ μὴ ταύτην ἐπιδεῖν δουλεύουσαν ἀποθνῄσκειν ἐθελήσει, καὶ φοβερωτέρας ἡγήσεται τὰς ὕβρεις καὶ τὰς ἀτιμίας, ἃς ἐν δουλευούσῃ τῇ πόλει φέρειν ἀνάγκη, τοῦ θανάτου.

206 Εἰ μὲν τοίνυν τοῦτ' ἐπεχείρουν λέγειν, ὡς ἐγὼ προήγαγον ὑμᾶς ἄξια τῶν προγόνων φρονεῖν, οὐκ ἔσθ' ὅστις οὐκ ἂν εἰκότως ἐπιτιμήσειέ μοι. Νῦν δ' ἐγὼ μὲν ὑμε-

203 3 οὐδ' ἐδυνήθη codd. : ουδεν ηδυνηθη *Pap.*[10] || **204** 2 ἤθεσιν codd. : ἔθεσιν O || 2-3 ὑπολαμβάνετ' SL : ὑπελαμβ- vulg. || 5 ἀγάσαιτο codd. : αγασθειη *Pap.*[10] || 9 τοῖς ἐπιταττομένοις codd. Dion. : om. Harp. s. v. Κύρσιλος || **205** 4 ἔξεσται SL Dion. : αὐτοῖς ἔξεσται vulg. || 10 ἡγήσεται codd. : ἡγ- τοῦ θανάτου Dion. || 11 ἀνάγκη, τοῦ θανάτου SAFL vulg. : ἀνάγκη Dion. || **206** 3 οὐκ ἂν codd. : ἂν οὐκ ἂν S[1]L οὐκ ἂν οὐκ F || ἐπιτιμήσειε codd. : ἐπετίμησε AY Dion.

prouve que de telles résolutions vous appartiennent bien, et je montre qu'avant moi déjà notre pays avait ces sentiments; cependant je dis que j'ai eu aussi une part dans l'exécution de chacun des actes accomplis. **207** Mais Eschine, qui accuse l'ensemble de la politique et qui vous demande d'être sévères contre moi en me tenant pour responsable des craintes et des dangers de notre pays, s'il vise à me priver d'un honneur pour le présent, vous soustrait, à vous, des éloges pour tout l'avenir. Si en effet, jugeant que ma politique n'a pas été la meilleure, vous vous prononcez contre Ctésiphon, vous paraîtrez avoir commis une erreur, et non pas avoir subi les effets de l'aveuglement de la fortune. **208** Mais il est impossible, oui, impossible que vous ayez commis une erreur, Athéniens, en prenant sur vos épaules le danger pour la liberté et le salut de tous ; non, par ceux de nos ancêtres[1] qui, les premiers, se sont exposés au péril à Marathon, par ceux qui se sont alignés à Platées, par ceux qui ont combattu sur mer à Salamine et à l'Artémision, par beaucoup d'autres braves couchés dans les monuments publics, que tous également la cité a jugés dignes du même honneur et a ensevelis, Eschine (et non pas seulement ceux qui avaient réussi ou avaient remporté l'avantage). C'était justice ; car le devoir des braves, tous l'ont fait ; quant au sort, ils ont eu chacun celui que la divinité leur a attribué.

209 Et alors, maudite machine à écrire*, dans ton désir de me priver des honneurs et de la bienveillance des citoyens que voici, tu parlais de trophées*, de batailles, d'exploits anciens; qu'y a-t-il là qui fût nécessaire au présent débat? Mais moi, ô acteur de troisième ordre, moi qui venais conseiller notre pays pour lui donner le premier rang, de qui devais-je prendre les sentiments pour monter à la tribune? Ceux d'un homme qui va parler de façon indigne de ces exploits? C'est bien en ce cas que j'aurais mérité la mort. **210** Car vous non plus, citoyens d'Athènes, vous ne devez

1. Cf. sur ce passage, le plus célèbre du discours, le commentaire du *Traité du Sublime* 16.

τέρας τὰς τοιαύτας προαιρέσεις ἀποφαίνω, καὶ δείκνυμ' ὅτι καὶ πρὸ ἐμοῦ τοῦτ' εἶχεν τὸ φρόνημ' ἡ πόλις· τῆς μέντοι διακονίας τῆς ἐφ' ἑκάστοις τῶν πεπραγμένων καὶ ἐμαυτῷ μετεῖναί φημι· | 207 οὗτος δὲ τῶν ὅλων κατηγορῶν καὶ κελεύων ὑμᾶς ἐμοὶ πικρῶς ἔχειν ὡς φόβων καὶ κινδύνων αἰτίῳ τῇ πόλει, τῆς μὲν εἰς τὸ παρὸν τιμῆς ἔμ' ἀποστερῆσαι γλίχεται, τὰ δ' εἰς ἅπαντα τὸν λοιπὸν χρόνον ἐγκώμι' ὑμῶν ἀφαιρεῖται. Εἰ γὰρ ὡς οὐ τὰ βέλτιστ' ἐμοῦ πολιτευσάμενου τουδὶ καταψηφιεῖσθε, ἡμαρτηκέναι δόξετε, οὐ τῇ τῆς τύχης ἀγνωμοσύνῃ τὰ συμβάντα παθεῖν. 208 'Αλλ' οὐκ ἔστιν, οὐκ ἔστιν ὅπως ἡμάρτετ', ἄνδρες 'Αθηναῖοι, τὸν ὑπὲρ τῆς ἁπάντων ἐλευθερίας καὶ σωτηρίας κίνδυνον ἀράμενοι, μὰ τοὺς Μαραθῶνι προκινδυνεύσαντας τῶν προγόνων καὶ τοὺς ἐν Πλαταιαῖς παραταξαμένους καὶ τοὺς ἐν Σαλαμῖνι ναυμαχήσαντας καὶ τοὺς ἐπ' 'Αρτεμισίῳ, καὶ πολλοὺς ἑτέρους τοὺς ἐν τοῖς δημοσίοις μνήμασι κειμένους ἀγαθοὺς ἄνδρας, οὓς ἅπαντας ὁμοίως ἡ πόλις τῆς αὐτῆς ἀξιώσασα τιμῆς ἔθαψεν, Αἰσχίνη, οὐχὶ τοὺς κατορθώσαντας αὐτῶν οὐδὲ τοὺς κρατήσαντας μόνους. Δικαίως· Ὃ μὲν γὰρ ἦν ἀνδρῶν ἀγαθῶν ἔργον, ἅπασιν πέπρακται· τῇ τύχῃ δ', ἣν ὁ δαίμων ἔνειμεν ἑκάστοις, ταύτῃ κέχρηνται.

209 Ἔπειτ', ὦ κατάρατε καὶ γραμματοκύφων, σὺ μὲν τῆς παρὰ τουτωνὶ τιμῆς καὶ φιλανθρωπίας ἔμ' ἀποστερῆσαι βουλόμενος τρόπαια καὶ μάχας καὶ παλαί' ἔργ' ἔλεγες· ὧν τίνος προσεδεῖθ' ὁ παρὼν ἀγὼν ουτοσί; 'Εμὲ δ', ὦ τριταγωνιστά, τὸν περὶ τῶν πρωτείων σύμβουλον τῇ πόλει παριόντα, τὸ τίνος φρόνημα λαβόντ' ἀναβαίνειν ἐπὶ τὸ βῆμ' ἔδει; Τὸ τοῦ τούτων ἀνάξι' ἐροῦντος; Δικαίως μέντ' ἂν ἀπέθανον. | 210 'Επεί γ' οὐδ' ὑμᾶς, ἄνδρες 'Αθηναῖοι,

207 3 πόλει SAL[1] : πόλει γεγενημένῳ FL[2] vulg. || 4 λοιπὸν codd. : om. Dion. || 208 4 μὰ S : οὐ μὰ L vulg. Dion. || Μαραθῶνι S : ἐν Μαρ- L vulg. Dion. || 10 αὐτῶν codd. : αὐτοὺς SL[1] || 12 ἔνειμεν SAL : ἀπέν- F vulg. || 210 1 ἐπεὶ SL : ἔπειτα coll. || ἄνδρες 'Αθηναῖοι SL vulg. : ὦ ἄνδρες O ὦ 'Αθ- A.

pas avoir le même état d'esprit pour juger les causes privées et les causes publiques : pour les contrats de la vie quotidienne, il faut regarder les lois et les actes particuliers ; mais pour les décisions publiques, c'est le prestige de nos ancêtres qu'il faut considérer. Chacun de vous doit penser qu'il reçoit, quand vous entrez pour juger un procès public, avec son bâton[1] et son jeton de juge l'honneur national, si du moins vous croyez qu'il faut agir de façon digne de vos ancêtres.

211 Mais, en me laissant entraîner à parler de ce qu'ont fait vos ancêtres, il y a des décrets et des actes que j'ai omis ; je veux donc revenir au point d'où j'étais parti.

A notre arrivée à Thèbes, nous trouvions là des ambassadeurs de Philippe, des Thessaliens et de ses autres alliés, et aussi la crainte chez nos amis et l'audace chez ceux de Philippe. Pour montrer que ce n'est pas maintenant seulement et par intérêt personnel que je dis cela, lis-moi la lettre que, nous, les ambassadeurs, nous avons aussitôt envoyée. **212** Et pourtant cet individu pousse à un tel excès les procédés de sycophante que, si l'on a fait quelque chose d'opportun, ce sont les circonstances, non pas moi, qui, prétend-il, en ont été la cause ; mais, pour tout ce qui a tourné autrement, c'est moi et ma fortune qui en sommes cause. Et, parait-il, moi, l'orateur et le conseiller, je n'ai joué, à son avis, aucun rôle dans ce qui s'est fait par des discours et des délibérations, mais je suis seul cause des malheurs arrivés à l'armée et dans les opérations stratégiques Pourrait-il y avoir sycophante plus féroce ou plus digne de malédictions ? (*Au greffier.*) Lis la lettre.

LETTRE

213 Quand les Thébains eurent réuni leur assemblée, on ntroduisit en premier lieu les ambassadeurs de nos adver-

1. Le bâton (de couleur variée) indiquait le tribunal auquel le ort avait affecté le juge ; le jeton (σύμβολον) était remis à celui-ci ors de son entrée au tribunal ; cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 65, et le mmentaire de G. Colin, *Rev. des Ét. gr.*, 1917, p. 1-68.

ἀπὸ τῆς αὐτῆς διανοίας δεῖ τάς τ' ἰδίας δίκας καὶ τὰς δημοσίας κρίνειν, ἀλλὰ τὰ μὲν τοῦ καθ' ἡμέραν βίου συμβόλαια ἐπὶ τῶν ἰδίων νόμων καὶ ἔργων σκοποῦντας· τὰς δὲ κοινὰς προαιρέσεις εἰς τὰ τῶν προγόνων ἀξιώματ' ἀποβλέποντας· καὶ παραλαμβάνειν γ' ἅμα τῇ βακτηρίᾳ καὶ τῷ συμβόλῳ τὸ φρόνημα τὸ τῆς πόλεως νομίζειν ἕκαστον ὑμῶν δεῖ, ὅταν τὰ δημόσι' εἰσίητε κρινοῦντες, εἴπερ ἄξι' ἐκείνων πράττειν οἴεσθε χρῆναι.

211 Ἀλλὰ γὰρ ἐμπεσὼν εἰς τὰ πεπραγμένα τοῖς προγόνοις ὑμῶν ἔστιν ἃ τῶν ψηφισμάτων παρέβην καὶ τῶν πραχθέντων. Ἐπανελθεῖν οὖν ὁπόθεν ἐνταῦθ' ἐξέβην βούλομαι.

Ὡς γὰρ ἀφικόμεθ' εἰς τὰς Θήβας, κατελαμβάνομεν Φιλίππου καὶ Θετταλῶν καὶ τῶν ἄλλων συμμάχων παρόντας πρέσβεις, καὶ τοὺς μὲν ἡμετέρους φίλους ἐν φόβῳ, τοὺς δ' ἐκείνου θρασεῖς. Ὅτι δ' οὐ νῦν ταῦτα λέγω τοῦ συμφέροντος εἵνεκ' ἐμαυτῷ, λέγε μοι τὴν ἐπιστολὴν ἣν τότ' ἐπέμψαμεν εὐθὺς οἱ πρέσβεις. **212** Καίτοι τοσαύτῃ γ' ὑπερβολῇ συκοφαντίας οὗτος κέχρηται ὥστ', εἰ μέν τι τῶν δεόντων ἐπράχθη, τὸν καιρόν, οὐκ ἐμέ φησιν αἴτιον γεγενῆσθαι, τῶν δ' ὡς ἑτέρως συμβάντων ἁπάντων ἐμὲ καὶ τὴν ἐμὴν τύχην αἰτίαν εἶναι· καί, ὡς ἔοικεν, ὁ σύμβουλος καὶ ῥήτωρ ἐγὼ τῶν μὲν ἐκ λόγου καὶ τοῦ βουλεύσασθαι πραχθέντων οὐδὲν αὐτῷ συναίτιος εἶναι δοκῶ, τῶν δ' ἐν τοῖς ὅπλοις καὶ κατὰ τὴν στρατηγίαν ἀτυχηθέντων μόνος αἴτιος εἶναι. Πῶς ἂν ὠμότερος συκοφάντης γένοιτ' ἢ καταρατότερος ; Λέγε τὴν ἐπιστολήν. |

Ἐπιστολή

213 Ἐπειδὴ τοίνυν ἐποιήσαντο τὴν ἐκκλησίαν, προσῆγον ἐκείνους προτέρους διὰ τὸ τὴν τῶν συμμάχων τάξιν

210 2 δεῖ om. FO || 9 οἴεσθε codd. : οἴεσθαι S || **211** 3 ὁπόθεν SL : ὅθεν cett. || ἐνταῦθ' SL : εἰς ταῦτα cett. || 4 κατελαμβάνομεν SL : καταλ- F vulg. || **212** 7 οὐδὲν S : οὐδενὸς cett. || 9 γένοιτο SAL : γένοιτ' ἂν vulg. || 9-10 καταρατότερος codd. : καταρατότερος τούτου F.

saires, parce qu'ils avaient rang d'alliés[1]. Ils montèrent à la tribune et, dans leurs discours, firent un long éloge de Philippe, un long réquisitoire contre vous, en rappelant tout ce que vous aviez jamais fait de contraire aux Thébains. En résumé, ils demandaient aux Thébains de payer les bienfaits qu'ils avaient reçus de Philippe et de se venger des injustices commises par vous, à leur gré, soit en laissant passer vos adversaires marchant contre vous, soit en participant à l'invasion de l'Attique ; et ils montraient que (à ce qu'ils croyaient), par leurs conseils, les troupeaux, les esclaves et les autres biens de l'Attique passeraient en Béotie[2], tandis que les discours qu'ils nous attribuaient d'avance, feraient ravager par la guerre ce qui se trouvait en Béotie. Ils ajoutaient encore à cela bien d'autres choses, toutes d'ailleurs tendant au même but. **214** Notre riposte, je donnerais volontiers ma vie entière pour la redire ; mais je crains que, les circonstances étant passées, vous ne pensiez que les événements ont disparu comme dans un déluge et que vous ne jugiez vains et ennuyeux[3] les discours qui s'y rapportent. En tout cas, écoutez ce dont nous avons persuadé les Thébains et ce qu'ils ont répondu. Prends ceci et lis.

Réponse des Thébains

215 Après cela, les Thébains vous ont appelés, vous ont fait venir. Vous êtes sortis d'Attique, vous êtes allés les secourir. Pour laisser de côté les faits intermédiaires, ils vous ont accueillis en parents au point que, leurs hoplites et leurs cavaliers se trouvant hors de Thèbes, ils ont reçu notre armée dans leurs maisons et dans leur ville près de leurs enfants,

1. Le conflit entre Thèbes et Philippe à propos de Nikaia n'avait donc pas mis fin *juridiquement* à l'alliance.
2. C'était faire miroiter aux yeux des Thébains la perspective d'avantages semblables à ceux dont ils avaient joui pendant la guerre du Péloponnèse.
3. Modestie affectée qui contraste avec le ton du par. 173.

ἐκείνους ἔχειν. Καὶ παρελθόντες ἐδημηγόρουν πολλὰ μὲν Φίλιππον ἐγκωμιάζοντες, πολλὰ δ' ὑμῶν κατηγοροῦντες, πάνθ' ὅσα πώποτ' ἐναντί' ἐπράξατε Θηβαίοις ἀναμιμνήσκοντες. Τὸ δ' οὖν κεφάλαιον, ἠξίουν ὧν μὲν εὖ 'πεπόνθεσαν ὑπὸ Φιλίππου, χάριν αὐτοὺς ἀποδοῦναι, ὧν δ' ὑφ' ὑμῶν ἠδίκηντο, δίκην λαβεῖν ὁποτέρως βούλονται, ἢ διέντας αὐτοὺς ἐφ' ὑμᾶς ἢ συνεμβαλόντας εἰς τὴν 'Αττικήν. Καὶ ἐδείκνυσαν, ὡς ᾤοντο, ἐκ μὲν ὧν αὐτοὶ συνεβούλευον τὰ ἐκ τῆς 'Αττικῆς βοσκήματα καὶ ἀνδράποδα καὶ τἄλλ' ἀγάθ' εἰς τὴν Βοιωτίαν ἥξοντα, ἐκ δ' ὧν ἡμᾶς ἐρεῖν ἔφασαν τὰν τῇ Βοιωτίᾳ διαρπασθησόμεν' ὑπὸ τοῦ πολέμου. Καὶ ἄλλα πολλὰ πρὸς τούτοις, εἰς ταὐτὰ δὲ πάντα συντείνοντ' ἔλεγον. 214 Ἃ δ' ἡμεῖς πρὸς ταῦτα, τὰ μὲν καθ' ἕκαστ' ἐγὼ μὲν ἀντὶ παντὸς ἂν τιμησαίμην εἰπεῖν τοῦ βίου· ὑμᾶς δὲ δέδοικα μή, παρεληλυθότων τῶν καιρῶν, ὥσπερ ἂν εἰ καὶ κατακλυσμὸν γεγενῆσθαι τῶν πραγμάτων ἡγούμενοι, μάταιον ὄχλον τοὺς περὶ τούτων λόγους νομίσητε. Ὅ τι δ' οὖν ἐπείσαμεν ἡμεῖς καὶ ἡμῖν ἀπεκρίναντο, ἀκούσατε. Λέγε ταυτὶ λαβών.

'Απόκρισις Θηβαίων

215 Μετὰ ταῦτα τοίνυν ἐκάλουν ὑμᾶς καὶ μετεπέμποντο. 'Εξῆτε, ἐβοηθεῖτε. Ἵνα τἀν μέσῳ παραλείπω, οὕτως οἰκείως ὑμᾶς ἐδέχοντο ὥστ' ἔξω τῶν ὁπλιτῶν καὶ τῶν ἱππέων ὄντων εἰς τὰς οἰκίας καὶ τὸ ἄστυ | δέχεσθαι τὴν στρατιὰν ἐπὶ παῖδας καὶ γυναῖκας καὶ τὰ τιμιώτατα.

213 5 πάνθ' codd. : ἅπανθ' F ‖ 7 αὐτοὺς SL : αὐτοῖς AF vulg. ‖ 8 ἠδίκηντο S[1]L : -κηνται vulg. ‖ διέντας SFLQY : διιέντας A vulg. ‖ 9 συνεμβαλόντας codd. : -βάλλοντας F[1] Dionysii codex Ambros. ‖ 14 ταὐτὰ A[1] Vind. 1 : ταυτα S ταῦτα A[1]FL vulg. ‖ **214** 1 πρὸς ταῦτα S[1] : ἀντείπομεν πρὸς ταῦτα L ταῦτα ἀντείπομεν vulg. ‖ 4 εἰ καὶ S : εἰ cett. ‖ 6 ὅ τι SL γρ : ἃ cett. ‖ ἡμῖν S : ἃ ἡμῖν L vulg. ‖ **215** 2 παραλείπω S vulg. : -λίπω FLQY.

de leurs femmes et de ce qu'ils avaient de plus cher. Ce jour-là, les Thébains ont fait connaître au monde trois éloges qu'ils vous accordaient, les plus beaux de tous : un pour votre courage, un pour votre justice, un pour votre vertu. Car, en choisissant d'engager la lutte à vos côtés plutôt que contre vous, ils ont reconnu que vous étiez plus vaillants que Philippe et que vos prétentions étaient plus justes ; en vous remettant ce que chez eux, et partout d'ailleurs, on garde le mieux, leurs enfants et leurs femmes, ils ont montré qu'ils avaient confiance en votre vertu. **216** En tout cela, Athéniens, il a été clair qu'ils avaient vu juste, du moins[1] en ce qui vous concerne. Car, une fois que l'armée fut entrée dans la ville, personne ne vous adressa jamais un reproche, même injustifié : si grande fut la vertu dont vous fîtes preuve ! Et, vous étant rangés deux fois à leurs côtés dans les premières batailles[2], celle du fleuve et la bataille d'hiver, vous vous êtes montrés, non seulement irréprochables, mais extraordinaires par votre ordre, par votre préparation, par votre ardeur. C'est ce qui provoqua chez les autres des éloges pour vous, chez vous des sacrifices et des processions pour les dieux. **217** Quant à moi, je demanderais volontiers à Eschine si, au moment où cela se passait et où la cité était remplie d'émulation, de joie et d'éloges, il s'associait aux sacrifices et à la satisfaction de la majorité, ou s'il restait chez lui, chagriné, gémissant, irrité du bonheur public. S'il était présent et se faisait remarquer au milieu des autres, n'agit-il pas maintenant de façon scandaleuse, ou plutôt sacrilège, quand, ayant pris lui-même les dieux à témoins de l'excellence de ces actes, il prétend vous faire voter qu'ils n'étaient pas excellents, à vous qui avez juré par les dieux ? S'il n'était pas présent, ne mérite-t-il pas mille fois la mort, puisqu'il souffrait de voir ce qui causait la joie des autres ? (*Au greffier.*) Lis-moi aussi ces décrets-là.

1. Restriction qui rejette sur l'action de la « fortune » (τύχη) la cause de l'échec final.

2. Engagements partiels, livrés pendant l'hiver 339/8, sans doute dans la haute vallée du Céphise béotien.

Καίτοι τρί' ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ πᾶσιν ἀνθρώποις ἔδειξαν ἐγκώμια Θηβαῖοι καθ' ὑμῶν τὰ κάλλιστα, ἓν μὲν ἀνδρίας, ἕτερον δὲ δικαιοσύνης, τρίτον δὲ σωφροσύνης. Καὶ γὰρ τὸν ἀγῶνα μεθ' ὑμῶν μᾶλλον ἢ πρὸς ὑμᾶς ἑλόμενοι ποιήσασθαι καὶ ἀμείνους εἶναι καὶ δικαιότερ' ἀξιοῦν ὑμᾶς ἔκριναν Φιλίππου· καὶ τὰ παρ' αὐτοῖς καὶ παρὰ πᾶσι δ' ἐν πλείστῃ φυλακῇ, παῖδας καὶ γυναῖκας, ἐφ' ὑμῖν ποιήσαντες σωφροσύνης πίστιν περὶ ὑμῶν ἔχοντες ἔδειξαν. 216 Ἐν οἷς πᾶσιν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κατά γ' ὑμᾶς ὀρθῶς ἐφάνησαν ἐγνωκότες. Οὔτε γὰρ εἰς τὴν πόλιν εἰσελθόντος τοῦ στρατοπέδου οὐδεὶς οὐδὲν οὐδ' ἀδίκως ὑμῖν ἐνεκάλεσεν· οὕτω σώφρονας παρέσχεθ' ὑμᾶς αὐτούς, δίς τε συμπαραταξάμενοι τὰς πρώτας μάχας, τήν τ' ἐπὶ τοῦ ποταμοῦ καὶ τὴν χειμερινήν, οὐκ ἀμέμπτους μόνον ὑμᾶς αὐτούς, ἀλλὰ καὶ θαυμαστοὺς ἐδείξατε τῷ κόσμῳ, ταῖς παρασκευαῖς, τῇ προθυμίᾳ. Ἐφ' οἷς παρὰ μὲν τῶν ἄλλων ὑμῖν ἐγίγνοντ' ἔπαινοι, παρὰ δ' ὑμῶν θυσίαι καὶ πομπαὶ τοῖς θεοῖς. 217 Καὶ ἔγωγ' ἡδέως ἂν ἐροίμην Αἰσχίνην, ὅτε ταῦτ' ἐπράττετο, καὶ ζήλου καὶ χαρᾶς καὶ ἐπαίνων ἡ πόλις ἦν μεστή, πότερον συνέθυε καὶ συνευφραίνετο τοῖς πολλοῖς, ἢ λυπούμενος καὶ στένων καὶ δυσμεναίνων τοῖς κοινοῖς ἀγαθοῖς οἴκοι καθῆτο. Εἰ μὲν γὰρ παρῆν καὶ μετὰ τῶν ἄλλων ἐξητάζετο, πῶς οὐ δεινὰ ποιεῖ, μᾶλλον δ' οὐδ' ὅσια, εἰ ὧν ὡς ἀρίστων αὐτὸς τοὺς θεοὺς ἐποιήσατο μάρτυρας, ταῦθ' ὡς οὐκ ἄριστα νῦν ὑμᾶς ἀξιοῖ ψηφίσασθαι τοὺς ὀμωμοκότας τοὺς θεούς; | Εἰ δὲ μὴ παρῆν, πῶς οὐκ ἀπολωλέναι πολλάκις ἐστὶ δίκαιος, εἰ ἐφ' οἷς ἔχαιρον οἱ ἄλλοι, ταῦτ' ἐλυπεῖθ' ὁρῶν; Λέγε δὴ καὶ ταῦτα τὰ ψηφίσματά μοι.

215 11 Φιλίππου SABFL : ἢ Φίλιππον vulg. || **216** 3-4 τοῦ στρατοπέδου codd. : στρατ- S || 5 παρέσχετε SLA : -έσχεσθε F vulg. || 6 μάχας codd. : om. S || **217** 5 τοῖς κοινοῖς codd. : ἐπὶ τοῖς κ- FL² || 9 ἄριστα codd. : ἄξια A *Pap.*[12] || ἀξιοῖ codd. : ἠξίου *Pap.*[12].

Décrets[1] sur les sacrifices

218 Ainsi donc nous, nous faisions alors des sacrifices, tandis que les Thébains se jugeaient redevables envers nous de leur salut ; la situation avait tourné pour les gens qui, par l'effet des actes de ces individus, semblaient avoir bientôt besoin de secours, en sorte qu'eux-mêmes portaient secours à d'autres, grâce au fait que par moi vous vous étiez laissés persuader. Mais d'ailleurs quel ton prenait alors Philippe et en quel désarroi il était à la suite de cela, vous allez l'apprendre par les lettres qu'il envoyait dans le Péloponnèse. (*Au greffier.*) Prends-les et lis-les, afin que vous sachiez, pour ma persévérance, mes voyages en tous sens, mes fatigues et mes nombreux décrets dont Eschine se moquait tout à l'heure, quels en ont été les effets.

219 Cependant il y a eu chez vous, avant moi, Athéniens, bien des orateurs célèbres et importants, l'illustre Callistratos, Aristophon, Képhalos, Thrasybule, mille autres ; néanmoins jamais aucun d'eux ne s'est pour aucune tâche consacré sans interruption à l'État ; l'un rédigeait des décrets, mais n'allait pas en ambassade ; un autre allait en ambassade, mais ne rédigeait pas de décrets. Chacun s'accordait quelque repos et, en cas d'incident, quelque échappatoire. 220 « Eh bien ? me dirait quelqu'un, l'emportes-tu, toi, tellement en force et en audace que tu peux tout faire à toi seul ? » Ce

1. Nos manuscrits, à partir du par. 188, ne donnent plus que l'intitulé des documents invoqués ; mais un papyrus (publié par Larsen, *Pap. Haunienses* 5) donne ici le texte d'un décret, au § 221 celui de deux lettres de Philippe, au § 223 celui de deux décrets ; aucune de ces pièces n'a plus de caractères d'authenticité que les documents insérés par les manuscrits dans la première partie. Il est, en particulier, remarquable que, par une inadvertance dont nous avons déjà vu des exemples (cf. 73, 78, 90, 115), l'auteur des documents fasse adresser les lettres aux Athéniens et aux Béotiens alors que Démosthène (218) annonce des lettres aux Péloponnésiens.

Ψηφίσματα θυσιῶν

218 Οὐκοῦν ἡμεῖς μὲν ἐν θυσίαις ἦμεν τότε, Θηβαῖοι δ' ἐν τῷ δι' ἡμᾶς σεσῶσθαι νομίζειν· καὶ περιειστήκει τοῖς βοηθείας δεήσεσθαι δοκοῦσιν ἀφ' ὧν ἔπραττον οὗτοι, αὐτοὺς βοηθεῖν ἑτέροις ἐξ ὧν ἐπείσθητ' ἐμοί. Ἀλλὰ μὴν οἵας τότ' ἀφίει φωνὰς ὁ Φίλιππος καὶ ἐν οἵαις ἦν ταραχαῖς ἐπὶ τούτοις, ἐκ τῶν ἐπιστολῶν τῶν ἐκείνου μαθήσεσθε ὧν εἰς Πελοπόννησον ἔπεμπεν. Καί μοι λέγε ταύτας λαβών, ἵν' εἰδῆτε ἡ ἐμὴ συνέχεια καὶ πλάνοι καὶ ταλαιπωρίαι καὶ τὰ πολλὰ ψηφίσματα ἃ νῦν οὗτος διέσυρε, τί ἀπειργάσατο.

219 Καίτοι πολλοὶ παρ' ὑμῖν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, γεγόνασι ῥήτορες ἔνδοξοι καὶ μεγάλοι πρὸ ἐμοῦ, Καλλίστρατος ἐκεῖνος, Ἀριστοφῶν, Κέφαλος, Θρασύβουλος, ἕτεροι μυρίοι· ἀλλ' ὅμως οὐδεὶς πώποτε τούτων διὰ παντὸς ἔδωκεν ἑαυτὸν εἰς οὐδὲν τῇ πόλει, ἀλλ' ὁ μὲν γράφων οὐκ ἂν ἐπρέσβευσεν, ὁ δὲ πρεσβεύων οὐκ ἂν ἔγραψεν. Ὑπέλειπε γὰρ αὐτῶν ἕκαστος ἑαυτῷ ἅμα μὲν ῥᾳστώνην, ἅμα δ' εἴ τι γένοιτ' ἀναφοράν. 220 « Τί οὖν ; εἴποι τις ἄν, σὺ τοσοῦτον ὑπερῆρας ῥώμῃ καὶ τόλμῃ ὥστε πάντα ποιεῖν αὐτός ; » Οὐ ταῦτα λέγω, ἀλλ' οὕτως ἐπεπείσμην μέγαν

217 Post θυσιῶν, exhibet *Pap.*^{12} textum decreti cujusdam (quod edidit Larsen in *Papyris Hauniensibus*, n° 5) || 218 3 δοκοῦσιν codd. : νομίζουσιν SL^{1} || 4 αὐτοὺς SAL: αὐτοῖς F vulg. || ἐμοὶ codd. : om. *Pap.*^{12} || 5 οἵας codd. : ας *Pap.*^{12} || ἀφίει codd. : ηφιε *Pap.*^{12} || οἵαις codd. : ποιαις *Pap.*^{12} || 7 ἔπεμπεν S^{2}L^{1} : ἔπεμπον S^{1} ἔπεμψε vulg. || ταύτας codd. : ταυτα *Pap.*^{12} || 8 ἵν' codd. : om. *Pap.*^{12} || εἰδῆτε S^{1}AL : εἰδῆτε ὅτι F vulg. || 9 πολλὰ codd. : om. *Pap.*^{12} || ἃ νῦν codd. : εν οις *Pap.*^{12} || 219 5 ὁ μὲν γράφων... ἔγραψεν codd. : ο γραφων ουκ αν εγραψεν *Pap.*^{62} || 6 ὑπέλειπε SL^{1} : -λείπετο vulg. || 220 2 ὑπερῆρας SFL^{1} vulg. : ὑπερῆρας τοὺς ἄλλους A *Pap.*^{12} || τόλμῃ SAL^{1} *Pap.*^{12} : τόλμῃ τοὺς ἄλλους F vulg. || 3 ταῦτα λέγω SL : λέγω ταῦτα cett. *Pap.*^{12}.

n'est pas ce que je dis ; mais j'étais si convaincu de la grandeur du danger qui avait surpris notre pays que, me semblait-il, il ne me laissait nulle place ni nul souci pour ma sécurité personnelle, et qu'on devait être bien content si quelqu'un ne laissait rien échapper et faisait ce qu'il fallait.

221 A mon propre sujet, j'étais convaincu [1], peut-être sottement, mais convaincu malgré tout, qu'aucun auteur de proposition, qu'aucun homme d'action, qu'aucun ambassadeur ne pouvait rédiger, agir, négocier avec plus d'activité et de justice que moi. C'est pourquoi je me plaçais moi-même à tous les postes. Lis les lettres de Philippe.

LETTRES

222 Voilà donc la situation où ma politique avait mis Philippe, Eschine ; voilà le ton qu'il prenait, quand auparavant il brandissait contre notre pays bien des discours audacieux. Pour cela, il était juste que les citoyens ici présents me décernassent une couronne ; et toi, qui étais là, tu ne t'y opposais pas, alors que Diondas [2] qui porta plainte, n'obtint pas le minimum légal des voix. (*Au greffier.*) Lis-moi ces décrets qui ont été acquittés et n'avaient même pas provoqué une plainte de cet individu.

DÉCRETS

223 Ces décrets, Athéniens, comprennent les mêmes mots et les mêmes termes que ceux qu'auparavant Aristo-

1. Démosthène répond au reproche d' « oligarchie » qu'Eschine lui a adressé à plusieurs reprises (*Clés.* 72, 142-146, 170 et suiv., 220, 250-251) et que d'autres aussi lui adressaient (cf. Plut., *Dém.* 14, 3).

2. Le décret avait été proposé, au début de 338, par Démomélès (223), cousin de Démosthène, et défendu devant le tribunal par Hypéride qui peut-être l'avait aussi proposé (cf. Pseudo-Plut., *Vies des Dix Or.* 846 A et 848 F).

εἶναι τὸν κατειληφότα κίνδυνον τὴν πόλιν ὥστ᾽ οὐκ ἐδόκει μοι χώραν οὐδὲ πρόνοιαν οὐδεμίαν τῆς ἰδίας ἀσφαλείας διδόναι, ἀλλ᾽ ἀγαπητὸν εἶναι εἰ μηδὲν παραλείπων τις ἃ δεῖ πράξειεν. | 221 Ἐπεπείσμην δ᾽ ὑπὲρ ἐμαυτοῦ, τυχὸν μὲν ἀναισθητῶν, ὅμως δ᾽ ἐπεπείσμην, μήτε γράφοντ᾽ ἂν ἐμοῦ γράψαι [βέλτιον] μηδένα μήτε πράττοντα πρᾶξαι μήτε πρεσβεύοντα πρεσβεῦσαι προθυμότερον μηδὲ δικαιότερον. Διὰ ταῦτ᾽ ἐν ἅπασιν ἐμαυτὸν ἔταττον. Λέγε τὰς ἐπιστολὰς τὰς τοῦ Φιλίππου.

Ἐπιστολαί

222 Εἰς ταῦτα κατέστησε Φίλιππον ἡ ἐμὴ πολιτεία, Αἰσχίνη· ταύτην τὴν φωνὴν ἐκεῖνος ἀφῆκε, πολλοὺς καὶ θρασεῖς τὰ πρὸ τούτων τῇ πόλει λόγους ἐπαιρόμενος. Ἀνθ᾽ ὧν δικαίως ἐστεφανούμην ὑπὸ τουτωνί, καὶ σὺ παρὼν οὐκ ἀντέλεγες, ὁ δὲ γραψάμενος Διώνδας τὸ μέρος τῶν ψήφων οὐκ ἔλαβεν. Καί μοι λέγε ταῦτα τὰ ψηφίσματα τὰ ἀποπεφευγότα, ὑπὸ τούτου δ᾽ οὐδὲ γραφέντα.

Ψηφίσματα

223 Ταυτὶ τὰ ψηφίσματ᾽, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὰς αὐτὰς συλλαβὰς καὶ ταὐτὰ ῥήματ᾽ ἔχει, ἅπερ πρότερον μὲν

220 5 χώραν codd. : ὥραν A *Pap.*[12] ὁρᾶν S γρ || 6 παραλείπων SL vulg. : -λιπὼν AY || 221 2 ἀναισθητῶν L[1] : ἀναίσθητον SA vulg. *Pap.*[12] || 3 βέλτιον secl. Madvig. || πράττοντα codd. : πράττοντά τι F || Post ἐπιστολαί, exhibet *Pap*[12] textum duarum epistularum Philippi || 222 2 ἀφῆκε SL[1] : ἀφῆκε δι᾽ ἐμὲ vulg. *Pap.*[12] || 3 θρασεῖς codd. : θανασιμους *Pap.*[12] || λόγους ἐπαιρόμενος A : ἐπαιρόμενος λόγους SL vulg. λογους *Pap.*[12] || 4 τουτωνὶ codd : τουτων *Pap.*[12] || 5 μέρος SL : πέμπτον μέρος vulg. *Pap.*[12] || 6 λέγε codd. : λαβὲ SL[2] || 6-7 τὰ ἀποπεφ- Sauppe : ἀποπεφ- S τὰ τότε μὲν ἀποπεφ- cett. || Post ψηφίσματα exhibet *Pap.*[12] textum duorum decretorum || 223 1 ἄνδρες SL : ὦ ἄνδρες vulg.

nicos avait proposés et que celui que, dans le cas présent, a proposé Ctésiphon qui est devant vous. Ceux-là, Eschine ne les a pas attaqués lui-même et il ne s'est pas associé comme accusateur à qui s'en plaignait. Et pourtant, pour poursuivre en ce temps-là Démomélès, l'auteur de cette proposition, et Hypéride, si du moins son accusation actuelle contre moi est véridique, il aurait eu plus de raisons que pour accuser l'homme que voici. 224 Pourquoi ? C'est que l'homme ici présent peut s'en référer à ceux-là, aux décisions judiciaires, au fait qu'Eschine lui-même n'a pas accusé ces gens-là qui avaient proposé la même chose que lui aujourd'hui, au fait que les lois interdisent d'accuser une fois de plus sur des faits de cet ordre, et à bien d'autres arguments. Autrefois au contraire, l'affaire aurait été jugée pour elle-même, sans avoir bénéficié d'aucun de ces précédents. 225 Mais alors il était impossible, j'imagine, de choisir pour calomnier, comme il le fait maintenant, entre beaucoup de dates anciennes et de vieux décrets ce dont nul ne prévoyait ou ne pouvait croire qu'on parlât aujourd'hui ; de bouleverser la chronologie et de substituer pour les événements de faux motifs aux vrais afin de sembler dire quelque chose. 226 C'était alors impossible : c'est en s'appuyant sur la vérité, à côté des événements mêmes, quand vous vous en souveniez encore et aviez chaque fait presque sous la main, que tous les discours auraient été prononcés. C'est pourquoi il a évité les démonstrations contemporaines des événements, et il vient maintenant en se figurant, à ce que je crois, que vous allez faire un concours d'orateurs au lieu d'une enquête sur des faits politiques et que le verdict portera sur les discours, non pas sur l'intérêt de l'État*.

227 Puis il fait le sophiste : il convient, prétend-il, que vous ne teniez pas compte de l'opinion qu'en venant de chez vous, vous aviez sur nous ; quand vous calculez en vous figurant que quelqu'un retient un excédent, si les jetons apurent le compte et qu'il ne reste nul excédent, vous abandonnez votre opinion ; de même conviendrait-il que maintenant vous vous rendiez à l'évidence du raisonnement.

Ἀριστόνικος, νῦν δὲ Κτησιφῶν γέγραφεν οὑτοσί. Καὶ ταῦτ᾽ Αἰσχίνης οὔτ᾽ ἐδίωξεν αὐτὸς οὔτε τῷ γραψαμένῳ συγκατηγόρησεν. Καίτοι τότε τὸν Δημομέλη τὸν ταῦτα γράφοντα καὶ τὸν Ὑπερείδην, εἴπερ ἀληθῆ μου νῦν κατηγορεῖ, μᾶλλον ἂν εἰκότως ἢ τόνδ᾽ ἐδίωκεν. 224 Διὰ τί; Ὅτι τῷδε μὲν ἔστ᾽ ἀνενεγκεῖν ἐπ᾽ ἐκείνους καὶ τὰς τῶν δικαστηρίων γνώσεις καὶ τὸ τοῦτον αὐτὸν ἐκείνων μὴ κατηγορηκέναι | ταὐτὰ γραψάντων ἅπερ οὗτος νυνί, καὶ τὸ τοὺς νόμους μηκέτ᾽ ἐᾶν περὶ τῶν οὕτω πραχθέντων κατηγορεῖν, καὶ πόλλ᾽ ἕτερα· τότε δ᾽ αὐτὸ τὸ πρᾶγμ᾽ ἂν ἐκρίνετ᾽ ἐφ᾽ αὑτοῦ, πρίν τι τούτων προλαβεῖν. 225 Ἀλλ᾽ οὐκ ἦν, οἶμαι, τόθ᾽ ὃ νυνὶ ποιεῖν, ἐκ παλαιῶν χρόνων καὶ ψηφισμάτων πολλῶν ἐκλέξαντα, ἃ μήτε προῄδει μηδεὶς μήτ᾽ ἂν ᾠήθη τήμερον ῥηθῆναι, διαβάλλειν, καὶ μετενεγκόντα τοὺς χρόνους καὶ προφάσεις ἀντὶ τῶν ἀληθῶν ψευδεῖς μεταθέντα τοῖς πεπραγμένοις δοκεῖν τι λέγειν. 226 Οὐκ ἦν τότε ταῦτα, ἀλλ᾽ ἐπὶ τῆς ἀληθείας, ἐγγὺς τῶν ἔργων, ἔτι μεμνημένων ὑμῶν καὶ μόνον οὐκ ἐν ταῖς χερσὶν ἕκαστ᾽ ἐχόντων, πάντες ἐγίγνοντ᾽ ἂν οἱ λόγοι. Διόπερ τοὺς παρ᾽ αὐτὰ τὰ πράγματ᾽ ἐλέγχους φυγὼν νῦν ἥκει, ῥητόρων ἀγῶνα νομίζων, ὥς γ᾽ ἐμοὶ δοκεῖ, καὶ οὐχὶ τῶν πεπολιτευμένων ἐξέτασιν ποιήσειν ὑμᾶς, καὶ λόγου κρίσιν, οὐχὶ τοῦ τῇ πόλει συμφέροντος ἔσεσθαι.

227 Εἶτα σοφίζεται καὶ φησὶ προσήκειν ἧς μὲν οἴκοθεν ἥκετ᾽ ἔχοντες δόξης περὶ ἡμῶν ἀμελῆσαι, ὥσπερ δ᾽, ὅταν οἰόμενοι περιεῖναι χρήματά τῳ λογίζησθε, ἂν καθαίρωσιν αἱ ψῆφοι καὶ μηδὲν περιῇ, συγχωρεῖτε, οὕτω καὶ νῦν τοῖς ἐκ τοῦ λόγου φαινομένοις προσθέσθαι. Θεάσασθε τοίνυν

224 2 τῷδε SL : τούτῳ A τῷ vulg. || 4 ταὐτὰ SB corr. L : ταῦτα vulg. || 6 ἂν ἐκρίνετο SL Vind. 1 : ἀνεκρίνετο A vulg. || 7 προλαβεῖν vulg. : προσλαβ- S¹AL¹ || 225 2 ποιεῖν S : ποιεῖ cett. || 226 2 ἐπὶ τῆς SA : ἐπ᾽ αὐτῆς vulg. || ἐγγὺς SA : ἐγγὺς οὔσης FL vulg. || 5 νῦν SAL¹ : νῦν ὕστερον vulg. || 7 ὑμᾶς SAL¹ : ὑμᾶς ὑπολαμβάνων vulg. || 227 3 ἂν SA : κἂν L vulg. || καθαίρωσιν S¹ : καθαραὶ ὦσιν L vulg.

Voyez combien est naturellement fragile, à ce qu'il semble, tout ce qui n'est pas fait selon la justice. **228** En effet, précisément avec cet habile exemple, il a avoué que maintenant du moins il est reconnu que nous parlons, moi pour notre patrie, lui pour Philippe; car il ne chercherait pas à changer votre conviction si telle n'était pas déjà votre opinion établie sur chacun de nous. **229** D'ailleurs, que son langage n'est pas conforme à la justice quand il demande que vous changiez cette opinion, je vais vous le montrer facilement, non pas en plaçant des jetons[1] (car ce n'est pas ainsi qu'on calcule les affaires), mais en vous rappelant chaque fait en peu de mots et en trouvant en vous qui m'écoutez à la fois des contrôleurs et des témoins. Car ma politique, que cet individu accuse, a fait que les Thébains au lieu d'accompagner Philippe dans l'invasion de notre pays, comme tout le monde le croyait, se sont rangés à vos côtés et l'ont arrêté; **230** au lieu que la guerre se passât en Attique, elle s'est déroulée à sept cents stades de notre ville sur les frontières de Béotie; au lieu que les corsaires nous pillent en partant de l'Eubée, pendant toute la guerre l'Attique a connu la paix du côté de la mer; au lieu que Philippe fût maître de l'Hellespont par la prise de Byzance, les Byzantins ont combattu contre lui à nos côtés. **231** Le compte des faits te paraît-il semblable à un compte de jetons? Ou bien faut-il faire table rase de cela, au lieu d'examiner les moyens d'en conserver le souvenir éternel? Et je n'ajoute même plus que la cruauté que l'on peut voir là où d'un seul coup Philippe est devenu le maître, c'est à d'autres qu'il est arrivé d'en faire l'expérience, tandis que l'humanité dont il s'affublait hypocritement pour le développement de ses affaires, c'est vous (et vous avez bien fait) qui en avez récolté les fruits. **232** Mais je laisse cela. Et d'ailleurs je n'hési-

1. Répondant à une comparaison d'Eschine (*Ctés.* 29). Démosthène généralise l'insinuation faite par celui-ci, selon laquelle Démosthène aurait été, *à un certain moment,* partisan d'un accord avec Philippe; en l'appliquant à toute sa politique, il montre facilement l'invraisemblance de l'imputation.

ὡς σαθρόν, ὡς ἔοικεν, ἐστὶ φύσει πᾶν ὅ τι ἂν μὴ δικαίως ᾖ πεπραγμένον. 228 Ἐκ γὰρ αὐτοῦ τοῦ σοφοῦ τούτου παραδείγματος ὡμολόγηκε νῦν γ' ἡμᾶς ὑπάρχειν ἐγνωσμένους ἐμὲ μὲν λέγειν ὑπὲρ τῆς πατρίδος, αὐτὸν δ' ὑπὲρ Φιλίππου· οὐ γὰρ ἂν μεταπείθειν ὑμᾶς ἐζήτει | μὴ τοιαύτης οὔσης τῆς ὑπαρχούσης ὑπολήψεως περὶ ἑκατέρου. 229 Καὶ μὴν ὅτι γ' οὐ δίκαια λέγει μεταθέσθαι ταύτην τὴν δόξαν ἀξιῶν ὑμᾶς, ἐγὼ διδάξω ῥᾳδίως, οὐ τιθεὶς ψήφους (οὐ γάρ ἐστιν ὁ τῶν πραγμάτων οὗτος λογισμός), ἀλλ' ἀναμιμνῄσκων ἕκαστα ἐν βραχέσι, λογισταῖς ἅμα καὶ μάρτυσι τοῖς ἀκούουσιν ὑμῖν χρώμενος. Ἡ γὰρ ἐμὴ πολιτεία, ἧς οὗτος κατηγορεῖ, ἀντὶ μὲν τοῦ Θηβαίους μετὰ Φιλίππου συνεμβαλεῖν εἰς τὴν χώραν, ὃ πάντες ᾤοντο, μεθ' ἡμῶν παραταξαμένους ἐκεῖνον κωλύειν ἐποίησεν· 230 ἀντὶ δὲ τοῦ ἐν τῇ Ἀττικῇ τὸν πόλεμον εἶναι, ἑπτακόσια στάδι' ἀπὸ τῆς πόλεως ἐπὶ τοῖς Βοιωτῶν ὁρίοις γενέσθαι· ἀντὶ δὲ τοῦ τοὺς λῃστὰς ἡμᾶς φέρειν καὶ ἄγειν ἐκ τῆς Εὐβοίας, ἐν εἰρήνῃ τὴν Ἀττικὴν ἐκ θαλάττης εἶναι πάντα τὸν πόλεμον· ἀντὶ δὲ τοῦ τὸν Ἑλλήσποντον ἔχειν Φίλιππον λαβόντα Βυζάντιον, συμπολεμεῖν τοὺς Βυζαντίους μεθ' ἡμῶν πρὸς ἐκεῖνον. 231 Ἆρά σοι ψήφοις ὅμοιος ὁ τῶν ἔργων λογισμὸς φαίνεται; Ἢ δεῖν ἀντανελεῖν ταῦτα, ἀλλ' οὐχ ὅπως τὸν ἅπαντα χρόνον μνημονευθήσεται σκέψασθαι; Καὶ οὐκέτι προστίθημι ὅτι τῆς μὲν ὠμότητος, ἣν ἐν οἷς καθάπαξ τινῶν κύριος κατέστη Φίλιππος ἔστιν ἰδεῖν, ἑτέροις πειραθῆναι συνέβη· τῆς δὲ φιλανθρωπίας, ἣν τὰ λοιπὰ τῶν πραγμάτων ἐκεῖνος περιβαλλόμενος ἐπλάττετο, ὑμεῖς καλῶς ποιοῦντες τοὺς καρποὺς κεκόμισθε.

232 Ἀλλ' ἐῶ ταῦτα. Καὶ μὴν οὐδὲ τοῦτ' εἰπεῖν ὀκνήσω,

228 2 νῦν γ' SL *Pap.*[13] : om. A || ἡμᾶς SL *Pap.*[13] : ὑμᾶς S vulg. || 3 αὐτόν codd. : εαυτον *Pap.*[13] || 4 οὔσης τῆς om. *Pap.*[13] || 229 5 ἅμα codd. : om. *Pap.*[13] || τοῖς ἀκούουσιν codd. : om. A || 8 ᾤοντο SAL[1] : ᾤοντο ἔσεσθαι vulg. || 8-9 παραταξαμένους codd. : συμπαρατ- A || 231 7 ἐπλάττετο SL[1] : πρὸς ὑμᾶς ἐπλ- vulg. || 232 1 τοῦτ' codd. : ταῦτ' SL.

terai même pas à dire que qui voudrait examiner avec justice, sans faire le sycophante, ce qu'est l'orateur, ne lancerait pas une accusation comme la tienne d'il y a un instant, en imaginant des exemples, en parodiant[1] des expressions et des attitudes (c'est bien sûr à cela, ne le vois-tu pas ? que tenait le sort de la Grèce, que j'aie employé cette expression, et non pas cette autre, que j'aie allongé le bras par ici, et non pas par là); 233 en s'appuyant sur les faits eux-mêmes, il examinerait quelles ressources et quelles forces avait notre cité lorsque je suis arrivé aux affaires, ce que je lui ai apporté après cela par mon activité et quelle était la situation de nos adversaires. Puis, si j'ai affaibli nos forces, il montrerait que la faute vient de moi ; si je les ai considérablement accrues, il ne ferait pas le sycophante. Puisque tu t'es dérobé à cela, c'est moi qui le ferai. Voyez si la justice sera dans mon discours.

234 Comme forces, notre pays avait les habitants des îles, non pas tous, mais les plus faibles (ni Chios, ni Rhodes, ni Corcyre n'étaient avec nous); comme contributions en argent, environ quarante-cinq talents, et encore levés par anticipation ; comme hoplites, comme cavaliers, en dehors de nos contingents, personne. Et, chose la plus dangereuse, et la plus favorable à nos ennemis, ces gens-là avaient amené tous nos voisins, Mégariens, Thébains, Eubéens, à être plus près de la haine que de l'amitié. 235 Telle était donc la situation initiale de notre pays, et personne ne pourrait rien dire contre cela. La situation de Philippe, contre qui nous luttions, examinez-la : tout d'abord il commandait tout seul, en maître absolu, à ceux qui le suivaient (ce qui est le plus important pour la conduite de la guerre) ; ensuite ces gens avaient toujours les armes à la main ; puis il avait de l'argent en abondance et il faisait ce qu'il voulait, sans l'annoncer dans les décrets, sans délibérer publiquement, sans être

1. Réponse à Eschine (*Ctés.* 166-167) ; d'ailleurs ces questions d'attitude extérieure avaient beaucoup d'importance dans l'enseignement des rhéteurs (que la défiance populaire confondait volontiers avec les sophistes).

ὅτι ὁ τὸν ῥήτορα βουλόμενος δικαίως ἐξετάζειν καὶ μὴ
συκοφαντεῖν οὐκ ἂν οἷα σὺ νῦν ἔλεγες, τοιαῦτα κατηγόρει, |
παραδείγματα πλάττων καὶ ῥήματα καὶ σχήματα μιμούμενος·
πάνυ γὰρ παρὰ τοῦτο (οὐχ ὁρᾷς;) γέγονεν τὰ τῶν Ἑλλή-
νων, εἰ τουτὶ τὸ ῥῆμα, ἀλλὰ μὴ τουτὶ διελέχθην ἐγώ, ἢ
δευρὶ τὴν χεῖρα, ἀλλὰ μὴ δευρὶ παρήνεγκα, ἀλλ' ἐπ' αὐτῶν
τῶν ἔργων ἂν ἐσκόπει τίνας εἶχεν ἀφορμὰς ἡ πόλις, 233
καὶ τίνας δυνάμεις, ὅτ' εἰς τὰ πράγματ' εἰσῄειν, καὶ τίνας
συνήγαγον αὐτῇ μετὰ ταῦτ' ἐπιστὰς ἐγώ, καὶ πῶς εἶχεν τὰ
τῶν ἐναντίων. Εἶτ', εἰ μὲν ἐλάττους ἐποίησα τὰς δυνάμεις,
παρ' ἐμοὶ τἀδίκημ' ἂν ἐδείκνυεν ὄν· εἰ δὲ πολλῷ μείζους,
οὐκ ἂν ἐσυκοφάντει. Ἐπειδὴ δὲ σὺ τοῦτο πέφευγας, ἐγὼ
ποιήσω· καὶ σκοπεῖτ' εἰ δικαίως χρήσομαι τῷ λόγῳ.
234 Δύναμιν μὲν τοίνυν εἶχεν ἡ πόλις τοὺς νησιώτας,
οὐχ ἅπαντας, ἀλλὰ τοὺς ἀσθενεστάτους· οὔτε γὰρ Χίος
οὔτε Ῥόδος οὔτε Κέρκυρα μεθ' ἡμῶν ἦν· χρημάτων δὲ σύν-
ταξιν εἰς πέντε καὶ τετταράκοντα τάλαντα καὶ ταῦτ' ἦν
προεξειλεγμένα· ὁπλίτην δ', ἱππέα, πλὴν τῶν οἰκείων,
οὐδένα. Ὃ δὲ πάντων καὶ φοβερώτατον καὶ μάλισθ' ὑπὲρ
τῶν ἐχθρῶν, οὗτοι παρεσκευάκεσαν τοὺς περιχώρους πάντας
ἔχθρας ἢ φιλίας ἐγγυτέρω, Μεγαρέας, Θηβαίους, Εὐβοέας.
235 Καὶ τὰ μὲν τῆς πόλεως οὕτως ὑπῆρχεν ἔχοντα, καὶ
οὐδεὶς ἂν ἔχοι παρὰ ταῦτ' εἰπεῖν ἄλλ' οὐδέν· τὰ δὲ τοῦ
Φιλίππου, πρὸς ὃν ἦν ἡμῖν ὁ ἀγών, σκέψασθε πῶς. Πρῶτον
μὲν ἦρχε τῶν ἀκολουθούντων αὐτὸς αὐτοκράτωρ, ὃ τῶν εἰς
τὸν πόλεμον μέγιστόν ἐστιν ἁπάντων· εἶθ' οὗτοι τὰ ὅπλα
εἶχον ἐν ταῖς χερσὶν ἀεί· ἔπειτα χρημάτων ηὐπόρει καὶ
ἔπραττεν ἃ δόξειεν αὐτῷ, | οὐ προλέγων ἐν τοῖς ψη-
φίσμασιν, οὐδ' ἐν τῷ φανερῷ βουλευόμενος, οὐδ ὑπὸ τῶν

232 5-6 Ἑλλήνων SAL[1] : Ἑλλήνων πράγματα vulg. || 233 5 ἐδείκνυεν SL vulg. : -νυες F corr. O[1]Y || 6 ἐσυκοφάντει SL vulg. : -τεις A[1]FOQY || 234 5 ἱππέα SFLOQ : ἢ ἱππέα A vulg. || 8 Μεγαρέας Dindorf : Μεγαρεῖς codd. || 235 4 αὐτοκράτωρ SFLQY ; αὐτοκράτωρ ὢν AO || 8 οὐδ' ὑπὸ..... κρινόμενος codd. : om. S[1].

traîné en justice par les sycophantes, sans encourir d'accusations d'illégalité, sans rendre de comptes à personne, absolument seul maître, chef, souverain de tout[1]. 236 Et moi, qui avais pris position contre lui (voici ce qu'il est juste d'examiner), de quoi étais-je maître? De rien. En effet, tout d'abord, la faculté même de parler au peuple, seul droit qui fût mon partage, vous l'accordiez aussi bien aux salariés de Philippe qu'à moi et, chaque fois qu'ils l'emportaient sur moi (chose fréquente, quel qu'en fût le motif en chaque cas), vous vous sépariez après avoir délibéré dans l'intérêt de vos ennemis. 237 Néanmoins, avec de tels désavantages, moi, je vous ai acquis pour alliés l'Eubée, l'Achaïe, Corinthe, Thèbes, Mégare, Leucade, Corcyre, ce qui vous a fait réunir quinze mille mercenaires et deux mille cavaliers sans compter les forces nationales; et pour l'argent, j'en ai obtenu les contributions les plus fortes qu'il fût possible. 238 Et puisque tu parles, Eschine, des revendications à l'égard de Thèbes, de Byzance, de l'Eubée, et que tu discutes maintenant sur l'égalité de droits, tout d'abord tu méconnais qu'autrefois déjà, de ces trières[2] qui ont combattu pour la Grèce et qui étaient trois cents au total, notre pays en a fourni deux cents; qu'on ne l'a vu ni se juger désavantagé, ni traduire en jugement ceux qui le lui avaient conseillé, ni s'indigner de cela (ç'aurait été une honte); qu'il remerciait les dieux de ce que, dans le danger commun qui menaçait la Grèce, il avait à lui seul fourni deux fois plus que les autres pour le salut de tous. 239 Après cela, tu adresses de vaines flatteries aux citoyens que voici, pour faire le sycophante à mes dépens. Pourquoi est-ce maintenant que tu dis ce qu'il eût fallu faire, tandis qu'autrefois, résidant à Athènes, présent aux assemblées, tu ne proposais pas cela, si du moins les circonstances le permettaient, au milieu desquelles il fallait,

1. Cf. *Prem. Ol.* 4; *Trois. Phil.* 49-50, où sont indiqués les avantages que Philippe trouve dans l'action.

2. Cf. *Symm.* 29; Thuc. I, 74; Hér. VIII, 44-48; Isocrate, *Panég.* 98, *Panath.* 50; Pseudo-Lysias, *Or. fun.* 42 (il y a d'ailleurs des variantes de détail sur le chiffre des vaisseaux).

συκοφαντούντων κρινόμενος, οὐδὲ γραφὰς φεύγων παρανόμων, οὐδ' ὑπεύθυνος ὢν οὐδενί, ἀλλ' ἁπλῶς αὐτὸς δεσπότης, ἡγεμών, κύριος πάντων. 236 Ἐγὼ δ' ὁ πρὸς τοῦτον ἀντιτεταγμένος (καὶ γὰρ τοῦτ' ἐξετάσαι δίκαιον) τίνος κύριος ἦν; Οὐδενός. Αὐτὸ γὰρ τὸ δημηγορεῖν πρῶτον, οὗ μόνου μετεῖχον ἐγώ, ἐξ ἴσου προυτίθεθ' ὑμεῖς τοῖς παρ' ἐκείνου μισθαρνοῦσι καὶ ἐμοί, καὶ ὅσ' οὗτοι περιγένοιντ' ἐμοῦ (πολλὰ δ' ἐγίγνετο ταῦτα, δι' ἣν ἕκαστον τύχοι πρόφασιν), ταῦθ' ὑπὲρ τῶν ἐχθρῶν ἀπῄτε βεβουλευμένοι. 237 Ἀλλ' ὅμως ἐκ τοιούτων ἐγὼ ἐλαττωμάτων συμμάχους μὲν ὑμῖν ἐποίησα Εὐβοέας, Ἀχαιούς, Κορινθίους, Θηβαίους, Μεγαρέας, Λευκαδίους, Κερκυραίους· ἀφ' ὧν μύριοι μὲν καὶ πεντακισχίλιοι ξένοι, δισχίλιοι δ' ἱππεῖς ἄνευ τῶν πολιτικῶν δυνάμεων συνήχθησαν· χρημάτων δ' ὅσων ἠδυνήθην ἐγὼ πλείστων συντέλειαν ἐποίησα. 238 Εἰ δὲ λέγεις ἢ τὰ πρὸς Θηβαίους δίκαι', Αἰσχίνη, ἢ τὰ πρὸς Βυζαντίους ἢ τὰ πρὸς Εὐβοέας ἢ περὶ τῶν ἴσων νυνὶ διαλέγει, πρῶτον μὲν ἀγνοεῖς ὅτι καὶ πρότερον τῶν ὑπὲρ τῶν Ἑλλήνων ἐκείνων ἀγωνισαμένων τριήρων, τριακοσίων οὐσῶν τῶν πασῶν, τὰς διακοσίας ἡ πόλις παρέσχετο, καὶ οὐκ ἐλαττοῦσθαι νομίζουσα οὐδὲ κρίνουσα τοὺς ταῦτα συμβουλεύσαντας οὐδὲ ἀγανακτοῦσ' ἐπὶ τούτοις ἑωρᾶτο (αἰσχρὸν γάρ), ἀλλὰ τοῖς θεοῖς ἔχουσα χάριν, εἰ κοινοῦ κινδύνου τοῖς Ἕλλησι περιστάντος αὐτὴ διπλάσια τῶν ἄλλων εἰς τὴν ἁπάντων σωτηρίαν παρέσχετο. 239 Εἶτα κενὰς χαρίζῃ χάριτας τουτοισὶ συκοφαντῶν ἐμέ. | Τί γὰρ νῦν λέγεις οἷ' ἐχρῆν πράττειν, ἀλλ' οὐ τότ' ὢν ἐν τῇ πόλει καὶ παρὼν ταῦτ' ἔγραφες, εἴπερ ἐνεδέχετο παρὰ τοὺς παρόντας καιρούς, ἐν οἷς οὐχ ὅσ' ἐβουλόμεθα, ἀλλ' ὅσα δοίη τὰ

236 4 μόνου SABFL : μόνον vulg. || προυτίθεθ' codd. : -τίθεσθ' SQ || 6 ταῦτα SQ : τοιαῦτα L vulg. || 237 7 πλείστων Westermann : πλείστην codd. || 238 3 ἴσων codd. : νήσων B mg. || 239 1 κενὰς SL vulg. : κενάς γε A καινὰς Q || 5 ὅσ' ἐβουλόμεθα codd. : ὅσ' ἂν βουλώμεθα L vulg.

non pas faire tout ce que nous voulions, mais accepter ce que permettaient les événements ? Car le surenchérisseur qui aurait vite accueilli ceux que nous aurions repoussés et leur aurait donné de l'argent en sus, était prêt depuis longtemps.

240 Mais puisque maintenant on m'accuse de ce qui s'est passé, si alors j'avais discuté minutieusement sur ces points et si alors les États en question étaient partis pour s'associer à Philippe, si celui-ci était devenu maître à la fois de l'Eubée, de Thèbes et de Byzance, que croyez-vous que feraient ou diraient maintenant les impies que voilà ? 241 Que ces gens ont été livrés, chassés, quand ils voulaient être à nos côtés. Et puis : « Philippe, grâce aux Byzantins, a eu la maîtrise de l'Hellespont et est l'arbitre de la route du blé vers la Grèce ; grâce aux Thébains, une lourde guerre a été transportée aux frontières de l'Attique ; la mer est bloquée par les corsaires qui partent de l'Eubée. » N'est-ce pas cela qu'ils diraient, et encore bien d'autres choses ? 242 C'est toujours chose vicieuse, Athéniens, que le sycophante ; oui, vicieuse, envieuse et chicanière. De plus, par nature, ce petit bonhomme est un renard [1], qui, dès l'origine, n'a jamais rien fait de bon ni de généreux, un singe tragique, un Œnomaos campagnard, une fausse monnaie d'orateur. En quoi ton éloquence est-elle venue servir la patrie ? 243 C'est maintenant que tu nous parles du passé ? C'est comme si un médecin [2], venant visiter des malades souffrants, ne leur disait ni ne leur indiquait le moyen d'échapper à la maladie, et qu'ensuite, quand l'un d'eux serait mort, pendant la cérémonie funèbre, en suivant le convoi jusqu'au tombeau, il dissertât : « Si cet homme avait fait ceci et cela, il ne serait pas mort. » Abruti, c'est maintenant que tu parles ?

244 Même la défaite (puisque tu t'enorgueillis d'elle,

1. Injure usuelle entre adversaires politiques ; cf. 162, Eschine, *Ctés.* 167.

2. Eschine (*Ctés.* 225) critique par avance l'argument de Démosthène (ce qui peut être une présomption de remaniement dans le discours publié).

πράγματ' ἔδει δέχεσθαι; Ὁ γὰρ ἀντωνούμενος καὶ ταχὺ τοὺς παρ' ἡμῶν ἀπελαυνομένους προσδεξόμενος καὶ χρήματα προσθήσων ὑπῆρχεν ἕτοιμος.

240 Ἀλλ' εἰ νῦν ἐπὶ τοῖς πεπραγμένοις κατηγορίας ἔχω, τί ἂν οἴεσθε, εἰ τότ' ἐμοῦ περὶ τούτων ἀκριβολογουμένου ἀπῆλθον αἱ πόλεις καὶ προσέθεντο Φιλίππῳ, καὶ ἅμα Εὐβοίας καὶ Θηβῶν καὶ Βυζαντίου κύριος κατέστη, τί ποιεῖν ἂν ἢ τί λέγειν τοὺς ἀσεβεῖς ἀνθρώπους τουτουσί; **241** Οὐχ ὡς ἐξεδόθησαν; Οὐχ ὡς ἀπηλάθησαν, βουλόμενοι μεθ' ἡμῶν εἶναι; Εἶτα « τοῦ μὲν Ἑλλησπόντου διὰ Βυζαντίων ἐγκρατὴς καθέστηκε καὶ τῆς σιτοπομπίας τῆς τῶν Ἑλλήνων κύριος, πόλεμος δ' ὅμορος καὶ βαρὺς εἰς τὴν Ἀττικὴν διὰ Θηβαίων κεκόμισται, ἄπλους δ' ἡ θάλαττα ὑπὸ τῶν ἐκ τῆς Εὐβοίας ὁρμωμένων λῃστῶν γέγονεν »; Οὐκ ἂν ταῦτ' ἔλεγον καὶ πολλά γε πρὸς τούτοις ἕτερα; **242** Πονηρόν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πονηρὸν ὁ συκοφάντης ἀεὶ καὶ πανταχόθεν βάσκανον καὶ φιλαίτιον· τοῦτο δὲ καὶ φύσει κίναδος τἀνθρώπιόν ἐστιν, οὐδὲν ἐξ ἀρχῆς ὑγιὲς πεποιηκὸς οὐδ' ἐλεύθερον, αὐτοτραγικὸς πίθηκος, ἀρουραῖος Οἰνόμαος, παράσημος ῥήτωρ. Τί γὰρ ἡ σὴ δεινότης εἰς ὄνησιν ἥκει τῇ πατρίδι; **243** Νῦν ἡμῖν λέγεις ὑπὲρ τῶν παρεληλυθότων; Ὥσπερ ἂν εἴ τις ἰατρὸς ἀσθενοῦσι μὲν τοῖς κάμνουσιν εἰσιὼν μὴ λέγοι μηδὲ δεικνύοι δι' ὧν ἀποφεύξονται τὴν νόσον, | ἐπειδὴ δὲ τελευτήσειέ τις αὐτῶν καὶ τὰ νομιζόμεν' αὐτῷ φέροιτο, ἀκολουθῶν ἐπὶ τὸ μνῆμα διεξίοι· « Εἰ τὸ καὶ τὸ ἐποίησεν ἄνθρωπος οὑτοσί, οὐκ ἂν ἀπέθανεν. » Ἐμβρόντητε, εἶτα νῦν λέγεις;

244 Οὐ τοίνυν οὐδὲ τὴν ἧτταν, εἰ ταύτῃ γαυριᾷς ἐφ' ᾗ

240 2 τότ' SA : πότ' L[1] ποτ' vulg. || τούτων codd. : τούτου SF[1]L || 5 λέγειν SFLOQ : λέγειν οἴεσθε A οἴεσθε λέγειν vulg. || **241** 3 καθέστηκε S[1] vulg. : καθ- Φίλιππος S corr. F γρ L || 6 ἐκ τῆς codd. : τῆς SL[1] || **242** 1 ἄνδρες SL[1] : ὦ ἄνδρες vulg. || **243** 3 δεικνύοι codd. : -νύῃ S || 5 φέροιτο codd. : φαίνοιτο SQ || 6 ἄνθρωπος Bekker : ἄνθρ- codd. || **244** 1 ἧτταν SL vulg. *Pap.*[14] : ἧτταν αὐτὴν A.

alors que tu devrais en gémir, maudit), vous ne trouverez pas qu'Athènes l'ait due à quoi que ce fût qui dépendît de moi. Raisonnez ainsi : jamais, de nulle part où vous m'aviez envoyé en ambassade, je ne suis revenu vaincu par les ambassadeurs de Philippe, ni de Thessalie, ni d'Ambracie, ni d'Illyrie, ni de chez les rois Thraces, ni de Byzance[1], ni de nulle part ailleurs, ni en dernier lieu de Thèbes ; mais, là où ses ambassadeurs étaient vaincus par la parole, là Philippe arrivait pour soumettre par les armes[2]. **245** C'est de cela que tu me réclame des comptes ; n'as-tu pas honte de railler pour sa mollesse le même homme dont tu exiges qu'à lui seul il ait triomphé de la puissance de Philippe, et encore par la parole ? Car de quoi d'autre disposais-je, moi ? Non pas certes du moral de chacun, ni du destin des combattants, ni de la conduite de l'armée, dont tu exiges que je rende compte, sot que tu es. **246** Mais d'ailleurs, pour ce dont un orateur peut être responsable, faites un examen complet ; je ne réclame nulle indulgence. Qu'est-ce donc ? Voir les affaires dès leur début, les pressentir, les annoncer aux autres. Cela, je l'ai fait. Et aussi, en chaque occasion, réduire au minimum les lenteurs, les hésitations, les ignorances, les jalousies, qui sont fautes naturelles aux démocraties, fautes inévitables ; au contraire pousser à la concorde, à la sympathie, au zèle de faire son devoir. Tout cela aussi, je l'ai accompli ; et nul ne risque de trouver jamais en cela une négligence de ma part. **247** Si l'on demandait à qui que ce soit ce qui le plus souvent a permis à Philippe de réaliser ce qu'il a accompli, tout le monde dirait : son armée, ses dons, la corruption des hommes politiques. Or des forces armées,

1. Nous n'avons aucun autre renseignement sur l'activité diplomatique de Démosthène en Thessalie (où, en fait, la domination de Philippe ne fut pas ébranlée), en Illyrie et en Thrace ; l'ambassade à Ambracie doit se placer vers 343/2 (cf. *Trois. Phil.* 27, 34, 72 ; *Quatr. Phil.* 10) ; Démosthène alla peut-être négocier avec Byzance en 340/39 quand celle-ci, après avoir hésité à accueillir Charès, accepta un second secours athénien commandé par Phocion.

2. Cf. *Quatr. Phil.* 2-3.

στένειν σ', ὦ κατάρατε, προσῆκεν, ἐν οὐδενὶ τῶν παρ' ἐμοὶ γεγονυῖαν εὑρήσετε τῇ πόλει. Οὑτωσὶ δὲ λογίζεσθε. Οὐδαμοῦ πώποθ', ὅποι πρεσβευτὴς ἐπέμφθην ὑφ' ὑμῶν ἐγώ, ἡττηθεὶς ἀπῆλθον τῶν παρὰ Φιλίππου πρέσβεων, οὐκ ἐκ Θετταλίας οὐδ' ἐξ 'Αμβρακίας, οὐκ ἐξ 'Ιλλυριῶν οὐδὲ παρὰ τῶν Θρᾳκῶν βασιλέων, οὐκ ἐκ Βυζαντίου, οὐκ ἄλλοθεν οὐδαμόθεν, οὐ τὰ τελευταῖ' ἐκ Θηβῶν, ἀλλ' ἐν οἷς κρατηθεῖεν οἱ πρέσβεις αὐτοῦ τῷ λόγῳ, ταῦτα τοῖς ὅπλοις ἐπιὼν κατεστρέφετο. **245** Ταῦτ' οὖν ἀπαιτεῖς παρ' ἐμοῦ, καὶ οὐκ αἰσχύνει τὸν αὐτὸν εἴς τε μαλακίαν σκώπτων καὶ τῆς τοῦ Φιλίππου δυνάμεως ἀξιῶν ἕν' ὄντα κρείττω γενέσθαι καὶ ταῦτα τοῖς λόγοις; Τίνος γὰρ ἄλλου κύριος ἦν ἐγώ; Οὐ γὰρ τῆς γ' ἑκάστου ψυχῆς, οὐδὲ τῆς τύχης τῶν παραταξαμένων, οὐδὲ τῆς στρατηγίας ἧς ἔμ' ἀπαιτεῖς εὐθύνας· οὕτω σκαιὸς εἶ. **246** 'Αλλὰ μήν, ὧν γ' ἂν ὁ ῥήτωρ ὑπεύθυνος εἴη, πᾶσαν ἐξέτασιν λαμβάνετε· οὐ παραιτοῦμαι. Τίν' οὖν ἐστι ταῦτα; 'Ιδεῖν τὰ πράγματ' ἀρχόμενα καὶ προαισθέσθαι καὶ προειπεῖν τοῖς ἄλλοις. Ταῦτα πέπρακταί μοι. Καὶ ἔτι τὰς ἑκασταχοῦ βραδυτῆτας, ὄκνους, ἀγνοίας, φιλονικίας, | ἃ πολιτικὰ ταῖς πόλεσι πρόσεστιν ἁπάσαις καὶ ἀναγκαῖ' ἁμαρτήματα, ταῦθ' ὡς εἰς ἐλάχιστα συστεῖλαι, καὶ τοὐναντίον εἰς ὁμόνοιαν καὶ φιλίαν καὶ τὴν τοῦ τὰ δέοντα ποιεῖν ὁρμὴν προτρέψαι. Καὶ ταῦτά μοι πάντα πεποίηται, καὶ οὐδεὶς μήποθ' εὕρῃ κατ' ἔμ' οὐδὲν ἐλλειφθέν. **247** Εἰ τοίνυν τις ἔροιθ' ὁντινοῦν τίσιν τὰ πλεῖστα· Φίλιππος ὧν κατέπραξε διῳκήσατο, πάντες ἂν εἴποιεν· τῷ στρατοπέδῳ καὶ τῷ διδόναι καὶ διαφθείρειν τοὺς ἐπὶ τῶν πραγμάτων. Οὐκοῦν τῶν μὲν

244 2 ἐμοὶ codd. *Pap.*[15] : ἐμοῦ A || 4 ὅποι SAL : ὅπου vulg. Bekker *An.* p. 147 || 6 οὐδ' ἐξ SL vulg. : οὐχ ἐξ A || οὐδὲ παρὰ SL : οὐ πάρα cett. || 8 τελευταῖα SL[1] : τελευταῖα πρῴην B corr. L corr. vulg. τελευταῖα νῦν A || **246** 2-3 λαμβάνετε SL : λάμβανε cett. || 6 πολιτικὰ codd. : πηλικὰ A || 8 εἰς codd. : om. L || ἐλάχιστα SL : -στον vulg. || 10 μηπόθ' SAL[1] : μηπότ' ἀνθρώπων vulg. || 10-11 κατ' ἐμὲ SL[1] : τὸ κατ' ἐμὲ vulg. || **247** 3 τῷ SL[1] : τῷ γε vulg.

je n'étais ni maître, ni chef; aussi la responsabilité de ce qui a été fait en ce domaine ne me concerne pas. Eh bien ! pour ce qui est de se laisser corrompre par l'argent ou d'y résister, j'ai triomphé de Philippe. Qui veut acheter, est vainqueur de qui reçoit, quand vraiment ce dernier est acheté ; de même, qui refuse de recevoir [et de se laisser corrompre] est vainqueur de qui veut acheter. Aussi, en ce qui me concerne, mon pays n'a pas subi de défaite.

248 Pour la façon dont j'ai contribué à donner à Ctésiphon le droit de faire cette proposition à mon sujet, voilà donc, outre beaucoup d'autres raisons, ce qu'il en est, avec encore d'autres motifs analogues. Quant à votre contribution à vous tous, je vais maintenant l'exposer. Immédiatement après la bataille, le peuple, qui connaissait et avait vu tous mes actes, placé au milieu même des dangers et des craintes, lorsque même une erreur de la majorité sur mon compte n'eût pas été surprenante, le peuple tout d'abord votait mes propositions visant au salut de l'État, et tout ce qu'on faisait pour la défense, la répartition des gardes, des tranchées, les sommes prévues pour les fortifications[1], était réglé par mes décrets ; puis, quand le peuple eut à élire parmi tous les citoyens un commissaire au ravitaillement*, ce fut moi qu'il désigna à mains levées. **249** Après cela, ceux qui avaient pour tâche de me faire du mal se coalisèrent ; ils dirigèrent contre moi des plaintes, des actions en reddition de comptes, des accusations de haute trahison, tout enfin, d'ailleurs sans agir par eux-mêmes tout d'abord, mais par l'intermédiaire des gens qu'ils croyaient les plus difficiles à démasquer (vous savez évidemment et vous vous souvenez que, dans les premiers temps, c'est chaque jour que j'étais cité en justice ; il n'y eut rien, ni l'aveuglement de Sosiclès, ni le chantage de Philocratès, ni la folie furieuse de Diondas et de Mélantès*, ni rien d'autre, qui ne fut expérimenté par eux contre moi). Dans toutes ces affaires, avant tout grâce aux

1. Sur les mesures prises au lendemain de Chéronée, cf. Lyc., *Léocr.* 44.

δυνάμεων οὔτε κύριος οὔθ' ἡγεμὼν ἦν ἐγώ, ὥστε οὐδ' ὁ λόγος τῶν κατὰ ταῦτα πραχθέντων πρὸς ἐμέ. Καὶ μὴν τῷ διαφθαρῆναι χρήμασιν ἢ μὴ κεκράτηκα Φίλιππον· ὥσπερ γὰρ ὁ ὠνούμενος νενίκηκε τὸν λαβόντα ἐὰν πρίηται, οὕτως ὁ μὴ λαβὼν [καὶ διαφθαρεὶς] νενίκηκε τὸν ὠνούμενον· ὥστε ἀήττητος ἡ πόλις τὸ κατ' ἐμέ.

248 Ἃ μὲν τοίνυν ἐγὼ παρεσχόμην εἰς τὸ δικαίως τοιαῦτα γράφειν τοῦτον περὶ ἐμοῦ, πρὸς πολλοῖς ἑτέροις ταῦτα καὶ παραπλήσια τούτοις ἐστίν· ἃ δ' οἱ πάντες ὑμεῖς, ταῦτ' ἤδη λέξω. Μετὰ γὰρ τὴν μάχην εὐθὺς ὁ δῆμος, εἰδὼς καὶ ἑορακὼς πάνθ' ὅσ' ἔπραττον ἐγώ, ἐν αὐτοῖς δεινοῖς καὶ φοβεροῖς ἐμβεβηκώς, ἡνίκ' οὐδ' ἀγνωμονῆσαί τι θαυμαστὸν ἦν τοὺς πολλοὺς πρὸς ἐμέ, πρῶτον μὲν περὶ σωτηρίας τῆς πόλεως τὰς ἐμὰς γνώμας ἐχειροτόνει, καὶ πάνθ' ὅσα τῆς φυλακῆς εἵνεκ' ἐπράττετο, ἡ διάταξις τῶν φυλάκων, αἱ τάφροι, τὰ εἰς τὰ τείχη χρήματα, | διὰ τῶν ἐμῶν ψηφισμάτων ἐγίγνετο· ἔπειθ' αἱρούμενος σιτώνην ἐκ πάντων ἔμ' ἐχειροτόνησεν ὁ δῆμος. 249 Καὶ μετὰ ταῦτα συστάντων οἷς ἦν ἐπιμελὲς κακῶς ἐμὲ ποιεῖν, καὶ γραφάς, εὐθύνας, εἰσαγγελίας, πάντα ταῦτ' ἐπαγόντων μοι, οὐ δι' ἑαυτῶν τό γε πρῶτον, ἀλλὰ δι' ὧν μάλισθ' ὑπελάμβανον ἀγνοήσεσθαι (ἴστε γὰρ δήπου καὶ μέμνησθ' ὅτι τοὺς πρώτους χρόνους κατὰ τὴν ἡμέραν ἑκάστην ἐκρινόμην ἐγώ, καὶ οὔτ' ἀπόνοια Σωσικλέους οὔτε συκοφαντία Φιλοκράτους οὔτε Διώνδου καὶ Μελάντου μανία οὔτ' ἄλλ' οὐδὲν ἀπείρατον ἦν τούτοις κατ' ἐμοῦ), ἐν τοίνυν τούτοις πᾶσι μάλιστα μὲν διὰ τοὺς θεούς, δεύτερον δὲ δι' ὑμᾶς καὶ τοὺς ἄλλους

247 7 διαφθαρῆναι SAL^{1}QY : μὴ διαφθ- FL corr. O^1 || ἢ μὴ SAL^{1}Y : om. FL corr. O^{1}Q || Φίλιππον S Aug. 4 : Φιλίππου L vulg. || 9 καὶ διαφθαρεὶς S^{1}L^1 secl. Herwerden : μηδὲ διαφθαρεὶς cett. || **248** 3 οἱ πάντες codd. : πάντες AB^1 || ὑμεῖς SL^1 : ὑμεῖς ἴστε vulg. || 8 πόλεως codd. : πόλεως βουλευόμενος S corr. L^1 || **249** 5 ἀγνοήσεσθαι SL^1 : ἀγνοηθήσεσθαι cett. || 6 κατὰ codd. : σχεδὸν κατὰ A || τὴν ἡμέραν SA : ἡμέραν L vulg. || 8 Μελάντου SAL^1 : Μελάνου vulg. || 10 ἄλλους codd. : ἄλλους ἅπαντας F.

dieux, mais ensuite grâce à vous et aux autres Athéniens, j'ai été sauvé. Et c'était justice ; car un tel acte est d'accord avec la vérité et sert l'intérêt des juges qui ont prêté serment et décidé conformément à ce serment. **250** Donc, quand j'étais poursuivi pour haute trahison, lorsque vous m'acquittiez et n'accordiez pas aux accusateurs le minimum légal des voix, vous votiez que mon action était la meilleure. Quand j'échappais aux plaintes, on démontrait par là que mes propositions et mes discours étaient conformes aux lois. Quand vous contresigniez mes comptes, en même temps vous reconnaissiez qu'en tout j'avais agi de façon juste et sans me laisser corrompre. Cela étant, quel nom convenable, quel nom juste Ctésiphon pouvait-il donc donner à mes actions, sinon celui qu'il voyait donné par le peuple, par les juges qui avaient prêté serment, par la vérité qui le garantissait devant tous ?

251 « Oui, dit Eschine, mais c'est une honneur pour Képhalos[1] de ne jamais avoir été l'objet d'une accusation. » Oui, et aussi, par Zeus, une chance. Mais est-ce une raison de plus pour être fondé à adresser des reproches à l'homme qui, souvent accusé, n'a jamais été convaincu d'injustice ? Et d'ailleurs, en face d'Eschine, Athéniens, je puis aussi dire de moi ce qui est l'honneur de Képhalos. Car jamais il ne m'a intenté de procès, jamais il ne m'a poursuivi, en sorte que, de ton fait, je suis reconnu pour aussi bon citoyen que Képhalos.

252 A tous points de vue, on peut se rendre compte de la haine jalouse et inintelligente d'Eschine, mais surtout par ce qu'il a dit de mon destin. Pour moi, en général, quiconque, étant homme, reproche à un autre homme son destin, je le tiens pour un sot ; car celui qui pense le mieux réussir et avoir le meilleur destin, ne sait si cela subsistera jusqu'au soir ; comment est-il donc possible de parler de ce destin ou de critiquer celui d'un autre ? Mais puisque cet individu, après bien d'autres traits d'arrogance, s'est mis également à

1. Cf. Eschine, *Ctés.* 194 (à propos d'Aristophon d'Azénia et de Képhalos de Collytos).

Ἀθηναίους ἐσῳζόμην. Δικαίως· τοῦτο γὰρ καὶ ἀληθές ἐστι καὶ ὑπὲρ τῶν ὀμωμοκότων καὶ γνόντων τὰ εὔορκα δικαστῶν.

250 Οὐκοῦν ἐν μὲν οἷς εἰσηγγελλόμην, ὅτ' ἀπεψηφίζεσθέ μου καὶ τὸ μέρος τῶν ψήφων τοῖς διώκουσιν οὐ μετεδίδοτε, τότ' ἐψηφίζεσθε τἄριστά με πράττειν· ἐν οἷς δὲ τὰς γραφὰς ἀπέφευγον, ἔννομα καὶ γράφειν καὶ λέγειν ἀπεδεικνύμην· ἐν οἷς δὲ τὰς εὐθύνας ἐπεσημαίνεσθε, δικαίως καὶ ἀδωροδοκήτως πάντα πεπρᾶχθαί μοι προσωμολογεῖτε. Τούτων οὖν οὕτως ἐχόντων, τί προσῆκον ἢ τί δίκαιον ἦν τοῖς ὑπ' ἐμοῦ πεπραγμένοις θέσθαι τὸν Κτησιφῶντ' ὄνομα; Οὐχ ὃ τὸν δῆμον ἑώρα τιθέμενον, οὐχ ὃ τοὺς ὀμωμοκότας δικαστάς, οὐχ ὃ τὴν ἀλήθειαν παρὰ πᾶσι βεβαιοῦσαν;

251 « Ναί, φησίν· ἀλλὰ τὸ τοῦ Κεφάλου καλόν, τὸ μηδεμίαν γραφὴν φυγεῖν ». Καὶ νὴ Δί' εὔδαιμόν γε. Ἀλλὰ τί μᾶλλον ὁ πολλάκις μὲν φυγών, | μηδεπώποτε δ' ἐξελεγχθεὶς ἀδικῶν ἐν ἐγκλήματι γίγνοιτ' ἂν διὰ τοῦτο δικαίως; Καίτοι πρός γε τοῦτον, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ τὸ τοῦ Κεφάλου καλὸν εἰπεῖν ἔστι μοι. Οὐδεμίαν γὰρ πώποτ' ἐγράψατό μ' οὐδ' ἐδίωξε γραφήν· ὥστε ὑπὸ σοῦ γ' ὡμολόγημαι μηδὲν εἶναι τοῦ Κεφάλου χείρων πολίτης.

252 Πανταχόθεν μὲν τοίνυν ἄν τις ἴδοι τὴν ἀγνωμοσύνην αὐτοῦ καὶ τὴν βασκανίαν, οὐχ ἥκιστα δ' ἀφ' ὧν περὶ τῆς τύχης διελέχθη. Ἐγὼ δ' ὅλως μέν, ὅστις ἄνθρωπος ὢν ἀνθρώπῳ τύχην προφέρει, ἀνόητον ἡγοῦμαι· ἣν γὰρ ὁ βέλτιστα πράττειν νομίζων καὶ ἀρίστην ἔχειν οἰόμενος οὐκ οἶδεν εἰ μενεῖ τοιαύτη μέχρι καὶ τῆς ἑσπέρας, πῶς χρὴ περὶ ταύτης λέγειν ἢ πῶς ὀνειδίζειν ἑτέρῳ; Ἐπειδὴ δ' οὗτος πρὸς πολλοῖς ἄλλοις καὶ περὶ τούτων ὑπερηφάνως

249 12 γνόντων τὰ εὔορκα codd. : ὑπὲρ τῶν τὰ εὔορκα γνόντων F || **250** 2 μέρος SL[1] : πέμπτον μέρος cett. || 4 ἀπέφευγον SAF[1]L : -φυγον vulg. || 7 προσῆκον SFL : προσῆκεν A || **251** 2 φυγεῖν L vulg. : φεύγειν SAQ || 3 φυγὼν SL vulg. : φεύγων A || **252** 1 πανταχόθεν SL : πολλαχόθεν cett. || 4 ἀνόητον SB[1]FL : παντελῶς ἀνόητον vulg. || 5 βέλτιστα S[1]F[1]Q : τὰ βέλτ- L vulg. || 8 ὑπερηφάνως SAL : -φάνῳ F vulg.

parler de cela sur ce ton, voyez, Athéniens, et examinez combien, en parlant de son destin, je me tiendrai plus près de la vérité et de la condition humaine. 253 Pour moi, j'estime que le destin de notre pays est heureux (et je vois que Zeus de Dodone[1], lui aussi, vous le dit dans un oracle), mais que celui qui règne maintenant sur tous les hommes est douloureux et terrible : qui en effet, chez les Grecs ou chez les barbares, n'a pas de notre temps éprouvé bien des maux[2] ? 254 Or, pour ce qui est d'avoir pris les meilleures décisions et d'avoir un sort plus heureux que ceux même des Grecs qui se figuraient vivre dans la prospérité s'ils nous abandonnaient, j'attribue cela à l'heureuse fortune de notre pays. Pour ce qui est d'avoir subi un échec et de n'avoir pas vu tout arriver comme nous le désirions, je pense qu'en cela notre pays n'a eu que sa quote-part du destin commun aux autres hommes. 255 Quant à mon destin personnel et à celui de chacun de nous, c'est dans nos affaires individuelles, me semble-t-il, qu'il est juste de l'examiner. Telle est donc mon opinion sur le destin, opinion logique et juste, à mon avis et, je crois, au vôtre aussi. Mais lui, il prétend que mon destin personnel a plus d'influence que celui de notre pays, le destin petit et sans importance que le destin heureux et grand. Comment est-ce possible ?

256 D'ailleurs, puisque tu es résolu, Eschine, à examiner de toute façon mon destin, regarde-le en face du tien ; et si tu le trouves meilleur que le tien, mets un terme à tes injures. Regarde donc depuis le début. Et, par Zeus, que personne ne m'accuse d'user d'un ton déplacé. Je ne tiens pour intelligent ni qui couvre d'outrages la pauvreté, ni qui s'enorgueillit d'avoir été élevé dans le luxe. Mais ce sont les

1. L'oracle de Dodone semble avoir été consulté assez souvent par les Athéniens pendant cette période (cf. *Mid.* 51, 53 ; *Amb.* 299 ; Hypéride, *Pour Euxénippe*) ; peut-être était-ce par méfiance à l'égard de Delphes, trop soumise à l'influence de Philippe.

2. Démosthène évoque, comme Eschine (*Ctés.* 132-133), mais en un sens tout différent, la destruction de Thèbes en 335, la défaite de Sparte à Mégalépolis et celle de Darius à Arbèles en 331.

χρῆται τῷ λόγῳ, σκέψασθ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ θεωρήσατε ὅσῳ καὶ ἀληθέστερον καὶ ἀνθρωπινώτερον ἐγὼ περὶ τῆς τύχης τούτου διαλεχθήσομαι. 253 Ἐγὼ τὴν τῆς πόλεως τύχην ἀγαθὴν ἡγοῦμαι, καὶ ταῦθ' ὁρῶ καὶ τὸν Δία τὸν Δωδωναῖον ὑμῖν μαντευόμενον· τὴν μέντοι τῶν πάντων ἀνθρώπων, ἣ νῦν ἐπέχει, χαλεπὴν καὶ δεινήν. Τίς γὰρ Ἑλλήνων ἢ τίς βαρβάρων οὐ πολλῶν κακῶν καὶ μεγάλων ἐν τῷ παρόντι πεπείραται; 254 Τὸ μὲν τοίνυν προελέσθαι τὰ κάλλιστα, καὶ τὸ τῶν οἰηθέντων Ἑλλήνων εἰ προοῖνθ' ἡμᾶς ἐν εὐδαιμονίᾳ διάξειν αὐτῶν ἄμεινον πράττειν, τῆς ἀγαθῆς τύχης τῆς πόλεως εἶναι τίθημι· | τὸ δὲ προσκροῦσαι καὶ μὴ πάνθ' ὅσ' ἐβουλόμεθ' ἡμῖν συμβῆναι, τῆς τῶν ἄλλων ἀνθρώπων τύχης τὸ ἐπιβάλλον ἐφ' ἡμᾶς μέρος μετειληφέναι νομίζω τὴν πόλιν. 255 Τὴν δ' ἰδίαν τύχην τὴν ἐμὴν καὶ τὴν ἑνὸς ἡμῶν ἑκάστου ἐν τοῖς ἰδίοις ἐξετάζειν δίκαιον εἶναι νομίζω. Ἐγὼ μὲν οὖν οὑτωσὶ περὶ τῆς τύχης ἀξιῶ, ὀρθῶς καὶ δικαίως, ὡς ἐμαυτῷ δοκῶ, νομίζω δὲ καὶ ὑμῖν· ὁ δὲ ἰδίαν τύχην τὴν ἐμὴν τῆς κοινῆς τῆς πόλεως κυριωτέραν εἶναί φησι, τὴν μικρὰν καὶ φαύλην τῆς ἀγαθῆς καὶ μεγάλης. Καὶ πῶς ἔνι τοῦτο γενέσθαι;

256 Καὶ μὴν εἴ γε τὴν ἐμὴν τύχην πάντως ἐξετάζειν, Αἰσχίνη, προαιρεῖ, πρὸς τὴν σαυτοῦ σκόπει· κἂν εὕρῃς τὴν ἐμὴν βελτίω τῆς σῆς, παῦσαι λοιδορούμενος αὐτῇ. Σκόπει τοίνυν εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς. Καί μου πρὸς Διὸς μηδεμίαν ψυχρότητα καταγνῷ μηδείς. Ἐγὼ γὰρ οὔτ' εἴ τις πενίαν προπηλακίζει, νοῦν ἔχειν ἡγοῦμαι, οὔτ' εἴ τις ἐν ἀφθόνοις τραφεὶς ἐπὶ τούτῳ σεμνύνεται· ἀλλ' ὑπὸ τῆς τουτουὶ τοῦ

252 9 χρῆται SL : κέχρηται vulg. || 10 καὶ ἀληθέστερον codd. : δικαιότερον A[1] || 11 διαλεχθήσομαι codd. : διαλέξομαι B corr. F corr. Q γρ Y || 253 1 τὴν SAFL : τὴν μὲν vulg. || 2 ἡγοῦμαι codd. : om. Q || 3 ὑμῖν codd. : ὑμῖν καὶ τὸν Ἀπόλλω (Ἀπόλλωνα A) τὸν Πύθιον S mg. A mg. B γρ L corr || 254 2 προοῖνθ' codd. : προεῖντο O || 3 αὐτῶν SF[1]Q : τούτων αὐτῶν A αὐτῶν ἐκείνων L vulg. || 6 μέρος codd. : om. A || 255 4 ἀξιῶ SA : ἐξετάζειν ἀξιῶ L vulg. || 5 ὑμῖν SAL : ὑμῖν συνδοκεῖν vulg. || 256 4 Διός S[1]L : Διὸς καὶ θεῶν vulg.

calomnies de ce sycophante acharné qui me forcent à employer un tel langage, dont d'ailleurs je n'userai qu'avec la plus grande modération possible.

257 Mon sort, à moi, Eschine, ce fut, pendant mon enfance, de fréquenter les écoles en rapport avec ma condition, et de posséder tout ce que doit avoir l'homme que le besoin ne poussera à aucun acte honteux ; à ma sortie de l'enfance, d'agir comme il résultait de cela, d'être chorège, trièrarque, gros contribuable[1], de n'omettre aucune libéralité pour les particuliers ou pour l'État, de me rendre utile à mon pays et à mes amis ; puis, quand j'eus décidé de me lancer dans les affaires publiques, d'adopter une politique qui m'a fait couronner maintes fois par ma patrie et par beaucoup d'autres États grecs et dont même vous, mes ennemis, n'essayez pas de dire que ce n'était pas un beau programme. 258 Tel est donc le destin qui m'a accompagné ; et, si je laisse de côté bien d'autres choses que je pourrais dire à son sujet, c'est par crainte que mon orgueil ne blesse quelqu'un. Mais toi, l'homme orgueilleux qui craches sur les autres, regarde en face de cela quel fut ton destin : dans ton enfance, tu as été élevé au milieu de la plus grande indigence, faisant, à côté de ton père, office d'auxiliaire dans une école, préparant l'encre, lavant les bancs, balayant la salle d'attente[2], ayant rang de serviteur et non pas d'enfant libre. 259 Devenu homme, pendant que ta mère pratiquait ses initiations, tu lui lisais les livres et tu collaborais à toutes ses machinations : toute la nuit, tu présentais la peau de faon et le cratère, tu purifiais les initiés, tu les barbouillais de boue et de son, tu les faisais lever après l'initiation, tu leur faisais dire : « J'ai échappé au mal, j'ai trouvé le bien », tout fier que personne n'eût jamais poussé de tels hurlements (je le crois

1. Cf. *Mid.* 154-157, où Démosthène compare également, mais avec moins de violence, ses services publics à ceux de son adversaire. Les « libéralités » pour les particuliers sont précisées plus loin (268 : contribution à des rançons ou à des dots).

2. Proprement, la salle où se réunissaient les esclaves de confiance chargés d'accompagner les enfants (παιδαγωγοί).

χαλεποῦ βλασφημίας καὶ συκοφαντίας εἰς τοιούτους λόγους ἐμπίπτειν ἀναγκάζομαι, οἷς ἐκ τῶν ἐνόντων ὡς ἂν δύνωμαι μετριώτατα χρήσομαι.

257 Ἐμοὶ μὲν τοίνυν ὑπῆρξεν, Αἰσχίνη, παιδὶ μὲν ὄντι φοιτᾶν εἰς τὰ προσήκοντα διδασκαλεῖα, καὶ ἔχειν ὅσα χρὴ τὸν μηδὲν αἰσχρὸν ποιήσοντα δι' ἔνδειαν· ἐξελθόντι δ' ἐκ παίδων, ἀκόλουθα τούτοις πράττειν, χορηγεῖν, τριηραρχεῖν, εἰσφέρειν, μηδεμιᾶς φιλοτιμίας μήτ' ἰδίας μήτε δημοσίας ἀπολείπεσθαι, ἀλλὰ καὶ τῇ πόλει καὶ τοῖς φίλοις χρήσιμον εἶναι· ἐπειδὴ δὲ πρὸς τὰ κοινὰ προσελθεῖν ἔδοξέ μοι, τοιαῦτα πολιτεύμαθ' ἑλέσθαι | ὥστε καὶ ὑπὸ τῆς πατρίδος καὶ ὑπ' ἄλλων Ἑλλήνων πολλῶν πολλάκις ἐστεφανῶσθαι, καὶ μηδὲ τοὺς ἐχθροὺς ὑμᾶς, ὡς οὐ καλά γ' ἦν ἃ προειλόμην, ἐπιχειρεῖν λέγειν.

258 Ἐγὼ μὲν δὴ τοιαύτῃ συμβεβίωκα τύχῃ· καί, πόλλ' ἂν ἔχων ἕτερ' εἰπεῖν περὶ αὐτῆς παραλείπω, φυλαττόμενος τὸ λυπῆσαί τιν' ἐν οἷς σεμνύνομαι. Σὺ δ' ὁ σεμνὸς ἀνὴρ καὶ διαπτύων τοὺς ἄλλους σκόπει πρὸς ταύτην ποίᾳ τινὶ κέχρησαι τύχῃ· δι' ἣν παῖς μὲν ὢν μετὰ πολλῆς τῆς ἐνδείας ἐτράφης, ἅμα τῷ πατρὶ πρὸς τῷ διδασκαλείῳ προσεδρεύων, τὸ μέλαν τρίβων καὶ τὰ βάθρα σπογγίζων καὶ τὸ παιδαγωγεῖον κορῶν, οἰκέτου τάξιν, οὐκ ἐλευθέρου παιδὸς ἔχων· 259 ἀνὴρ δὲ γενόμενος, τῇ μητρὶ τελούσῃ τὰς βίβλους ἀνεγίγνωσκες καὶ τἄλλα συνεσκευωροῦ, τὴν μὲν νύκτα νεβρίζων καὶ κρατηρίζων καὶ καθαίρων τοὺς τελουμένους καὶ ἀπομάττων τῷ πηλῷ καὶ τοῖς πιτύροις, καὶ ἀνιστὰς ἀπὸ τοῦ καθαρμοῦ κελεύων λέγειν· « Ἔφυγον κακόν, εὗρον ἄμεινον, » ἐπὶ τῷ μηδένα πώποτε τηλικοῦτ' ὀλολύξαι

257 1-2 μὲν ὄντι φοιτᾶν εἰς S mg. L γρ vulg. : om. S[1]L || 8 προσελθεῖν SAL[1] : προσῆλθον FOQ || 9 ἄλλων SL : τῶν ἄλλων cett. || 10 πολλῶν SL : om. cett. || 11 οὐ καλά γ' ἦν ἃ codd. : οὐκ ἀλλαγῆναι S || 258 3 σεμνὸς vulg. rhet. : σεμνυνόμενος SL || 5 τῆς ἐνδείας L : τὴν ἐνδ- S ἐνδ- vulg. || 259 4-5 ἀνιστὰς SABFL : ἀναστὰς cett. || κελεύων codd. : καὶ κελεύων LF.

bien ; ne vous imaginez pas qu'avec une voix si forte il ne hurle pas d'un ton perçant) ; 260 pendant le jour, tu conduisais par les rues ces beaux thiases[1] couronnés de fenouil et de peuplier blanc, tu maniais les serpents joufflus et les élevais au-dessus de ta tête, tu criais : « Evohé ! Sabohé ! », tu dansais sur l'air « Hyès ! Attès ! Attès ! Hyès ! » ; les vieilles femmes t'appelaient coryphée, premier guide, porte-lierre, porte-van ; tu recevais en récompense des miettes de gâteaux, des pâtisseries rondes, des gâteaux frais ; ce qui vraiment doit vous faire juger heureux ainsi que votre destin ! 261 Quand tu as été inscrit dans un dème (par n'importe quel procédé ; je laisse cela de côté), enfin quand tu as été inscrit, aussitôt tu as choisi le plus beau des métiers, celui de scribe et de serviteur de petits fonctionnaires. Quand tu eus quitté aussi cette occupation après y avoir fait toi-même tout ce que tu reproches aux autres, ta vie ultérieure n'a, par Zeus, fait rougir aucun de tes débuts. 262 Tu t'es loué à ces acteurs surnommés les grands gémisseurs, Simyccas et Socratès ; tu jouais les troisièmes rôles, tu ramassais des figues, des raisins, des olives, comme un marchand de fruits dans le domaine d'autrui ; et tu y gagnais plus que dans les concours, où vous jouiez votre vie, car il y avait guerre implacable et sans trêve entre vous et les spectateurs qui t'ont infligé bien des blessures (c'est naturellement pour cela que tu railles, en les traitant de lâches, ceux qui n'ont pas connu cette sorte de dangers). 263 Mais passant sur ce dont on peut rendre responsable la pauvreté, je vais en venir

1. Cf. *Amb.* 199 (où la peinture est moins précise). Le culte pratiqué par Glaucothéa serait à la fois dionysiaque et chthonien, et fortement imprégné d'influences orientales (à moins que Démosthène n'ait, par ironie, réuni des traits disparates). Le serpent joufflu était consacré à Asclépios (cf. Élien, *Hist. an.* VIII, 12) et à Dionysos Zagreus (Plut., *Alex.* 2) ; le fenouil et le peuplier blanc jouaient un rôle dans les mystères (Élien, *Hist. an.* IX, 16 ; Harpocration). Les acclamations rituelles se rapportent à Dionysos (cf. Plutarque, *Quest. de table* IV, 6, 2). Enfin au moins une des espèces de pâtisseries, les « gâteaux frais » (νεήλατα), était, selon Harpocration, distribuée à certains initiés sous le nom d'ambroisie ou de pain des bienheureux.

σεμνυνόμενος (καὶ ἔγωγε νομίζω· μὴ γὰρ οἴεσθ' αὐτὸν φθέγγεσθαι μὲν οὕτω μέγα, ὀλολύζειν δ' οὐχ ὑπέρλαμπρον)· 260 ἐν δὲ ταῖς ἡμέραις τοὺς καλοὺς θιάσους ἄγων διὰ τῶν ὁδῶν, τοὺς ἐστεφανωμένους τῷ μαράθῳ καὶ τῇ λεύκῃ, τοὺς ὄφεις τοὺς παρείας θλίβων καὶ ὑπὲρ τῆς κεφαλῆς αἰωρῶν, καὶ βοῶν Εὐοῖ Σαβοῖ καὶ ἐπορχούμενος « Ὕης Ἄττης, Ἄττης Ὕης », ἔξαρχος καὶ προηγεμὼν καὶ κιττοφόρος καὶ λικνοφόρος καὶ τοιαῦτ' ὑπὸ τῶν γρᾳδίων προσαγορευόμενος, | μισθὸν λαμβάνων τούτων ἔνθρυπτα καὶ στρεπτοὺς καὶ νεήλατα, ἐφ' οἷς τίς οὐκ ἂν ὡς ἀληθῶς αὑτὸν εὐδαιμονίσειε καὶ τὴν αὑτοῦ τύχην; 261 Ἐπειδὴ δ' εἰς τοὺς δημότας ἐνεγράφης ὁπωσδήποτε (ἐῶ γὰρ τοῦτό γε), ἐπειδή γ' ἐνεγράφης, εὐθέως τὸ κάλλιστον ἐξελέξω τῶν ἔργων, γραμματεύειν καὶ ὑπηρετεῖν τοῖς ἀρχιδίοις. Ὡς δ' ἀπηλλάγης ποτὲ καὶ τούτου, πάνθ' ἃ τῶν ἄλλων κατηγορεῖς αὐτὸς ποιήσας, οὐ κατῄσχυνας μὰ Δί' οὐδὲν τῶν προυπηργμένων τῷ μετὰ ταῦτα βίῳ· 262 ἀλλὰ μισθώσας σαυτὸν τοῖς βαρυστόνοις ἐπικαλουμένοις ἐκείνοις ὑποκριταῖς, Σιμύκκᾳ καὶ Σωκράτει, ἐτριταγωνίστεις, σῦκα καὶ βότρυς καὶ ἐλάας συλλέγων ὥσπερ ὀπωρώνης ἐκ τῶν ἀλλοτρίων χωρίων, πλείω λαμβάνων ἀπὸ τούτων ἢ τῶν ἀγώνων οὓς ὑμεῖς περὶ τῆς ψυχῆς ἠγωνίζεσθε· ἦν γὰρ ἄσπονδος καὶ ἀκήρυκτος ὑμῖν πρὸς τοὺς θεατὰς πόλεμος, ὑφ' ὧν πολλὰ τραύματ' εἰληφὼς εἰκότως τοὺς ἀπείρους τῶν τοιούτων κινδύνων ὡς δειλοὺς σκώπτεις. 263 Ἀλλὰ γὰρ παρεὶς ὧν τὴν πενίαν αἰτιάσαιτ' ἄν τις, πρὸς αὐτὰ τὰ τοῦ τρόπου σου βαδιοῦμαι

260 5-6 κιττοφόρος codd. : κισσοφόρος varia lectio apud Harp. s. v. κιττοφόρος || 9 αὑτόν... αὑτοῦ Bekker : αὐτόν... αὐτοῦ codd. || 261 2 τοῦτό γε A : τοῦτο codd. || 3 ἐπειδή γ' SL[1] vulg. : ἐπειδὴ δ' O ἐπειδὴ δ' οὖν Aug. 2 || ἐπειδή γ' ἐνεγράφης om. A || 4 γραμματεύειν SAL[1]Q : ὑπογραμμ- vulg. || 5 κατηγορεῖς codd. : -γόρεις A || 262 1 σαυτὸν codd. : αὑτόν SF[1] ἑαυτόν Harp. s. v. Σίμυλος || 2 ἐπικαλουμένοις ἐκείνοις SL vulg. : ἐκείνοις ἐπικαλουμένοις A || 2-3 Σιμύκκᾳ S : Σιμύκκα L Σιμύλῳ S γρ A vulg. Harp. Σιμύκᾳ F || 5 τούτων S[1] : τούτων τραύματα L vulg. || 7 πρός SL : ὁ πρὸς AF vulg. || 8 κινδύνων codd. : om. A || 263 1 ὧν SAFLO[1]Q : ἐξ ὧν vulg.

aux accusations qui portent sur ton caractère même. La politique que tu as adoptée, quand tu as eu l'idée de t'occuper aussi de cela, est telle que, dans le bonheur de la patrie, tu menais une vie de lièvre, craignant, tremblant, t'attendant à tout instant à recevoir des coups pour les crimes dont tu avais conscience, et telle que, dans le malheur des autres, tout le monde a pu voir ton audace. **264** Or l'homme qui a repris de l'audace à la mort de mille[1] de nos concitoyens, comment mérite-t-il d'être traité par les survivants ? Je pourrais dire de lui bien d'autres choses, mais je les laisserai de côté ; car je ne crois pas que je puisse dire facilement toutes les hontes et les turpitudes que je pourrais montrer en lui, mais seulement ce dont je n'ai pas honte de parler.

265 Examine donc l'une à côté de l'autre ton existence et la mienne, calmement, sans colère, Eschine. Puis demande aux gens que voici quel est des deux sorts celui que chacun d'eux choisirait. Tu enseignais la lecture ; moi, j'étudiais. Tu initiais ; moi, je me faisais initier. Tu étais scribe ; moi, je faisais partie de l'Assemblée. Tu jouais les troisièmes rôles ; moi, j'assistais au spectacle. Tu tombais ; moi, je sifflais. Toute ta politique a été dans l'intérêt de l'ennemi ; toute la mienne, dans l'intérêt de la patrie. **266** Je laisse le reste ; mais maintenant, en ce jour, moi, je suis soumis à une enquête pour savoir si je serai couronné, mais je suis déjà reconnu pour complètement irréprochable. Pour toi, ta réputation de sycophante est déjà établie, et tu t'exposes pour savoir si tu dois encore agir de la sorte, ou être arrêté dès maintenant si tu n'obtiens pas le cinquième des voix. C'est un destin heureux, n'est-ce pas ? qui t'a accompagné, et c'est le mien que tu accuses !

267 Allons ! Je vais vous faire lire les témoignages sur les liturgies que j'ai remplies, et en regard, fais lire, toi, les tirades que tu massacrais :

J'arrive[2] *des retraites des morts et des portes de l'ombre...*

1. Pertes athéniennes à Chéronée (Lyc., *Léocr.* 142 ; Diod. XVI, 88).
2. Premiers vers de l'*Hécube* d'Euripide.

κατηγορήματα. Τοιαύτην γὰρ εἵλου πολιτείαν, ἐπειδή ποτε καὶ τοῦτ' ἐπῆλθέ σοι ποιῆσαι, δι' ἣν εὐτυχούσης μὴν τῆς πατρίδος λαγὼ βίον ἔζης δεδιὼς καὶ τρέμων καὶ ἀεὶ πληγήσεσθαι προσδοκῶν ἐφ' οἷς σαυτῷ συνῄδεις ἀδικοῦντι, ἐν οἷς δ' ἠτύχησαν οἱ ἄλλοι, θρασὺς ὢν ὑφ' ἁπάντων ὦψαι. 264 Καίτοι ὅστις χιλίων πολιτῶν ἀποθανόντων ἐθάρρησε, τί οὗτος παθεῖν ὑπὸ τῶν ζώντων δίκαιός ἐστι; Πολλὰ τοίνυν ἕτερ' εἰπεῖν ἔχων περὶ αὐτοῦ παραλείψω· | οὐ γὰρ ὅσ' ἂν δείξαιμι προσόντ' αἰσχρὰ τούτῳ καὶ ὀνείδη πάντ' οἶμαι δεῖν εὐχερῶς λέγειν, ἀλλ' ὅσα μηδὲν αἰσχρόν ἐστιν εἰπεῖν ἐμοί.

265 Ἐξέτασον τοίνυν παρ' ἄλληλα τὰ σοὶ κἀμοὶ βεβιωμένα, πράως καὶ μὴ πικρῶς, Αἰσχίνη· εἶτ' ἐρώτησον τουτουσὶ τὴν ποτέρου τύχην ἂν ἕλοιθ' ἕκαστος αὐτῶν. Ἐδίδασκες γράμματα, ἐγὼ δ' ἐφοίτων· ἐτέλεις, ἐγὼ δ' ἐτελούμην· ἐγραμμάτευες, ἐγὼ δ' ἠκκλησίαζον· ἐτριταγωνίστεις, ἐγὼ δ' ἐθεώρουν· ἐξέπιπτες, ἐγὼ δ' ἐσύριττον. Ὑπὲρ τῶν ἐχθρῶν πεπολίτευσαι πάντα, ἐγὼ δ' ὑπὲρ τῆς πατρίδος. 266 Ἐῶ τἆλλα· ἀλλὰ νυνὶ τήμερον ἐγὼ μὲν ὑπὲρ τοῦ στεφανωθῆναι δοκιμάζομαι, τὸ δὲ μηδ' ὁτιοῦν ἀδικεῖν ἀνωμολόγημαι· σοὶ δὲ συκοφάντῃ μὲν εἶναι δοκεῖν ὑπάρχει, κινδυνεύεις δὲ εἴτε δεῖ σ' ἔτι τοῦτο ποιεῖν, εἴτ' ἤδη πεπαῦσθαι, μὴ μεταλαβόντα τὸ πέμπτον μέρος τῶν ψήφων. Ἀγαθῇ γ' (οὐχ ὁρᾷς;) τύχῃ συμβεβιωκὼς τῆς ἐμῆς κατηγορεῖς.

267 Φέρε δὴ καὶ τὰς τῶν λειτουργιῶν μαρτυρίας ὧν λελειτούργηκα ὑμῖν ἀναγνῶ· παρ' ἃς παρανάγνωθι καὶ σύ μοι τὰς ῥήσεις ἃς ἐλυμαίνου·

« Ἥκω νεκρῶν κευθμῶνα καὶ σκότου πύλας... »

265 2 μὴ πικρῶς S : καὶ μὴ πικρῶς L vulg. || 4-5 ἐτελούμην SL^1 rhet. : ἐτελούμην· ἐχόρευες, ἐγὼ δ' ἐχορήγουν vulg. || 266 6 ἀγαθῇ γ' SA : ἀγαθῇ δ' L vulg. || 7 ἐμῆς SL^1 : ἐμῆς ὡς φαυλῆς vulg. || 267 2 παρ' ἃς SL^{1}R: πάσας vulg. || παρανάγνωθι SFLQ : παρανάγνωθι δὴ ABO παρανάγνωθι δ' ἡμῖν vulg. || 4 νεκρῶν S^1 : λιπὼν L vulg. λοιπὸν Vind. 1.

et

Sache[1] *que je ne veux pas annoncer de mauvaises nouvelles...*

et... Que les dieux tout d'abord, et ensuite tous les gens que voici te fassent périr misérablement, toi qui ne vaux rien ni comme citoyen ni comme acteur de troisième ordre !

(*Au greffier.*) Lis les témoignages.

TÉMOIGNAGES

268 A l'égard de l'État, voilà donc ce que j'ai été. Dans les relations privées, si vous ne savez pas tous que je suis accueillant, humain, secourable à qui est dans le besoin, je me tais, sans rien dire de cela ni fournir aucun témoignage sur les gens que j'ai rachetés à l'ennemi[2], sur ceux que j'ai aidés* à doter leurs filles, ou sur toute autre chose du même ordre. 269 En effet voici mon opinion : je pense que l'obligé doit garder un souvenir éternel, mais que le bienfaiteur doit oublier immédiatement, si l'un veut agir en honnête homme et l'autre ne pas agir en âme mesquine. Rappeler ses propres bienfaits et en parler est presque équivalent à injurier. Donc je n'en ferai rien et ne m'y laisserai pas entraîner ; l'opinion que l'on a de moi sur ce point me suffit.

270 Laissant de côté mes affaires personnelles, je veux vous dire encore quelques mots des affaires publiques. Si tu peux, Eschine, parmi les hommes qu'éclaire ce soleil, en citer un qui n'ait pas souffert autrefois de la tyrannie de Philippe et maintenant de celle d'Alexandre, soit chez les Grecs, soit chez les barbares, bien ! je t'accorde que ma fortune ou mon infortune (comme tu voudras l'appeler) a été respon-

1. Sans doute début d'une tirade de messager dans une tragédie inconnue ; cf. Euripide, *Troy.* 710 ; Soph., *Antig.* 277. Démosthène (*Amb.* 247) prétendait qu'Eschine, en tant que « troisième rôle », était spécialisé dans les emplois de rois et de tyrans. Peut-être veut-il insinuer ici qu'il n'était bon qu'à « jouer les utilités ».

2. Allusion à peu près certaine au rôle que Démosthène joua en Macédoine lors de la seconde ambassade de 346 (*Amb.* 169).

καί·

« Κακαγγελεῖν μὲν ἴσθι μὴ θέλοντά με... »

καί... Κακὸν κακῶς σε μάλιστα μὲν οἱ θεοί, ἔπειθ' οὗτοι πάντες ἀπολέσειαν, πονηρὸν ὄντα καὶ πολίτην καὶ τριταγωνιστήν. Λέγε τὰς μαρτυρίας.

Μαρτυρίαι

268 Ἐν μὲν τοίνυν τοῖς πρὸς τὴν πόλιν τοιοῦτος· ἐν δὲ τοῖς ἰδίοις εἰ μὴ πάντες ἴστε ὅτι κοινὸς καὶ φιλάνθρωπος καὶ πᾶσι τοῖς δεομένοις ἐπαρκῶν, | σιωπῶ καὶ οὐδὲν ἂν εἴποιμι οὐδὲ παρασχοίμην περὶ τούτων οὐδεμίαν μαρτυρίαν, οὔτ' εἴ τινας ἐκ τῶν πολεμίων ἐλυσάμην, οὔτ' εἴ τισι θυγατέρας ἀποροῦσι συνεξέδωκα, οὔτε τῶν τοιούτων οὐδέν. 269 Καὶ γὰρ οὕτω πως ὑπείληφα· ἐγὼ νομίζω τὸν μὲν εὖ παθόντα δεῖν μεμνῆσθαι πάντα τὸν χρόνον, τὸν δὲ ποιήσαντ' εὐθὺς ἐπιλελῆσθαι, εἰ δεῖ τὸν μὲν χρηστοῦ, τὸν δὲ μὴ μικροψύχου ποιεῖν ἔργον ἀνθρώπου. Τὸ δὲ τὰς ἰδίας εὐεργεσίας ὑπομιμνῄσκειν καὶ λέγειν μικροῦ δεῖν ὅμοιόν ἐστι τῷ ὀνειδίζειν. Οὐ δὴ ποιήσω τοιοῦτον οὐδέν, οὐδὲ προαχθήσομαι, ἀλλ' ὅπως ποθ' ὑπείλημμαι περὶ τούτων ἀρκεῖ μοι.

270 Βούλομαι δὲ τῶν ἰδίων ἀπαλλαγεὶς ἔτι μικρὰ πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν περὶ τῶν κοινῶν. Εἰ μὲν γὰρ ἔχεις, Αἰσχίνη, τῶν ὑπὸ τοῦτον τὸν ἥλιον εἰπεῖν ἀνθρώπων ὅστις ἀθῷος τῆς Φιλίππου πρότερον καὶ νῦν τῆς Ἀλεξάνδρου δυναστείας γέγονεν, ἢ τῶν Ἑλλήνων ἢ τῶν βαρβάρων, ἔστω, συγχωρῶ σοι τὴν ἐμὴν εἴτε τύχην εἴτε δυστυχίαν ὀνο-

267 6 κακαγγελεῖν BY : κάκ' ἀγγελεῖν vulg. κάκ' ἀγγέλλειν SA[2] κακαγγέλλειν A[1]LQ || 8 ὄντα καὶ S[1]F[1]LQ : ὄντα A || 8-9 πολίτην καὶ τριταγωνιστήν SALQ : πολίτην καὶ προδότην καὶ τριταγωνιστήν vulg. πολιτην *Pap.*[15] || 268 1 τοιοῦτος codd. : τοιουτοις *Pap.*[15] || 4 παρασχοίμην codd. : παρασχοίμην ἂν A || 269 2 πάντα τόν SABFLQ : πάντα vulg. || τὸν δὲ codd. : τὸν δ' εὖ A || 270 3 τοῦτον SL : τουτονὶ cett.

sable de tout. 271 Mais puisque, même parmi ceux qui ne m'avaient jamais vu et n'avaient jamais entendu ma voix, beaucoup, et non seulement individuellement, mais en cités et nations entières, ont subi bien des calamités, n'est-il pas bien plus juste et plus exact d'en voir la cause dans le destin commun de l'humanité et dans une cruelle évolution des événements, telle qu'elle n'eût pas dû se produire ? 272 Or toi, tu négliges cela ; et c'est moi, qui ai fait de la politique dans cette cité, que tu rends responsable ; et pourtant tu sais que tes calomnies retombent, sinon en entier, du moins en partie, sur tout le monde et principalement sur toi. En effet si c'était isolément, autocratiquement, que j'avais délibéré sur les affaires, vous, les autres orateurs, vous pourriez me rendre responsable. 273 Mais puisque vous étiez présents à toutes les assemblées, que chaque fois l'État proposait de délibérer en commun sur l'intérêt public, puisque cette politique était alors jugée la meilleure par tous et principalement par toi (ce n'est certes pas par bienveillance que tu m'abandonnais les espérances, l'admiration, les honneurs, tout ce qui accompagnait mon action d'alors ; c'est évidemment parce que tu cédais à la vérité et que tu ne pouvais rien proposer de meilleur), comment alors n'es-tu pas coupable et n'agis-tu pas de façon scandaleuse quand tu critiques maintenant des propositions auxquelles alors tu ne pouvais rien opposer de meilleur ? 274 Dans tout le reste du monde, je trouve à peu près la définition et la règle suivante : quelqu'un commet un crime volontaire, il y a colère et châtiment contre lui ; quelqu'un a commis une erreur involontaire, il y a pardon pour lui et non pas châtiment ; quelqu'un qui n'a commis ni crime ni erreur, mais qui s'est dévoué à ce que tous regardaient comme utile, a connu l'insuccès[1] en même temps que tout le monde, il n'est pas juste de lui adresser des reproches ou des injures, il faut s'affliger avec lui. 275 On verra non seulement qu'il en est ainsi dans les lois, mais que la nature elle-même l'a

1. Distinction traditionnelle ; cf. Aristote, *Rhét.* 1374 b et suiv.

μάζειν βούλει, πάντων αἰτίαν γεγενῆσθαι. 271 Εἰ δὲ καὶ τῶν μηδεπώποτ' ἰδόντων ἐμὲ μηδὲ φωνὴν ἀκηκοότων ἐμοῦ πολλοὶ πολλὰ καὶ δεινὰ πεπόνθασι, μὴ μόνον κατ' ἄνδρα, ἀλλὰ καὶ πόλεις ὅλαι καὶ ἔθνη, πόσῳ δικαιότερον καὶ ἀληθέστερον τὴν ἁπάντων, ὡς ἔοικεν, ἀνθρώπων τύχην κοινὴν καὶ φοράν τινα πραγμάτων χαλεπὴν καὶ οὐχ οἵαν ἔδει τούτων αἰτίαν ἡγεῖσθαι; 272 Σὺ τοίνυν ταῦτ' ἀφεὶς ἐμὲ τὸν παρὰ τουτοισὶ πεπολιτευμένον αἰτιᾷ καὶ ταῦτ' εἰδὼς ὅτι καὶ εἰ μὴ τὸ ὅλον, μέρος γ' ἐπιβάλλει τῆς βλασφημίας ἅπασι καὶ μάλιστα σοί. | Εἰ μὲν γὰρ ἐγὼ κατ' ἐμαυτὸν αὐτοκράτωρ περὶ τῶν πραγμάτων ἐβουλευόμην, ἦν ἂν τοῖς ἄλλοις ῥήτορσιν ὑμῖν ἔμ' αἰτιᾶσθαι· 273 εἰ δὲ παρῆτε μὲν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἁπάσαις, ἀεὶ δ' ἐν κοινῷ τὸ συμφέρον ἡ πόλις προυτίθει σκοπεῖν, πᾶσι δὲ ταῦτ' ἐδόκει τότ' ἄριστ' εἶναι καὶ μάλιστα σοί (οὐ γὰρ ἐπ' εὐνοίᾳ γ' ἐμοὶ παρεχώρεις ἐλπίδων καὶ ζήλου καὶ τιμῶν, ἃ πάντα προσῆν τοῖς τότε πραττομένοις ὑπ' ἐμοῦ, ἀλλὰ τῆς ἀληθείας ἡττώμενος δηλονότι καὶ τῷ μηδὲν ἔχειν εἰπεῖν βέλτιον), πῶς οὐκ ἀδικεῖς καὶ δεινὰ ποιεῖς, τούτοις νῦν ἐγκαλῶν ὧν τότ' οὐκ εἶχες λέγειν βελτίω; 274 Παρὰ μὲν τοίνυν τοῖς ἄλλοις ἔγωγ' ὁρῶ πᾶσιν ἀνθρώποις διωρισμένα καὶ τεταγμένα πως τὰ τοιαῦτα. Ἀδικεῖ τις ἑκών· ὀργὴν καὶ τιμωρίαν κατὰ τούτου. Ἐξήμαρτέ τις ἄκων· συγγνώμην ἀντὶ τῆς τιμωρίας τούτῳ. Οὔτ' ἀδικῶν τις οὔτ' ἐξαμαρτάνων εἰς τὰ πᾶσι δοκοῦντα συμφέρειν ἑαυτὸν δοὺς οὐ κατώρθωσεν μεθ' ἁπάντων· οὐκ ὀνειδίζειν οὐδὲ λοιδορεῖσθαι τῷ τοιούτῳ δίκαιον, ἀλλὰ συνάχθεσθαι. 275 Φανήσεται ταῦτα πάνθ' οὕτως οὐ μόνον ἐν τοῖς νομίμοις, ἀλλὰ καὶ ἡ φύσις αὐτὴ

270 7 αἰτίαν codd. : om. S^1 || 272 4-5 αὐτοκράτωρ SAL^1 : αὐτοκράτωρ ὢν L mg vulg. || 274 3 ὀργὴν καὶ τιμωρίαν SAL : ὀργὴ καὶ τιμωρία vulg. || 4 συγγνώμην SA : συγγνώμη L vulg. || 5 ἐξαμαρτάνων codd. : -αρτών A || 275 1 φανήσεται SL : φανήσεται τοίνυν vulg. || ταῦτα πάνθ' codd. : πάντα ταῦτα Vind. 1 ταῦτα O^1 || 2 ἐν τοῖς L vulg. : τοῖς SA || νομίμοις SA vulg. : νόμοις LO corr.

précisé dans les usages non écrits et dans les mœurs des hommes. Eschine donc l'emporte tant sur les autres hommes par sa férocité de sycophante qu'il m'accuse encore des faits qu'il a lui-même mentionnés comme accidents dus à la fortune.

276 En outre, comme si lui-même avait dans tout son discours usé de franchise et de patriotisme, il vous disait de me surveiller et de m'observer pour éviter d'être abusés et trompés par moi ; il m'appelait habile homme, sorcier, sophiste*, etc..., comme si, pourvu qu'on prenne les devants en disant d'un autre ce qui s'applique à vous-mêmes, la réalité était telle, et comme si les auditeurs n'allaient plus examiner ce qu'est celui-là même qui parle ainsi. Moi, je sais que vous le connaissez tous et que vous pensez que ces qualificatifs s'appliquent bien plus à lui qu'à moi. 277 Je sais bien aussi que mon habileté oratoire, — va pour ce mot ; et cependant, je vois que le plus souvent le pouvoir de l'orateur dépend des auditeurs ; car c'est selon l'accueil que vous faites à chacun et la sympathie que vous lui témoignez, que l'orateur passe pour intelligent. — En tout cas, si j'ai quelque expérience en ce domaine, vous trouverez tous que, dans les affaires publiques, on a reconnu que cette habileté a toujours agi dans votre intérêt, jamais contre vous, même dans mes actes privés ; pour celle de cet individu, c'est le contraire, non seulement du fait qu'il parle en faveur de l'ennemi, mais aussi parce qu'il parle contre quiconque l'a gêné ou lui a fait obstacle*. Car il ne l'utilise pas conformément à la justice ou aux intérêts de l'État. 278 En effet le bon citoyen ne doit pas demander aux juges convoqués pour une affaire publique de soutenir sa colère ou sa haine ou tout autre sentiment du même ordre ; il ne doit pas se présenter devant vous pour les satisfaire ; il doit, avant tout, ne pas les posséder en son âme, ou, en cas de nécessité, les maintenir dans le calme et la modération. Dans quel cas l'homme politique et l'orateur doivent-ils donc faire preuve de véhémence? Dans le cas où les intérêts généraux de l'État sont en danger, dans le cas où le peuple a affaire à ses ennemis, dans

τοῖς ἀγράφοις νομίμοις καὶ τοῖς ἀνθρωπίνοις ἤθεσιν διώρικεν. Αἰσχίνης τοίνυν τοσοῦτον ὑπερβέβληκεν ἅπαντας ἀνθρώπους ὠμότητι καὶ συκοφαντίᾳ ὥστε καὶ ὧν αὐτὸς ὡς ἀτυχημάτων ἐμέμνητο, καὶ ταῦτ' ἐμοῦ κατηγορεῖ.

276 Καὶ πρὸς τοῖς ἄλλοις, ὥσπερ αὐτὸς ἁπλῶς καὶ μετ' εὐνοίας πάντας εἰρηκὼς τοὺς λόγους, φυλάττειν ἐμὲ καὶ τηρεῖν ἐκέλευεν | ὅπως μὴ παρακρούσομαι μηδ' ἐξαπατήσω, δεινὸν καὶ γόητα καὶ σοφιστὴν καὶ τὰ τοιαῦτ' ὀνομάζων, ὡς ἐὰν πρότερός τις εἴπῃ τὰ προσόνθ' ἑαυτῷ περὶ ἄλλου, καὶ δὴ ταῦθ' οὕτως ἔχοντα, καὶ οὐκέτι τοὺς ἀκούοντας σκεψομένους τίς ποτ' αὐτός ἐστιν ὁ ταῦτα λέγων. Ἐγὼ δ' οἶδ' ὅτι γιγνώσκετε τοῦτον ἅπαντες, καὶ πολὺ τούτῳ μᾶλλον ἢ ἐμοὶ νομίζετε ταῦτα προσεῖναι. 277 Κἀκεῖν' εὖ οἶδ' ὅτι τὴν ἐμὴν δεινότητα — ἔστω γάρ· καίτοι ἔγωγ' ὁρῶ τῆς τῶν λεγόντων δυνάμεως τοὺς ἀκούοντας τὸ πλεῖστον κυρίους· ὡς γὰρ ἂν ὑμεῖς ἀποδέξησθε καὶ πρὸς ἕκαστον ἔχητ' εὐνοίας, οὕτως ὁ λέγων ἔδοξε φρονεῖν. Εἰ δ' οὖν ἔστι καὶ παρ' ἐμοί τις ἐμπειρία τοιαύτη, ταύτην μὲν εὑρήσετε πάντες ἐν τοῖς κοινοῖς ἐξεταζομένην ὑπὲρ ὑμῶν ἀεὶ καὶ οὐδαμοῦ καθ' ὑμῶν οὐδ' ἰδίᾳ, τὴν δὲ τούτου τοὐναντίον οὐ μόνον τῷ λέγειν ὑπὲρ τῶν ἐχθρῶν, ἀλλὰ καὶ εἴ τις ἐλύπησέ τι τοῦτον ἢ προσέκρουσέ που, κατὰ τούτων. Οὐ γὰρ αὐτῇ δικαίως οὐδ' ἐφ' ἃ συμφέρει τῇ πόλει χρῆται. 278 Οὔτε γὰρ τὴν ὀργὴν οὔτε τὴν ἔχθραν οὔτ' ἄλλο οὐδὲν τῶν τοιούτων τὸν καλὸν κἀγαθὸν πολίτην δεῖ τοὺς ὑπὲρ τῶν κοινῶν εἰσεληλυθότας δικαστὰς ἀξιοῦν αὑτῷ βεβαιοῦν, οὐδ' ὑπὲρ τούτων εἰς ὑμᾶς εἰσιέναι, ἀλλὰ μάλιστα μὲν μὴ ἔχειν ταῦτ' ἐν τῇ φύσει, εἰ δ' ἄρ' ἀνάγκη, πράως καὶ μετρίως διακείμεν' ἔχειν. Ἐν τίσιν οὖν σφοδρὸν εἶναι τὸν πολιτευόμενον καὶ τὸν ῥήτορα δεῖ; Ἐν οἷς τῶν ὅλων τι κινδυνεύεται τῇ πόλει, καὶ ἐν οἷς πρὸς τοὺς

275 3 ἤθεσι codd. : om. S || 276 3 παρακρούσομαι S : -σωμαι L vulg. || 277 2 κἀκεῖνο codd. : καὶ ἐκεῖνο δ' F || 4 πλεῖστον κυρίους SL[1] : πλεῖστον μέρος κυρίους ὄντας cett. || 278 6 διακείμεν' SAF[1]L : διακείμενον F[2] vulg.

ce cas-là seulement. Voilà le rôle d'un citoyen généreux et honnête. 279 Mais, quand on a jugé bon de ne s'en prendre à moi pour aucune faute publique (ni, ajouterai-je, pour aucune faute privée), ni dans l'intérêt de l'État, ni dans son propre intérêt, se présenter après avoir monté de toutes pièces une accusation concernant une couronne et un éloge, y consacrer un si long discours, c'est un témoignage de haine privée, de jalousie et de bassesse d'âme, non pas de quelque sentiment honnête. Et avoir même négligé de s'attaquer à moi pour venir maintenant s'en prendre à l'homme que voici, prouve le comble de la méchanceté. 280 Cela me fait croire, Eschine, que tu as voulu faire une exhibition de ton éloquence et de tes vocalises quand tu t'es décidé à ce procès, et non pas faire punir une faute quelconque. Mais ce n'est pas l'éloquence de l'orateur, Eschine, qui est chose précieuse, ni la force de la voix ; c'est le fait même d'avoir même idéal que la majorité, de détester ou d'aimer ceux qu'aime ou que déteste la patrie. 281 Celui qui a cet état d'âme, celui-là parlera toujours avec dévouement ; celui qui flatte précisément les gens du fait desquels le pays prévoit un danger, ce n'est pas lui qui est au même mouillage que la majorité ni qui attend son salut de la même façon. Au contraire, c'est ce que je fais, moi (le vois-tu ?) ; car j'ai adopté le même intérêt que les citoyens que voici sans rien me procurer de spécial ni de particulier. 282 Est-ce ce que tu l'as fait, toi aussi ? Comment donc ? Aussitôt après la bataille, tu es parti comme ambassadeur auprès de Philippe qui était cause des malheurs survenus alors à notre patrie, et cela tandis que toujours auparavant, comme tout le monde le sait, tu avais refusé ce service. Or quel est l'homme qui trompe la cité ? N'est-ce pas celui qui ne dit pas ce qu'il pense ? Contre qui le héraut prononce-t-il de justes imprécations[1] ? N'est-ce pas contre un homme de cette espèce ? Quel crime plus grave pourrait-on imputer à un orateur que de ne pas penser ce qu'il dit ? Or

1. Cf. 130 ; *Amb.* 170.

ἐναντίους ἐστὶ τῷ δήμῳ, ἐν τούτοις· ταῦτα γὰρ γενναίου καὶ ἀγαθοῦ πολίτου. 279 Μηδενὸς δὲ ἀδικήματος πώποτε δημοσίου, προσθήσω δὲ μηδ' ἰδίου, δίκην ἀξιώσαντα λαβεῖν παρ' ἐμοῦ μήθ' ὑπὲρ τῆς πόλεως μήθ' ὑπὲρ αὑτοῦ, στεφάνου καὶ ἐπαίνου κατηγορίαν νῦν ἥκειν συνεσκευασμένον, καὶ τοσουτουσὶ λόγους ἀνηλωκέναι ἰδίας ἔχθρας καὶ φθόνου καὶ μικροψυχίας ἐστὶ σημεῖον, οὐδενὸς χρηστοῦ. Τὸ δὲ δὴ καὶ τοὺς πρὸς ἔμ' αὐτὸν ἀγῶνας ἐάσαντα νῦν ἐπὶ τόνδ' ἥκειν, πᾶσαν ἔχει κακίαν. 280 Καὶ ἔμοιγε δοκεῖς ἐκ τούτων, Αἰσχίνη, λόγων ἐπίδειξίν τινα καὶ φωνασκίας βουλόμενος ποιήσασθαι τοῦτον προελέσθαι τὸν ἀγῶνα, οὐκ ἀδικήματος οὐδενὸς λαβεῖν τιμωρίαν. Ἔστι δ' οὐχ ὁ λόγος τοῦ ῥήτορος, Αἰσχίνη, τίμιον, οὐδ' ὁ τόνος τῆς φωνῆς, ἀλλὰ τὸ ταὐτὰ προαιρεῖσθαι τοῖς πολλοῖς καὶ τὸ τοὺς αὐτοὺς καὶ μισεῖν καὶ φιλεῖν οὕσπερ ἂν ἡ πατρίς. 281 Ὁ γὰρ οὕτως ἔχων τὴν ψυχήν, οὗτος ἐπ' εὐνοίᾳ πάντ' ἐρεῖ· ὁ δ' ἀφ' ὧν ἡ πόλις προορᾶταί τινα κίνδυνον ἑαυτῇ, τούτους θεραπεύων οὐκ ἐπὶ τῆς αὐτῆς ὁρμεῖ τοῖς πολλοῖς· οὔκουν οὐδὲ τῆς ἀσφαλείας τὴν αὐτὴν ἔχει προσδοκίαν. Ἀλλ' (ὁρᾷς;) ἐγώ· ταὐτὰ γὰρ συμφέρονθ' εἱλόμην τουτοισί, καὶ οὐδὲν ἐξαίρετον οὐδ' ἴδιον πεποίημαι. 282 Ἆρ' οὖν οὐδὲ σύ; Καὶ πῶς; Ὃς εὐθέως μετὰ τὴν μάχην πρεσβευτὴς ἐπορεύου πρὸς Φίλιππον, ὃς ἦν τῶν ἐν ἐκείνοις τοῖς χρόνοις συμφορῶν αἴτιος τῇ πατρίδι, καὶ ταῦτ' ἀρνούμενος πάντα τὸν ἔμπροσθε χρόνον ταύτην τὴν χρείαν, ὡς πάντες ἴσασιν. Καίτοι τίς ὁ τὴν πόλιν ἐξαπατῶν; Οὐχ ὁ μὴ λέγων ἃ φρονεῖ; Τῷ δ' ὁ κῆρυξ καταρᾶται δικαίως; Οὐ τῷ τοιούτῳ; Τί δὲ μεῖζον ἔχοι τι ἂν εἰπεῖν ἀδίκημα κατ' ἀνδρὸς ῥήτορος ἢ εἰ μὴ ταὐτὰ καὶ φρονεῖ καὶ λέγει; Σὺ τοίνυν

278 9 ἐστὶ SAL : ἐστί τι F vulg. || 279 3-4 στεφάνου S[1] : τοῦ στεφ- S[2]L || 7 καὶ... κακίαν codd. : om. S || πᾶσαν L vulg. : καὶ πᾶσαν A || 280 2 λόγων SFLQ : τῶν λόγων A vulg. || καὶ φωνασκίας codd. : om. A vulg. || 5 τίμιον SL : τίμιος vulg. || 281 3 τινα κίνδυνον codd. : κίνδυνόν τινα S[1]L || 282 3 ἐν ἐκείνοις codd. : ἐκ- SO || 9 ταὐτὰ codd. : ταῦθ' ἃ L ταῦτα ἃ A.

toi, on a découvert que tu étais tel. 283 Et puis tu ouvres la bouche et tu oses regarder en face les citoyens que voici ! Crois-tu qu'ils ne savent pas qui tu es ? Ou bien qu'ils sont tous si profondément endormis et oublieux qu'ils ne se souviennent pas des discours que tu prononçais pendant la guerre, quand tu jurais avec des malédictions qu'il n'y avait nul rapport entre toi et Philippe, que c'était par inimitié personnelle que je lançais contre toi cette imputation et que cette imputation était fausse. 284 Aussitôt qu'on eut des nouvelles de la bataille, sans plus se soucier de cela, immédiatement tu avouais et feignais être en relations d'amitié et d'hospitalité avec Philippe, en appliquant ces noms à ton rôle de salarié. Car y a-t-il une raison d'égalité ou de justice qui faisait de Philippe un hôte, un ami ou une connaissance d'Eschine, fils de Glaucothéa la joueuse de tambourin ? Je n'en vois pas ; tu t'étais vendu pour nuire aux intérêts des citoyens que voici. Malgré cela, quand tu as été toi-même clairement convaincu de trahison, quand tu t'es dénoncé toi-même lors de ces événements, c'est moi que tu injuries et à qui tu reproches ces faits dont tu peux trouver de plus responsables partout ailleurs.

285 Notre cité, Eschine, a décidé et accompli heureusement, grâce à moi, bien de belles et grandes actions, et elle n'en a pas perdu le souvenir. En voici la preuve. Quand le peuple eut à élire celui qui prononcerait l'oraison funèbre des morts au lendemain même des événements*, ce n'est pas toi qui fus élu, bien que tu fusses proposé et que tu aies une belle voix ; ce ne fut pas Démade, qui venait de nous procurer la paix ; ce ne fut pas Hégémon ni aucun autre de vous ; ce fut moi. Quand Pythoclès et toi vous fûtes montés à la tribune avec férocité et impudence, ô Zeus et vous tous dieux !, quand vous eûtes lancé contre moi les mêmes accusations et les mêmes injures que tu viens de lancer, je fus encore mieux élu. 286 La cause, tu ne l'ignores pas ; cependant je vais encore te l'exposer. Nos concitoyens connaissaient par eux-mêmes à la fois le patriotisme et le dévouement avec lesquels je m'occupais des affaires, et votre scélératesse ;

οὗτος εὑρέθης. | 283 Εἶτα σὺ φθέγγει καὶ βλέπειν εἰς τὰ τούτων πρόσωπα τολμᾷς; Πότερ᾽ οὐχ ἡγεῖ γιγνώσκειν αὐτοὺς ὅστις εἶ, ἢ τοσοῦτον ὕπνον καὶ λήθην ἅπαντας ἔχειν ὥστ᾽ οὐ μεμνῆσθαι τοὺς λόγους οὓς ἐδημηγόρεις ἐν τῷ πολέμῳ, καταρώμενος καὶ διομνύμενος μηδὲν εἶναι σοὶ καὶ Φιλίππῳ πρᾶγμα, ἀλλ᾽ ἐμὲ τὴν αἰτίαν σοι ταύτην ἐπάγειν τῆς ἰδίας ἕνεκ᾽ ἔχθρας, οὐκ οὖσαν ἀληθῆ; 284 Ὡς δ᾽ ἀπηγγέλθη τάχισθ᾽ ἡ μάχη, οὐδὲ τούτων φροντίσας εὐθέως ὡμολόγεις καὶ προσεποιοῦ φιλίαν καὶ ξενίαν εἶναί σοι πρὸς αὐτόν, τῇ μισθαρνίᾳ ταῦτα μετατιθέμενος τὰ ὀνόματα. Ἐκ ποίας γὰρ ἴσης ἢ δικαίας προφάσεως Αἰσχίνῃ τῷ Γλαυκοθέας τῆς τυμπανιστρίας ξένος ἢ φίλος ἢ γνώριμος ἦν Φίλιππος; Ἐγὼ μὲν οὐχ ὁρῶ· ἀλλ᾽ ἐμισθώθης ἐπὶ τῷ τὰ τουτωνὶ συμφέροντα διαφθείρειν. Ἀλλ᾽ ὅμως, οὕτω φανερῶς αὐτὸς εἰλημμένος προδότης, καὶ κατὰ σαυτοῦ μηνυτὴς ἐπὶ τοῖς συμβᾶσι γεγονώς, ἐμοὶ λοιδορεῖ καὶ ὀνειδίζεις ταῦτα ὧν πάντας μᾶλλον αἰτίους εὑρήσεις.

285 Πολλὰ καὶ καλὰ καὶ μεγάλ᾽ ἡ πόλις, Αἰσχίνη, καὶ προείλετο καὶ κατώρθωσε δι᾽ ἐμοῦ, ὧν οὐκ ἠμνημόνησεν. Σημεῖον δέ· χειροτονῶν γὰρ ὁ δῆμος τὸν ἐροῦντ᾽ ἐπὶ τοῖς τετελευτηκόσιν παρ αὐτὰ τὰ συμβάντα, οὐ σὲ ἐχειροτόνησε προβληθέντα, καίπερ εὔφωνον ὄντα, οὐδὲ Δημάδην, ἄρτι πεποιηκότα τὴν εἰρήνην, οὐδ᾽ Ἡγήμονα, οὐδ᾽ ἄλλον ὑμῶν οὐδένα, ἀλλ᾽ ἐμέ. Καὶ παρελθόντος σοῦ καὶ Πυθοκλέους ὠμῶς καὶ ἀναιδῶς, | ὦ Ζεῦ καὶ θεοί, καὶ κατηγορούντων ἐμοῦ ταὐτὰ ἃ καὶ σὺ νυνί, καὶ λοιδορουμένων, ἔτ᾽ ἄμεινον ἐχειροτόνησεν ἐμέ. 286 Τὸ δ᾽ αἴτιον οὐκ ἀγνοεῖς μέν, ὅμως δὲ φράσω σοι κἀγώ. Ἀμφότερ᾽ ᾔδεσαν αὐτοί, τήν τ᾽ ἐμὴν εὔνοιαν καὶ προθυμίαν μεθ᾽ ἧς τὰ πράγματ᾽ ἔπρατ-

282 10 οὗτος codd. : τοιοῦτος vulg. || 283 2 τούτων SY : τουτωνὶ AL vulg. || 5 πολέμῳ S[1]AL[1] : δήμῳ vulg. || 284 3 εὐθέως S : εὐθὺς vulg. || 11 εὑρήσεις SL : εὑρήσεις ἢ ἐμὲ vulg. || 285 9 ταὐτὰ B[2] : ταῦτα SL vulg. || 10 ἐμὲ codd. : με SL || 286 2 αὐτοί SL vulg. : οὗτοι A.

car ce que vous aviez nié avec serment quand nos affaires allaient bien, vous l'avez avoué au moment où notre pays a subi un échec. Donc, pensa-t-on alors, les gens qui avaient trouvé dans les malheurs publics la sécurité pour leurs sentiments, étaient des ennemis depuis longtemps, mais dès lors nos ennemis déclarés. **287** Puis, se disait-on, il convenait que l'orateur chargé de prononcer l'oraison funèbre des morts et d'honorer leur courage, n'eût partagé ni le toit[1], ni les sacrifices de leurs adversaires, qu'il n'eût pas participé là-bas avec les auteurs du massacre à une fête ni à un péan à l'occasion des malheurs des Grecs, avant de venir se faire honorer ici ; que sa voix ne jouât pas la comédie des larmes sur le sort des morts, mais que son âme partageât notre douleur. Cette sympathie, ils la voyaient en eux-mêmes et en moi, mais en vous, non ! **288** C'est pour cela qu'ils m'ont élu, et non pas vous. Le peuple d'ailleurs ne fut pas seul à agir ainsi, tandis que les pères et les frères des morts, désignés alors par le peuple pour s'occuper des funérailles, auraient eu une attitude différente. Ils devaient faire le repas funèbre chez le plus proche parent des morts, comme c'est l'habitude dans les autres cas ; or ils l'ont fait chez moi. Et ils ont eu raison : si par la naissance chacun d'eux individuellement était plus proche que moi de chaque mort, de tous à la fois nul ne l'était plus que moi, car l'homme qui avait le plus d'intérêt à leur salut et à leur succès, celui-là, quand ils avaient eu le sort qu'ils n'auraient jamais dû avoir, participait le plus vivement au deuil de tous les morts.

289 (*Au greffier.*) Lis-lui l'inscription que voici, celle que notre cité a décidé officiellement de placer sur leur tombe ; tu sauras ainsi, Eschine, que d'après ce texte même tu es un ignorant, un sycophante, un sacrilège. Lis.

1. Démosthène transpose dans le domaine politique les règles religieuses imposées dans les causes d'homicide. La propagande antimacédonienne prétendait que Philippe avait organisé un cortège de fête (κῶμος) en présence des ambassadeurs athéniens (Théopompe, fr. 262) ; sans doute y a-t-il eu confusion avec la fête qui suivit immédiatement la bataille (Diodore, XVI, 87).

τον, καὶ τὴν ὑμετέραν ἀδικίαν· ἃ γὰρ εὐθηνούντων τῶν πραγμάτων ἠρνεῖσθε διομνύμενοι, ταῦτ' ἐν οἷς ἔπταισεν ἡ πόλις ὡμολογήσατε. Τοὺς οὖν ἐπὶ τοῖς κοινοῖς ἀτυχήμασιν ὧν ἐφρόνουν λαβόντας ἄδειαν ἐχθροὺς μὲν πάλαι, φανεροὺς δὲ τόθ' ἡγήσανθ' αὑτοῖς γεγενῆσθαι. 287 Εἶτα καὶ προσήκειν ὑπολαμβάνοντες τὸν ἐροῦντ' ἐπὶ τοῖς τετελευτηκόσι καὶ τὴν ἐκείνων ἀρετὴν κοσμήσοντα μήθ' ὁμωρόφιον μήθ' ὁμόσπονδον γεγενημένον εἶναι τοῖς πρὸς ἐκείνους παραταξαμένοις, μηδ' ἐκεῖ μὲν κωμάζειν καὶ παιωνίζειν ἐπὶ ταῖς τῶν Ἑλλήνων συμφοραῖς μετὰ τῶν αὐτοχείρων τοῦ φόνου, δεῦρο δ' ἐλθόντα τιμᾶσθαι, μηδὲ τῇ φωνῇ δακρύειν ὑποκρινόμενον τὴν ἐκείνων τύχην, ἀλλὰ τῇ ψυχῇ συναλγεῖν. Τοῦτο δ' ἑώρων παρ' ἑαυτοῖς καὶ παρ' ἐμοί, παρ' ὑμῖν δ' οὔ. 288 Διὰ ταῦτ' ἔμ' ἐχειροτόνησαν καὶ οὐχ ὑμᾶς. Καὶ οὐχ ὁ μὲν δῆμος οὕτως, οἱ δὲ τῶν τετελευτηκότων πατέρες καὶ ἀδελφοὶ οἱ ὑπὸ τοῦ δήμου τόθ' αἱρεθέντες ἐπὶ τὰς ταφὰς ἄλλως πως, ἀλλὰ δέον ποιεῖν αὐτοὺς τὸ περίδειπνον ὡς παρ' οἰκειοτάτῳ τῶν τετελευτηκότων, ὥσπερ τἆλλ' εἴωθε γίγνεσθαι, τοῦτ' ἐποίησαν παρ' ἐμοί. Εἰκότως· γένει μὲν γὰρ ἕκαστος ἑκάστῳ μᾶλλον οἰκεῖος ἦν ἐμοῦ, κοινῇ δὲ πᾶσιν οὐδεὶς ἐγγυτέρω· ᾧ γὰρ ἐκείνους σωθῆναι καὶ κατορθῶσαι μάλιστα διέφερεν, | οὗτος καὶ παθόντων ἃ μήποτ' ὤφελον τῆς ὑπὲρ ἁπάντων λύπης πλεῖστον μετεῖχεν.

289 Λέγε δ' αὐτῷ τουτὶ τὸ ἐπίγραμμα, ὃ δημοσίᾳ προείλετο ἡ πόλις αὐτοῖς ἐπιγράψαι, ἵν' εἰδῇς, Αἰσχίνη, καὶ ἐν αὐτῷ τούτῳ σαυτὸν ἀγνώμονα καὶ συκοφάντην ὄντα καὶ μιαρόν. Λέγε.

286 5 ἠρνεῖσθε codd. : αρνεισθαι *Pap.*[15] || 287 2 ὑπολαμβάνοντες SFLQ *Pap.*[15] : ὑπελάμβανον A ὑπέλαβον Y || ἐροῦντ' codd. : ἐροῦντα τότ' F || 5 παιωνίζειν SAFLY : παιαν- vulg. || 7 δεῦρο δ' codd. : δεῦρο S[1] Vind. 1 || ἐλθόντα SAL[1] : -τας vulg. || 8 ὑποκρινόμενον A : -νομένους SL vulg. || 288 3 οἱ ὑπὸ SL : ὑπὸ vulg. || 8 ἐκείνους SBLF : τὸ ἐκ- vulg. || 289 1 τουτὶ codd. : τοῦτο vulg.

Inscription

Ceux-ci[1], *pour leur patrie, se sont mis en ligne pour le combat; ils ont écarté d'elle les outrages de l'ennemi. Dans la bataille, ils n'ont pas sauvé leur vie du carnage et de ses effrois ; ils ont pris Hadès comme arbitre des deux partis, pour la cause des Grecs, afin d'empêcher que ceux-ci portassent au cou le joug et fussent enserrés dans les outrages de l'odieuse servitude. La terre de leur patrie garde en son sein les corps des victimes de tant d'épreuves, puisque telle est pour les mortels la décision de Zeus : des dieux dépend qu'on ne commette nulle faute et qu'on réussisse en tout dans la vie ; mais Zeus n'a pas donné à l'homme d'échapper à sa destinée.*

290 Entends-tu, Eschine ? Dans ce texte même : « *des dieux dépend qu'on ne commette nulle faute et qu'on réussisse en tout* ». Ce n'est pas au conseiller qu'il a attribué le pouvoir de faire réussir les combattants, mais aux dieux. Pourquoi donc, maudit, m'injuries-tu à ce sujet et dis-tu ce que les dieux, je le souhaite, feront retomber sur ta tête et sur celle des tiens ?

291 Athéniens, parmi les nombreuses accusations mensongères qu'il a lancées, ce qui m'a le plus surpris, c'est quand, rappelant ce qui est arrivé alors à notre pays, il n'a pas montré les sentiments d'un patriote et d'un citoyen juste, quand il n'a pas pleuré, n'a éprouvé aucune émotion de cette sorte ; au contraire il élevait joyeusement la voix et donnait du gosier ; il se figurait m'accuser, évidemment ;

1. L'épigramme, bien que manquant dans trois des meilleurs manuscrits, est sans doute authentique. Il existe une autre épitaphe en vers des morts de Chéronée (*Anth. Pal.* VII, 245) dont des fragments ont été retrouvés près de l'Olympieion (*I. G.*, II², 5226). Peut-être y eut-il successivement deux monuments funéraires ; cependant le marbre de l'Olympieion semble dater du IVe siècle ; doit-on croire que l'un des monuments a été élevé après 338, l'autre après 307 quand la démocratie fut rétablie ?

Ἐπίγραμμα

Οἵδε πάτρας ἕνεκα σφετέρας εἰς δῆριν ἔθεντο
ὅπλα, καὶ ἀντιπάλων ὕβριν ἀπεσκέδασαν.
Μαρνάμενοι δ' † ἀρετῆς καὶ δείματος οὐκ ἐσάωσαν †
ψυχάς, ἀλλ' Ἀίδην κοινὸν ἔθεντο βραβῆ,
οὕνεκεν Ἑλλήνων, ὡς μὴ ζυγὸν αὐχένι θέντες
δουλοσύνης στυγερὰν ἀμφὶς ἔχωσιν ὕβριν.
Γαῖα δὲ πατρὶς ἔχει κόλποις τῶν πλεῖστα καμόντων
σώματ', ἐπεὶ θνητοῖς ἐκ Διὸς ἥδε κρίσις·
μηδὲν ἁμαρτεῖν ἐστι θεῶν καὶ πάντα κατορθοῦν
ἐν βιοτῇ· μοῖραν δ' οὔ τι φυγεῖν ἔπορεν.

290 Ἀκούεις, Αἰσχίνη, καὶ ἐν αὐτῷ τούτῳ, « μηδὲν ἁμαρτεῖν ἐστι θεῶν καὶ πάντα κατορθοῦν » ; Οὐ τῷ συμβούλῳ τὴν τοῦ κατορθοῦν τοὺς ἀγωνιζομένους ἀνέθηκεν δύναμιν, ἀλλὰ τοῖς θεοῖς. Τί οὖν, ὦ κατάρατ', ἐμοὶ περὶ τούτων λοιδορεῖ, καὶ λέγεις ἃ σοὶ καὶ τοῖς σοῖς οἱ θεοὶ τρέψειαν εἰς κεφαλήν ;

291 Πολλὰ τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ἄλλα κατηγορηκότος αὐτοῦ καὶ κατεψευσμένου, μάλιστ' ἐθαύμασα πάντων ὅτε τῶν συμβεβηκότων τότε τῇ πόλει μνησθεὶς οὐχ ὡς ἂν εὔνους καὶ δίκαιος πολίτης | ἔσχε τὴν γνώμην οὐδ' ἐδάκρυσεν, οὐδ' ἔπαθεν τοιοῦτον οὐδὲν τῇ ψυχῇ, ἀλλ' ἐπάρας τὴν φωνὴν καὶ γεγηθὼς καὶ λαρυγγίζων ᾤετο

289 5 Epigramma om. SAL[1] || 8 μαρνάμενοι... δείματος vix sana, alii alia tentaverunt (ἄρεως, pro ἀρετῆς coni. Weil) || 9 βραβῆ Schneider : βραβῆν codd. || 15 ἔπορεν LF vulg. : ἔπορον O || 290 1 καὶ ἐν αὐτῷ τούτῳ codd. : secl. Reiske || μηδὲν SA : ὡς τὸ μηδὲν L vulg. || 2 θεῶν codd. : θεοῦ AY θεὸν S[1] || 2-3 οὐ... κατορθοῦν codd. : om. S[1] || 5 οἱ θεοὶ codd. : om. L || 291 2 μάλιστα SA : ἓν μάλιστα L vulg. || 3 πάντων ὅτε SA : ἁπάντων ὅτι L vulg. || μνησθεὶς SABFL : ἀναμνησθεὶς vulg. || 4 καὶ δίκαιος codd. : οὐδὲ δίκαιος F || 5 τοιοῦτον οὐδὲν SAL : οὐδὲν τοιοῦτον F vulg.

mais il montrait, par cet échantillon qui l'accablait, que les peines du passé ne le touchaient pas de la même façon que les autres. 292 Or l'homme qui se prétend respectueux des lois et de la constitution (comme il le fait maintenant), doit, à défaut d'autre chose, avoir les mêmes peines et les mêmes joies que la majorité, et ne pas se ranger dans le parti des ennemis par ses préférences politiques. C'est pourtant ce que tu as fait, on le voit bien maintenant, quand tu prétends que je suis cause de tout et que c'est moi qui ai fait tomber notre pays dans ces difficultés, tandis que ce n'est ni ma politique ni mes préférences qui vous ont amenés à secourir les Grecs pour la première fois ; 293 car si vous m'accordiez que c'est moi qui vous ai fait vous opposer à l'empire qui s'établissait au détriment des Grecs, alors vous m'accorderiez une récompense supérieure à toutes celles que vous avez accordées aux autres. Mais je n'irais pas dire cela (car alors je serais coupable envers vous), et vous, je le sais bien, vous ne le permettriez pas. Si cet individu agissait selon la justice, il n'irait pas, pour satisfaire sa haine envers moi, atteindre et calomnier les plus grandes de vos gloires[1].

294 Mais pourquoi critiquer cela, puisque d'autres de ses accusations mensongères sont bien plus misérables encore ? L'homme qui m'accuse de sympathie pour Philippe[2], ô terre et dieux ! est-il chose qu'il s'abstiendrait de dire ? Et pourtant, par Héraclès et tous les dieux, s'il fallait examiner en toute vérité, en écartant du débat tout mensonge et tout langage dicté par la haine, quels sont vraiment ceux sur la tête de qui, en toute logique et toute justice, tout le monde ferait retomber la responsabilité des événements, vous trouveriez que ce sont, en chaque cité, les semblables de cet individu, et non pas les miens. 295 Quand la situation de Philippe était faible et vraiment petite, alors que nous donnions de nombreux avertissements, vous exhortions et vous indiquions les moyens d'agir pour le mieux, ces gens-là,

1. Argument déjà employé à 125 et 207.
2. Cf. 23, 228 ; Eschine, *Ctés.* 57 et suiv., 161 et suiv.

μὲν ἐμοῦ κατηγορεῖν δηλονότι, δεῖγμα δ' ἐξέφερεν καθ' ἑαυτοῦ ὅτι τοῖς γεγενημένοις ἀνιαροῖς οὐδὲν ὁμοίως ἔσχε τοῖς ἄλλοις. 292 Καίτοι τὸν τῶν νόμων καὶ τῆς πολιτείας φάσκοντα φροντίζειν, ὥσπερ οὗτος νυνί, καὶ εἰ μηδὲν ἄλλο, τοῦτό γ' ἔχειν δεῖ, ταὐτὰ λυπεῖσθαι καὶ ταὐτὰ χαίρειν τοῖς πολλοῖς, καὶ μὴ τῇ προαιρέσει τῶν κοινῶν ἐν τῷ τῶν ἐναντίων μέρει τετάχθαι· ὃ σὺ νυνὶ πεποιηκὼς εἶ φανερός, ἐμὲ πάντων αἴτιον καὶ δι' ἔμ' εἰς πράγματα φάσκων ἐμπεσεῖν τὴν πόλιν, οὐκ ἀπὸ τῆς ἐμῆς πολιτείας οὐδὲ προαιρέσεως ἀρξαμένων ὑμῶν τοῖς Ἕλλησι βοηθεῖν. 293 Ἐπεὶ ἔμοιγ' εἰ τοῦτο δοθείη παρ' ὑμῶν, δι' ἔμ' ὑμᾶς ἠναντιῶσθαι τῇ κατὰ τῶν Ἑλλήνων ἀρχῇ πραττομένῃ, μείζων ἂν δοθείη δωρεὰ συμπασῶν ὧν τοῖς ἄλλοις δεδώκατε. Ἀλλ' οὔτ' ἂν ἐγὼ ταῦτα φήσαιμι (ἀδικοίην γὰρ ἂν ὑμᾶς), οὔτ' ἂν ὑμεῖς εὖ οἶδ' ὅτι συγχωρήσαιτε· οὗτός τ', εἰ δίκαι' ἐποίει, οὐκ ἂν εἵνεκα τῆς πρὸς ἔμ' ἔχθρας τὰ μέγιστα τῶν ὑμετέρων καλῶν ἔβλαπτεν καὶ διέβαλλεν.

294 Ἀλλὰ τί ταῦτ' ἐπιτιμῶ, πολλῷ σχετλιώτερ' ἄλλα κατηγορηκότος αὐτοῦ καὶ κατεψευσμένου; Ὃς γὰρ ἐμοῦ φιλιππισμόν, ὦ γῆ καὶ θεοί, κατηγορεῖ, τί οὗτος οὐκ ἂν εἴποι; Καίτοι, νὴ τὸν Ἡρακλέα καὶ πάντας θεούς, εἴγ' ἐπ' ἀληθείας δέοι σκοπεῖσθαι, τὸ καταψεύδεσθαι καὶ δι' ἔχθραν τι λέγειν ἀνελόντας ἐκ μέσου, τίνες ὡς ἀληθῶς εἰσιν οἷς ἂν εἰκότως καὶ δικαίως τὴν τῶν γεγενημένων αἰτίαν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν ἀναθεῖεν ἅπαντες, | τοὺς ὁμοίους τούτῳ παρ' ἑκάστῃ τῶν πόλεων εὕροιτ' ἄν, οὐχὶ τοὺς ἐμοί. 295 Οἵ, ὅτ' ἦν ἀσθενῆ τὰ Φιλίππου πράγματα καὶ κομιδῇ μικρά, πολλάκις προλεγόντων ἡμῶν καὶ παρακαλούντων καὶ διδασκόντων τὰ βέλτιστα, τῆς ἰδίας ἕνεκ' αἰσχροκερδείας τὰ

292 3 ταὐτὰ SA : τὸ ταὐτὰ L vulg. || 293 1 δι' ἔμ' SAL[1]Y : τοσαῦτα δι' ἐμὲ vulg. || 5 συγχωρήσαιτε codd. : -ρησετε *Pap.*[15] || δίκαι' codd. : τὰ δίκαια A || 6 εἵνεκα codd. : ενεκα *Pap.*[15] || 294 4 πάντας θεούς SALY : πάντας τοὺς θεοὺς F vulg. || 9 εὕροιτ' SAY : εὕροι τις L vulg.

pour satisfaire leur avidité personnelle, sacrifiaient l'intérêt commun, trompaient et corrompaient chacun ses propres concitoyens jusqu'au moment où ils en firent des esclaves : c'étaient[1], en Thessalie, Daochos, Kinéas, Thrasydaos ; en Arcadie, Kerkidas, Hiéronymos, Eucampidas ; à Argos, Myrtis, Télédamos, Mnaséas ; en Élide, Euxithéos, Cléotimos, Aristaichmos ; à Messène, Néon et Thrasylochos, fils de Philiadès l'ennemi des dieux ; à Sicyone, Aristratos, Épicharès ; à Corinthe, Deinarchos, Dèmarétos ; à Mégare, Ptoiodoros, Hélixos, Périllos ; à Thèbes, Timolaos, Théogeiton, Anémoitas ; en Eubée, Hipparchos, Cleitarchos, Sosistratos. 296 La journée ne me suffira pas à dire les noms des traîtres. Tous ces gens-là, Athéniens, sont, chacun dans sa patrie, les hommes des mêmes desseins qu'Eschine et ses amis chez vous, individus impurs, flatteurs, fléaux du monde, auteurs de la mutilation de leur propre patrie, gens qui ont fait cadeau de la liberté d'abord à Philippe, maintenant à Alexandre, qui prennent pour mesure du bonheur leur ventre[2] et leurs parties honteuses, qui ont jeté à bas la liberté et le privilège de n'avoir aucun maître, ce qui était pour les Grecs d'autrefois la définition et la loi même du bien.

297 Dans cette conspiration et cette scélératesse si honteuses et si scandaleuses, ou plutôt, Athéniens (pour parler sérieusement), dans cette trahison de la liberté des Grecs, notre pays, au jugement de tout le monde, grâce à ma politique, n'a eu aucune responsabilité, ni moi à vos yeux. Et tu me demandes pour quel mérite je réclame des honneurs ! Eh bien, moi, je te le dis : en Grèce, tous les hommes politiques étaient corrompus, à commencer par toi [par Philippe

1. Parmi ces personnages, certains nous sont inconnus par ailleurs ; d'autres sont mentionnés dans quelques textes anciens. Théopompe (fr. 235 et 236 Muller), d'ordinaire malveillant à la vérité, est très sévère pour Thrasydaos et Timolaos ; Plutarque (*Aratos* 15) atteste le mauvais souvenir laissé par Aristratos. Mais Polybe (XVII, 14) défend les Arcadiens et les Messéniens qui n'auraient fait que soutenir les intérêts particuliers de leurs cités.

2. Cf. Lycurgue, *Sur les honneurs de Démade*, fr. 4 Durrbach.

κοινῇ συμφέροντα προΐεντο, τοὺς ὑπάρχοντας ἕκαστοι πολίτας ἐξαπατῶντες καὶ διαφθείροντες, ἕως δούλους ἐποίησαν· Θετταλοὺς Δάοχος, Κινέας, Θρασύδαος· Ἀρκάδας Κερκιδᾶς, Ἱερώνυμος, Εὐκαμπίδας· Ἀργείους Μύρτις, Τελέδαμος, Μνασέας· Ἠλείους Εὐξίθεος, Κλεότιμος, Ἀρίσταιχμος· Μεσσηνίους οἱ Φιλιάδου τοῦ θεοῖς ἐχθροῦ παῖδες, Νέων καὶ Θρασύλοχος· Σικυωνίους Ἀρίστρατος, Ἐπιχάρης· Κορινθίους Δείναρχος, Δημάρετος· Μεγαρέας Πτοιόδωρος, Ἕλιξος, Πέριλλος· Θηβαίους Τιμόλαος, Θεογείτων, Ἀνεμοίτας· Εὐβοέας Ἵππαρχος, Κλείταρχος, Σωσίστρατος· 296 ἐπιλείψει με λέγονθ' ἡ ἡμέρα τὰ τῶν προδοτῶν ὀνόματα. Οὗτοι πάντες εἰσίν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν αὐτῶν βουλευμάτων ἐν ταῖς αὑτῶν πατρίσιν ὧνπερ οὗτοι παρ' ὑμῖν, ἄνθρωποι μιαροὶ καὶ κόλακες καὶ ἀλάστορες, ἠκρωτηριασμένοι τὰς ἑαυτῶν ἕκαστοι πατρίδας, τὴν ἐλευθερίαν προπεπωκότες πρότερον μὲν Φιλίππῳ, νῦν δ' Ἀλεξάνδρῳ, τῇ γαστρὶ μετροῦντες καὶ τοῖς αἰσχίστοις τὴν εὐδαιμονίαν, τὴν δ' ἐλευθερίαν καὶ τὸ μηδέν' ἔχειν δεσπότην αὑτῶν, ἃ τοῖς προτέροις Ἕλλησιν ὅροι τῶν ἀγαθῶν ἦσαν καὶ κανόνες, ἀνατετροφότες.

297 Ταύτης τοίνυν τῆς οὕτως αἰσχρᾶς καὶ περιβοήτου συστάσεως καὶ κακίας, | μᾶλλον δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, προδοσίας, εἰ δεῖ μὴ ληρεῖν, τῆς τῶν Ἑλλήνων ἐλευθερίας ἥ τε πόλις παρὰ πᾶσιν ἀνθρώποις ἀναίτιος γέγον' ἐκ τῶν ἐμῶν πολιτευμάτων, καὶ ἐγὼ παρ' ὑμῖν. Εἶτά μ' ἐρωτᾷς ἀντὶ ποίας ἀρετῆς ἀξιῶ τιμᾶσθαι; Ἐγὼ δέ σοι λέγω· ὅτι τῶν πολιτευομένων παρὰ τοῖς Ἕλλησι διαφθαρέντων ἁπάντων, ἀρξαμένων ἀπὸ σοῦ, [πρότερον μὲν ὑπὸ Φιλίπ-

295 8 Εὐκαμπίδας codd. : Εὐχαλπίδας F || 12 Δημάρετος SAL : Δημάρατος vulg. || 13 Πέριλλος F γρ Y Harp. Photius : Περίαλος SL Περίλλαος A Περίλαος vulg. || Τιμόλαος vulg. : Τιμόλας SL Polybius || 296 10 ἀνατετροφότες vulg. : -τετραφότες S || 297 2 συστάσεως codd. : στασεως *Pap.*[15] || ὦ ἄνδρες Ἀθ- codd. : ω Αθ- (compendio scriptum) *Pap.*[15] || 6 ἐγὼ δὲ SL : ἐγὼ δὴ vulg. || 8 πρότερον... Ἀλεξάνδρου secl. Dobrée : exhib. codd. *Pap.*[15].

tout d'abord, aujourd'hui par Alexandre]. **298** Mais moi, ni l'occasion, ni l'amabilité des paroles, ni la grandeur des promesses, ni l'espoir, ni la crainte, ni rien d'autre ne m'a poussé ni entraîné à rien trahir de ce que j'ai estimé juste et utile à ma patrie ; ni, dans tous les conseils que j'ai donnés aux citoyens que voici, à agir comme vous qui, semblables à la balance, penchiez du côté du gain ; l'âme droite, juste, inaccessible à la corruption, j'ai pris l'initiative des plus grandes actions de mon temps, et ma politique en tout cela a été saine et franche. Voilà pourquoi je réclame des honneurs. **299** Quant à ces travaux de fortifications et de tranchées que tu critiquais, je juge qu'ils méritent de la reconnaissance et des éloges ; c'est évident ; cependant je les place bien loin derrière ma politique. Moi, ce n'est pas avec des pierres et des briques que j'ai fortifié notre cité, et ce n'est pas celle de mes actions dont je m'enorgueillis le plus. Mes travaux de fortification, si tu veux les examiner avec justice, tu trouveras que ce sont des armes, des États, des positions, des ports, des vaisseaux, des chevaux, et des gens pour défendre nos concitoyens. **300** Voilà les remparts que, moi, j'ai dressés devant l'Attique, autant qu'on pouvait le faire par un calcul humain ; voilà par quoi j'ai fortifié le territoire, et non pas l'enceinte du Pirée et de la ville. Et moi, je n'ai même pas été vaincu par les calculs de Philippe (tant s'en faut !) ni par ses préparatifs, mais les généraux des alliés[1] et leurs forces l'ont été par le sort. Comment le démontrer ? Clairement et manifestement.

301 Réfléchissez. Que devait faire[2] le citoyen dévoué, l'homme politique qui mettait entièrement sa prévoyance, son zèle, son esprit de justice au service de la patrie ? Ne devait-il pas, du côté de la mer, dresser l'Eubée comme un rempart pour l'Attique, de même du côté de la terre la Béotie, du côté du Péloponnèse nos voisins dans cette direc-

1. Le commandement sur terre appartenait aux Thébains, et ce fut la défaite de leur aile droite qui décida de la bataille.

2. Le mouvement de la phrase rappelle celui du par. 66 (rôle d'Athènes et du « conseiller des Athéniens »).

που, νῦν δ' ὑπ' Ἀλεξάνδρου], 298 ἔμ' οὔτε καιρὸς οὔτε φιλανθρωπία λόγων οὔτ' ἐπαγγελιῶν μέγεθος οὔτ' ἐλπὶς οὔτε φόβος οὔτ' ἄλλο οὐδὲν ἐπῆρεν οὐδὲ προηγάγετο ὧν ἔκρινα δικαίων καὶ συμφερόντων τῇ πατρίδι οὐδὲν προδοῦναι, οὐδ', ὅσα συμβεβούλευκα πώποτε τουτοισί, ὁμοίως ὑμῖν ὥσπερ ἂν τρυτάνη ῥέπων ἐπὶ τὸ λῆμμα συμβεβούλευκα, ἀλλ' ἀπ' ὀρθῆς καὶ δικαίας καὶ ἀδιαφθόρου τῆς ψυχῆς· καὶ μεγίστων δὴ πραγμάτων τῶν κατ' ἐμαυτὸν [ἀνθρώπων] προστὰς πάνθ' ὑγιῶς καὶ ἁπλῶς πεπολίτευμαι. Διὰ ταῦτ' ἀξιῶ τιμᾶσθαι. 299 Τὸν δὲ τειχισμὸν τοῦτον, ὃν σύ μου διέσυρες, καὶ τὴν ταφρείαν ἄξια μὲν χάριτος καὶ ἐπαίνου κρίνω· πῶς γὰρ οὔ; πόρρω μέντοι που τῶν ἐμαυτῷ πεπολιτευμένων τίθεμαι. Οὐ λίθοις ἐτείχισα τὴν πόλιν οὐδὲ πλίνθοις ἐγώ, οὐδ' ἐπὶ τούτοις μέγιστον τῶν ἐμαυτοῦ φρονῶ· ἀλλ' ἐὰν τὸν ἐμὸν τειχισμὸν βούλῃ δικαίως σκοπεῖν, εὑρήσεις ὅπλα καὶ πόλεις καὶ τόπους καὶ λιμένας, καὶ ναῦς καὶ [πολλοὺς] ἵππους καὶ τοὺς ὑπὲρ τούτων ἀμυνομένους. 300 Ταῦτα προυβαλόμην ἐγὼ πρὸ τῆς Ἀττικῆς, ὅσον ἦν ἀνθρωπίνῳ λογισμῷ δυνατόν, καὶ τούτοις ἐτείχισα τὴν χώραν, οὐχὶ τὸν κύκλον τοῦ Πειραιῶς οὐδὲ τοῦ ἄστεως. | Οὐδέ γ' ἡττήθην ἐγὼ τοῖς λογισμοῖς Φιλίππου (πολλοῦ γε καὶ δεῖ), οὐδὲ ταῖς παρασκευαῖς, ἀλλ' οἱ τῶν συμμάχων στρατηγοὶ καὶ αἱ δυνάμεις τῇ τύχῃ. Τίνες αἱ τούτων ἀποδείξεις; Ἐναργεῖς καὶ φανεραί.

301 Σκοπεῖτε δέ. Τί χρῆν τὸν εὔνουν πολίτην ποιεῖν; Τί τὸν μετὰ πάσης προνοίας καὶ προθυμίας καὶ δικαιοσύνης ὑπὲρ τῆς πατρίδος πολιτευόμενον; Οὐκ ἐκ μὲν θαλάττης τὴν Εὔβοιαν προβαλέσθαι πρὸ τῆς Ἀττικῆς, ἐκ δὲ τῆς μεσογείας τὴν Βοιωτίαν, ἐκ δὲ τῶν πρὸς Πελοπόννησον

298 3 οὔτε φόβος S[1] : οὔτε φόβος οὔτε χάρις L vulg. || 6 ἂν τρυτάνη Felicianus : ἂν τρυτανηι S[1]F[1]Y ἐν τρυτάνῃ A ἂν εἰ τρυτάνῃ S corr. L vulg. || 9 ἀνθρώπων secl. Blass || 299 8 πολλοὺς secl. Reiske || ἀμυνομένους SAL vulg. : ἀμυνουμένους BF ἀγωνιζομένους O || 300 3 κύκλον SAL[1] : κύκλον μόνον F vulg. || 301 1 χρῆν codd. : χρὴ A.

tion ? Ne devait-il pas prévoir les mesures pour que les convois de blé arrivassent jusqu'au Pirée en ne longeant que des pays amis ? 302 Conserver[1], en envoyant des secours, en faisant des discours et des propositions pour cela, ce qui nous était déjà acquis : Proconnèse, la Chersonèse, Ténédos ? Agir en sorte que le reste nous fût favorable et allié : Byzance, Abydos, l'Eubée ? Supprimer[2] les plus importantes des forces acquises à l'ennemi et adjoindre à notre pays celles qui lui manquaient ? Or tout cela a été fait grâce à mes décrets et à ma politique. 303 Athéniens, qui voudra examiner ces actes sans malveillance jalouse, trouvera que la conception en était juste, que l'exécution en a été faite en toute loyauté, que le moment favorable, pour chacun d'eux, n'a été ni négligé ni méconnu ni livré par moi, que, dans ce qui est du ressort des forces et du raisonnement d'un homme isolé, rien n'a été omis. Si la puissance d'une divinité ou de la fortune, ou l'impéritie des généraux, ou votre scélératesse à vous qui trahissiez vos cités, ou tout cela réuni a gâté l'ensemble de la situation jusqu'au moment où elle a été renversée, en quoi Démosthène est-il coupable ? 304 Si, de même que moi, chez vous, j'ai tenu mon poste, un seul homme s'était trouvé dans chaque cité grecque, bien plus si la Thessalie avait eu un seul homme et l'Arcadie un seul homme animé des mêmes sentiments que moi, aucun Grec, ni en dehors, ni en deçà des Thermopyles, n'aurait subi les malheurs de maintenant ; 305 tous, libres, indépendants, en pleine sécurité, sans danger, dans le bonheur, habiteraient leurs patries et de tant de si grands bienfaits vous sauraient gré, ainsi qu'aux

1. Démosthène, qui a d'abord parlé des positions stratégiques, rappelle ensuite l'action diplomatique qui les a assurées (de là, la double mention de l'Eubée); mais ici il s'intéresse avant tout à la « route du blé ». La Chersonèse appartenait à Athènes ; Ténédos et Proconnèse étaient restées fidèles à la confédération. De nouvelles alliances furent conclues avec l'Eubée en 341 et avec Byzance en 340 ; Abydos, abandonnée en 355 (*C. Aristocr.* 159), fut peut-être ralliée vers le même moment.

2. Allusion au « renversement des alliances » qui se fit à Thèbes en 339 et à la neutralité de l'Arcadie.

τόπων τοὺς ὁμόρους ταύτῃ ; Οὐ τὴν σιτοπομπίαν, ὅπως παρὰ πᾶσαν φιλίαν ἄχρι τοῦ Πειραιῶς κομισθήσεται, προιδέσθαι ; 302 καὶ τὰ μὲν σῶσαι τῶν ὑπαρχόντων ἐκπέμποντα βοηθείας καὶ λέγοντα καὶ γράφοντα τοιαῦτα, τὴν Προκόννησον, τὴν Χερρόνησον, τὴν Τένεδον· τὰ δ' ὅπως οἰκεῖα καὶ σύμμαχ' ὑπάρξει πρᾶξαι, τὸ Βυζάντιον, τὴν Ἄβυδον, τὴν Εὔβοιαν ; καὶ τῶν μὲν τοῖς ἐχθροῖς ὑπαρχουσῶν δυνάμεων τὰς μεγίστας ἀφελεῖν, ὧν δ' ἐνέλειπε τῇ πόλει, ταῦτα προσθεῖναι ; Ταῦτα τοίνυν ἅπαντα πέπρακται τοῖς ἐμοῖς ψηφίσμασι καὶ τοῖς ἐμοῖς πολιτεύμασιν· 303 ἃ καὶ βεβουλευμέν', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἐὰν ἄνευ φθόνου τις βούληται σκοπεῖν, ὀρθῶς εὑρήσει καὶ πεπραγμένα πάσῃ δικαιοσύνῃ, καὶ τὸν ἑκάστου καιρὸν οὐ παρεθέντ' οὐδ' ἀγνοηθέντ' οὐδὲ προεθένθ' ὑπ' ἐμοῦ, καὶ ὅσ' εἰς ἑνὸς ἀνδρὸς δύναμιν καὶ λογισμὸν ἧκεν, οὐδὲν ἐλλειφθέν. Εἰ δ' ἢ δαίμονός τινος ἢ τύχης ἰσχὺς ἢ στρατηγῶν φαυλότης ἢ τῶν προδιδόντων τὰς πόλεις ὑμῶν κακία | ἢ πάντα ταῦτ' ἐλυμαίνετο τοῖς ὅλοις ἕως ἀνέτρεψε, τί Δημοσθένης ἀδικεῖ ; 304 Εἰ δ' οἷος ἐγὼ παρ' ὑμῖν κατὰ τὴν ἐμαυτοῦ τάξιν, εἷς ἐν ἑκάστῃ τῶν Ἑλληνίδων πόλεων ἀνὴρ ἐγένετο, μᾶλλον δ' εἰ ἕν' ἄνδρα μόνον Θετταλία καὶ ἕν' ἄνδρ' Ἀρκαδία ταὐτὰ φρονοῦντ' ἔσχεν ἐμοί, οὐδένες οὔτε τῶν ἔξω Πυλῶν Ἑλλήνων οὔτε τῶν εἴσω τοῖς παροῦσι κακοῖς ἐκέχρηντ' ἄν, 305 ἀλλὰ πάντες ἂν ὄντες ἐλεύθεροι καὶ αὐτόνομοι μετὰ πάσης ἀδείας ἀσφαλῶς ἐν εὐδαιμονίᾳ τὰς ἑαυτῶν ᾤκουν πατρίδας, τῶν τοσούτων καὶ

302 4 ὑπάρξει SALQ : ὑπάρξῃ F vulg. || 6-7 ἐνέλειπε SALY : -λιπε F vulg. || 7 τοίνυν SA : τοίνυν ὑμῖν FL || 303 1 ὦ ἄνδρες Ἀθ- codd. : ω Αθ' (compendio scriptum) *Pap.*[15] || 4 οὐδὲ προεθέντα SAY : οὐδὲ παρεθέντα F οὐδὲ προδοθέντα vulg. om. *Pap.*[15] || 5 ἑνὸς ἀνδρὸς SLY : ἀνδρὸς ἑνὸς vulg. *Pap.*[15] || 8 ταῦτα SL Bekker *An.* p. 154 : ταῦτα ἅμα vulg. || ἐλυμαίνετο SLY Bekker *An.* : ἐλυμήνατο vulg. || 304 1 ἐγὼ codd. : ἦν ἐγὼ F || 4 ἔσχεν codd. : ἔσχον F || 5 οὐδένες Cobet : οὐδεὶς codd. || 6 ἐκέχρηντ' SL : ἐκέχρητ' cett. || 305 3 τῶν τοσούτων vulg. : τούτων τοσ- SL[1] τούτων τῶν τοσ- Aristides II p. 516.

autres Athéniens, grâce à moi. Pour vous faire savoir que mes paroles restent bien en dessous des faits, parce que je me méfie de la jalousie, prends-moi ceci ; lis-le et fais connaître le nombre des secours qui ont résulté de mes décrets.

NOMBRE DES SECOURS

306 C'est cela[1] et d'autres choses semblables, Eschine, que devait faire le bon citoyen ; en cas de succès vous auriez été sans conteste très grands (et, aurait-on ajouté, à juste titre) ; puisque les choses ont tourné autrement, il vous reste du moins la gloire, et le fait que personne ne se plaint de notre pays et de son idéal, et qu'on accuse le sort qui a ainsi décidé des événements. 307 Mais, par Zeus, il ne faut pas rester étranger aux intérêts de l'État et se mettre à la solde de ses adversaires, ménager les occasions favorables à l'ennemi au lieu de celles qui serviraient la patrie, attaquer jalousement l'homme qui a accepté d'agir, dans ses discours et ses propositions, de façon digne de notre cité et de s'en tenir à cette conduite ; lorsque quelqu'un vous a gêné personnellement, s'en souvenir et le guetter, ni encore pratiquer une tranquillité injuste[2] et sournoise, comme tu le fais souvent. 308 Il existe en effet, il existe une tranquillité juste et utile à la cité : celle que vous, qui êtes la majorité, vous pratiquez sans arrière-pensée. Mais ce n'est pas cette tranquillité que pratique cet individu ; il s'en faut de beaucoup. Il reste à l'écart de la politique quand il lui plaît (et il lui plaît souvent) ; il guette le moment où vous en aurez assez de qui parle sans interruption, ou le moment où est arrivé quelque obstacle dû à la fortune ou

1. Réponse directe à la question posée au début du § 301.

2. Démosthène précise l'attaque contre les silences d'Eschine, qu'il avait préparée au § 198. Eschine (*Ctés.* 215-216) ripostait par avance à cette offensive (du moins dans la rédaction publiée de son plaidoyer) : « *Démosthène est, paraît-il, si habile constructeur de discours... qu'il calomnie même la tranquillité de mon existence et accuse mon silence, pour qu'aucun endroit de ma vie n'échappe à ses accusations de sycophante.* »

τοιούτων ἀγαθῶν ὑμῖν καὶ τοῖς ἄλλοις Ἀθηναίοις ἔχοντες χάριν δι' ἐμέ. Ἵνα δ' εἰδῆθ' ὅτι πολλῷ τοῖς λόγοις ἐλάττοσι χρῶμαι τῶν ἔργων, εὐλαβούμενος τὸν φθόνον, λέγε μοι ταυτὶ καὶ ἀνάγνωθι λαβὼν τὸν ἀριθμὸν τῶν βοηθειῶν κατὰ τὰ ἐμὰ ψηφίσματα.

Ἀριθμὸς βοηθειῶν

306 Ταῦτα καὶ τοιαῦτα πράττειν, Αἰσχίνη, τὸν καλὸν κἀγαθὸν πολίτην ἔδει· ὧν κατορθουμένων μὲν μεγίστοις ἀναμφισβητήτως ὑπῆρχεν εἶναι καὶ τὸ δικαίως προσῆν· ὡς ἑτέρως δὲ συμβάντων, τὸ γοῦν εὐδοκιμεῖν περίεστι καὶ τὸ μηδένα μέμφεσθαι τὴν πόλιν μηδὲ τὴν προαίρεσιν αὐτῆς, ἀλλὰ τὴν τύχην κακίζειν τὴν οὕτω τὰ πράγματα κρίνασαν·
307 οὐ μὰ Δί' οὐκ ἀποστάντα τῶν συμφερόντων τῇ πόλει, μισθώσαντα δ' αὑτὸν τοῖς ἐναντίοις, τοὺς ὑπὲρ τῶν ἐχθρῶν καιροὺς ἀντὶ τῶν ὑπὲρ τῆς πατρίδος θεραπεύειν οὐδὲ τὸν μὲν πράγματ' ἄξια τῆς πόλεως ὑποστάντα λέγειν καὶ γράφειν καὶ μένειν ἐπὶ τούτων βασκαίνειν, ἂν δέ τις ἰδίᾳ τι λυπήσῃ, τοῦτο μεμνῆσθαι καὶ τηρεῖν, οὐδέ γ' ἡσυχίαν ἄγειν ἄδικον καὶ ὕπουλον, ὃ σὺ ποιεῖς πολλάκις. | 308
Ἔστι γάρ, ἔστιν ἡσυχία δικαία καὶ συμφέρουσα τῇ πόλει, ἣν οἱ πολλοὶ τῶν πολιτῶν ὑμεῖς ἁπλῶς ἄγετε. Ἀλλ' οὐ ταύτην οὗτος ἄγει τὴν ἡσυχίαν, πολλοῦ γε καὶ δεῖ· ἀλλ' ἀποστὰς ὅταν αὐτῷ δόξῃ τῆς πολιτείας (πολλάκις δὲ δοκεῖ), φυλάττει πηνίκ' ἔσεσθε μεστοὶ τοῦ συνεχῶς λέγοντος ἢ παρὰ τῆς τύχης τι συμβέβηκεν ἐναντίωμα ἢ ἄλλο

305 6 λέγε codd. : λαβὲ A || 7 τὸν ἀριθμόν... ψηφίσματα codd. : om. SL[1] || 9 ἀριθμὸς βοηθειῶν codd. : ἀριθμὸς βοηθειῶν κατὰ τὰ ἐμὰ ψηφίσματα SL[1] || 306 2 ἔδει L : δεῖ cett. || μὲν SL[1]Y : μὲν ὦ γῆ καὶ θεοί A vulg. || μεγίστοις SAFL : ἐν μεγ- vulg. || 307 5 βασκαίνειν S vulg. : προελόμενον βασκαίνειν AL || 6 γ' SAL : om. vulg. || 7 ὃ SAL : ὡς vulg. || 308 6 πηνίχ' SL *Pap.*[15] : ὁπηνίκα AF vulg. || ἔσεσθε S corr. : ἔσεσθαι S[2] ἐστὲ L vulg. *Pap.*[15].

quelque autre désagrément (nombreux sont les accidents humains) ; et alors, à cette occasion, le voilà qui, sortant de sa tranquillité, en coup de vent, est apparu comme orateur ; il a exercé sa voix, a fait collection d'expressions et de tirades ; il enfile d'une voix claire et sans reprendre haleine ces discours qui n'apportent aucun profit ni la possession d'aucun bien, mais le malheur pour n'importe quel citoyen et la honte pour la collectivité. 309 Et pourtant de cette préparation et de cet office, Eschine, s'ils venaient d'une âme juste et qui a pour idéal l'intérêt de la patrie, les fruits devraient être nobles, beaux, utiles à tous ; ce seraient des alliances d'États, des ressources en argent, l'organisation d'un marché[1], l'établissement de lois utiles, tous obstacles aux ennemis qui se sont déclarés. 310 De tout cela on faisait l'examen dans les temps anciens, et la période qui vient de s'écouler, a donné à un honnête homme bien des moyens de se montrer ainsi ; dans ces circonstances, on ne t'aura vu nulle part, ni au premier rang, ni au second, ni au troisième, ni au quatrième, ni au cinquième, ni au sixième, ni à n'importe quel rang, jamais dans les occasions où la patrie grandissait. 311 Quelle alliance ton action a-t-elle procurée à notre pays ? Quel secours ? Quelle acquisition de dévouement ou de gloire ? Quelle ambassade, quel service a accru l'honneur de notre pays ? Quelle affaire a réussi, de celles dont tu as été chargé à l'intérieur ou chez les Grecs ou à l'étranger ? Où y a-t-il des trières ? Des traits ? Des arsenaux maritimes ? Une réparation de murailles ? De la cavalerie ? En quoi, dans tout cela, est ton utilité ? Quel secours en argent as-tu, en bon citoyen, avec solidarité, apporté aux riches ou aux pauvres ? Non, rien ! 312 « Mais, mon ami, s'il n'y a rien de tout cela, il y a du moins le dévouement et l'activité. » Où ? Quand ?

1. L'allusion porte probablement sur un nouvel aménagement du marché du Pirée (en 323, Dinarque, *C. Dém.* 96, reproche à son tour à Démosthène de ne pas s'en être occupé). Démosthène oppose à l'inactivité d'Eschine non seulement sa propre activité, mais celle de tous ses amis politiques (la mention des mesures financières fait penser à Lycurgue).

τι δύσκολον γέγονεν· (πολλὰ δὲ τἀνθρώπινα)· εἶτ' ἐπὶ τούτῳ τῷ καιρῷ ῥήτωρ ἐξαίφνης ἐκ τῆς ἡσυχίας ὥσπερ πνεῦμ' ἐφάνη, καὶ πεφωνασκηκὼς καὶ συνειλοχὼς ῥήματα καὶ λόγους, συνείρει τούτους σαφῶς καὶ ἀπνευστεί, ὄνησιν μὲν οὐδεμίαν φέροντας οὐδ' ἀγαθοῦ κτῆσιν οὐδενός, συμφορὰν δὲ τῷ τυχόντι τῶν πολιτῶν καὶ κοινὴν αἰσχύνην. 309 Καίτοι ταύτης τῆς μελέτης καὶ τῆς ἐπιμελείας, Αἰσχίνη, εἴπερ ἐκ ψυχῆς δικαίας ἐγίγνετο καὶ τὰ τῆς πατρίδος συμφέροντα προῃρημένης, τοὺς καρποὺς ἔδει γενναίους καὶ καλοὺς καὶ πᾶσιν ὠφελίμους εἶναι, συμμαχίας πόλεων, πόρους χρημάτων, ἐμπορίου κατασκευήν, νόμων συμφερόντων θέσεις, τοῖς ἀποδειχθεῖσιν ἐχθροῖς ἐναντιώματα. 310 Τούτων γὰρ ἁπάντων ἦν ἐν τοῖς ἄνω χρόνοις ἐξέτασις, καὶ ἔδωκεν ὁ παρελθὼν χρόνος πολλὰς ἀποδείξεις ἀνδρὶ καλῷ τε κἀγαθῷ ἐν οἷς οὐδαμοῦ σὺ φανήσει γεγονώς, οὐ πρῶτος, οὐ δεύτερος, οὐ τρίτος, οὐ τέταρτος, οὐ πέμπτος, οὐχ ἕκτος, οὐχ ὁποστοσοῦν, οὔκουν ἐπί γ' οἷς ἡ πατρὶς ηὐξάνετο. 311 Τίς γὰρ συμμαχία, σοῦ πράξαντος, γέγονεν τῇ πόλει; Τίς δὲ βοήθεια ἢ κτῆσις εὐνοίας ἢ δόξης; Τίς δὲ πρεσβεία, τίς διακονία, δι' ἣν ἡ πόλις ἐντιμοτέρα; | Τί τῶν οἰκείων ἢ τῶν Ἑλληνικῶν καὶ ξενικῶν, οἷς ἐπέστης, ἐπηνώρθωται; Ποῖαι τριήρεις; Ποῖα βέλη; Ποῖοι νεώσοικοι; Τίς ἐπισκευὴ τειχῶν; Ποῖον ἱππικόν; Τί τῶν ἁπάντων σὺ χρήσιμος [εἶ]; Τίς ἢ τοῖς εὐπόροις ἢ τοῖς ἀπόροις πολιτικὴ καὶ κοινὴ βοήθεια χρημάτων; Οὐδεμία. — 312 « Ἀλλ', ὦ τᾶν, εἰ μηδὲν τούτων, εὔνοιά γε καὶ προθυμία. » — Ποῦ; πότε; Ὅστις, ὦ

308 10 ἐφάνη codd. : ἀνεφ- A Vind. 1 || 11 ἀπνευστεὶ S : -στὶ vulg. || **310** 2 ἔδωκεν codd. : ἔδωκεν ἔδωκεν S || 5 ἐπί γ' οἷς SAL : ἐπεὶ οἷς F γρ Y ἐπεί γε καὶ vulg. || **311** 2 ἢ κτῆσις codd. : ἐκ τῆς σῆς Alex. *De fig.* 16, 474 || 4 ἐντιμοτέρα SL[1] : ἐντιμοτέρα γέγονε vulg. || 5 οἷς ἐπέστης SL : om. F ἁπλῶς Alex. || ἐπηνώρθωται SL[1] : ἐπην- διὰ σέ vulg. || 7 εἶ secl. Weil : exhibent codd., om. Alex., γέγονας A || 9 οὐδεμία SA[1] : παρὰ σοῦ ; οὐδεμία L vulg. οὐδεμία παρὰ σοῦ A mg. || **312** 1 ὦ τᾶν codd. : ὅταν S.

Toi, le plus criminel des hommes, même lorsque tous ceux qui jamais avaient dit un mot à la tribune faisaient des dons volontaires pour le salut public, quand enfin Aristonicos[1] donnait l'argent réuni pour recouvrer ses droits de citoyen, même alors, toi, tu ne t'es pas présenté, tu n'as rien donné. Ce n'était pas par indigence (comment donc ?) puisque tu as hérité de la fortune de Philon ton beau-frère, qui se montait à plus de cinq talents, et que tu avais reçu en cadeau deux talents réunis par les chefs des symmories, en récompense de ce que tu avais tenté pour saboter la loi sur la trièrarchie[2]. 313 Mais, pour ne pas aller de développement en développement et m'écarter de la question présente, je laisserai cela. D'ailleurs, que ce ne soit pas le besoin qui t'ait empêché de donner, voilà qui le prouve clairement : c'est que tu prenais bien garde qu'aucun de tes actes fût contraire aux gens pour qui est faite toute ta politique. Dans quelles circonstances donc as-tu montré de la fougue ? Quand as-tu brillé ? Quand il faut agir contre les citoyens ici présents, oui, c'est alors que tu brilles par ta belle voix et par ta mémoire, en excellent comédien, en Théocrinès de tragédie.

314 Après cela, tu évoques le souvenir des grands hommes d'autrefois. Tu as raison. Mais il n'est pas juste, Athéniens, de confisquer d'abord la sympathie que vous avez pour les morts, puis de m'examiner et de me comparer à eux, moi qui vis au milieu de vous. 315 Qui au monde ne sait qu'à l'égard des vivants existe au fond de nous une jalousie plus ou moins grande, tandis que personne, même parmi leurs ennemis, n'a plus de haine pour les morts ? Étant donné ce sentiment naturel, est-ce par rapport aux gens qui m'ont précédé que maintenant on doit me juger et me considérer ? Nullement ; ce ne serait ni juste ni impartial, Eschine. C'est par rapport à toi et à n'importe

1. Est-ce le même qu'à 83 et 223 ? Débiteur insolvable du Trésor et, comme tel, frappé d'atimie, il avait fait une souscription (ἔρανος) pour payer sa dette et il en consacra l'argent à la défense nationale.
2. Cf. 102 et suiv., et la contre-offensive d'Eschine, *Ctés.* 222.

πάντων ἀδικώτατε, οὐδ' ὅθ' ἅπαντες ὅσοι πώποτ' ἐφθέγξαντ' ἐπὶ τοῦ βήματος εἰς σωτηρίαν ἐπεδίδοσαν, καὶ τὸ τελευταῖον, Ἀριστόνικος τὸ συνειλεγμένον εἰς τὴν ἐπιτιμίαν, οὐδὲ τότ' οὔτε παρῆλθες οὔτ' ἐπέδωκας οὐδέν, οὐκ ἀπορῶν· πῶς γάρ; Ὅς γε κεκληρονόμηκας μὲν τῶν Φίλωνος τοῦ κηδεστοῦ χρημάτων πλειόνων ἢ πέντε ταλάντων, διτάλαντον δ' εἶχες ἔρανον δωρεὰν παρὰ τῶν ἡγεμόνων τῶν συμμοριῶν, ἐφ' οἷς ἐλυμήνω τὸν τριηραρχικὸν νόμον. 313 Ἀλλ' ἵνα μὴ λόγον ἐκ λόγου λέγων τοῦ παρόντος ἐμαυτὸν ἐκκρούσω, παραλείψω ταῦτα. Ἀλλ' ὅτι γ' οὐχὶ δι' ἔνδειαν οὐκ ἐπέδωκας, ἐκ τούτων δῆλον, ἀλλὰ φυλάττων τὸ μηδὲν ἐναντίον γενέσθαι παρὰ σοῦ τούτοις οἷς ἅπαντα πολιτεύει. Ἐν τίσιν οὖν σὺ νεανίας καὶ πηνίκα λαμπρός; Ἡνίκ' ἂν κατὰ τούτων τι δέῃ, ἐν τούτοις λαμπροφωνότατος, μνημονικώτατος, ὑποκριτὴς ἄριστος, τραγικὸς Θεοκρίνης.

314 Εἶτα τῶν πρότερον γεγενημένων ἀγαθῶν ἀνδρῶν μέμνησαι· καὶ καλῶς ποιεῖς. Οὐ μέντοι δίκαιόν ἐστιν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὴν πρὸς τοὺς τετελευτηκότας εὔνοιαν ὑπάρχουσαν προλαβόντα παρ' ὑμῶν πρὸς ἐκείνους ἐξετάζειν καὶ παραβάλλειν | ἐμὲ τὸν συζῶντα μεθ' ὑμῶν. 315 Τίς γὰρ οὐκ οἶδε τῶν πάντων, ὅτι τοῖς μὲν ζῶσι πᾶσιν ὕπεστί τις ἢ πλείων ἢ ἐλάττων φθόνος, τοὺς δὲ τεθνεῶτας οὐδὲ τῶν ἐχθρῶν οὐδεὶς ἔτι μισεῖ; Οὕτως οὖν ἐχόντων τούτων τῇ φύσει, πρὸς τοὺς πρὸ ἐμαυτοῦ νῦν ἐγὼ κρίνωμαι καὶ θεωρῶμαι; Μηδαμῶς (οὔτε γὰρ δίκαιον οὔτ' ἴσον, Αἰσχίνη), ἀλλὰ πρὸς σὲ καὶ ἄλλον, εἴ τινα βούλει, τῶν

312 5 εἰς τὴν ἐπιτιμίαν SL : εἰς τὴν ἐπ- ἀργύριον A ἀργύριον εἰς τὴν ἐπ- vulg. || 7 κεκληρονόμηκας codd. : ἐκεκληρονομήκεις A || 9 δωρεὰν codd. : om. A[1] || 313 7 κατὰ τούτων τι S[1] : κατὰ τούτων εἰπεῖν τι S corr. LA εἰπεῖν κατὰ τούτων τι F εἰπεῖν τι κατὰ τούτων vulg. || 314 3 ἄνδρες 'Αθ- SBLO : ὦ ἄνδρες 'Αθ- vulg. ω Αθ (compendio scriptum) *Pap.*[15] || 4 προλαβόντα SO : προσλαβ- vulg. || 5 συζῶντα vulg Priscianus 2, 255, in *Pap.*[15] lectio incerta || 315 4 ἔτι codd. : om. *Pap.*[15] || 5 κρίνωμαι καὶ θεωρῶμαι SBF : κρίνομαι καὶ θεωροῦμαι AL vulg. κρινωμαι *Pap.*[15].

quel autre des vivants qui ont adopté le même parti que toi. **316** Examine encore ceci. Est-il plus beau et meilleur pour l'État qu'en raison des services des générations antérieures, services immenses (nul ne pourrait même dire à quel point) on use d'ingratitude et d'injure à l'égard de ceux qui sont rendus par des contemporains, ou bien qu'on accorde à tous ceux qui agissent par patriotisme leur part des honneurs et de la sympathie de nos concitoyens? **317** D'ailleurs, puisqu'il faut même que je m'exprime ainsi, ma politique, et mon idéal, si on les examine, apparaîtront comme semblables à ceux des hommes qui alors recevaient des éloges et comme tendant au même but ; la tienne, comme semblable à celle des sycophantes qui alors les attaquaient ; car, bien évidemment, il y avait en ce temps des gens qui, tout en déchirant leurs contemporains, faisaient l'éloge de leurs prédécesseurs, action inspirée par la jalousie et semblable à la tienne. **318** Puis tu dis que moi, je ne ressemble en rien aux gens d'autrefois. Toi, leur ressembles-tu, Eschine? et ton frère? Et quelque autre des orateurs de maintenant? Moi, je dis : personne. Mais, brave homme (pour ne rien dire d'autre), c'est par rapport aux vivants, aux contemporains que tu dois examiner un vivant, comme on fait dans tous les autres cas, pour les poètes, pour les chœurs, pour les athlètes. **319** Ce n'est pas parce que Philammon[1] était moins fort que Glaucos de Carystos et quelques autres athlètes d'autrefois qu'il a dû quitter Olympie sans être couronné ; comme il combattait mieux que tous ceux qui s'étaient présentés contre lui, il recevait la couronne et était proclamé vainqueur. Toi donc, regarde-moi par rapport aux orateurs de maintenant, par rapport à toi, par rapport à qui tu voudras ; je ne mets personne hors concours. **320** Parmi eux, lorsque notre pays pouvait prendre le meilleur parti, quand il y avait concours de patriotisme ouvert indistinctement à tous, c'est

1. Philammon serait un pugiliste contemporain de Démosthène ; Glaucos de Carystos, couronné à Olympie comme enfant en 520, célébré par Simonide, aurait été vainqueur dans « *tous* (?) les jeux » (Pausanias, VI, 10). Cf. Eschine, *Ctés.* 189.

ταὐτά σοι προῃρημένων καὶ ζώντων. 316 Κἀκεῖνο σκόπει, πότερον κάλλιον καὶ ἄμεινον τῇ πόλει διὰ τὰς τῶν πρότερον εὐεργεσίας οὔσας ὑπερμεγέθεις (οὐ μὲν οὖν εἴποι τις ἂν ἡλίκας) τὰς ἐπὶ τὸν παρόντα βίον γιγνομένας εἰς ἀχαριστίαν καὶ προπηλακισμὸν ἄγειν, ἢ πᾶσιν ὅσοι τι μετ' εὐνοίας πράττουσι, τῆς παρὰ τούτων τιμῆς καὶ φιλανθρωπίας μετεῖναι; 317 Καὶ μὴν εἰ καὶ τοῦτ' ἄρα δεῖ μ' εἰπεῖν, ἡ μὲν ἐμὴ πολιτεία καὶ προαίρεσις, ἄν τις σκοπῇ, ταῖς τῶν τότ' ἐπαινουμένων ἀνδρῶν ὁμοία καὶ ταὐτὰ βουλομένη φανήσεται, ἡ δὲ σὴ ταῖς τῶν τοὺς τοιούτους τότε συκοφαντούντων. Δῆλον γὰρ ὅτι καὶ κατ' ἐκείνους ἦσάν τινες, οἳ διασύροντες τοὺς ὄντας τότε τοὺς [δὲ] πρότερον γεγενημένους ἐπῄνουν, βάσκανον πρᾶγμα καὶ ταὐτὸ ποιοῦντες σοί. 318 Εἶτα λέγεις ὡς οὐδὲν ὅμοιός εἰμ' ἐκείνοις ἐγώ; Σὺ δ' ὅμοιος, Αἰσχίνη; Ὁ δ' ἀδελφὸς ὁ σός; Ἄλλος δέ τις τῶν νῦν ῥητόρων; Ἐγὼ μὲν γὰρ οὐδένα φημί. Ἀλλὰ πρὸς τοὺς ζῶντας, ὦ χρηστέ (ἵνα μηδὲν ἄλλο εἴπω) τὸν ζῶντ' ἐξέταζε καὶ τοὺς καθ' αὐτὸν ὥσπερ τἄλλα πάντα, τοὺς ποιητάς, | τοὺς χορούς, τοὺς ἀγωνιστάς. 319 Ὁ Φιλάμμων οὐχ ὅτι Γλαύκου τοῦ Καρυστίου καί τινων ἑτέρων πρότερον γεγενημένων ἀθλητῶν ἀσθενέστερος ἦν, ἀστεφάνωτος ἐκ τῆς Ὀλυμπίας ἀπῄει· ἀλλ' ὅτι τῶν εἰσελθόντων πρὸς αὐτὸν ἄριστ' ἐμάχετο, ἐστεφανοῦτο καὶ νικῶν ἀνηγορεύετο. Καὶ σὺ πρὸς τοὺς νῦν ὅρα με ῥήτορας, πρὸς σαυτόν, πρὸς ὅντινα βούλει τῶν ἁπάντων· οὐδέν' ἐξίσταμαι. 320 Ὧν, ὅτε μὲν τῇ πόλει τὰ βέλτισθ' ἑλέσθαι παρῆν, ἐφαμίλλου τῆς εἰς τὴν πατρίδ' εὐνοίας ἐν κοινῷ πᾶσι κειμένης, ἐγὼ κράτιστα λέγων

316 3 πρότερον SALQ : προτέρων vulg. schol. || 4 ἐπὶ SL vulg. : περὶ F || 6 παρὰ τούτων S γρ AL vulg. : τούτων SY || **317** 2 σκοπῇ SL^1 : ὀρθῶς σκοπῇ L^2 vulg. || 5 ἦσάν τινες SAL^1Y : τοὺς χρόνους ἦσάν τινες A mg. Q ἦσάν τινες τοὺς χρόνους L corr. vulg. || 6 διασύροντες SL vulg. : διέσυρον μὲν A || δὲ secl. Weil || **318** 5 καθ' αὑτὸν codd. : κατὰ σαυτὸν A || **319** 7 οὐδένα SL^1Y Bekker *An.* p. 138 : οὐδενὶ S γρ L corr. vulg. schol. || **320** 3 κράτιστα SL vulg. : τὰ βέλτιστα A.

moi qu'on voyait tenir les discours les meilleurs ; tout se faisait par mes décrets, mes lois, mes ambassades ; aucun de vous ne se montrait nulle part, sauf s'il fallait diffamer nos concitoyens. Mais quand survint ce qui n'aurait jamais dû arriver, quand on passa en revue, non plus des conseillers, mais les gens qui obéissaient aux ordres, qui étaient prêts à toucher un salaire en nuisant à leur patrie, qui désiraient flatter un autre, alors toi et chacun de ces individus, vous vous êtes trouvés à votre poste, chacun grand et brillant comme un propriétaire d'écuries. Moi, j'étais sans force, je l'avoue, mais plus dévoué que vous à nos compatriotes. 321 Le citoyen qui est honnête par nature doit, Athéniens, avoir deux qualités (je puis parler ainsi de moi-même en soulevant le moins de critiques) : conserver, dans les périodes où l'action est libre, l'attachement à l'honneur et à la primauté de son pays, en toute circonstance et en toute action l'esprit de dévouement. Car cela dépend du caractère, tandis que pouvoir agir et être fort dépendent d'autres éléments. Or ce dévouement, vous trouverez qu'il a persisté chez moi sans arrière-pensée. 322 Voyez plutôt. Ni quand on réclamait mon extradition[1], ni quand on m'intentait un procès devant les Amphictyons, ni quand on me menaçait, ni quand on me faisait des promesses, ni quand on lançait contre moi ces maudits comme des fauves, jamais je n'ai abandonné mon dévouement pour vous. Car, dès le début, j'ai choisi la ligne politique qui était droite et juste : donner mes soins à l'honneur, à la puissance, à la gloire de la patrie, les accroître, être aux côtés de mes concitoyens. 323 Ce n'est pas moi qu'on voit, réjoui et riant des succès des autres, me promener sur l'agora, tendre la main et annoncer la bonne nouvelle aux gens qui, à ce que je crois, le rapportent là-

1. L'extradition de Démosthène fut demandée en 335 par Alexandre, qui y renonça sur l'intervention de Démade (Arrien, *Anab.* I, 10 ; Plut., *Dém.* 23) ; le procès devant les Amphictyons, qui avait été envisagé comme mesure transactionnelle, n'eut pas lieu (cf. Eschine, *Ctés.* 161-162, qui insinue qu'il y eut des « promesses » mutuelles d'Alexandre et de Démosthène).

ἐφαινόμην, καὶ τοῖς ἐμοῖς καὶ ψηφίσμασι καὶ νόμοις καὶ πρεσβείαις ἅπαντα διῳκεῖτο· ὑμῶν δ' οὐδεὶς ἦν οὐδαμοῦ, πλὴν εἴ τούτοις ἐπηρεάσαι τι δέοι. Ἐπειδὴ δὲ ἃ μήποτ' ὤφελε συνέβη, καὶ οὐκέτι συμβούλων, ἀλλὰ τῶν τοῖς ἐπιταττομένοις ὑπηρετούντων καὶ τῶν κατὰ τῆς πατρίδος μισθαρνεῖν ἑτοίμων καὶ τῶν κολακεύειν ἕτερον βουλομένων ἐξέτασις, τηνικαῦτα σὺ καὶ τούτων ἕκαστος ἐν τάξει καὶ μέγας καὶ λαμπρὸς ἱπποτρόφος· ἐγὼ δ' ἀσθενής, ὁμολογῶ, ἀλλ' εὔνους μᾶλλον ὑμῶν τουτοισί. 321 Δύο δ', ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸν φύσει μέτριον πολίτην ἔχειν δεῖ (οὕτω γάρ μοι περὶ ἐμαυτοῦ λέγοντι ἀνεπιφθονώτατον εἰπεῖν)· ἐν μὲν ταῖς ἐξουσίαις τὴν τοῦ γενναίου καὶ τοῦ πρωτείου τῇ πόλει προαίρεσιν διαφυλάττειν, ἐν παντὶ δὲ καιρῷ καὶ πράξει τὴν εὔνοιαν. Τούτου γὰρ ἡ φύσις κυρία· τοῦ δύνασθαι δὲ καὶ ἰσχύειν ἕτερα. Ταύτην τοίνυν παρ' ἐμοὶ μεμενηκυῖαν εὑρήσεθ' ἁπλῶς. 322 Ὁρᾶτε δέ. Οὐκ ἐξαιτούμενος, οὐκ εἰς Ἀμφικτύονας δίκας ἐπαγόντων, οὐκ ἀπειλούντων, | οὐκ ἐπαγγελλομένων, οὐχὶ τοὺς καταράτους τούτους ὥσπερ θηρία μοι προσβαλλόντων, οὐδαμῶς ἐγὼ προδέδωκα τὴν εἰς ὑμᾶς εὔνοιαν. Τὸ γὰρ ἐξ ἀρχῆς εὐθὺς ὀρθὴν καὶ δικαίαν τὴν ὁδὸν τῆς πολιτείας εἱλόμην, τὰς τιμάς, τὰς δυναστείας, τὰς εὐδοξίας τὰς τῆς πατρίδος θεραπεύειν, ταύτας αὔξειν, μετὰ τούτων εἶναι. 323 Οὐκ ἐπὶ μὲν τοῖς ἑτέρων εὐτυχήμασι φαιδρὸς ἐγὼ καὶ γεγηθὼς κατὰ τὴν ἀγορὰν περιέρχομαι, τὴν δεξιὰν προτείνων καὶ εὐαγγελιζόμενος τούτοις οὓς ἂν ἐκεῖσ' ἀπαγγέλλειν οἴωμαι,

320 4 καὶ ψηφίσμασι SLOQ : ψηφ- A vulg. || 5 οὐδεὶς ἦν codd. : οὐδεὶς F || 9 ἕτερον SLY : ἑτέρους vulg. || 9-10 ἐξέτασις SL *Pap.*[15] : ἐξέτασις ἦν cett. || **321** 2 ἄνδρες Ἀθ- SFL : ὦ ἄνδρες Ἀθ- vulg. ω Αθ- (compendio scriptum) *Pap.*[15] || τὸν φύσει SL[1] : τουτον φυσει *Pap.*[15] ταῦτα τὸν φύσει vulg. || 3-4 οὕτω... εἰπεῖν om. *Pap.*[15] || 7 ἕτερα SL vulg. : ἑτέρα AY schol. || **322** 2 εἰς Ἀμφικτύονας S : Ἀμφικτυονικὰς L vulg. || ἐπαγόντων SA : ἐπ- μοι LF || 2-3 οὐχ ἀπειλούντων codd. : om. S[1] || 4-5 ἐγὼ προδέδωκα codd. : προδέδωκα ἐγὼ F || **323** 4 ἀπαγγέλλειν SL vulg. : -γέλειν O -γελεῖν Markland.

bas, qui apprends le bonheur de mon pays en frissonnant, en gémissant, en baissant la tête, comme font ces impies qui déchirent leur pays comme s'ils ne se déchiraient pas eux-mêmes en faisant cela, qui regardent vers l'extérieur, qui, lorsque le succès d'un autre a fait le malheur des Grecs, en chantent les louanges et disent qu'il faut veiller à ce que cela dure éternellement.

324 Non, vous tous[1], dieux, non, qu'aucun de vous n'approuve cela ! Avant tout, inspirez même à ces individus des idées et des sentiments meilleurs ; mais s'ils sont vraiment inguérissables, faites-les périr eux-mêmes et eux seuls, exterminés et anéantis sur terre et sur mer ; et à nous autres, les survivants, donnez au plus vite la disparition des terreurs suspendues sur nous et le salut dans la sécurité.

1. Le plaidoyer s'achève, comme il avait commencé, par une prière ; mais celle-ci vise l'intérêt général, et non plus le salut particulier de l'orateur. Démosthène a soin, comme souvent ailleurs (*Prem. Phil.* 51 ; *Chers.* 77 ; cf. Lyc., *Léocr.* 150), de terminer son discours par des mots de bon augure.

τῶν δὲ τῆς πόλεως ἀγαθῶν πεφρικὼς ἀκούω καὶ στένων καὶ κύπτων εἰς τὴν γῆν, ὥσπερ οἱ δυσσεβεῖς οὗτοι, οἳ τὴν μὲν πόλιν διασύρουσιν, ὥσπερ οὐχ αὑτοὺς διασύροντες ὅταν τοῦτο ποιῶσιν, ἔξω δὲ βλέπουσιν, καὶ ἐν οἷς ἀτυχησάντων τῶν Ἑλλήνων ηὐτύχησ' ἕτερος, ταῦτ' ἐπαινοῦσι καὶ ὅπως τὸν ἅπαντα χρόνον μενεῖ φασι δεῖν τηρεῖν.

324 Μὴ δῆτ', ὦ πάντες θεοί, μηδεὶς ταῦθ' ὑμῶν ἐπινεύσειεν· ἀλλὰ μάλιστα μὲν καὶ τούτοις βελτίω τινὰ νοῦν καὶ φρένας ἐνθείητε· εἰ δ' ἄρ' ἔχουσιν ἀνιάτως, τούτους μὲν αὐτοὺς καθ' ἑαυτοὺς ἐξώλεις καὶ προώλεις ἐν γῇ καὶ θαλάττῃ ποιήσατε, ἡμῖν δὲ τοῖς λοιποῖς τὴν ταχίστην ἀπαλλαγὴν τῶν ἐπηρτημένων φόβων δότε καὶ σωτηρίαν ἀσφαλῆ.

323 10 μενεῖ SL[1] : μένει A διαμενεῖ L corr. vulg. || 324 3 ἀνιάτως SALOY : ἀνιάτως οὕτως F vulg. || 4 καὶ προώλεις codd. : om. A || 5 ποιήσατε SF[1] : -σοιτε L -σαιτε vulg. -σετε *Pap.*[15] || 6 δότε codd. : δοίητε S[2] *Pap.*[15].

II

CONTRE ARISTOGITON

NOTICE

Aristogiton semble avoir été un type réussi de sycophante et d'aventurier politique. Sans peur ni scrupules, il profitait des facilités que la législation athénienne offrait aux accusateurs bénévoles, il s'attaquait aux gens en vue et savait trafiquer de la crainte qu'il provoquait. Il avait souvent accusé Démosthène[1]. C'était lui qui avait attaqué pour illégalité le décret d'Hypéride ordonnant la levée en masse après Chéronée[2]. Il ne s'abstenait pas d'ailleurs de s'en prendre aussi aux partisans de la Macédoine, Démade, Hégémon, quitte à monnayer son désistement[3]. Il ne dédaignait pas de poursuivre des gens moins importants, et plus disposés à céder à l'intimidation : un négociant en huiles, un forgeron du Pirée, un corroyeur[4]. « Chien du peuple », selon une expression qui n'avait pas été créée pour lui[5], il se posait en défenseur de la démocratie, et bien des gens jugeaient utile de le ménager. D'autre part, Phocion, tout en lui témoignant parfois un mépris hautain, n'avait pas rompu toutes relations avec lui[6].

Le métier qu'il exerçait ne lui avait pas épargné ses risques. Il avait été exilé (en compagnie de son père qui,

1. Neuf fois selon *Contre Aristogiton* I, 37 ; dont deux à propos de redditions de comptes ; d'ailleurs parfois avec d'autres accusateurs selon le scholiaste.

2. *C. Arist.* II, 11 ; Hypéride fr. 32-43 Mueller ; Ps. Plut., *Vies des dix or.*, 849 A.

3. *C. Arist.* I 47.

4. *C. Arist.* I 47 et 38.

5. *C. Arist.* I 40 ; cf. Théophraste, *Car.* 29, 4 ; Aristophane, *Cav.* 1023.

6. Plutarque, *Phocion* 10, 2 et 5 ; *Moralia* 188 B.

condamné à mort par contumace, mourut à Érétrie[1]). A plusieurs reprises, il avait connu la prison[2]. Néanmoins, ballotté d'aventures en scandales, il réussissait à émerger et à faire figure d'homme avec qui il fallait compter.

Une occasion sembla se présenter d'en finir avec lui. Un certain Hiéroclès avait été accusé d'avoir volé des vêtements consacrés à Artémis Brauronia ; il se défendait en déclarant qu'il s'agissait d'un simple transfert, ordonné d'ailleurs par la prêtresse et cette dernière confirmait cette version[3]. Aristogiton, intervenant, fit voter un décret selon lequel Hiéroclès devait être mis à mort immédiatement s'il reconnaissait le transport et jugé comme sacrilège s'il le niait. La décision aggravait le danger couru par l'accusé[4]. Mais Aristogiton avait négligé de demander un avis préalable (προβούλευμα) au Conseil. Ce fut son tour d'être accusé d'illégalité par Phanostratos, père de Hiéroclès, auquel s'associa Démosthène. Reconnu coupable, Aristogiton fut condamné à cinq talents d'amende. Peu après, il encourut une nouvelle amende, de mille drachmes cette fois. Il ne paya ni l'une ni l'autre ; elles furent donc doublées à la neuvième prytanie de l'année[5], et Aristogiton fut inscrit comme débiteur du Trésor pour 62 000 drachmes, privé de ses droits civils et politiques (ἄτιμος) jusqu'au moment où il se serait acquitté.

Pendant cinq ans il se tint coi. Puis il crut avoir trouvé une échappatoire : il abandonna au trésor ses biens, dont son frère Eunomos se rendit acquéreur pour le montant de la dette, mais en obtenant de s'acquitter en dix annuités.

1. *C. Arist.* I, 54 ; Dinarque, *C. Arist.* 8.

2. *C. Arist.* I, 58, 60-62 ; Dinarque, *C. Arist.* 2 (qui prétend hyperboliquement qu'Aristogiton a vécu plus longtemps en prison qu'en liberté). L'emprisonnement subi pendant la troisième guerre sacrée (Dinarque, *C. Arist.* 18) ne dura pas longtemps puisque Aristogiton put se porter accusateur d'Hypéride à l'automne de 338.

3. Argument de *C. Arist.* I. 1 ; Dinarque, *C. Arist.* 12.

4. Moins cependant que ne le dit Libanios dans l'*argument*, 2 ; car les jurés athéniens, peu attachés à la lettre du droit, pouvaient fort bien déclarer non coupable un accusé qui niait l'évidence.

5. Dans l'affaire d'Hégémon, il s'agit d'une action en corruption (γραφὴ δώρων. Dinarque, *C. Arist.* 17 ; cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 59, 3) ; pour le doublement de l'amende, cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 54, 2.

Eunomos était-il désormais substitué à Aristogiton comme débiteur, et ce dernier recouvrait-il tous ses droits de citoyen ? Ou bien Eunomos était-il considéré, jusqu'à paiement complet, comme un simple garant ? Juridiquement, il semble que cette dernière interprétation fût la vraie. Aristogiton, nous dit-on [1], restait inscrit comme débiteur. La question se compliquait du fait qu'Aristogiton, inscrit comme débiteur du Trésor pour une troisième dette, contestait celle-ci et était en procès avec Ariston, responsable de l'inscription [2] ; cette action était-elle suspensive de l'atimie ? Mais, dans la pratique, les Athéniens ne mettaient pas toujours beaucoup de rigueur dans l'exécution des décisions judiciaires [3]. Aristogiton, se regardant comme relevé de sa déchéance, put, sans être inquiété, reprendre son métier de sycophante ; toutefois il semble avoir pris la précaution de ne s'attaquer alors qu'à de petites gens, évitant ainsi de trop attirer l'attention sur lui. Mais, après deux versements, Eunomos fit défaut. Il y avait là un fait nouveau, et Lycurgue, avec plusieurs autres accusateurs dont Démosthène [4], déposa une plainte contre Aristogiton pour usurpation du droit de parole. Ce fut Lycurgue qui parla le premier. Aristogiton fut condamné et, nous dit-on, remis aux Onze [5]. S'échappa-t-il de prison, en profitant d'une tolérance fréquente à Athènes [6] ? Trouva-t-il quelque finasserie juridique ? En tout cas, peu après, il était à nouveau libre et en posture d'homme, sinon pourvu d'influence réelle, du moins bon à acheter.

En effet l'affaire d'Harpale lui fournissait une nouvelle occasion de faire parler de lui. L'enquête de l'Aréopage accusa Aristogiton d'avoir touché 2 000 drachmes [7], et nous possédons le plaidoyer que Dinarque composa pour l'un des accusateurs. L'ironie des événements le réunissait dans une

1. *C. Arist.* I, 69-71 ; Dinarque, *C. Arist.* 12-13.
2. *C. Arist.* I, 73-74.
3. Cf. Platon, *Rép* 558 A (ἡ πραότης ἐνίων τῶν δικασθέντων οὐ κομψή ;).
4. Sur la question d'authenticité, *vide infra*. Pour la commodité de l'exposé, nous n'en désignons pas moins sous le nom de Démosthène l'auteur du *Contre Aristogiton* I.
5. Dinarque, *C. Arist.* 13.
6. Cf. G. Colin, *Revue des Études grecques*, 1925, p. 333.
7. Dinarque, *C. Arist.* 1.

même inculpation avec son ennemi Démosthène, et, tandis que ce dernier était condamné, Aristogiton était acquitté[1]. Nous ignorons ce qu'il devint par la suite[2].

Un passage du plaidoyer de Dinarque contre Aristogiton permet de fixer avec quelque précision la date du procès où Lycurgue fut accusateur. Dinarque indique ce procès comme la dernière aventure d'Aristogiton avant l'affaire d'Harpale[3]. Or Aristogiton, dans cette affaire, passa en jugement après Démosthène et Démade[4], donc dans les premiers mois de 323. D'autre part Lycurgue mourut dans la seconde moitié de 324[5]. Donc placer le procès au début de 324 ou, au plus tôt, à la fin de 325 est une hypothèse fort plausible.

Deux discours se rapportant à la même affaire figurent dans le recueil démosthénien. Lycurgue, ayant été l'accusateur principal et en outre étant le plus âgé, nous dit l'*argument* dû à Libanios, avait parlé le premier et traité la question au fond et du point de vue juridique. Les deux discours démosthéniens sont donc des « deutérologies » d'étendue différente et qui n'ajoutent que de nouveaux arguments à des faits déjà connus. Ils sont ainsi en quelque sorte des ἐπίλογοι développés, et ce caractère est principalement visible dans le premier des deux, le plus long (*Contre Aristogiton* I). L'orateur y attaque Aristogiton avec cette violence qui était presque habituelle dans les plaidoyers politiques du IVe siècle ; mais il adjoint à cette polémique personnelle des développements généraux touchant le respect dû à la loi et la nécessité d'abattre les sycophantes tout en épargnant les débiteurs poursuivis par la malchance. Ces considérations de principe étaient en quelque sorte imposées à l'orateur. En effet, dans la pratique, les Athéniens montraient une assez grande indulgence à l'égard de certains condamnés (surtout s'il s'agissait de débiteurs frappés d'atimie) ; il fallait donc

1. Démosthène, *Lettre III*, 37 et 42.

2. Suidas (s. v. 'Αριστογείτων) dit qu'il fut mis à mort par les Athéniens (ἐφονεύθη ὑπὸ 'Αθηναίων) ; nous ne savons quel fond il faut faire sur cette indication absolument isolée.

3. Dinarque, *C. Arist*, 13 (οὐ τὸ τελευταῖον οὗτος ἐνδειχθεὶς ὑπὸ Λυκούργου... ;).

4. Dinarque, *C. Arist.* 15.

5. Ps. Plutarque, *Vie des dix or.* 842 D, 848 F.

d'une part insister fortement sur le principe de l'autorité absolue de la loi et d'autre part désolidariser le public du cas d'Aristogiton qui, bien évidemment, allait présenter sa dette comme la conséquence d'une série de hasards malheureux. En outre il se peut qu'associé à Lycurgue dans la poursuite, l'orateur ait pris quelque chose du goût qu'avait le principal accusateur pour les thèses générales de morale politique[1].

Le *Contre Aristogiton* I est disposé à peu près de la façon suivante :

Exorde : Le culpabilité d'Aristogiton est déjà connue des juges, dont l'opinion est faite (§ 1-7). Ceux-ci doivent donc frapper en l'accusé toute une classe de sycophantes ennemis des lois (8-12). C'est à regret, mais pour obéir à un devoir civique, que l'accusateur soutient la cause de l'État et des lois (13-14).

Premier développement général : Le respect dû à la loi ne peut souffrir nulle exception. Toute la vie de la cité repose sur les lois (exemples). Permettre aux gens de l'espèce d'Aristogiton d'usurper le droit de parole, serait abolir la constitution (15-35).

Second développement général : Le sycophante, loin de se soucier de l'intérêt public, ne cherche qu'à assurer ses gains personnels. C'est une bête venimeuse qu'il faut anéantir (36-52).

Attaques personnelles contre Aristogiton : Sa vie privée et son passé politique empêchent qu'on ait pour lui la moindre indulgence (53-68).

Discussion juridique : Aristogiton reste indubitablement débiteur de l'État ; ses arguments tirés de l'intervention de son frère et de son procès contre Ariston sont inopérants (69-75).

Réfutation des excuses : Aristogiton n'a rendu nul service à l'État (76-80). Il ne mérite pas une pitié qu'il n'a témoignée à personne (81-84). Sa cause n'a rien de commun avec celle des citoyens victimes de la malchance (85-91).

Péroraison : Une condamnation définitive doit mettre Aristogiton hors d'état de nuire (92-96). L'intérêt de l'État et l'honneur national sont en jeu (97-101).

Le second plaidoyer (*Contre Aristogiton* II) est beaucoup plus court que le premier, après lequel il a été prononcé.

1. La remarque avait déjà été faite par certains critiques anciens (Libanios, *Arg.* 7).

Parlant au plus comme troisième accusateur[1], l'orateur ne fait guère que reprendre des thèmes déjà traités :

Les fautes des hommes politiques doivent être punies avec une sévérité particulière (§ 1-4). Tous les magistrats, tous les citoyens influents respectent les décisions judiciaires ; Aristogiton, en leur résistant, met en danger la constitution (5-10). Des précédents montrent qu'aucune considération ne doit prévaloir contre le respect de la légalité (11-15). Aristogiton ne mérite aucune pitié ; loin de servir le peuple, il le compromet par ses violences et sa corruption (16-22). Toutes les traditions athéniennes seraient méconnues si Aristogiton était acquitté (23-26).

Les deux discours sont-ils de Démosthène ? Dès l'antiquité, certains le contestaient. La question se pose de façon différente pour chacun des deux. Denys d'Halicarnasse[2], pour des raisons de style et surtout de vocabulaire, refusait de tenir le *Contre Aristogiton* I pour l'œuvre de Démosthène. Harpocration hésite ; le plus souvent, dans ses citations de ce plaidoyer, il ne fait aucune réserve ; deux fois cependant[3] il ajoute : « s'il est authentique » (εἰ γνήσιος). Par contre, Hermogène le prend pour un des exemples de l'éloquence démosthénienne ; il en est de même de la plupart des autres rhéteurs[4]. Pline le Jeune le cite au même titre que les *Philippiques* et le *Sur la Couronne*[5] ; de même l'auteur du *Traité du Sublime*[6]. Plutarque[7] le donne comme exemple de plaidoyer prononcé par Démosthène lui-même (et non pas composé à titre de logographe). Jean de Sardes le cite à quatre reprises comme plaidoyer authentiquement démosthénien[8].

1. Il n'y a pas lieu de croire que le plaideur prétende parler immédiatement après Lycurgue ; ἐκ τῶν προειρημένων Λυκοῦργος ἐπιδέδειχεν (16) indique seulement que Lycurgue a parlé le premier, non pas que le plaideur lui ait succédé sans intervalle ; il est donc inutile de regarder Λυκοῦργος comme une interpolation, ainsi que le disait H. Weil.

2. Denys d'Halicarnasse, *Démosthène* 57 ; Libanios, *Arg.* 7.

3. Harpocration, s. v. θεωρίς et νεαλής.

4. Au dire de Photios, *Biblioth.* CCLXV, p. 491 a 29.

5. Pline le Jeune, *Lettres* IX, 26.

6. *Du Sublime* 27, 3.

7. Plutarque, *Démosthène* 15, 1.

8. Joannes Sardianus, *Comm. in Aphthonium* ; le texte le plus net

Les modernes, eux aussi, n'ont pu se mettre d'accord sur l'authenticité du *Contre Aristogiton* I[1].

Les objections tirées du vocabulaire et du ton ne sont guère probantes, même appuyées de l'autorité de Denys d'Halicarnasse On sait combien celui-ci se laissait guider par les scrupules d'un classicisme étroit (analogues à ceux qu'a imposés à bien des humanistes une conception étroitement pédagogique de la « grécité » ou de la « latinité »)[2]. H. Weil a fait fort justement observer[3] que ce discours, étant une deutérologie, doit être comparé aux ἐπίλογοι des autres plaidoyers, eux aussi caractérisés par une grande violence et plus de familiarité que les autres parties, par un abus de l'αὔξησις ; que, du début à la fin de la carrière de Démosthène, la violence des polémiques personnelles s'est accrue. D'ailleurs les allusions d'Eschine[4] nous font connaître une éloquence démosthénienne moins châtiée que celle des discours publiés.

Y a-t-il des arguments moins subjectifs pour retirer le *Contre Aristogiton* I à Démosthène ? Il y a des traits communs entre ce plaidoyer et celui que Dinarque a composé pour un des accusateurs d'Aristogiton dans l'affaire d'Harpale. Mais il n'y a pas lieu de croire que ce dernier a servi de modèle, car le plaidoyer démosthénien est à la fois plus vif et plus précis, et il n'est pas surprenant que, s'attaquant au même adversaire à quelques mois d'intervalle, les deux orateurs aient eu recours aux mêmes faits et à des arguments analogues. D'ailleurs Dinarque fait explicitement état du procès intenté par Lycurgue[5] et il est naturel qu'il se soit inspiré de ces débats qu'il connaissait. On s'est étonné[6]

est p. 95, 9 Rabe. Il est vrai que Jean de Sardes regarde aussi comme démosthénien *Contre Aristogiton* II (p. 53, 16 Rabe).

1. Cf. P. Treves, *Apocrifi demostenici* (*Athenæum*, 1936, p. 159 et 252 sqq.) qui rappelle et discute les travaux les plus récents sur la question.

2. On peut rapprocher l'attitude de Denys à l'égard de Thucydide ; cf. G. Pavano, *Dionisio d'Alicarnasso critico di Tucidide* (*Mém. de l'Ac. de Turin*, 68, p. 251-291) et le compte rendu dans *Rev. des Ét. gr.* 1937, p. 522.

3. *Plaidoyers politiques de Démosthène*, II, p. 295-298.

4. Cf. par exemple Eschine, *Amb.* 21 ; *C. Ctés.* 166.

5. Dinarque, *C. Arist.* 13.

6. Cf. P. Treves, *Athenaeum*, 1936, p. 253-254.

que Dinarque ne souligne pas le fait qu'en la circonstance Aristogiton avait eu parmi ses accusateurs Démosthène, maintenant impliqué dans la même poursuite ; mais Dinarque s'abstient également de mentionner les démêlés d'Aristogiton avec Démade ; dans les deux cas, les motifs sont les mêmes : Aristogiton aurait eu trop beau jeu en ce cas (et surtout alors qu'il y avait déjà « chose jugée » pour Démosthène et Démade [1]) pour riposter qu'il y avait peu de vraisemblance à une collusion entre lui et ses anciens adversaires ; mieux valait donc faire silence sur cet argument, piquant du point de vue de la psychologie politique, mais dangereux pour le succès de l'accusation. Les rapprochements faits avec d'autres œuvres démosthéniennes ou bien ne portent que sur des détails sans importance ou s'expliquent aussi bien, sinon mieux, par les répétitions voulues ou inconscientes que se permet un auteur (procédé très fréquent chez les Attiques) que par un souci de pastiche. Inversement on a voulu trouver une contradiction [2] entre les développements qui, dans *Contre Aristogiton* I, portent sur le rôle du sycophante ou sur les cultes mystiques [3] et les opinions émises par Démosthène sur des questions analogues dans le *Sur la Couronne* ; mais il faut tenir compte de la différence entre les deux procès : autre chose était de se défendre en 330 contre un accusateur qui prétendait que Démosthène, dans son activité politique, avait eu une attitude de sycophante ; autre chose d'attaquer en 324 un individu connu seulement comme accusateur professionnel. D'autre part, ce que Démosthène reprochait à Eschine, ce n'était pas tant son appartenance à des groupes mystiques que l'exploitation (prétendait-il) de la crédulité publique ; un dévot a tout droit de s'attaquer à un tartufe et Démosthène pouvait plus tard parler d'Orphée avee respect. On ne peut également tirer argument contre l'authenticité de ce qui est dit des démêlés d'Aristogiton avec Démade et Hégémon, adversaires de Démosthène [4] ; ce que l'orateur reproche au sycophante, ce n'est pas d'avoir intenté ces procès, mais précisément

1. Dinarque, *C. Arist.* 15.
2. Cf. P. Treves, *Athenaeum*, 1936, p. 252.
3. *C. Arist.* I, 36-52 ; cf. *Cour.* 301-311 ; 259.
4. *C. Arist.* I, 47.

d'avoir renoncé à les poursuivre, et cela pour de l'argent. Dans le *Contre Aristogiton* I, l'orateur ne dit pas que Démosthène a été accusateur dans le procès antérieur d'Aristogiton ni dans celui de Théoris [1] ; mais on ne peut conclure de cela que l'orateur ne soit pas Démosthène lui-même ; celui-ci, pour des raisons que nous ignorons (peut-être pour éviter d'être confondu avec les sycophantes [2]), s'abstient plus d'une fois de rappeler la part personnelle qu'il a prise à certains procès : c'est ce qu'il fait quand il parle ailleurs du procès de Képhisodotos, de celui de Ninos, et il ne donne que des indications incomplètes sur le procès d'Antiphon [3]. On peut plus justement être surpris que la *Lettre III* du recueil démosthénien ne mentionne pas les procès où Démosthène a été l'accusateur d'Aristogiton ; car d'une part cette lettre tend à prouver que Démosthène a été solidaire de Lycurgue, d'autre part elle s'indigne plusieurs fois de l'acquittement d'Aristogiton lors de l'affaire d'Harpale [4]. Enfin notons que l'auteur du *Contre Aristogiton* I se montre bien au courant, non seulement des institutions athéniennes, mais aussi de la situation et surtout de l'état moral d'Athènes en 324.

Cela étant, il y a lieu d'exclure les hypothèses qui ont voulu faire du *Contre Aristogiton* une simple composition rhétorique. Admettons même qu'un discours fictif ait pu choisir pour thème un procès d'Aristogiton ; en tout cas, la composition en aurait été plus équilibrée, et il est permis de penser que le premier procès (celui où Démosthène fut associé à Phanostratos) aurait donné plus de liberté au pasticheur. Le caractère à la fois vivant et libre de la composition s'oppose à l'hypothèse où semblait s'arrêter Pohlenz [5]

1. *C. Arist.* I, notamment 79 ; pour le rôle de Démosthène dans le procès de Théoris, cf. Plutarque, *Démosthène* 14.

2. Cf. précisément ce qui est dit dans *C. Arist.* I, 13.

3. Pour Képhisodotos, *Amb.* 180 (cf. Eschine, *C. Ctés.* 51-52) ; pour Ninos, *Amb.* 281 (cf. la scholie et *C. Boiotos* I, 2 ; II, 9) ; pour Antiphon, *Cour.* 132 (Cf. Dinarque, *C. Dém.* 63 ; Plutarque, *Dém.* 14).

4. *Lettre III*, 16, 37, 42. Même si la *Lettre III* n'était pas de Démosthène lui-même, elle n'en serait pas moins d'origine démosthénienne, remontant à une documentation contemporaine de l'orateur, peut-être fournie par son neveu Démocharès.

5. *Gött. Nachr.*, 1924, p. 19 sqq.

d'une contamination entre un traité général sur la légalité (περὶ νόμων) et un discours réel contre Aristogiton. Ces mêmes traits du discours rendent également peu vraisemblable que, comme Blass le crut un moment[1], *Contre Aristogiton* I ait été un discours fictif de Démosthène conçu dans un dessein de simple enseignement rhétorique.

Tout nous conduit donc à penser que nous avons affaire à un plaidoyer réellement prononcé comme deutérologie dans le procès intenté par Lycurgue à Aristogiton. Ce pourrait être l'œuvre d'un orateur inconnu, d'ailleurs plein de fougue et de talent[2] ; c'est en ce sens que P. Treves parle d'une « authenticité non démosthénienne »[3] du discours. Mais nous voyons que les difficultés soulevées par l'attribution du discours à Démosthène ont été exagérées et qu'aucune ne nous impose absolument de voir dans le *Contre Aristogiton* I une œuvre apocryphe.

L'attribution traditionnelle à Démosthène pourrait donc être conservée[4]. En tout cas, le discours est plein d'esprit démosthénien.

Le second discours (*Contre Aristogiton* II) pose un problème moins compliqué. Le style n'a rien qui s'oppose à l'usage attique du ɪᴠᵉ siècle, mais rien non plus qui soit caractéristique de Démosthène L'argumentation est du même ordre que celle du premier discours, mais sensiblement moins précise. On pourrait donc admettre que nous avons affaire à un exercice d'école reprenant, avec beaucoup moins

1. *Die att. Bereds.*, III, 1, 410 sqq.

2. En tout cas, l'attribution à Hypéride, proposée par Reiske, repose sur une confusion (comme le fait remarquer H. Weil, *Plaid. pol. de Dém.*, II, p. 293, le plaidoyer d'Hypéride est un πρὸς 'Αριστογείτονα prononcé dans un procès où Aristogiton n'était pas accusé personnellement, peut-être pour défendre le décret accusé d'illégalité en 338) ; elle n'a été maintenue par certains que par un sentiment « d'horreur du vide » (P. Treves, *Athenaeum*, 1936, p. 257.)

3. P. Treves, *Athenaeum*, 1936, p. 137.

4. Wilamowitz (*Hermes*, 1923, p. 69), adversaire cependant de l'authenticité, disait avec prudence : « Dire : cela doit être du Démosthène me semble audacieux ; dire : cela peut être du Démosthène, est déjà beaucoup. » Il semble que les adversaires de l'authenticité n'ont pas réussi encore à faire la preuve que « cela ne peut pas être du Démosthène. »

de talent, les thèmes du premier discours. Mais, dans cette affaire où intervenaient plusieurs accusateurs, celui à qui est attribué *Contre Aristogiton* II, parlait au moins au troisième rang ; il lui restait donc peu de nouveau à apporter. Il se pourrait, à l'extrême rigueur, que Démosthène eût composé un discours à l'usage d'un autre accusateur ; néanmoins il semble (malgré tout ce que l'argument a de subjectif) que, si Démosthène avait composé deux discours d'accusation pour la même affaire, il eût réparti avec plus d'équilibre entre les deux discours la matière à traiter, moins sacrifié l'un à l'autre. Chez les anciens, un assez grand nombre de critiques[1], partisans de l'authenticité du *Contre Aristogiton* I, refusaient de voir en Démosthène l'auteur de *Contre Aristogiton* II. Le plus probable en effet est que nous avons là un discours réel composé par un accusateur inconnu qui ne se distingue pas de la moyenne des orateurs judiciaires athéniens.

Tradition manuscrite. Les deux plaidoyers *Contre Aristogiton* ont suivi le sort des autres plaidoyers politiques de Démosthène, et les manuscrits qui les ont transmis, sont en général les mêmes que pour l'*Ambassade* et la *Couronne*. Notons cependant qu'ils ne figurent ni dans le *Laurentianus* LVI, 9, 136 (L), ni dans le *Marcianus* 418 (Q), mais que *Contre Aristogiton* I est transmis (avec sept autres discours, dont l'*Ambassade*) par le *Laurentianus* LIX, 9 (P), manuscrit du xᵉ ou du xıᵉ siècle.

Si *Contre Aristogiton* I a souvent été cité par les anciens, jusqu'ici deux papyrus seulement nous en ont rendu des fragments (*Ox. Pap.* 882 pour les § 47-48 ; *Brit. Mus. Add.* 34.473 pour les § 63-67), sans fournir d'ailleurs aucune leçon particulièrement intéressante.

1. Non pas tous, quoique semble dire H. Weil (*Plaid. pol. de Dém.*, II, p. 353) ; l'*argument* de Libanios qu'il invoque, dit seulement (§ 7) : « *D'autres* (ἄλλοι δέ...) admettent que le premier plaidoyer est de Démosthène, mais non pas le second... »

CONTRE ARISTOGITON I

Argument

1 Pythangélos et Scaphon, ayant vu Hiéroclès porteur de vêtements consacrés sur lesquels étaient même des lettres d'or désignant les dédicants, l'emmènent, en tant que voleur sacrilège, devant les prytanes, qui le présentent le lendemain à l'Assemblée. Hiéroclès déclara que c'était la prêtresse[1] qui l'avait envoyé prendre les vêtements afin de les transporter dans la « Chasse sacrée ». Alors Aristogiton rédige un décret, premièrement dépourvu d'avis préalable, puis tout à fait cruel, ordonnant que, si Hiéroclès reconnaît avoir transporté les vêtements au dehors, il soit aussitôt exécuté ; que, s'il nie, il soit jugé. 2 Il en résultait pour Hiéroclès que, s'il avouait la vérité, il était aussitôt mis à mort, et que, s'il niait, le même sort lui arrivait peu après. Phanostratos, père de l'inculpé Hiéroclès, accuse ce décret d'illégalité avec l'appui de Démosthène ; il obtient gain de cause et le tribunal fixe la peine d'Aristogiton à cinq talents. Voilà donc la première dette d'Aristogiton. Puis, ayant accusé Hégémon et ayant vendu son désistement, il est condamné à mille drachmes d'amende. 3 Comme il n'avait rien versé à l'échéance fixée, les dettes sont doublées conformément à la loi et montent à 62 000 drachmes. Pour cette somme, Aristogiton fait abandon au trésor public d'une de ses propriétés, qui est rachetée par son frère Eunomos ; celui-ci demande qu'on en fixe la valeur à celle de la dette, à condi-

1. La prêtresse d'Artémis Brauronia (sanctuaire situé sur l'Acropole), parente d'Hiéroclès (Dinarque, *C. Aristog.*, 12).

ΚΑΤ' ΑΡΙΣΤΟΓΕΙΤΟΝΟΣ Α

Ὑπόθεσις

1 Πυθάγγελος καὶ Σκάφων ἰδόντες Ἱεροκλέα φέρονθ' ἱερὰ ἱμάτια ἐφ' οἷς καὶ χρυσᾶ γράμματ' ἦν δηλοῦντα τοὺς ἀναθέντας, ἀπάγουσι πρὸς τοὺς πρυτάνεις ὡς ἱερόσυλον, οἱ δὲ τῇ ὑστεραίᾳ καθιστᾶσιν εἰς τὴν ἐκκλησίαν. Κἀκεῖνος ὑπὸ τῆς ἱερείας ἔφη πεμφθεὶς λαβεῖν τὰ ἱμάτια ἵνα κομίσῃ πρὸς τὸ ἱερὸν κυνηγέσιον. Ἐνταῦθ' Ἀριστογείτων γράφει ψήφισμα πρῶτον μὲν ἀπροβούλευτον, | ἔπειτα δεινότατον, κελεῦον, ἐὰν μὲν ὁμολογῇ τὰ ἱμάτι' ἐξενεγκεῖν, ἀποθανεῖν αὐτὸν αὐτίκα, ἐὰν δ' ἀρνῆται, κρίνεσθαι· 2 ἐξ οὗ συνέβαινεν αὐτῷ ὁμολογήσαντι μὲν τἀληθὲς παραχρῆμα τεθνάναι, ἐξάρνῳ δὲ γενομένῳ μετ' ὀλίγον τοῦτο παθεῖν. Τοῦτο τὸ ψήφισμα γραψάμενος παρανόμων Φανόστρατος ὁ Ἱεροκλέους τοῦ κινδυνεύοντος πατήρ, συγκατηγορήσαντος αὐτῷ Δημοσθένους, αἱρεῖ παρανόμων· καὶ τιμᾷ τὸ δικαστήριον Ἀριστογείτονι πέντε ταλάντων. Τοῦτο μὲν δὴ πρῶτον ὄφλημ' Ἀριστογείτονι γίνεται. Ἔπειθ' Ἡγήμονα γραψάμενος καὶ τὸν ἀγῶν' ἀποδόμενος [τὸ πέμπτον μέρος μὴ λαβὼν τῶν ψήφων] ὦφλε χιλίας. 3 Οὐκ ἀποδόντος δ' αὐτοῦ κατὰ τὴν ὡρισμένην προθεσμίαν διπλοῦται τὰ ὀφλήματα κατὰ τὸν νόμον, καὶ γίνεται δέκα τάλαντα καὶ δισχίλιαι δραχμαί. Ὑπὲρ τούτων τῶν χρημάτων ἀπογράφει τι εἰς τὸ δημόσιον χωρίον ἑαυτοῦ, καὶ τὸ χωρίον τοῦτο Εὔνομος ὠνεῖται, ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ, τάξιν

Argum. 1 8 κελεῦον codd. : -λεύων F, Gregorii Cor. cod. Vind. || 2 1 αὐτῷ Greg. cod. : αὐτοῦ FP τοῦ Y || 9 τὸ πέμπτον μέρος τῶν ψήφων secl. Taylor : exhib. codd.

tion de payer toute la somme en dix ans, en versant chaque année la part proportionnelle. Eunomos a fait deux versements, 12 400 drachmes en tout ; il reste débiteur du reste, 49 600 drachmes. 4 Aristogiton donc, se figurant avoir le droit de parole et ne plus rien devoir, puisqu'il s'était substitué un débiteur à l'égard de l'État, accusait bien des gens et parlait devant le peuple, alors que les lois privaient de ses droits le débiteur de l'État jusqu'à paiement complet. C'est pourquoi Lycurgue et d'autres le dénoncèrent comme prenant la parole sans droit. Comme le nom d'Aristogiton n'est pas effacé à l'Acropole, que la dette y est encore inscrite, mais que l'acheteur de la propriété a été établi comme débiteur, la question se pose de savoir si seul l'acheteur de la propriété est en dette ou bien aussi le premier débiteur jusqu'à paiement complet. 5 C'est sur ces deux dettes que porte la question. Mais les accusateurs disent qu'Aristogiton a une troisième dette à l'égard de l'État ; Aristogiton riposte qu'il a été inscrit indûment et que pour cela il a intenté un procès à Ariston qui l'a inscrit. Démosthène et Lycurgue ne disent rien sur la régularité ou l'irrégularité de l'inscription, « mais, disent-ils, quand Aristogiton aura fait condamner Ariston, alors son nom sera effacé et l'autre sera inscrit conformément à la loi ; mais avant le jugement du procès le droit de parole n'est pas accordé à qui peut avoir été inscrit à bon droit et accuse ainsi faussement Ariston ». 6 Voilà donc les questions posées par l'affaire. Lycurgue les a discutées, ayant parlé le premier ; Démosthène n'en parle que très peu, les regardant comme déjà réglées ; tout son discours consiste en une accusation contre le genre de vie d'Aristogiton.

7 Denys d'Halicarnasse n'admet pas ces discours parmi ceux de Démosthène ; il tire ses présomptions de leur caractère. Certains disent que c'est intentionnellement que l'orateur a utilisé ce genre d'éloquence, par imitation de Lycurgue que les Athéniens tenaient en haute estime. D'autres disent que Lycurgue ayant, en raison de leur âge respectif[1], pris la parole le premier et utilisé tous les arguments essentiels, Démosthène a été forcé de continuer

1. Pour la même raison, *Lycurgue* précède *Démosthène* dans les *Vies des Dix Orateurs*.

αἰτησάμενος τοῦ ὀφλήματος ὥστ' ἐν δέκ' ἔτεσιν ἐκτῖσαι τὸ σύμπαν, καθ' ἕκαστον ἔτος τιθεὶς τὸ ἐπιβάλλον μέρος. Δύο μὲν δὴ καταβολὰς ἀπήνεγκε, τάλαντα δύο καὶ δραχμὰς τετρακοσίας· τὸ δὲ λοιπὸν ὀφείλεται, τάλαντ' ὀκτὼ καὶ δραχμαὶ χίλιαι καὶ ἑξακόσιαι. 4 Δοκῶν οὖν ἔχειν ὁ Ἀριστογείτων τοῦ λέγειν ἐξουσίαν καὶ μηκέτ' ὀφείλειν, ἐπειδὴ χρήστην ἀντέδωκε τῇ πόλει, καὶ ἐγράφετο πολλοὺς καὶ ἐδημηγόρει, τῶν νόμων τὸν ὀφείλοντα τῷ δημοσίῳ μέχρι ἂν ἐκτίσῃ ποιούντων ἄτιμον. Διόπερ αὐτὸν οἱ περὶ Λυκοῦργον ἐνέδειξαν ὡς οὐκ ἐξὸν λέγοντα. Οὐκ ἐξαληλιμμένου τοίνυν ἐξ ἀκροπόλεως Ἀριστογείτονος, ἀλλ' ἔτι τοῦ ὀφλήματος ἐγγεγραμμένου, χρήστου δὲ καταστάντος τοῦ τὸ χωρίον ὠνησαμένου, | ζήτημα συνίσταται πότερον ὁ πριάμενος τὸ χωρίον ὀφείλει μόνον ἢ καὶ ὁ πρῶτος ὀφλὼν ἄχρι ἂν ἐκτισθῇ τὸ χρέος. 5 Περὶ μὲν δὴ τὰ δύ' ὀφλήματα τοῦτο συνίσταται τὸ ζήτημα. Φασὶ δ' αὐτὸν οἱ κατήγοροι καὶ τρίτον ὀφείλειν ὄφλημα τῷ δημοσίῳ· πρὸς τοῦτ' Ἀριστογείτων ἀνθιστάμενός φησιν ἀδίκως ἐγγεγράφθαι καὶ διὰ τοῦτο δίκην λαχεῖν Ἀρίστωνι τῷ ἐγγράψαντι. Δημοσθένης δὲ καὶ Λυκοῦργος περὶ μὲν τοῦ δικαίαν ἢ μὴ γεγενῆσθαι τὴν ἐγγραφὴν οὐδὲν λέγουσι, φασὶ δ'· « ὅταν ἕλῃ τὸν Ἀρίστωνα, τότ' Ἀριστογείτων μὲν ἐξαλειφθήσεται, ἐκεῖνος δ' ἐγγραφήσεται κατὰ τὸν νόμον· πρὶν δὲ κριθῆναι τὸ πρᾶγμα, οὐ προσήκει λέγειν τὸν τάχα δικαίως ἐγγεγραμμένον καὶ ψευδῶς ἐγκαλοῦντα τῷ Ἀρίστωνι. » 6 Ταῦτα μὲν δὴ τὰ ζητήματα τῆς ὑποθέσεως. Ἐνηγώνισται δ' αὐτοῖς ὁ Λυκοῦργος ἅτε πρότερος λέγων· τῷ Δημοσθένει δὲ περὶ μὲν τούτων βραχὺς πάνυ λόγος γέγονεν ὡς προειλημμένων, ὁ δ' ὅλος αὐτοῦ λόγος τοῦ Ἀριστογείτονος βίου κατηγορίαν περιέχει.

7 Διονύσιος δ' ὁ Ἁλικαρνασσεὺς οὐ δέχεται τούτους τοὺς λόγους Δημοσθένους εἶναι, ἐκ τῆς ἰδέας τεκμαιρόμενος. Οἱ δέ φασιν ἐπίτηδες τὸν ῥήτορα τοιούτῳ χαρακτῆρι κεχρῆσθαι, ζηλώσαντα Λυκοῦργον εὐδοκιμοῦντα παρὰ τοῖς Ἀθηναίοις. Οἱ δέ, ἐπειδὴ τὸν κατὰ τὰς ἡλικίας χρόνον εἰς τὴν πρωτολογίαν ἔλαβε Λυκοῦργος καὶ πᾶσι τοῖς κεφαλαίοις αὐτὸς ἐχρήσατο, ὁ Δημο-

7 5-6 τὸν κατὰ τὰς ἡλικίας χρόνον Sykutris : τὸν κατὰ τῆς ἡλικίας χρόνον codd. τὸν τῆς ἡλικίας χρόνον Jurin (qui secl. εἰς), Foerster.

de façon plus générale et en style périodique. D'autres enfin admettent que le premier plaidoyer est de Démosthène, mais non pas le second qui n'est nullement digne de l'orateur.

1 Tout le temps, juges, où, assis, j'écoutais, comme vous, le réquisitoire de Lycurgue, je jugeais que tout son discours était juste, sauf un point qui me surprend[1] quand je vois ses efforts acharnés : ignore-t-il que, dans ce procès, le droit tire sa force, non pas des discours qu'il a prononcés ou de ceux que je vais prononcer de mon côté, mais des dispositions que chacun de vous peut avoir pour détester ou accepter la scélératesse? 2 Mon opinion personnelle, c'est que, si nous devons présenter l'accusation avec de nombreux discours, c'est pour obéir à la coutume et justifier votre audience, mais que cette affaire a déjà été jugée par chacun de vous, chez lui, selon son caractère[2]; qu'en ce moment, si la majorité de vous est capable d'aimer et de sauver les scélérats, nous aurons donné notre audition pour rien, mais que, si elle est capable de les détester, cet individu, avec le consentement de la divinité, recevra son châtiment.

3 Quoique bien des paroles, et toutes justes, aient été prononcées, je n'hésiterai pas à vous dire ce qui m'apparaît. Le présent procès me semble n'avoir nulle analogie avec les autres. Examinez en effet. On vient toujours au tribunal, les juges pour apprendre de l'accusateur et du défendeur l'affaire sur laquelle ils devront voter, les parties pour montrer chacune que le droit fixé par les lois est de son côté. 4 Mais, pour le présent débat, comment se présente la situation? Vous, qui allez juger, vous savez mieux que nous, les accusateurs, dès votre arrivée, que cet individu est débiteur de l'État, que son nom est inscrit sur l'Acropole et qu'il n'a pas le droit de prendre la parole. Aussi chacun de

1. Exorde d'un type fréquent, cf. Hypéride, *Pour Euxénippe* (et aussi *Lept.* 143).
2. Le plaideur athénien admet fort bien (quand c'est son intérêt) que le juge ait son opinion arrêtée d'avance ; cf. *Cour.* 227-228.

σθένης ἠναγκάσθη λοιπὸν φιλοσοφώτερον μετελθεῖν καὶ περιοδικῶς. Ἄλλοι δὲ τὸν μὲν πρότερον δέχονται Δημοσθένους εἶναι, | τὸν δὲ δεύτερον οὐδαμῶς οὐδὲν ἄξιον ἔχοντα τοῦ ῥήτορος.

1 Πάλαι καθήμενος, ὦ ἄνδρες δικασταί, καὶ κατηγοροῦντος ἀκούων ὥσπερ ὑμεῖς Λυκούργου, τὰ μὲν ἄλλα καλῶς αὐτὸν ἡγούμην λέγειν, ἓν δὲ τεθαύμακα ὁρῶν ὑπερδιατεινόμενον, εἰ ἀγνοεῖ τοῦθ' ὅτι οὔτε παρὰ τοὺς ὑφ' ἑαυτοῦ λόγους εἰρημένους οὔτε παρὰ τοὺς ὑπ' ἐμοῦ μέλλοντας ῥηθήσεσθαι τὰ τουτουὶ τοῦ ἀγῶνός ἐστιν δίκαι' ἰσχυρά, ἀλλ' ὡς ἂν ἕκαστος ὑμῶν ἔχῃ πρὸς τὸ δυσχεραίνειν ἢ προσίεσθαι πονηρίαν. 2 Καὶ ἔγωγ' ὑπολαμβάνω τὴν μὲν κατηγορίαν καὶ τὸ τῶν λόγων πλῆθος ἔθους ἕνεκα καὶ τῆς ὑμετέρας ἀκροάσεως δεῖν ποιήσασθαι, κεκρίσθαι δὲ τοῦτο τὸ πρᾶγμα πάλαι ὑπὸ τῆς ἑκάστου φύσεως οἴκοθεν, καὶ νυνὶ εἰ μέν εἰσιν ὑμῶν οἱ πλείους οἷοι τοὺς πονηροὺς φιλεῖν καὶ σῴζειν, μάτην ἐρραψῳδηκότας ἡμᾶς ἔσεσθαι, εἰ δ' οἷοι μισεῖν, δίκην ἐὰν θεὸς θέλῃ τοῦτον δώσειν.

3 Πολλῶν δὲ λόγων εἰρημένων καὶ πάντων καλῶς, οὐκ ὀκνήσω πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν ἅ γ' ἐμοὶ φαίνεται. Ἐμοὶ γὰρ οὐδ' ὁτιοῦν ἐοικέναι δοκεῖ τοῖς ἄλλοις ὁ παρὼν ἀγών. Σκοπεῖτε δ' οὑτωσί. Πρὸς ἅπαντ' ἔρχονται τὰ δικαστήρια οἱ μὲν δικασταὶ | παρὰ τοῦ κατηγόρου καὶ τοῦ φεύγοντος τὸ πρᾶγμα μαθησόμενοι περὶ οὗ δεήσει τὴν ψῆφον ἐνεγκεῖν αὐτούς, οἱ δ' ἀντίδικοι μεθ' ἑαυτοῦ δείξων ἑκάτερος ὄντα τὰ τῶν νόμων δίκαια. 4 Τὰ δὲ τούτου τοῦ ἀγῶνος πῶς ἔχει; Οἱ μὲν δικάσοντες ὑμεῖς ἥκετε μᾶλλον ἡμῶν τῶν κατηγόρων εἰδότες καὶ ὀφείλοντα τῷ δημοσίῳ τοῦτον καὶ ἐγγεγραμμένον ἐν ἀκροπόλει καὶ οὐκ ἐξὸν αὐτῷ λέγειν·

1 1 δικασταὶ codd. : Ἀθηναῖοι AF || 4 τοῦθ' vulg. : om. SAPY[1] || 7 ὑμῶν codd. : ἡμῶν F || τὸ SAY : τὸ ἢ vulg. || 2 4 ὑπὸ codd. : ἐπὶ F Arist. *Rh. gr.* IX 378 || 5 νυνὶ codd. : νῦν AFOY || 6 καὶ σῴζειν codd. : om. S[1] || 7 τοῦτον S : τουτονὶ AFPY || 3 8 δίκαια A : δίκαια ἰσχυρά SFPY || 4 2 δικάσοντες SOY : -ζοντες AFY[2] Arist.

vous joue-t-il le rôle d'accusateur et connaît-il l'affaire sans avoir besoin d'être renseigné. 5 L'inculpé, lui, se présente sans avoir rien qui serve à son salut, ni justes arguments portant sur l'affaire même, ni vie digne d'un homme[1], ni quoi que ce soit de bon ; ce qui inspirerait de la crainte à qui ne serait pas coupable, voilà précisément ce qui lui fait croire qu'il échappera : c'est dans l'excès de sa scélératesse qu'il met son espoir de salut. 6 Cela étant, on ne se tromperait pas, me semble-t-il, en disant que, si maintenant Aristogiton est inculpé, vous, vous êtes soumis à un examen[2] et vous mettez en jeu votre réputation. Si en effet l'on vous voit vous irriter pour des crimes si manifestes et si considérables et les châtier, on pensera (ce qui est exact) que vous êtes entrés ici en vrais juges et en gardiens des lois. 7 Mais si quelque autre considération l'emporte sur les lois (chose qu'aucun de vous n'avouerait, mais qui se révèlera dans le scrutin), certains estimeront, je le crains, que vous entraînez[3] quiconque, parmi les habitants de notre pays, veut être scélérat. Car, par lui-même, tout scélérat est faible ; c'est si vous lui accordez votre appui qu'il devient fort. Et cet appui est, pour qui le reçoit de vous, un moyen d'action et de puissance, pour vous qui l'accordez, une honte.

8 Je voudrais, Athéniens, qu'avant que je ne parle des actes particuliers de cet individu, vous ayez examiné sérieusement et en quelques minutes dans quelle honte et quel déshonneur tout l'État a été jeté par les animaux de cette espèce, parmi lesquels cet individu se trouve au centre et au dernier rang et au premier rang[4]. 9 Je laisserai le reste de côté ; mais ces gens-là se présentent dans les assemblées où

1. Lucien (*Démonax* 21) oppose : *vivre en homme* (ἀνθρωπίζειν) et *vivre en chien* (κυνᾶν) ; si l'antithèse existait déjà au IVe s., on pourrait supposer que Démosthène évoque l'image du *chien du peuple* qu'il reprend plus loin (40 et suiv.) explicitement.

2. Cf. un raisonnement analogue dans *Lept.* 83.

3. Dans le texte, παιδοτριβεῖν, qui désigne l'entraînement donné par un spécialiste de l'éducation physique.

4. Formule d'un type fréquent ; cf. *Cour.* 310 ; *Contre Conon* 22 ; Philostrate, *Soph.*, p. 268.

ὥσθ' ἕκαστον ὑμῶν κατηγόρου τάξιν ἔχειν καὶ τὸ πρᾶγμ' εἰδέναι, μὴ μαθεῖν δεῖσθαι. 5 Ὁ δὲ κρινόμενος τῶν μὲν εἰς σωτηρίαν φερόντων ἀλλ' οὐδ' ὁτιοῦν πάρεστιν ἔχων, οὐ τοὺς ὑπὲρ αὐτοῦ τοῦ πράγματος λόγους δικαίους, οὐ τὸν ἑαυτοῦ βίον ἀνθρώπινον, οὐκ ἄλλ' οὐδ' ὁτιοῦν ἀγαθόν· δι' ἃ δ' ἄν καὶ μηδ' ὁτιοῦν ἀδικῶν τις ἔδεισε, διὰ ταῦθ' οὗτος οἴεται σωθήσεσθαι· ἐν γὰρ τῇ τῆς πονηρίας ὑπερβολῇ τὴν ἐλπίδα τῆς σωτηρίας ἔχει. 6 Οὕτω δ' ἐχόντων τούτων, δοκεῖ μοί τις οὐκ ἂν ἁμαρτεῖν εἰπὼν ὅτι νυνὶ κρίνεται μὲν Ἀριστογείτων, δοκιμάζεσθε δὲ καὶ κινδυνεύεθ' ὑμεῖς περὶ δόξης. Εἰ μὲν γὰρ ὀφθήσεσθ' ἐπὶ τοῖς οὕτω φανεροῖς καὶ μεγάλοις ἀδικήμασιν ὀργιζόμενοι καὶ τιμωρούμενοι, δόξετε τοῦθ', ὅπερ ἐστέ, δικασταὶ καὶ φύλακες τῶν νόμων εἰσεληλυθέναι· 7 εἰ δ' ἕτερόν τι περιέσται τούτων, ὃ μηδεὶς μὲν ἂν αὐτὸς πεποιηκέναι φήσειεν, ἐν δὲ ταῖς ψήφοις εὑρεθήσεται, δέδοικα μὴ δόξητέ τισιν τὸν ἀεὶ βουλόμενον εἶναι πονηρὸν τῶν ἐν τῇ πόλει παιδοτριβεῖν. Ἀσθενὴς μὲν γάρ ἐστιν ἅπας ὁ πονηρὸς καθ' ἑαυτόν· ᾧ δ' ἂν ὑμεῖς πρόσθησθε, οὗτος ἰσχυρὸς γίγνεται. Ἔστι δὲ τοῦτο τῷ μὲν λαβόντι παρ' ὑμῶν ἐργασία καὶ δυναστεία, ὑμῖν δὲ τοῖς δοῦσιν ὄνειδος. | 8 Βουλοίμην δ' ἄν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πρὸ τοῦ περὶ τῶν ἰδίων ἐμὲ τῶν τουτουὶ λέγειν, σπουδάσαντας ὑμᾶς ἐξετάσαι διὰ βραχέων εἰς ὅσην αἰσχύνην καὶ ἀδοξίαν προῆχε τὴν πόλιν δημοσίᾳ πάντα τὰ τοιαῦτα θηρία, ὧν μέσος καὶ τελευταῖος καὶ πρῶτός ἐστιν οὗτος. 9 Καὶ τὰ μὲν ἄλλ' ἐάσω· ἀλλ' εἰς τὰς ἐκκλησίας ἀναβαίνουσιν, ἐν αἷς ὑμεῖς γνώμης ἀπόδειξιν, οὐ πονηρίας τοῖς

4 5-6 τὸ πρᾶγμα εἰδέναι SOPY : τὰ δίκαια εἰδέναι καὶ F Arist. I 92 (om. καὶ) τὸ πρᾶγμα εἰδέναι οὐδὲν ἧττον ἡμῶν καὶ S γρ F γρ Y γρ τὰ δίκαια εἰδέναι καὶ τὸ πρᾶγμα οὐδὲν ἧττον ἐμοῦ καὶ A ‖ 5 2 φερόντων codd. : αὐτῷ φερ- AFOY ‖ ἀλλ' codd. : om. FO secl. Y² ‖ 6 5 τιμωρούμενοι codd. : τιμ- τοὺς ἀδικοῦντας S mg. ‖ 7 1 δ' ἕτερον codd. : δὲ πρότερον A ‖ 5 ὁ πονηρὸς codd. : πον- OPY ‖ 8 2 λέγειν codd. : λέγειν ἀδικημάτων S corr. F γρ Y² γρ. ‖ 9 1 καὶ τὰ codd. : ὧν τὰ F.

vous proposez aux orateurs de faire connaître leurs opinions et non pas leur scélératesse ; ils ont fait provision d'audace, de cris, d'imputations fausses, de chantage, d'impudence, etc..., toutes choses les plus contraires qu'on puisse trouver à une délibération, et aussi, à mon avis, les plus honteuses. Et, avec ces moyens déshonorants, ils triomphent de tout ce qui fait la gloire de l'État : lois, proèdres, ordre du jour, ordre établi[1]. **10** Si donc tel est votre désir, si c'est avec votre approbation qu'ils agissent ainsi, Aristogiton suit le bon chemin et l'on doit le laisser tranquille. Mais si vous pensez qu'il faut maintenant encore réformer cela, améliorer ce qu'on a jeté bien loin et ce qui, depuis longtemps déjà, est par leur fait, tombé dans la honte et le vice, alors il vous faut détourner vos regards de telles habitudes, juger aujourd'hui selon la raison, **11** accorder le plus grand prix à la Légalité[2] qui aime le droit et sauve toutes les cités et tous les pays, vous croire chacun sous l'œil de l'auguste et inflexible Justice qui, à ce que dit Orphée, le révélateur de vos initiations les plus saintes, siège à côté du trône de Zeus et surveille tous les actes des hommes ; il vous faut alors voter en prenant bien garde et précaution pour ne pas la déshonorer, elle dont chacun de vous porte le nom quand le sort le désigne comme juge et quand il reçoit ce jour-là tout ce qui dans la cité est beau, juste et utile, comme un dépôt confié à son serment par les lois, la constitution et la patrie. **12** Ainsi donc, si vous n'avez pas cette attitude, si vous êtes venus et si vous siégez avec votre indulgence habituelle, je crains que l'affaire ne tourne tout au contraire et que nous, en semblant accuser Aristogiton, nous ne nous montrions vos accusateurs ; car, plus nous ferons voir sa scélératesse sans que vous y prêtiez

1. Accumulation oratoire ; car l'ordre établi (εὐκοσμία) résulte des lois, et les proèdres sont chargés de faire respecter l'ordre du jour (πρόγραμμα) fixé par les prytanes (cf. Aristote, *Const. d'Ath.*, 43, 4 et 44, 2-3).

2. L'éloge de la Légalité (Εὐνομία) a d'anciennes origines (cf. V. Ehrenberg, *Charisteria Rzach*, p. 16-29), et, dans l'Athènes classique, semble avoir un sens moins démocratique que celui de

λέγουσι προτίθετε, τόλμαν καὶ κραυγὴν καὶ ψευδεῖς αἰτίας καὶ συκοφαντίαν καὶ ἀναισχυντίαν καὶ πάντα τὰ τοιαῦτα συνεσκευασμένοι, ὧν οὐκ ἂν εὕροι τις ἐναντιώτερα τῷ βουλεύεσθαι, νομίζω δ' οὐδ' ἂν αἴσχιω. Καὶ τούτοις τοῖς αἰσχροῖς ἁπάντων τῶν τῆς πόλεως καλῶν περίεισι, τῶν νόμων, τῶν προέδρων, τοῦ προγράμματος, τῆς εὐκοσμίας. 10 Εἰ μὲν οὖν ὑμεῖς ταῦτα βούλεσθε καὶ μετὰ τῆς ὑμετέρας γνώμης οὗτοι ταῦτα ποιοῦσιν, ὁδῷ βαδίζει καὶ ἐᾶν δεῖ· εἰ δ' ἐπανορθώσασθαι ταῦτ' ἔτι καὶ νῦν οἴεσθε χρῆναι καὶ τὰ προειμένα πόρρω καὶ πολὺν ἤδη χρόνον αἰσχρῶς καὶ κακῶς ὑπὸ τούτων διακειμένα βελτίω ποιῆσαι, πάντα τὰ τοιαῦτ' ἔθη παριδόντας ὑμᾶς τήμερον ὀρθῶς δεῖ δικάσαι, 11 τὴν τὰ δίκαι' ἀγαπῶσαν Εὐνομίαν περὶ πλείστου ποιησαμένους ἣ πάσας καὶ πόλεις καὶ χώρας σῴζει, καὶ τὴν ἀπαραίτητον καὶ σεμνὴν Δίκην, ἣν ὁ τὰς ἁγιωτάτας ὑμῖν τελετὰς καταδείξας Ὀρφεὺς παρὰ τὸν τοῦ Διὸς θρόνον φησὶ καθημένην πάντα τὰ τῶν ἀνθρώπων ἐφορᾶν, εἰς αὐτὸν ἕκαστον νομίσαντα βλέπειν οὕτω ψηφίζεσθαι, | φυλαττόμενον καὶ προορώμενον μὴ καταισχῦναι ταύτην, ἧς ἐπώνυμός ἐστιν ὑμῶν ἕκαστος ὁ ἀεὶ δικάζειν λαχών, πάντα τὰ ἐν τῇ πόλει καλὰ καὶ δίκαια καὶ συμφέροντα [φυλάττων καὶ] ταύτην τὴν ἡμέραν παρακαταθήκην ἔνορκον εἰληφὼς παρὰ τῶν νόμων καὶ τῆς πολιτείας καὶ τῆς πατρίδος. 12 Ὡς εἰ μὴ τοῦτον ἕξετε τὸν τρόπον, ἀλλ' ἀπὸ τῆς συνήθους εὐηθείας εἰσεληλυθότες καθεδεῖσθε, φοβοῦμαι μὴ τὸ πρᾶγμ' εἰς τοὐναντίον περιστῇ καὶ δοκοῦντες ἡμεῖς Ἀριστογείτονος κατηγορεῖν ὑμῶν κατηγοροῦντες φανῶμεν· ὅσῳ γὰρ ἂν μᾶλλον ἡμῶν δειξάντων τὴν τούτου πονηρίαν μηδὲν ὑμεῖς φροντίσητε, τοσούτῳ

9 6 νομίζω δὲ SFOY : νομίζω δὲ μὰ τοὺς θεοὺς S γρ A || 10 2 βαδίζει καὶ SPY : βαδίζειν καὶ AF Arist. βαδίζειν S γρ || 4 προειμένα A² : προειρημένα SA¹FΓY || 6 δεῖ codd. : om. A || 11 6 ψηφίζεσθαι codd. : δεῖ ψηφ- A || 10 φυλάττων καὶ del. Taylor, Dobrée : exhib. codd. φυλάττειν καὶ YO, καὶ om. AF.

la moindre attention, plus grande sera la honte qui vous atteindra. En voilà assez sur ce point.

13 Mais, Athéniens, je vais vous dire tout familièrement la vérité. Quand je voyais que, dans les assemblées, vous me désigniez et me proposiez[1] pour accuser cet individu, j'en souffrais et, par Zeus et par tous les dieux, je ne le désirais pas. Car, je ne l'ignorais pas, celui qui, chez vous, agit ainsi, ne s'en tire pas sans quelque contre-coup, sinon assez grand pour qu'il le ressente immédiatement, mais du moins, s'il agit souvent de la sorte sans s'arrêter, il s'en apercevra bientôt. Néanmoins, je jugeais nécessaire d'obéir à votre volonté. 14 Sur les questions de droit touchant la dénonciation et les lois, je pensais que Lycurgue parlerait lui-même, et il l'a fait ; je le voyais citer les témoins de la scélératesse de cet individu. Mais les raisonnements qu'ont à faire ceux qui délibèrent pour défendre la cité et les lois, les choses qu'ils doivent examiner, c'est cela que je projetais de dire, et je vais maintenant y arriver. Permettez-moi, Athéniens, permettez-moi et accordez-moi, au nom de Zeus, de vous parler sur ce point conformément à mon caractère et à mes intentions ; je ne pourrais d'ailleurs agir autrement[2].

15 Toute la vie des hommes, Athéniens, que la cité qu'ils habitent soit grande ou petite, est réglée par la nature et par les lois. De ces deux éléments, l'un, la nature, est irrégulier et, pour chaque individu, particulier à son possesseur ; les lois sont un élément commun, réglé, identique pour tous. Ainsi donc la nature, si elle ne vaut rien, veut souvent le mal ; c'est pourquoi vous verrez les gens de cette

l'Égalité (Ἰσονομία) ; cf. cependant les huit derniers vers de la citation de Solon faite par Dém., *Amb.* 255.

1. La procédure semblant être celle de l'ἔνδειξις (et non pas celle de l'εἰσαγγελία), on peut se demander si la désignation dont il s'agit a été faite par une décision officielle ou s'il n'y a pas eu seulement des manifestations tumultueuses de l'Assemblée. — Lycurgue constate, lui aussi (*Léocr.* 3), que le rôle d'accusateur était impopulaire à Athènes.

2. Il y a une ressemblance tout extérieure entre cette formule et celle par laquelle Dém. (*Chers.* 24) annonce au peuple une leçon d'un autre ordre.

μείζων ἡ καθ' ὑμῶν αἰσχύνη γενήσεται. Καὶ περὶ μὲν τούτων ἱκανά.

13 Πάνυ δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μετὰ πάσης οἰκειότητος ἐρῶ τἀληθῆ πρὸς ὑμᾶς. Ἐγὼ γὰρ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ὁρῶν ὑμᾶς κατατάττοντάς με καὶ προχειριζομένους ἐπὶ τὴν τούτου κατηγορίαν, ἠχθόμην καὶ μὰ τὸν Δία καὶ πάντας θεοὺς οὐκ ἐβουλόμην. Οὐ γὰρ ἠγνόουν ὅτι ὁ ποιήσας τι τοιοῦτον παρ' ὑμῖν καὶ παθὼν ἀπέρχεται· εἰ δὲ μὴ τηλικοῦτον ὥστ' εὐθὺς αἰσθέσθαι, ἀλλ' ἐὰν πολλὰ τοιαῦτα ποιῇ καὶ μὴ παύηται, ταχὺ γνώσεται. Ὅμως δ' ἀναγκαῖον ἡγούμην εἶναι πείθεσθαι τοῖς ὑμετέροις βουλήμασιν. 14 Τὰ μὲν οὖν περὶ τῆς ἐνδείξεως καὶ τῶν νόμων δίκαια αὐτόν, ὅπερ πεποίηκεν, Λυκοῦργον ἐρεῖν ἡγούμην καὶ τοὺς μάρτυρας τῆς πονηρίας τῆς τούτου τοῦτον ἑώρων προσκαλούμενον· ἃ δὲ καὶ λογίζεσθαι τοὺς ὑπὲρ πόλεως καὶ νόμων βουλευομένους προσήκει καὶ σκοπεῖσθαι δεῖ, ταῦτα προῃρούμην εἰπεῖν, | καὶ νῦν ἐπὶ ταῦτα πορεύσομαι. Δότε δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, δότε καὶ συγχωρήσατέ μοι πρὸς Διός, ὡς πέφυκα καὶ προῄρημαι, περὶ τούτων διαλεχθῆναι πρὸς ὑμᾶς· καὶ γὰρ οὐδ' ἂν ἄλλως δυναίμην.

15 Ἅπας ὁ τῶν ἀνθρώπων βίος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κἂν μεγάλην πόλιν οἰκῶσι κἂν μικράν, φύσει καὶ νόμοις διοικεῖται. Τούτων δ' ἡ μὲν φύσις ἐστὶν ἄτακτον καὶ κατ' ἄνδρ' ἴδιον τοῦ ἔχοντος, οἱ δὲ νόμοι κοινὸν καὶ τεταγμένον καὶ ταὐτὸ πᾶσιν. Ἡ μὲν οὖν φύσις, ἂν ᾖ πονηρά, πολλάκις φαῦλα βούλεται· διόπερ τοὺς τοιούτους

12 7 μείζων AP corr. Y[1] : μεῖζον SFP[1]Y[2] || γενήσεται SPY[1] : γίγνεται A γρ FY[2] || 13 5 θεοὺς codd. : τοὺς θεοὺς AFOY[2] mg. || 8 γνώσεται Lambin : γνωσθήσεται codd. || 9 τοῖς... βουλήμασιν codd. : om. S[1] || 14 5 τοὺς... βουλευομένους codd. : τοῖς .. βουλευομένοις OF || 15 3 τούτων S γρ FPY : τούτου S τῶν A || ἄτακτον SY[1] Hermog. *Rh. gr.* III 222 : ἄτακτον καὶ ἀνώμαλον AFP || 5 τεταγμένον καὶ ταὐτὸ A Herm. : τὸ τεταγμένον ταὐτὸ S τὸ τεταγμ- τοῦτο F (om. τὸ) OPY || 6 βούλεται codd. : βουλεύεται AFY[2].

espèce commettre des fautes. **16** Les lois veulent le juste, le beau, l'utile; c'est ce qu'elles recherchent; quand elles l'ont trouvé, c'est là un ordre général, proclamé pour tous, égal et identique pour tous; c'est la loi, à laquelle tout le monde doit obéir, pour bien des raisons et principalement parce que toute loi[1] est une invention et un don des dieux, une décision des hommes sages, un correctif apporté aux erreurs volontaires ou involontaires, un contrat commun de la cité selon lequel doivent vivre tous les citoyens.

17 Mais d'ailleurs, qu'Aristogiton soit déjà convaincu de crime sur tous les points de droit invoqués par la dénonciation et qu'il ne lui reste plus un seul argument tolérable, il est facile de vous l'apprendre. Il existe deux buts, Athéniens, en vue desquels on établit toutes les lois : empêcher qui que ce soit de faire quelque action injuste et, par la punition de ceux qui transgressent la loi, rendre les autres meilleurs. Or cet individu, on le verra, tombe sous le coup de ces deux considérants. Pour les actes par lesquels, dès le début, il a transgressé les lois, les amendes (*en question*) lui ont été infligées; pour son mépris de ces sanctions, il est maintenant amené pour être châtié par vous, en sorte qu'il ne subsiste aucune raison qui permettrait de l'acquitter. **18** D'autre part on ne peut dire non plus que cela ne cause nul dommage à l'État. Pour moi, que toutes les amendes infligées par l'État soient supprimées si vous admettez les arguties de cet individu; que, s'il faut acquitter certains débiteurs, ce soient les plus honnêtes, les meilleurs, ceux dont l'amende a pour cause les actes les moins scandaleux qu'on doit acquitter, et non pas le plus criminel, celui qui a commis le plus de fautes, dont l'amende est la plus justifiée et motivée par les actes les plus scandaleux **19** (qu'y aurait-il de plus

1. La formule peut avoir été inspirée par le souvenir de spéculations philosophiques (on a rapproché Platon, *Lois*, I, 644 D) ou de quelque « éloge de la loi » composé par un sophiste (les spéculations sur la nature de la loi étaient fréquentes dès la fin du ve siècle; cf. toutes les discussions du *Gorgias* et du début de la *République*, et Antiphon, *Sur la vérité*, fr. 4, l. 25 et suiv., éd. Gernet).

ἐξαμαρτάνοντας εὑρήσετε. 16 Οἱ δὲ νόμοι τὸ δίκαιον καὶ τὸ καλὸν καὶ τὸ συμφέρον βούλονται καὶ τοῦτο ζητοῦσιν, καί, ἐπειδὰν εὑρεθῇ, κοινὸν τοῦτο πρόσταγμ' ἀπεδείχθη πᾶσιν ἴσον καὶ ὅμοιον, καὶ τοῦτ' ἔστι νόμος. Ὧι πάντας πείθεσθαι προσήκει διὰ πολλά, καὶ μάλισθ' ὅτι πᾶς ἐστι νόμος εὕρημα μὲν καὶ δῶρον θεῶν, δόγμα δ' ἀνθρώπων φρονίμων, ἐπανόρθωμα δὲ τῶν ἑκουσίων καὶ ἀκουσίων ἁμαρτημάτων, πόλεως δὲ συνθήκη κοινή, καθ' ἣν πᾶσι προσήκει ζῆν τοῖς ἐν τῇ πόλει. 17 Ἀλλὰ μὴν ὅτι νῦν Ἀριστογείτων τοῖς μὲν τῆς ἐνδείξεως δικαίοις ἅπασιν ἑάλωκεν, ἕτερος δ' οὐδὲ εἷς ἔστιν ἀνεκτὸς αὐτῷ λόγος, περὶ τούτων ῥᾴδιον διδάξαι. Δυοῖν γὰρ ὄντοιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὧν ἕνεκα πάντες τίθενται οἱ νόμοι, τοῦ τε μηδένα μηδὲν ὃ μὴ δίκαιόν ἐστι ποιεῖν καὶ τοῦ τοὺς παραβαίνοντας ταῦτα κολαζομένους βελτίους τοὺς ἄλλους ποιεῖν, ἀμφοτέροις τούτοις οὗτος ἔνοχος ὢν φανήσεται. Ἐπὶ μὲν γὰρ οἷς ἐξ ἀρχῆς παρέβη τοὺς νόμους, | τὰ ὀφλήματ' αὐτῷ γέγονεν· ἐπὶ δ' οἷς οὐκ ἐμμένει τούτοις, νῦν ἐπὶ τὴν παρ' ὑμῶν ἄγεται τιμωρίαν, ὥστε μηδεμίαν καταλείπεσθαι πρόφασιν δι' ἣν ἄν τις αὐτὸν ἀφείη. 18 Οὐδὲ γὰρ αὖ τοῦτ' ἔστιν εἰπεῖν ὡς ἄρ' ἐκ τούτων οὐδὲν ἡ πόλις βλάπτεται. Ἐγὼ γάρ, ὅτι μὲν πάντ' ἀπόλλυται τὰ τῆς πόλεως ὀφλήματα εἰ τὰ τούτου σοφίσματα προσδέξεσθε, καὶ ὅτι, εἰ ἄρα δεῖ τινας ἐκ τῶν ὀφειλόντων ἀφιέναι, τοὺς ἐπιεικεστάτους καὶ βελτίστους καὶ τοὺς ἐπὶ τοῖς ἥκιστα δεινοῖς ὠφληκότας, τούτους ἀφιέναι δεῖ, οὐχὶ τὸν πονηρότατον καὶ πλεῖσθ' ἡμαρτηκότα καὶ δικαιότατ' ὠφληκότα καὶ ἐπὶ τοῖς δεινοτάτοις 19 (τί γὰρ ἂν γένοιτο συκο-

15 7 ἐξαμαρτάνοντας S[1]F : ῥᾳδίως ἐξαμ- S[2]PY πλεῖστ' ἐξαμ- A schol. Herm. || 16 7 ἐπανόρθωμα... ἁμαρτημάτων codd. : ἐπανόρθωσις δὲ πλημμελημάτων τῶν εἰς ἀμφότερα Aphthonius || 17 3 οὐδὲ εἷς SPY : οὐδεὶς AF || 18 3 ἀπόλλυται codd. : ἀπολεῖται A ἀπολέλυται P || 5 ἀφιέναι SAPY Alexander : ἀφεῖναι FY[2] || 9 τοῖς δεινοτάτοις codd. : om. AF Alex.

scandaleux que la conduite de sycophante et les illégalités qui ont, à la fois, motivé les amendes de cet individu ?) ; que, même s'il convient d'accorder une grâce à tous les autres, ce ne soit évidemment pas à qui veut vous y forcer (cela passerait certes toute mesure), je laisserai cela de côté ainsi que tout argument de cette espèce. Mais que tout l'ordre de la cité et des lois, Athéniens, est bouleversé et détruit du fait de cet individu, c'est cela encore que je crois pouvoir vous démontrer clairement.

20 Je ne vous dirai rien qui soit nouveau, ni superflu, ni qui me soit personnel, mais ce que tous vous savez aussi bien que moi. Si l'un de vous en effet veut examiner[1] quelle cause fait que le Conseil se réunit, que le peuple monte à l'Assemblée, que les tribunaux sont constitués au complet, que les magistrats sortants cèdent de bon gré la place aux nouveaux et qu'on voit se produire tout ce qui permet l'administration et le salut de l'État, il trouvera que la cause de tout cela, ce sont les lois et le fait que tout le monde leur obéit ; car si ces lois sont abolies et si chacun a licence de faire ce qu'il veut, non seulement la constitution disparaît, mais notre vie même ne différerait nullement de celle des bêtes sauvages. **21** Que croyez-vous donc que ferait cet individu-là si les lois étaient abolies, lui qui se montre tel quand elles ont toute leur force ? Puisqu'on reconnaît que ce sont les lois qui, après les dieux, sauvent la cité, il faut que vous tous, exactement comme si vous siégiez pour percevoir des cotisations[2], vous accordiez honneurs et éloges à qui obéit aux lois comme à un homme qui apporte à la patrie le versement complet dû à son salut, mais que vous infligiez un châtiment à qui désobéit. **22** Car la cotisation due à l'État et à la communauté, c'est tout ce que chacun de nous fait quand les lois l'ordonnent ; quiconque fait défaut, Athéniens, vous enlève et détruit pour sa part bien des privilèges beaux,

1. Cf. un développement analogue sur la souveraineté de la loi dans *Mid.* 223.

2. Des comparaisons empruntées à l'usage, très fréquent à Athènes, des cotisations (ἔρανοι) figurent aussi dans *Mid.* 101 et 184.

φαντίας καὶ παρανομίας δεινότερον, ἐφ' οἷς ἀμφοτέροις οὗτος ὦφληκεν ;) καὶ ὅτι οὐδ' εἰ πᾶσι τοῖς ἄλλοις [ἀφίετε], οὐχὶ τῷ βιαζομένῳ δήπου συγχωρῆσαι προσήκει (ὕβρις γὰρ δὴ τοῦτό γε) καὶ πάντα τὰ τοιαῦτα ἐάσω· ἀλλ' ὅτι καὶ πᾶς ὁ τῆς πόλεως καὶ τῶν νόμων κόσμος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, συνταράττεται καὶ διαφθείρεται ⟨τὸ⟩ κατὰ τοῦτον, καὶ τοῦτ' οἶμαι σαφῶς ὑμῖν ἐπιδεῖξειν.

20 Λέξω δ' οὔτε καινὸν οὔτε περιττὸν οὐδὲν οὔτ' ἴδιον, ἀλλ' ὃ πάντες ὑμεῖς ἴσθ' ὁμοίως ἐμοί. Εἰ γάρ τις ὑμῶν ἐξετάσαι βούλεται τί πότ' ἐστι τὸ αἴτιον καὶ τὸ ποιοῦν τὴν βουλὴν συλλέγεσθαι, τὸν δῆμον εἰς τὴν ἐκκλησίαν ἀναβαίνειν, τὰ δικαστήρια κληροῦσθαι, τὰς ἕνας ἀρχὰς ταῖς νέαις ἑκούσας ὑπεξιέναι καὶ πάντα δι' ὧν ἡ πόλις οἰκεῖται καὶ σῴζεται γίγνεσθαι, τοὺς νόμους εὑρήσει τούτων αἰτίους καὶ τὸ τούτοις ἅπαντας πείθεσθαι, ἐπεὶ λυθέντων γε τούτων καὶ ἑκάστῳ δοθείσης ἐξουσίας ὅ τι βούλεται ποιεῖν, | οὐ μόνον ἡ πολιτεία οἴχεται, ἀλλ' οὐδ' ὁ βίος ἡμῶν τοῦ τῶν θηρίων οὐδὲν ἂν διενέγκαι. 21 Τί γὰρ ἂν τοῦτον αὐτὸν οἴεσθε ποιήσειν λυθέντων τῶν νόμων, ὃς ὄντων κυρίων τοιοῦτός ἐστιν; Ἐπειδὴ τοίνυν οἱ νόμοι μετὰ τοὺς θεοὺς ὁμολογοῦνται σῴζειν τὴν πόλιν, δεῖ πάντας ὑμᾶς τὸν αὐτὸν τρόπον ὥσπερ ἂν εἰ καθῆσθ' ἐράνου πληρωταί, τὸν μὲν πειθόμενον τούτοις ὡς φέροντα τὴν τῆς σωτηρίας φορὰν πλήρη τῇ πατρίδι τιμᾶν καὶ ἐπαινεῖν, τὸν δ' ἀπειθοῦντα κολάζειν. 22 Ἔρανος γάρ ἐστιν πολιτικὸς καὶ κοινὸς πάνθ' ὅσα ταξάντων τῶν νόμων ἕκαστος ἡμῶν ποιεῖ, ὃν ὁ λείπων, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πολλὰ καὶ καλὰ καὶ σεμνὰ καὶ μέγαλ' ὑμῶν ἀφαιρεῖται καὶ διαφθείρει τὸ

19 3 ἀφίετε del. Taylor : exhib. FPY αφιη̣τε S ἀφίεται A ἀφιέναι δίκαιον Alex. || 7 τὸ ins. Dobrée || 20 1 καινὸν codd. : κοινὸν F || 5 ἕνας codd. : νέας A || 6 οἰκεῖται F : διοικεῖται SAPY || 7 τούτων αἰτίους SF γρ PY : om. AF || 11 διενέγκαι SA : διενέγκοι FPY || 21 2 ποιήσειν SAPY : ποιεῖν F || 2-3 ὃς... κυρίων AFPY : εἰ κυρίων S γρ om. S¹ || 5 καθῆσθε S¹Y : ἐκάθησθε S²AFPY || 22 2 ταξάντων codd. : προσταξ- S γρ || 3 λείπων codd. : λιπὼν A.

augustes et grands[1]. 23 Je vais en citer pour exemple deux ou trois, les plus dignes d'être connus. Le Conseil des Cinq Cents, à partir d'une barrière[2] semblable à celle-ci, a plein pouvoir sur les secrets d'État, et les simples citoyens ne peuvent pénétrer. Le Conseil de l'Aréopage quand il siège, protégé par une corde, dans le Portique Royal[3], est absolument tranquille et isolé ; tout le monde se retire. Toutes les magistratures qu'exercent ceux d'entre vous que le sort a désignés, au moment même où l'huissier a dit : « Sortez ! », de par la loi ont pouvoir sur les affaires pour lesquelles elles ont reçu leur mission, et même les plus insolents renoncent à la violence. Et mille autres exemples. 24 En effet, tout ce qu'il y a d'auguste et de beau, ce qui orne et sauve la cité, la retenue, le respect des jeunes gens en présence de leurs parents et de ceux d'entre vous qui sont plus âgés qu'eux, le bon ordre, par le secours des lois l'emportent sur ce qui est honteux, sur l'irrespect, sur l'audace, sur l'impudence. C'est que le vice est chose effrontée, audacieuse, arrogante ; au contraire l'honnêteté est paisible, timide, lente, instruite à se laisser vaincre. Il faut donc que toujours ceux d'entre vous qui sont juges, observent et rendent fortes les lois ; car c'est avec celles-ci que les honnêtes gens l'emportent sur les coquins. 25 Dans le cas contraire, tout est aboli, ouvert, bouleversé ; la cité appartient aux pires coquins et aux plus impudents. Allons ! au nom des dieux, supposons que chacun dans la cité adopte l'audace et l'absence de scrupules d'Aristogiton, qu'il se dise, comme lui, qu'on peut, jusqu'à toute extrémité, dire et faire en régime démocratique tout ce que l'on veut, pourvu qu'en agissant ainsi on se soucie peu de l'opinion qu'on aura de vous, que personne,

1. Cf. Lycurgue, *Contre Léocrate* 64 et suiv.

2. Sur cette barrière qui séparait le public des conseillers, cf. Aristoph., *Cav.* 640 et 675 ; Xén., *Hell.* II, 3, 50.

3. C'est le seul texte qui nous parle des séances tenues par l'Aréopage au Portique Royal (situé sur l'Agora) ; mais il n'y a là rien de surprenant puisque c'est l'archonte-roi qui présidait l'Aréopage (Aristote, *Const. d'Ath.*, 57, 2-4).

καθ' αὑτόν. 23 Ὧν ἓν ἢ δύ' ἐρῶ παραδείγματος ἕνεκα τὰ γνωριμώτατα. Τὸ τὴν βουλὴν τοὺς πεντακοσίους ἀπὸ τῆς [ἀσθενοῦς] τοιαυτησὶ κιγκλίδος τῶν ἀπορρήτων κυρίαν εἶναι καὶ μὴ τοὺς ἰδιώτας ἐπεισιέναι· τὸ τὴν ἐξ Ἀρείου πάγου βουλήν, ὅταν ἐν τῇ βασιλείῳ στοᾷ καθεζομένη περισχοινίσηται, κατὰ πολλὴν ἡσυχίαν ἐφ' ἑαυτῆς εἶναι καὶ ἅπαντας ἐκποδὼν ἀποχωρεῖν· τὸ τὰς ἀρχὰς ἁπάσας, ὅσας οἱ λαχόντες ἄρχουσιν ὑμῶν, ἅμα τῷ τὸν ὑπηρέτην εἰπεῖν· « μετάστητ' ἔξω » τῷ νόμῳ κρατεῖν ἐφ' οἷς εἰσεπέμφθησαν καὶ μηδὲ τοὺς ἀσελγεστάτους βιάζεσθαι· ἄλλα μυρία. 24 Πάντα γὰρ τὰ σεμνὰ καὶ καλὰ καὶ δι' ὧν ἡ πόλις κοσμεῖται καὶ σῴζεται, ἡ σωφροσύνη, ἡ πρὸς τοὺς γονέας καὶ τοὺς πρεσβυτέρους ὑμῶν παρὰ τῶν νέων αἰσχύνη, | ἡ εὐταξία, τῇ τῶν νόμων προσθήκῃ τῶν αἰσχρῶν περίεστιν, τῆς ἀναισχυντίας, τῆς θρασύτητος, τῆς ἀναιδείας. Ἰταμὸν γὰρ ἡ πονηρία καὶ τολμηρὸν καὶ πλεονεκτικόν, καὶ τοὐναντίον ἡ καλοκαγαθία ἡσύχιον καὶ ὀκνηρὸν καὶ βραδὺ καὶ δεινὸν ἐλαττωθῆναι. Τοὺς νόμους οὖν δεῖ τηρεῖν καὶ τούτους ἰσχυροὺς ποιεῖν τοὺς ἀεὶ δικάζοντας ὑμῶν· μετὰ γὰρ τούτων οἱ χρηστοὶ τῶν πονηρῶν περίεισιν. 25 Εἰ δὲ μή, λέλυται πάντα, ἀνέῳκται, συγκέχυται, τῶν πονηροτάτων καὶ ἀναιδεστάτων ἡ πόλις γίγνεται. Φέρε γὰρ πρὸς θεῶν, εἰ ἕκαστος τῶν ἐν τῇ πόλει τὴν Ἀριστογείτονος τόλμαν καὶ ἀναισχυντίαν λαβὼν καὶ διαλογισάμενος ταὔθ' ἅπερ οὗτος, ὅτι ἔξεστι καὶ λέγειν καὶ ποιεῖν μέχρι παντὸς ὅ τι ἂν βούληταί τις ἐν δημοκρατίᾳ, ἄνπερ τοῦ ποῖός τις εἶναι δόξει [ὁ] ταῦτα ποιῶν ὀλιγωρήσῃ, καὶ οὐδεὶς ἐπ'

23 3 ἀσθενοῦς secl. Weil || τοιαυτησὶ SP¹Y¹ : ταυτησὶ AFP²Y² || 5-6 περισχοινίσηται codd. : -ζηται AP || 7 ἀποχωρεῖν SFPY¹ : ὑποχ- F corr. ἀναχ- A || 9 τῷ νόμῳ nos : τῶν νόμων codd., secl. Weil || 10 μηδὲ Herwerden : μὴ codd. || 24 2 σῴζεται AF : σῴζεται, οὗτοι φυλάττουσιν SYP || ἡ πρός... παρὰ Paris. 2998 : πρός... ἡ παρὰ SF ἡ πρός... ἡ παρὰ AOY || 25 2 συγκέχυται codd. : ὁ βίος συγκ- S γρ A || 3 γίγνεται codd. : μεστὴ γίγνεται A || 4 εἰ SFO : εἰ εἷς AY || 6 παντὸς codd. : τινός AF || 8 ὁ ante ταῦτα secl. Cobet.

pour nul crime, ne vous mettra jamais à mort; 26 supposons qu'avec ce raisonnement, qui n'a pas été désigné par le sort ou par l'élection, cherche à être égal à qui a été désigné par le sort ou élu et à avoir les mêmes droits; qu'en général ni jeune ni vieux ne fasse son devoir; supposons que chacun, expulsant de sa vie toute discipline, regarde sa propre volonté comme loi, comme autorité, comme tout; supposons que nous fassions cela; la cité peut-elle subsister? Eh bien? Les lois peuvent-elles avoir de l'autorité? Quelle violence à votre avis, quels excès, quelles illégalités se produiront chaque jour dans toute la cité? quel langage impie à la place du ton réservé et du bon ordre de maintenant? 27 A quoi bon dire que tout est réglé par les lois et par l'obéissance qu'on leur accorde? Vous-même, quand, il y a un instant, tous les Athéniens se présentaient au tirage au sort, que tous, je le sais bien, désiraient être désignés pour ce tribunal, vous êtes seuls à nous juger. Pourquoi? Parce que vous avez été désignés, puis répartis par le sort[1]; or c'est ce que disent les lois. Et alors, vous-mêmes, qui êtes venus ici de par les lois, vous qui tenez l'homme qui tente de force de parler ou d'agir contrairement aux lois, vous allez le relâcher? Et nul de vous ne manifestera irritation ni colère pour les actes par lesquels cet individu répugnant et sans vergogne fait violence aux lois? 28 Toi, le plus scélérat de tous les hommes, quand la bouche t'est fermée, non par des barrières ou des portes que quelqu'un pourrait t'ouvrir furtivement, mais par des amendes si fortes et si graves, quand celles-ci sont inscrites auprès de la Déesse, tu pénètres de force au milieu des gens que voici? et tu te présentes pour les actes dont t'écartent les lois? Exclu, comme par une corde, par tout ce qui est légal dans l'État, par les verdicts de trois tribunaux, par l'inscription faite par les thesmothètes, par une autre faite par les percepteurs, par la plainte en manœuvres frauduleuses où tu es toi-même accusateur, presque par une chaine de fer, tu t'insinues malgré cela, tu brises l'obstacle

1. Sur la répartition des juges, cf. Ar., *Const. d'Ath.*, 63-66.

οὐδενὶ τῶν ἀδικημάτων εὐθὺς αὐτὸν ἀποκτενεῖ· 26 εἰ ταῦτα διανοηθεὶς ὁ μὴ λαχὼν τῷ λαχόντι καὶ ὁ μὴ χειροτονηθεὶς τῷ χειροτονηθέντι ἐξ ἴσου ζητοίη εἶναι καὶ τῶν αὐτῶν μετέχειν, καὶ ὅλως μὴ νέος, μὴ πρεσβύτερος τὰ προσήκοντα πράττοι, ἀλλὰ πᾶν τὸ τεταγμένον ἐξελάσας ἕκαστος ἐκ τοῦ βίου τὴν ἑαυτοῦ βούλησιν νόμον, ἀρχήν, πάνθ' ὑπολαμβάνοι· εἰ ταῦτα ποιοῖμεν, ἔστι τὴν πόλιν οἰκεῖσθαι; Τί δέ; Τοὺς νόμους κυρίους εἶναι; Πόσην δ' ἂν οἴεσθε βίαν καὶ ὕβριν καὶ παρανομίαν ἐν ἁπάσῃ τῇ πόλει καθ' ἑκάστην τὴν ἡμέραν γίγνεσθαι καὶ βλασφημίαν ἀντὶ τῆς νῦν εὐφημίας καὶ τάξεως; 27 Καὶ τί δεῖ λέγειν ὅτι τοῖς νόμοις ἅπαντα κοσμεῖται καὶ τῷ τούτοις πείθεσθαι; | Ἀλλ' ὑμεῖς αὐτοὶ πάντων ἄρτι κληρουμένων Ἀθηναίων καὶ πάντων εὖ οἶδ' ὅτι βουλομένων εἰς τοῦτο λαχεῖν τὸ δικαστήριον μόνοι δικάζεθ' ἡμῖν. Διὰ τί; Ὅτι ἐλάχετε, εἶτ' ἀπεκληρώθητε· ταῦτα δ' οἱ νόμοι λέγουσιν. Εἶθ' ὑμεῖς αὐτοὶ κατὰ τοὺς νόμους εἰσεληλυθότες τὸν παρὰ τοὺς νόμους λέγειν ἢ πράττειν τι βιαζόμενον λαβόντες ἀφήσετε; Καὶ οὐδεὶς ὑμῶν χολὴν οὐδ' ὀργὴν ἔχων φανήσεται ἐφ' οἷς ὁ βδελυρὸς καὶ ἀναιδὴς ἄνθρωπος βιάζεται τοὺς νόμους; 28 Ὅς, ὦ μιαρώτατε πάντων τῶν ὄντων ἀνθρώπων, κεκλειμένης σου τῆς παρρησίας οὐ κιγκλίσιν οὐδὲ θύραις, ἃ καὶ παρανοίξειεν ἄν τις, ἀλλὰ τοσούτοις καὶ τηλικούτοις ὀφλήμασιν, καὶ τούτων παρὰ τῇ θεῷ κειμένων, εἰς τὸ ἐντὸς τούτων βιάζει καὶ προσέρχει πρὸς ταῦτ' ἀφ' ὧν ἀπελαύνουσίν σ' οἱ νόμοι· ἀπεσχοινισμένος πᾶσι τοῖς ἐν τῇ πόλει δικαίοις, γνώσεσι δικαστηρίων τριῶν, ἐγγραφῇ θεσμοθετῶν, ἑτέρᾳ πρακτόρων, τῇ τῆς βουλεύσεως ἣν αὐτὸς διώκεις γραφῇ, μόνον οὐχ ἁλύσει

25 9 ἀποκτενεῖ AFY mg : -κτείνει S || 26 7 ἔστι SAPY² : ἔστιν ἔτι FY² || 27 4 τοῦτο codd. : τουτὶ AF || 5 δικάζεθ' codd. : -ζεσθ' S || 10 ἄνθρωπος codd. : ἄνθρωπος οὑτοσὶ S γρ AFPY || 28 2 σου SFOY : σοι AP || παρρησίας AFY γρ *De subl.* 27 : ἐξουσίας SPY || 5 εἰς... τούτων codd. : om. S¹ add. S γρ || 9 ἁλύσει codd. : ἁλύσεσι A.

et tu te figures qu'en forgeant des prétextes, en bâtissant de fausses accusations, tu vas bouleverser le droit public !

29 Eh bien ! Je vais vous montrer par un grand et clair exemple qu'il ne faut rien négliger de cela, même sur un point. Si quelqu'un, dans un instant, venait vous dire, en faisant une définition limitative, que les orateurs doivent être pris parmi les plus jeunes* ou les plus riches ou les gens qui se sont acquittés de liturgies ou dans quelque groupe de cette espèce, vous le feriez périr, je le sais bien, pensant qu'il cherche à détruire la démocratie. Et vous auriez raison d'agir ainsi. 30 Eh bien ! De tout cela, ce que vous voulez, est moins dangereux que si quelqu'un proposait qu'on accordât le droit de parole aux gens des catégories dont cet individu fait partie, à ceux qui le prennent de force ou aux échappés de prison ou à ceux dont les pères ont été condamnés à mort par le peuple, ou à ceux qui, désignés par le sort pour une magistrature, ont été invalidés ou aux débiteurs du trésor public ou aux gens frappés d'atimie totale ou à ceux qui paraissent et sont les pires des criminels ; car toutes ces qualités appartiennent à cet individu et sont la caractéristique des gens dont la nature ressemble à la sienne. Pour moi, Athéniens, je pense qu'il mériterait justement la mort pour ce qu'il fait maintenant, mais bien plus (ou, à coup sûr, tout autant) pour ce qu'il fera évidemment si vous lui en accordez la permission et l'occasion (puisse cela ne pas arriver !). 31 Ce qui est surprenant, c'est qu'un de vous puisse ignorer que, pour une action belle, honnête ou digne de notre cité, cet individu n'est bon à rien (qu'il n'y ait pas*, ô Zeus et vous autres dieux, dans notre cité une telle pénurie d'hommes qu'elle obtienne quelque chose de beau par Aristogiton !) ; quant aux actes pour lesquels on pourrait utiliser un tel monstre, il faut prier les dieux qu'ils ne se produisent pas. Mais, au cas où cela arriverait, la cité a une plus grande chance si les gens qui veulent commettre des fautes manquent d'un homme pour les exécuter, que si cet individu est relâché pour être à leur disposition. 32 En effet, Athéniens, devant quel acte

σιδηρᾷ, ὑποδύει παρὰ ταῦτα καὶ διασπᾷς, καὶ προφάσεις πλάττων καὶ ψευδεῖς αἰτίας συντιθεὶς τὰ κοινὰ δίκαι' ἀνατρέψειν οἴει.

29 Καὶ μὴν μέγα καὶ σαφές ὑμῖν ἐρῶ παράδειγμα, ὅτι ταῦτ' οὐδὲ καθ' ἓν προσήκει παριδεῖν. Εἰ γάρ τις αὐτίκα δὴ μάλ' εἴποι ὡς ἐκ τῶν νεωτάτων ἢ τῶν πλουσιωτάτων ἢ τῶν λελῃτουργηκότων ἢ τῶν τοιούτων τινὸς μερῶν ἀφορίσας τοὺς λέγοντας εἶναι δεῖ, ἀποκτείναιτ' ἂν αὐτὸν εὖ οἶδ' ὅτι ὡς καταλύοντα τὸν δῆμον, καὶ δικαίως ἂν τοῦτο ποιήσαιτε. | 30 Καὶ μὴν ὅ τι βούλεσθε τούτων ἧττόν ἐστι δεινὸν ἢ εἴ τις ἐξ ὧν οὗτός ἐστι μερῶν εἴποι τοῖς βιαζομένοις ἐξεῖναι λέγειν ἢ τοῖς ἐκ τοῦ δεσμωτηρίου ἢ τοῖς ὧν ἀπέκτεινεν ὁ δῆμος τοὺς πατέρας ἢ τοῖς ἀποδεδοκιμασμένοις ἄρχειν λαχοῦσιν ἢ τοῖς ὀφείλουσι τῷ δημοσίῳ ἢ τοῖς καθάπαξ ἀτίμοις ἢ τοῖς πονηροτάτοις καὶ δοκοῦσι καὶ οὖσι· πάντα γὰρ ταῦθ' ὑπάρχει τούτῳ καὶ πρόσεστι τοῖς οἷος οὗτός ἐστι τὴν φύσιν. Ἐγὼ γάρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, νομίζω μὲν αὐτὸν καὶ ἐφ' οἷς νυνὶ ποιεῖ δικαίως ἂν ἀποθανεῖν, πολὺ μέντοι μᾶλλον ἢ οὐδέν γ' ἧττον ἐφ' οἷς δῆλός ἐστι ποιήσων εἰ τὴν παρ' ὑμῶν ἐξουσίαν λήψεται καὶ καιρὸν (ὃ μὴ γένοιτο). 31 Ὃ καὶ θαυμαστόν ἐστιν, εἴ τις ὑμῶν ἀγνοεῖ ὅτι ἐπὶ μὲν καλὸν ἢ χρηστὸν ἢ τῆς πόλεως ἄξιον πρᾶγμ' οὐδὲν οὗτός ἐστι χρήσιμος (μὴ γάρ, ὦ Ζεῦ καὶ θεοί, τοσαύτη σπάνις ἀνδρῶν γένοιτο τῇ πόλει ὥστε παρ' Ἀριστογείτονος τῶν καλῶν τι ποιήσασθαι)· ἐφ' ἃ δ' ἂν καὶ χρήσαιτό τις τοιούτῳ θηρίῳ, ἀπεύχεσθαι τοῖς θεοῖς μὴ γενέσθαι δεῖ. Εἰ δ' ἄρα συμβαίη, μεῖζόν ἐστιν εὐτύχημα τῇ πόλει ἀπορῆσαι τοὺς βουλομένους ἐξαμαρτεῖν δι' οὗ τοῦτο ποιήσουσιν ἢ τοῦτον ἀφειμένον αὐτοῖς ἕτοιμον ὑπάρξαι. 32 Τί γὰρ οὗτος ὀκνήσειεν ἄν, ὦ ἄνδρες

28 10 σιδηρᾷ S : σιδηρᾷ δεδεμένος YPY σιδηραῖς δεδεμένος A || 29 4 τινὸς SPY : τι FA || 7 ποιήσαιτε codd. : -σετε S²A || 30 7-8 τοῖς οἷος FY² : τοῖς οἷόσπερ A οἷος SPY¹ || 9 νυνὶ codd. : νῦν AF.

inexpiable ou terrible pourrait hésiter cet homme, un individu impur, rempli de haine héréditaire contre la démocratie ? Qui, plus que lui, pourrait (que cela n'arrive pas !) bouleverser l'État s'il en avait la liberté ? Ne voyez-vous pas que, pour guider son naturel et sa politique, il n'a ni raisonnement ni scrupule, mais le désespoir ; bien plutôt, que toute sa politique n'est que désespoir ? Or c'est là le pire mal pour qui en est atteint, mais un mal redoutable et terrible pour tous, un mal intolérable pour un État. Car le désespéré renonce à la fois à lui-même et à un salut raisonné ; et, s'il lui arrive d'être sauvé, c'est contre toute attente et contre toute logique. 33 Quel homme sensé lierait donc à ce désespoir soit lui-même, soit les intérêts de la patrie ? Qui ne le fuirait pas autant qu'il est possible, n'écarterait pas qui en est atteint, pour ne jamais y tomber même malgré soi ? Ce n'est pas pour le désespoir, Athéniens, qu'un associé doit être cherché par ceux qui veillent aux intérêts de la patrie, mais pour la réflexion, les saines pensées et une grande prévoyance. C'est là en effet ce qui conduit tous les hommes au bonheur ; l'autre les conduit où cet individu doit aboutir. 34 Examinez la question, non pas d'après mon discours, mais en regardant les coutumes de tous les hommes. Il y a, dans toutes les cités, des autels et des temples pour tous les dieux, et, parmi eux, pour Athèna Prévoyante[1], regardée comme une déesse bonne et grande : près d'Apollon, à Delphes, elle a un temple très beau et très grand à l'entrée même du sanctuaire, près d'Apollon qui, comme dieu et comme devin, sait ce qui est le meilleur. Il n'y en a pas pour le désespoir ou pour l'impudence. 35 Tous les hommes ont des autels pour la justice, la légalité, l'honneur, les uns, les plus beaux et les plus saints, dans l'âme même et la nature de chacun, les

1. A Delphes, Athèna était révérée sous le nom de *Pronaia*, son sanctuaire précédant celui d'Apollon (sur la route de terre cf. Daux, Charbonneaux, Demangel, *Le sanct. d'A. Pronaia*, 1923-26) ; mais le jeu de mots qui l'avait transformée en *Pronoia* (Providence ou Prévoyante) était admis depuis longtemps (cf. Eschine, *Ctés.* 108 et suiv.).

Ἀθηναῖοι, τῶν ἀνηκέστων ἢ δεινῶν, ἄνθρωπος μιαρὸς καὶ πατρικῆς ἔχθρας πρὸς τὸν δῆμον ἀνάμεστος; Τίς δ' ἂν ἄλλος μᾶλλον (ὃ μὴ γένοιτο) ἀνατρέψειεν τὴν πόλιν εἰ λάβοιτ' ἐξουσίας; Οὐχ ὁρᾶθ' ὅτι τῆς φύσεως αὐτοῦ καὶ πολιτείας οὐ λογισμὸς οὐδ' αἰδὼς οὐδεμία, ἀλλ' ἀπόνοι' ἡγεῖται, μᾶλλον δ' ὅλον ἔστ' ἀπόνοι' ἡ τούτου πολιτεία; Ἣ μέγιστον μέν ἐστιν αὐτῷ τῷ ἔχοντι κακόν, | δεινὸν δὲ καὶ χαλεπὸν πᾶσι, πόλει δ' οὐκ ἀνεκτόν. Ὁ γὰρ ἀπονενοημένος ἅπας ἑαυτὸν μὲν προεῖται καὶ τὴν ἐκ λογισμοῦ σωτηρίαν, ἐκ δὲ τοῦ παραδόξου καὶ παραλόγου, ἐὰν ἄρα σωθῇ, σῴζεται. 33 Τίς ἂν οὖν εὖ φρονῶν αὑτὸν ἂν ἢ τὰ τῇ πατρίδι συμφέροντα ταύτῃ συνάψειεν; Τίς οὐκ ἂν εἰς ὅσον δυνατὸν φεύγοι καὶ τὸν ἔχοντα ταύτην ἐκποδὼν ποιήσαιτο, ἵνα μηδ' ἄκων αὐτῇ ποτε περιπέσῃ; Οὐκ ἀπονοίας, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοὺς ὑπὲρ πατρίδος βουλευομένους δεῖ ζητεῖν ὅτῳ κοινωνήσουσιν, ἀλλὰ νοῦ καὶ φρενῶν ἀγαθῶν καὶ προνοίας πολλῆς. Ταῦτα μὲν γὰρ εἰς εὐδαιμονίαν ἄγει πάντας ἀνθρώπους, ἐκείνη δ' οἷ τοῦτον ἀπελθεῖν δεῖ. 34 Θεωρεῖτε δὲ μὴ πρὸς τὸν ἐμὸν λόγον, ἀλλ' εἰς ἅπαντα τὰ τῶν ἀνθρώπων ἔθη βλέποντες. Εἰσὶ ταῖς πόλεσι πάσαις βωμοὶ καὶ νεῴ πάντων τῶν θεῶν, ἐν δὲ τούτοις καὶ Προνοίας Ἀθηνᾶς ὡς ἀγαθῆς καὶ μεγάλης θεοῦ, καὶ παρὰ τῷ Ἀπόλλωνι ἐν Δελφοῖς κάλλιστος καὶ μέγιστος νεὼς εὐθὺς εἰσιόντι εἰς τὸ ἱερόν, ὃς ὢν θεὸς καὶ μάντις οἶδε τὸ βέλτιστον· ἀλλ' οὐκ ἀπονοίας οὐδ' ἀναιδείας. 35 Καὶ δίκης γε καὶ εὐνομίας καὶ αἰδοῦς εἰσι πᾶσιν ἀνθρώποις βωμοί, οἱ μὲν κάλλιστοι καὶ ἁγιώτατοι ἐν αὐτῇ τῇ ψυχῇ ἑκάστου καὶ

32 2 Ἀθηναῖοι codd. : Ἀθηναῖοι, ποιῆσαι S γρ || 4 μᾶλλον codd. : om. A || ἀνατρέψειεν codd. : ἀνα- πᾶσαν A || 6 πολιτείας SY^1 : τῆς πολ- AFY^2 || 9 πᾶσι AFY γρ : καὶ πᾶσι SPY^1 || πόλει codd. : τῇ π- AP^2 || 10 προεῖται codd. : προσίεται A || 33 2 ταύτῃ συνάψειεν SY^1 : τούτῳ ἐπιτρέψειεν (-ψειν AF) S γρ AFPY^2 || 3 φεύγοι S : φύγοι AFOY || ταύτην F : αὐτὴν SAPY || 4 αὐτῇ SAPY^1 : αὐτῷ FY^2 || 8 ἐκείνη codd. : ἐκεῖνα S γρ AY^2 || 34 6 οἶδε SO : κατ' ἀμφότερα οἶδεν S γρ AFPY mg.

autres dressés publiquement pour que tout le monde les honore. Ils n'en ont pas pour l'absence de vergogne, pour l'action des sycophantes, pour le parjure, pour l'ingratitude, toutes qualités de cet individu.

36 Certes je sais qu'il va éviter la méthode normale et juste de défense et qu'il tournera en cercle hors des faits, injuriant, calomniant, promettant de traduire en justice, d'amener et de livrer aux tribunaux. Tout cela, si vous écoutez en suivant la logique, est inacceptable de sa part. En effet y a-t-il quelque chose qui n'ait pas été réfuté bien souvent sur tous les points ? Je laisserai de côté le reste ; 37 mais, Aristogiton, tu m'as intenté sept procès publics, en te mettant à la solde de ceux qui alors agissaient pour Philippe ; deux fois tu m'as accusé lors de mes redditions de comptes. D'ailleurs, n'étant qu'un homme, je m'incline devant Adrasteia[1] et j'ai une vive reconnaissance pour les dieux et pour vous tous Athéniens, qui m'avez sauvé. Mais jamais on n'a vu la moindre vérité dans tes paroles ; toujours tu as été convaincu d'agir en sycophante. Si donc les juges que voici enlèvent toute autorité aux lois et t'acquittent aujourd'hui, maintenant tu vas me convaincre de faute ? A quel propos ? Examinez un peu. 38 Voilà deux ans que cet individu usurpe le droit de parler ; il n'y est pas autorisé, mais il parle malgré tout. Et alors, pendant ce temps-là, c'est le malheureux Phokidès et le forgeron du Pirée et le corroyeur et tous les autres qu'il a accusés devant vous, qu'il a vus coupable envers l'État ; mais moi, il ne me voyait pas, moi, l'orateur avec qui il était en guerre, ni Lycurgue, ni les autres, sur lesquels il va parler abondamment dans un instant ! Eh bien ! à deux points de vue il mérite la mort, d'une part si, pouvant montrer un délit dont nous étions coupables, il nous laissait tranquilles pour marcher contre de simples particuliers, d'autre part si, ne le pouvant pas, il va parler de cela pour vous égarer et vous abuser. 39 D'ailleurs, si par hasard il existe dans

1. Surnom de Némésis, cf. Eschyle, *Prom.* 936 ; Platon, *Rép.* 451 A.

τῇ φύσει, οἱ δὲ καὶ κοινῇ τοῖς πᾶσι τιμᾶν ἱδρυμένοι· ἀλλ' οὐκ ἀναισχυντίας οὐδὲ συκοφαντίας οὐδ' ἐπιορκίας οὐδ' ἀχαριστίας, ἃ πάντα τούτῳ πρόσεστιν.

36 Οἶδα τοίνυν ὅτι τὴν μὲν ὀρθὴν καὶ δικαίαν ὁδὸν τῆς ἀπολογίας οὗτος φεύξεται, ἔξωθεν δὲ κύκλῳ περίεισιν λοιδορούμενος καὶ διαβάλλων | καὶ ὑπισχνούμενος κρινεῖν, εἰσάξειν, παραδώσειν. Ἔστιν δὲ πάντ' αὐτῷ ταῦτα, ἐάνπερ ὑμεῖς ὀρθῶς ἀκούητε, ἀδόκιμα. Τί γὰρ οὐκ ἐξελήλεγκται τούτων ἐπὶ πάντων πολλάκις; Καὶ τὰ μὲν ἄλλ' ἐάσω· 37 ἀλλ', Ἀριστογεῖτον, ἑπτὰ γραφὰς κέκρικάς με τοῖς ὑπὲρ Φιλίππου τότε πράττουσιν σεαυτὸν μισθώσας, καὶ εὐθύνας διδόντος δὶς κατηγόρησας· καὶ Ἀδράστειαν μὲν ἄνθρωπος ὢν προσκυνῶ καὶ ἔχω τοῖς θεοῖς καὶ πᾶσιν ὑμῖν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς σώσασί με πολλὴν χάριν· οὐδεπώποτε δ' οὐδὲν ἀληθὲς λέγων ἐφάνης, ἀλλ' ἀεὶ συκοφαντῶν ἠλέγχου. Ἐὰν οὖν ἀκύρους τοὺς νόμους οὗτοι ποιήσαντες ἀφῶσί σε τήμερον, νῦν μ' ἐξελέγξεις; Περὶ τοῦ; Σκοπεῖτε γὰρ οὑτωσί. 38 Δύ' ἔτη βιάζεται λέγειν οὗτος οὐκ ἐξὸν αὐτῷ, ἀλλὰ λέγει γ' ὅμως. Ἔπειτ' ἐν τούτοις τὸν μὲν ταλαίπωρον Φωκίδην καὶ τὸν χαλκοτύπον τὸν ἐκ Πειραιῶς καὶ τὸν σκυλόδεψον καὶ ὅσων ἄλλων κατηγόρηκε παρ' ὑμῖν, εἶδ' ἀδικοῦντας τὴν πόλιν, ἐμὲ δ' οὐχ ἑώρα τὸν ῥήτορ' ᾧ ἐπολέμει, οὐδὲ τὸν Λυκοῦργον οὐδὲ τοὺς ἄλλους, περὶ ὧν αὐτίκα δὴ τὰ πόλλ' ἐρεῖ; Καὶ μὴν κατ' ἀμφότερ' ἄξιός ἐστ' ἀπολωλέναι, τοῦτο μὲν εἴ τι καθ' ἡμῶν ἔχων ἀδίκημα δεικνύναι ἡμᾶς μὲν ἀφίει, ἐπὶ δὲ τοὺς ἰδιώτας ἐπορεύετο, τοῦτο δ' εἰ μηδὲν ἔχων ἕνεκα τοῦ παρακρούσασθαι καὶ φενακίσαι ὑμᾶς ταῦτ' ἐρεῖ. 39 Εἰ

35 4 κοινῇ S : κοινοὶ AF νόμῳ κοινοὶ καὶ S γρ F γρ Y || 36 4 παραδώσειν SAY¹ : παραδώσειν τὰ τοιαῦτα δὴ S γρ FY² mg. || 5 ἀκούητε SA : ἀκούσητε FPY || 5-6 ἐξελήλεγκται codd. : εξελήλεκται S || 37 4 ὢν S : ὢν ἐγὼ A ὢν ἔγωγε FPY || 6 οὐδεπώποτε δὲ S : σὺ δὲ πώποτε δ' F σὺ δὲ πώποτε OY σὺ δ' οὐδεπώποτε AP² σὺ δ' οὐ πώποτε S γρ P¹ || 8-9 περὶ τοῦ; codd. : περὶ τούτων S corr. F γρ Y γρ om. A || 38 9 ἀδίκημα codd. : om. A || ἀφίει A : ἠφίει SFPY.

notre cité un homme capable de chercher à tout prix quelqu'un pour traduire un autre devant les tribunaux sans s'inquiéter de savoir si c'est avec justice ou injustement, il ne pourra trouver personne de moins utilisable pour lui que cet individu. Pourquoi ? Parce que celui qui veut accuser les autres et traduire tout le monde en justice, doit être personnellement irréprochable afin d'éviter que ses vices ne fassent acquitter les accusés. Or, personne, dans notre cité, n'est, plus que cet individu, infecté de plus graves crimes. **40** Qu'est-il donc ? « Mais, par Zeus, disent certains, un chien du peuple[1]. » Quelle espèce de chien ? Celui qui est capable de ne pas mordre ceux qu'il accuse d'être des loups et de dévorer pour sa part les moutons qu'il prétend garder. En effet à quel orateur cet individu a-t-il fait autant de mal qu'aux particuliers contre lesquels il a rédigé des décrets qui l'ont fait condamner ? Quel orateur a-t-il traduit en justice depuis qu'il s'est remis maintenant à parler ? Aucun, mais beaucoup de simples particuliers. Mais les chiens qui touchent aux moutons, on doit les abattre, dit-on, en sorte qu'il ne saurait être trop tôt abattu. **41** Athéniens, il n'est utile pour rien de ce qu'il prétend faire, mais il a jeté ses vues sur une occupation répugnante et impudente. Il lance des injures dans les assemblées, tête baissée il se heurte à tout le monde ; et vous ayant de la sorte égarés tous ensemble là-bas, une fois descendu de la tribune, il s'en venge encore sur chacun de vous individuellement, en faisant le sycophante, en réclamant, en percevant de l'argent, non pas, par Zeus, sur les orateurs, non (car ceux-ci savent le doucher[2] à son tour), mais sur les simples particuliers et les gens inexpérimentés ; ceux qu'il a frappés le savent bien.

42 Mais, par Zeus, tout en avouant qu'il en est ainsi,

1. Métaphore traditionnelle dans la vie politique ; cf. Aristoph., *Cav.* 1023 et toute l'allégorie dans le procès des *Guêpes* 835-994 ; Théophraste, *Car.* 29, 4 (où l'*ami de la canaille*, φιλοπόνηρος, donne un argument semblable à celui qui est indiqué ici).

2. Cf. une épigramme attribuée à Alcibiade répondant aux *Baptes* d'Eupolis (schol. Ael. Arist. III, p. 444 Dindorf).

τοίνυν ἄρα καὶ τοιοῦτός τίς ἐστιν ἄνθρωπος ἐν τῇ πόλει οἷος ἐκ παντὸς τρόπου τὸν κρινοῦντά τινα [καὶ συκοφαντήσοντα] ζητεῖν, | εἰ δὲ δικαίως ἢ ἀδίκως μηδὲν φροντίζειν, οὐδέν' ἂν ἧττον εὕροι χρήσιμον ὄντ' ἢ τοῦτον ἑαυτῷ. Διὰ τί; Ὅτι τὸν κατηγορήσοντα τῶν ἄλλων καὶ πάντας κρινοῦντα αὐτὸν ἀνεξέλεγκτον ὑπάρχειν δεῖ, ἵνα μὴ διὰ τὴν τούτου πονηρίαν ἀποφεύγωσιν ἐκεῖνοι. Τούτου δ' οὔτε πλειόνων οὔτε μειζόνων ἁμαρτημάτων οὐδεὶς μᾶλλόν ἐστι μεστὸς ἐν τῇ πόλει. 40 Τί οὖν οὗτός ἐστι; « Κύων νὴ Δία, φασί τινες, τοῦ δήμου. » Πόδαπος; Οἷος οὓς μὲν αἰτιᾶται λύκους εἶναι μὴ δάκνειν, ἃ δέ φησι φυλάττειν πρόβατ' αὐτὸς κατεσθίειν. Τίνα γὰρ τῶν ῥητόρων οὗτος εἴργασταί τι κακὸν τοσοῦτον ἡλίκον τοὺς ἰδιώτας, περὶ ὧν ψηφίσματα γράψας ἑάλω; Τίνα δ', ἐξ οὗ νῦν πάλιν λέγει, κέκρικεν ῥήτορα; Οὐδ' ἕνα, ἀλλ' ἰδιώτας πολλούς. Ἀλλὰ μὴν τοὺς γευομένους κύνας τῶν προβάτων κατακόπτειν φασὶ δεῖν, ὥστ' οὐκ ἂν φθάνοι κατακοπτόμενος. 41 Οὐδέν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, χρήσιμός ἐστιν ὧν φησιν, ἀλλ' οὗτος πρᾶγμ' ἑόρακεν μιαρὸν καὶ ἀναιδές. Λοιδορούμενος γὰρ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις καὶ προπετῶς ἅπασι προσκρούων, ὧν ἂν ἐκ τούτων ἀθρόους πάντας ὑμᾶς ἐκεῖ παρακρούσηται, τούτων καταβὰς καθ' ἕν' ὑμῶν παρ' ἑκάστου δίκην λαμβάνει, συκοφαντῶν, αἰτῶν, εἰσπράττων ἀργύριον, οὐχὶ μὰ Δία τοὺς λέγοντας, ·οὗ (οὗτοι μὲν γὰρ ἐπίστανται τούτῳ διαβαπτίζεσθαι), ἀλλὰ τοὺς ἰδιώτας· καὶ τοὺς ἀπείρους· ἴσασι δ' οἱ πεπληγμένοι.

42 Ἀλλὰ νὴ Δία ταῦτα μὲν οὕτως ἔχειν ὁμολογήσετε,

39 3 τινα SPY[1] : τινας FAY[2] || 3-4 καὶ συκοφαντήσοντα del. Herwerden || 8 ἀποφεύγωσιν codd. : ἀποφύγωσιν S[1] διαφεύγωσιν F || 40 1 τί codd. : τίς AU || 5 ἡλίκον codd. : ὅσον A ἡλίκον ὅσον Y || τοὺς ἰδιώτας SPY : τοὺς ἰδιώτας οὓς (τούτους οὓς S γρ) συκοφαντῶν περιέρχεται S γρ AFO || 6 ψηφίσματα SPY : τὰ ψηφ- A ψήφισμα S γρ FOY γρ || γράψας ἑάλω SAPY : γράφων ἑάλωκεν FO || 41 1 οὐδὲν codd. : οὐδὲν γὰρ Y mg. οὐδὲ γὰρ F || 7 οὗ FA : om. SPY || 8 διαβαπτίζεσθαι codd. : συνδιαβ- S corr. A.

vous prétendez le tenir pour un homme utile à l'État, en sorte qu'il faudrait fermer les yeux sur tout cela et le sauver. Mais, Athéniens, ce dont les faits vous ont donné l'expérience, n'allez jamais l'examiner avec le raisonnement. Cet individu ne s'est pas présenté devant vous pendant cinq ans, temps pour lequel il s'était condamné lui-même au silence. Qui, pendant cette période, a regretté sa disparition? Qu'a-t-on vu, dans les affaires de l'État, que son absence ait mis en défaut? Qu'est-ce qui s'est amélioré depuis qu'il parle maintenant? Bien au contraire, à ce qu'il me semble, pendant le temps où il ne paraissait pas devant vous, l'État a pu se reposer des maux que cet individu causait à tous; mais depuis qu'il parle à nouveau en public, la cité est en état de siège, parce qu'à chaque occasion, dans toutes les assemblées, cet individu tient des discours séditieux et subversifs.

43 Je veux encore toucher à un argument risqué et m'adresser aux gens qui, en raison de ces actes, aiment Aristogiton. Le jugement qu'on doit porter sur eux, pensez-y pour votre part; quant à moi, je n'en dirai rien, sinon qu'ils ne font pas preuve de sagesse en se livrant à cet individu. En tout cas, j'admets que, parmi vous qui êtes maintenant au tribunal, il n'y a personne de cette espèce; car il est juste, Athéniens, et beau et utile que ce soit là mon langage et ma pensée à votre sujet. 44 Parmi les autres citoyens, pour faire porter le reproche sur le plus petit nombre possible, j'admets que seul son disciple, ou, si vous voulez, son maître, Philocratès d'Éleusis, est de cette espèce. Non que je pense qu'il n'y en ait pas plus (plût au ciel que personne d'autre n'ait à se féliciter d'Aristogiton!), mais ce que je regarde comme une honte, ce que j'hésite à dire de vous, je n'ai pas le droit non plus d'en accuser en corps les autres citoyens. Et puis la valeur de mon argument sera la même, même s'il ne s'adresse qu'à un seul individu. 45 En tout cas, je m'abstiendrai d'examiner minutieusement quelle doit être la nature d'un homme qui se félicite d'Aristogiton, cela pour ne pas être forcé de faire longuement bien des reproches

χρήσιμον δ' ἄνθρωπον τῇ πόλει κρίνειν, ὥστε πάντα ταῦτα παριδόντας δεῖν αὐτὸν σῴζειν. | Ἀλλ' ὧν ἔργῳ πεῖραν εἰλήφατ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μηδέποτ' ἐκ λόγου ταῦτα σκοπεῖσθε. Οὗτος ὑμῖν οὐχὶ προσῆλθε πέντ' ἐτῶν, ὧν ἐτίμησεν μὴ λέγειν αὐτῷ. Τίς οὖν ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ τοῦτον ἐπόθησεν ; Τί τῶν τῆς πόλεως ἐλλειφθὲν διὰ τὴν ἀπουσίαν εἶδε τὴν τούτου ; Τί δέ, ἀφ' οὗ νῦν λέγει, βέλτιον γεγονός ; Ἐμοὶ μὲν γὰρ δοκεῖ τοὐναντίον, ὃν μὲν οὐ προσῄει χρόνον ὑμῖν, ἀναπαύσασθαι τῶν κακῶν ἡ πόλις ὧν ἅπασιν οὗτος παρεῖχεν, ἀφ' οὗ δὲ πάλιν δημηγορεῖ, πολιορκεῖσθαι, λόγους στασιώδεις καὶ ταραχώδεις ἐν ἁπάσαις ἀεὶ ταῖς ἐκκλησίαις λέγοντος τούτου.

43 Βούλομαι τοίνυν καὶ παρακινδυνευτικοῦ τινος ἅψασθαι λόγου καὶ διαλεχθῆναι τοῖς διὰ ταῦτα φιλοῦσιν αὐτόν· οὓς ὁποίους μέν τινας χρὴ νομίζειν αὐτοὶ σκοπεῖσθε, ἐγὼ δ' οὐδὲν ἂν εἴποιμι, πλὴν ὅτι γ' οὐ σωφρονοῦσι προσνέμοντες αὑτοὺς τούτῳ. Τῶν μὲν οὖν ἐν τῷ δικαστηρίῳ νῦν ὄντων ὑμῶν οὐδέν' εἶναι τοιοῦτον τίθεμαι· καὶ γὰρ δίκαιον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ καλὸν καὶ συμφέρον οὕτω καὶ λέγειν ἐμὲ καὶ φρονεῖν περὶ ὑμῶν. 44 Ἐκ δὲ τῶν ἄλλων πολιτῶν, ἵν' ὡς εἰς ἐλαχίστους τὴν βλασφημίαν ἀγάγω, τὸν μαθητήν, εἰ δὲ βούλεσθε, τὸν διδάσκαλον αὐτοῦ, Φιλοκράτην τὸν Ἐλευσίνιον, μόνον εἶναι τοιοῦτον τίθεμαι, οὐχ ὡς οὐχὶ πλειόνων ὄντων (ὤφελε γὰρ μηδεὶς ἄλλος Ἀριστογείτονι χαίρειν), ἀλλ' ὃ καθ' ὑμῶν ὡς ὄνειδος ὀκνῶ λέγειν, οὐδὲ τῶν ἄλλων πολιτῶν δίκαιός εἰμι δημοσίᾳ κατηγορεῖν· εἶτα καὶ ταὐτὸ ποιήσει καὶ πρὸς ἕνα ῥηθεὶς ὁ λόγος. 45 Τὸ μὲν οὖν ἐξετάζειν ἀκριβῶς οἷον ἀνάγκη τὴν φύσιν εἶναι τὸν Ἀριστογείτονι χαίροντα ἐάσω, ἵνα μὴ πολλὰ καὶ βλάσφημ' ἀναγκάζωμαι λέγειν καὶ διεξιέναι·

42 6 ἐτίμησεν... αὐτῷ Weil : ἐτιμήθη... αὐτῷ codd. || 43 3 νομίζειν AF : νομίζειν εἶναι SYP || 44 3 ἀγάγω codd. : ἀναγάγω A || 7 οὐδὲ codd. : οὐδ' ἐπὶ AF || 45 1 ἀνάγκη codd. : ἀνάγκῃ A || 2 εἶναι codd. : εἶναι δεῖ A || 3 λέγειν καὶ codd. : om. F.

violents. Mais voici ce que je dis. Si Aristogiton est un franc scélérat, un brutal, un sycophante, tel qu'il s'engage à l'être, je t'accorde, je te concède, Philocratès [1], à toi qui lui ressembles, le droit de chercher à sauver ton semblable. Car si tous les autres ont le sentiment du devoir et observent les lois, rien, à mon avis, ne pourra résulter de cela. 46 Mais s'il vend sa scélératesse, s'il la revend et la détaille, s'il ne lui a manqué que des balances et des poids pour trafiquer de tous ses actes, pourquoi donc, sot, aiguises-tu cet individu ? Évidemment un cuisinier ne tire nul profit d'un couteau qui ne coupe pas ; ni non plus l'homme qui veut causer à tout le monde des ennuis et du mal, ne peut se servir d'un sycophante qui ira trafiquer de cela. 47 Eh bien ! que ce soit le caractère de cet individu, tu le sais ; je vais pourtant te le dire. L'accusation de haute trahison contre Hégémon, tu te souviens comme il s'y est vendu ; les plaintes déposées contre Démade, tu sais comment il les a abandonnées. Le marchand d'huile Agathon (c'était il y a quelques jours)... il poussait des cris, des hurlements, des iou ! iou ! [2], s'agitait en tous sens dans les assemblées, disant qu'il fallait le mettre à la torture ; il a reçu je ne sais quelle somme, il était présent quand l'autre a été acquitté, il est resté muet. L'accusation de haute trahison qu'il avait suscitée contre Démoclès, de quel côté l'a-t-il faite tourner ? Il y a mille autres actes que je dois tous rappeler, et dont toi, je le sais bien, tu as même les textes, puisque tu spéculais avec lui. 48 Qu'est-il donc, scélérat ou honnête, celui qui veut sauver un tel homme ? Ou quel est son but ? De nature et de naissance, il est traître à ses semblables, ennemi des honnêtes gens. A moins qu'on ne se figure que l'État doit conserver, comme un cultivateur, de la graine et de la racine de sycophante et de scélérat. Cela n'est pas beau, Athéniens, et je crois, par les dieux, que c'est même impie. Je ne suppose pas non plus que vos ancêtres vous aient construit ces tribunaux pour que vous y fassiez bouturer des

1. Sur ce personnage et sur Hégémon (47), cf. *Cour.* 249 et 285.
2. Cf. *Amb.* 209.

ἀλλ' ἐκεῖνο λέγω. | Εἰ πονηρός ἐστιν Ἀριστογείτων ἁπλῶς καὶ πικρὸς καὶ συκοφάντης καὶ τοιοῦτος οἷος ὑπισχνεῖται, δίδωμι, συγχωρῶ, Φιλόκρατες, σοὶ τῷ τοιούτῳ τὸν ὅμοιον σῴζειν· τῶν γὰρ ἄλλων ἁπάντων καὶ φρονούντων ἃ δεῖ καὶ φυλαττόντων τοὺς νόμους, οὐδὲν ἂν παρὰ τοῦτ' οἶμαι γενέσθαι. 46 Εἰ δὲ κάπηλός ἐστι πονηρίας καὶ παλιγκάπηλος καὶ μεταβολεύς, καὶ μόνον οὐ ζυγὰ καὶ στάθμ' ἔχων πάνθ' ὅσα πώποτ' ἔπραξεν ἐπώλει, τί τοῦτον, ὦ μάται', ἀκονᾷς; Οὔτε γὰρ μαγείρῳ μαχαίρας οὐδὲν ὄφελος δήπουθεν ἥτις μὴ τέμνει, οὔτε τῷ βουλομένῳ δι' αὐτοῦ πᾶσι πράγματα καὶ κακὰ γίγνεσθαι ὁ ταῦτ' ἀποδωσόμενος συκοφάντης οὐδέν ἐστι χρήσιμος. 47 Ἀλλὰ μὴν ὅτι τοιοῦτος οὗτός ἐστιν εἰδότι σοι φράσω. Τὴν καθ' Ἡγήμονος εἰσαγγελίαν μέμνησαι ὡς ἀπέδοτο· τὰς κατὰ Δημάδου γραφὰς οἶσθ' ὡς ἐξέλειπεν. Τὸν ἐλαιοπώλην Ἀγάθωνα (ταυτὶ γὰρ τὰ πρώην) βοῶν καὶ κεκραγὼς καὶ ἰοὺ ἰού, πάντ' ἄνω τε καὶ κάτω ποιῶν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ὡς δέον στρεβλοῦν, λαβὼν ὁτιδήποτε, παρὼν ὅτ' ἀφίετο, ἄφωνος ἐγένετο. Τὴν κατὰ Δημοκλέους εἰσαγγελίαν ἀνασείσας ποῖ ἔτρεψεν; Ἄλλα μυρία, ὧν ἐμοὶ μὲν ἔργον ἁπάντων ἐστὶν μνησθῆναι, σὺ δ' εὖ οἶδ' ὅτι καὶ τὰ ἀντίγραφ' αὐτῶν ἔχεις ἐργολαβῶν αὐτῷ. 48 Τίς οὖν ὁ τὸν τοιοῦτον σώσων ἢ πονηρὸς ἢ χρηστός; Ἢ διὰ τί; Τῶν μὲν γὰρ ὁμοίων προδότης, τῶν χρηστῶν ἐχθρὸς ἐκ φύσεως καὶ γένους· πλὴν συκοφάντου τις καὶ πονηροῦ σπέρμα καὶ ῥίζαν, ὡσπερανεὶ γεωργός, οἴεται δεῖν ὑπάρχειν τῇ πόλει. | Τοῦτο δ' οὐ καλόν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, νομίζω δὲ μὰ τοὺς θεοὺς οὐδ' ὅσιον· οὐδὲ γὰρ τοὺς προγόνους ὑπολαμβάνω τὰ δικαστήρια ταῦθ' ὑμῖν οἰκοδομῆσαι ἵνα τοὺς τοιούτους ἐν αὐτοῖς

45 7 φρονούντων S mg. AF[1] : ποιούντων (vel πονούντων S[1]) SPY || 47 4 ἐξέλειπεν SA : -λιπεν cett. || 7 ἀφίετο codd. : ηφιετο *Pap.*[1] || 9 ἁπάντων ἐστὶν SPY : ἁπάντων cett. || 10 εὖ codd. : om. AF || ἔχεις codd. : εξεις *Pap.*[1] || 48 3 γένους SFPY : γένους ἐστὶν A || 4 ὡσπερανεὶ codd. : ὥσπερ F || 8 αὐτοῖς codd. : τούτοις S.

gens de cette espèce, mais pour que vous les réprimiez et les élaguiez[1] et pour que personne n'envie ni ne désire le vice.

49 Il y a des chances pour que la scélératesse soit chose difficile à réprimer. Lorsqu'Aristogiton est mis en jugement pour des crimes reconnus au lieu d'avoir été exécuté depuis longtemps, que doit-on faire ou dire ? Sa scélératesse est si grande qu'étant déjà l'objet d'une dénonciation, il ne cessait pas de crier, de faire le sycophante, de menacer, de dire des stratèges, à qui vous confiez les intérêts les plus importants, qu'il ne les aurait pas choisis pour inspecteurs des ordures. Ce n'est pas eux qu'il outrageait, non, 50 (car ils pouvaient, en lui donnant un peu d'argent, ne pas entendre ces paroles) ; c'est votre vote qu'il salissait en faisant parade de sa scélératesse. Il déchirait les magistrats désignés par le sort, il réclamait, touchait de l'argent ; quel mal ne faisait-il pas ? En tout dernier lieu, il a cherché à jeter tout le monde dans le désordre et la guerre civile en produisant des textes falsifiés. Pour tout dire, il est né pour le malheur de tous, et il montre par sa vie qu'il est bien tel. 51 Voyez en effet. Il y a en tout environ vingt mille[2] Athéniens. Chacun d'eux quand il circule sur l'agora, a du moins, par Héraclès, une occupation soit publique, soit privée. Mais cet individu ne fait rien, et il ne pourrait montrer à quelle affaire honnête ou belle il occupe son existence. Il ne consacre sa pensée à rien qui soit bon pour l'État ; il ne s'adonne ni à un métier, ni à l'agriculture, ni à aucun autre travail ; il ne s'associe à personne pour aucun acte d'humanité ou de solidarité. 52 Il traverse l'agora comme une vipère ou un scorpion[3], l'aiguillon dressé, bondissant de-ci de-là, regardant à qui il infligera un

1. La métaphore, empruntée à l'horticulture, oppose le marcottage (μοσχεύειν) à l'élagage (κολάζειν) ; les deux termes sont plusieurs fois chez Théophraste (*De causis plantarum*). La métaphore existe déjà, mais moins développée, chez Eschyle (*Eum.* 910-912).

2. Chiffre souvent donné, mais sans précision statistique, pour celui des citoyens athéniens ; cf. Aristoph., *Guêpes* 709 ; Platon, *Critias* 112 E (celui-ci pour une période mythique).

3. Cf. Eupolis, fr. 231 Kock ; Hypéride, *Contre Démade*, fr. 84.

μοσχεύητε, ἀλλὰ τοὐναντίον ἵν' ἀνείργητε καὶ κολάζητε καὶ μηδεὶς ζηλοῖ μηδ' ἐπιθυμῇ κακίας.

49 Δυσκατάπαυστον δέ τι κινδυνεύει πρᾶγμ' εἶναι πονηρία. Ὅπου γὰρ Ἀριστογείτων ἐπὶ τοῖς ὡμολογημένοις ἀδικήμασι κρίνεται καὶ οὐκ ἀπόλωλε πάλαι, τί χρὴ ποιεῖν ἢ λέγειν ; Ὃς εἰς τοῦθ' ἥκει πονηρίας ὥστ' ἐνδεδειγμένος ἤδη βοᾶν, συκοφαντῶν, ἀπειλῶν οὐκ ἐπαύετο, οἷς μὲν ὑμεῖς τὰ μέγιστ' ἐνεχειρίζετε στρατηγοῖς [ὅτι αὐτῷ ἀργύριον αἰτοῦντι οὐκ ἔδοσαν] οὐδὲ τῶν κωπρώνων ἂν ἐπιστάτας ἑλέσθαι φάσκων, οὐκ ἐκείνους ὑβρίζων, οὔ 50 (ἐκείνοις μὲν γὰρ ἐξῆν μικρὸν ἀργύριον δοῦσι τούτῳ μὴ ἀκούειν ταῦτα), ἀλλὰ τὴν ὑμετέραν χειροτονίαν προπηλακίζων καὶ τῆς αὑτοῦ πονηρίας ἐπίδειξιν ποιούμενος, τὰς δὲ κληρωτὰς ἀρχὰς σπαράττων, αἰτῶν, εἰσπράττων ἀργύριον, τί κακὸν οὐ παρέχων ; Τὰ τελευταῖα δὲ ταυτὶ πάντας εἰς ταραχὴν καὶ στάσιν ἐμβάλλειν ζητήσας, γράμματ' ἐκτιθεὶς ψευδῆ, ὅλως δ' ἐπὶ τῷ πάντων κακῷ πεφυκώς, καὶ πρόδηλος ὢν ὅτι τοιοῦτός ἐστι τῷ βίῳ. 51 Σκοπεῖτε γάρ. Εἰσὶν δμοῦ δισμύριοι πάντες Ἀθηναῖοι. Τούτων ἕκαστος ἕν γέ τι πράττων κατὰ τὴν ἀγορὰν περιέρχεται, ἤτοι νὴ τὸν Ἡρακλέα τῶν κοινῶν ἢ τῶν ἰδίων. Ἀλλ' οὐχ οὗτος οὐδέν, οὐδ' ἂν ἔχοι δεῖξαι πρὸς ὅτῳ τὸν βίον ἐστὶ τῶν μετρίων ἢ καλῶν. Οὐχὶ τῶν πολιτικῶν ἀγαθῶν ἐπ' οὐδενὶ τῇ ψυχῇ διατρίβει· | οὐ τέχνης, οὐ γεωργίας, οὐκ ἄλλης ἐργασίας οὐδεμιᾶς ἐπιμελεῖται· οὐ φιλανθρωπίας, οὐχ ὁμιλίας οὐδεμιᾶς οὐδενὶ κοινωνεῖ· 52 ἀλλὰ πορεύεται διὰ τῆς ἀγορᾶς, ὥσπερ ἔχις ἢ σκορπίος ἠρκὼς τὸ κέντρον, ᾄττων δεῦρο κἀκεῖσε, σκοπῶν τίνι συμφορὰν ἢ βλασφημίαν

49 6 ἐνεχειρίζετε FOPY : -ζεται S ἐγχειρίζετε AF || 6-7 ὅτι... ἔδοσαν secl. Weil || 8 οὗ codd. : om. A || 50 5 αἰτῶν codd. : om. A || 6 κακὸν codd. : κακῶν F || 7 ἐμβάλλειν SOPY : -βαλεῖν AFY mg || 51 5 οὐδ' ἂν codd. : om. S || 7 τῇ ψυχῇ codd. : τὴν ψυχὴν AFOY mg. || 52 2 ἔχις codd. : ὄφις FA Minucianus *Rh. gr.* IX, 604 Harpocr. s. v. Ἀργᾶς || 3 δεῦρο codd. : τῇδε Minuciani cod. A.

malheur, une calomnie ou un coup, qui il épouvantera pour se faire verser de l'argent. Il ne fréquente dans la ville absolument aucune de ces boutiques de barbiers, ou de parfumeurs[1], ou aucun autre lieu de travail. Implacable, sans domicile, insociable, il ne connaît ni la reconnaissance, ni l'amitié, ni rien de ce que connaît un honnête homme. S'il circule, c'est accompagné de ce qui, d'après les peintures, escorte les impies chez Hadès, accompagné de la malédiction, de la calomnie, de la jalousie, de la révolte, de l'injure. **53** Et alors cet homme qui, vraisemblablement, n'obtiendra même pas l'indulgence des dieux de l'Hadès et sera précipité parmi les impies en raison de sa vie scélérate, vous, quand vous l'avez sous la main, coupable, non seulement vous ne le châtierez pas, mais vous l'acquitterez en lui accordant des récompenses plus grandes qu'à vos bienfaiteurs ! A qui jamais avez-vous permis, s'il est débiteur du trésor public, de ne pas payer sa dette et d'avoir les mêmes droits que les autres ? A personne. Donc n'accordez pas cela maintenant à cet individu ; châtiez-le et faites de lui un exemple pour les autres.

54 Le reste aussi, Athéniens, mérite d'être connu. Ce que vous avez entendu dire il y a un instant par Lycurgue était scandaleux, ou plutôt ne pouvait être surpassé ; le reste peut rivaliser avec cela, et on trouvera que c'est la même nature. Outre qu'il est parti d'Érétrie en abandonnant son père en prison[2], comme vous l'avez entendu dire par Phaidros, quand celui-là mourut, cet impie, cet être impur ne l'ensevelit pas et, non content de ne pas rembourser à ceux qui l'avaient fait le prix des obsèques, il leur a encore intenté un procès. **55** Outre qu'il ne s'est pas abstenu de porter la main sur sa mère, comme vous venez de l'entendre dire par les témoins, sa propre sœur, non à la vérité du même

1. Lieux ordinaires de réunion des oisifs athéniens ; cf. *C. Phormion*, 13 ; Lysias, *C. Pancléon* 3, *Pour l'Inv.* 20.

2. Le père d'Aristogiton, Kydimachos, aurait (selon Dinarque, *Contre Aristog.* 8) quitté Athènes pour échapper à une condamnation à mort (cf. aussi *infra* 77).

ἢ κακόν τι προστριψάμενος καὶ καταστήσας εἰς φόβον ἀργύριον εἰσπράξεται. Οὐδὲ προσφοιτᾷ πρός τι τούτων τῶν ἐν τῇ πόλει κουρείων ἢ μυροπωλίων ἢ τῶν ἄλλων ἐργαστηρίων οὐδὲ πρὸς ἕν· ἀλλ' ἄσπειστος, ἀνίδρυτος, ἄμεικτος, οὐ χάριν, οὐ φιλίαν, οὐκ ἄλλ' οὐδὲν ὧν ἄνθρωπος μέτριος γιγνώσκων· μεθ' ὧν δ' οἱ ζωγράφοι τοὺς ἀσεβεῖς ἐν Ἅιδου γράφουσιν, μετὰ τούτων, μετ' ἀρᾶς καὶ βλασφημίας καὶ φθόνου καὶ στάσεως καὶ νείκους περιέρχεται. 53 Εἶθ' ὃν οὐδὲ τῶν ἐν Ἅιδου θεῶν εἰκός ἐστι τυχεῖν ἵλεων, ἀλλ' εἰς τοὺς ἀσεβεῖς ὠσθῆναι διὰ τὴν πονηρίαν τοῦ βίου, τοῦτον ὑμεῖς ἀδικοῦντα λαβόντες οὐ μόνον οὐ τιμωρήσεσθε, ἀλλὰ καὶ μειζόνων ἀξιώσαντες δωρειῶν ἀφήσετε ὧν τοὺς εὐεργέτας; Τίνι γὰρ πώποθ' ὑμεῖς ἔδοτε, ἐὰν ὀφλῃ τι τῷ δημοσίῳ, τοῦτο μὴ καταθέντι τῶν ἴσων μετέχειν; Οὐδενί. Μὴ τοίνυν μηδὲ τούτῳ δῶτε νῦν, ἀλλὰ τιμωρήσασθε καὶ παράδειγμα ποιήσατε τοῖς ἄλλοις.

54 Ἄξιον δ' ἐστίν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ τὰ λοίπ' ἀκοῦσαι· δεινῶν γὰρ ὄντων, οὐ μὲν οὖν ἐχόντων ὑπερβολήν, ὧν ἠκούσατ' ἄρτι λέγοντος Λυκούργου, τὰ λοίπ' ἐνάμιλλα τούτοις καὶ τῆς αὐτῆς φύσεως εὑρεθήσεται. Πρὸς μὲν γὰρ τῷ τὸν πατέρ' ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ προδοὺς | ἀπελθεῖν ἐξ Ἐρετρίας, ὥσπερ ἠκούσατε Φαίδρου, ἀποθανόνθ' ὁ ἀσεβὴς οὗτος καὶ μιαρὸς οὐκ ἔθαψεν οὐδὲ τοῖς θάψασι τὴν ταφὴν ἀπέδωκεν, ἀλλὰ καὶ δίκην πρὸς ἔλαχεν. 55 Πρὸς δὲ τῷ τῆς μητρὸς μὴ ἀπεσχῆσθαι τὼ χεῖρε, ὥσπερ ἀρτίως ἠκούσατε τῶν μαρτύρων, καὶ τὴν ἀδελφὴν τὴν ἑαυτοῦ, οὐχ ὁμοπατρίαν μὲν οὖσαν, θυγατέρα

52 5 εἰσπράξεται codd. : πράξεται F || 6 μυροπωλίων codd. : -λείων SF[1]PY || 7 ἄσπειστος codd. : ἄπιστος A || 53 1 οὐδὲ τῶν codd. : οὐδενων S[1] || 2 ἵλεων APY[2] : ἵλεω SFY[1] || 5 ὧν Schaefer : ὡς SFPY ὥσπερ A || 7 δῶτε codd. : δότε S || 8 ποιήσατε codd. : -σασθε SOPY || 54 2 οὐ μὲν οὖν S γρ AFPY : καὶ οὐκ S || 8 πρὸς ἔλαχεν Dindorf : προσέλαχεν codd. || 55 1 ἀπεσχῆσθαι A[2]PY : απεσχεισθαι S ἀποσχέσθαι F γρ Y[2] || 2 μαρτύρων codd. : -ριῶν SP[1]Y[1] || 3 οὖσαν codd. : om. F.

père, fille de cette femme et de je ne sais qui (je laisse cela de côté), néanmoins sa sœur, il l'a vendue pour l'exportation, comme le dit la plainte dans le procès que lui intenta pour cela son honnête frère ici présent, celui qui maintenant va aider à le défendre. 56 Outre ces faits si graves, vous allez entendre une autre affaire scandaleuse, ô terre et dieux ! Quand il se fut échappé de prison en perçant les murs, le voilà qui se rend chez une femme nommée Zobia, qu'il avait fréquentée, semble-t-il, quelque temps. Celle-ci le cache et le sauve pendant les premiers jours, alors que les Onze le recherchaient et le citaient par la voix du héraut. Puis elle lui donna huit drachmes pour son voyage, une petite tunique et un manteau et l'envoya à Mégare. 57 Cette créature qui lui avait rendu de tels services, quand il eut chez vous brise puissante et fraîche, lui adressa quelques reproches, lui rappela le passé et réclama quelque faveur. Aristogiton tout d'abord la chassa de sa maison à coups de canne et avec des menaces ; puis, comme elle ne s'arrêtait pas et, agissant comme une faible femme, allait se plaindre à leurs connaissances, lui-même, de sa propre main, l'amena au bureau des Vendeurs publics* chargés du droit sur les métèques, et, si le hasard n'avait pas fait que sa contribution de métèque était déposée, elle aurait été vendue à cause de cet individu dont elle-même avait causé le salut. 58 Pour montrer que je dis la vérité, appelle-moi l'homme qui n'a pas recouvré les frais de sépulture du père d'Aristogiton, et l'arbitre du procès que lui intenta l'individu que voici pour la vente de leur sœur, et apporte le texte de la plainte. Mais, avant tout, appelle-moi le répondant[1] de Zobia, cette femme qui l'avait recueilli, et les Vendeurs publics devant qui il l'avait emmenée. Vous, vous vous indigniez tout à l'heure, parce qu'il accusait les gens qui ont versé leur cotisation pour le sauver. C'est un être impur, Athéniens, que ce monstre, impur et insociable. Lis les témoignages.

1. Zobia étant une métèque et les femmes ne témoignant pas directement en justice, on fait appel à son προστάτης (répondant officiel).

δ' ἐκείνης ὁπωσδήποτε γενομένην (ἐῶ γὰρ τοῦτο), ἀλλ' ἀδελφήν γε, ἐπ' ἐξαγωγῇ ἀπέδοτο, ὥς φησι τὸ ἔγκλημα τῆς δίκης ἣν ὑπὲρ τούτων ἔλαχεν αὐτῷ ὁ χρηστὸς ἀδελφὸς οὑτοσί, ὁ νῦν συναπολογησόμενος. 56 Πρὸς δὲ τούτοις τοιούτοις οὖσιν ἕτερον δεινόν, ὦ γῆ καὶ θεοί, πρᾶγμ' ἀκούσεσθε. Ὅτε γὰρ τὸ δεσμωτήριον διορύξας ἀπέδρα, τότε πρὸς γυναῖκά τιν' ἔρχεται Ζωβίαν ὄνομα, ᾗ ἐτύγχανεν, ὡς ἔοικε, κεχρημένος ποτέ· καὶ κρύπτει καὶ διασῴζει τὰς πρώτας ἡμέρας αὐτὸν ἐκείνη ἃς ἐζήτουν καὶ ἐκήρυττον οἱ ἕνδεκα, καὶ μετὰ ταῦτα δοῦσα δραχμὰς ὀκτὼ ἐφόδιον καὶ χιτωνίσκον καὶ ἱμάτιον ἐξέπεμψεν εἰς Μέγαρα. 57 Ταύτην τὴν ἄνθρωπον τὴν τοιαῦτ' εὐεργετήσασαν αὐτόν, ὡς πολὺς παρ' ὑμῖν ἔπνει καὶ λαμπρός, μεμφομένην τι καὶ τούτων ὑπομιμνῄσκουσαν καὶ ἀξιοῦσαν εὖ παθεῖν τὸ μὲν πρῶτον ῥαπίσας, καὶ ἀπειλήσας ἀπέπεμψεν ἀπὸ τῆς οἰκίας, ὡς δ' οὐκ ἐπαύεθ' ἡ ἄνθρωπος, ἀλλὰ γυναίου πρᾶγμ' ἐποίει καὶ πρὸς τοὺς γνωρίμους προσιοῦσ' ἐνεκάλει, λαβὼν αὐτὸς αὐτοχειρίᾳ πρὸς τὸ πωλητήριον τοῦ μετοικίου ἀπήγαγεν· καὶ εἰ μὴ κείμενον αὐτῇ τὸ μετοίκιον ἔτυχεν, ἐπέπρατ' ἂν διὰ τοῦτον ᾧ τῆς σωτηρίας αὐτὴ αἰτία ἐγεγόνει. | 58 Καὶ ταῦθ' ὡς ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι τὸν τὴν ταφὴν τοῦ πατρὸς οὐκ ἀπειληφότα καὶ τὸν τῆς δίκης διαιτητὴν ἣν ὑπὲρ τῆς πράσεως τῆς ἀδελφῆς ἔλαχεν αὐτῷ οὑτοσί, καὶ τὸ ἔγκλημα φέρε. Κάλει δέ μοι πρῶτον πάντων τὸν τῆς Ζωβίας προστάτην τῆς ὑποδεξαμένης αὐτὸν καὶ τοὺς πωλητὰς πρὸς οὓς ἀπήγαγεν αὐτήν. Ὑμεῖς δ' ἠγανακτεῖτ' ἀρτίως εἰ τῶν τὸν ἔρανον φερόντων εἰς τὴν σωτηρίαν αὐτῷ κατηγόρει. Μιαρόν, μιαρόν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ θηρίον καὶ ἄμεικτον. Λέγε τὰς μαρτυρίας.

57 3 λαμπρός S : λαμπρὸς ἦν AFPY || 10 αὐτὴ P : αυτη S αὕτη AFOY || 58 2 ταφὴν SA[3]PY : γραφὴν A[1]F || 4 οὑτοσί codd. : ὁ χρηστὸς ἀδελφὸς οὑτοσὶ S γρ A || 6 ἀπήγαγεν codd. : προσήγ- F || 8 κατηγόρει PY[1] : -γορει S -γορεῖ AFY[2].

TÉMOIGNAGES

59 Quel arrêt serait donc suffisant pour l'auteur d'actes de cette gravité et de cette espèce? Quel châtiment serait à leur hauteur? Pour moi, la mort du moins m'apparaît comme trop faible.

60 Quand j'aurai dit encore une de ses coquineries en affaires privées, je laisserai le reste. Avant qu'il ne sortît de prison, un homme de Tanagra y vint pour une affaire de caution [1]; il avait son acte. Aristogiton s'approche, cause avec lui de choses et d'autres et lui dérobe l'acte. Comme l'homme se plaignait, faisait du bruit et disait qu'aucun autre ne l'avait dérobé, Aristogiton fut si impudent qu'il se mit à le frapper. 61 L'autre, nouvellement pris et tout frais, l'emportait sur Aristogiton, momifié par un long séjour en prison. Comme on en était là, Aristogiton dévore le nez de l'homme. Alors celui-ci, tout occupé de son accident, cessa son enquête touchant son acte. Mais ensuite on trouve celui-ci dans une caisse dont Aristogiton avait la clef. A la suite de cela, ses compagnons de cellule votent de ne partager avec lui ni feu, ni lampe, ni boisson, ni nourriture. 62 Pour prouver que je dis vrai, appelle-moi l'homme même dont ce scélérat a mangé et dévoré le nez.

TÉMOIGNAGE

Ce sont de bien belles actions que cet orateur a accomplies pour vous! Il est bien précieux d'entendre, de la bouche qui

1. L'affaire est obscure; il semble qu'il s'agit d'un étranger qui s'est engagé pour un débiteur de l'État (peut-être un fermier des impôts) et qui est détenu pour le fait du cautionné devenu insolvable. On ne voit pas bien pourquoi Aristogiton vole l'acte (constatant le cautionnement); est-ce pour l'utiliser à quelque chantage? Dinarque (*C. Aristog.* 9) place le fait au début de la carrière d'Aristogiton (lors de son premier emprisonnement, dit-il), mais se contente d'amplifier pathétiquement la mise en quarantaine votée par les codétenus.

Μαρτυρίαι

59 Τίς οὖν ἱκανὴ κατὰ τοῦ τοσαῦτα καὶ τοιαῦτα πεποιηκότος γένοιτ' ἂν δίκη ; Τίς ἀξία τιμωρία ; Θάνατος μὲν γὰρ ἔμοιγε μικρὰ φαίνεται.

60 Ἓν τοίνυν εἰπὼν ἔτι τῶν ἰδίων αὐτοῦ πονηρευμάτων τὰ λοίπ' ἐάσω. Πρὶν γὰρ ἐξελθεῖν ἐκ τοῦ δεσμωτηρίου, ἐμπεσόντος ἀνθρώπου τινὸς Ταναγραίου πρὸς κατεγγύην, γραμματεῖον ἔχοντος, προσελθὼν καὶ λαλῶν ὁτιδήποθ' ὑφαιρεῖται τὸ γραμματεῖον. Αἰτιωμένου δὲ καὶ δεινὰ ποιοῦντος τἀνθρώπου καὶ λέγοντος ὅτι οὐδεὶς ἄλλος ὑφῄρηται, εἰς τοῦτ' ἀφικνεῖται βδελυρίας ὥστε τύπτειν ἐπεχείρησε τὸν ἄνθρωπον. 61 Νεαλὴς δὲ καὶ πρόσφατος ὢν ἐκεῖνος περιῆν αὐτοῦ τεταριχευμένου καὶ πολὺν χρόνον ἐμπεπτωκότος. Ὡς δ' εἰς τοῦθ' ἧκεν, ἀπεσθίει τὴν ῥῖνα τἀνθρώπου. Καὶ τότε μὲν περὶ τὴν γεγονυῖαν συμφορὰν ἄνθρωπος γενόμενος ἀπέστη τοῦ τὸ γραμματεῖον ἐρευνᾶν [καὶ ζητεῖν]· ὕστερον δ' εὑρίσκουσι τὸ γραμματεῖον ἐν κιβωτίῳ τινὶ οὗ τὴν κλεῖν οὗτος εἶχεν. | Καὶ μετὰ ταῦτα ψηφίζονται περὶ αὐτοῦ ταῦθ' οἱ ἐν τῷ οἰκήματι, μὴ πυρός, μὴ λύχνου, μὴ ποτοῦ, μὴ βρωτοῦ μηδενὸς μηδένα τούτῳ κοινωνεῖν [μηδὲ λαμβάνειν μηδ' αὐτὸν τούτῳ διδόναι]. 62 Καὶ ὅτι ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι τὸν ἄνθρωπον αὐτὸν οὗ τὴν ῥῖν' ὁ μιαρὸς οὗτος ἐσθίων κατέφαγεν.

Μαρτυρία

Καλῶν γ' ἔργων ὁ ῥήτωρ δημιουργὸς ὑμῖν γέγονεν. Ἄξιόν γ' ἐκ τοῦ τοιαῦτα πεποιηκότος στόματος λόγον ἢ

58 11 μαρτυρίαι codd. : om. S || 59 1 τοιαῦτα codd. : τοιαῦτα πονηρὰ F || 60 4 λαλῶν SAFY[2] γρ : λαβὼν PY[1] || 61 4 ἄνθρωπος Bekker : ἄνθ- codd. || 5 καὶ ζητεῖν secl. Reiske : exhib. SAOPY ἢ ζητεῖν FY γρ || 9 τούτῳ codd. : τούτων SPY || 10 μηδὲ... διδόναι secl. Weil || 62 2 ἄνθρωπον αὐτὸν codd. : ἄνθρωπον S || 6 τοιαῦτα SOY : τὰ τοι- AF.

a fait cela, quelque discours ou quelque conseil ! Lis donc aussi cette belle décision qui le concerne.

Décision

63 Et alors n'avez-vous pas honte, Athéniens, si cet homme, que les gens jetés en prison pour les crimes les plus déshonorants, ont jugé tellement plus criminel qu'eux, qu'ils l'ont exclu de leur société, vous, quand les lois l'ont expulsé de la vie politique, vous allez le laisser se mêler à vous ? Qu'approuvez-vous donc dans ses actes ou dans sa vie ? Ou bien, dans tout cela, y a-t-il chose qui ne vous irrite pas ? N'est-il pas impie ? N'est-il pas féroce ? N'est-il pas rebelle à toute purification ? N'est-ce pas un sycophante ?

64 Néanmoins, quand il agit ainsi et est de cette espèce, il crie à chaque instant dans les assemblées : « Vous n'avez que moi seul ; tous ces gens-là conspirent ; vous êtes trahis ; il ne vous reste que mon seul dévouement. » Je veux examiner ce grand et fort dévouement, son origine, ses éléments, afin que, s'il est tel qu'il le dit, vous l'utilisiez et ayez confiance en lui, mais que, dans le cas contraire, vous vous en gardiez. 65 Est-ce parce que vous avez condamné son père à mort et vendu sa mère convaincue d'abandon de patron[1], est-ce pour cela que vous supposez qu'il vous est dévoué ? Mais c'est ridicule, par Zeus et par les dieux ! S'il est dévoué à ses parents et observe la loi naturelle qui a été fixée unique et identique pour tous les hommes et les animaux et qui est d'honorer ses parents, 66 alors, bien évidem-

1. Cas analogue à celui de Zobia ; la mère d'Aristogiton aurait été une affranchie (ayant donc statut de métèque), condamnée et vendue comme esclave à la suite d'un procès pour défaut de patron légal (γραφὴ ἀπροστασίου). Mais on ne comprend pas que Démosthène (ni Dinarque lors du procès de 323) ne tire pas argument du fait qu'Aristogiton, dont au moins la mère n'aurait jamais eu le statut civil d'Athénienne, n'aurait pas été citoyen athénien (en vertu de la loi portée en 403 par Aristophon et exigeant que le père et la mère fussent athéniens) ; cf. cependant § 78.

συμβουλήν τιν' ἀκοῦσαι. Ἀνάγνωθι δὴ καὶ τουτὶ τὸ καλὸν περὶ αὐτοῦ δόγμα.

Δόγμα

63 Εἶτ' οὐκ αἰσχύνεσθ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ οἱ μὲν ἐπὶ πονηρίᾳ καὶ τοῖς ἐσχάτοις ἐμπεπτωκότες εἰς τὸ οἴκημα τοσούτῳ τοῦτον ἡγήσανθ' ἑαυτῶν εἶναι πονηρότερον ὥστ' ἄμεικτον ἑαυτοῖς καταστῆσαι, ὑμεῖς δ' ἐξεληλακότων τῶν νόμων αὐτὸν ἐκ τῆς πολιτείας εἰς ὑμᾶς αὐτοὺς καταμείξετε; Τί τῶν πεπραγμένων ἢ βεβιωμένων ἐπαινέσαντες; Ἢ τί τῶν πάντων οὐχὶ δυσχεράναντες; Οὐκ ἀσεβής; Οὐκ ὠμός; Οὐκ ἀκάθαρτος; Οὐ συκοφάντης;

64 Ἀλλ' ὅμως τοιαῦτα ποιῶν καὶ τοιοῦτος ὢν ἐν ἁπάσαις αἰεὶ βοᾷ ταῖς ἐκκλησίαις· « Ἐγὼ μόνος ὑμῖν· πάντες οὗτοι συνεστᾶσιν· προδέδοσθε· ἡ παρ' ἐμοὶ μόνον εὔνοια λοιπή. » Βούλομαι δὴ τὴν σφοδρὰν καὶ μεγάλην εὔνοιαν αὐτοῦ ταύτην ἐξετάσαι, πόθεν ἐστὶ καὶ ἐκ τίνος αὐτῷ γεγονυῖα, ἵν' εἰ μέν ἐστι τοιαύτη, χρῆσθ' αὐτῇ καὶ πιστεύητε, εἰ δὲ μή, φυλάττησθε. | 65 Πότερον γάρ, ὅτι τοῦ πατρὸς αὐτοῦ θάνατον κατέγνωτε καὶ τὴν μητέρ' [αὐτοῦ] ὀφλοῦσαν ἀποστασίου ἀπέδοσθε, διὰ ταῦτ' αὐτὸν ὑμῖν εὔνουν ὑπολαμβάνετ' εἶναι; Ἀλλ' ἄτοπον νὴ τὸν Δία καὶ θεοὺς τοῦτό γε. Εἰ μὲν γὰρ εὔνους ἐστὶν ἐκείνοις καὶ τὸν τῆς φύσεως διασῴζει νόμον, ὃς καὶ ἀνθρώποις καὶ θηρίοις εἷς καὶ ὁ αὐτὸς ἅπασιν ὥρισται, στέργειν τοὺς γονέας, 66 κακόνους ἐστὶ τοῖς ἐκείνους ἀπολω-

63 2 ἐσχάτοις SAOY : αἰσχίστοις FY γρ || 3 τοσούτῳ codd. : οὕτω A || πονηρότερον AFY[2] γρ : -τατον SPY[1] || 64 2 αἰεὶ SPY *Pap.*[2] : ἀεὶ AF || ὑμῖν conj. Weil : εὔνους ὑμῖν S γρ FPY ἔτι λοιπός ὑμῖν F ὑμῖν διαμενῶ A. vacat in *Pap.*[2] || 4 δὴ codd. : δὲ F *Pap.*[2] || σφοδρὰν SAPY : σφόδρα F *Pap.*[2] || 5 τίνος SYP : τίνος ὡς ἀληθῶς AFY[2] || 6 γεγονυῖα codd. : γεγονυιαν *Pap.*[1] || 65 3 αὐτοῦ post μητέρ' secl. Herwerden || ἀπέδοσθε codd. : ἀπόδοσθε S || 5 θεοὺς SOY *Pap.*[2] : ἅπαντας θεοὺς F || 7 καὶ ὁ codd. : ὁ AF || 8 γονέας codd. : γονεῖς AFP.

ment, il en veut à ceux qui ont causé la perte des siens, à leurs lois, à leur constitution. S'il ne tient aucun compte des siens, j'aimerais bien savoir quel est l'homme qui, le voyant traître au dévouement dû à ses parents, se fie à celui qu'il affirme avoir maintenant pour le peuple ; quant à moi, je m'en défie et je m'imagine que qui néglige ses parents, est aussi l'ennemi des dieux et non pas seulement des hommes. 67 Mais, par Zeus, est-ce parce que vous l'avez condamné dans les procès où il avait été dénoncé et que deux fois vous l'avez jeté en prison ainsi que son frère, est-ce pour cela qu'il vous est dévoué ? Mais cela encore est ridicule. Est-ce donc parce que vous l'avez invalidé et empêché d'exercer la fonction[1] que le sort lui avait assignée ? 68 Est-ce parce que vous l'avez condamné pour illégalité ? Est-ce parce que vous avez ajouté à cela une amende de cinq talents ? Est-ce parce que vous le montrez du doigt pour le désigner comme le plus scélérat de tous les êtres ? Est-ce parce qu'il lui est impossible, si les lois existantes et la constitution subsistent, de se débarrasser de ce déshonneur ? Pourquoi donc cet individu vous est-il dévoué ? Parce que, dit-il, il est impudent. Or l'impudent, pourquoi a-t-il été ainsi nommé, sinon lorsqu'il ose dire ce qui n'existe et ne peut exister, cela par effronterie, comme le fait cet individu ?

69 Maintenant il vaut mieux, je pense, que je parle de ce que Lycurgue m'a semblé laisser de côté à propos de la dénonciation. A mon avis, vous devez examiner cet individu et les points de droit concernant le présent procès comme si vous enquêtiez sur une dette privée ; supposons qu'une personne prétende qu'une autre lui doit de l'argent et que l'autre le nie, si l'on voyait en place les conventions d'après lesquelles s'est fait l'emprunt et debout les bornes hypothécaires, évidemment vous jugeriez impudent celui qui nierait la dette ; mais si tout cela avait été supprimé, ce serait le plaignant. C'est l'attitude naturelle. 70 Or, pour ce

1. Inspecteur du port marchand (ἐμπορίου ἐπιμελητής), cf. Dinarque, *C. Aristog.* 10 ; sur ces fonctions, cf. Aristote, *Const. d'Ath.*, 51, 4.

λεκόσιν δῆλον ὅτι καὶ νόμοις καὶ πολιτείᾳ τῇ τούτων· εἰ δὲ μηδένα τούτων ὑπόλογον ποιεῖται, ἡδέως ἂν εἰδείην τίς ἐστιν ὁ τὴν πρὸς τοὺς γονέας εὔνοιαν ὁρῶν προδεδωκότα τοῦτον, ἣν πρὸς δῆμον νῦν ἔχειν ὑπισχνεῖται πιστεύων· ἐγὼ μὲν ἀπιστῶ καὶ θεοῖς ἐχθρόν, οὐ μόνον ἀνθρώποις ὑπολαμβάνω τὸν τῶν γονέων ἀμελοῦντα. 67 Ἀλλὰ νὴ Δι' ὅτι τὰς ἐνδείξεις αὐτοῦ κατεψηφίσασθε καὶ δὶς εἰς τὸ δεσμωτήριον κατέθεσθε καὶ αὐτὸν καὶ τὸν ἀδελφόν, διὰ ταῦθ' ὑμῖν εὔνους ἐστίν ; Ἀλλὰ καὶ τοῦτ' ἄτοπον. Ἀλλ' ὅτι τὴν ἀρχὴν ἣν ἔλαχεν ⟨ἄρχειν⟩ ἀπεδοκιμάσατε ; 68 Ἀλλ' ὅτι παρανόμων αὐτοῦ κατέγνωτε ; Ἀλλ' ὅτι πέντε ταλάντων πρὸς ἐτιμήσατε ; Ἀλλ' ὅτι δακτυλοδεικτεῖτ' ἐπὶ τῷ πονηρότατον τῶν ὄντων ἁπάντων δεικνύναι ; Ἀλλ' ὅτι τῶν ὑπαρχόντων νόμων καὶ πολιτείας μενόντων οὐκ ἔνι τῶν αἰσχρῶν αὐτῷ τούτων ἀπαλλαγῆναι ; Ἀλλὰ διὰ τί ὑμῖν οὗτος εὔνους ἐστίν ; Ὅτι, φησίν, ἀναιδής ἐστιν. Ὁ δ' ἀναιδὴς ἐκ τίνος ὠνομάσθη τῶν ἄλλων ἀλλ' ἢ ὅταν τὰ μήτ' ὄντα μήτ' ἂν γενόμενα, ταῦτα τολμᾷ λέγειν δι' ἀναισχυντίαν, ὅπερ οὗτος ποιεῖ ; |

69 Ἡγοῦμαι τοίνυν καὶ περὶ τῆς ἐνδείξεως ἅ μοι παραλείπειν ἔδοξε Λυκοῦργος βέλτιον εἶναι πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν. Ἐγὼ γὰρ οἶμαι δεῖν ὑμᾶς, ὥσπερ ἂν εἰ χρέος ἐσκοπεῖτ' ἴδιον, οὕτως ἐξετάσαι τοῦτον καὶ τὰ τουτουὶ τοῦ ἀγῶνος δίκαια. Εἰ τοίνυν τις ὀφείλειν τιν' ᾐτιᾶτο χρήματα, ὁ δ' ἠρνεῖτο, εἰ μὲν ἐφαίνονθ' αἵ τε συνθῆκαι καθ' ἃς ἐδανείσατο κείμεναι καὶ οἱ τεθέντες ὅροι ἑστηκότες, τὸν ἀρνούμενον ἡγεῖσθ' ἂν ἀναιδῆ δηλονότι, εἰ δ' ἀνῃρημένα ταῦτα, τὸν ἐγκαλοῦντα· οὕτω ταῦτα πέφυκεν. 70 Εἰσὶ τοίνυν

66 3 ὑπόλογον SFPY *Pap.*[2] : λόγον A || 4 γονέας codd. : γονεῖς AY[1] || 6 ἀπιστῶ APY[2] : απιστων S corr. ἄπιστον FY[1] αυτων S[1] || ἐχθρὸν APY : ἐχθρῶν S corr. εχθρο S[1] || **67** 5 ἄρχειν ins. Weil || **68** 2 κατέγνωτε codd. : -εγνώκατε AOPY || 3 πρὸς ἐτιμήσατε Blass : προσετιμ- codd. || **69** 1-2 παραλείπειν SA : παραλιπεῖν PY περιλιπεῖν F || 4 ἐξετάσαι codd. : -τάξειν A || τουτουὶ codd. : τούτου A || 6-7 ἐδανείσατο codd. : -σαντο SA || κείμεναι codd. : κείμενα S.

qu'Aristogiton doit à l'État, les conventions, ce sont les lois qui règlent l'inscription de tous les débiteurs; la borne, c'est le tableau déposé chez la Déesse. Si cela a été supprimé et la dette effacée, c'est nous qui parlons au hasard ; bien plus, qui mentons. Mais si cela existe et existera jusqu'à ce qu'il ait tout payé, si cela doit rester, c'est lui qui ne dit rien de vrai ; il est coupable et c'est un scandale qu'il essaie de faire disparaître les règles de droit public. 71 Ce que l'on juge et que l'on discute maintenant, ce n'est pas s'il doit tout le montant de la dette, mais s'il doit quelque chose. Ou bien alors ce serait une scandaleuse injustice pour les gens inscrits comme débiteurs d'une seule drachme, si, pour un délit minime et presque inexistant, la dette devait produire effet à leur détriment tandis qu'un homme qui a commis de graves fautes, recouvrerait ses droits après un ou deux versements. En outre il y a trois dettes pour lesquelles son nom est inscrit et pour lesquelles il est dénoncé. Or deux d'entre elles figurent dans l'acte de saisie ; la troisième n'y est pas inscrite et il poursuit Ariston d'Alopèkes pour manœuvres dolosives[1]. 72 « Oui, dit-il ; c'est qu'il m'a inscrit à tort. » Il faut donc, semble-t-il, que tu en tires satisfaction. Par conséquent il est nécessaire que tu supportes d'abord le fait et restes dans la situation qui t'est faite ; ou bien de quoi tireras-tu satisfaction ? S'il t'est permis de faire tout ce que font les autres, quel tort as-tu subi ? 73 Allons, par les dieux, examinez encore ceci. Supposons qu'Aristogiton convainque Ariston de manœuvres dolosives ; qu'arrivera-t-il ? « Aristogiton sera rayé de la liste des débiteurs, par Zeus, et l'autre sera inscrit à sa place. C'est ce qu'ordonnent les lois. » Très bien. Et donc, à partir de ce jour-là, est-ce l'homme que voici qui sera débiteur du Trésor, lui qui aura été rayé, et l'autre qui aura tous ses droits civiques, lui qui aura été inscrit ? Car c'est la conséquence de ce que prétend actuellement l'homme que voici. En effet, puisqu'il ne doit rien quand il reste inscrit, quand il aura été rayé, il sera

1. Sur cette affaire, cf. Lyc., *C. Aristog.* fr. 12 Muller.

ὧν Ἀριστογείτων ὀφείλει τῇ πόλει συνθῆκαι μὲν οἱ νόμοι καθ' οὓς ἐγγράφονται πάντες οἱ ὀφλισκάνοντες, ὅρος δ' ἡ σανὶς ἡ παρὰ τῇ θεῷ κειμένη. Εἰ μὲν οὖν ἀνῄρηται ταῦτα καὶ ἐξαλήλιπται τὸ ὄφλημα, ἡμεῖς ληροῦμεν, μᾶλλον δὲ ψευδόμεθα· εἰ δ' ἔτ' ἔστι καὶ ἔσται τέωσπερ ἂν ἐκτείσῃ καὶ μενεῖ, οὗτος οὐδὲν ἀληθὲς λέγει, ἀλλ' ἀδικεῖ καὶ δεινὰ ποιεῖ τὰ κοινὰ δίκαι' ἀφανίζειν ἐπιχειρῶν. 71 Οὐ γὰρ εἰ μὴ πᾶν ὅσον ὦφλεν ὀφείλει νῦν ἡ κρίσις οὐδ' ὁ λόγος, ἀλλ' εἰ ὀφείλει. Ἦ δεινά γ' ἂν πάθοιεν οἱ δραχμὴν ἐγγεγραμμένοι μόνην, εἰ, διότι μικρὰ καὶ οὐδὲν ἠδικήκασιν, ἰσχύσει τὸ ὀφείλειν κατ' αὐτῶν, ἐὰν δέ τις μεγάλ' ἠδικηκὼς ᾖ, μίαν θεὶς ἢ δύο καταβολὰς ἐπίτιμος ἔσται. Ἔτι τοίνυν τρί' ἐστιν τὰ ὀφλήμαθ' ἃ ἐγγέγραπται καὶ ἐφ' οἷς ἐνδέδεικται. Τὰ μὲν δὴ δύ' ἐν ἀπογραφῇ πεποίηται, τὸ δ' ἓν οὐδ' ἀπογέγραπται, ἀλλὰ βουλεύσεως τὸν Ἀλωπεκῆθεν Ἀρίστωνα διώκει. 72 « Ναί, φησιν, ἀδίκως γάρ μ' ἐγγέγραφεν. » Δεῖ δή σε, ὡς ἔοικεν, δίκην λαβεῖν. Οὐκοῦν ὑποσχεῖν πρῶτον καὶ μεῖναι ἐν οἷς πέπονθας ἀνάγκη. Ἦ τίνος λήψει δίκην ; Εἰ γὰρ ἔξεστί σοι πάντα ποιεῖν ἅπερ τοῖς ἄλλοις, τί ἠδίκησαι ; | 73 Φέρε δὴ πρὸς θεῶν κἀκεῖνο σκέψασθε. Ἂν ἕλῃ τὸν Ἀρίστωνα τῆς βουλεύσεως, τί ἔσται ; « Ἐξαλειφθήσεται νὴ Δία, ὁ δ' ἀντεγγραφήσεται· ταῦτα γὰρ οἱ νόμοι λέγουσιν. » Καλῶς. Πότερον οὖν ἀπὸ ταύτης τῆς ἡμέρας ὁδὶ μέν ὀφειλήσει τῷ δημοσίῳ, ὁ ἐξαλειφθείς, ἐκεῖνος δ' ἐπίτιμος ἔσται, ὁ ἐγγραφείς ; Ἐκ γὰρ ὧν νῦν ὅδ' ἀξιοῖ, ταῦτα συμβαίνει· εἰ γὰρ ὅτ' ἐγγέγραπται μὴ ὀφείλει, ἐπειδὰν ἐξαλειφθῇ ὀφειλήσει δηλονότι. Ἀλλ'

70 4 ταῦτα codd. : om. S || 5 ἐξαλήλιπται (-λειπται S) codd. : ἐξήλειπται F || 6 δ' ἔτ' codd. : δέ τις F γρ S || τέωσπερ SA[1]PF[1]Y[1] : ἕωσπερ A[2]OP corr. Y[2] || 7 καὶ μενεῖ Weil : καὶ μένει codd. κείμενα Dobrée || 71 2 οὐδ' ὁ λόγος S : οὐδ' ὁ λόγος ἐστὶν FPY om. A || 2-3 ἀλλ' εἰ ὀφείλει codd. : om. S[1] || 3 δραχμὴν S : διὰ δραχμὴν FOPY διὰ δραχμὴν μίαν A || 8 δ' ἓν codd. : δ' ουν ἐν S || οὐδ' SY[1] : οὐχ AFY[2] || 72 4 πάντα ποιεῖν codd. : πάντα F || 73 5-8 ὀφειλήσει (bis) codd. : ὀφλήσει FY[2].

débiteur, évidemment. C'est impossible, impossible. Mais alors, quand il aura été rayé, il ne sera plus débiteur. Par conséquent, maintenant, il est débiteur. 74 Et puis, supposons qu'Ariston échappe à sa poursuite ; sur qui l'État prendra-t-il des compensations pour les actes interdits qu'accomplit en ce moment cet individu ? Où les gens, pour qui cet individu, en circulant dans le tribunal, propose la mort ou l'emprisonnement, iront-ils retrouver les uns la vie, les autres l'immunité contre un sort cruel ? Car cet homme à qui les lois n'accordent même pas les droits communs et ordinaires, celui-là inflige aux autres un sort irréparable, acte qui n'est ni logique, ni digne d'un citoyen, ni utile. 75 Pour ma part, en voyant cela, je me demande ce que peut signifier selon vous : « être mis sens dessus dessous. » Est-ce quand la terre est en haut et quand les astres sont en bas ? Cela ne peut arriver (et je souhaite que cela n'arrive pas !) Mais lorsque les gens qui n'obtiennent pas permission des lois, l'obtiennent de votre volonté ; lorsque le vice est honoré, l'honnêteté jetée au rebut ; lorsque la justice et l'intérêt sont vaincus par la haine, c'est alors qu'on doit penser que tout est mis sens dessus dessous.

76 J'ai déjà vu des gens traduits en justice, qui, convaincus par leurs actes mêmes et ne pouvant montrer qu'ils n'étaient pas coupables, ont eu recours les uns à la modération et l'honnêteté de leur vie, les autres aux actions et aux services de leurs ancêtres, d'autres à d'autres arguments du même ordre, grâce auxquels ils ont amené les juges à user de pitié et d'humanité. Mais cet individu, je le vois, ne peut pénétrer sur aucun de ces domaines ; tout n'est pour lui que précipices, coupe-gorges, abîmes. 77 Que dira-t-il, en toute vérité ? Par Zeus, une des choses qu'a faites son père. Mais vous, dans un des tribunaux que voici, vous l'avez condamné à mort en le regardant, bien sûr, comme un coquin digne de mort. Mais, par Zeus, si ces choses qui touchent à son père, lui sont désagréables, il fera appel à sa propre vie, en la jugeant honnête et convenable. Quelle vie ? Où l'a-t-il menée ? Car celle que vous avez tous

οὐκ ἔστι ταῦτα, οὐκ ἔστιν, ἀλλ' ὅταν ἐξαλειφθῇ τότ' οὐκ ὀφελήσει. Οὐκοῦν νῦν ὀφείλει. 74 Τί δ'; Ἂν αὐτὸν ἀποφύγῃ, παρὰ τοῦ κομιεῖται ταῦθ' ἡ πόλις ἃ νῦν οὐκ ἐξὸν οὗτος ποιεῖ; Πόθεν δέ, οἷς οὗτος θανάτου τιμᾶται καὶ δεσμοῦ περιιὼν ἐν τῷ δικαστηρίῳ, οἱ μὲν τὰς ψυχάς, οἱ δὲ τὸ μὴ δεινὰ πεπονθέναι κομιοῦνται; Ὧι γὰρ οὐδὲ τῶν ἴσων οὐδὲ τῶν ἐγκυκλίων δικαίων μετουσίαν διδόασιν οἱ νόμοι, οὗτος τῶν ἀνηκέστων ἑτέροις αἴτιος γίγνεται, οὐκ ὀρθῶς οὐδὲ πολιτικῶς οὐδ' ὡς συμφέρει γιγνομένων τούτων. 75 Ἀλλ' ἔγωγε ταῦθ' ὁρῶν θαυμάζω τὸ τἄνω κάτω γεγενῆσθαι τί ποτ' οἴεσθ' εἶναι. Ἐὰν ἡ γῆ μὲν ἄνω, τὰ δ' ἄστρα κάτω γένηται; Οὐκ ἔστι τοῦτο γενέσθαι μηδὲ γένοιτο. Ἀλλ' ὅταν, οἷς ἐκ τῶν νόμων μὴ ἔξεστιν, ἐκ τῶν ὑμετέρων βουλήσεων ἐξῇ, ὅταν ἡ μὲν πονηρία τιμᾶται, τὰ χρηστὰ δ' ἀπορρίπτηται, ὅταν τὸ δίκαιον καὶ τὸ συμφέρον ἡττᾶται τοῦ φθόνου, τότ' ἄνω κάτω πάντα χρὴ νομίζειν τετράφθαι.

76 Ἤδη τοίνυν τινὰς εἶδον τῶν ἀγωνιζομένων οἳ, τοῖς πράγμασιν αὐτοῖς ἁλισκόμενοι καὶ οὐκ ἔχοντες ὡς οὐκ ἀδικοῦσι δεῖξαι, | οἱ μὲν εἰς τὴν τοῦ βίου μετριότητα καὶ σωφροσύνην κατέφυγον, οἱ δ' εἰς τὰ τῶν προγόνων ἔργα καὶ λῃτουργίας, οἱ δ' εἰς ἕτερα τοιαῦτα δι' ὧν εἰς ἔλεον καὶ φιλανθρωπίαν τοὺς δικάζοντας ἤγαγον. Τούτῳ δ' οὐδέν' ὁρῶ τῶν τόπων τούτων βάσιμον ὄντα, ἀλλὰ πάντ' ἀπόκρημνα, φάραγγας, βάραθρα. 77 Τί γὰρ ὡς ἀληθῶς ἐρεῖ; « Ὧν ὁ πατήρ τι πεποίηκε νὴ Δία. » Ἀλλὰ κατεγνώκαθ' ὑμεῖς ἐν τουτοισὶ τοῖς δικαστηρίοις αὐτοῦ θάνατον ὡς πονηροῦ δηλονότι καὶ ἀξίου τεθνάναι. « Ἀλλὰ νὴ Δία, εἰ ταῦτ' ἐστιν αὐτῷ δυσχερῆ τὰ περὶ τὸν πατέρα, εἰς τὸν ἑαυτοῦ βίον καταφεύξεται ὡς σώφρονα καὶ μέτριον; » Ποῖον; Ὃν ποῦ βεβίωκεν; Ὃν μὲν γὰρ ἅπαν-

73 9-10 οὐκ ὀφελήσει codd. : οὐκ ὀφείλει FY γρ ὀφελήσει A || 74 2 ταῦθ' AFPY : om. S || 75 7 τότ' ἄνω A : τότ' ἄνω καὶ cett. || 76 4 κατέφυγον codd. : κατέφευγον F || 77 2 πατὴρ codd. : πατὴρ αὐτοῦ FPY || 7 ποῦ codd. : οὐ FP γρ Y γρ.

vue, n'est pas de cette espèce. 78 « Mais, mon ami, ses liturgies lui fourniront une position de repli. » Quand, où ont-elles eu lieu ? Celles de son père ? Il n'y en a pas. Les siennes alors ? Ce sont des délations, des arrestations, des dénonciations que vous trouverez, non pas des liturgies. « Mais, par Zeus, sans parler de cela, il y aura beaucoup d'honnêtes gens, ses parents, pour se tenir près de lui et demander sa grâce. » Il n'y en a pas, il n'y en eut jamais. Comment d'ailleurs serait-ce possible pour qui n'est même pas libre[1] ? 79 Cependant il a, par Zeus, il a un frère, celui-là même qui est présent et qui lui a intenté ce beau procès. De celui-là, à quoi bon dire autre chose ? C'est son frère, de même mère et de même père et, pour comble de malheur, son frère jumeau. Celui-là... Je tais le reste, mais ce pour quoi vous, vous avez condamné à mort, avec toute sa famille, la maudite Théoris[2] de Lemnos, l'empoisonneuse, 80 ces poisons, ainsi que les incantations, il les a reçues de la servante de Théoris, qui autrefois a dénoncé cette dernière et à qui ce sorcier a fait des enfants ; il compose des sortilèges, abuse les gens, prétend guérir ceux qui sont atteints d'épilepsie, étant lui-même atteint de toute sorte de scélératesse. C'est donc lui qui demandera la grâce d'Aristogiton, lui, ce bouc émissaire, ce fléau, qu'on regarderait comme un mauvais présage plutôt que de vouloir lui adresser la parole, lui qui s'est jugé lui-même digne de mort quand il a intenté un procès de cette sorte.

81 Que reste-t-il donc, Athéniens ? Par Zeus, ce qui est donné à tous les plaideurs par votre caractère même à vous autres ; ce qu'aucun accusé n'apporte pour s'en servir, mais que chacun de vous apporte de chez soi : la pitié, les excuses, l'humanité. Mais ni loi humaine, ni loi divine ne permettent d'en faire profiter cet être impur. Pourquoi ? Parce que la loi dont chacun dispose du fait de son caractère à l'égard

1. Exagération de plaideur ; le père d'Aristogiton étant incontestablement citoyen, son fils, reconnu par lui, était libre.

2. Accusée par Démosthène lui-même (Plut., *Dém.* 14).

τες ὑμεῖς ἑοράκατε, οὐκ ἔστι τοιοῦτος. 78 « Ἀλλ', ὦ τᾶν, εἰς τὰς λητουργίας ἀποχωρήσεται. » Τὰς πότ' ἢ ποῦ γεγονυίας; Τὰς τοῦ πατρός; Ἀλλ' οὐκ εἰσίν. Ἀλλὰ τὰς ἑαυτοῦ; Φάσεις, ἀπαγωγάς, ἐνδείξεις, οὐχὶ λητουργίας εὑρήσετε. « Ἀλλὰ νὴ Δία καὶ χωρὶς τούτων συγγενεῖς πολλοὶ καὶ καλοὶ κἀγαθοὶ παραστάντες αὐτὸν ἐξαιτήσονται. » Ἀλλ' οὔτ' εἰσὶν οὔτ' ἐγένοντο πώποτε· πῶς γὰρ τῷ γε μηδ' ἐλευθέρῳ; 79 Πλὴν ἔστι νὴ Δία, ἔστιν ἀδελφός τις οὗτος αὐτῷ, ὁ παρὼν καὶ τὴν καλὴν δίκην αὐτῷ λαχών. Περὶ οὗ τὰ μὲν ἄλλα τί δεῖ λέγειν; Ἀδελφὸς δ' ἐστὶ τούτου ὁμομήτριος καὶ ὁμοπάτριος καὶ πρὸς τοῖς ἄλλοις κακοῖς δίδυμος. Οὑτοσί, — τὰ μὲν ἄλλα σιωπῶ, ἀλλ' ἐφ' οἷς ὑμεῖς τὴν μιαρὰν Θεωρίδα τὴν Λημνίαν, τὴν φαρμακίδα, καὶ αὐτὴν καὶ τὸ γένος ἅπαν ἀπεκτείνατε, 80 ταῦτα λαβὼν τὰ φάρμακα καὶ τὰς ἐπῳδὰς παρὰ τῆς θεραπαίνης αὐτῆς | ἣ κατ' ἐκείνης τότ' ἐμήνυσεν, ἐξ ἧσπερ ὁ βάσκανος οὗτος πεπαιδοποίηται, μαγγανεύει καὶ φενακίζει καὶ τοὺς ἐπιλήπτους φησὶν ἰᾶσθαι, αὐτὸς ὢν ἐπίληπτος πάσῃ πονηρίᾳ. Οὗτος οὖν αὐτὸν ἐξαιρήσεται, ὁ φαρμακός, ὁ λοιμός, ὃν οἰωνίσαιτ' ἄν τις μᾶλλον ἰδὼν ἢ προσειπεῖν βούλοιτο, ὃς αὐτὸς αὑτῷ θανάτου τετίμηκεν ὅτε τοιαύτην δίκην ἔλαχεν.

81 Τί οὖν λοιπόν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι; Ἃ κοινὰ νὴ Δία πᾶσιν ὑπάρχει τοῖς ἀγωνιζομένοις παρὰ τῆς τῶν ἄλλων ὑμῶν φύσεως, καὶ οὐδεὶς αὐτὸς ἑαυτῷ ταῦτα φέρει τῶν κρινομένων, ἀλλ' ὑμῶν ἕκαστος ἔχων οἴκοθεν ἔρχεται, ἔλεον, συγγνώμην, φιλανθρωπίαν. Ἀλλὰ τούτων γ' οὔθ' ὅσιον οὔτε θέμις τῷ μιαρῷ τούτῳ μεταδοῦναι. Διὰ τί;

78 1-2 ὦ τᾶν codd. : οταν S || 79 2-3 αὐτῷ λαχὼν codd. : λαχὼν αὐτῷ Y λαχὼν Arist. *Rh. gr.* IX 358 || 5 τὰ μὲν AF : καὶ τὰ μὲν SOPY || 80 6 ἐξαιρήσεται Harp. s. v. φαρμακός, Photius, Suidas, *Et. Mag.* 788. 4 : ἐξαιτήσεται codd. Hermog. 261, 8 || 8 αὐτῷ AFPY[2] Bekker *An.* 175, 14 : αυτου SY, αὐτὸν F[2] || 81 5-6 οὔθ'... οὔτε SAPY : οὐδ'... οὐδὲ F.

d'autrui, est celle qu'il mérite, à son tour, de se voir appliquée par chacun[1]. 82 Quelles sont donc, à votre avis, la loi ou les dispositions d'Aristogiton à l'égard de tous ? Est-ce de vous voir heureux, vivant dans la félicité et la bonne réputation ? Mais alors de quoi vivra-t-il ? Car ce sont les malheurs des autres qui le nourrissent. Il veut donc que tout le monde soit plongé dans les procès, les débats, les méchantes imputations ; c'est ce qu'il cultive, c'est à quoi il travaille. Quelle espèce d'homme, Athéniens, mériterait d'être appelée « le trois fois maudit[2], l'ennemi public, l'homme mal intentionné pour tous, pour qui la terre ne devrait pas porter de fruits et qu'elle ne devrait pas recevoir après sa mort » ? N'est-ce pas un tel homme ? C'est du moins mon avis. 83 Quelles excuses, quelle pitié ce sycophante a-t-il accordées à ses victimes, pour qui il demandait indistinctement la mort dans les tribunaux que voici, et cela avant même que le premier vote[3] eût eu lieu ? D'ailleurs ces gens que ce sorcier traitait avec tant de cruauté ou de férocité, ceux de vous que le sort avait faits juges, Athéniens, faisaient leur devoir en les sauvant, en les acquittant et en n'accordant pas à cet individu le cinquième des voix. 84 Mais la cruauté, le caractère sanguinaire, la férocité de cet individu persistaient et se faisaient reconnaître. Ni la vue des enfants ni celle des vieilles mères debout aux côtés de certains accusés n'émouvait sa pitié. Et alors, pour toi, des excuses ? Prises où ? Accordées par qui ? Pour tes enfants, de la pitié ? Il s'en faut bien. C'est toi, Aristogiton, qui as jeté de côté la pitié pour ces êtres ; bien plus, qui l'as entièrement supprimée. Donc ne va pas mouiller dans les

1. Cf. *Mid.* 184-185, où Démosthène développe un argument analogue (en utilisant la métaphore de la cotisation qui figure ici aux par. 21-22).

2. Allusion à la malédiction que le héraut, à l'ouverture de chaque assemblée, prononçait contre les traîtres et les criminels (cf. *Cour.* 282). La formule finale est d'un type usuel dans les malédictions (cf Sophocle, *Œd Roi* 269-272 ; Eurip., *Oreste* 1086).

3. Argument sophistique ; dans les procès où la peine n'était pas fixée par la loi, il était d'usage que l'accusateur fît connaître dans sa plainte la peine qu'il se proposait de demander (τίμημα), en

Ὅτι δν ἂν αὐτὸς ἕκαστος νόμον τῇ φύσει κατὰ πάντων ἔχῃ, τούτου τυγχάνειν παρ' ἑκάστου δίκαιός ἐστι καὶ αὐτός. 82 Τίν' οὖν νόμον ὑμῖν ἢ τίνα βούλησιν ἔχειν Ἀριστογείτων κατὰ πάντων δοκεῖ; Πότερ' εὐτυχοῦντας ὁρᾶν καὶ ἐν εὐδαιμονίᾳ καὶ χρηστῇ δόξῃ διάγοντας; Καὶ τί ποιῶν ζήσεται; Τὰ γὰρ τῶν ἄλλων κακὰ τοῦτον τρέφει. Οὐκοῦν ἐν κρίσεσι καὶ ἀγῶσι καὶ πονηραῖς αἰτίαις ἅπαντας εἶναι βούλεται· ταῦτα γεωργεῖ, ταῦτ' ἐργάζεται. Ὁ δὲ ποῖός τις, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καλοῖτ' ἂν δικαίως ὁ τρισκατάρατος, ὁ κοινὸς ἐχθρός, ὁ πᾶσι δυσμενής, ὅτῳ μήτε γῆ φέροι καρπὸν μήτ' ἀποθανόντα δέξαιτο; Οὐχ ὁ τοιοῦτος; Ἔγωγε νομίζω. 83 Τίνος δὲ συγγνώμης ἢ ποίων ἐλέων οἱ σεσυκοφαντημένοι τετυχήκασιν παρὰ τούτου, οἷς οὗτος θανάτου πᾶσιν ἐτιμᾶτ' ἐν τουτοισὶ τοῖς δικαστηρίοις, | καὶ ταῦτα πρὶν τὴν πρώτην ψῆφον διενεχθῆναι; Καὶ ἐφ' οἷς ὁ βάσκανος οὗτος οὕτως ὠμῶς καὶ πικρῶς εἶχεν, τούτους ὑμῶν οἱ λαχόντες, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὰ δίκαια ποιοῦντες ἔσῳζον καὶ [τοὺς ὑπὸ τούτου συκοφαντουμένους] ἀπεψηφίζοντο καὶ τὸ πέμπτον μέρος τῶν ψήφων οὐ μετεδίδοσαν τούτῳ. 84 Ἀλλ' ἥ γε τούτου πικρία καὶ μιαιφονία καὶ ὠμότης παρῆν καὶ ἐξητάζετο. Οὐχὶ παιδία, οὐχὶ μητέρας τῶν κρινομένων ἐνίων γραῦς παρεστώσας ὁρῶν οὗτος ἠλέει. Εἶτα σοὶ συγγνώμη; Πόθεν ἢ παρὰ τοῦ; Ἢ τοῖς σοῖς παιδίοις ἔλεος; Πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Σὺ τὸν εἰς ταῦτ' ἔλεον προδέδωκας, Ἀριστογεῖτον, μᾶλλον δ' ἀνῄρηκας ὅλως. Μὴ δὴ πρὸς οὓς αὐτὸς ἔχωσας λιμένας καὶ

81 7 κατὰ πάντων ἔχῃ SPY : δῆλος ἢ καθ' ἁπάντων ἔχων AF || 82 2 πότερα A : πότερον SFPY || 5 ἀγῶσι codd. : ἐν ἀγ- SPY[1] || 6 ταῦτα... ἐργάζεται S mg FPY : om. S[1]A || ὁ δὲ S[1] : ὁ δὲ τοιοῦτος A ὁ δὲ παμπόνηρος ἄνθρωπος PY[1] ὁ δὲ δὴ παμπόνηρος ἄνθρωπος FY[2] ὁ δὲ δὴ παμπόνηρος S corr. || 8 γῆ codd. : ζῶντι γῆ S corr. || 83 ὁ ἄνδρες SAO : ὦ ἄνδρες cett. || 7-8 καὶ... ἀπεψηφίζοντο secl. Dobree || τοὺς... συκοφαντουμένους secl. Sykutris || 84 3 παρεστώσας codd. : προσεστηκυίας F || 6 Ἀριστογεῖτον codd. : -γείτων SA[1].

ports que tu as toi-même comblés et remplis d'écueils ; tu n'en as pas le droit.

85 Si vous aviez entendu les calomnies qu'il répandait contre vous en circulant sur l'agora, vous le détesteriez encore plus et vous auriez raison. A ce qu'il dit, beaucoup de vous sont débiteurs du Trésor, et tous ceux-là se trouvent dans le même cas que lui. Pour moi, j'admets qu'il y a beaucoup de gens frappés par la malchance ; n'y en eût-il que deux, il y en a vraiment plus qu'il ne faudrait ; il faudrait que personne d'autre ne fût débiteur *(du Trésor)*. Cependant je ne crois pas, par les dieux, que ces gens-là soient dans le même cas que lui ; il s'en faut même de beaucoup ; bien au contraire. Raisonnez de la façon suivante. 86 Et ne vous figurez pas, Athéniens, que je vous parle en pensant que vous êtes débiteurs du Trésor ; cela n'est pas ; que cela n'arrive jamais ; je ne crois pas à cela. Mais si l'un de vous a un ami ou une connaissance dans cette catégorie, je vais vous montrer que dans leur intérêt même il convient de détester Aristogiton. Tout d'abord, parce que d'honnêtes gens, qui ont des cautions, des actes d'humanité, des dettes privées, qui ne sont atteints d'aucun crime public, ont été frappés par la malchance, il les entraîne dans le même groupe et les expose aux mêmes injures que lui. Ce n'est ni logique ni juste. 87 Ce n'est pas la même chose, Aristogiton, il s'en faut de beaucoup, d'une part, qu'après avoir proposé de mettre à mort sans jugement trois citoyens [1], tu aies été condamné pour illégalité et, quand tu aurais mérité la mort, tu aies pour cela obtenu seulement une peine pécuniaire, et que d'autre part, quand on s'est porté garant pour un ami, on ne puisse pas faire face à l'improviste à une amende. Ce n'est pas la même chose, non. Ensuite ce sentiment général d'humanité que vous avez naturellement les uns pour les autres, cet individu le supprime et le détruit

gardant d'ailleurs le droit de la modifier après le vote sur la culpabilité.

1. Sans doute Hiéroclès avait-il deux coaccusés, bien que l'argument de Libanios n'en parle pas (cf. Din., *C. Aristog.* 12).

προβόλων ἀνέπλησας, πρὸς τούτους προσορμίζου· οὐ γὰρ δίκαιον.

85 Εἰ τοίνυν ἀκούσαιτε καὶ τὰς βλασφημίας ἃς κατὰ τὴν ἀγορὰν περιιὼν καθ' ὑμῶν ἔλεγεν, ἔτι μᾶλλον ἂν αὐτὸν μισήσαιτε, καὶ δικαίως. Φησὶ γὰρ πολλοὺς ὀφείλειν τῷ δημοσίῳ, τούτους δ' ἅπαντας ὁμοίους ὑπάρχειν ἑαυτῷ. Ἐγὼ δὲ πολλοὺς μὲν εἶναι τοὺς ἠτυχηκότας, εἰ καὶ δύ' εἰσι μόνοι, συγχωρῶ· παντὶ γὰρ πλείους εἰσὶ τοῦ δέοντος, καὶ οὐδένα τῶν ἄλλων ὀφείλειν ἔδει. Οὐ μέντοι μὰ τοὺς θεοὺς τούτῳ γ' ὑπάρχειν ὁμοίους οἴομαι τούτους, οὐδὲ πολλοῦ δεῖ, ἀλλὰ καὶ τοὐναντίον. Οὑτωσὶ δὲ λογίζεσθε.
86 Καὶ μή μ' ὑπολάβητ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὡς πρὸς ὀφείλοντας ὑμᾶς τῷ δημοσίῳ διαλέγεσθαι· οὔτε γὰρ ἔστιν μήτε γένοιτο τοῦτο οὔτ' ἐγὼ νομίζω. Ἀλλ' εἴ τῳ τις ἄρ' ἢ φίλος ἢ γνώριμός ἐστιν ἐν τούτοις, | ὡς ὑπὲρ τούτου προσήκει μισεῖν, τοῦτο βούλομαι δεῖξαι. Πρῶτον μὲν ὅτι ἀνθρώπους ἐπιεικεῖς, οἷς ἐγγύαι καὶ φιλανθρωπίαι γίγνονται καὶ ὀφλήματ' ἴδια, οἷς οὐ πρόσεστι κοίν' ἀδικήματα, ἠτυχηκέναι δὲ συμβέβηκεν, εἰς τὴν ὁμοίαν τάξιν ἑαυτῷ καὶ βλασφημίαν ἄγει, οὐκ ὀρθῶς οὐδὲ προσηκόντως.
87 Οὐ γὰρ ὅμοιόν ἐστιν, Ἀριστογεῖτον, οὐδὲ πολλοῦ δεῖ, γράψαντά σε τῶν πολιτῶν τρεῖς ἀκρίτους ἀποκτεῖναι γραφὴν ἁλῶναι παρανόμων καὶ δέον σε τεθνάναι ἐπὶ ταύτῃ τιμήματος τυχεῖν, καὶ φίλον ἐγγυησάμενον μὴ δύνασθαι ζημίαν ἀπροσδόκητον ἐνεγκεῖν· οὐχ ὅμοιον, οὔ. Ἔπειθ' ὅτι τὴν κοινὴν φιλανθρωπίαν ἣν ὑμεῖς ἔχετ' ἐκ φύσεως πρὸς ἀλλήλους οὗτος ἀναιρεῖ καὶ διαφθείρει τὸ καθ' αὑτόν·

84 8 ἀνέπλησας SPY corr. : ἔπλησας Y[1] ἐνέπλ- coll. || 85 1 ἀκούσαιτε Reiske : -σετε S corr. F corr. PY -σατε S[1]F[1] -ετε A || 3 μισήσαιτε P corr. P corr. Y corr. : -σετε SAFP[1]Y[1] || δικαίως codd. : δικαίως ἀποκτείνετε S γρ F γρ δικαίως ἀποκτείναιτε Y γρ || 7 ἄλλων codd. : ἄλλων πλὴν τούτου A || 9 ἀλλὰ καὶ SPY : ἀλλὰ πᾶν F ἀλλὰ A || 86 7 ἴδια codd. : δίκαια S γρ Y γρ || 87 2 σε codd. : δὲ S[1]Y[1] || 3 σε τεθνάναι ἐπὶ ταύτῃ SPY : σε ἐπὶ ταύτῃ τεθνάναι F ἐπί ταύτῃ σε τεθνάναι A || 7 τὸ καθ' αὑτὸν S γ. FPY : om. S[1]A.

pour sa part. Vous allez voir comment. Vous, Athéniens, avec le même sentiment naturel d'humanité que, comme je l'ai dit, vous avez les uns pour les autres et dont les familles usent dans la vie privée et domestique, vous en usez dans la vie publique et nationale. 88 Que font les familles ? Là où il y a un père et des fils déjà hommes faits et peut-être même de leurs enfants, là nécessairement les volontés sont multiples et dissemblables ; car la jeunesse n'a ni les mêmes paroles ni les mêmes actes que la vieillesse. Néanmoins, tout ce que font les jeunes gens, s'ils sont bien élevés, ils le font de telle façon qu'avant tout ils essaient de se cacher ou, sinon, qu'on voie bien qu'ils voulaient agir ainsi. Les vieillards, de leur côté, s'ils voient une dépense, une beuverie, un amusement qui dépasse la mesure, les regardent de telle sorte qu'ils paraissent ne pas les avoir aperçus [1]. C'est là ce qui produit tout ce que supporte le naturel de chacun ; et tout va bien. 89 De la même façon, vous, Athéniens, vous vivez dans votre cité, en bons parents, en gens pleins d'humanité, les uns regardant les actes des victimes de la malchance de telle sorte que, comme dit le proverbe, en voyant ils ne voient pas, en entendant ils n'entendent pas, et les autres faisant ce qu'ils font de telle manière qu'on voit bien qu'ils prennent des précautions et ont de la honte. C'est ce qui fait durer et subsister solidement la cause commune de tout le bonheur de la cité, la concorde. 90 Or, ces manières si noblement implantées dans votre caractère et vos mœurs, Aristogiton les dérange, les arrache, les jette au rebut. Ce que chacun des autres, victime de la malchance, fait sans bruit, cet individu s'attache presque des clochettes pour l'exécuter. Ni prytane, ni héraut, ni président, ni tribu présidente [2] ne peut le maîtriser. 91 Lorsque donc l'un de vous, gêné par son attitude scanda-

1. Un précepte analogue figure dans Euripide (*Hippol.* 462-466) ; Plutarque (*De educ. puer.* 18) le développe assez longuement, en utilisant aussi le proverbe que Démosthène cite ensuite (et que le *Psaume 113* emploie dans un sens tout différent).

2. Les membres d'une tribu désignée par le sort aidaient les proèdres à maintenir l'ordre dans l'Assemblée (cf. Eschine, *Tim.* 33 ; *Ctés.* 4).

ἴδοιτε δ' ἂν ἐντεῦθεν. Ὑμεῖς γάρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῇ τῆς φύσεως πρὸς ἀλλήλους, ὅπερ εἶπον, χρώμενοι φιλανθρωπίᾳ, ὥσπερ αἱ συγγένειαι τὰς ἰδίας οἰκοῦσιν οἰκίας, οὕτω τὴν πόλιν οἰκεῖτε δημοσίᾳ. 88 Πῶς οὖν ἐκεῖναι; Ὅπου πατήρ ἐστι καὶ υἱεῖς ἄνδρες, τυχὸν δὲ καὶ τούτων παῖδες, ἐνταῦθ' ἀνάγκη πολλὰς καὶ μηδὲν ὁμοίας εἶναι βουλήσεις· οὐ γὰρ τῶν αὐτῶν οὔτε λόγων οὔτ' ἔργων ἐστὶν ἡ νεότης τῷ γήρᾳ. Ἀλλ' ὅμως οἵ τε νέοι πάνθ' ὅσ' ἂν πράττωσιν, ἄνπερ ὦσιν μέτριοι, οὕτω ποιοῦσιν ὥστε μάλιστα μὲν πειρᾶσθαι λανθάνειν, εἰ δὲ μή, φανεροί γ' εἶναι τοῦτο βουλόμενοι ποιεῖν· οἵ τε πρεσβύτεροι πάλιν, ἂν ἄρ' ἴδωσιν ἢ δαπάνην ἢ πότον ἢ παιδιὰν πλείω τῆς μετρίας, οὕτω ταῦθ' ὁρῶσιν ὥστε μὴ δοκεῖν ἑωρακέναι. Ἐκ δὲ τούτων γίγνεταί τε πάνθ' ἃ φέρουσιν αἱ φύσεις καὶ καλῶς γίγνεται. | 89 Τὸν αὐτὸν τοίνυν τρόπον ὑμεῖς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὴν πόλιν οἰκεῖτε συγγενικῶς καὶ φιλανθρώπως, οἱ μὲν οὕτως ὁρῶντες τὰ τῶν ἠτυχηκότων ἔργα ὥστε, τὸ τῆς παροιμίας, ὁρῶντας μὴ ὁρᾶν καὶ ἀκούοντας μὴ ἀκούειν, οἱ δ' οὕτω ποιοῦντες ἃ πράττουσιν ὥστ' εἶναι φανεροὶ καὶ φυλαττόμενοι καὶ αἰσχυνόμενοι. Ἐκ δὲ τούτων ἡ κοινὴ καὶ πάντων τῶν ἀγαθῶν αἰτία τῇ πόλει μένει καὶ συνέστηκεν ὁμόνοια. 90 Ταῦτα τοίνυν Ἀριστογείτων τὰ καλῶς οὕτω πεπηγότα τῇ φύσει καὶ τοῖς ἤθεσι τοῖς ὑμετέροις κινεῖ καὶ ἀναιρεῖ καὶ μεταρρίπτει, καὶ ἃ τῶν ἄλλων τῶν ἠτυχηκότων ἕκαστος ἀψοφητεὶ ποιεῖ, ταῦθ' οὗτος μόνον οὐ κώδωνας ἐξαψάμενος διαπράττεται. Οὐ πρύτανις, οὐ κῆρυξ, οὐκ ἐπιστάτης, οὐχ ἡ προεδρεύουσα φυλὴ τούτου κρατεῖν δύναται. 91 Ἐπειδὰν οὖν τις ὑμῶν ἐφ' οἷς

87 8 ἴδοιτε δ' ἂν ἐντεῦθεν S γρ A : ἴδοιτ' ἂν ἐντεῦθεν FPY || 9 πρὸς ἀλλήλους codd. : om. F || 88 9 ἢ παιδιὰν... μετρίας om. A || 89 3 ὥστε A : ὥσπερ SF γρ OPY ὅπερ F[1]B || 4 ὁρῶντας... ἀκούοντας SAF[2]OY : ὁρῶντες... ἀκούοντες B[1]F[1] || 90 4 ἀψοφητεὶ S[1] : -τὶ cett. || οὗτος codd. : οὕτως S[1] || 5 πρύτανις S[1]AFPY : πρυτανης S[2] πρυτάνεις Blass.

leuse, dit : « Voilà ce qu'il fait, et cela quand il est débiteur du Trésor ! », — « Eh bien ! Est-ce qu'un tel n'est pas débiteur ? » dit chacun en ajoutant le nom de son ennemi personnel. Et ainsi la scélératesse de cet individu est l'origine des injures adressées, à cause de lui, à ceux qui ne lui ressemblent pas.

92 Il ne reste donc, Athéniens, à ceux qui veulent être débarrassés de cet individu, quand vous tenez un crime clairement et évidemment prévu par les lois, qu'à le condamner, avant tout, à mort, ou, sinon, à lui infliger une telle peinc pécuniaire qu'il ne puisse la supporter. Car il n'y a pas d'autre moyen de vous débarrasser de lui, vous le savez bien. 93 En effet, Athéniens, d'après ce que l'on peut voir, les meilleurs et les plus honnêtes des hommes font tout leur devoir de leur plein gré, poussés par leur nature même ; les gens qui leur sont inférieurs, mais qu'on ne va pas jusqu'à appeler tout à fait vicieux, poussés par la crainte qu'ils ont de vous et la peine que leur causent les paroles et les reproches injurieux, prennent leurs précautions pour éviter les fautes ; mais les francs scélérats, ceux qu'on qualifie de maudits, ce sont, dit-on, les malheurs qui les assagissent. 94 Or Aristogiton ici présent dépasse tellement tout le monde en scélératesse que même l'épreuve[1] ne l'a pas corrigé et qu'il est pris à nouveau pour les mêmes crimes et les mêmes excès. Il mérite votre colère, plus encore maintenant qu'auparavant, d'autant qu'alors il se croyait seulement obligé de faire des propositions contraires aux lois, tandis que maintenant il fait tout, il se plaint, il prend la parole, il attaque, il calomnie, il demande la mort, il dénonce pour haute trahison, il injurie ceux qui ont leurs droits, quand lui-même est débiteur du Trésor. Rien n'est plus scandaleux que cela. 95 Chercher à le corriger est de la folie ; car cet homme

1. Autre formule proverbiable ; cf. Hésiode, *Trav.* 89 (*quand il subit son malheur, il comprit*), 218 (*pâtir rend le bon sens au sot*) ; Eschyle, *Agamemnon* 177 (*s'instruire par la souffrance*), 249 (*à qui a souffert, la Justice accorde de comprendre*).

οὗτος ἀσελγαίνει λυπηθεὶς εἴπῃ· « Τουτονὶ ταῦτα ποιεῖν, καὶ ταῦτ' ὀφείλοντα τῷ δημοσίῳ. — Τί δ'; οὐ καὶ ὁ δεῖνα, φησίν, ὀφείλει ; » τὸν ἐχθρὸν ἕκαστος ὑπειπὼν τὸν αὑτοῦ· ὥστε τὴν πονηρίαν τὴν τούτου αἰτίαν εἶναι τῶν βλασφημιῶν αἳ περὶ τῶν οὐχ ὁμοίων τούτῳ διὰ τοῦτον γίγνονται.

92 Λοιπὸν τοίνυν ἐστίν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς ἀπαλλαγῆναι βουλομένοις τούτου, ἀδίκημα σαφὲς καὶ ἐναργὲς ἔχοντας ἐκ τῶν νόμων, μάλιστα μὲν αὐτῷ θανάτου τιμῆσαι, εἰ δὲ μή, τοσοῦτον ἀναθεῖναι τίμημα χρημάτων ὅσον μὴ δυνήσεται φέρειν· ἄλλη γὰρ οὐκ ἔστιν ἀπαλλαγὴ τούτου, σαφῶς ἐπίστασθε. 93 Καὶ γάρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν μὲν ἄλλων ἀνθρώπων ἄν τις ἴδοι | τοὺς μὲν βελτίστους καὶ μετριωτάτους αὐτῇ τῇ φύσει πάντα ποιοῦντας ἑκόντας ἃ δεῖ, τοὺς δὲ χείρους μὲν τούτων, ἔξω δὲ τοῦ πονηροὺς ἄγαν κληθῆναι, τῷ φόβῳ τῷ πρὸς ὑμᾶς καὶ τῷ τοῖς αἰσχροῖς καὶ λόγοις καὶ ὀνείδεσιν ἀλγεῖν εὐλαβουμένους ἐξαμαρτάνειν· τοὺς δὲ πονηροτάτους καὶ ἐξαγίστους ὀνομαζομένους τάς γε συμφορὰς σωφρονίζειν λέγουσιν. 94 Οὑτοσὶ τοίνυν Ἀριστογείτων τοσοῦτον ὑπερῆρκεν ἅπαντας ἀνθρώπους πονηρίᾳ ὥστ' οὐδὲ παθὼν ἐνουθετήθη, ἀλλ' ἐπὶ τοῖς αὐτοῖς ἀδικήμασι καὶ πλεονεκτήμασιν πάλιν εἴληπται. Καὶ τοσούτῳ πλείονος ὀργῆς ἄξιός ἐστιν νῦν ἢ πρότερον ὅσῳ τότε μὲν γράφειν μόνον ᾤετο δεῖν παρὰ τοὺς νόμους, νυνὶ δὲ πάντα ποιεῖν, αἰτιᾶσθαι, λέγειν, διαβάλλειν, βλασφημεῖν, θανάτου τιμᾶσθαι, εἰσαγγέλλειν, κακολογεῖν τοὺς ἐπιτίμους, αὐτὸς ὀφείλων τῷ δημοσίῳ· τούτου γὰρ οὐδέν ἐστι δεινότερον. 95 Τὸ μὲν οὖν νουθετεῖν τοῦτον μανία·

91 2 λυπηθεὶς εἴπῃ SPY : λυπηθεὶς AF || τουτονὶ F : τουτονὶ δὲ A τοῦτον SPY || ποιεῖν SPY : ποιεῖν εἴπῃ AF || 4 ἕκαστος AF : ἑκαστων S[1] ἕκαστον S[2]OPY || 92 2 ἀδίκημα codd. : παράδειγμα F || 4 ἀναθεῖναι S : ἐπιθεῖναι S γρ AFP ἐπιαναθεῖναι Y || ὅσον μὴ codd. : ὅσον οὐ F || 93 8 τάς γε codd. : τὰς SPY || 94 7 διαβάλλειν SA : διαβάλλειν, ἄγειν FPY || 95 1 νουθετεῖν codd. : νομοθετεῖν PY[1].

qui n'a jamais cédé et ne s'est jamais détourné pour les manifestations par lesquelles le peuple avertit ceux qui le gènent, c'est bien vite, n'est-ce pas? qu'il ferait attention aux discours d'une personne isolée? Son cas est incurable, oui, incurable, Athéniens. Donc, comme font les médecins, quand ils voient un cancer ou un ulcère ou quelque mal incurable et qu'ils le brûlent ou l'extirpent complètement, il vous faut bannir ce monstre, l'expulser de la cité, le supprimer, sans attendre d'en avoir souffert (que cela n'arrive ni aux individus ni à l'État !), en prenant d'avance vos précautions.
96 Voyez un peu. Peut-être aucun de vous n'a-t-il jamais été mordu par une vipère ou une tarentule, et je souhaite que cela n'arrive pas; néanmoins toutes ces bêtes, vous les tuez quand vous les apercevez. De la même façon, Athéniens, quand vous voyez un sycophante féroce, un homme à nature de vipère, n'attendez pas qu'il ait mordu chacun de vous ; mais que quiconque le rencontre, le châtie.

97 Lycurgue attestait Athéna et la Mère des Dieux, et il avait raison. Pour moi, ce sont vos ancêtres et leurs vertus que j'invoque, eux dont le temps même n'a pas effacé la mémoire, et c'est à bon droit. Dans leur vie de citoyens, ils ne se livraient pas comme collaborateurs aux scélérats et aux sycophantes ; ils ne pratiquaient pas une haine mutuelle à l'intérieur de leurs murailles ; mais, parmi les orateurs et les simples particuliers, ils honoraient les gens sages et honnêtes, tandis qu'ils détestaient et châtiaient les coquins audacieux. C'est pourquoi tous ont été des athlètes [1] en belles actions.

98 Je veux dire encore un mot avant de cesser de parler. Dans un instant, vous allez sortir du tribunal [2] ; vous serez contemplés par les assistants, étrangers et citoyens ; ils regar-

1. Expression un peu recherchée, qui remonte au moins à Isocrate (*Hélène*, 23) et qui a été imitée (cf. Théopompe, fr. 249 ; Philostrate, *Hér.*, p. 297).
2. Évoquer ce qui se passera quand le procès sera terminé, est un procédé qui se retrouve dans d'autres plaidoyers (cf. *Mid.* 221 et suiv. ; Eschine, *Ctés.* 233 ; Lyc., *Léocr.* 127 et 146).

ὃς γὰρ οἷς ὁ δῆμος ἅπας τοὺς ἐνοχλοῦντας ἑαυτὸν νουθετεῖ θορύβοις μηδεπώποθ' ὑπεῖξεν μηδὲ διετράπη, ταχύ γ' ἂν φροντίσειέ τι τοῦ παρ' ἑνὸς λόγου. Ἀνίατον, ἀνίατον, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ πρᾶγμ' ἐστι τὸ τούτου· δεῖ δὴ πάντας, ὥσπερ οἱ ἰατροί, ὅταν καρκίνον ἢ φαγέδαιναν ἢ τῶν ἀνιάτων τι κακῶν ἴδωσιν, ἀπέκαυσαν ἢ ὅλως ἀπέκοψαν, οὕτω τοῦτο τὸ θηρίον ὑμᾶς ἐξορίσαι, ῥῖψαι ἐκ τῆς πόλεως, ἀνελεῖν, μὴ περιμείναντάς τι παθεῖν (ὃ μήτ' ἰδίᾳ μήτε δημοσίᾳ γένοιτο), ἀλλὰ προευλαβηθέντας. 96 Ὡδὶ γὰρ ὁρᾶτε. Οὐδένα πώποτ' ἴσως ὑμῶν ἔχις ἔδακεν οὐδὲ φαλάγγιον, μηδὲ δάκοι· | ἀλλ' ὅμως ἅπαντα τὰ τοιαῦτα, ἐπὰν ἴδητε, ἀποκτείνετε. Τὸν αὐτὸν τοίνυν τρόπον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ὅταν συκοφάντην καὶ πικρὸν καὶ ἔχιν τὴν φύσιν ἄνθρωπον ἴδητε, μὴ πόθ' ἕκαστον ὑμῶν δήξεται περιμένετε, ἀλλ' ὁ προστυχὼν ἀεὶ τιμωρησάσθω.

97 Λυκοῦργος μὲν οὖν τὴν Ἀθηνᾶν ἐμαρτύρετο καὶ τὴν μητέρα τῶν θεῶν, καὶ καλῶς ἐποίει. Ἐγὼ δὲ τοὺς προγόνους τοὺς ὑμετέρους καὶ τὰς ἀρετὰς τὰς ἐκείνων ἀνακαλῶ, ὧν οὐδ' ὁ χρόνος τὴν μνήμην ἠφάνικεν, εἰκότως· ἐπολιτεύοντο γὰρ οὐχὶ τοῖς πονηροτάτοις καὶ συκοφάνταις συνεργεῖν διδόντες ἑαυτούς, οὐδὲ τὸν ἐντὸς τείχους φθόνον ἀσκοῦντες ἐπ' ἀλλήλους, ἀλλὰ καὶ τῶν ῥητόρων καὶ τῶν ἰδιωτῶν τοὺς μὲν σώφρονας καὶ χρηστοὺς τιμῶντες, τοὺς δὲ πονηροὺς καὶ θρασεῖς μισοῦντες καὶ κολάζοντες. Ἐξ ὧν πάντες ἀθληταὶ τῶν καλῶν ἔργων ἐγένοντο.

98 Ἓν δ' εἰπὼν ἔτι παύσασθαι βούλομαι. Ἔξιτ' αὐτίκα δὴ μάλ' ἐκ τοῦ δικαστηρίου, θεωρήσουσι δ' ὑμᾶς οἱ περιεστηκότες καὶ ξένοι καὶ πολῖται, καὶ κατ' ἄνδρ' εἰς ἕκαστον τὸν

95 3 ὑπεῖξεν codd. : ὑπῆξεν S || 4 τι τοῦ codd. : τοῦ SPY || 7 ἀνιάτων SFPY : ἄλλων ἀνιάτων A || τι F : om. SAYOP || 96 3 δάκοι codd. : δάκοι πότε FY mg. || 4 ἴδητε codd. : εἰδῆτε SA || ἀποκτείνετε S : εὐθὺς ἀποκτείνετε S γρ APY ἀποκτενεῖτε F || 7 τιμωρησάσθω SOY : -ρείσθω AF || 97 2 καλῶς codd. : καλῶς γ' FOY mg. || 6 συνεργεῖν codd. : συνερεῖν A || 98 3 εἰς ἕκαστον τὸν F γρ : εἰς ἕκαστον A εἷς ἕκαστος SOPY.

deront passer chacun de vous individuellement et reconnaîtront à leur mine ceux qui auront voté l'acquittement. Que direz-vous donc, Athéniens, si vous sortez après avoir abandonné la cause des lois ? Avec quel visage, avec quels yeux regarderez-vous chacun des assistants ? **99** Comment pourrez-vous allez au Mêtrôon[1], si vous en avez le désir ? Car, bien évidemment, chacun de vous, individuellement, ne pourra recourir aux lois et les juger souveraines, si maintenant vous sortez tous en corps sans avoir affermi leur autorité. Comment, au début du mois[2], pourrez-vous monter à l'Acropole pour demander aux dieux d'accorder le bonheur à la cité et à chacun de vous personnellement, lorsque cet individu et son digne père figurent là-bas[3] et que vous aurez pris une décision contraire à vos serments et aux textes de là-bas ? **100** Ou bien que direz-vous, Athéniens, que direz-vous, si l'on vous interroge après avoir reconnu ceux qui auront voté l'acquittement ? Que prétendrez-vous ? Que cet individu vous plaît ? Et qui osera dire cela ? Qui voudra avoir sa part de sa scélératesse accompagnée de malédictions et d'une réputation de vice ? Que personnellement il n'a pas voté l'acquittement ? Ainsi donc vous maudirez les auteurs de l'acquittement, chacun prouvant par là que, pour sa part, il n'est pas de ces gens. **101** Pourquoi faire cela, quand on peut garder le silence et souhaiter le bonheur, tous pour tous, vous pour vous-mêmes, pour vous, tous les autres Athéniens, et j'ajouterai même les étrangers, les enfants, les femmes ? Car tout le monde a été atteint, oui, a été atteint par la méchanceté de cet individu ; tout le monde désire être débarrassé de sa scélératesse et voir son châtiment.

1. Le sanctuaire de la Mère des Dieux (sur l'Agora) contenait les archives de l'État (cf. *Amb.* 129 ; Lyc., *Léocr.* 66).

2. Le premier jour du mois était férié ; sur ces prières des juges, cf. Aristophane, *Guêpes* 96.

3. Le nom d'Aristogiton, inscrit sur la liste des débiteurs, était précisé par celui de son père (comme il est naturel dans un acte officiel, cf. *C. Boiotos* I, 15).

παριόντα βλέψονται καὶ φυσιογνωμονήσουσι τοὺς ἀπεψηφισμένους. Τί οὖν ἐρεῖτ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ προέμενοι τοὺς νόμους ἔξιτε; Ποίοις προσώποις ἢ τίσιν ὀφθαλμοῖς πρὸς ἕκαστον τούτων ἀντιβλέψεσθε; 99 Πῶς δ' εἰς τὸ μητρῷον βαδιεῖσθε, ἄν τι βούλησθε; Οὐ γὰρ δήπου καθ' ἕν' ὑμῶν ἕκαστος ὡς ἐπὶ κυρίους τοὺς νόμους πορεύσεται, εἰ νῦν μὴ βεβαιώσαντες αὐτοὺς ἔξιθ' ἅπαντες κοινῇ. Πῶς δὲ ταῖς νουμηνίαις εἰς ἀκρόπολιν ἀναβαίνοντες τἀγαθὰ τῇ πόλει διδόναι καὶ ἕκαστος ἑαυτῷ τοῖς θεοῖς εὔξεσθε, | ὅταν ὄντος τούτου ἐκεῖ καὶ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ τοῦ χρηστοῦ τἀναντία τοῖς ὅρκοις καὶ τοῖς ἐκεῖ γράμμασιν ἐγνωκότες ἦτε; 100 Τί ἐρεῖτ', ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τί ἐρεῖτε, ἄν τις ὑμᾶς ἐρωτᾷ γνωρίσας τοὺς ἀπεψηφισμένους; Τί φήσετε; Ἀρέσκειν τοῦτον ὑμῖν; Καὶ τίς ὁ τοῦτο τολμήσων εἰπεῖν; Τίς ὁ τῆς τούτου πονηρίας μετ' ἀρᾶς καὶ κακῆς δόξης κληρονομεῖν βουλησόμενος; Ἀλλ' οὐκ αὐτὸς ἕκαστος ἀποψηφίσασθαι; Οὐκοῦν καταράσεσθε τοῖς ἀποψηφισαμένοις, τοῦτο τὸ πιστὸν ἕκαστος διδοὺς ὡς οὐκ αὐτὸς οὗτός ἐστι. 101 Καὶ τί δεῖ ταῦτα ποιεῖν, ἐξὸν εὐφημεῖν καὶ ἅπαντας ἅπασι πάντα τἀγάθ' εὔχεσθαι, καὶ ὑμᾶς ὑμῖν αὐτοῖς καὶ τοὺς ἄλλους Ἀθηναίους ἅπαντας ὑμῖν, προσθήσω δὲ καὶ τοὺς ξένους καὶ παῖδας καὶ γυναῖκας; Ἐφῖκται γάρ, ἐφῖκται πάντων ἡ τούτου κακοπραγμοσύνη, καὶ πᾶσι βουλομένοις ἐστὶν ἀπαλλαγῆναι τῆς τούτου πονηρίας καὶ δίκην δεδωκότ' ἰδεῖν.

98 4-5 ἀπεψηφισμένους A : ἀποψηφισαμένους cett. || 5 οὖν ἐρεῖτ' codd. : οὖν ἐρεῖτε τί ἐρεῖτ' A || 6 προσώποις S γρ AFY γρ : om. SPY || 99 2 καθ' ἕν' AF : εἷς καθ' ἕνα SPY || 3 ὡς A : ὥσπερ SFPY || 6 εὔξεσθε Reiske : εὔξεται codd. || 7 τούτου ἐκεῖ S^2AFY : τούτου S^1P ἐκεῖ τούτου ⟨γεγραμμένου⟩ Blass τούτου ⟨τοὐνόματος⟩ ἐκεῖ Weil || 100 1 τί SPY : ἢ τί F τί δ' A || 2 ἀπεψηφισμένους SAOY^1 : ἀποψηφισαμένους FY^2 || 5 βουλησόμενος codd. : βουλόμενος A || ἕκαστος codd. : ἕκαστος φήσει S γρ F γρ Y^2 ἕκαστος ⟨οὐχ⟩ Richards || 5-6 ἀποψηφίσασθαι S^2AF γρ PY^1 : -σεσθε S^1 καταψηφίσασθαι FY^2 || 6 καταράσεσθε codd. : -σασθε S καταρᾶσθαι FPY || ἀποψηφισαμένοις codd. : ἀπεψηφισμένοις A || 101 6 καὶ... ἰδεῖν om. A || ἰδεῖν S : αὐτὸν ἐπιδεῖν FPY.

CONTRE ARISTOGITON II

---

1 Qu'Aristogiton ici présent est débiteur du Trésor, qu'il est privé de ses droits civiques, que les lois interdisent formellement aux gens de cette espèce de prendre la parole devant le peuple, c'est chose clairement démontrée[1], Athéniens. Il faut que vous écartiez et arrêtiez tous ceux qui agissent contre la loi, mais principalement les gens qui sont au pouvoir et ceux qui font de la politique. 2 Ce sont en effet ces gens-là qui, par un effet naturel, nuisent à l'intérêt public s'ils ne valent rien, et, inversement, lui sont le plus utiles s'ils sont honnêtes et acceptent d'observer les lois. Ainsi donc, s'il vous arrive une fois d'accorder aux gens qui entreprennent de s'occuper des affaires publiques le droit de transgresser les lois et de mépriser les règles juridiques, nécessairement tous les membres de la cité en recueillent les fruits. 3 C'est comme pour les erreurs qui atteignent les navires[2] dans les traversées : si c'est un matelot qui est en faute, le dommage qu'il provoque est limité ; mais si c'est le pilote qui se trompe, c'est le malheur commun de tous les passagers qu'il prépare. De même les fautes des simples particuliers amènent des dommages non pas sur le peuple, mais sur eux-mêmes, tandis que celles des magistrats et des

1. L'auteur de ce plaidoyer, parlant au moins au troisième rang, ne reprend pas la discussion des faits.

2. La comparaison de l'État avec un navire est très ancienne et remonte au moins à Alcée ; les orateurs politiques l'utilisent fréquemment contre leurs adversaires ; cf. *Amb.* 250 (commentant Soph., *Antig.* 189-190) ; Eschine, *Ctés.* 158.

ΚΑΤ' ΑΡΙΣΤΟΓΕΙΤΟΝΟΣ Β

1 Ὅτι μὲν τοίνυν καὶ ὀφείλει τῷ δημοσίῳ Ἀριστογείτων οὑτοσὶ καὶ οὐκ ἔστιν ἐπίτιμος καὶ οἱ νόμοι διαρρήδην ἀπαγορεύουσιν ἐν τῷ δήμῳ μὴ ἐξεῖναι λέγειν τοῖς τοιούτοις, φανερῶς ἐπιδέδεικται, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι. | Δεῖ δ' ὑμᾶς ἅπαντας μὲν ἀπείργειν καὶ κωλύειν τοὺς παρανομοῦντας, πολὺ δὲ μάλιστα τοὺς ἐν ταῖς ἀρχαῖς ὄντας καὶ τοὺς πολιτευομένους· 2 διὰ γὰρ τούτους τὰ κοινὰ καὶ βλάπτεσθαι πέφυκεν, ἐὰν ὦσι φαῦλοι, καὶ τὰ μέγιστα πάλιν ὠφελεῖσθαι, ἐὰν ὦσιν ἐπιεικεῖς καὶ θέλωσιν ἐμμένειν τοῖς νόμοις. Ὡς ἐὰν ἅπαξ δῶτε τοῖς ὑπὲρ τῶν κοινῶν ἐγχειροῦσί τι πράττειν τὸ παρανομεῖν καὶ καταφρονεῖν τῶν ὡρισμένων δικαίων, ἀναγκαῖόν ἐστιν ἅπαντας ἀπολαύειν τοὺς μετέχοντας τῆς πόλεως. 3 Ὥσπερ γὰρ τῶν ἐν ταῖς ναυσὶν ἁμαρτημάτων ἃ συμβαίνει περὶ τοὺς πλοῦς, ὅταν μὲν τῶν ναυτῶν τις ἁμάρτῃ, βραχεῖαν τὴν βλάβην ἤνεγκεν, ὅταν δ' ὁ κυβερνήτης ἀποσφαλῇ, κοινὴν τὴν ἀτυχίαν ἅπασι τοῖς ἐμπλέουσιν παρεσκεύασεν, ὡσαύτως τὰ μὲν τῶν ἰδιωτῶν ἁμαρτήματα οὐκ εἰς τὸ πλῆθος, εἰς δ' αὐτοὺς ἤνεγκε τὰς βλάβας, τὰ δὲ τῶν ἀρχόντων καὶ πολιτευομένων

1 3 ἐν τῷ δήμῳ SY : om. AF || 4 ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι SOY : ὦ δικασταὶ (compendio scriptum) A ἄνδρες δικασταὶ F || 2 6 ἀπολαύειν codd. : ἀπολαύειν τῆς τούτων κακίας S corr. F γρ Y γρ. || 3 4 ἀποσφαλῇ S : ἀποσφαλῇ ἢ διαμάρτῃ AFOY σφαλῇ Apsines *Rh. gr.* IX 527 || 5 ἐμπλέουσιν SY[1] : συμπλέουσι AFY mg. πλέουσι Aps. || παρεσκεύασεν SAOY : κατεσκ- PY[2].

hommes politiques atteignent tout le monde. 4 C'est pourquoi Solon a institué des punitions lentes pour les particuliers, rapides[1] pour les magistrats et les chefs de partis ; il pensait que pour les premiers il est admissible qu'on n'en fasse justice qu'au cours du temps, mais que pour les seconds on ne peut attendre, car rien ne restera qu'on puisse châtier, une fois la constitution abolie.

Ce sont là des principes juridiques que personne ne s'avisera de contester, si impudent ou plein de mépris pour vous qu'il soit, excepté Aristogiton que voici avec sa scélératesse. Nous constaterons que tous les magistrats, tous les hommes politiques, une fois que vous les avez condamnés, se conforment à votre décision. 5 D'une part en effet, quand des magistrats sont invalidés, aussitôt ils cessent leurs fonctions et retirent leur couronne ; d'autre part, ceux des thesmothètes qui ne sont pas autorisés à monter à l'Aréopage, ne pensent pas à user de force et s'inclinent devant vos décisions. C'est naturel : quand ils sont au pouvoir, ils pensent que les simples citoyens doivent leur obéir ; de même, quand ils redeviennent simples citoyens, il serait juste qu'ils suivissent les lois qui ont pouvoir sur la cité. 6 Tous les hommes politiques aussi, si vous voulez examiner la chose en commençant par les temps anciens, se sont, on le voit bien, soumis de même à vos justes décisions. En tout cas, Aristide, dit-on, quand il eut été éloigné par nos ancêtres, vécut à Égine jusqu'à ce que le peuple l'eût rappelé. Miltiade et Périclès, condamnés à des amendes, l'un (*Périclès*) de trente talents, l'autre de cinquante, les payèrent[2] entièrement et alors seulement parlèrent devant le peuple. 7 Ce serait le plus énorme scandale que vos plus grands bienfaiteurs

1. Les magistrats devaient rendre leurs comptes aussitôt après leur sortie de charge (cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 48, 3-5) ; en outre ils pouvaient être invalidés (par ἀποχειροτονία) à l'assemblée principale de chaque prytanie (cf. Aristote, *Const d'Ath.*, 43, 4 et 61, 2). Les orateurs pouvaient être soumis à une enquête (δοκιμασία) portant sur leur droit à prendre la parole (cf. Eschine, *Tim.* 28-32, 68, 81).

2. En fait, Miltiade mourut en prison avant d'avoir payé son amende.

εἰς ἅπαντας ἀφικνεῖται. 4 Διὸ καὶ τὰς τιμωρίας ὁ Σόλων τοῖς μὲν ἰδιώταις ἐποίησε βραδείας, ταῖς δ' ἀρχαῖς καὶ τοῖς δημαγωγοῖς ταχείας, ὑπολαμβάνων τοῖς μὲν ἐνδέχεσθαι καὶ παρὰ τὸν χρόνον τὸ δίκαιον λαβεῖν, τοῖς δ' οὐκ ἐνεῖναι περιμεῖναι· τὸ γὰρ τιμωρησόμενον οὐχ ὑπέσται τῆς πολιτείας καταλυθείσης. Καὶ τούτοις τοῖς δικαίοις οὐδεὶς οὕτως οὔτ' ἀναιδὴς οὔθ' ὑπὲρ ὑμᾶς φρονῶν ἐστιν ὅστις ἀντιλέγειν ἐπιχειρήσει πλὴν Ἀριστογείτονος τουτουὶ καὶ τῆς τούτου πονηρίας. | Ἀλλὰ πάσας καὶ τὰς ἀρχὰς καὶ τοὺς πολιτευομένους εὑρήσομεν, ἐπειδὰν ἅπαξ τι καταγνῶθ' ὑμεῖς, τούτοις ἐμμένοντας. 5 Τοῦτο μὲν γὰρ ὅταν ἀποχειροτονηθῶσι τινες τῶν ἐν ταῖς ἀρχαῖς, παραχρῆμα πέπαυνται ἄρχοντες καὶ τοὺς στεφάνους περιῄρηνται· τοῦτο δ' ὅσοις τῶν θεσμοθετῶν εἰς Ἄρειον πάγον οὐχ οἷόν τ' ἐστιν ἀνελθεῖν, παρέντες τὸ βιάζεσθαι στέργουσιν ταῖς ὑμετέραις γνώσεσι. Καὶ τοῦτ' εἰκότως· ὥσπερ γάρ, ὅταν ἄρχωσι, τοὺς ἰδιώτας οἴονται δεῖν αὐτοῖς πειθαρχεῖν, ὡσαύτως, ὅταν αὐτοὶ ἰδιῶται γένωνται πάλιν, τοῖς τῆς πόλεως ἄρχουσι νόμοις δικαίως ἂν ἀκολουθοῖεν.
6 Ἔτι τοίνυν οἱ πολιτευόμενοι πάντες, ἐκ τῶν παλαιῶν εἰ βούλεσθ' ἀρξάμενοι χρόνων θεωρεῖν, ὡσαύτως φαίνονται εἴκοντες τοῖς ὑμετέροις δικαίοις. Ἀριστείδην μέν γέ φασιν ὑπὸ τῶν προγόνων μετασταθέντ' ἐν Αἰγίνῃ διατρίβειν, ἕως ὁ δῆμος αὐτὸν κατεδέξατο, Μιλτιάδην δὲ καὶ Περικλέα ὀφλόντας τὸν μὲν τριάκοντα, τὸν δὲ πεντήκοντα τάλαντα, ἐκτείσαντας οὕτω δημηγορεῖν. 7 Ὃ καὶ δεινότατον ἂν εἴη συμβαῖνον, τοὺς μὲν πολλὰ καὶ μεγάλα ποιήσαντας

3 8 ἅπαντας SY[1] : ἅπαντας ὑμᾶς FOY mg. ἅπαντας ὑμῶν A || 4 2 βραδείας codd : βραχείας A || 5 ἐνεῖναι SOY : εἶναι AF || 9 πονηρίας SA : τόλμης καὶ πονηρίας FOY || 11 τούτοις codd. : τούτους S[1]FY[1] || 5 6 στέργουσιν A : στέργουσιν εἴκοντες S στέργουσιν ἐμμένοντες F || τοῦτ' εἰκότως SAOY : τοῦτ' εἰκότως ποιοῦσιν F || 6 2 φαίνονται codd. : αὐτοὶ φαίν- A φαίν- καὶ αὐτοὶ FY mg. || 3 μέν γέ SAOY : μὲν γὰρ F || 6 ὀφλόντας AFY mg. : ὀφείλοντας SOY[1] || τάλαντα codd. om. SY[1] || 7 1-2 ὃ καὶ δεινότατον ἂν εἴη AFY[2] : καὶ δεινὸν ἂν εἴη γε SY[1].

n'aient pas obtenu pour récompense de pouvoir faire quoi que ce fût contrairement aux lois établies par vous, tandis que l'homme qui n'a jamais rien fait de bon et dont les crimes sont innombrables, recevrait de vous si ouvertement, si facilement, contre votre intérêt, contre la justice, toute licence de violer la loi. A quoi bon d'ailleurs parler des anciens? Comptez les gens de votre propre temps et voyez si jamais l'un d'eux a été aussi impudent; vous n'en pourrez trouver aucun, si vous voulez bien faire une enquête exacte.

8 Sans parler de cela, lorsqu'on porte une accusation devant les thesmothètes contre un décret ou une loi, la loi ou le décret est abrogé, l'auteur ou le rédacteur de la proposition n'a pas l'impudence d'user de violence et il respecte votre verdict, fût-il le premier parmi vous par ses discours ou ses actions. Or n'est-il pas illogique que ce que vous tous, en assemblée, vous avez voté soit abrogé du fait des lois, tandis qu'on croirait que la volonté qu'a Aristogiton de violer les lois, doit recevoir plus d'autorité que les lois elles-mêmes? 9 Inversement, lorsqu'un accusateur n'a pas obtenu le cinquième des voix, à la suite de quoi les lois lui interdisent d'user à l'avenir d'accusation, d'arrestation, de dénonciation[1], personne également ne croit qu'il doive agir contre cette décision, personne de ceux que frappe cette peine. Pour Aristogiton, seul de tous, semble-t-il, rien, ni tribunal, ni loi n'a plus d'autorité que sa seule volonté. 10 D'observer toutes ces règles, ni vous, ni vos ancêtres n'avez jamais eu à vous repentir. Car la sauvegarde de la démocratie, c'est de l'emporter sur ses ennemis, soit par les conseils, soit par les combats, et d'être soumise aux lois, soit de sa propre volonté, soit par la contrainte.

1. Dans certains cas, plusieurs procédures différentes étaient à la disposition de l'accusation; dans *Contre Androtion* 26, Démosthène expose que, pour le vol, on avait le choix entre l'arrestation directe (ἀπαγωγή), la dénonciation aux archontes (ἐφήγησις), la plainte écrite (γραφή). L'atimie partielle interdisait naturellement l'usage de tous ces moyens.

ὑμᾶς ἀγαθὰ μὴ μετέχειν ταύτης τῆς δωρειᾶς ὥστε παρὰ τοὺς νόμους τι τοὺς κειμένους ὑμῖν πρᾶξαι, τὸν δὲ μηδὲν ἀγαθὸν εἰργασμένον, ὑπερπληθῆ δ' ἐξημαρτηκότα, τοῦτον οὕτω προχείρως φαίνεσθαι καὶ παρὰ τὸ συμφέρον καὶ τὸ δίκαιον ἐξουσίαν παρ' ὑμῶν τοῦ παρανομεῖν εἰληφότα. Καὶ τί δεῖ λέγειν περὶ τῶν παλαιῶν ; Ἀλλὰ τοὺς ἐφ' ὑμῶν αὐτῶν ἀναλογίσασθε, εἴ τις οὕτως ἀναιδὴς γέγονεν πώποτε· | οὐδένα γὰρ ἂν εὕροιτε, εἰ βουλήσεσθ' ἀκριβῶς ἐξετάζειν. 8 Χωρὶς τοίνυν τούτων, ὅταν τις ψηφίσματος ἢ νόμου γραφὴν ἀπενέγκῃ πρὸς τοὺς θεσμοθέτας, ὁ μὲν νόμος ἢ τὸ ψήφισμ' ἄκυρόν ἐστιν, ὁ δὲ θεὶς ἢ γράψας οὐδὲν ἀναισχυντεῖ βιαζόμενος, ἀλλ' ὅ τι ἂν ὑμεῖς ψηφίσησθε, τούτῳ ἐμμένει, κἂν ᾖ πρῶτος τῷ δύνασθαι λέγειν ἢ πράττειν ἐν ὑμῖν. Καίτοι πῶς οὐκ ἄτοπον, ἃ μὲν ἅπαντες ὑμεῖς συλλεγέντες ἐψηφίσασθε, διὰ τοὺς νόμους ἄκυρ' εἶναι, τὴν δ' Ἀριστογείτονος βούλησιν εἰς τὸ παρανομεῖν κυριωτέραν οἴεσθαι δεῖν τῶν νόμων αὐτῶν καταστῆναι ; 9 Πάλιν τοίνυν ὅταν τις ἐπεξιὼν μὴ μεταλάβῃ τὸ πέμπτον μέρος τῶν ψήφων, ἐφ' οἷς οἱ νόμοι κελεύουσι τὸ λοιπὸν μὴ γράφεσθαι μηδ' ἀπάγειν μηδ' ἐφηγεῖσθαι, τὸν αὐτὸν τρόπον παρὰ ταῦτ' οὐδεὶς οἴεται δεῖν πράττειν τῶν ἐνόχων ὄντων τούτοις τοῖς ἐπιτιμίοις. Ἀριστογείτονι δέ, ὡς ἔοικε, μόνῳ τῶν ἁπάντων οὐδὲν οὔτε δικαστήριον οὔτε νόμος κυριώτερόν ἐστι τῆς αὐτοῦ βουλήσεως. 10 Καὶ ταῦτα πάνθ' οὕτω διαφυλάττουσιν οὐδεπώποθ' οὔθ' ὑμῖν οὔτε τοῖς προγόνοις μετεμέλησεν. Ἔστι γὰρ δημοκρατίας φυλακὴ τῶν μὲν ἐχθρῶν ἢ βουλευομένους ἢ μαχομένους περιεῖναι, τῶν δὲ νόμων ἢ προαιρουμένους ἢ συναναγκαζομένους

7 3 μετέχειν SOY : τυχεῖν AFY γρ || 4 ὑμῖν codd. : παρ' ὑμῖν F || μηδὲν codd. : μηδὲν μὲν SY || 5 ὑπερπληθῆ codd. : παμπληθῆ S γρ F || 10 βουλήσεσθε SOY : βούλεσθε A βούλοισθε F || 8 3 ἄκυρόν codd. : ακυρος S || 5 τῷ SY[1] : τό AFY[2] || 7 διὰ SAY[1] : κατὰ FY corr. || 8 οἴεσθαι codd. : οἴεσθε SY[1] || 9 4 ἐφηγεῖσθαι codd. : ἀφηγ- AF || 7-8 κυριώτερον codd. : -τερος AY[2] || 10 4 τῶν μὲν SAOY : τὸ τῶν μὲν F || 5 συναναγκαζομένους SAF γρ Y[1] : συναγωνιζομένους FY[2] γρ.

Qu'il convienne d'agir ainsi, cet individu lui-même le reconnaît. 11 Lorsqu'après la catastrophe qui frappa les Grecs à Chéronée, notre cité fut assiégée par les plus grands dangers qui menaçaient ses fondements mêmes, et qu'Hypéride[1] proposa de rendre leurs droits politiques aux gens qui en étaient privés, pour que tous n'eussent qu'un seul cœur afin de combattre de toute leur ardeur pour la défense de la liberté au cas où un si grand danger s'abattrait sur la cité, Aristogiton déposa une plainte en illégalité contre ce décret et la soutint devant le tribunal. 12 Or n'est-il pas scandaleux que, pour le salut de la patrie, Aristogiton ici présent n'ait accordé à aucun citoyen de reprendre la jouissance de ses droits, tandis que, dans l'intérêt de ses illégalités, il réclame que vous tous lui accordiez cette faveur ? Or le décret était bien plus légal et plus juste que ce que maintenant tu demandes à ces juges de voter. 13 Le décret était impartial et commun pour tous les citoyens, l'autre mesure est inique et prépare un privilège pour toi seul dans la cité. Le décret visait à empêcher une paix qui permît à un seul homme d'avoir pleins pouvoirs sur notre constitution ; l'autre mesure vise à t'accorder à toi seul licence et sécurité pour violer les décisions des citoyens que voici et la législation transmise de toute antiquité par nos ancêtres, et pour faire tout ce qui te plaira. 14 J'aimerais bien lui demander si la plainte qu'il a déposée contre le décret était légale et juste, ou au contraire injuste et illégale ? Si elle était inopportune et nuisible au peuple, pour cela précisément il mériterait la mort ; si elle était justifiée et utile pour la majorité, pourquoi maintenant réclames-tu de ces gens un vote contraire à ce que tu as proposé toi-même ? Mais non ; ni cette ancienne action n'était juste, ni celle de maintenant n'est légale et utile pour vous.

15 Je vois pour ma part, Athéniens, que c'est là votre

1. Le décret d'Hypéride comportait, outre l'amnistie pour les ἄτιμοι, la mobilisation des métèques et des esclaves avec promesse du droit de cité pour les premiers et de la liberté pour les seconds (cf. Lyc., *Léocr.* 41 ; Hypéride, fr. 32-43 Muller ; Ps. Plut., *Vies des*

ἡττᾶσθαι. Καὶ ταῦθ' ὅτι τοῦτον τὸν τρόπον προσήκει πράττεσθαι, καὶ παρ' αὐτοῦ τούτου συνωμολόγηται. 11 Ὅτε γὰρ Ὑπερείδης ἔγραψε, τῶν περὶ Χαιρώνειαν ἀτυχημάτων τοῖς Ἕλλησι γενομένων καὶ τῆς πόλεως ὑπὲρ αὐτῶν τῶν ἐδαφῶν εἰς κίνδυνον μέγιστον κατακεκλειμένης, εἶναι τοὺς ἀτίμους ἐπιτίμους | ἵν' ὁμονοοῦντες ἅπαντες ὑπὲρ τῆς ἐλευθερίας προθύμως ἀγωνίζωνται ἐάν τις κίνδυνος τηλικοῦτος καταλαμβάνῃ τὴν πόλιν, τούτου τοῦ ψηφίσματος γραφὴν παρανόμων ἀπενέγκας ἠγωνίζετ' ἐν τῷ δικαστηρίῳ. 12 Καίτοι πῶς οὐ δεινὸν εἰς μὲν τὴν [ὑπὲρ] τῆς πατρίδος σωτηρίαν μηδενὶ τῶν πολιτῶν Ἀριστογείτονα τουτονὶ συγχωρῆσαι τυχεῖν τῆς ἐπιτιμίας, εἰς δὲ τὴν αὐτοῦ παρανομίαν παρὰ πάντων ὑμῶν ἀξιοῦν λαμβάνειν τὴν αὐτὴν δωρεάν; Καίτοι πολύ γε νομιμώτερον καὶ δικαιότερον τὸ ψήφισμ' ἐκεῖν' ἦν οὗ σὺ νῦν ἀξιοῖς ψηφίσασθαί σοι τουτουσί. 13 Τὸ μὲν γὰρ ἴσον καὶ κοινὸν ἅπασι τοῖς πολίταις ἦν, τὸ δ' ἄνισον καὶ σοὶ μόνῳ τῶν ἐν τῇ πόλει τὴν πλεονεξίαν κατασκευάζον· καὶ τὸ μὲν ὑπὲρ τοῦ μὴ γενέσθαι τὴν εἰρήνην ἐφ' ᾧ θ' ἕνα κύριον τῆς ὅλης πολιτείας καταστῆναι, τὸ δ' ὑπὲρ τοῦ τὰ τουτωνὶ δόγματα καὶ νόμιμα ἐκ παλαιοῦ παραδοθένθ' ὑπὸ τῶν προγόνων σοὶ μόνῳ δεδόσθαι ἐξουσίαν ἀδεῶς παραβαίνοντι καὶ πράττοντι ὅ τι ἂν βουληθῇς. 14 Ἡδέως δ' ἂν ἔγωγ' αὐτὸν ἐρωτήσαιμι πότερ' ἔννομον καὶ δικαίαν ἐποιήσατο τοῦ ψηφίσματος τὴν γραφὴν ἢ τοὐναντίον ἄδικον καὶ παράνομον. Εἰ μὲν γὰρ ἀσύμφορον καὶ τῷ δήμῳ βλαβεράν, δι' αὐτὸ τοῦτο δικαίως ἂν ἀποθάνοι· εἰ δὲ συμφέρουσαν καὶ τοῖς πολλοῖς ὠφέλιμον, διὰ τί νῦν τἀναντί' οἷς αὐτὸς ἔγραψας ψηφίζεσθαι τούτους ἀξιοῖς; Ἀλλ' οὔτ' ἐκεῖνα δίκαια οὔτε ταῦτ' ἔννομ' οὐδὲ συμφέροντ' ἐστὶν ὑμῖν. 15 Ὁρῶ δ' ὑμᾶς ἔγωγ', ὦ ἄνδρες

10 7 τούτου codd. : τούτου φανεροῦ; AFY mg. || 11 4 κατακεκλειμένης codd. : -κλεισμένης SA -κλιμένης F || 12 1 ὑπὲρ secl. Reiske || 14 4-5 ἀποθάνοι SAY[1] Apsines : -θάνοις FY[2] γρ || 6 τί νῦν codd. : τοίνυν A || 15 1 ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι SOY : ὦ δικασταὶ A ἄνδρες δικασταί F.

opinion en ce qui vous concerne vous-mêmes ; car vous avez déjà repoussé bien des dénonciations faites par de simples particuliers. Or n'est-il pas scandaleux que, lorsqu'il s'agit de vous-mêmes, les lois soient soumises à un examen minutieux, mais qu'à propos de gens qui se mêlent pour ainsi dire de tout, qui gênent tout le monde à la fois et qui feignent d'être au-dessus des autres, vous montriez tant d'indulgence ? 16 Car bien évidemment il n'y a pas parmi vous de gens pour penser qu'il conviendrait qu'il en soit comme je dis, mais qu'en raison de la respectabilité d'Aristogiton et des services qu'il vous rend, il faudrait détourner les yeux quand il viole la loi. Qu'il soit un coquin, un caractère scandaleusement injuste, Lycurgue vous l'a, ce me semble, suffisamment démontré par ce qu'il a dit tout à l'heure. Qu'il ne soit même pas utile, on peut le voir d'après sa conduite politique elle-même. 17 Parmi les gens dont il se plaint maintenant, qui a-t-il amené devant le tribunal, puis accusé formellement et fait condamner ? Quelles ressources vous a-t-il procurées ? Quel décret a-t-il proposé que vous n'ayez pas décidé d'abandonner après avoir d'abord été persuadés ? Car il en est ainsi : il est si maladroit et de caractère si barbare que, lorsqu'il vous voit irrités contre certaines gens et plus emportés qu'il ne faudrait, alors, prenant une volonté conforme à votre colère, il agit en sens opposé de ce que demandent les circonstances. 18 Or l'homme politique[1] qui agit dans votre intérêt, doit se laisser guider, non pas par vos passions soudaines et votre colère, mais par le raisonnement, les faits et les occasions qui se présentent ; car les premières changent d'ordinaire rapidement, tandis que le reste persiste et dure plus longtemps. Or cet individu, sans penser à rien de cela, met en défaut les secrets de la politique, en sorte qu'on est forcé successivement

Dix Or. 849 A). L'orateur ne mentionne ici que la mesure la moins impopulaire.

1. La définition du rôle de l'homme politique revient plusieurs fois dans l'œuvre de Démosthène ; cf. *Chers.* 69 ; *3e Ol.* 21 ; *Cour.* 301, 309.

Ἀθηναῖοι, ταύτην ἔχοντας τὴν γνώμην καὶ περὶ ὑμῶν αὐτῶν· | πολλὰς γὰρ ἐνδείξεις ἤδη κατεψηφίσασθ' ἰδιωτῶν ἀνθρώπων. Καίτοι πῶς οὐ δεινὸν ἐφ' ὑμῶν μὲν αὐτῶν ἐξετάζεσθαι ἀκριβῶς τοὺς νόμους, ἐπὶ δὲ τῶν περιεργαζομένων τι καὶ κοινῇ πάντας ἐνοχλούντων καὶ προσποιουμένων ὑπὲρ τοὺς ἄλλους εἶναι ῥᾳθύμως οὕτως ἔχειν ;

16 Οὐ γὰρ δή τινες ὑμῶν οὕτως ἔχουσιν ὡς προσῆκον μὲν ταῦθ' οὕτως ἔχειν ὡς ἐγὼ λέγω, διὰ δὲ τὴν ἐπιείκειαν τὴν Ἀριστογείτονος καὶ τὸ χρήσιμον αὐτὸν ὑμῖν εἶναι παροπτέον τι καὶ παρανομοῦντ' αὐτόν. Ὅτι μὲν γὰρ πονηρὸς καὶ τὸν τρόπον δεινῶς ἄδικος, ἱκανῶς ὑμῖν, ὡς ἔγωγ' οἶμαι, ἐκ τῶν προειρημένων Λυκοῦργος ἐπιδέδειχεν· ὅτι δ' οὐδὲ χρήσιμος, ἐξ αὐτῶν τῶν πολιτευμάτων ἄν τις αὐτοῦ θεωρήσειεν. 17 Τίνα γὰρ παραγαγὼν εἰς τὸ δικαστήριον, ὧν αἰτιᾶται, τούτων κατηγόρηκεν καὶ εἷλεν ; Ἢ ποῖον πόρον ὑμῖν πεπόρικεν ; Ἢ τί ψήφισμα γέγραφεν ᾧ πεισθέντες ὑμεῖς οὐ πάλιν μετανοῆσαι προείλεσθε ; Καὶ γὰρ ταῦτα· οὕτω σκαιός ἐστι καὶ βάρβαρος τὸν τρόπον ὥστε ὅταν ὑμᾶς ἴδῃ παροργισθέντας τι πρός τινας καὶ μᾶλλον τοῦ δέοντος παροξυνθέντας, τηνικαῦτα παρὰ τὴν ὀργὴν ὑμῶν τὰ βουλήματα λαβὼν τοῖς καιροῖς ἐναντιοῦται.

18 Δεῖ δὲ τὸν πολιτευόμενον ὑπὲρ ὑμῶν οὐχὶ τοῖς ἐξαίφνης μετ' ὀργῆς πάθεσιν ὑμῖν συμπίπτουσιν ἐπακολουθεῖν, ἀλλὰ τοῖς λογισμοῖς καὶ τοῖς πράγμασι καὶ τοῖς ὑπάρχουσι καιροῖς· τὰ μὲν γὰρ ταχὺ μεταπίπτειν εἴθισται, τὰ δὲ διαμένειν καὶ πλείω χρόνον ὑπάρχειν. Ὧν οὗτος οὐδὲν ἐνθυμούμενος ἐλέγχει τἀπόρρητα τῆς πολιτείας, ὥστε

15 6 τι SY[1] : τε FAY[2] || 16 1 προσῆκον Taylor : -ήκειν SFY -ήκει A || 5 δεινῶς S : om. cett. || 6 ἐπιδέδειχεν codd. : ἐπέδειξεν F || 8 αὐτοῦ Reiske : αὐτὸν codd. || 17 2 αἰτιᾶται SAOY[1] : ᾐτιᾶτο FY[2] || τούτων codd. : τούτου Y[2] τοῦτον AY γρ || κατηγόρηκεν καὶ εἷλεν SOY[1] : ᾕρηκε κατηγορῶν AFY γρ || 6 παροργισθέντας τι πρός τινας SFY : πρός τινας ὀργισθέντας A || 18 4 καιροῖς codd. : καιροῖς ἀκολουθεῖν F || 6 ἐλέγχει S γρ AFY[2] : ἐλέγχεται S[1]Y[1].

de valider, puis d'invalider les mêmes choses. 19 Mais peut-être est-ce parce qu'il est décidé à injurier tout le monde et à toute occasion, à lutter de criailleries, à blâmer tout ce qu'on dit, qu'il est opportun de le sauver maintenant? Mais, par Athèna, c'est une honte pour l'État, juges, quand de telles choses se produisent à la tribune, et ce sont les folies de ces gens qui attirent désormais à la politique les reproches des honnêtes gens. En tout cas, s'il est quelqu'un parmi vous pour prendre plaisir à cela, vous ne manquerez pas de gens pour agir ainsi, puisque maintenant même la tribune en est encombrée. En effet, la difficulté, ce n'est pas de critiquer[1] les conseils, mais de les donner et de vous persuader de voter quelqu'une des mesures nécessaires.

20 En outre, s'il n'avait pas auparavant utilisé le même raisonnement pour vous tromper quand il a plaidé à propos de la précédente dénonciation, même ainsi il ne serait pas juste de lui accorder quelque chose de contraire aux lois existantes (en effet on ne doit pas accorder à certains le droit de violer les lois tout en exigeant des autres qu'ils les respectent); néanmoins peut-être y aurait-il quelque logique à lui faire confiance, à lui accorder cette faveur et à abandonner quelque chose en cette matière. 21 Mais puisque, après l'avoir acquitté[2] alors en vertu d'espoirs comportant un engagement, vous l'avez bientôt vu agir et parler dans le sens qui n'était pas le meilleur pour le peuple et vous l'avez, cette seconde fois, châtié, quelle excuse convenable vous reste-t-il au cas où maintenant vous vous laisseriez écarter de la bonne voie? Car pour les choses que vous connaissez par l'expérience des faits, à quoi bon se fier aux discours? C'est pour ce dont vous n'avez pas encore fait vous-mêmes l'épreuve exacte qu'il est peut-être nécessaire de juger d'après des paroles.

1. La politique toute négative de certains orateurs est blâmée aussi dans 1re *Ol.* 16.

2. Dans le plaidoyer précédent (*C. Aristog.* I, 67), Démosthène parle de deux plaintes suivies de condamnations. La contradiction n'est qu'apparente : Aristogiton avait été maintes fois accusé et condamné (Dinarque, *C. Aristog.* 2, prétend qu'il a passé plus de

ταῦτ' ἀναγκάζεσθαι καὶ κύρια καὶ πάλιν ἄκυρα ποιεῖν. |

19 Ἀλλ' ἴσως ὅτι πρὸς ἅπαντας ἀεὶ προαιρεῖται λοιδορεῖσθαι καὶ διαβοᾶσθαι καὶ μέμφεσθαι τὰ λεγόμενα, διὰ ταῦτα περιποιῆσαι νῦν αὐτὸν ἁρμόττει; Ἀλλὰ ταῦτά γε νὴ τὴν Ἀθηνᾶν ὄνειδός ἐστιν, ἄνδρες δικασταί, τῇ πόλει γιγνόμεν' ἐπὶ τοῦ βήματος, καὶ διὰ τὰς τούτων ἀπονοίας ἐπονείδιστον ἤδη τὸ πολιτεύεσθαι παρὰ τοῖς ἐπιεικέσιν ὑμῶν ἐστιν. Εἰ δ' οὖν τινι τοῦθ' ὑμῶν ἐν ἡδονῇ συμβέβηκεν, οὐκ ἀπορήσετε τῶν τοιαῦτα ποιησόντων, ἐπεὶ καὶ νῦν μεστὸν τὸ βῆμ' ἐστιν. Οὐ γὰρ ἐπιτιμᾶν τοῖς συμβεβουλευμένοις χαλεπόν, ἀλλὰ καὶ συμβουλεῦσαι καὶ πεῖσαί τι τῶν δεόντων ὑμᾶς ψηφίσασθαι. 20 Πρὸς δὲ τούτοις, εἰ μὲν μὴ καὶ πρότερον τοῖς αὐτοῖς τούτοις χρώμενος λόγοις ἐξηπάτησεν ὑμᾶς ὅτ' ἠγωνίσατο τὴν προτέραν ἔνδειξιν, ἣν μὲν οὐδ' οὕτω δίκαιον παρὰ τοὺς ὑπάρχοντας νόμους τι συγχωρεῖν (οὐ δεῖ γὰρ παρανομεῖν δόντας τισὶ τοὺς ἄλλους κατὰ τοὺς νόμους ἀξιοῦν πράττειν), οὐ μὴν ἀλλ' ἴσως γ' εὐλογώτερον ἦν τὸ πιστεῦσαι καὶ καταχαρίσασθαι καὶ προέσθαι τι τῶν τοιούτων. 21 Ἐπειδὴ δὲ τότ' ἀφέντες ἐπὶ ταῖς ὁμολογουμέναις ἐλπίσιν, μικρὸν ὕστερον τὸν αὐτὸν τοῦτον ὡς πράττοντα καὶ λέγοντα μὴ τὰ ἄριστα τῷ δήμῳ πάλιν ἐκολάσατε, τίς ὑπολείπεται σκῆψις ὑμῖν ἁρμόττουσα, ἂν νῦν παρακρουσθῆτε; Ὧν μὲν γὰρ ἔργῳ πεῖραν εἰλήφατε, τί δεῖ τοῖς λόγοις πιστεύειν; Ὧν δὲ μηδέπω τὴν δοκιμασίαν ἔχετ' ἀκριβῆ παρ' ὑμῖν αὐτοῖς, ἐκ τῶν λεγομένων ἴσως ἀναγκαῖόν ἐστι κρίνειν. 22 Θαυμάζω δ' ἔγωγε τῶν

19 1-2 λοιδορεῖσθαι καὶ διαβοᾶσθαι καὶ μέμφεσθαι codd. : λοιδ- διαβ- μέμφ- A λοιδ- καὶ μέμφ- καὶ διασπᾶσθαι F || 4 τῇ πόλει γιγνόμενα A : γιγν- τῇ πόλει $F^{1}Y^{2}$ τὰ γιγν- τῇ πόλει $SF^{2}Y^{1}$ || 5 τούτων codd. : τῶν τοιούτων A || 7 τινι τοῦθ' SF γρ Y : τινι F ταῦτά τισιν A || 9-10 συμβεβουλευμένοις codd. : συμβουλευομένοις AY γρ || ἀλλὰ καὶ SOY : ἀλλὰ AFY γρ || συμβουλεῦσαι codd. : συμβεβουλευσαι S || 20 3 ἠγωνίσατο codd. : -νησατο S -νίζετο AFY^{2} || 4 παρὰ codd. : τὸ παρὰ AF || 5 παρανομεῖν codd. : τὸ παρ- A || 6 τοὺς νόμους codd. : τὸν νόμον A || 21 2 ὁμολογουμέναις SAOY : μελλούσαις F.

22 Pour moi, je regarde avec étonnement les gens dont le caractère est tel que, confiant leur fortune privée[1] aux personnes qui ont un long passé d'honnêteté, ils mettent les intérêts communs de la politique aux mains de ceux que la voix commune convainc de ne rien valoir. Personne ne confierait la garde d'un troupeau à un chien[2] sans race et sans valeur ; mais des gens prétendent qu'on doit lancer, comme gardiens sur qui s'occupe des affaires publiques, les premiers venus, ceux qui feignent de dénoncer les délinquants, mais ont besoin eux-mêmes de la plus stricte surveillance.

23 Si vous êtes raisonnables, vous penserez à cela, vous enverrez promener ces gens qui en paroles prétendent vous aimer, et vous veillerez personnellement par tous les moyens à ne donner à nul homme licence d'enlever aux lois leur autorité, surtout à ceux qui feignent de pouvoir bien souvent parler et rédiger des propositions dans l'intérêt du peuple. Car il est tout à fait scandaleux que vos ancêtres aient été assez courageux pour mourir afin d'empêcher les lois d'être abolies[3], tandis que vous ne châtiez même pas ceux qui les violent ; que l'érection d'une statue de bronze sur l'Agora ait été votée pour Solon, l'auteur de ces lois, tandis que l'on vous voit témoigner de l'indifférence à ces lois mêmes qui lui ont fait accorder des honneurs exceptionnels. 24 La situation ne serait-elle pas illogique si, en établissant des lois, vous avez de la colère contre les méchants, tandis que, les prenant en flagrant délit, vous allez les laisser impunis ? Le législateur, à lui seul, pour vous défendre, se fait détester par tous

temps en prison qu'en liberté) ; chacun de ses adversaires choisit dans sa carrière mouvementée ce qui est le plus compromettant pour lui.

1. Le même argument figure déjà dans Isocrate, *Sur la Paix* 52 ; il a d'ailleurs tous les caractères d'un lieu commun.

2. La même comparaison était déjà employée dans *C. Aristog.* I, 40 ; mais elle était traditionnelle (voir la note à ce passage).

3. L'allusion n'est pas claire ; il peut s'agir des luttes soutenues en 403 pour le rétablissement de la démocratie, mais on peut penser aussi aux guerres médiques (en fait, Hippias accompagnait l'armée

οὕτως ἐχόντων ὥστε τὰ μὲν ἴδια τοῖς ἐκ τῶν παρεληλυθότων χρόνων οὖσιν ἐπιεικέσι, τούτοις παρακατατιθεμένων, | τὰ δ' ἐν τῇ πολιτείᾳ κοινὰ τοῖς ὁμολογουμένως ἐξεληλεγμένοις οὖσι φαύλοις ἐπιτρεπόντων. Καὶ κύνα μὲν ἐπὶ ποίμνην ἀγεννῆ καὶ φαῦλον οὐδ' ἂν εἷς ἐπιστήσειε φυλάττειν· ἐπὶ δὲ τοὺς τὰ κοινὰ πράττοντας τοὺς τυχόντας ἀνθρώπους φασὶν ἔνιοι φύλακας δεῖν ἐπιπέμπειν, οἳ προσποιούμενοι μηνύειν τοὺς ἁμαρτάνοντας αὐτοὶ τῆς μεγίστης εἰσὶ φυλακῆς δεόμενοι.

23 Ὧν, ἐὰν ἔχητε νοῦν, ἐνθυμούμενοι τοὺς μὲν φάσκοντας τούτους τῷ λόγῳ φιλεῖν ὑμᾶς χαίρειν ἐάσετε, αὐτοὶ δὲ τοῦτ' ἐκ παντὸς τρόπου παραφυλάξετε, ὅπως μηδενὶ δῶτ' ἐξουσίαν ἀκύρους τοὺς νόμους ποιεῖν, ἄλλως τε καὶ τῶν πολλὰ ὑπὲρ τοῦ πλήθους καὶ λέγειν καὶ γράφειν δύνασθαι προσποιουμένων. Ὡς πάνδεινόν ἐστιν τοὺς μὲν προγόνους ὑπὲρ τοῦ μὴ καταλυθῆναι τοὺς νόμους ἀποθνῄσκειν τολμᾶν, ὑμᾶς δὲ μηδὲ τοὺς ἐξαμαρτάνοντας εἰς αὐτοὺς τιμωρεῖσθαι, καὶ τὸν μὲν γράψαντα τοὺς νόμους Σόλωνα ἐψηφίσθαι χαλκοῦν ἐν ἀγορᾷ στῆσαι, αὐτῶν δὲ τῶν νόμων ὀλιγωροῦντας φαίνεσθαι δι' οὓς κἀκεῖνον ὑπερβαλλόντως συμβέβηκε τιμᾶσθαι. 24 Πῶς δ' οὐκ ἂν εἴη τὸ συμβαῖνον ἄλογον, εἰ νομοθετοῦντες μὲν ὀργίζεσθε τοῖς πονηροῖς, ἐπ' αὐτοφώρῳ δέ τινας εἰληφότες ἀθῴους ἐάσετε; Καὶ τὸν μὲν νομοθέτην ἕν' ὄντα πᾶσιν ὑπὲρ ὑμῶν ἀπεχθάνεσθαι τοῖς φαύλοις, ὑμᾶς δὲ μηδ' ὑπὲρ ὑμῶν αὐτῶν

22 2-3 παρεληλυθότων F : παρελθόντων AY παρελθότων S || τούτοις codd. : τούτους F || παρακατατιθεμένων... ἐπιτρεπόντων FA : παρακατατίθεσθαι... ἐπιτρέπειν SY || 4 ὁμολογουμένως codd. : -μένοις καὶ F || 5 φαύλοις codd. : φαύλοις τούτοις F || 6 ποίμνην codd. : ποίμνιον F || 8 ἔνιοι codd. : ἔνιοί τινες FA || ἐπιπέμπειν codd. : ἐφιστάνειν F || 9 ἁμαρτάνοντας codd. : ἐξαμ- A || 23 2 ἐάσετε... παραφυλάξετε Reiske : ἐάσατε... παραφυλάξατε codd. || 5 πολλὰ Reiske : πολλῶν codd., secl. Schaefer || 8 ἐξαμαρτάνοντας SAOY : ἁμ- F || 9 αὐτοὺς Taylor : αὑτοὺς AFY ἑαυτοὺς S || τιμωρεῖσθαι SOY : τιμωρεῖσθαι προέλεσθαι AF || 10 ἐψηφίσθαι BF corr. : ἐψηφίσασθε SF^{1}Y^{1} ψηφίσασθαι AY^{2}, om. Apsinos || 11 ὀλιγωροῦντας S οὕτως ὀλιγ- AFY || 24 4 ἐάσετε SFY : -σατε A.

les gens de rien ; et vous, quand vous êtes réunis en corps, même pour vous défendre vous-mêmes, vous ne montrez pas que vous haïssez les méchants et vous laissez triompher de vous la scélératesse d'un seul homme ! Vous avez fixé la peine de mort pour qui produit une loi inexistante ; mais ceux qui ramènent pour ainsi dire les lois existantes au rang de lois inexistantes, ceux-là, il vous est indifférent qu'ils soient impunis !

25 Vous pourrez voir d'un seul coup d'œil et exactement quel bien est l'obéissance aux lois établies, et quel mal le mépris de ces lois et la désobéissance, si vous examinez séparément et mettez sous vos yeux le bien que produisent les lois et les résultats de l'illégalité. Vous trouverez que celle-ci produit les actes de la folie, du dérèglement et de la tyrannie, tandis que l'autre produit ceux de la réflexion, de la modération et de la justice. 26 Voici qui le prouve clairement : parmi les cités, nous pouvons voir que celles-là sont les mieux administrées dans lesquelles ont existé les meilleurs législateurs ; car si les infirmités des corps sont supprimées par les découvertes des médecins, la sauvagerie des âmes est expulsée par la pensée des législateurs [1]. En résumé, nous ne trouverons rien de respectable ni de sérieux qui ne participe à une loi. 27 Car l'univers entier, les choses divines et ce qu'on appelle les saisons sont bien évidemment réglés, si l'on doit se fier à ce qu'on voit, par une loi et une discipline. Donc exhortez-vous vous-mêmes, Athéniens ; soutenez les lois ; condamnez les gens qui ont choisi d'être impies envers la divinité. Si vous agissez ainsi, vous ferez votre devoir et vous voterez pour le mieux.

perse à Marathon et des exilés athéniens figuraient dans la suite de Xerxès lors de la prise d'Athènes en 480).

1. La comparaison entre la médecine et la législation était traditionnelle, notamment dans l'école de Platon ; cf. *Gorgias* 464 B et suiv., et les textes allégués par P. Louis, *Les métaphores de Platon*, p. 155, n. 16.

κοινῇ συλλεγέντας ἐπιδείξασθαι μισοῦντας τοὺς πονηρούς,
ἀλλ' ὑφ' ἑνὸς ἀνδρὸς πονηρίας ἡττηθῆναι ; Καὶ θάνατον
μὲν ὡρικέναι τὴν ζημίαν ἐάν τις οὐκ ὄντα νόμον
παράσχηται, | τοὺς δὲ τοὺς ὄντας εἰς τὴν τῶν ὥσπερ
οὐκ ὄντων νόμων τάξιν ἄγοντας, τούτους ἀτιμωρήτους
περιορᾶν ;

25 Οὕτω δ' ἂν ἀκριβέστατα συνθεωρήσετε τὸ τοῖς
κειμένοις νόμοις πείθεσθαι ἡλίκον ἀγαθόν ἐστιν καὶ τὸ
καταφρονεῖν καὶ τὸ μὴ πειθαρχεῖν αὐτοῖς ἡλίκον κακόν, εἰ
τά τ' ἐκ τῶν νόμων ἀγαθὰ χωρὶς καὶ τὰ διὰ τῆς παρα-
νομίας συμβαίνοντα πρὸ ὀφθαλμῶν ὑμῖν αὐτοῖς ποιησάμενοι
θεωρήσετε. Εὑρήσετε γὰρ τὴν μὲν τὰ τῆς μανίας καὶ
ἀκρασίας καὶ πλεονεξίας, τὸ δὲ τὰ τῆς φρονήσεώς τε καὶ
σωφροσύνης καὶ δικαιοσύνης ἔργα διαπραττόμενον. 26
Δῆλον δέ· τῶν γὰρ πόλεων ταύτας ἄριστ' οἰκουμένας
ἴδοιμεν ἂν ἐν αἷς ἄριστοι νομοθέται γεγόνασιν· τὰ μὲν γὰρ
ἐν τοῖς σώμασιν ἀρρωστήματα τοῖς τῶν ἰατρῶν εὑρήμασι
καταπαύεται, τὰς δ' ἐν ταῖς ψύχαις ἀγριότητας αἱ τῶν
νομοθετῶν ἐξορίζουσι διάνοιαι. Ὅλως δ' οὐδὲν οὔτε σεμνὸν
οὔτε σπουδαῖον εὑρήσομεν ὃ μὴ νόμου κεκοινώνηκεν, 27
ἐπεὶ καὶ τὸν ὅλον κόσμον καὶ τὰ θεῖα καὶ τὰς καλουμένας
ὥρας νόμος καὶ τάξις, εἰ χρὴ τοῖς ὁρωμένοις πιστεύειν,
διοικεῖν φαίνεται. Παρακαλέσαντες οὖν ὑμᾶς αὐτούς, ἄνδρες
Ἀθηναῖοι, βοηθήσατε μὲν τοῖς νόμοις, καταψηφίσασθε δὲ
τῶν εἰς τὸ θεῖον ἀσεβεῖν προηρημένων. Καὶ ταῦτ' ἐὰν
πράξητε, τὰ δέοντα ποιήσετε καὶ τὰ κράτιστα ψηφιεῖσθε.

24 6 συλλεγέντας codd. : συλλέγοντας S Apsines || 9 τοὺς ὄντας Weil : ὄντας SFOY τοὺς ὄντας νόμους A || 9-10 ὥσπερ οὐκ SY : οὐκ AF || **25** 1 συνθεωρήσετε $SAFOY^1$ Sardianus : -σαιτε Y^2 || 3 τὸ μὴ SAY^1 : μὴ FY^2 Sard. || 6 θεωρήσετε SFOY : -σατε A || 7 ἀκρασίας F : τῆς ἀκρ- SAOY || πλεονεξίας SY : τῆς πλεον- AFY^2 || τὸ δὲ... διαπραττόμενον Sykutris : τὸν δὲ... διαπραττόμενον S^1FOY τοὺς δὲ... διαπραττομένους AS corr. || φρονήσεώς τε SOY : φρονήσεως cett. || **26** 7 εὑρήσομεν codd. : -σαιμεν S || **27** 4 ἄνδρες SAO : ὦ ἄνδρες vulg.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR LA COURONNE

Autre argument, § 2, *ligne 12.*

* Erreur d'un lecteur ignorant des institutions athéniennes ; il s'agit des représentations de pièces nouvelles, par opposition au concours de pièces du répertoire.

§ **1**, *ligne 8.*

* Répond à la prétention exprimée par Eschine (*C. Ctésiphon*, 202-205) d'imposer son plan à la défense.

§ **22**, *ligne 6,*

* Expression intentionnellement équivoque : le « Conseil commun » est officiellement l'assemblée des délégués de la Confédération ; mais profitant de ce que l'ambassadeur des Alliés avait proposé d'attendre le résultat des missions envoyées en Grèce, Démosthène (comme Eschine, *Amb.* 58-62, *C. Clés.* 58 et 64) veut faire croire à une action possible de l'ensemble des Grecs ; d'ailleurs ni l'un ni l'autre (Dém., *Cour.* 23 ; Eschine, *Amb.* 36-37, 79) ne se faisaient d'illusion sur les secours qu'on pouvait attendre des Grecs.

§ **28**, *ligne 8.*

* Réponse à Eschine, *Clés.* 76, qui attribue à Démosthène des exagérations d'amabilité touchant à la servilité (et dont, d'ailleurs, il n'avait pas été question lors du procès de 343). Le prix normal des places au théâtre d'Athènes était de deux oboles.

§ **71**, *ligne 6.*

* Démosthène réunit tous les actes par lesquels Philippe menaçait soit les environs immédiats d'Athènes, soit ses routes de ravitaillement : l'intervention de Philippe en Eubée (spécialement à Oréos, à Érétrie et à Porthmos, base de démocrates eubéens) eut lieu en 343 et 341 (cf. *Chers.* 36, 66 ; *Trois. Phil.* 57-62) ; la tentative sur

Mégare se plaça en 343 (cf. *Amb.* 87, 204, 294-95) et d'ailleurs échoua. De même, en 340, Philippe dut lever le siège de Byzance. Démosthène ajoute des allusions très générales à l'Hellespont (sans doute à l'intervention en faveur de Cardia en 342-41) et à « certaines villes grecques » (la Phocide d'une part, la Thessalie, Sicyone et l'Élide de l'autre, cf. 48 et 295) ; il élargit ainsi le danger couru par toute la Grèce.

§ **72**, *ligne 3.*

* Expression proverbiale, déjà attestée chez Simonide d'Amorgos et dont les Grecs eux-mêmes donnaient des interprétations divergentes (cf. Platon, *Théétète* 209 B ; Aristote, *Rhétor.* 1372 b 33).

§ **103**, *ligne 4.*

* En 357, Périandros avait fait voter une loi qui étendait à la triérarchie le système des *symmories* (syndicats de contribuables) qui existait depuis 377 pour l'εἰσφορά (impôt direct). Les 1 200 contribuables les plus riches étaient répartis en 20 symmories de 60 membres, chacune d'elles devant représenter la même fortune totale. Pour l'entretien des trières attribuées à la symmorie, les citoyens assujettis à la liturgie se répartissaient, proportionnellement à leur fortune, en autant de compagnies (συντέλειαι) qu'il y avait de navires. Les contribuables les plus riches (le premier portant le nom de *chef* — ἡγεμών — de la symmorie) étaient, en principe, responsables pour toute leur symmorie et devaient faire l'avance des sommes nécessaires. Mais le système donna rapidement des mécomptes ; dès 354, Démosthène établissait un projet de réforme (cf. le discours *Sur les Symmories*, 16-23).

§ **105**, *ligne 6.*

* Document apocryphe qui n'a rien de la teneur d'un décret et où apparaissent simultanément la loi de Démosthène, la plainte de Patroclès et le résultat du procès (mentionné seulement pour son effet sur le plaignant) ; en outre le nom de l'archonte est inexact.

§ **114**, *ligne 4.*

* Les précédents mentionnés ici prouvent seulement que l'usage était assez libéral, mais n'ont aucune valeur juridique. Nausiclès, stratège en 353/2 et 334/3, fut couronné vers cette dernière date (*I. G.*, II², 1623 B b 329). Diotimos, ami de Midias, stratège en 338/7 et 335/4, fut l'objet d'un décret honorifique proposé par Lycurgue en 334/3 (Pseudo-Plut., *Vies des Dix Or.*, 844 A). Charidèmos est le célèbre condottiere naturalisé athénien et souvent stratège, dont il est longuement question dans le *Contre Aristocratès* ; adversaire de la Macédoine, il passa après 335 au service du Grand Roi et mourut vers 333. Néoptolémos de Mélitè, riche Athénien (*Mid.* 215), nous

est connu pour ses dons (postérieurs au procès, en 326/5 et 325/4) pour achats de blé (*I. G.*, II², 1628 l. 385, 417).

§ **115**, *ligne 5*.

• Dans le premier décret, il y a erreur sur le nom de l'archonte et sur les formules officielles ; dans le second, le rédacteur a cru qu'il y avait eu récompense simultanée pour Diotimos et Charidèmos, alors que Démosthène parle explicitement (114) de faits distincts.

§ **129**, *ligne 7*.

• Il est douteux que ce héros local soit identique au Héros Médecin dont Démosthène parle ailleurs (*Amb.* 249).

Ligne 9.

• Instrumentiste chargé, sous la direction du κελευστής, de rythmer la nage des rameurs.

§ **133**, *ligne 1*.

• L'Aréopage est compétent dans l'affaire d'Antiphon, parce qu'il s'agit d'une tentative d'incendie (cf. *Contre Aristocratès* 24). Démosthène passe sous silence le fait que c'est lui-même qui saisit l'Aréopage de l'affaire (Dinarque, *C. Dém.* 63 ; Plut., *Dém.* 14).

§ **136**, *ligne 7*.

• En 343, Python vint offrir à Athènes, au nom de Philippe, la révision du traité de Philocrate ; Hégésippos fit demander par l'Assemblée que chaque partie conservât « son domaine légitime » (cf. Hégésippos, *Sur l'Halonnèse*, 18, 26 et suiv., qui date de l'année suivante).

§ **169**, *ligne 4*.

• Littéralement les *claies d'osier* (γέρρα) qui constituaient des étalages légers. Il semble qu'en les incendiant, les prytanes aient voulu faire place nette au plus vite ; il peut se faire qu'en même temps le feu et la fumée aient attiré l'attention des campagnards, mais ce ne pouvait être un signal convenu. Démosthène insiste sur l'affolement et la précipitation.

§ **171**, *ligne 6*.

• Les contribuables les plus imposés qui devaient faire l'avance des sommes dues par leurs *symmories* respectives soit pour la triérarchie, soit pour l'impôt direct (εἰσφορά).

§ **209**, *ligne 1*.

• Nous transposons ainsi l'expression γραμματοκύφων, qui peut être d'origine populaire (le suffixe -ων est souvent péjoratif) ; divers instruments (mancheron de charrue, carcan) s'appelaient κύφων.

§ **209**, *ligne 3.*

• Riposte à Eschine qui rappelait longuement (*Ctés.* 181-188) les récompenses accordées à divers Athéniens d'autrefois.

§ **226**, *ligne 10.*

• L'idée est sans doute reprise de Thucydide (III 38, discours de Cléon après la reprise de Mitylène : « Vous avez pour habitude d'être spectateurs des discours et auditeurs des actions, ... plus semblables à des spectateurs assis pour écouter des sophistes qu'à des gens qui délibèrent sur les affaires de l'État. »).

§ **248**, *ligne 14.*

• Magistrature exceptionnelle, semble-t-il, peut-être superposée à la magistrature normale des 35 σιτοφύλακες (cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 51, 3).

§ **249**, *ligne 11.*

• Sosiclès et Mélantès sont inconnus (ce qui n'a rien de surprenant, vu les termes par lesquels Démosthène désigne ses accusateurs) ; sur Diondas, cf. 222 (avait-il été amnistié après Chéronée ? ou s'agit-il d'autre chose que d'une accusation d'illégalité, qu'il n'avait plus le droit d'intenter ?) / Philocratès n'est pas le négociateur de la paix de 346 (du dème d'Hagnonte, parti en exil en 343), mais peut-être Philocratès d'Éleusis (qualifié de sycophante dans *Contre Aristogiton* I, 44).

§ **268**, *ligne 6.*

• La dot était, en pratique, presque obligatoire lors d'un mariage régulier à Athènes, mais elle était le plus souvent peu élevée. La participation à une souscription pour constitution de dot était un de ces services gratuits d'argent (ἔρανοι) que se consentaient normalement les Athéniens quelque peu liés entre eux.

§ **276**, *ligne 5.*

• Cf. Eschine, *Contre Ctésiphon*, 16, 137 et surtout 207.

§ **277**, *ligne 13.*

• On pense tout naturellement au procès intenté à Timarque, mais à quinze ans de distance les jurés pouvaient-ils saisir l'allusion ? Il est vrai que, dans les luttes politiques, les adversaires font flèche de tout bois.

§ **285**, *ligne 5.*

• La bataille de Chéronée eut lieu le 7 Métageitnion (début de septembre 338) ; l'oraison funèbre était prononcée à la fête des Épitaphia, deux mois plus tard (vers le 8 Pyanepsion). L'orateur était

sans doute désigné quelque temps à l'avance, sans doute par l'Assemblée (Thuc. II, 34, 6) sur proposition du Conseil (Platon, *Ménexène* 234 B) ; nous ne pouvons déterminer si la « proposition » faite en faveur d'Eschine, émanait du Conseil ou d'un amendement dû à une initiative individuelle. Hégémon et Pythoclès participèrent plus tard avec Phocion au régime oligarchique établi après la bataille de Crannon et ils furent exécutés avec lui en 318 (Plutarque, *Phocion* 35). Pythoclès, d'abord ami de Démosthène, était passé au parti opposé au moins dès 343 (*Amb.* 225, 314).

CONTRE ARISTOGITON I

§ 29, *ligne 5*.

• A Athènes, la priorité était accordée, pour prendre la parole à l'Assemblée, aux citoyens âgés de plus de cinquante ans (Eschine, *Ctés.* 4) ; malgré les progrès des tendances novatrices, l'opinion continuait à regarder avec quelque méfiance l'intervention des jeunes (cf. P. Roussel, *Étude sur le principe de l'ancienneté dans le monde hellénique,* surtout p. 59-62).

§ 31, *ligne 4*.

• Un mouvement analogue figure dans *Amb.* 285 (où Démosthène s'en prend à Eschine et à son frère Aphobètos).

§ 57, *ligne 9*.

• Les dix Vendeurs publics (πωληταί), magistrats tirés au sort (cf. Aristote, *Const. d'Ath.* 47, 2) étaient chargés de vendre ou de mettre en adjudication tout bien qui revenait à l'État ; l'impôt sur les métèques était naturellement affermé, comme c'était l'usage pour les impôts à Athènes. Le métèque en situation irrégulière pouvait être vendu comme esclave, mais seulement après procès pour défaut de répondant (γραφὴ ἀπροστασίου) ou pour usurpation du statut de citoyen (γραφὴ ξενίας). Démosthène simplifie pour produire un effet dramatique.

INDEX

I. — NOMS PROPRES

II. — PRINCIPAUX TERMES RELATIFS AUX INSTITUTIONS[1]

1. Nous nous sommes limités aux termes et aux passages où la référence aux institutions est précise et explicite ; pour un index complet de Démosthène, on dispose de l'*Index Demosthenicus* de S. Preuss (Leipzig, 1892). Les références aux documents apocryphes sont mises entre crochets droits [ ].

I.F.M.R.P., 4, rue Camille-Tahan, PARIS-18e. 1958. Dépôt légal N° 653